

J
103
H72
1966/67
I5
A1

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
130 St. George Street, Toronto, Ontario M5S 1A5
416-978-2010

COUVERTURE PRÉSENTANT

L'industrie des recherches et de l'exploitation pétrolières

PAR M. RICHARD CASLIN

UNIVERSITÉ DE TORONTO

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 22 FÉVRIER 1966 ET
DU MARDI 5 AVRIL 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: L'honorable J.-L. Pepin, ministre; M. J. M. Harrison, sous-ministre suppléant; M. K. M. Pack, directeur de l'Administration; M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Mines); M. R. B. Toombes, chef suppléant, Division des ressources minérales.

1966

COMITÉ PERMANENT
DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Faulkner	Latulippe
Andras	Forest	McCutcheon
Beaulieu	Fulton	McNulty
Bower	Goyer	Peters
Choquette	Grafftey	Saltsman
Code	Hales	Scott (Victoria (Ont.))
Davis	Hopkins	Tremblay
		Wahn—(24)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

SEANCES DU MARDI 22 FÉVRIER 1966 ET
DU MARDI 5 AVRIL 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministre des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Le ministre des Mines et des Relevés techniques: l'honorable J.-J. Robitaille;
le ministre: M. J. M. Hanley, sous-ministre adjoint; M. K. M. Poirer,
directeur de l'Administration; M. J.-P. Dutilleul, sous-ministre adjoint
(Mines); M. R. B. Tremblay, chef adjoint, Division des ressources
minérales.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le LUNDI 7 février 1966.

Il est résolu,—Que le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs:

Addison	Faulkner	McNulty
Andras	Forest	Peters
Beaulieu	Goyer	Racine
Bower	Grafftey	Saltsman
Cashin	Hales	Scott (<i>Victoria (Ont.)</i>)
Choquette	Laflamme	Stefanson
Code	Latulippe	Tremblay
Davis	McCutcheon	Wahn—(24)

Le MARDI 8 février 1966.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Hopkins soit substitué à celui de M. Racine sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le MERCREDI 9 février 1966.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Fulton soit substitué à celui de M. Stefanson sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le MARDI 22 mars 1966.

Il est ordonné,—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au ministère des Mines et des Relevés techniques, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le LUNDI 7 février 1898.

Il est résolu—Que le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétiques soit composé des députés dont les noms suivent:

McNulty	McNulty	McNulty	McNulty
Peters	Peters	Peters	Peters
Stearns	Stearns	Stearns	Stearns
Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))
Stearns	Stearns	Stearns	Stearns
Tremblay	Tremblay	Tremblay	Tremblay
Wahr—(2A)	Wahr—(2A)	Wahr—(2A)	Wahr—(2A)

Il est ordonné—Que le nom de M. Hopkins soit substitué à celui de M. Stearns sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétiques.

Le MARDI 8 février 1898.

Il est ordonné—Que le nom de M. Fallon soit substitué à celui de M. Stearns sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétiques.

Le MARDI 22 mars 1898.

Il est ordonné—Que sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget primitif de 1898-1897, relatifs au ministère des Mines et des Haies techniques, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétiques.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-L. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 22 février 1966.

(1)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin pour s'organiser.

Présents: MM. Andras, Beaulieu, Bower, Cashin, Choquette, Davis, Faulkner, Grafftey, Hales, Hopkins, Laflamme, McCutcheon, McNulty, Whan (14).

La secrétaire ayant invité le Comité à procéder aux nominations, sur la proposition de M. Laflamme, appuyé par M. Faulkner,

Il est décidé,—Que M. Cashin occupe le fauteuil du Comité à titre de président.

M. Cashin, ayant été déclaré élu président, prend immédiatement place au fauteuil et remercie le Comité de l'honneur qu'on lui fait.

M. Andras propose, avec l'appui de M. Laflamme, que M. Choquette soit élu vice-président du Comité.

M. Choquette demande qu'on retire son nom et, permission ayant été obtenue, la proposition est retirée par son auteur et par celui qui l'a appuyée.

M. Hales, avec l'appui de M. McCutcheon, propose que M. Beaulieu soit élu vice-président du Comité.

M. Choquette, avec l'appui de M. Hopkins, propose que M. Laflamme soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Choquette, appuyé par M. Wahn,

Il est décidé—De mettre fin à la présentation des candidatures.

Le président met alors aux voix la proposition de M. Hales portant que M. Beaulieu soit élu vice-président du Comité. La proposition est rejetée par 8 voix contre 5.

La proposition de M. Choquette portant que M. Laflamme soit élu vice-président du Comité est adoptée par 8 voix contre 6.

Sur la proposition de M. Davis, appuyé par M. Laflamme,

Il est décidé—Que le président et quatre membres nommés par lui forment le Sous-comité du programme et de la procédure.

Après délibérations, il est convenu que ce Sous-comité sera composé du président, du vice-président, de deux représentants du parti conservateur progressiste et d'un autre membre représentant les autres partis.

Après un échange général de vues, à 9h. 50 du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La secrétaire du Comité,
Dorothy F. Ballantine.

(1)

Le MARDI 5 avril 1966

(2)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui, à 11h. 17 du matin, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Code, Davis, Faulkner, Forest, Goyer, Hales, Hopkins, Laflamme, McCutcheon, McNulty, Peters, Saltsman, Scott (Victoria (Ont.)), Tremblay (17).

Aussi présents: L'honorable J.-L. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques, M. J. M. Harrison, sous-ministre par intérim, M. K. M. Pack, directeur de l'Administration, M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Mines) et M. R. B. Toombes, chef par intérim de la Division des ressources minérales.

Le président annonce au Comité qu'il y aura réunion du sous-comité de direction peu après le congé de Pâques.

Sur la proposition de M. Forest, appuyé par M. Peters,

Il est décidé—Que le Comité fera imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Le président donne lecture de l'Ordre de renvoi du Comité en date du 22 mars 1966.

Le président indique comment le Comité procédera pour l'examen des prévisions budgétaires de 1966-1967 du ministère des Mines et des Relevés techniques et il invite le titulaire de ce ministère, l'honorable J.-L. Pepin, à dire quelques mots pour commencer l'étude.

Le ministre parle d'abord de la réorganisation et de l'expansion dont viennent d'être l'objet les Mines et Relevés techniques.

Il passe brièvement en revue l'industrie minière du Canada et expose certaines des difficultés qu'affronte aujourd'hui cette industrie.

En outre, il explique les responsabilités et les tâches qui incombent aux diverses directions de son ministère. Il met en particulier l'accent sur l'importance d'une politique nationale dans le domaine de l'eau et sur la nécessité de poursuivre activement la lutte contre la pollution.

Les membres du Comité interrogent le ministre, et celui-ci répond avec l'aide de M. Drolet et de M. Toombes

A 1 heure moins 10 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA le 5 avril 1966

● (11.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, puisque nous sommes en nombre suffisant, nous pouvons donc commencer.

Tout d'abord, je vous transmets une recommandation qu'on me fait. Il serait bon que chacun parle le plus près possible du microphone, car, faute de sténographes aujourd'hui, les délibérations seront enregistrées et ne seront transcrites que plus tard. Ne l'oubliez pas, vous risqueriez de ne pas retrouver vos paroles dans le procès-verbal.

Pour commencer, je vous avoue que le comité de direction ne s'est pas encore réuni formellement. J'ai bien échangé quelques mots avec les représentants du parti néo-démocrate et du parti conservateur; histoire de voir un peu quelle procédure adopter pour l'ensemble de nos réunions. Car, vous le savez, il s'agit ici de quelque chose de nouveau en fait de comité traitant de prévisions budgétaires. Peut-être certains parmi vous ont-ils fait partie de ce genre de comités et sauraient comment ces comités ont procédé.

Vu la difficulté que nous avons eue à nous réunir hier, je n'ai pas cru nécessaire de convoquer le comité de direction avant la séance d'aujourd'hui, car celle-ci sera surtout consacrée aux déclarations du ministre, qui, ensuite, sera interrogé par les membres du Comité. Cependant nous aurons, je l'espère bien, une réunion du comité de direction avant notre prochaine séance, qui probablement aura lieu peu après le congé.

A l'ordre du jour, il y a d'abord une formalité à remplir: proposer l'impression de nos procès-verbaux et témoignages. Il nous faut décider combien d'exemplaires nous voulons faire tirer. D'après la Direction des comités, la pratique serait en général d'en commander environ 750 en anglais et 250 en français.

Le Comité est libre de modifier ces chiffres d'une façon ou d'une autre, mais, à tout événement, il serait de mise d'entendre une proposition là-dessus.

M. FOREST: Je propose que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires anglais et 250 exemplaires français des procès-verbaux et témoignages.

M. PETERS: J'appuie la proposition.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Le second article au programme, ce matin, ce sont les crédits. Et ici il serait bon que je donne lecture du mandat qu'a reçu le Comité. Il a été «ordonné, réserve faite des pouvoirs du comité des subsides en matière de

votation de fonds publics, que les articles du budget principal des dépenses de 1966-1967 qui se rapportent au ministère des Mines et des Relevés techniques soient retirés au comité des subsides et confiés au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.»

Vous avez chacun un exemplaire du budget. On me dit qu'il n'y en a pas tellement. Aussi vous nous obligeriez en le gardant en votre possession et en le rapportant à notre prochaine réunion. Car plus tard nous allons examiner les prévisions budgétaires, crédit par crédit. Il y a une chose que nous pouvons décider plus tard, mais, au cas où certains s'inquiéteraient, je dirai que nous allons procéder comme les autres comités, nous allons nous arrêter au crédit n° 1; le Comité entendra le ministre et lui posera les questions qu'il jugera à propos; ensuite nous mettrons cela de côté et nous procéderons à une étude détaillée des crédits; après quoi, si nous avons des commentaires à faire, ce sera le moment. Je tenais à dire tout cela avant de commencer.

Je mets donc en délibération le crédit n° 1, Administration centrale, et j'invite l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques, à faire la présentation.

1. Administration centrale, y compris l'exécution de la Loi sur les explosifs, la cotisation du Canada à titre de membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et une subvention de \$10,000 à la *Mining Association of British Columbia*, \$3,217,400.

(Texte)

M. PEPIN: Monsieur le président, je veux d'abord vous remercier de votre sympathique accueil, et ensuite souligner la présence ici de plusieurs fonctionnaires de mon ministère. Ils étaient très curieux de vous voir, et j'imagine que vous êtes également curieux de les voir. Dans les prochains jours, après Pâques, j'imagine, vous allez, j'espère, solliciter leur présence dans cette salle, et chacun d'eux viendra vous expliquer. . .

. . . Alors, je disais donc que, dans les prochains jours, chacune de ces personnes espère avoir le plaisir de vous rencontrer.

● (11 h. 22 a.m.)

(Traduction)

En décembre dernier, le premier ministre a annoncé une réorganisation des ministères, qui toucherait le ministère des Mines et des Relevés techniques. Vous n'oublierez pas, j'espère, que cette réorganisation n'a pas encore été discutée en Chambre, mais, comme vous le savez également, elle est bel et bien commencée.

Comme conséquence de ce remaniement, le ministère des Mines et des Relevés techniques a grossi énormément. Non seulement il garde tout ce qu'il avait, mais aussi il y ajoute la Direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et, de surcroît, je serai responsable devant le Parlement d'un grand nombre d'organismes du gouvernement fédéral. Ce sont l'Office national de l'énergie, l'*Atomic Energy of Canada Limited*, la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'*Eldorado Mining and Refining*. Je n'en n'oublie pas, j'espère. Bien sûr, l'Office fédéral du charbon

garde comme auparavant le ministre des Mines et des Relevés techniques comme porte-parole au Parlement. A mon avis, mieux vaudrait ne pas parler de la réorganisation aujourd'hui. C'est à la Chambre que le sujet doit venir sur le tapis pour la première fois. Quant à moi, je ne vois aucun inconvénient à expliquer à l'avenir devant votre Comité non seulement le ministère des Mines et des Relevés techniques, mais aussi les différents organismes que j'ai mentionnés et la Direction des ressources hydrauliques anciennement rattachée au Nord canadien.

Aujourd'hui, j'aimerais d'abord donner les grandes lignes de la situation actuelle de l'industrie minière et ensuite parler un peu de l'activité des différentes directions des Mines et des Relevés techniques. Plus tard, si cela convient au président et aux membres du Comité, il me serait agréable d'être invité de nouveau pour aborder deux ou trois questions qui seront bientôt d'actualité, et je pense surtout au charbon, au plateau continental et peut-être également au programme des chemins d'accès aux ressources.

Au sujet du charbon, vous savez que le gouvernement a demandé au D^r Donald, de Montréal, un rapport sur la situation au Cap-Breton. Nous aurons ce rapport à la fin du mois et le gouvernement décidera alors ce qu'il entend faire pour remédier à la situation à cet endroit. Peut-être voudra-t-on examiner ici ce rapport et les mesures qu'il provoquera. A mon sens, ce serait là discussion fort utile.

Je me propose également aujourd'hui d'aborder la question de l'eau et de la pollution.

Je dispose de combien de temps, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Tout le temps dont vous aurez besoin, j'imagine, monsieur le ministre.

M. PETERS: Puis-je poser une question, seulement?

M. PEPIN: Je vous en prie. N'hésitez pas à m'interrompre, n'importe quand.

M. PETERS: La Commission mixte internationale canado-américaine qui s'occupe des Grands lacs relève-t-elle maintenant de votre ministère?

M. PEPIN: Non, c'est de la compétence des Affaires extérieures, mais la guerre elle-même à la pollution dans les Grands lacs dépend, en grande partie, je pense, de moi.

M. PETERS: Y compris les niveaux de l'eau et les recommandations faites par le comité l'an dernier?

M. PEPIN: Oui, les niveaux de l'eau entrent également dans nos attributions. Le ministre des Transports aussi a quelque chose à faire à leur sujet, mais je pense que nous sommes les premiers responsables. Nous sommes les coordonnateurs.

(Texte)

Permettez-moi de dire d'abord que je suis très honoré de parler au nom d'un ministère, et d'un ministère qui, au cours des années, a apporté une contribution si importante à nos connaissances scientifiques et technologiques, et au développement du pays. Je doute, monsieur le président, qu'il existe un seul aspect de l'économie canadienne qui n'ait bénéficié, de quelque façon, du travail du Ministère des mines et des relevés techniques.

● (11 h. 27 a.m.)

Alors, je voudrais simplement, aujourd'hui, jeter un coup d'œil sur, d'abord, la situation de l'économie en ce qui a trait aux mines.

(Traduction)

L'industrie minière du Canada a connu en 1965 de nouveaux et remarquables progrès, et cela dans chacun des trois secteurs qui la composent: les métaux, les minéraux industriels et les combustibles. Un fait marquant de l'année fut le rare succès obtenu dans la découverte de gîtes d'importance économique et dans les travaux préparatoires à leur rapide exploitation.

Les rapports préliminaires indiquent que la valeur de notre production minière a augmenté en 1965 de 10 p. 100 et a atteint 3.7 milliards. L'indice pour le volume, fixé à 100 pour 1939, a grimpé à 346 par comparaison avec 229 pour l'ensemble de l'industrie canadienne. La différence est la mesure du rôle prédominant que joue l'industrie minière dans l'économie, ces dernières années.

(Texte)

M. PEPIN: L'industrie minière du Canada est taxée, en 1965, comme auparavant, sur quelque soixante minéraux dont les principaux sont le pétrole brut, le nickel, le minerai de fer, le cuivre, le zinc, le gaz naturel, le ciment, l'amiante, l'or, le sable et le gravier. Ces dix produits ont représenté environ 80 p. 100 de l'ensemble de la production minière du Canada. L'Ontario est en tête des provinces productrices de minéraux avec 26 p. 100; suivi par l'Alberta, avec 21 p. 100; par le Québec, avec 19 p. 100; par la Saskatchewan, avec 9 p. 100; et par la Colombie-Britannique, avec 8 p. 100.

Le Canada, je ne veux pas répéter cela car vous le savez, est au premier rang dans le monde pour la production de plusieurs minéraux: l'amiante, l'uranium, le cobalt, le cadmium, le titane, et se range parmi les producteurs importants de beaucoup d'autres minéraux, dont le cuivre, le plomb, le minerai de fer, le molybdène, l'or, l'argent et le magnésium. Il est à souligner que cette industrie minière au Canada est fortement orientée vers l'exportation, ce qui représente environ 60 p. 100 de la valeur totale de la production. Donc, c'est une entreprise où l'exportation joue un rôle considérable.

(Traduction)

L'exploitation minière au cours de l'année passée présente trop de faits dignes de mention pour les énumérer tous ici. Je n'en rappellerai que quelques-uns comme plus typiques de l'essor que connaît cette industrie.

D'abord, dans le secteur des minéraux métalliques, les expéditions de minerai de fer ont dépassé 36 millions de tonnes fortes, ce qui est un nouveau sommet, et l'augmentation est surtout le fait du Labrador, votre propre province, monsieur le Président!

L'année 1965 a vu s'ouvrir trois nouvelles usines de lingots de fer dont la capacité collective de production est voisine de 7 millions de tonnes et qui représentent un investissement de 100 millions. Justement j'étais présent à l'inauguration d'Arnaud Pellets de Sept-Îles, et je n'ai pas manqué d'être très impressionné. Nos deux producteurs de nickel de la région de Sudbury, Inco et Falconbridge sont chacun en voie d'agrandir, ce qui assurera encore davantage la prééminence du Canada dans la production mondiale du nickel.

Les expéditions régulières de plomb et de minerai qui débutent en provenance du vaste gisement que possède la société Pine Point Mines sur la rive sud du grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, viendront confirmer le Canada dans son rôle de grand producteur de zinc et de quatrième producteur de plomb. Des travaux préparatoires se sont poursuivis en 1965 pour

mettre en état d'exploitation l'important gisement de minerais de cuivre, de zinc et d'argent découvert en 1964, près de Timmins, en Ontario, par la société Texas Gulf Sulphur. La production de molybdène a progressé rapidement grâce à une nouvelle exploitation considérable en Colombie-Britannique. Si bien que dans cette production le Canada n'est dépassé que par les États-Unis et l'Union soviétique.

Dans le secteur des minéraux industriels, l'industrie de la potasse de la Saskatchewan poursuit son essor remarquable. Ici permettez-moi de rappeler que le budget prévoit pour cette industrie le plein avantage de l'abattement d'impôts de trois ans. Ce qui est prévu, c'est que les mines qui ont recourt à la méthode de dissolution seront dorénavant admissibles à l'exemption aux termes de la loi. Voilà une chose fort heureuse pour l'industrie de la Saskatchewan. Trois sociétés étaient engagées dans la production de la potasse en 1965, et il y en aura six de plus en 1968. Il est largement reconnu que les gisements de potasse de l'Ouest canadien sont les plus étendus et les plus riches du monde. La production du soufre à l'état élémentaire, en relation avec l'extraction du gaz naturel, continue aussi sa progression. Les expéditions de 1965 avaient une valeur d'au moins 25 p. 100 supérieure à celles de 1964, et la pénurie mondiale ouvre au Canada de larges marchés.

Dans l'exploitation des ressources en amiante, signalons l'établissement de plans pour la mise en production du gisement d'Asbestos Hill dans l'Ungava dans le Grand Nord québécois et du gisement de Clinton Creek dans le Yukon.

L'industrie du ciment est en pleine expansion et sa capacité de production à la fin de 1966 sera de 20 p. 100 supérieure à celle de 1964.

Dans le secteur des combustibles, le pétrole brut, le premier des produits minéraux du Canada, accapare 70 p. 100 de la valeur totale de production. L'exploitation des ressources pétrolières de la région de Rainbow Lake dans le nord-ouest de l'Alberta, a connu un immense succès en 1965, et, semble-t-il, en aura un plus grand encore en 1966. C'est donc dire que nos réserves augmentent plus rapidement que la production. Dernièrement à Calgary, dans un discours sur le pétrole, je parlais justement de l'énorme croissance de nos réserves en pétrole et en gaz. Sauf erreur, je disais que, pour le pétrole, le rapport était de 23 à 1 et, pour le gaz, de 37 à 1. Donc actuellement notre production de pétrole et de gaz est largement compensée par l'expansion de nos réserves. On ne peut guère souhaiter mieux.

(Texte)

M. PEPIN: Nonobstant les remarquables progrès réalisés par l'industrie minière, si bien démontrés par les résultats de 1965, celle-ci n'est pas sans problème.

(Traduction)

Le fait que ça va bien dans l'industrie minière ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés. Et l'une de ces difficultés, on la trouve dans la production de l'or. Nous faisons face en ce moment même à une situation critique à la mine d'or San Antonio, à Bissett, au Manitoba. Il y a quelques semaines, M. Caouette nous amenait, à M. Sharp et à moi-même, une délégation de Malartic et de Bourlamaque. Ces localités souffrent de la fermeture des mines d'or.

J'ai parlé tout à l'heure de la situation déplorable du charbon au Cap-Breton. Cette situation me cause des insomnies, car dans quelques semaines le gouvernement devra annoncer une politique qui n'aura pas l'heur de plaire à tout le monde. C'est une position que personne n'envie. J'étais au Cap-Breton la semaine passée. Je suis descendu dans la mine, ce qui était déjà une expérience intéressante. Mais le plus important, c'est que j'ai passé six ou sept heures dans ma chambre d'hôtel à écouter l'opinion de tous les intéressés—le syndicat, la direction, les producteurs indépendants de charbon, les chefs municipaux. Après six ou sept heures à ce régime, c'est à n'y plus rien comprendre, car, bien sûr, chacun veut tout avoir et cela c'est impossible.

Nous sommes aussi en difficulté en ce qui concerne l'uranium. Nous pourrions revenir là-dessus quand nous parlerons de l'Eldorado. Comme vous le savez, certains nous conseillent de vendre maintenant de l'uranium, surtout au gouvernement français, tandis que d'autres nous rappellent nos engagements internationaux en matière de sécurité. Ces derniers nous disent qu'à la longue ce sera payant d'avoir été vertueux en ce sens que le temps rendra l'uranium une denrée de plus en plus recherchée, donc de plus en plus vendable. Voilà trois problèmes qui se posent dans l'industrie minière.

(Texte)

M. PEPIN: Comme deuxième partie, je voudrais d'abord dire que certaines personnes, au moment où l'on a annoncé ma nomination au ministère des Mines et des Relevés, mais également au futur ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, se sont dit que le problème constitutionnel était tel, dans ce domaine-là, que j'étais voué, tôt ou tard, à l'écrasement politique, il va sans dire. Telles ne sont pas mes vues, parce que je pense que le gouvernement fédéral, même s'il est vrai que les provinces ont le gros de la juridiction dans le domaine des ressources, le gouvernement fédéral a, quand même, une compétence très nette dans ce domaine-là. Compétence d'abord du fait que le gouvernement fédéral a aussi ses responsabilités dans le maintien de la prospérité générale. Compétence aussi du fait que le gouvernement fédéral a juridiction dans certains domaines, si vous voulez, minières, juridiction, par exemple; dans le domaine de l'uranium, juridiction, si on pense aux eaux, dans le domaine des eaux internationales, le domaine des océans, par exemple, et aussi juridiction, parce qu'il y a certains aspects de la politique économique en matière de ressources qui sont de compétence fédérale.

Quand on pense au ministère des Mines et des Relevés techniques, quand on pense surtout à la section Mines de ce ministère, eh bien, on peut se demander: qu'est-ce que le gouvernement fédéral fait dans ce domaine-là? C'est vrai que la responsabilité essentielle est provinciale, dans le domaine des mines. Mais il y a un aspect, par exemple, commercial dans le domaine des mines. On a dit tantôt que l'industrie minière au Canada est orientée vers l'exportation. Il faut donc que quelqu'un, au niveau fédéral, s'intéresse à ces problèmes, fasse des recommandations au gouvernement fédéral dans ce domaine, fasse des recommandations sur l'existence des marchés, fasse des recommandations en matière d'embargo, en matière de quota, en matière de tarif. Alors, vous voyez que le gouvernement fédéral a une juridiction très claire dans ce domaine-là qui est différente de celle des provinces, mais qui n'en n'est pas moins réelle pour autant. Et si l'on pense à l'énergie.

(Traduction)

Si l'on songe à l'énergie en général, ici encore le gouvernement fédéral a des pouvoirs bien définis, des pouvoirs qui touchent aux échanges tant interprovinciaux qu'internationaux. Point n'est besoin de vous dire que de l'Office

national d'énergie relèvent les permis de pipe-lines, les questions d'importation et d'exportation de gaz et de pétrole, les questions d'exportation d'électricité. Il y a vraiment des pouvoirs fédéraux dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles.

Monsieur le Président, je voulais simplement m'assurer que personne ici n'a le sentiment que le fédéral empiète sur un domaine provincial.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur chacune des directions du ministère. La première s'appelle la Direction des levés et de la cartographie. Pour elle on prévoit un crédit de \$8,589,400 par comparaison avec \$8,106,400 l'an passé.

Le travail de base de levé du Canada est le fait de cette direction, bien connue pour les cartes topographiques et aéronautiques qu'elle produit ainsi que pour son travail d'arpentage des terres de la Couronne et de délimitation des frontières interprovinciales et internationales.

(Texte)

M. PEPIN: Un de nos projets importants consiste à compléter, d'ici 1967, la carte topographique du Canada, à l'échelle de la reconnaissance, c'est-à-dire, un deux cent cinquantième; cela doit être complété pour 1967. J'imagine que ce sera un des éléments de la fête de la Confédération. Vous voudrez bien remarquer, toutefois, que les prévisions de la Direction des levés indique le besoin pressant d'une cartographie à plus grande échelle pour des régions plus développées, pour des municipalités, par exemple. La Direction se sert utilement, à l'heure actuelle, d'un instrument de mesures électroniques connu sous le nom d'aérodisque. Placé dans un avion, cet appareil facilite l'exécution des levés au-dessus du détroit d'Hudson, de l'Île Southampton, ou des îles situées immédiatement au nord de la Baie d'Hudson ainsi que d'autres régions d'accès difficile.

● (11.43 a.m.)

(Traduction)

En 1966, la Division des levés géodésiques de cette direction, en collaboration avec l'Institut danois de géodésie, installera un réseau de stations dans le détroit de Robeson, entre l'île Ellesmere et le Groenland. Des mesures de distances et d'angles se feront là au cours de 1967, mesures qui seront reprises quelques années plus tard. Il s'agit de déterminer, comme le supposent certains savants, si vraiment l'île Ellesmere et le Groenland s'éloignent l'un de l'autre. L'entreprise bénéficie du concours de notre groupe d'étude du plateau continental polaire qui agit comme coordonnateur. Il est important, j'imagine, de savoir si oui ou non le Canada se désintègre géographiquement parlant.

Un mot maintenant à propos de notre seconde direction, la Commission géologique, pour laquelle nous demandons environ \$9,125,000.

(Texte)

M. PEPIN: La commission géologique du Canada, l'un des organismes de recherches les plus anciens du monde et pourtant l'un des plus modernes, fournit des renseignements essentiels à la prospection, à l'exploration minière et à la mise en valeur de nos ressources minérales et autres. Nos géologues s'intéressent cependant de plus en plus à des études plus détaillées et à des travaux de laboratoire essentiels à la recherche efficace des minéraux et des combustibles. Je tiens à préciser qu'une grande partie de ce travail est hautement spécialisée et fait appel à de nouvelles techniques et à de nouveaux instruments, dont plusieurs ont été conçus et mis au point par la commission géologique elle-même.

● (11.44 a.m.)

(Traduction)

La commission géologique prendra possession, vers la fin de 1966, d'un nouveau laboratoire et d'un nouveau bâtiment administratif construits dans le voisinage de l'Université de l'Alberta, à Calgary. La commission vraiment innove en établissant un complexe de recherche de cette envergure à un endroit autre qu'Ottawa. Le sous-ministre par intérim, M. Harrison, me disait que le président avait semblé voir d'un très bon œil une visite du Ministère par les membres du Comité. A mon avis ce serait une excellente chose pour nous tous, et je compte moi-même voir ces laboratoires. Je vous y invite donc cordialement.

Au cours de la prochaine saison, la commission compte avoir 107 équipes sur le terrain, engagées dans une variété d'entreprises allant d'une étude à la fois géologique, géophysique et géochimique d'une bande de terre de 600 milles dans le Nord de la Saskatchewan, le Nord du Manitoba et le Sud du district du Keewatin, à une investigation détaillée des gisements de fer dans la partie nord-ouest de la terre de Baffin.

Je pourrais en dire long sur tous ces projets, mais le plus intéressant, ce serait d'être sur place.

Passons maintenant à la direction de la géographie. Le montant demandé s'élève à \$962,300.

(Texte)

M. PEPIN: La direction de la géographie de mon ministère poursuit des études très importantes pour l'exploitation forestière, agricole et industrielle, et pour beaucoup d'autres aspects de l'économie canadienne. Je mentionne en particulier son programme de cartographie et d'utilisation des terres et de géographie régionale, de relevés urbains et d'études portuaires. Une bonne partie de ces études est faite en collaboration avec d'autres organismes fédéraux ou à leur demande.

(Traduction)

La Direction de la géographie se livre, en 1966, à des études spéciales en collaboration avec les provinces, pour répondre tout particulièrement à des besoins spéciaux d'ARDA et de l'OMU. D'autres de ses travaux particuliers sont faits pour le compte du Conseil des ports nationaux et de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agit dans ce dernier cas d'un travail des plus intéressants, des études destinées à déterminer s'il serait possible de prédire avec précision l'heure du gel. La question de l'eau est d'actualité aujourd'hui. Deux directions s'en préoccupent: la Direction des recherches hydrauliques, dont le crédit est de \$1,544,500, et la Direction des ressources hydrauliques, anciennement partie du ministère du Nord canadien. Pour cette dernière, le budget s'élève à \$15,885,500. C'est bien sûr un chiffre élevé, mais le gros de cette somme va aux différents programmes dont cette direction a la responsabilité.

La Direction des recherches, elle, est nouvelle. Elle a fait son apparition seulement l'an passé dans le ministère des Mines et des Relevés techniques. C'est donc la première fois qu'elle figure dans les prévisions budgétaires. Elle est chargée d'étudier le comportement physique et chimique et les propriétés des eaux continentales de tous genres. Elle s'intéresse en particulier à l'eau des lacs, aux eaux souterraines, à la chimie de l'eau et à la glaciologie.

La direction en outre tient des registres horaires des niveaux de l'eau dans le Saint-Laurent et dans les Grands lacs. Ces travaux auparavant étaient répartis dans plusieurs divisions différentes du ministère. Ils ont été groupés et la direction dont on parle en assure la coordination. Les travaux de la direction se trouvent complétés—et les deux seront bientôt intégrés—par les travaux que

poursuit dans la même ligne la Direction des ressources hydrauliques de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Ces deux organismes doteront le nouveau ministère de l'énergie et des ressources nationales d'un instrument formidable pour promouvoir l'exploitation et la gestion des ressources hydrauliques fédérales. Peut-être me demanderez-vous tout à l'heure quelle forme prendront les relations entre les deux directions. Actuellement des experts s'occupent au ministère de déterminer la meilleure formule d'intégration pour l'un et l'autre groupe.

Le crédit n° 6 est celui de la Direction des sciences de la mer et s'élève à \$16,424,200.

(Texte)

Voilà un certain nombre de choses que fait cette Direction.

Le programme de cette direction et de cet organisme principal de recherche, l'Institut Océanographique de Thetford, comporte une grande variété de recherches de données océanographiques pour répondre aux besoins militaires et civils. Les recherches, pour ces derniers, (pour les civils), comprennent l'évaluation des richesses minérales possibles de notre plateau continental qui ajoute 500,000 milles carrés à nos territoires déjà considérables, l'aide à nos pêcheurs, l'amélioration et l'augmentation des moyens de transport d'hiver et l'ouverture de la région arctique à la navigation.

A la demande de la Commission des ports nationaux et du ministère des Transports, nos océanographes ont entrepris une étude des courants des marées et de dynamique des marées dans le bas du Saint-Laurent afin d'approfondir nos connaissances des facteurs qui gouvernent les niveaux de l'eau dans la voie maritime du Saint-Laurent. A la demande de l'office d'expansion économique de la région atlantique, ils font une étude également des courants de la partie nord de la Baie de Fundy.

(Traduction)

On parle souvent des marées de la baie de Fundy. A ce sujet un projet assez considérable a dû être abandonné, mais il semble qu'il y en aurait d'autres, de moins d'envergure, qu'il serait profitable de réaliser.

Comme vous le savez, un point très important du programme d'action de cette direction est confié au Service hydrographique du Canada, organisme que l'on connaît bien et d'où viennent les cartes marines et les autres aides à la navigation indispensables au commerce maritime canadien. Le service a publié à l'intention des petites embarcations de plaisance des cartes marines des voies navigables de l'Ontario. Le public les a accueillies avec enthousiasme, mais, paraît-il, le Conseil du Trésor n'a pas reçu avec le même enthousiasme nos nouvelles demandes d'argent. La demande pour ces cartes a pris de telle proportion que le service se voit forcé d'intensifier son activité cartographique. Ces cartes ont eu un vrai succès populaire. Pour l'une d'elle, celle de la Muskoka, 200,000 exemplaires se sont vendus dans les deux premiers mois qui ont suivi sa publication.

(Texte)

La position du Canada sur le marché mondial dépend dans une large mesure de nos aptitudes à découvrir par la recherche, le moyen de traiter nos

minéraux. Pour cette raison, les recherches en cours à la direction des mines, qui sont comprises dans les prévisions actuelles,...

(Traduction)

Le budget de la Direction des mines s'établit à \$6,218,700.

(Texte)

En résumé, les travaux de la direction des mines embrassent un domaine très vaste qui comprend, entre autres choses, des recherches en vue de perfectionner les méthodes d'extraction et de résoudre les problèmes qu'on peut rencontrer dans les mines souterraines. Les études portant sur la rétention des sols et la mécanique des roches ont été facilitées par l'établissement à Elliot Lake l'an dernier d'un centre important en recherches minières devant servir de sources centrales d'informations pour l'industrie minière canadienne.

Les recherches de la direction des mines s'étendent à toute la gamme des métaux, des minéraux industriels et des combustibles, ainsi qu'aux applications et emplois de produits ouvrés. Les prévisions budgétaires comprennent des études qui sont d'une importance particulière pour les producteurs de fer et d'acier, d'uranium, de plomb et de zinc et de leurs sous-produits, ainsi que des recherches destinées à perfectionner la technologie du raffinage du pétrole et à permettre un emploi accru du charbon de l'Ouest et des Maritimes.

(Traduction)

Nous en venons ensuite à la Direction des observatoires, qui, elle aussi, est bien connue. A vrai dire elle s'est acquise une réputation internationale pour ces travaux dans le domaine de l'astronomie. Un certain nombre d'entreprises de base dans les différentes branches de l'astronomie figurent dans les présentes prévisions budgétaires où la direction est inscrite pour une somme de \$4,983,000.

Au cours de la présente année financière commenceront les premiers travaux de construction du télescope Reine-Élisabeth-II, dont l'objectif aura une ouverture de 150 pouces. On a presque achevé la voie d'accès qui conduit au sommet du mont Kobau, en Colombie-Britannique. Par ailleurs on a signé un contrat pour le moulage du miroir et on organise un atelier d'optique. Enfin on a retenu les services d'experts-conseils pour la réalisation de l'ensemble du télescope. Ce sera pour plusieurs années à venir l'événement le plus considérable dans l'astronomie canadienne.

Les navigateurs, les arpenteurs et nombre d'industries comptent sur le service d'émission de signaux horaires de cette direction et sur ces tables à jour des variations du champ magnétique terrestre. Ceux qui s'adonnent à l'exploitation minière ont besoin, en outre, de renseignements sur la gravité terrestre. Le réseau de 24 stations sismiques que compte la direction est l'objet de travaux d'agrandissement et de modernisation. Il joue un rôle de premier plan en nous faisant mieux comprendre les tremblements de terre et la structure profonde de la planète que nous habitons.

Les autres divisions sont la Direction de l'exploitation des ressources et la Division des ressources minérales.

Il y a aussi l'étude sur le plateau continental polaire. Ce groupe est en majeure partie un organisme de coordination qui apporte son aide à toutes les autres sections du ministère qui poursuivent des études spéciales dans les îles du Nord. Ces études revêtiront une importance capitale quand seront exploitées les ressources en pétrole et en gaz qui s'annoncent dans l'Arctique.

Tout ce qui précède vous donne une idée de l'organigramme du ministère des Mines et Relevés techniques.

Quelques mots maintenant sur l'hydrographie. A chaque jour, à la Chambre ou ailleurs, quelqu'un réclame «une politique nationale des eaux». Il est deux points qu'à cet égard je veux faire ressortir. D'abord, je ne m'oppose pas à l'emploi du vocable «national» dans ce sens, mais, dans le cas qui nous occupe, «national» ne saurait être synonyme de «fédéral», parce que les ressources naturelles, et particulièrement celle des eaux, sont de compétence provinciale. Une politique nationale de l'hydrographie ne saurait être autre chose qu'une politique fédérale-provinciale: elle est éminemment souhaitable, mais à mon avis, il ne convient pas de prétendre que le gouvernement fédéral puisse seul lui donner naissance et décréter qu'elle soit uniquement de son ressort. J'espère que tous les membres ici présents en conviennent. Un danger de confusion existe quand même en raison de l'acception populaire de «national» et «fédéral».

En deuxième lieu, je veux souligner qu'une politique fédérale des eaux existe à l'heure actuelle. Elle n'est peut-être pas parfaite. Le serait-elle que le ministère n'aurait vraisemblablement pas subi les changements importants qu'on vient d'apporter à sa structure.

MM. Laing et Truner ont à maintes reprises expliqué la politique fédérale qu'a définie encore fort bien récemment à la Chambre, M. Fulton. J'ai étudié sérieusement les exposés qu'ont présentés à la Chambre MM. Laing, Turner et Fulton récemment. C'est avec plaisir que je souligne l'accord complet qui existe quant à l'idée maîtresse et l'objet de cette ligne de conduite.

Dois-je souligner qu'à l'heure actuelle—c'est là un domaine où se fait le plus sentir un besoin de coordination—pas moins de dix ministères et neuf organismes du gouvernement fédéral s'occupent du problème des eaux. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, même après la perte de la Direction des ressources hydrauliques, s'intéresse encore à l'eau relativement aux parcs nationaux et aux régions septentrionales; de même le ministère de l'Agriculture en raison de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, par exemple.

Le ministère des Forêts lui porte une attention particulière, vu la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales, vu la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et vu ARDA. Ce dernier organisme entreprend beaucoup de travaux concernant les eaux et la conservation des sols. L'eau a pour le ministère des Mines et Relevés techniques un attrait évident puisque plusieurs de ses Directions y sont mêlées: relevés géologiques, mines, levés et cartographie, direction des sciences de la mer. Il y va de même du ministère des Travaux publics et du ministère des Transports, ce dernier, évidemment, à cause de la navigation. S'agit-il de pollution des eaux que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être y est mêlé. L'eau préoccupe les Pêcheries puisque les poissons, grand bien leur en fasse, ont l'habitude d'y vivre! Les exportations qui font l'objet du ministère du Commerce s'acheminent souvent par eau. Et sans vouloir ne rien ravir aux mérites de M. Winters, je présume que son ministère, depuis que l'Office national de l'énergie relève de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'intéressera moins aux ressources hydrauliques, encore que le ministre lui-même ne cessera de s'en préoccuper. Inutile de préciser l'attention particulière que doit lui accorder les Affaires extérieures en raison des cours d'eau internationaux, des lacs et des rivières limitrophes.

Plusieurs organismes y sont aussi mêlés, notamment la Commission d'énergie du Nord canadien, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, la Société centrale d'hypothèques et de logements—en raison des prêts consentis aux municipalités pour la construction d'usines de traitement des eaux-vannes—l'Office des prêts destinés au développement des municipalités; l'Office de la mise en valeur de la région de l'Atlantique; le Conseil national des recherches; l'*Atomic Energy of Canada*; le Conseil des ports nationaux; la Commission maritime canadienne et la Commission mixte internationale. Tous ces organismes du gouvernement fédéral s'intéressent d'une façon ou d'une autre au problème de l'eau.

Je suis d'avis que la création du nouveau ministère n'éliminera pas la participation des dix autres ministères et des neufs organismes. L'objet premier du nouveau ministère sera de coordonner autant que possible toute l'activité qui entoure ce domaine.

Je reviens maintenant au besoin d'une politique qui pourrait régir notre problème des eaux. J'ai souligné les propos avantageux qu'ont déjà énoncés MM. Laing, Turner et Fulton et comme eux, M. Herridge et d'autres députés. J'ai dit antérieurement que le Canada avait à cet égard institué une politique, sans préciser sur quoi elle reposait. Elle repose principalement sur une saine gestion et sur le meilleur usage qu'on puisse faire de l'eau partout au Canada, un usage qui doit être dans l'intérêt national. M. Laing particulièrement s'est efforcé de mettre en relief certains aspects de la politique fédérale des eaux. Je me bornerai à le citer.

Il a défini notre politique à cet égard ainsi qu'il suit:

- a) L'inventaire et le classement par catégories des différentes ressources hydrauliques du Canada, dans le dessein de nous procurer les renseignements requis.

C'est là ce que fait, en majeure partie, le ministère des Mines et Relevés techniques.

- b) entreprendre des recherches fondamentales qui puissent nous éclairer sur les particularités et les virtualités des ressources hydrauliques. Procéder à des recherches appliquées en vue d'aider la direction, la réglementation et l'usage desdites ressources.
- c) promulgation de règlements visant à sauvegarder l'intérêt national: dans la régie de l'écoulement des eaux entre les frontières interprovinciales et internationales; à l'égard de la régie qui concerne la pollution et d'autres facteurs qui s'y rattachent; et, de même, à l'égard de tout usage particulier dans lequel nos eaux seraient concernées.
- d) préparer et mettre en œuvre des projets particuliers, en vue de l'aménagement ou la déviation de l'eau qui sert à l'énergie, l'irrigation, les transports et le reste.
- e) entretiens et pourparlers, à frais partagés s'il y a lieu, avec les gouvernements des provinces des États-Unis, collectivement et individuellement.
- f) publication de rapports scientifiques et techniques, de cartes géographiques et le reste.

Je pourrais continuer de citer M. Laing, mais je peux aussi faire circuler des copies de ses discours. Un des aspects de notre politique qui attire le plus d'attention concerne la déviation probable que pourrait subir nos eaux. Ce problème a tellement fait l'objet de discussion au cours des derniers mois que l'on serait porté à croire qu'une certaine hystérie entoure l'exportation de l'eau.

M. Laing s'est exprimé franchement. Voici une citation que je lui emprunte: «Les eaux du Canada nous appartiennent et nous en disposerons selon que l'intérêt national nous le commande. Telle est bien la ligne de conduite qui devra durer». Voici une autre citation:

L'éventualité de vastes projets de déviation des eaux... au profit des autres ne répond nécessairement pas à l'intérêt primordial du Canada. Si l'on doit partager nos eaux avec des voisins, il faudra que notre économie en retire une compensation économique convenable. Il faudrait de plus déterminer si l'exportation d'une matière aussi importante ne nuirait pas à l'avenir du Canada.

Ailleurs, M. Laing se prononce ainsi:

J'ai déjà dit, comme d'autres l'ont fait avant moi, qu'une fois l'étude terminée et nos besoins établis, on pourrait parler d'exportation, gardant toujours à l'esprit la compensation économique convenable.

Puis-je souligner ce qui suit? Il y a à peine deux jours, Jack Davis a failli commettre un faux pas: il a été mal interprété et mal compris en se prononçant à ce sujet. J'ajoute que je partage l'avis de Jack et que je m'accorde avec ce que dit M. Laing dans sa déclaration. Rien ne s'oppose à l'étude de l'exportation de l'eau. Assurément, notre qualité d'adultes canadiens nous autorise à parler de ces choses sans crainte et sans reproche; ce que Jack a fait, à mon avis, aux États-Unis il y a à peine deux jours. Je crois que tel était bien l'intention de M. Laing en prononçant les paroles que j'ai commencé de citer il y a un instant. Mais il ajouta:

«Je m'interdis désormais de répéter la même chose parce que la déclaration a reçu beaucoup plus d'attention qu'elle ne le mérite.»

Ce serait peut-être la meilleure chose à faire! L'eau du Canada n'a jamais fait l'objet d'une demande officielle de la part des États-Unis. En tout état de cause, le secrétaire Udall a donné à entendre que si les Américains pouvaient seulement assainir leurs propres eaux, ils n'auraient pas besoin de celles des autres. Nous venons à peine de commencer chez nous des études tendant à démontrer si nous avons de l'eau en surabondance. Quand le saurons-nous? La réponse est aléatoire puisqu'elle repose en partie sur le montant d'argent que le ministère des Mines et Relevés techniques pourra recevoir! Quand le saurons-nous? Je ne saurais dire. Mais, entre temps, rien ne sert de s'alarmer au sujet de l'exportation éventuelle de l'eau.

Déjà, les Canadiens s'indignaient à la pensée d'exporter du pétrole, du gaz ou de l'électricité aux États-Unis. Désormais, nous connaissons mieux. Je n'ose pas prédire que la même chose se produira à l'égard de l'eau, mais nous ne devons certainement pas en écarter la possibilité.

Je veux bien faire ressortir qu'une politique fédérale des eaux existe véritablement. Elle n'est peut-être pas parfaite, mais nous nous efforçons de l'améliorer dans les ans et les mois à venir. J'ai lu, je le répète, le discours que M. Fulton a prononcé à la Chambre le 27 janvier. Il réclame la coordination des services au palier fédéral et, là-dessus, je m'accorde avec lui. Évidemment, l'objet premier de la réorganisation qu'apporte le premier ministre Pearson à mon ministère est d'accroître la cohésion des intérêts que le gouvernement fédéral attache à nos ressources naturelles. Nous devons en effet nous efforcer d'intégrer les moyens dont dispose le

gouvernement fédéral et de fusionner autant que possible les différents aspects de notre politique à cet égard. Cela a été fait, mais il faudrait désormais y consacrer plus d'attention, plus de soins. Nous devrions envisager le sujet dans son ensemble, tenant compte de l'irrigation, des besoins agricoles, hydro-électriques et de ceux qui touchent le divertissement. Il ne faudrait pas négliger une telle optique. Certains prétendent que nous n'avons pas agi suffisamment dans le passé, mais, j'en suis assuré, nous ferons mieux à l'avenir.

Le temps me le permettrait-il que je traiterais de l'étude entreprise sur les ressources hydrauliques du Nord de l'Ontario, laquelle se rattache étroitement à l'évaluation de notre surplus d'eau. J'aurais voulu aussi dire quelques mots au sujet d'un projet qui n'a pas encore été officiellement annoncé et qui a trait à l'institution d'un conseil d'enquête sur le bassin que créent la Saskatchewan et la Nelson. Le projet doit être annoncé dans quelques jours, mais le ministre de l'Agriculture du Manitoba en ayant parlé, il ne faut pas s'en formaliser. A la suite du relevé fait au sujet de la rivière Nelson, qui a permis l'aménagement d'un barrage hydro-électrique, nous allons maintenant entreprendre une étude fort sérieuse du bassin Saskatchewan-Nelson dès cet été, nous l'espérons. C'est un projet à frais communs: le gouvernement fédéral s'étant engagé à en verser les 50 p. 100, les trois provinces des Prairies se partageant les autres 50 p. 100, c'est-à-dire le sixième chacune. Aucun montant défini n'est envisagé à cette fin, mais on croit qu'il pourra exiger cinq ou six millions qu'on dépensera dans le dessein d'analyser l'approvisionnement en eau des Prairies.

Puis-je ajouter quelques mots au sujet de la pollution dont on parle beaucoup à l'heure actuelle. Il s'agit encore ici d'un problème à compétence partagée entre le gouvernement fédéral et celui des provinces.

Certaines lois fédérales traitent de pollution. L'une, la loi sur les pêcheries renferme une disposition sur les «matières nocives». Une autre, la loi sur la protection des eaux navigables, renferme une disposition qui touche «aux matières submersibles». Une autre, le Code criminel, parle de «méfait ordinaire». La loi sur la marine marchande du Canada interdit la pollution au moyen de carburant. L'exécution en vertu de certaines de ces lois est possible, cependant qu'elle est difficile quant à d'autres, partout au Canada. Il nous faudrait une deuxième gendarmerie fédérale pour empêcher que soient jetées à l'eau des matières nocives, et pour surveiller toutes nos rivières. Tous nous devons reconnaître l'existence de ces lois et comprendre que leur exécution est plutôt épineuse.

Le gouvernement fédéral a d'autres méthodes de combattre la pollution des eaux et j'en veux signaler trois. La Société centrale d'hypothèques et de logements accorde des prêts à intérêts avantageux et à longue échéance (s'échelonnant sur une période de 50 ans tout en accordant une défalcation de 25 p. 100) lorsque l'accomplissement des projets se fait dans le temps prévu. Ainsi, elle apporte une aide précieuse à l'assainissement des eaux.

De plus, la loi de l'impôt sur le revenu accorde une défalcation de 50 p. 100 à toutes les sociétés qui achètent de l'outillage servant à combattre la pollution. Il m'a été impossible jusqu'à présent de déterminer l'effet d'une telle disposition

puisque, selon toute apparence, le ministère du Revenu national ne tient pas compte de ceux qui s'en prévalent.

Le programme des travaux d'hiver a également collaboré à supprimer la pollution des eaux. Voilà les mesures du gouvernement fédéral.

● (12.15 p.m.)

A mon avis, la guerre à la pollution relève particulièrement des provinces. Pour ceux que cela intéresse, je signale que la Canadian Industries Limited a publié une intéressante et fort utile brochure sur la pollution. A mesure que je me suis intéressé au problème de la pollution, je me suis dit que le gouvernement fédéral pourrait peut-être faire plus à cet égard. J'ai pensé que le gouvernement pourrait peut-être accorder des primes ou des subventions aux sociétés qui entreprendraient une campagne contre la pollution. Je dois avouer que j'ai été surpris des renseignements obtenus au cours d'entretiens que mes hauts fonctionnaires et moi-même avons tenus avec les membres de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario. J'ai devant moi un rapport de la commission, plein d'optimisme, où l'on souligne les progrès accomplis dans la lutte contre les eaux résiduaires des municipalités. Je pourrais peut-être donner lecture de quelques extraits. Les derniers chiffres concernant l'épuration des eaux vannes en Ontario indiquent que sur les 977 municipalités de la province, 26 seulement ont des égouts sanitaires sans usine d'épuration et dix seulement parmi celles-ci ne prévoient aucun aménagement à ces fins. On m'a également donné à entendre que 80 p. 100 des eaux qui coulent vers les Grands Lacs, provenant de l'Ontario, sont soumises à un traitement d'ordre secondaire, facteur qui, exprimé en proportion, indique que c'est là une amélioration de 30 p. 100 sur ce que font les Américains. Le rapport dit de plus: «A compter de l'institution de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, jusqu'au début de 1965, la Commission a construit 74 usines de traitement des eaux vannes. Au cours de la même période, les municipalités en ont construites elles-mêmes 37, cependant qu'à l'heure actuelle 29 de ces usines sont en chantier.» A la fin du mois d'août 1965, la Commission ontarienne s'occupait elle-même de la construction de 27 projets, ce qui porte le nombre global à 167.

La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a souvent recours à la Société centrale d'hypothèques et de logements envers la construction de telles usines dans les municipalités. Lorsque les municipalités manquent d'argent à ces fins, la province érige elle-même les usines et les loue ensuite aux municipalités. J'ai cru que des subventions seraient avantageuses à ces fins, mais les fonctionnaires de la Commission ontarienne me déclarent que s'ils persistent dans leurs efforts, s'ils continuent de visiter les différentes usines et de convaincre les chefs d'entreprises de l'avantage qu'offre l'outillage servant à l'épuration des eaux résiduaires et que s'ils font appel à leur patriotisme, leurs efforts porteront fruit.

Le rapport de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario indique les sommes d'argent affectées dans la province à l'achat de matériel visant à combattre la pollution. Le montant de ces sommes est extraordinaire. Il me fera plaisir de mettre le rapport à la disposition de ceux qui voudront le consulter.

M. FAULKNER: La ventilation des dépenses indique-t-elle les déboursements de l'entreprise privée?

M. PEPIN: Oui, il s'agit principalement de l'entreprise privée, les industries étant classées: «industrie de transformation des produits pétroliers et chimiques», «industrie primaire du fer et de l'acier», «industrie des pâtes et

papiers». Ce ne sont là évidemment que des prévisions qui concernent six modalités industrielles. De 1965 à 1966, l'industrie a affecté 110 millions à l'achat de matériel servant à combattre la pollution. On peut en conséquence espérer, du moins à l'égard de l'Ontario, que dans un certain nombre d'années, nombre assez élevé peut-être, les industries et les municipalités auront réglé le problème de la pollution. Je ne sais trop ce qui se passe dans les autres provinces, mais je me propose dans les mois à venir de visiter les ministres concernés des différentes provinces. Souvenons-nous que chaque jour apporte de nouveaux problèmes. Aujourd'hui, en plus des déchets municipaux et industriels, nous avons maintenant les déchets agricoles. Une forte quantité d'engrais et d'insecticide atteint chaque année les rivières à cause des pluies et constitue de plus en plus une grave menace.

Puis-je à ce stade de nos délibérations préciser que le Conseil des ministres des ressources—organisme fédéral-provincial dont le siège est à Montréal—est à organiser une réunion fort importante sur la pollution qui se tiendra à Montréal au cours des mois d'octobre et de novembre. Cette réunion s'annonce extraordinaire. J'ai vu les études qu'on prépare. A cette occasion se réuniront assurément toutes les personnes que la pollution intéresse et seront groupées toutes les connaissances disponibles à ce sujet. Les gouvernements fédéral et provinciaux auront aussi l'occasion d'étudier ensemble ce qui a été fat et de mieux préparer le travail de l'avenir.

Certains d'entre vous ont sans doute lu le rapport provisoire de la Commission mixte internationale sur la pollution des lacs Érié et Ontario, et dans la partie internationale du fleuve Saint-Laurent. La Chambre en a été saisie. Vous connaissez les vœux que la Commission a formés et vous savez quelle attention il faudra porter à la pollution de ces lacs. J'ai déjà déposé à la Chambre le programme de l'activité de 1966 et j'ai déjà souligné que le ministère des Mines et des Relevés techniques pour sa part se propose de dépenser un million de dollars cette année pour des études à ce sujet et pour commencer la construction de trois navires qui serviront aux études de ce problème. J'ai déjà déclaré, si je ne m'abuse, que le ministère des Mines et des Relevés techniques se propose de concentrer ses recherches au cours de l'été sur la majeure partie du lac Ontario, dans le dessein de commencer à répondre à la première question qu'on nous a posée, nommément celle de savoir jusqu'à quel point les déchets industriels nous viennent d'outre-frontière. Les études tenteront de déterminer comment se distribuent dans le lac ces déchets, ce qui en advient, jusqu'à quel point ils coulent vers le Saint-Laurent, jusqu'à quel point aussi ils se déposent dans le lac et sous quelle forme. En quelle quantité se déposent-ils au fond du lac? Au cas où l'on parviendrait à réduire le flot de ces déchets à leur source même, pourraient-ils revenir à la surface? Dans la mesure où les propriétés physiques ordinaires du lac Ontario sont concernées, y compris les phosphates, l'Institut des Grands Lacs, sous contrat, entreprendra des études de ces eaux.

Le vaisseau que nous avons nolisé fera un relevé en détail du lac Érié; les États-Unis, dans un projet conjoint, étudiera également. Une étude d'ensemble de longue haleine des Grands Lacs a commencé et nous espérons que vers 1969 et 1970 nous pourrons compter qu'un groupe de 260 à 300 hommes étudieront quatre des Grands Lacs, dont les lacs Huron et Supérieur, ayant trois bateaux à leur service. Ces études serviront principalement à déterminer ce qui

se passe dans les lacs, à noter les moindres changements dans les concentrations et à établir ainsi le succès ou les insuccès des correctifs apportés. D'où l'on voit que la pollution des Grands Lacs reçoit chez nous une attention prioritaire.

Mais je suis assuré que les hauts fonctionnaires qui m'accompagnent veulent que je formule l'observation suivante: pour faire du bon travail, un travail qui convient, il nous faut de l'argent avec lequel on obtiendra les laboratoires et la main-d'œuvre nécessaires. Le procédé serait-il admis que nous pourrions constituer le Comité groupe de pression et lui confier la tâche de talonner le Conseil du Trésor!

Je pourrais m'étendre encore plus sur le sujet, mais je crois avoir assez bien résumé ce que j'avais à vous communiquer ce matin. Je m'excuse d'avoir peut-être été trop long, mais je compte bien que vous m'invitez de nouveau à comparaître. Je voudrais vous expliquer les autres points que j'ai mentionnés au début de mon exposé et vous expliquer le travail des différents organismes qui relèvent de mon ministère. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de l'Office national de l'énergie, de l'*Atomic Energy of Canada, d'Eldorado*. Nous pourrions alors—et je suis assuré que les hauts fonctionnaires partagent à cet égard mon avis—débatte et étudier sérieusement les aspects très importants de ces questions.

(Texte)

Le domaine des ressources est un des domaines les plus intéressants à l'heure actuelle au Canada, il n'y a aucun doute sur cela, cela a un aspect social, cela a un aspect économique, cela a un aspect politique et je vous félicite de vous être faits nommer sur ce comité.

Monsieur le président, merci.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, de votre exposé complet, fort intéressant et circonstancié. La procédure exigerait qu'on vous interrogeât maintenant. Mais il est déjà 12 h. 30 et je m'en rapporte au Comité si l'on doit bien faire ainsi. Après l'ajournement, nous aurons assurément l'occasion d'entendre de nouveau le ministre. Je m'en remets toutefois au Comité quant à savoir si nous devons maintenant interroger le ministre. Monsieur Faulkner a manifesté son intention de poser une question; il pourra peut-être le faire maintenant.

M. FAULKNER: Le Comité consent-il à ce que nous interrogeons le ministre durant quelques minutes? En premier lieu, vos observations sur la pollution m'ont beaucoup encouragé, monsieur le ministre. Je savais qu'à cet égard, il se faisait quelque chose, mais je n'aurais pas pensé qu'on y apportait tant d'intérêt. D'où l'encouragement que nous ressentons. J'ai toujours cru qu'il ne s'agissait pas ici de coordination, mais bien plutôt de compétence, de partage de pouvoirs. Je crois que si vous pouvez, à titre de ministre, remporter certains succès à cet égard, votre règne connaîtra un succès extraordinaire. Nous avons très souvent tenté chez nous de déterminer qui était responsable des algues, disons. Qui peut nous aider à régler le problème des algues dans le canal Trent? Lorsque vous vous renseignez auprès des autorités ontariennes, on vous propose de consulter les autorités fédérales, et ainsi de suite. C'est pourquoi, à mon avis,

intervient un problème de «juridiction». Votre empressement et celui des officiels à revenir ici discuter ce problème se révèle très encourageant pour les gens comme moi.

Je me demande s'il n'y aurait pas quelque moyen, sur ce problème de la délimitation de la compétence, d'aider les membres qui ne sont pas experts en la matière, et qui ont affaire à la pollution en général. Si les hauts fonctionnaires de votre Ministère ont quelque système pour délimiter les responsabilités, cela nous aidera. Le cahier de la CIL le fait peut-être de façon parfaite, mais il ne traite que de la compétence provinciale. Il m'aide beaucoup, je le sais. Ma question est très brève. Elle a trait à vos précédentes remarques sur nos ressources minérales, et particulièrement sur le cuivre. Vous mentionnez que dans le passé ces produits se destinaient à l'exportation et que c'était là une tradition. Je pense que cette manière d'agir laisse à désirer, et que nous commençons à en ressentir les effets. En ce moment, nous manquons de cuivre. Les usines comme celle de la *Canadian General Electric* pourraient utiliser beaucoup plus de cuivre qu'elles n'en obtiennent. Pouvez-vous nous laisser entrevoir ce que l'avenir nous réserve en approvisionnements de ce genre? Vous ne pouvez pas, je suppose, spécifier si vraiment notre prétendue interdiction d'exporter ce produit est efficace. J'imagine que cette affaire ressortit au ministre du Commerce. Mais, si nous supposons l'efficacité, que nous apporteront les cinq prochaines années? Cette très grave pénurie va-t-elle accabler nos industries manufacturières utilisant le cuivre, et continuer à leur faire tort?

M. PEPIN: Je demanderai à M. Drolet de se préparer à répondre à la deuxième partie de la question, pendant que j'aborde la première. Je causais d'une manière bien amusante, hier, avec des ingénieurs canadiens, à Montebello. Avant l'assemblée, avant le dîner, se tenait un Comité des ressources; et le président de ce Comité, j'espère que je le cite correctement, a semblé dire que c'est non pas un problème de compétence, mais essentiellement un problème administratif. A mon avis, nous pourrions donc transiger, et déclarer que c'est un problème et de compétence et d'administration! En matière de compétence, je suppose qu'on a une situation tout à fait difficile, quand on ne peut pas décider si la question relève du gouvernement fédéral ou des provinces. A titre d'exemple, prenons les eaux navigables des Grands Lacs; les deux autorités y ont certains droits. J'incline à croire (on le sait bien, M. Faulkner, car un jour, en Chambre, je vous ai demandé comment se décident ces questions et vous m'avez répondu que je m'écartais du sujet), j'incline à croire que c'est devenu impossible, en 1966, de répartir nettement la compétence. Je croirais même que nous ne devons pas y songer trop. Dans la plupart des cas, nous devrions admettre que ce n'est pas possible, et tâcher de collaborer. Voilà mon opinion. Elle est, avouez-le, très pratique, très anglo-saxonne. Le chevauchement...

M. FAULKNER: J'adopte le point de vue français.

M. PEPIN: Et vous faites bien, dans ce cas. Je considère comme inévitable le chevauchement. Aurait-on pu établir une répartition précise, en 1867? Je crois que, même alors, on ne le pouvait pas. Voilà pourquoi la Constitution canadienne comporte tant de chevauchements! Je ne pense pas, à tout événement,

qu'on y arrive en 1966. Acceptons donc cette impossibilité. Disons: «Très bien, ne discutons pas davantage à qui échoit la responsabilité. Qu'y pouvez-vous? Qu'y puis-je?»

M. FAULKNER: Si nous acceptions votre prémisse, je conviens que nous devrions nous en tenir là, mais quelques-uns d'entre nous ne l'admettent pas. Quelques-uns d'entre nous croient qu'on pourrait répartir bien mieux la compétence, surtout en ce domaine. Voilà la raison de mon insistance, car je...

M. PEPIN: Mais la question que je vous ai posée en Chambre demeure. Comment délimitez-vous la compétence dans le domaine de la pollution, quand le transport sur les Grands Lacs a son mot à dire?

M. PETERS: Indépendamment de la portée de la question mentionnée, la solution ne reste-t-elle pas confinée dans le rôle de l'autorité elle-même? Le gouvernement fédéral peut régler l'affaire des algues du Canal Trent sans que la province d'Ontario formule d'objection. S'il réussit à prendre l'affaire, personne ne mettra en doute la compétence. Le peu d'empressement à aborder le problème a pour cause le manque de direction. On invoque la compétence comme excuse. Le point de vue du ministre me plaît tout à fait, parce qu'il suppose une direction. Et si le ministre est disposé à exercer son autorité, quelques-uns des problèmes qu'on se rejette pour cause de compétence, trouveront quelque solution.

M. PEPIN: J'approuve ce qui vient de se dire, mais je pense que, pour certains travaux, le gouvernement fédéral a de meilleures qualifications que les provinces. Il ne devrait pas, par exemple, s'occuper d'entreprises trop petites. Il est le grand gouvernement du Canada; en conséquence, il doit entreprendre les grands projets, ainsi la lutte contre la pollution sur les Grands Lacs. On a nettement là un cas de compétence fédérale; et c'est un grand problème. Voilà la catégorie à laquelle le gouvernement fédéral devrait s'attaquer.

M. FAULKNER: Cela signifie-t-il que les algues du canal Trent ne sont vraiment pas...

M. PEPIN: Cela veut dire que l'érection d'un mur sur la rivière Saint-François, à Drummondville, est un travail qui convient mieux au gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral.

M. FAULKNER: Et les algues du canal Trent?

M. PEPIN: Je voudrais bien avoir dans ma propre circonscription quelque chose à comparer à votre canal Trent.

Le PRÉSIDENT: J'espère que mon interruption n'est pas inopportune. J'ai remarqué la question que M. Faulkner a posée au sujet du cuivre. Permettez-moi maintenant de décrire au Comité un procédé suivi par d'autres comités. Je sais que notre Comité ne l'a pas encore adopté, qu'il ne l'adoptera peut-être pas. Je désire quand même en informer la Section de direction. Au Comité des pêcheries, lorsque survenait une question d'une telle nature, exigeant une réponse technique, l'interpellateur (c'est à la direction de celui-ci, qui n'a même pas besoin d'avertir, une fois adopté le procédé) présentait sa demande, qu'on pouvait écrire et communiquer aux officiels, qui ainsi étaient en mesure de

préparer la réponse pour le moment approprié. La réponse pouvait être sommaire; et si l'on avait, en la matière, d'autres renseignements susceptibles d'aider le comité, par exemple références, bibliographies, ou quelque chose de ce genre, on les fournissait. Certes, l'adoption du procédé n'enlève pas au membre le droit de requérir une réponse immédiate, s'il le désire. J'ai mentionné ce point, parce que la question présente me paraît d'une nature plus technique, et qu'on pourrait y répondre à la prochaine assemblée, si vous ne tenez pas à le faire maintenant.

M. DROLET: Je puis donner une réponse assez bonne, mais certainement pas complète. Vous savez que le Canada est gros producteur de cuivre. En parlant de ce produit, par le temps qui court, nous pourrions subdiviser le problème. Il y a le minerai, le concentré, le produit fini. Le pays connaît aussi le problème des rebuts. Eh bien, le cuivre a récemment atteint des prix extraordinaires. Coté naguère à 30 cents la livre, le voici à 35, à 48; et quelques producteurs canadiens peuvent même obtenir 80 cents au *London Metal Exchange*. Ainsi, le producteur canadien a grande envie d'expédier son cuivre en Angleterre, par exemple, ou à d'autres marchés qui paient 80 cents la livre; et cela enlève à nos fabricants la certitude d'en obtenir sur le marché domestique. Alors nous, au ministère des Mines et des Relevés techniques et à sa Section de l'économie minérale, nous avons pris grand intérêt à l'affaire, parce qu'il s'agit d'un métal et que le commerce des métaux nous intéresse, et nous nous sommes adressés au ministère du Commerce et à celui de l'Industrie. Ils ont pris l'initiative d'empêcher notre minerai, notre cuivre, nos rebuts, nos métaux cuivreux, et même nos concentrés de gagner, par mer, les autres pays du monde. Nous manquons, ici, de nos propres produits. Nous avons laissé ouverte la frontière américaine pour de bonnes et simples raisons, mais nous avons arrêté quelques exportations vers d'autres pays. Autrement dit, nous exigeons un permis, ce qui nous permet de surveiller les exportations. En ce moment, nous accordons le permis, mais nous nous réservons le privilège de l'annuler, si nous constatons que nous n'avons pas assez de cuivre. Les rebuts constituent un gros problème, parce qu'ils représentent beaucoup d'argent. Vous pouvez même expédier aux États-Unis le métal pur et le faire revenir ici à un prix plus élevé. Car le petit fabricant qui ne peut pas s'approvisionner chez les grosses compagnies comme *International Nickel*, *Hudson Bay Mining* ou *Noranda Mines*, est prêt à payer n'importe quel prix presque pour les rebuts qu'il peut refondre, puis convertir en baguettes, en fils, en barres. Nous nous occupons beaucoup de cette question.

M. FAULKNER: Puis-je poser une autre question sur ce point? Pouvez-vous m'indiquer de façon approximative quelle quantité de minerai concentré et de rebuts s'exporte en ce moment? Une simple estimation. Je ne vous tiendrai pas responsable. Le pourcentage est-il de l'ordre de 30, de 10, de 50?

D. DROLET: Je ne sais pas. Mais M. Toombes pourra peut-être vous renseigner.

M. TOOMBES: De 30 à 40 p. 100.

M. DROLET: Trente à 40.

M. TOOMBES: C'est là un assez formidable volume de concentrés, en ce moment. Mais des plans comportent l'érection de nouvelles fonderies dans le nord de l'Ontario et peut-être en Colombie Britannique, ce qui, dans l'espace d'environ un an, diminuera la quantité sortant du pays.

M. FAULKNER: Cela se passe pendant que nos industries manufacturières, comme la CGE, souffrent d'une pénurie chronique. Il me semble dangereux de tant exporter, quand la CGE, à Peterborough, a fermé une usine, parce qu'elle ne peut pas obtenir de cuivre.

M. DROLET: Vous avez raison. Les mesures ont été prises pour qu'il y ait des approvisionnements de ces métaux. Elles demeureront en vigueur pendant un an.

M. SALTSMAN: Le Canada me paraît dans une situation très précaire. Il est l'un des grands producteurs de cuivre; pourtant nous ne pouvons pas obtenir de ce métal, et cela au bon endroit, pour notre propre industrie. Je crois que cette anomalie inquiète depuis longtemps tous les Canadiens. J'aimerais à demander au ministre s'il pense à établir un bureau de contrôle pour assurer à nos industries, ici au Canada, un approvisionnement adéquat de cuivre à un prix convenable. Ce métal est une de nos ressources. Il me semble que nous laissons les aléas du marché déterminer dans quelle mesure le Canada aura du cuivre. Cette substance est un précieux actif naturel; et pourtant nous la prodiguons sur les marchés mondiaux, et nous les laissons régir le prix et la demande de nos propres industries.

M. PEPIN: Songez-vous à établir un bureau comme celui-là pour chaque minéral du Canada?

M. SALTSMAN: A mon avis, ce serait très recommandable. Vous pourriez en établir pour les objectifs de ce genre, afin que nous puissions profiter de nos ressources naturelles.

M. PEPIN: M. Faulkner est parti. Mais le gouvernement fédéral a-t-il le pouvoir d'établir cette sorte de bureau dans chaque cas?

M. SALTSMAN: A-t-il celui d'établir un bureau régissant le blé?

M. PETERS: M. le Président, je dirais qu'en toute probabilité il l'a, parce que nous nous en servons pour nous approvisionner de produits comme le cobalt, l'uranium et plusieurs autres minéraux. Je croirais qu'il possède manifestement ce pouvoir. Si nous établissons ce bureau, ce devrait être une régie de minéraux plutôt que de marchandises, une régie qui s'applique à toutes les marchandises de nature minérale.

M. PEPIN: Je ne veux pas y insister, mais il y a toute une différence entre l'uranium et le cuivre. On considère l'uranium comme une substance stratégi-

que. L'énergie atomique ressortit au gouvernement fédéral, et vous pouvez dire que l'uranium est un minéral spécial, à cause de son caractère stratégique...

M. SALTSMAN: Je ne voudrais pas soulever une discussion, mais...

M. PEPIN: Aucun...

M. SALTSMAN: C'est stratégique dans des circonstances différentes. Permettez-moi maintenant de revenir à la question de la pollution et aux déclarations qui ont été faites. Selon l'une, il s'agit d'un problème de compétence; selon l'autre, d'un problème administratif. Je voudrais en présenter une troisième, et dire que c'est en réalité un problème économique. La grande difficulté, à ma connaissance, semble résider en ce que les gens répugnent à réellement appliquer les mesures combattant la pollution, et en ce que cette répugnance vient du désir d'attirer l'industrie. Ils emploient les motifs économiques les plus grossiers pour ne pas mesurer et ne pas attaquer ces problèmes; il y a des municipalités canadiennes, il y a des provinces canadiennes qui, dans leurs efforts pour attirer l'industrie, disent, en effet: «Tenez, nous ne nous occuperons pas de la pollution; venez ici, et faites ce qui vous plaît.» On cherche à obtenir une industrie. Mais quand l'industrie se sent menacée des mesures, elle répond: «Eh bien, si vous insistez, nous irons à des endroits qui ne nous imposeront pas cette dépense.» Cela révèle que nous devrions avoir une loi applicable et exécutoire dans tout le pays. Tout ce que je puis faire, c'est de demander au ministre d'étudier sérieusement cette difficulté et de la surmonter. Cet obstacle se rencontre communément. Toutes les municipalités désirent s'industrialiser, pour se créer une base de taxation. Elles en viennent à délaissier les problèmes de la pollution. En fin de compte, la pollution devient une affaire nationale, parce qu'elle peut prendre naissance dans quelque ville du nord du Québec ou de l'Ontario, puis, d'une manière ou d'une autre, pénétrer dans le Saint-Laurent. Quand ce malheur se produira, nous devons nous en occuper.

● (12.45 p.m.)

M. PEPIN: J'ai beaucoup à apprendre sur ces points-là. Je ne puis prendre mes exemples qu'en Ontario, parce que j'ai causé longuement avec le ministre ontarien et ses hauts fonctionnaires. Comme je l'ai dit dans mes remarques, l'Ontario insiste pour que les industries s'outillent contre la pollution; et les hauts fonctionnaires pensent que tout va très bien. Je leur ai demandé si les mesures imposées avaient poussé des industries à quitter l'Ontario ou à refuser d'y venir, et ils m'ont répondu: «Non».

M. SALTSMAN: Je ne sais pas si les chiffres du rapport provincial indiquent les petites localités ou désignent les petites régions qui, peut-être, n'entrent pas dans cette catégorie. Je sais pourtant que certaines industries affligées de gros problèmes de pollution déménagent. Il leur en coûterait beaucoup d'argent pour affronter ces problèmes et pour déménager vers des régions essentiellement rurales où, peut-être, elles échapperaient à la juridiction de l'Ontario Water Resources Board et d'autres organismes, et n'éveilleraient pas autant d'attention qu'elles le devraient. Néanmoins, la pollution est aussi réelle et aussi dangereuse dans un petit cours d'eau que dans un grand. C'est possible que, pour plusieurs

raisons, la province minimise l'importance du problème représenté par ce déménagement des industries. J'ai la certitude que certaines industries peuvent déménager et que, si une province contrôle moins rigidelement la pollution qu'une autre (la pollution est un grand facteur d'exploitation), elles ont tendance à changer d'endroit. Je présente cet argument pour aider à l'établissement d'une politique et d'une administration nationales de quelque espèce, qu'elles aient l'assentiment des provinces ou non.

M. PEPIN: Ce facteur n'est pas le seul. Il y a le coût de la main-d'œuvre; il y a, de plus, la proximité des marchés. Ainsi, quand une industrie cherche à s'installer, soit en Ontario, soit au Manitoba, soit ailleurs, c'est un des nombreux facteurs qui influent sur la décision. Il a son importance, mais nous ne devons pas lui en attribuer plus qu'il n'en mérite. Il faut, je le reconnais, que la législation des provinces se ressemble le plus possible. Le gouvernement fédéral peut certainement y inciter.

M. SALTSMAN: Au point de vue de la législation, je crois que c'est important.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, plusieurs autres personnes ont laissé entendre qu'elles aimeraient à poser des questions. Il est maintenant une heure moins dix. Désirez-vous suspendre la séance jusqu'à la convocation du président, et continuer quand vous aurez plus de temps?

Quelques MEMBRES: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur le ministre. La séance est suspendue jusqu'à la convocation.

M. McNULTY: Avez-vous une idée de la date de la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Non, mais ce sera après les vacances de Pâques.

raison la province minimise l'importance du problème représenté par ce démantèlement des industries. J'ai la certitude que certaines industries pourraient déménager et que si une province contrôle moins rigoureusement la pollution d'une autre (la pollution est un grand facteur d'exploitation), elle peut tenter de changer d'endroit. Je présente cet argument pour aider à l'établissement d'une politique et d'une administration nationales de quelque façon que ce soit.

L'assentiment des provinces est important. Je pense que les provinces ont un rôle à jouer dans le développement de l'industrie. Je pense que le rôle de la province est de contrôler la pollution et de contrôler le développement de l'industrie. Je pense que le rôle de la province est de contrôler la pollution et de contrôler le développement de l'industrie. Je pense que le rôle de la province est de contrôler la pollution et de contrôler le développement de l'industrie.

M. SALTSMAN: Au point de vue de la législation, je crois que c'est important.

Quelques membres: D'accord.

Le président: Non, mais ce sera après les vacances de Pâques.

M. McINTYRE: Avez-vous une idée de la date de la prochaine séance?

Le président: Non, mais ce sera après les vacances de Pâques.

Quelques membres: D'accord.

Le président: Non, mais ce sera après les vacances de Pâques.

M. SALTSMAN: Au point de vue de la législation, je crois que c'est important.

Quelques membres: D'accord.

Le président: Non, mais ce sera après les vacances de Pâques.

M. SALTSMAN: Au point de vue de la législation, je crois que c'est important.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de

RAPPORT GÉNÉRAL DES PROCÉDÉS
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le présent rapport contient les traductions
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le présent rapport est reproduit en français et
en anglais. Les séries complètes en sont
disponibles en s'adressant au
l'imprimeur de la Chambre. Le prix varie selon le
Comité.

—Le greffier de la Chambre

LÉON J. RAYMOND

6961 I AM 27 IJUL 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministre des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: MM. J.-P. Drolet,
John Convey, E. F. Roots, R. H. Code.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

*Du ministère des Mines et des Relevés techniques: MM. J.-P. Drolet,
John Convey, E. F. Roots, R. B. Code.*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

23954-1

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

COMITÉ PERMANENT
DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard J. Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Faulkner	Latulippe
Andras	Forest	McCutcheon
Beaulieu	Fulton	McNulty
Bower	¹ Goyer	Peters
Choquette	Grafftey	Saltsman
Code	Hales	Scott (Victoria (Ont.))
Davis	Hopkins	² Tremblay
		Wahn—(24)

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

¹ M. O'Keefe a remplacé M. Goyer le 25 mai 1966.

² M. Reid a remplacé M. Tremblay le 25 mai 1966.

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: MM. J.-P. Drolet,
John Convey, E. F. Roots, R. B. Code.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 25 mai 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Reid et O'Keefe soient substitués à ceux de MM. Tremblay et Goyer sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présents: du ministère des Mines et des Relevés techniques: honorable J.-L. Papin, ministre; M. J. M. Hannon, sous-ministre; M. K. M. Peck, directeur de l'administration.

Il n'y a pas quorum et le président ajourne la séance à 10 heures 5 minutes du matin.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Vign.

Le JEUDI 26 mai 1966

(3)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 heures 40 minutes du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Bower, Cashin, Choquette, Code, Davis, Faulkner, Forest, Hales, Hopkins, Laflamme, McNulty, O'Keefe, Peters, Reid, Salsman, Scott (Victoria, Ont.) Wahr—(17).

Aussi présents: du ministère des Mines et des Relevés techniques: MM. S. G. Gamble, Y.-Q. Fortier, John Convey, E. P. Rosta, R. B. Coda.

Le Comité fait l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Poste 20, Levés aériens et sur le terrain, cartographie et cartes aéronautiques: approuvé.

Poste 25, recherche géologique, administration, travaux et entretien: approuvé.

Poste 40, recherche géologique, construction ou achat d'édifices, ouvrages d'art, terrain et équipement: approuvé.

Poste 43, recherches, mine et métallurgie—administration, travaux, entretien: approuvé.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 25 mai 1908

Il est ordonné—Que les noms de MM. Reid et O'Keefe soient substitués à ceux de MM. Tremblay et Goyer sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,

LÉON J. RAYMOND.

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard J. Cashin

Vice-président: M. Oros Lafontaine

Membres

Adair
Allen
Barnes
Baker
Chapman
Cobb
Curtis

Faulkner
Forest
Fulton
Goyer
Grafton
Hales
Hopkins

Lafayette
McCutcheon
McNulty
Peterson
Saltzman
Scott (Victoria (Ont.))
Tremblay
Wahn—(24)

(Quorum 12)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Vitt.

M. O'Keefe a remplacé M. Goyer le 25 mai 1908.

M. Reid a remplacé M. Tremblay le 25 mai 1908.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 28 avril 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique ayant été convoqué pour 9 heures 30 minutes du matin, les membres suivants sont présents: MM. Bower, Cashin, Davis, Goyer, Hales, Hopkins, Peters, Saltsman—(8).

Aussi présents: du ministère des Mines et des Relevés techniques: l'honorable J.-L. Pepin, ministre; M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint; M. K. M. Pack, directeur de l'administration.

Il n'y a pas quorum et le président ajourne la séance à 10 heures 5 minutes du matin.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

Le JEUDI 26 mai 1966

(3)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 heures 40 minutes du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Bower, Cashin, Choquette, Code, Davis, Faulkner, Forest, Hales, Hopkins, Laflamme, McNulty, O'Keefe, Peters, Reid, Saltsman, Scott (Victoria, Ont.) Wahn—(17).

Aussi présents: du ministère des Mines et des Relevés techniques: MM. S. G. Gamble, Y.-O. Fortier, John Convey, E. F. Roots, R. B. Code.

Le Comité fait l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Poste 20, Levés aériens et sur le terrain, cartographie et cartes aéronautiques: approuvé.

Poste 35, recherche géologique, administration, travaux et entretien: approuvé.

Poste 40, recherche géologique, construction ou achat d'édifices, ouvrages d'art, terrain et équipement: approuvé.

Poste 45, recherches, mine et métallurgie—administration, travaux, entretien: approuvé.

Poste 50, construction ou achat d'édifices, ouvrages d'art, terrain et équipement pour recherches en génie minier et en métallurgie: approuvé.

Le président présente ensuite le premier rapport du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure:

«Votre sous-comité recommande que la procédure qui suit soit adoptée lorsque l'on étudiera les prévisions du ministère des Mines et des Relevés techniques:

- a) Que le premier poste (administration du ministère) soit étudié et que des questions d'ordre général soient posées mais que les questions relatives à des postes en particulier soient retenues jusqu'à ce qu'on arrive à ces postes.
- b) L'étude terminée que le premier poste soit réservé pour étude subséquente et que le Comité passe à l'étude et à l'approbation des autres postes.
- c) Quand tous les postes auront été approuvés, sauf le premier, que le Comité revienne à ce premier poste pour en continuer l'étude et que l'on s'occupe de toutes les questions auxquelles on n'aurait pas répondu.
- d) Le premier poste approuvé, ou de quelque autre façon dont il en aura été disposé, le Comité préparera un rapport à la Chambre.

Votre sous-comité recommande aussi qu'au sujet de la déclaration d'ouverture qu'a faite le ministre, le poste (1) soit réservé et que le Comité commence par étudier le poste 20.

Votre sous-comité recommande de plus que l'on obtienne la permission de réduire le quorum de 13 à 9 membres.

Sur la proposition de M. Laflamme, appuyée par M. Reid, il est demandé que le premier rapport du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A onze heures du matin, le Comité ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le JEUDI 26 mai 1966

● (9.32 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suis heureux de vous voir ici aujourd'hui. Nous devons d'abord étudier les prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques. Vous vous souvenez qu'à notre dernière séance nous avons entendu le ministre et quelques questions ont été posées. Nous avons ensuite convenu de faire l'étude des prévisions crédit par crédit et que nous laisserions de côté le poste n° 1. Nous avons aujourd'hui avec nous des fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques et M. Davis qui est membre du Comité, fait partie de leur groupe. Ils ne se présenteront probablement pas dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans les prévisions. Le ministère croit qu'un certain nombre de postes sont interdépendants et par conséquent ils vous seront soumis ensembles. Nous ne suivrons donc pas l'ordre apparent des crédits.

Le premier crédit, le crédit n° 20 relève de M. Gamble qui est directeur de la Direction des levés et de la cartographie. Y a-t-il des questions à ce sujet?

Le crédit n° 20 est approuvé.

RECHERCHE GÉOLOGIQUE

Crédit 35—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Conseil consultatif national de recherches en sciences géologiques, la part du Canada dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique à Londres, cotisation du Canada à l'Union internationale des sciences géologiques et \$150,000 en subventions pour aider à la recherche géologique dans les universités canadiennes, \$6,927,000.

Le PRÉSIDENT: Le prochain est le crédit n° 35. Il traite de la recherche géologique et nous avons avec nous M. Fortier qui en est le directeur. Y a-t-il des questions au sujet du crédit n° 35?

Le crédit n° 35 est approuvé.

Crédit 40—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$2,198,000.

Le PRÉSIDENT: Le suivant est le crédit n° 40 qui traite aussi de recherche en géologie. Y a-t-il des questions?

M. O'KEEFE: J'aurais une question au sujet de ce crédit. Je vois une augmentation de \$1,444,000 que l'on veut consacrer à la construction ou à l'agrandissement d'un édifice. Peut-être on pourrait nous dire pourquoi, où se trouve cet édifice, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: M. Fortier voudriez-vous vous avancer parce que nous voudrions que vous parliez dans le microphone. Nous n'avons pas de sténos... et je profite de l'occasion pour rappeler à tous les membres de parler clairement et distinctement dans le microphone.

M. Y.-O. FORTIER (*Directeur de la Commission géologique du Canada*): Cette somme additionnelle doit servir à la construction de laboratoires à Calgary, qui serviront aux savants de l'ouest du Canada. La construction a commencé l'an dernier.

M. CODE: Est-ce que le domaine de l'industrie a été consulté quant aux fonctions et au genre de ces laboratoires?

M. FORTIER: Bien sûr. Et dans une large mesure c'est une réponse que nous apportons à leur inquiétude en construisant des laboratoires dans cette partie du pays.

M. CODE: Merci monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions au sujet du crédit n° 40?

M. REID: Je n'ai rien entendu dire au sujet du genre de laboratoires qu'ils seront, monsieur.

M. FORTIER: Les savants qui travailleront là s'occupent de la géologie du pétrole et de la géologie du bassin sédimentaire de l'ouest du Canada.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions au sujet du crédit n° 40?

Le crédit n° 40 est approuvé.

RECHERCHES EN GÉNIE MINIER ET EN MÉTALLURGIE

Crédit 45—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité consultatif national des recherches sur les mines et le traitement des minéraux, la part du Canada dans les frais du Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux et \$100,000 en subventions pour aider à la recherche dans les universités canadiennes sur les mines et le traitement des minéraux (Détails, page 241) \$5,640,700.

Le PRÉSIDENT: Nous arrivons maintenant au crédit n° 45 relatif à la recherche et aux enquêtes en génie minier et en métallurgie. Nous avons avec nous M. John Convey, directeur de la Direction des mines.

M. O'KEEFE: Monsieur le président, ma question n'est peut-être pas à point et dans ce cas je vous prierais de l'éliminer. Cependant au crédit 45, où il est question de génie minier et de recherches, je voudrais parler des recherches faites par votre ministère à Belle-Isle (Terre-Neuve). Par l'entremise de l'Office national de l'expansion économique quelque 300,000 dollars ont été dépensés pour trouver un procédé d'enrichissement de ce genre particulier de minerai. Je me demande ce que votre ministère a fait récemment.

M. JOHN CONVEY (*Directeur de la Direction des mines*): Nous avons collaboré à ces recherches mais c'est surtout le ministère de l'Industrie qui a fourni l'argent. Nous avons apporté l'aide technique et une partie du travail a été effectuée aux États-Unis. Quelques travaux ont aussi été faits dans nos laboratoires. De plus nous avons travaillé sur place à Belle-Isle.

M. O'KEEFE: Et quelles sont les conclusions?

M. CONVEY: Les conclusions sont que la concurrence provenant de minerais de meilleure qualité est trop forte et ce qu'il faudrait dépenser pour amener le minerai de Wabana dans une catégorie où il pourrait faire concurrence n'en rendrait pas son exploitation économique pour le moment. Peut-être dans l'avenir lorsque l'industrie de l'acier devra se contenter de minerais de plus en plus pauvres pourra-t-on exploiter la mine de Belle-Isle. C'est une bonne source.

M. O'KEEFE: Merci beaucoup.

M. SALTSMAN: Je ne sais si je pourrais demander à monsieur Convey pourquoi il y a eu diminution de \$200,000 au titre des salaires ou traitements nets? Auriez-vous de la difficulté à obtenir du personnel compétent à votre ministère? Perdez-vous votre personnel parce que les traitements ne correspondent pas à ceux que l'on paye dans les universités et dans l'industrie privée?

M. CONVEY: L'une des principales raisons de cette diminution vient de ce qu'une partie du personnel de la Direction des mines fait maintenant partie du groupe des ressources hydrauliques. Cependant je pourrais élaborer et dire que le personnel de la Direction, comparativement à 1959, compte un fonctionnaire de plus. Nous avons été fortement touché par le gel imposé il y a quelques années et nous n'avons jamais pu combler les pertes subies à cette époque.

Par contre, quant à l'embauche nous pouvons faire concurrence actuellement aux universités et à l'industrie privée. La Commission du service civil tente actuellement de faire augmenter les traitements. Cependant quoique nous puissions faire concurrence dans les échelons inférieurs nous perdons chaque année du personnel dans les échelons supérieurs.

M. REID: Employez-vous des étudiants diplômés pour les former durant l'été?

M. CONVEY: Oui, nous employons 39 étudiants dont environ 8 sont à se spécialiser et nous avons essayé sans succès d'augmenter ce nombre. Nous n'avons tout simplement pas pu obtenir les postes.

M. REID: Il y a pénurie générale d'ingénieurs miniers et de techniciens dans l'industrie minière?

M. CONVEY: Oui et pour encourager les étudiants à se lancer dans le génie minier, pour que la profession paraisse plus attrayante aux étudiants qui se dirigent vers l'université, nous avons créé une subvention de \$100,000 pour les universités et destinée aux domaines du génie minier et du traitement des minéraux.

M. REID: Où va cet argent, quelles sont les universités qui le reçoivent?

M. CONVEY: Environ 10 universités se le partagent.

M. REID: C'est le double, la subvention étant de \$50,000 l'an dernier. Ce n'est pas beaucoup réellement si vous répartissez cet argent sur une base de péréquation; soit \$10,000 par université.

M. CONVEY: En fait on nous avait demandé tout près de \$400,000 mais nous n'avions que \$100,000 à donner.

M. REID: Prévoyez-vous augmenter cette somme l'an prochain?

M. CONVEY: Nous aimerions bien voir l'industrie venir à la rescousse comme elle fait dans quelques autres domaines.

M. REID: Dans quels domaines?

M. CONVEY: L'aide qu'elle apporte à McGill par exemple est très, très importante.

M. REID: Queens?

M. CONVEY: Elle aide Queens jusque dans une certaine mesure.

M. REID: Toronto?

M. CONVEY: Pas tellement d'aide à Toronto dans le domaine du génie minier.

M. REID: Merci, M. le président.

Le PRÉSIDENT: M. Saltsman, vous avez une question?

M. SALTSMAN: M. le président, j'espère que ma question est pertinente. Je voudrais savoir si le gouvernement n'a jamais songé à entreprendre ses propres travaux d'exploration, mettre en valeur les gisements, les enregistrer, ou enregistrer leur production plutôt que de laisser l'exploration et la mise en valeur suivre leur cours habituel.

M. CONVEY: Nous avons pensé il y a quelques années à plus ou moins imiter ce qu'a fait le Bureau des mines des États-Unis. En d'autres mots, nous avons pensé à des travaux de forage. Nous n'avons jamais pensé à des travaux complets d'exploration. Quant au domaine de l'exploration nous l'avons laissé entièrement à ceux qui s'occupent des levés géologiques.

M. SALTSMAN: Auriez-vous une opinion à émettre à ce sujet. Devrions-nous songer à ce genre de travaux?

M. CONVEY: Pas actuellement. Notre personnel n'est pas assez nombreux. Nous ne pourrions pas répondre à l'effort qu'exige le fait d'amener une propriété à l'état où ensuite les sociétés minières pourraient prendre la relève.

M. SALTSMAN: Si vous aviez le personnel, est-ce que ce serait une bonne proposition?

M. CONVEY: J'en doute. Si nous avions un personnel plus nombreux nous serions plus utiles à l'industrie en poursuivant les recherches que nous faisons actuellement. Nous essayons de mettre au point des procédés qui permettent de traiter les minerais canadiens. Nous aidons la majorité des mines à mettre en valeur leurs propriétés mais nous pourrions encore employer beaucoup plus d'hommes dans ce domaine particulier s'ils étaient disponibles, sans avoir à nous lancer dans des travaux complets d'exploration.

M. SALTSMAN: Quant à cette question de disponibilité est-ce qu'il s'agit seulement de vous donner le statut et les fonds nécessaires pour embaucher le personnel; s'agit-il d'une pénurie de personnel ou de l'incapacité d'embaucher le personnel de la compétence que vous exigez?

M. CONVEY: Il s'agit surtout d'obtenir l'argent.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. SALTSMAN: Je me demande s'il n'y aurait pas quelqu'un parmi les experts qui voudrait ajouter quelques mots à ce sujet.

M. DROLET: J'aurais quelques remarques à faire au sujet de la possibilité pour le gouvernement fédéral d'entreprendre des travaux d'exploration.

Il pourrait d'abord s'élever quelques critiques de la part des provinces du Canada pour la raison que l'on parle d'exploration avec pour but la découverte de gisements minéraux. Nous faisons actuellement le levé géologique du territoire canadien pour établir des cartes qui indiquent les régions les plus favorables à la prospection. C'est ce que nous faisons. Maintenant nous voudrions pousser un petit peu plus loin, avoir des prospecteurs sur le terrain avec l'argent nécessaire, trouver les minéraux, trouver la mine et même peut-être l'exploiter au nom du gouvernement du Canada. Je crois parce que les richesses naturelles sont du domaine exclusif des provinces au Canada, que vous pourriez vous butter à des difficultés. Même dans la province de Québec comme vous le savez, la Soquem a été créée sous forme d'une société spéciale et non sous forme d'une société de la Couronne—d'une société spéciale dont les fonds sont fournis par les gouvernements du Canada. C'est-à-dire que les actions de la société sont annuellement achetées par le gouvernement du Québec. Il n'y a aucune objection à cela dans les diverses provinces parce que comme l'a dit le premier ministre Lesage, les gisements que ces gens peuvent trouver n'auraient pas nécessairement été trouvés par n'importe qui d'autre. Il n'y a pas d'empiètement sur l'industrie privée. Simplement plus de travaux d'exploration se font. Vu de cet angle, c'est vrai. Cependant je crois que l'argent que le gouvernement fédéral pourrait dépenser dans une société d'exploration peut être mieux utilisé entre les mains de la Commission géologique du Canada qui prépare les cartes de base pour les sociétés privées. Cela coûte cher aussi selon les données statistiques fournies par l'industrie. Il coûte environ 25 millions de dollars pour trouver 1.2 mine ou un peu plus d'une mine au Canada. Et quand nous parlons d'une mine il s'agit d'une mine parvenue au stage de la production et qui donne des bénéfices. C'est ce que cela coûte au Canada. Je me demande si les contribuables voudraient voir leur argent engagé dans une entreprise aussi aléatoire.

● (10.00 a.m.)

M. SALTSMAN: J'ai posé ma question ayant en vue la politique que l'on favorise un peu partout, c'est-à-dire encourager la mise en valeur locale. Si vous laissez cette matière au jeu normal des marchés cela ne veut pas dire nécessairement que l'industrie ouvrira des mines dans des régions où cela serait pour le plus grand bien de ces régions. Cependant si le gouvernement se mêle d'exploration, il peut établir des priorités aux fins d'exploration. Il existe certaines régions canadiennes qui ont plus besoin d'être mises en valeur que d'autres et nous pourrions tout simplement concentrer là nos efforts. Quant au coût il n'y a pas de doute que le contribuable canadien en porte le fardeau d'une façon ou d'une autre. L'entreprise ou le gouvernement paiera.

Je voulais savoir si cela serait pratique du point de vue fédéral-provincial. En autant que nous n'entrons pas en conflit au domaine des levés, cela n'en est qu'une prolongation? Je ne propose pas que le gouvernement écrème les mines

qui seront trouvées. Je crois qu'elles appartiennent aux provinces et doivent être mises en valeur et exploitées par les provinces. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

M. PETERS: Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire à poser. Quoique je m'intéresse à l'exploration provinciale des ressources, il existe beaucoup d'autres régions minières à mettre en valeur dans l'Arctique, les régions polaires, les Territoires du Nord-Ouest et toute cette étendue que l'on est à répartir maintenant. Je crois qu'il ne serait pas sage de mettre en valeur quelques-unes de ces régions sans tenir compte des ressources qui s'y trouvent. Dans certains cas, il pourrait être dans l'intérêt du pays de retarder la mise en valeur jusqu'à ce qu'on trouve un usage pratique au produit. Ce ne serait que mettre en valeur et passer le produit aux autres pays sous forme d'exportation de matière brute. A quoi pensait le gouvernement lorsque l'on a décidé de permettre ce genre d'exploitation—on ne l'appelle pas exploration—dans plusieurs de ces régions? A quoi pensait le gouvernement à ce sujet, là où il n'était pas question d'autonomie provinciale de permettre à un nombre fixé de sociétés de présenter des offres sur le droit d'exploitation de très vastes régions, s'il y avait quelque chose là.

M. DROLET: Notre ministère effectue nombre de travaux géologiques, des levés, s'occupe du plateau continental polaire, etc. Si vous en venez à l'exploitation cependant il faut vous adresser au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales qui est responsable de toutes les régions situées au nord du 60° parallèle et c'est lui qui les administre.

M. PETERS: Est-ce que vous octroyez les permis ou si ce sont eux...

M. DROLET: Oui des permis sont émis mais pas par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales donne des permis spéciaux et accorde aussi des permis pour des régions hors du Canada, comme au sujet des droits miniers qui se trouvent au large des côtes. Ce sont eux qui sont responsables des permis.

M. PETERS: Si vous demandiez un permis, est-ce que le ministère des Mines en obtiendrait un?

M. DROLET: Si le ministère des Mines en demandait un, je crois qu'il l'obtiendrait.

M. PETERS: Mais vous ne l'avez jamais demandé?

M. DROLET: Non, pas que je sache. Peut-être que MM. Fortier ou Roots qui s'occupent de l'Étude du plateau continental polaire pourraient vous donner plus de détails à ce sujet.

M. PETERS: Monsieur le président, il y a là quelque chose d'intéressant à quoi je n'avais jamais pensé très sérieusement. Un de mes neveux a participé à des travaux de forage sur la petite île Cornwallis l'an dernier et j'ai été très impressionné par les richesses que l'on trouve dans cette région, par l'étendue de cette région, et qu'évidemment l'on n'utilisera pas dans un avenir immédiat. Ces richesses peuvent être expédiées en petites quantités à un certain nombre des principaux pays industriels.

Le gouvernement n'a-t-il jamais pensé à la nécessité d'une certaine surveillance de ces richesses pour que le Canada puisse en tirer quelques bénéfices au lieu de les laisser tout simplement exploiter?

M. DROLET: En d'autres mots vous me demandez si notre ministère n'a jamais travaillé à des politiques relatives aux gisements minéraux, comme le pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le grand Nord ou dans l'Arctique; si une loi avait été adoptée disons pour en défendre l'exploitation pour les prochaines 50 années ou quelque chose du genre? Non, monsieur.

M. PETERS: Il n'y a eu aucun travail de fait à ce sujet?

M. DROLET: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous quelque chose à ajouter M. Fortier?

M. FORTIER: Au sujet de la petite île Cornwallis les principales sociétés sont intéressées au sujet. C'est entre bonnes mains. On peut dire la même chose des gisements de fer de la rivière Mary sur l'île Baffin.

Cependant il y a un autre problème qui se présente au sujet de l'intervention de l'État. J'en parle seulement pour qu'on y pense sérieusement. J'ai su assez tard que nous avons perdu pour le Canada des travaux d'exploration que de très bonnes sociétés et presque entièrement des sociétés d'État, voulaient entreprendre. Je pourrais citer des sociétés françaises et anglaises qui sont actives au pays. Ce sont ce que nous pourrions appeler des sociétés de la Couronne. C'est une chose que l'on pourrait étudier plus tard parce que je ne suis pas prêt à en discuter en ce moment.

M. PETERS: J'ai parlé de la petite île Cornwallis parce qu'il s'agit de zinc presque pur. Le gisement est énorme et vous pouvez en trouver sur la côte. De toute évidence le zinc sera dirigé vers le Japon ou vers d'autres pays parce que nous ne pouvons pas l'utiliser et aussi longtemps que le marché mondial sera suffisant pour en garantir les aspects commerciaux cela se maintiendra. Il me semble que le ministère des Mines devrait avoir fait une étude pour savoir s'il est dans l'intérêt du Canada d'exploiter ces ressources actuellement. Peu importe à qui appartienne la société. La Hollinger Mines au Labrador exploite la région et expédie du minerai de fer de la même façon que s'il s'agissait d'une société canadienne. Il s'agit de savoir s'il est dans l'intérêt du Canada de permettre l'entreposage de nos richesses minérales dans d'autres pays, tandis que nous pourrions les entreposer chez nous dans le sol en sachant où elles sont.

M. DROLET: Vous posez là, monsieur, une question très difficile. Devons-nous exporter des concentrés de minerai ou seulement des produits ouvrés? Cela pourrait faire l'objet d'une longue discussion mais prenons un exemple précis. On a trouvé dernièrement au Canada un grand gisement de plomb et de zinc à Pine Point dans les Territoires du Nord-Ouest. La société qui exploite le gisement a demandé un permis spécial d'exportation vers le Japon, parce qu'un permis spécial est requis pour exporter davantage au Japon. Nous nous sommes demandé ensuite si ce serait le moment de construire une nouvelle fonderie dans la région de Pine Point ou plutôt si nous devrions agrandir une autre fonderie quelque part dans le nord de la Colombie-Britannique. Nous avons fait l'étude de ces questions et nous avons une division à la Direction des ressources minérales du ministère qui est composée d'économistes en industrie minérale et nous avons conseillé le gouvernement à ce sujet. Nous n'établissons pas de

politiques au ministère, du moins nous ne l'avons pas encore fait. Nous espérons avoir un peu plus de responsabilité avec la nouvelle organisation de notre ministère.

Nous conseillons le gouvernement du Canada au sujet de ce qu'il devrait faire et comme tout Canadien nous aimerions n'expédier que des produits ouvrés parce qu'ils apportent plus de revenus. Cependant dans le cas du plomb et du zinc nous ne sommes pas les seuls au monde à être riches en minerais. L'Australie, les États-Unis et nombre de pays en voie de développement en possèdent de vastes gisements et le capital étranger s'y intéresse. Et le capital canadien et américain émigre vers ces pays lointains. Il faut regarder la question à l'échelle mondiale. Si nous voulons équilibrer notre balance des paiements il nous faut expédier une partie de nos ressources sous forme de produits bruts ou semi-ouvrés peu importe où se trouve le marché. Quand je dis semi-ouvrés je veux dire par exemple que nous expédions moins de matière brute et plus de concentrés. Nous travaillons un peu plus. Nous essayons certainement d'expédier de plus en plus de produits semi-ouvrés et ouvrés mais nous ne pouvons pas toujours le faire.

Ainsi dans le cas de Pine Point le permis a été émis à la société d'exporter de la matière brute non seulement au Japon mais aussi aux États-Unis. Cependant nous avons dit: «Attendez un instant, nous allons y regarder de plus près». Nous avons accordé un contrat à une société d'ingénieurs-conseils pour qu'ils nous préparent un rapport économique sur la possibilité d'une fonderie à Pine Point. C'est le ministère du Nord canadien et des Richesses naturelles qui a octroyé le contrat vu que les régions situées au nord du 60° parallèle relèvent de ce ministère.

Si le rapport avait indiqué que nous avions raison et que du point de vue économique nous devions et nous pouvions construire une fonderie à cet endroit, je crois que nous ne prolongerions pas le permis pour «X» années de plus mais que nous forcerions la société à établir une industrie à cet endroit.

M. O'KEEFE: Je me demande s'il y a quelqu'un parmi vous ici qui pourrait comparer les sommes dépensées en recherches et pour stabiliser et améliorer l'industrie de la houille et en particulier dans les provinces de l'Atlantique à celles que l'on dépense pour améliorer et stabiliser l'industrie du minerai de fer.

M. CONVEY: Le groupe de l'Office fédéral du charbon pourrait vous donner une meilleure réponse mais je puis vous dire que les sommes consacrées à l'industrie de la houille actuellement ne se comparent pas à celles que l'on dépensent à la mise en valeur de l'industrie du minerai de fer.

M. O'KEEFE: Voulez-vous dire que l'on consacre plus d'argent à l'industrie du fer qu'à l'industrie de la houille?

M. CONVEY: Oh, aujourd'hui, oui.

M. O'KEEFE: Cependant entre 1959 je crois et 1964 on a dépensé 159 millions de dollars pour l'industrie de la houille dans les Maritimes.

M. CONVEY: Oui.

M. O'KEEFE: A ma connaissance, ces dépenses n'ont sûrement pas servi à relever ou à stabiliser l'industrie sidérurgique.

M. CONVEY: Au cours des dernières années on n'a pas dépensé grand chose pour améliorer les techniques de l'industrie houillère. On a pas mal dépensé en subventions et dans d'autres domaines pour essayer de les maintenir en action. Les mines ont été mécanisées dans une assez large mesure.

M. O'KEEFE: S'est-on occupé, par exemple, de maintenir en existence l'entreprise de Bell Island?

M. CONVEY: Oh! oui.

M. O'KEEFE: Mais on n'y a pas réussi jusqu'ici.

M. CONVEY: Non, ce ne fut pas un succès. La grande différence visant Bell Island et l'industrie houillère, c'est que, dans le cas de Bell Island, il s'agit de gisement, mais on s'en est désintéressé; il n'est plus en demande.

M. O'KEEFE: Bien. Mais il en est sûrement ainsi du charbon.

M. CONVEY: Voici, on utilise encore le charbon aujourd'hui. Quant au minerai de fer riche en phosphore de Bell Island, il avait preneurs en Europe, mais leurs fonderies d'acier se sont dispensées de leurs fours Martin et elles n'ont plus besoin du genre de minerai qu'elles recevaient auparavant de Bell Island.

M. O'KEEFE: Vous laissez donc entendre que, quelles que soient les sommes dépensées, cela ne changera pas grand chose?

M. CONVEY: Je n'irais pas jusque-là.

M. O'KEEFE: Je veux surtout insister sur la question d'argent.

M. CONVEY: Non, pas actuellement; c'est une question de marchés.

M. O'KEEFE: Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT: Monsieur Saltsman, d'après ma liste, c'est votre tour.

M. SALTSMAN: Oui. Je voulais poser à M. Convey une question à propos des recherches. Pourriez-vous me dire dans combien d'universités on poursuit des recherches minières?

M. CONVEY: Au Canada, on se livre à des recherches minières à l'Université de la Colombie-Britannique, à l'Université de l'Alberta, aux universités Queens, McGill, Laval, et à l'École technique de la Nouvelle-Écosse.

M. SALTSMAN: Si je pose cette question, c'est qu'on a entendu dire, de temps à autre, que nous pourrions utiliser l'argent consacré aux travaux de

recherche à meilleur escient si nos activités se concentraient sur un moins grand nombre de centres. Cette opinion s'applique à tous les genres de recherches et non seulement à la recherche minière. On propose qu'une plus grande concentration d'efforts soit portée sur certaines universités afin de leur permettre de se spécialiser dans ces domaines et peut-être ainsi tirer un meilleur rendement de ces subventions, au lieu de disperser celles-ci à travers le pays. Voudriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. CONVEY: On tend aujourd'hui à se concentrer sur une ou deux universités. Ainsi, l'industrie minière subventionne McGill dans une assez large mesure; les intéressés sont très généreux envers McGill. Ils aident aussi l'université Queens; on dirait que l'université de Toronto se retire peu à peu de ce champ d'action. Dans l'Ouest, il semble y avoir une recrudescence de travaux à l'Université de la Colombie-Britannique. Il peut donc arriver qu'un de ces jours on compte deux principaux centres: un dans l'Est, composé de McGill et probablement de Laval et de Queens, et l'autre dans l'Ouest. On s'efforce aussi d'amener au moins l'une de ces universités à se spécialiser dans un certain domaine de recherches. Ainsi, nous aimerions que l'une d'elles forme des spécialistes dans ce que nous appelons la mécanisation des travaux en roche, ou étude de la stabilité des chantiers miniers.

● (10.15 a.m.)

M. HALES: J'ai une question additionnelle à poser à M. Saltsman. Je remarque que vous avez un montant de \$100,000 en subventions à des universités canadiennes pour étudier l'exploitation des mines et le traitement du minerai, ce qui équivaut à une augmentation de \$50,000 sur l'an dernier. A quelles universités ces subventions sont-elles destinées? Sont-elles réparties également ou y a-t-il un montant plus élevé qui est versé à une institution plutôt qu'à une autre?

M. CONVEY: Eh bien, la répartition en est d'abord fondée sur les programmes que soumettent les universités en ce qui touche l'utilisation des fonds. J'ai déjà dit que le montant global de ce qu'elles réclament approchent les \$400,000. Environ quatre universités se sont partagé plus ou moins de \$60,000 concernant des études minières bien déterminées. Une autre somme de \$18,000 est destinée à trois universités qui s'occupent d'étudier les poussières minérales et...

M. HALES: Voulez-vous les nommer?

M. CONVEY: Oui. Il s'agit des universités suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Queens, McGill et Laval. Puis une partie des autres \$23,000 va à celle de Saskatchewan. Ajoutons que celle de Waterloo a aussi sa part. Les fonds consacrés au traitement du minerai sont répartis entre les universités suivantes: Colombie-Britannique, Saskatchewan, McMaster, Toronto et, je crois, Laval.

M. SALTSMAN: Monsieur le Président, si je puis ajouter à la question de M. Hales, qui se rattache à la mienne, qui a pris les décisions à l'égard de ce genre de subventions?

M. CONVEY: Nous avons un comité composé de représentants des universités, des industries, et de nous-mêmes.

M. SALTSMAN: Et les décisions se prennent...?

M. CONVEY: Elles découlent des recommandations selon lesquelles les fonds devraient être répartis.

M. SALTSMAN: Comment se prennent les décisions? Sur quelle base décide-t-on que telle subvention soit accordée, au pro rata? Y a-t-il quelques principes logiques selon lesquels on répartit ces fonds destinés à la recherche?

M. CONVEY: Je crois que le plus important critère, c'est l'aptitude du professeur individuel qui réclame la subvention et son expérience dans son domaine. Puis on étudie très, très soigneusement le programme qu'il propose. D'autre part, nous devons diviser ces fonds entre autant d'universités possible que nous croyons méritantes, car je puis vous dire qu'une seule université pourrait facilement absorber tous les fonds disponibles. C'est une solution difficile à trouver, mais nous essayons de rendre justice à toutes ces institutions.

M. SALTSMAN: Monsieur Convey, vous savez que la Chambre des communes a adopté une mesure tendant à créer un conseil et un secrétariat des sciences de qui relèveraient, je présume, les allocations de recherche. Si vous étiez invité à donner votre avis au conseil des sciences et si vous aviez à formuler des recommandations quant à la distribution des fonds, proposeriez-vous que l'on devrait s'en tenir à la façon dont on a procédé dans le passé ou suggèreriez-vous qu'on agisse autrement?

M. CONVEY: Je crois que je favoriserais la pratique suivie depuis quelques années. Elle est conforme à la méthode suivie au Conseil national des recherches et par d'autres organismes finançant ces travaux. Mais nous avons en plus décidé l'industrie à nous proposer d'autres techniques.

M. HALES: Vu ce nouveau conseil des recherches qu'on vient d'établir, ne croyez-vous pas que désormais il faudra le consulter afin d'assurer une coordination des dépenses effectuées dans le domaine de la recherche?

M. CONVEY: Oh, oui, nous nous attendons que, grâce au conseil des recherches, nous allons pour la première fois pouvoir coordonner toutes les subventions fédérales qui sont accordées et, par là même, il sera en mesure de décider, par exemple, si nous devrions disposer de plus ou de moins de fonds à distribuer aux universités. Mais je suis persuadé que, grâce à ce conseil, nous aurons pour la première fois une bonne orientation et une meilleure coordination.

M. HALES: Dans le passé, vous est-il arrivé de vous trouver dans la nécessité de refuser ou maintenir une subvention parce qu'une université n'avait pas produit de résultats?

M. CONVEY: Je tiens ici à restreindre ma réponse au domaine des mines, Oui, il nous est arrivé quelques fois d'avoir à signaler au professeur intéressé que son programme était franchement insuffisant.

M. PETERS: Monsieur le Président, puis-je poser une question additionnelle? L'industrie minière s'est fort inquiétée de ce que la plupart des universités aient supprimé leurs cours en génie minier, l'an dernier. Quelles en furent les répercussions sur le programme que vous poursuivez?

M. CONVEY: Je ne dirais pas que la plupart des universités ont laissé tomber leurs programmes dans le domaine minier.

M. PETERS: Non, mais leurs cours aboutissant à un degré universitaire.

M. CONVEY: Non.

M. PETERS: N'est-il pas exact qu'il n'y a plus qu'une université poursuivant un cours en génie minier qui conduit à un degré universitaire?

M. CONVEY: Oh non. Il n'y en a pas qu'une. On en compte au moins cinq ou six. Celles que j'ai mentionnées donnent toutes un cours préuniversitaire, complété par l'enseignement polytechnique. Je dirais qu'il y a au moins sept universités qui accordent des degrés dans le génie minier.

M. PETERS: Et elles poursuivent cet enseignement?

M. CONVEY: Elles poursuivent cet enseignement, mais je dois reconnaître que, dans un cas ou deux, le nombre des étudiants qui s'inscrivent au génie minier, après leur deuxième année de génie civil, se réduit de plus en plus. D'autre part, les écoles qui confèrent un diplôme ont tendance à augmenter, et dans ces écoles où l'on enseigne les sciences modernes portant sur les mines et que l'on trouve dans les centres populeux, on se rend compte aujourd'hui qu'en plus de l'ingénieur minier il faut faire appel à d'autres spécialistes du génie électrique et du génie mécanique. Dans cette voie, l'université McGill, par exemple, s'appête à donner un cours post-universitaire qui oriente ces autres spécialistes vers le génie minier. C'est peut-être ce qui vous a frappé: la tendance à adopter ce genre de cours éducationnel qui s'ajoute, en réalité, au diplôme de professionnel qu'ils ont déjà obtenu. Il y a toutefois encore pas mal d'écoles canadiennes qui donnent des cours post-scolaires en génie minier.

M. O'KEEFE: Y en a-t-il au *Memorial University*, à Saint-Jean ou à Terre-Neuve—Labrador?

M. CONVEY: Oui.

M. PETERS: Eh bien, monsieur le Président, j'ai peut-être tort, mais l'industrie minière, dans ma région du pays, s'est fort inquiétée de l'abandon, par quelques universités, de leurs facultés de génie minier. Je crois que la profession d'ingénieur, d'ingénieur minier en particulier, est en train de s'éteindre dans la plupart des universités. C'est la première année qu'un tel phénomène se produit et il n'aura évidemment pas de désastreuses répercussions au cours des deux prochaines années. Je crois que l'Université de Toronto a renoncé à son enseignement universitaire en génie minier. Le gouvernement d'Ontario est allé jusqu'à relever le niveau de l'école des mines d'Haileybury, par exemple, jusqu'à trois ans de cours, et il ira probablement jusqu'à quatre ans.

M. CONVEY: L'a-t-on relevé jusqu'à un cours conférant un diplôme?

M. PETERS: Non, il n'est que de trois ans, pour le moment.

M. CONVEY: Oui.

M. le PRÉSIDENT: M. Faulkner a laissé entendre qu'il voulait poser une question. Dans la même veine, n'est-ce pas?

M. FAULKNER: Non, c'était dans un autre domaine, mais on m'a dit que je sortais de la question.

M. le PRÉSIDENT: Je vois. Eh bien, c'était une décision arbitraire de la part du Président.

M. FAULKNER: J'y reviendrai.

M. REID: Je voulais simplement demander à M. Convey pourquoi les gens se désintéressent des mines. Évidemment, ce sont les étudiants qui délaissent le génie minier; ce ne sont pas les universités qui ferment d'abord leurs portes, c'est faute d'élèves pour les franchir. Les traitements sont-ils insuffisants pour compenser l'isolement dans lequel se trouve généralement celui qui doit vivre dans une ville minière? J'en parle en connaissance de cause, car j'ai été élevé dans une ville minière. Est-ce parce qu'on ne s'intéresse plus à ce genre de travail?

M. CONVEY: L'étudiant a maintenant le choix entre tellement de carrières plus intéressantes et plus payantes. C'est pourquoi on constate qu'au lieu de se lancer dans le génie minier, l'étudiant peut choisir entre le génie civil, le génie mécanique, le génie métallurgique, et ainsi de suite, carrières qui ne l'obligent pas à aller vivre dans un camp de mineurs.

En plus de cela, c'est peut-être aussi, en partie, parce que l'industrie minière a joui, pendant des années, d'une prospérité qui attirait les étudiants. A cette époque, ils ont moins connu les commodités de l'existence, les salaires, par exemple, mais maintenant, depuis quelques années, ils commencent à relever leurs manches et à vraiment s'intéresser aux affaires.

Durant cette période récente, évidemment, cette industrie a perdu son attraction à leurs yeux, et si leur désintéressement persiste au point de réduire graduellement le nombre d'étudiants dans ce domaine, il n'y en aura plus un seul d'ici cinq ans. C'est pourquoi nous avons créé, par exemple, dans le domaine des mines, ces subventions de \$100,000 afin d'essayer de faire comprendre aux étudiants les perspectives que leur offre cette carrière en fait de travaux de recherches post-scolaires, comme il en existe dans les sciences physiques, chimiques et autres.

Autrefois, un ingénieur minier avait rarement besoin d'études post-scolaires, qui ne l'intéressaient d'ailleurs pas; la profession ne s'y prêtait pas. Mais dans notre siècle de mécanisation, l'ingénieur minier doit posséder bien des aptitudes et il doit se livrer à des travaux de recherche s'il veut survivre; dans un cas, il s'agira d'améliorer les produits; dans un autre, il faudra trouver les moyens de conserver les ressources naturelles et de les exploiter le plus économiquement possible; l'industrie minière doit maintenant entreprendre des travaux qui font l'objet d'études post-scolaires très avancées.

M. REID: Quelles sont les difficultés que rencontre, dans un camp minier, celui qui veut se maintenir à la hauteur des nouvelles techniques?

M. CONVEY: Dans l'exploitation même d'une mine? Eh bien, l'École des mines de Haileybury, par exemple, forme des étudiants qui deviennent de très bons opérateurs de mines; mais ensuite chacun doit poursuivre des recherches destinées à assurer la survie de la mine; il faut aussi chercher une méthode économique d'extraction des minerais; enfin, il faut s'assurer que les opérations s'effectuent en toute sécurité. Ce sont quelques-unes des questions auxquelles doivent répondre les recherches qui se poursuivent aujourd'hui.

M. REID: Est-ce que les hauts et les bas de l'industrie minière ont empêché les gens d'embrasser ces professions minières?

M. CONVEY: Je ne saurais dire; j'en doute.

M. REID: Je vous remercie, monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? S'agit-il d'une nouvelle question?

M. BOWER: Non, elle se rattache à ce qu'on a dit, monsieur le président. Monsieur Convey, la situation dont nous parlons, à l'égard de la pénurie d'étudiants, des gens qui s'intéressent de moins en moins aux mines canadiennes, n'est-elle pas la même aux États-Unis? Ne s'en inquiète-t-on pas également chez nos voisins? Nous avons ici une espèce de solution de continuité depuis dix ou douze ans durant lesquels nous avons compté relativement peu d'étudiants s'intéressant à la géologie et au génie minier. Cette pénurie ne va-t-elle pas créer, dans quelque temps, une situation où les spécialistes d'expérience se feront de plus en plus rares?

M. CONVEY: Je ne saurais répondre en ce qui concerne la géologie, mais je sais que les difficultés de l'industrie minière à trouver du personnel est un phénomène international. Tous les pays en souffrent autant que nous. En fait, le seul pays qui, aujourd'hui, semble former des ingénieurs miniers qu'on utilise est le Royaume-Uni, et même là on a de graves ennuis dans les mines de charbon où personne ne veut descendre. Il y a un an, je me trouvais en Australie où nous avons longuement discuté de cette question, en essayant de trouver les moyens d'inciter les étudiants à embrasser la profession d'ingénieur minier. On trouve là les mêmes difficultés auxquelles nous sommes aux prises au Canada. Ce ne sont pas des alarmes qui sont propres au Canada.

M. REID: Que pensez-vous de l'influence qu'exercent les épouses des ingénieurs miniers sur leur mari?

M. CONVEY: C'est un facteur important: les épouses exigent de vivre dans les commodités modernes; plusieurs de nos villes minières offrent ces avantages, mais ce sont dans les centres moins importants que les difficultés surgissent, car le frais émoulu de l'université doit s'y débrouiller assez péniblement.

M. REID: Monsieur Convey, la division des mines, au cours des deux ou trois dernières années, a créé un centre de recherches minières à Elliot Lake, si je comprends bien. Quelle est la nature de cette initiative? En ce qui concerne la formation du personnel, y a-t-il une possibilité, peut-on compter qu'avec le temps l'industrie minière qui envoie des sujets à Elliot Lake réussira à les former, à augmenter leurs aptitudes?

M. CONVEY: Quant à l'entreprise d'Elliot Lake, il faut remonter à 1950, alors que le gouvernement provincial demandait au ministère de s'intéresser à un projet destiné à favoriser les recherches dans le domaine des mines; au début, l'intérêt était plutôt concentré sur les mines de charbon, sur leur exploitation dans des conditions de sécurité; puis on en vint à l'étude des propriétés de la roche, et ainsi de suite.

Cette initiative a fait bouler de neige et elle s'étend maintenant à l'exploitation minière des métaux. Nous pouvons maintenant compter sur la collaboration de l'industrie d'un bout à l'autre du pays; nous avons des expériences qui se poursuivent dans plusieurs mines. Mais il y a une différence entre la découverte de nouvelles techniques en laboratoire et leur application dans l'exploitation d'une mine proprement dite. Nous en sommes donc venus à la conclusion que la seule chose à faire, c'était d'installer un laboratoire dans la mine en exploitation et nous en avons eu l'occasion lorsqu'on a fermé les mines dans la région d'Elliot Lake. Grâce à la collaboration des intéressés, nous avons réussi à installer un laboratoire dans une des mines de cette région; nous y comptons maintenant une trentaine d'ingénieurs et d'autres sujets qui travaillent à Elliot Lake.

Les recherches qui s'y poursuivent sont à double escient: la stabilité des opérations minières et l'étude des poussières minérales. Quant à la formation du personnel dans ces matières, l'industrie minière travaille très étroitement avec nous; ils nous envoient des sujets qui y travaillent avant de retourner à leur propre mine où ils appliquent les techniques d'exploitation que nous trouvons.

Les universités reconnaissent maintenant que si quelqu'un poursuit des études minières post-universitaires, il peut le faire en partie à l'université même, mais l'endroit idéal pour les compléter, c'est au centre de recherches minières d'Elliot Lake. Aussi, il peut arriver que, dans un an ou deux, nous donnerons des cours spécialisés, des cours de rafraîchissement, des cours qui initieront les élèves à la véritable mécanisation des mines dans la région d'Elliot Lake. Il y aura probablement aussi des cours d'initiation aux sciences fondamentales que doivent connaître ceux qui se destinent à l'industrie minière. Tout cela a progressé graduellement, mais on en récolte aujourd'hui les fruits. Notre activité, dans un sens, s'inspire des initiatives qu'a prises l'industrie minière dans l'Union de l'Afrique du Sud, où l'on trouve un groupe de chercheurs miniers fort bien organisé.

Je pourrais ajouter ici, à l'intention de ceux qui ont le souci de l'économie, que la plupart de nos mines en exploitation au Canada sont aujourd'hui des fouilles à ciel ouvert et non pas souterraines: si nous pouvions en modifier la déclivité, mettons, de 10 degrés, nous pourrions sauver à l'industrie minière une dépense de 30 millions de dollars par année. Nous avons en marche un programme très intense à ce sujet dans la région du Labrador. Voilà le genre de recherches que nous tentons d'accomplir.

M. SALTSMAN: Dans le même ordre d'idées, je me demandais justement quelles dispositions se prennent quant à l'échange d'informations entre, mettons, des pays comme le Canada et l'Afrique du Sud, à moins que les renseignements portant sur la recherche soient une chasse gardée?

M. CONVEY: Non, c'est un domaine vraiment très ouvert, et nous avons d'excellentes liaisons avec l'Afrique du Sud et l'Australie, par exemple. Dans le moment, nous avons un de nos ingénieurs miniers qui poursuit des recherches à Pretoria, où se trouve un des meilleurs laboratoires au monde en fait de recherches minières. Il y séjourne depuis neuf mois. En retour, nous avons ici un Sud-Africain.

M. FAULKNER: Échangeons-nous des informations sur la même base avec, mettons, l'Union soviétique?

M. CONVEY: Dans ce domaine particulier, oui; avec plus de restrictions, dirais-je, mais il y a quantité de choses que nous pouvons apprendre de l'Union soviétique. J'ai visité ce pays, l'an dernier, en compagnie de notre principal ingénieur en recherches minières, et la collaboration dont on a fait preuve à ce sujet en Union soviétique a été très étendue.

M. FAULKNER: Oui, leur situation est tellement semblable à la nôtre, mais je me demandais simplement quelles sont leurs restrictions en ce qui concerne l'échange des renseignements. Vous dites qu'on s'y livre plus parcimonieusement qu'à Pretoria: quelles sont leurs restrictions?

M. CONVEY: A ce sujet, elles consistent à nous empêcher de visiter certaines régions minières.

M. FAULKNER: Est-ce seulement dans ce pays-là qu'il y a des régions minières qu'il est interdit de visiter?

M. CONVEY: On peut visiter la plupart d'entre elles, mais il y a d'autres aspects de leurs opérations qu'on préfère ne pas montrer.

M. FAULKNER: Ces restrictions s'appliquent-elles dans notre pays autant qu'en Union soviétique?

M. CONVEY: Oui. Au sujet des échanges de renseignements, nous avons une entente mutuelle qui est très simple à respecter et les industries collaborent avec nous. Quand nous voulons interdire une certaine visite, ils comprennent sans insister, et, de notre côté, nous subissons le même traitement. D'autre part, jusqu'ici, les Russes nous ont largement ouvert les régions qu'il nous intéressait de visiter.

M. FAULKNER: Cette question s'éloigne un peu des prévisions budgétaires, mais elle peut être intéressante: comment, d'après vous, se comparent leurs techniques minières avec les nôtres?

M. CONVEY: Nous n'avons passé que trois semaines là-bas, mais je puis dire que nous avons visité des régions minières où leur technique n'avait rien à envier aux nôtres, et nous en avons vu d'autres qui étaient moins avancées que chez nous. Autrement dit, ils subissent les inconvénients de cette adaptation moderne à la mécanisation, comme nous tous, du reste. Ils ont des mines qu'ils essaient de reconverter, mais ils ont aussi des mines qui sont très modernes. Ceci s'applique particulièrement à quelques-unes de leurs mines de charbon.

M. SALTSMAN: J'ai une question additionnelle et un peu délicate à vous poser. Elle porte sur la collaboration qui existe entre les autres pays et le nôtre. Aux diverses conférences du commonwealth qui ont eu lieu depuis quelques années, on a soulevé la question de la stabilisation des prix des denrées, et je voudrais vous demander ceci, monsieur Convey: y a-t-il eu des discussions avec les autres pays du commonwealth au sujet de la stabilisation des prix des produits miniers?

M. CONVEY: En général, dans les conférences du commonwealth dont vous parlez, nos discussions sont restreintes, la plupart du temps, aux aspects techniques de l'exploitation minière et aux procédés métallurgiques. A ma connaissance, les questions de prix et de stabilisation des produits n'ont pas beaucoup fait l'objet de nos discussions.

M. SALTSMAN: Ceci est d'une importance singulière, vous le comprenez évidemment, pour les pays en voie d'expansion et dont la principale source de revenus et de devises étrangères, dans bien des cas, sont leurs exportations minérales. Ils n'ont pas caché leurs fortes appréhensions au sujet des fluctuations qui se produisent sur les marchés mondiaux en ce qui concerne ces denrées, et elles causent des bouleversements graves dans leur économie, soit que les prix grimpent trop vite ou qu'ils tombent subitement. C'est pourquoi je vous ai posé cette question. Je pourrais vous en poser une autre: songez-vous sérieusement à rencontrer d'autres pays du commonwealth pour discuter de ce problème?

M. CONVEY: Pour répondre partiellement à votre question, vous constaterez que les principales sociétés minières de toutes sortes sont mariées les unes aux autres dans différents pays, et elles s'occupent elles-mêmes des questions de stabilisation...

M. SALTSMAN: En d'autres termes, ce sont elles qui prennent les décisions plutôt que les pays intéressés?

M. CONVEY: C'est ce que je crois.

M. le PRÉSIDENT: Monsieur Faulkner, aviez-vous une question additionnelle? M. Wahn a laissé entendre qu'il voudrait poser une question.

M. FAULKNER: Non, ma question précédente était une question additionnelle. Me voici au bas de la liste pour en soulever une autre.

M. le PRÉSIDENT: Voulez-vous revenir à la première question que vous vouliez poser?

M. FAULKNER: Elle est très courte et je ne suis pas certain si elle entre dans nos attributions. Nous avons parlé des ressources et de leur accumulation. J'approuve la réponse donnée à la question de M. Peters. Je ne crois pas qu'en général ce soit la bonne chose à faire, mais il y a peut-être certaines matières premières là où c'est nécessaire, et je songe en particulier au cuivre. Je me demande si quelqu'un pourrait nous décrire quelle est la situation du cuivre actuellement. Il n'est pas facile d'obtenir une réponse très nette à ce sujet: le système de permis d'exportation—mais c'est un domaine au sujet duquel vous n'êtes peut-être pas en mesure de répondre—réussit-il vraiment à restreindre l'exportation des produits du cuivre? Je m'intéresse particulièrement à l'approvisionnement en cuivre. Sur la foi d'une réponse à cette question, nous pourrions peut-être obtenir, d'un autre comité, des renseignements sur ces exportations.

M. DROLET: Si je comprends bien, vous voulez savoir pourquoi certaines sociétés canadiennes éprouvent plus de difficultés à s'approvisionner en cuivre qu'une société du Royaume-Uni, à un prix élevé?

M. FAULKNER: Eh bien, je voulais en arriver là, mais puisque vous avez vous-même soulevé la question, peut-être aimeriez-vous y répondre?

M. DROLET: Bien, contrairement à vous, je ne comprends pas toujours comment fonctionne l'établissement des prix des denrées dans le monde. Comme je vous l'ai dit auparavant, le ministère duquel relève l'exportation du cuivre, au Canada, est celui du Commerce, conjointement avec le ministère des Finances, qui établit en définitive la politique ministérielle. Nous faisons partie de ces comités à titre d'économistes en minéralogie, car nous fournissons les informations fondamentales sur ce que nous avons ici au Canada, ce que nous pouvons produire et ce que nous possédons en réserves; autrement dit, ce qu'est exactement notre situation en ce qui concerne ce métal. Nous nous intéressons aussi à nos exportations. Nous parlons d'un important produit d'exportation, le cuivre. Mais, admettons-le, nous sommes parfois un peu perdus; le cuivre n'existe pas qu'au Canada ou que dans une province ou une autre. Il faut envisager cette question sous un aspect continental, Canada et États-Unis, nos liens sont étroits, nous sommes dans un même bateau, et nos prix sont établis d'après les leurs.

Si le prix du cuivre monte ou baisse aux États-Unis, vous aurez remarqué que les nôtres en font autant le lendemain matin ou le jour suivant. Parce que nous ne pouvons faire autrement, un point c'est tout. Or nous avons siégé plusieurs fois et discuté de ces problèmes, sans oublier le fait qu'il se trouve aux États-Unis d'immenses accumulations de ce matériel. Peut-être que, si nous ne

suivions pas ce qui se passe aux États-Unis, ils disposeraient de grandes quantités de cuivre, et le marché en serait inondé, ce qui nuirait à toutes les mines et à toutes les exportations. Nous devons en tenir compte. Nous délivrons maintenant des permis. Quand je dis «nous», j'entends le Gouvernement du Canada, le ministère du Commerce, délivre des permis. Il est impossible d'expédier cette denrée outre-mer sans ce permis. Nous émettons ces permis, mais le fait que ceux-ci sont obligatoires signifie que nous exerçons un certain contrôle. Nous orientons la destination du cuivre. Nous n'avons pas interdit l'exportation des déchets de cuivre aux États-Unis, par exemple. Nous gardons la frontière ouverte entre le Canada et les États-Unis. C'est donc dans un grand tout continental que nous envisageons cette question. Mais je puis ajouter maintenant que les mesures prises par le ministère du Commerce, et en ce qui nous concerne, assurent un approvisionnement aux fabricants canadiens. Parfois, le prix est un peu plus élevé, je le reconnais; il est même un peu excessif. Mais nos fabricants peuvent au moins compter sur leur approvisionnement avant que le cuivre soit expédié aux marchés extérieurs. C'est la raison de toutes ces régies que nous avons maintenant.

● (10.45 a.m.)

M. FAULKNER: A titre d'expert technique de qui relève la répartition de notre approvisionnement en cuivre, êtes-vous convaincu que sont suffisantes les mesures actuellement en vigueur pour contrôler nos expéditions outre-mer?

M. DROLET: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Wahn, vous aviez une question à poser?

M. WAHN: Monsieur le Président, il y a une colonne intitulée «Positions, années-homme». Je voudrais m'assurer que je comprends bien le sens de cette expression «années-homme». S'agit-il d'un homme travaillant un an, ou de deux hommes travaillant six mois, ou qu'est-ce que ça veut dire au juste?

Le PRÉSIDENT: Nous allons le demander à M. Code: il est l'expert en personnel, qui peut répondre à cela.

M. CODE: Monsieur le Président, l'expression «années-homme» est utilisée par le Conseil du Trésor pour établir le coût d'une position telle qu'elle figure dans les prévisions budgétaires. Un homme travaillant tout une année correspond à l'expression «année-homme».

M. WAHN: En m'arrêtant aux années-homme, je remarque que, dans la catégorie des traitements allant de \$14,000 à \$16,000, on propose d'augmenter le personnel de 6 à 79 hommes. Dans la catégorie des \$12,000 à \$14,000, le nombre demeure à peu près le même, 113 à 115. Dans la catégorie des \$10,000 à \$12,000, voici que le chiffre baisse de 75 à 5. Est-ce l'indice des relèvements de traitement, ou qu'est-ce que ça veut dire au juste?

M. CODE: Il s'agit d'ajustements de traitements.

M. WAHN: Est-ce un relèvement des traitements, de sorte que quelqu'un qui touchait de \$10,000 à \$12,000 recevra maintenant de \$12,000 à \$14,000, et un nombre égal de fonctionnaires ont gravi un échelon de plus? Est-ce bien ce qui est arrivé?

M. CODE: Oui, tout une nouvelle classe a été créée, qu'on appelle celle des hommes de science en recherches, ce qui a changé les chiffres des divers niveaux de traitements qui ont été relevés.

M. WAHN: Ces gens qui correspondent à des niveaux de traitements sont-ils des diplômés d'université, ou quel degré ont-ils, quel genre de formation ont-ils acquis?

M. CODE: La plupart sont des diplômés d'université.

M. WAHN: Quel salaire minimum touchent-ils?

M. CODE: Eh bien, dans tout notre ministère, les fonctionnaires qui se trouvent à ce niveau de professionnels sont presque tous des diplômés d'université.

M. WAHN: Par exemple, de \$6,000 à \$8,000, nous trouvons le chiffre de 18 cette année; il s'agit de diplômés d'université?

M. CODE: Dans cette catégorie se trouvent un grand nombre de nos superviseurs aînés qui ne sont pas diplômés d'université. Ils s'occupent de la direction de nos travaux de dessin et de compilation, mais nos diplômés d'université touchent un salaire initial de \$5,500, ce qui explique que le groupe que vous avez mentionné comprend des fonctionnaires qui sont diplômés d'université et d'autres qui ne le sont pas.

M. SALTSMAN: Une question additionnelle, monsieur le Président, pendant que nous avons ici le préposé au personnel; pourriez-vous me dire à quelles disciplines se livrent ces universitaires?

M. CODE: M. Convey pourrait répondre à cette question.

M. CONVEY: Dans la division des mines, notre personnel compte environ 270 fonctionnaires qui ont une formation universitaire. Quant à leur travail, il se répartit entre toutes les branches. Nous avons des ingénieurs miniers, des ingénieurs métallurgistes, des ingénieurs en mécanique, des ingénieurs civils; nous avons aussi des physiciens et des chimistes. Autrement dit, dans des établissements de recherches comme les nôtres, qu'on pourrait appeler des centres de sciences physiques, il nous faut vraiment compter sur la collaboration collective de spécialistes divers travaillant en équipe.

M. SALTSMAN: Vous avez plusieurs fonctionnaires qu'on pourrait normalement considérer comme versés dans les sciences sociales, des sociologues, par exemple?

M. CONVEY: Non, notre personnel ne compte pas de sociologue; mais quand nous avons parfois besoin d'un sociologue, nous nous adressons à M. Code, chargé du personnel, qui nous le trouve.

M. SALTSMAN: Tenez-vous compte des répercussions sociales quand vous prenez certaines décisions? En d'autres termes, quelles conséquences auront celles-ci dans une région donnée?

M. CONVEY: Sans aucun doute. Dans le choix de notre personnel, nous tenons à étudier le candidat, et après l'avoir vu travailler avec nous pendant quelque temps, un an peut-être, nous analysons encore son rendement.

M. SALTSMAN: Je regrette de vous interrompre; je ne voulais pas parler du choix de votre personnel, je songeais aux répercussions que vos décisions pourraient avoir, dans le domaine des mines, sur les collectivités habitant ces régions.

M. CONVEY: Nous tombons alors dans une autre division du ministère, celle de la géographie, je crois. En ce qui concerne la collectivité de la région

minière, notre intérêt se concentre exclusivement sur les initiatives d'ordre technique qui s'appliquent à la mine même et au moulin.

M. SALTSMAN: Y a-t-il un autre ministère qui tient compte des autres considérations...

M. CONVEY: Dans le gouvernement fédéral?

M. SALTSMAN: Oui.

M. CONVEY: M. Drolet pourrait répondre à cette question.

M. DROLET: Eh bien, je sais que le ministère du Nord canadien s'occupe dans une large mesure de l'établissement des villes dans les régions septentrionales du Canada, car il y joue un rôle presque provincial, mais je n'en connais pas d'autre, sauf peut-être l'intérêt indirect qu'y porterait le nouveau ministère de la main-d'œuvre. Mais je n'en connais aucun qui...

M. SALTSMAN: Et l'ARDA?

M. DROLET: L'ARDA, oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vais maintenant interrompre les questions, car il nous faut lever la séance à 11 heures. Nous avons une motion sur laquelle le comité de direction aimerait vous voir prononcer; elle porte sur la réduction de notre quorum à neuf membres, si le Comité est disposé à le faire dès maintenant. Puis, si vous voulez régler le cas des crédits n^{os} 45 et 50, qui sont de la compétence du témoin actuel, nous pourrions agir en conséquence; sinon, nous pouvons réserver ces crédits jusqu'à mardi; comme vous voudrez. Mais j'aimerais vous donner lecture du rapport du comité de direction. A notre dernière réunion, comme vous le savez, nous n'avons pas eu quorum, et c'est pourquoi ce rapport comprend en réalité les deux rapports; le premier porte simplement sur la procédure réglementaire que nous avons adoptée et qui réservait le poste n^o 1 jusqu'à ce que nous ayons terminé notre étude détaillée de chacun des crédits. Le ministre reviendrait alors pour répondre aux questions de portée générale, et il est tout probable que le ministre étendra alors ses observations aux autres agences qui ne figurent pas nommément dans les prévisions budgétaires.

L'autre recommandation spécifique du comité de direction est la suivante: «Le Comité recommande aussi que le quorum du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit réduit de 13 à 9 membres.» S'il n'y a pas de discussion là-dessus, j'apprécierai d'avoir une motion afin que nous puissions disposer régulièrement de cette question.

M. WAHN: Monsieur le Président, le sujet est-il ouvert à discussion?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WAHN: La seule question que je me pose, c'est si le quorum devrait être encore réduit. Je comprends que quelques membres du Comité ont été retenus à cause des difficultés d'atteindre le quorum. Les procès-verbaux sont imprimés. Les membres peuvent toujours les lire sous cette forme. Si les membres sont intéressés, ils sortiront. S'ils ne sont pas intéressés, je ne vois pas pourquoi on différerait les délibérations jusqu'à ce qu'un certain nombre de membres indifférents soient ramenés. Je n'entends pas retarder quoi que ce soit des décisions du comité, mais il me semble qu'il serait de bonne guerre d'établir les quorums de ces comités au minimum possible. Si notre Comité pouvait donner

l'exemple en abaissant le quorum, je crois que ce serait très souhaitable. Je suis disposé à appuyer sa réduction à neuf membres, mais je n'hésiterais pas non plus à proposer qu'il soit réduit à cinq membres.

M. REID: Monsieur le Président, j'ai songé à une chose à propos de ces comités. Avons-nous étudié l'éventualité de supprimer les sous-comités pour scruter certaines parties de ces estimés budgétaires? Je crois qu'on en arriverait ainsi à plus de flexibilité.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous soyons autorisés à agir ainsi, vu le système actuel des comités.

M. REID: Ce serait peut-être là un point que le comité de direction pourrait prendre la peine d'étudier. Je crois qu'il nous faut beaucoup plus de flexibilité dans les normes de ces comités.

Le PRÉSIDENT: C'est un point que nous pourrions discuter en général, mais je crois qu'en ce moment, dans l'étude des prévisions budgétaires, nous devons nous en tenir à la formule actuelle, et pour prendre un vote d'une façon régulière, il nous faut être au nombre de treize. L'objet de cette motion était de le réduire à neuf.

Même lors de notre vendredi néfaste, a moins que ce ne fût notre jeudi néfaste, quoi qu'il en soit, quand il y avait beaucoup de confusion, plus qu'il n'en a existé depuis, je dirais, nous comptons neuf membres, et nous aurions probablement pu en avoir un ou deux autres si nous les avions entraînés, comme a suggéré M. Wahn. Mais il a été de pratique générale, dans d'autres comités, de réduire le quorum à neuf membres; la proposition de le réduire davantage peut fort bien ne pas être approuvée et même soulever un long débat à la Chambre des communes, ce qui pourrait se solder par des retards considérables.

M. WAHN: Je crois savoir qu'en d'autres milieux la séance se tient entre deux ou trois membres réunis dans une chambre. Les procès-verbaux sont imprimés et ceux qui s'y intéressent peuvent les lire.

Le PRÉSIDENT: C'est une très bonne proposition qui pourrait faire l'objet de nos futures délibérations, mais dans le moment, à la lumière des circonstances actuelles, il semble que la réduction du quorum à neuf membres, comme l'entend le comité de direction, serait déjà un pas en avant.

M. FAULKNER: Monsieur le Président, comme vous avez toute ma sympathie dans la situation où vous trouvez, j'ajouterez juste un mot de félicitations à votre adresse, après vos vaillants efforts pour faire survivre notre Comité et réussir à en réunir les membres; quand ils ne se sont pas réunis, ce n'est certainement pas votre faute. Comme question de principe, celui de tenter de reconnaître l'importance des travaux de comité, je n'attache pas tellement d'importance à la réduction du quorum pour résoudre les difficultés actuelles; cette réduction ne fait que contourner le problème; je crois au fond qu'il serait plus important d'obtenir une période spéciale de temps qui serait consacrée aux travaux de comité, peut-être quand la Chambre ne siège pas, ou peut-être que la Chambre devrait siéger moins longtemps afin de permettre aux comités de siéger et d'atteindre leurs quorums, car, si j'en juge d'après ma propre expérience, le plus important c'est de voir les hauts fonctionnaires des ministères comparaître au comité; c'est ce qui compte le plus, spécialement pour un

nouveau député. Aussi, je crois qu'en réduisant le quorum, on déprécie dans une certaine mesure le travail du comité, on atténue l'énergie qui s'y dépense ainsi que l'intérêt qu'il inspire.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, il nous faut une motion. Quelqu'un a dit qu'il était prêt à se prononcer?

M. LAFLAMME: Je propose la motion.

M. REID: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Si la discussion s'arrête là, êtes-vous prêts à la mise aux voix?

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Il existe de bons précédents à votre situation solitaire, monsieur Wahn.

Il y a une autre chose que je voudrais vous demander avant de nous séparer. Nous avons les crédits n^{os} 45 et 50, qui en réalité n'en font qu'un. Je me demandais si vous préféreriez actuellement qu'ils soient réservés, ou si vous aimez mieux que...

Des voix: Adopté.

(Les crédits sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Bien, ils sont agréés.

Maintenant, à notre prochaine réunion qui aura lieu mardi, nous nous occuperons tout probablement de ces prévisions budgétaires en ce qui concerne l'eau et ainsi de suite. Bien des questions ont été soulevées à cet égard quand le ministre comparaisait au Comité. Je veux simplement rappeler la chose à votre attention.

M. SALTSMAN: Je voudrais simplement savoir si, lors de l'appel du crédit n^o 110 portant sur le Conseil national de l'énergie, le président de ce conseil se présentera en personne au Comité?

Le PRÉSIDENT: Nous l'espérons; nous ferons le nécessaire à cet égard.

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

CONFIDENTIAL

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR
SUBJECT: [Illegible]

REPORT BY THE DIRECTOR
ON THE PROGRESS OF THE
[Illegible]

LION J. RAYMOND

THE DIRECTOR OF THE [Illegible]
[Illegible]

meilleur défilé. Avec, je crois qu'en réduisant le quantum, on déprécie dans une certaine mesure le travail du comité, on atténue l'énergie qui s'y dépense ainsi que l'impact sur le budget.

Le président: Si bien, il nous faut une motion. Quelqu'un a dit qu'il était prêt à intervenir?

M. Desautels: Je propose la motion.

M. Ryan: Je l'appuie.

Le président: Si la discussion s'arrête là, êtes-vous prêts à la mise aux voix?

(La motion est adoptée.)

Le président: Écoute de tous précédents à votre situation solitaire, monsieur Ryan.

Il y a une autre chose que je voudrais vous demander avant de nous séparer. Vous avez des ordres n° 45 et 50, qui en réalité n'en font qu'un. Je me demandais si vous préférez détailler qu'ils soient réservés, ou si vous préférez les avoir.

M. Ryan: Écoutez.

(Les ordres sont adoptés.)

Le président: Bien, de sort agréés.

Maintenant, à votre prochaine réunion qui aura lieu mardi, nous nous occuperons tout probablement de ces prévisions budgétaires en ce qui concerne l'eau et l'énergie. Bien des questions ont été soulevées à cet égard quand le comité comparait au Comité. Je veux simplement rappeler la chose à votre attention.

M. Desautels: Je voudrais simplement savoir si, lors de l'appel du crédit n° 110 par le Conseil national de l'énergie, le président de ce conseil se présentera en personne au Comité?

Le président: Nous l'espérons, nous ferons le nécessaire à cet égard.

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1986

COMITÉ PERMANENT

DE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et en une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'abonnant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité

Le premier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

SEANCE DU MARDI 12 MAI 1986

Budget des dépenses (1986-1987) du ministère des
Mines et des Relevés techniques.

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: M. J. M. Harrison,
sous-ministre adjoint (recherches); M. J. D. Ivas, Direction de la
géographie; M. J. H. Hodgson, Direction des Observatoires fédéraux;
M. K. M. Pack, directeur de l'Administration.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Budget des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (recherches); M. J. D. Ives, Direction de la géographie; M. J. H. Hodgson, Direction des Observatoires fédéraux; M. K. M. Pack, directeur de l'Administration.

COMITÉ PERMANENT
DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Faulkner	McCutcheon
Andras	Forest	O'Keefe
Beaulieu	Fulton	Peters
Bower	Grafftey	Reid
Choquette	Hales	Saltsman
Code	Hopkins	Scott (Victoria (Ont.))
Davis	Latulippe	Wahn—(24)
	Legault	

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

SEANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Budget des dépenses (1966-1967) du ministre des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS :

Du ministre des Mines et des Relevés techniques: M. J. M. Harrison,
sous-ministre adjoint (recherches); M. J. D. Ives, Directeur de la
géographie; M. J. H. Hodgson, Directeur des Observatoires fédéraux;
M. K. M. Pack, directeur de l'Administration.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 30 mai 1966

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit réduit de 13 à 9 membres.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Le Comité procède à l'examen du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques.

Le crédit 53, Levés et recherches géographiques, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard des subventions aux universités.

Nota 1. La réponse à la question de M. Fulton se trouve à l'appendice 1.

Le crédit 50, Recherches en astronomie et en géophysique—Administration, fonctionnement et entretien, est approuvé.

Le crédit 53, Recherches en astronomie et en géophysique—Construction ou acquisition d'immeubles, de terrains et d'équipement, est approuvé.

Le crédit 35, Projet d'un plateau continental polaire, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard du tracé du plateau continental polaire et de l'autorité de qui il relève.

M. Heles demande une question d'ordre général au sujet du solde non versé du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques pour chacune des cinq dernières années.

Nota 2. Ce renseignement se trouve à l'appendice 2.

Le président met en délibération les crédits n° 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 touchant les ressources hydrauliques et demande à M. Harrison de faire une déclaration en guise d'introduction.

M. Harrison fait une courte déclaration à propos des ressources hydrauliques.

À 11 heures et deux minutes du matin, sur la proposition de M. McCutcheon, avec l'appui de M. Fulton, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Verr.

RAPPORT DE LA CHAMBRE

JEUDI, le 26 mai 1966.

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

(Adopté le 30 mai 1966)

McCauley	McCauley
O'Keefe	O'Keefe
Peters	Peters
Reid	Reid
Saltsman	Saltsman
Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))
Wahn--(24)	Wahn--(24)

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Vitt.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 31 mai 1966

(4)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 10 heures moins vingt minutes du matin, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Bower, Cashin, Choquette, Davis, Faulkner, Forest, Fulton, Hales, Hopkins, McCutcheon, O'Keefe, Peters, Reid et Saltsman (14).

Aussi présent: M. Gordon H. Aiken, député.

Aussi présents, du ministère des Mines et des Relevés techniques: M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (recherches); M. J. D. Ives, Direction de la géographie; M. J. H. Hodgson, Direction des Observatoires fédéraux; M. K. M. Pack, directeur de l'Administration.

Le Comité procède à l'examen du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques.

Le crédit 55, Levés et recherches géographiques, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard des subventions aux universités.

Nota 1. La réponse à la question de M. Fulton se trouve à l'appendice 1.

Le crédit 60, Recherches en astronomie et en géophysique—Administration, fonctionnement et entretien, est approuvé.

Le crédit 65, Recherches en astronomie et en géophysique—Construction ou acquisition d'immeubles, de terrains et d'équipement, est approuvé.

Le crédit 85, Projet d'un plateau continental polaire, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard du tracé du plateau continental polaire et de l'autorité de qui il relève.

M. Hales demande une question d'ordre général au sujet du solde non versé du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques pour chacune des cinq dernières années.

Nota 2. Ce renseignement se trouve à l'appendice 2.

Le président met en délibération les crédits n^{os} 70, 75, 80, 25 et 30 touchant les ressources hydrauliques et demande à M. Harrison de faire une déclaration en guise d'introduction.

M. Harrison fait une courte déclaration à propos des ressources hydrauliques.

A 11 heures et deux minutes du matin, sur la proposition de M. McCutcheon, avec l'appui de M. Fulton, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

PROCES-VERBAUX

1888-1889

1888-1889

Le Comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 10 heures moins vingt minutes du matin, sous la présidence de M. Caslin.

Présents: MM. Bower, Caslin, Chouette, Davis, Franklin, Forest, Fulton, Hales, Hopkins, McCutcheon, O'Leary, Peters, Reid et Saltzman (14).

Aussi présents: M. Gordon H. Aiken, député.
Aussi présents: M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint (recherches); M. J. D. Lyon, Directeur de la géographie; M. J. H. Hodgson, Directeur des Observatoires fédéraux; M. K. M. Pack, directeur de l'Administration.

Le Comité procède à l'examen du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques.

Le crédit 55, Levés et recherches géographiques, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard des subventions aux universités.

Nota 1. La réponse à la question de M. Fulton se trouve à l'appendice I.

Le crédit 60, Recherches en astronomie et en géophysique—Administration, fonctionnement et entretien, est approuvé.

Le crédit 65, Recherches en astronomie et en géophysique—Construction ou acquisition d'immeubles, de terrains et d'équipement, est approuvé.

Le crédit 85, Projet d'un plateau continental polaire, est mis en délibération et approuvé sous réserve d'une réponse satisfaisante à la question de M. Fulton à l'égard du tracé du plateau continental polaire et de l'autorité de qui il relève.

M. Hales demande une question d'ordre général au sujet du solde non versé du budget des dépenses du ministère des Mines et des relevés techniques pour chacune des cinq dernières années.

Nota 2. Ce renseignement se trouve à l'appendice 2.

Le président met en délibération les crédits n° 70, 75, 80, 85 et 90 touchant les ressources hydrauliques et demande à M. Harrison de faire une déclaration en guise d'introduction.

M. Harrison fait une courte déclaration à propos des ressources hydrauliques.

A 11 heures et deux minutes du matin, sur la proposition de M. McCutcheon, avec l'appui de M. Fulton, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Vitt.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le MARDI 31 mai 1966

● (9.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Permettez-moi de vous dire que jeudi nous siégerons à onze heures précises afin de ne pas perdre ces dix ou quinze minutes.

L'ordre du jour de ce matin est le suivant: Nous allons mettre en délibération quelques crédits affectés à la Direction des observatoires et à la Direction de la géologie; nous entendrons ensuite un bref énoncé du D^r Harrison, sous-ministre adjoint (recherches), touchant le territoire maritime en général. Il y a cinq crédits relatifs aux eaux territoriales et ils mettent en cause trois divisions du Ministère. Il semblera donc opportun, lorsque nous aurons atteint ce point du débat, que le chef de chacune des trois divisions que le problème touche aille prendre place à l'endroit approprié, parce qu'il se peut qu'ils soient tous trois interrogés.

M. FULTON: Monsieur le président, vous avez dit que cinq crédits avaient trait aux eaux: 70, 75 et 80. Pourriez-vous préciser quels sont les autres?

Le PRÉSIDENT: Oh, oui! Les crédits 25 et 30, visant la Direction des sciences de la mer. Je crois qu'il s'agit là d'une division qui faisait partie du ministère des Mines et des Relevés techniques avant qu'on effectue des remaniements.

Le crédit n° 55, lui, s'applique à la Direction de la géographie.

LEVÉS ET RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES

55. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité permanent canadien des noms géographiques, du Comité consultatif national des recherches géographiques et du Comité national canadien de l'Union géographique internationale, la cotisation du Canada à l'Union géographique internationale et des subventions selon le détail des affectations, \$962,300.

Y a-t-il des questions au sujet du crédit n° 55?

M. AIKEN: M. le Président, je ne fais pas partie du Comité, mais je me demande si je ne pourrais pas poser une question au sujet du personnel de la Direction de la géographie. J'entends dire de temps à autre qu'on a beaucoup de difficulté à trouver des gens qualifiés pour cette section-là. J'aimerais savoir où l'on en est présentement. Y a-t-il pénurie? S'attend-on à ce que des diplômés d'université viennent prêter main-forte? Que prévoit-on dans l'immédiat au Ministère?

● (9.45 a.m.)

M. J. D. IVES (*Directeur, Direction de la géographie, Ministère des Mines et des relevés techniques*): Eh bien! M. le Président, je peux répondre à ça très brièvement, en me rapportant à ce qui se passe dans les universités. Le recrutement du personnel donne certes à une foule de questions, en particulier aux échelons plus élevés. Mais il s'agit là, je crois, d'une période de

transition qui a pour cause la trop rapide expansion des facultés de géographie des universités. Le nombre des facultés de géographie a plus que doublé au cours des six dernières années, et l'on compte maintenant, de par le Canada, 25 facultés de géographie pleinement constituées. Elle doublent et triplent elles-mêmes leur personnel en peu de temps. Chacun cherche à recruter des géographes d'expérience nantis d'un doctorat. Il en résulte une concurrence entre les départements universitaires eux-mêmes et entre les universités et la Direction de la géographie dans d'autres secteurs du Gouvernement.

Je crois que, à mesure que la situation va se stabiliser, le problème se résoudra de lui-même grâce aux vastes écoles supérieures qu'on est à construire. A l'heure actuelle, autant que je me souviens, il y a environ six postes vacants à la Direction de la géographie, et nous aimerions recruter des gens avec un doctorat. Nous devons probablement nous résoudre à accepter des M.A. Nos besoins en M.A. ne sont pas si pressants, mais il l'est certainement pour des grades plus élevés.

M. AIKEN: Est-ce que l'échelle de salaire du Gouvernement peut se comparer favorablement à celle des secteurs privés et des universités?

M. IVES: A la suite de la dernière revue cyclique des traitements de la Classe A, je crois que ces derniers équivalent plus ou moins à ceux des universités et de l'industrie privée, si on les compare en eux-mêmes. Qui possède un Ph. D. peut s'attendre à toucher, comme professeur suppléant, de \$8,500 à \$9,000: il ne reçoit ce salaire évidemment que pour neuf mois d'enseignement et peut donc y ajouter de façon assez intéressante. Si nous envisageons la situation dans son aspect global, nous ne faisons pas concurrence, aucun doute à ce sujet. Mais si nous considérons le problème sans l'approfondir, le salaire minimum qu'un professeur d'université reçoit et celui que touche un employé de la Direction de la géographie ou d'un autre secteur du Gouvernement semblent s'équivaloir en principe, mais la comparaison ne tient plus si l'on va plus loin.

M. AIKEN: Puis-je poser une seule autre question relativement à vos six postes vacants? Ces vacances existent-elles à l'intérieur d'une seule division ou d'un seul ministère, et croyez-vous pouvoir les combler?

M. IVES: Ce sont les secteurs de la géographie économique et de la géographie régionale qui sont le plus touchés par ces vacances. Les gouvernements provinciaux et les universités, de par le pays, se rendent compte de plus en plus de l'importance que prennent les ressources et les recherches comme éléments de la géographie régionale et de la géographie économique des ressources, et c'est pourquoi les universités peuvent venir chercher chez nous des compétences assez facilement. Nous sommes à remplir certains de ces postes, mais avec des personnes qui viennent de décrocher leur M.A. Ce qu'il nous faut vraiment, c'est quelqu'un qui ait tous les titres de professeur titulaire et qui, en plus, soit au courant des nouvelles techniques mécanographiques et ait reçu une formation en géographie économique. A moins que nous ne puissions lui offrir un salaire de l'ordre de \$16,000 ou de \$18,000, nous ne pouvons espérer qu'il se joigne à nous.

M. FULTON: Je vois que vous avez un nouveau poste de dépenses, cette année: un montant de \$25,000 qui doit être distribué sous forme de subventions aux universités canadiennes pour la recherche géographique. Quelles universités vont bénéficier de ces subventions?

M. IVES: Le nouveau Comité national consultatif de la recherche géographique vient tout juste de remettre ces subventions. Je peux dire, bien que mes

chiffres ne soient peut-être pas exacts, que nous en avons remis 23 réparties entre onze différentes universités du Canada et s'échelonnant de \$200 à \$2,000.

M. FULTON: Verse-t-on ces sommes à des particuliers sous forme de bourses ou d'aide à la recherche, ou aux universités qui les affectent là où elles croient nécessaire?

M. IVES: Non, non! On fait le versement à l'université, mais pour le compte d'un professeur en particulier qui s'en sert alors dans le domaine qui faisait l'objet du document qui accompagnait sa demande, c.-à-d. à une fin précise.

M. FULTON: Et quel est le nom de l'organisme qui, dites-vous, a coordonné la remise des subventions.

M. IVES: C'est le Comité national consultatif de la recherche géographique qui a été constitué il y a juste un peu plus d'un an.

M. FULTON: Par les universités?

M. IVES: Par décret du Conseil. Le Comité relève de ma Division, et j'en suis le président.

M. FULTON: Pourriez-vous nous dire qui en fait partie.

M. IVES: Certainement. D'après le décret du Conseil, le Comité au complet sera composé de dix membres provenant des universités canadiennes, de quatre provenant du secteur privé et de quatre provenant des gouvernements provincial et fédéral. Les cadres du Comité ne sont pas encore complets. Le Comité se compose, à l'heure actuelle, de treize membres qui représentent bien les différentes parties du pays et les différentes disciplines géographiques, de la géographie physique, en passant par la glaciologie, jusqu'à la géographie économique.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions à M. Ives?

Le crédit n° 55 est-il approuvé?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Le prochain poste vise la Direction des Observatoires et comporte deux crédits: 60 et 65. J'aimerais souligner en passant que l'observatoire national du mont Kobau, en Colombie-Britannique, s'inscrit à ce crédit.

RECHERCHES ASTRONOMIQUES ET GÉOPHYSIQUES

60. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, la cotisation du Canada à l'Union astronomique internationale et des subventions selon le détail des affectations, \$2,638,000.

65. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains, \$2,345,000.

M. FULTON: Je m'excuse, M. le Président, mais je crois avoir demandé quelles universités ont reçu des subventions et peut-être ai-je interrompu la réponse du D^r Ives. Je ne crois pas avoir reçu de réponse à cette partie de ma question.

Le PRÉSIDENT: Il a dit qu'il y en avait onze, mais ne les a pas nommées.

M. FULTON: Si ça ne vous fait rien, pourriez-vous nous en donner les noms.

M. IVES: Je n'ai pas avec moi mes papiers à ce sujet, mais je peux au moins vous en nommer quelques-unes. Il y a tout d'abord l'Université de la Colombie-Britannique.

M. FULTON: Combien a-t-elle reçu?

M. IVES: Je ne peux répondre à cela.

M. FULTON: Aimeriez-vous à donner ces renseignements plus tard?

M. IVES: Je pourrais obtenir les chiffres au téléphone si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau jeudi prochain et je crois que l'un des sous-ministres adjoints sera des nôtres. Peut-être pourra-t-il, à ce moment-là, transmettre ces renseignements au Comité.

Y a-t-il des questions à l'égard des crédits n^{os} 60 et 65 qui visent la Direction des Observatoires?

M. AIKEN: J'aurais tout d'abord une question au sujet du poste de radioastronomie, à Penticton. Je ne sais exactement comment vous l'appelez.

M. J. Y. HODGSON (*Directeur, Direction des observatoires, Ministère des Mines et des Relevés techniques*): Je dois dire à regret qu'il s'agit du Radio-observatoire fédéral d'astrophysique de Penticton.

M. AIKEN: Puis-je demander tout d'abord si l'on projette d'ériger un autre observatoire de cette nature?

M. HODGSON: Le Conseil national de recherches a déjà mis sur pied un autre radiotélescope au parc Algonquin. La relation entre les deux observatoires est très étroite, et l'un ne fait pas double emploi avec l'autre. En fait, certains de nos employés iront travailler temporairement au parc Algonquin afin de mettre à profit l'espace plus grand.

M. AIKEN: Est-ce que l'observatoire du parc Algonquin est identique à celui de Penticton?

M. HODGSON: Non, il est beaucoup plus grand. Il possède un radiotélescope de 84 pieds de diamètre, tandis que celui du C.N.R. est de 150 pieds.

M. AIKEN: Excusez-moi, mais quel est celui du C.N.R.?

M. HODGSON: C'est celui du parc Algonquin.

M. AIKEN: Est-ce celui du Conseil national de recherches?

M. HODGSON: C'est celui du Conseil national de recherches qui est mis à la disposition de tout le corps scientifique. Il est presque deux fois plus gros que le nôtre.

M. AIKEN: Quand vous parlez du «vôtre», il s'agit de celui de Penticton, n'est-ce pas?

M. HODGSON: C'est exact, oui.

M. AIKEN: L'autre question que je voudrais poser a trait au nouveau projet qu'a mentionné M. le Président au début. Quel rapport existe-t-il entre ce projet et le radiotélescope?

M. HODGSON: Avec votre permission, je vais m'étendre un peu là-dessus. Si vous voulez étudier l'astrophysique à fond, il vous faut l'envisager à partir des sciences optiques afin d'obtenir les radiations optiques, et il vous faut étudier les émissions radio qui en découlent. C'est pourquoi il y a et un radiotélescope et un télescope optique.

Non seulement devez-vous vous livrer, de plus, à une analyse spectroscopique de la lumière, mais vous devez également étudier la position des étoiles, leur magnitude, leur degré de chaleur et autres données astronomiques. Un observatoire complet comporte donc toute une gamme de télescopes, et celui qui retient le plus l'attention présentement, c'est le télescope de 150 pouces qui en est encore à l'état de projet. Il sera perché sur une montagne au sud de Penticton, le mont Kobau, et les deux observatoires, celui du mont Kobau et celui de Penticton, ne formeront qu'un seul vaste réseau de recherches astronomiques.

M. AIKEN: Puis-je demander si ces radiotélescopes peuvent également servir à observer les satellites et autres objets que l'on ne cesse de catapulter dans l'espace?

M. HODGSON: Je crois bien que nos observatoires pourraient servir à cette fin. Si on ne s'en est pas servi pour cela, c'est qu'ils n'ont pas été conçus dans ce but et que d'autres télescopes peuvent le faire.

M. AIKEN: Celui de Jodrell Bank, par exemple...

M. HODGSON: Oui.

M. AIKEN: ... est employé, dans une large mesure, pour ce genre d'observations. Ressemble-t-il, de près ou de loin, à celui de Penticton?

M. HODGSON: Il s'agit d'une installation de beaucoup plus considérable qui fonctionne à une fréquence différente. Le principe est le même. Nos astronomes de Penticton doivent suivre un programme déterminé et examiner le ciel à une certaine longueur d'ondes; ils poursuivent leurs observations tant que les conditions le permettent. Ils ne se laissent pas distraire par le côté «relations publiques» de l'observation des satellites.

M. AIKEN: Je peux présumer, dans ce cas-là, que ni les autorités américaines ni personne d'autre n'a requis notre aide pour mener à terme certaines observations.

M. HODGSON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet des crédits 60 et 65?

M. AIKEN: Je m'écarte peut-être un peu du sujet, mais est-ce que ces radiotélescopes ont servi d'une façon ou d'une autre à observer des objets volants non identifiés?

M. HODGSON: Non, je ne crois pas qu'ils aient jamais été affectés à cet usage.

M. AIKEN: Leur usage se limite donc à l'observation des étoiles, à la perception d'émissions radio qui proviennent d'étoiles de vastes galaxies.

M. HODGSON: En effet, ils sont présentement à scruter le ciel d'un bout à l'autre à la fréquence de leur télescope, et l'on publiera éventuellement des cartes indiquant la source des émissions radio. Ce genre d'études doit ensuite être reprise au moyen de notre gros télescope optique, lorsqu'il sera disponible, afin de trouver un lien entre les deux observations.

M. AIKEN: A-t-on fait d'importantes découvertes au moyen du radiotélescope?

M. HODGSON: Rien, je crois, qui puisse bouleverser le monde. On a découvert de nouvelles radiosources et on les a inscrites avec soin sur les cartes, mais si l'on comprend bien à quoi cela correspond, je ne crois pas qu'on ait

découvert quoi que ce soit de sensationnel d'un point de vue scientifique. Cela fait partie de l'étude des radiations célestes autres que celles de la lumière.

M. AIKEN: Il s'agit d'une observation routinière qui peut peut-être, à un moment donné, donner lieu à une découverte exceptionnelle, ou est-ce là son but après tout?

M. HODGSON: Il est difficile de le savoir. Nos chercheurs ont fait bien des découvertes; ils ont découvert de nouvelles radiosources et ont publié des articles et des cartes à ce sujet, mais à tout prendre, rien n'indique qu'ils aient fait quelque trouée sur le plan scientifique.

L'on doit faire des observations, les interpréter et y appliquer la méthode scientifique longtemps avant de pouvoir donner une orientation nouvelle à l'astronomie. Notre groupe est, d'après moi, des plus compétent et justifie bien les dépenses qu'on engage pour les outiller.

M. AIKEN: L'édification d'un champ de connaissances scientifiques?

M. HODGSON: C'est ça.

M. AIKEN: Merci.

M. BOWER: J'aimerais demander, M. le Président, si ces observatoires ont l'intention de faire des recherches sur les quasars.

M. HODGSON: L'observatoire de Penticton a fait quelques recherches dans ce domaine, mais notre appareil optique n'est pas encore assez puissant. Nous espérons évidemment participer à ces observations quand nous aurons notre télescope de 150 pouces dans cinq ou sept ans.

M. BOWER: Je crois qu'on les appelle des quasars, mais il s'agit là d'une abréviation de l'expression anglaise «quasi stellar», ou quasi-étoile...

● (10.01 a.m.)

M. HODGSON: Je dois dire que je suis investigateur de tremblements de terre par profession; alors, n'attendez pas trop de moi dans ce domaine.

M. BOWER: Je suis géologue.

M. FULTON: Est-ce quelqu'un pourrait expliquer aux non-initiés ce qu'est un quasar?

M. HODGSON: N'oubliez pas, M. le Président, que je suis sismologue.

Le PRÉSIDENT: N'oubliez pas, D^r Hodgson, que nous sommes des profanes.

M. HODGSON: Cela vous donne un peu de liberté.

Il y a des radiosources qui émettent des fortes quantités d'énergie et les études qu'on a faites à leur sujet révèlent qu'elles sont relativement petites. C'est là que réside le problème. Si tant d'énergie provient d'un point de l'espace de si petite dimension linéaire, il doit donc exister quelque autre moyen par lequel l'énergie peut être diffusée dans l'univers. Je crois que tous ces objets ont été repérés à des distances extrêmement grandes, ce qui risque de renverser toutes les théories cosmogoniques. Les quasars occupent présentement le premier plan de la recherche astrophysique. C'est très intéressant. Nous en sommes écartés sur le plan optique, parce que nos plus gros télescopes au Canada ne sont pas encore assez puissants.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DAVIS: Monsieur le président, j'aimerais poser une question. Diriez-vous que toutes ces études prennent place dans le cadre de la recherche fondamentale, de la recherche de base, ou pourriez-vous dire que certaines observations ont donné lieu à certaines quasi-applications pratiques? Si oui, pourriez-vous nous en donner un exemple?

M. HODGSON: Notre Direction prise dans son ensemble, évidemment, ne s'occupe pas uniquement d'astrophysique et d'astronomie; elle englobe également la géophysique, et certaines de nos recherches en géophysique sont d'un intérêt pratique immédiat: levés gravitationnels, levés magnétiques, études sismologiques, etc.

Eu égard à notre travail astronomique, ce que nous offrons sur le plan pratique, c'est le service de l'heure. Il nous incombe de tenir l'heure exacte, et nous en faisons part à la radio et aux autres média d'information.

Est-ce que votre question portait sur l'astrophysique comme telle?

M. DAVIS: Ce sont essentiellement les postes du budget que j'avais à l'idée. J'aimerais savoir en gros comment ils sont décomposés, côté fonctionnement. Quelle somme est affectée à la recherche pure et quelle somme est affectée à la recherche qui peut avoir une application immédiate.

M. HODGSON: D'après moi, presque tout notre travail en géophysique, qui engageait 80 p. 100 de notre budget jusqu'à l'avènement du télescope de la Reine Élisabeth, est tout à fait pratique. Nous étudions les champs gravitationnels du Canada; nous exploitons un certain nombre de postes sismographiques et nous soupesons les risques de secousses sismiques; nous possédons un magnétomètre aéroporté; nous inscrivons les changements qui surviennent dans le champ magnétique, et toutes ces choses sont des plus concrètes.

Depuis la construction du télescope de la Reine Élisabeth, notre budget est mieux distribué entre la géophysique et l'astrophysique, et je crois que présentement plus de la moitié est affectée à l'astronomie pour la mise en œuvre du télescope.

L'astrophysique, comme on y a fait allusion plus tôt, n'a pas de portée pratique immédiate, bien que ce soit des étoiles que nous soient venus les premiers éléments de nos connaissances actuelles en physique. Je ne pourrais donc pas dire qu'elle n'a pas eu d'importance pratique sur le plan physique.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à l'égard du crédit n° 60?

M. AIKEN: Quand croit-on que l'Observatoire Reine Élisabeth sera terminé?

M. HODGSON: On compte le parachever en 1972 ou en 1973. On travaille présentement sur les plans du télescope. Le miroir a été commandé, mais avant que les plans n'en soient terminés, il sera difficile de dire combien de temps il faudra pour le construire.

M. AIKEN: Peut-on s'attendre alors à ce que des postes semblables viennent prendre place aux prévisions budgétaires des quatre ou cinq prochaines années?

M. HODGSON: Oui.

M. AIKEN: Combien prévoit-on que ce projet aura coûté une fois terminé?

M. HODGSON: M. Harrison m'a proposé de mettre une chose au clair. Il y aura à la fin au mont Kobau un ensemble d'instruments que nous considérons être un observatoire national. L'un de ces instruments sera le Télescope Reine

Élisabeth II, un télescope de 150 pouces. Le coût prévu du télescope est de \$13,000,000.

Le PRÉSIDENT: Y aurait-il encore d'autres questions au sujet du crédit n° 60?

M. BOWER: Il y a une question que j'aimerais poser, avec votre permission, avant que nous n'approuvions ce crédit.

Est-ce que les dépenses que nous consentons dans ce domaine peuvent se comparer à celles que font d'autres pays ayant un produit national brut semblable au nôtre?

M. HODGSON: Vous voulez dire en astrophysique?

M. BOWER: Je songe aux domaines visés par les crédits n°s 60 et 65.

M. HODGSON: C'est très difficile de répondre à ça. Je crois que, toute proportion gardée, nos dépenses à ce sujet sont certainement moindres qu'aux États-Unis. Je serais porté à croire qu'elles peuvent se comparer favorablement avec la plupart des pays, mais elles sont certainement moindres également qu'en Union Soviétique.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. FULTON: Le détail des dépenses de Penticton et du mont Kobau sont toutes inscrites sous Victoria, est-ce exact?

M. HODGSON: C'est un peu confus, monsieur le président. On trouve Penticton sous Ottawa et les autres sous Victoria. Le crédit pour le Reine Élisabeth est compris dans les dépenses prévues pour Victoria. C'est le gros télescope. On trouve le gros télescope de 150 pouces, je crois, dans les dépenses prévues pour Victoria.

M. FULTON: N'avez-vous pas dit qu'il devait prendre place au mont Kobau?

M. HODGSON: Oui, mais notre équipe de dessinateurs est à Victoria. Nous avons un grand observatoire à Victoria, l'Observatoire fédéral d'astrophysique.

M. FULTON: Comme je le comprends, les présents travaux de Penticton sont compris dans les prévisions prévues pour Ottawa.

M. HODGSON: Ils tombent sous la surveillance d'Ottawa parce que c'est là que surgirent les premières conceptions. Dès que toutes ces installations seront terminées, nous les transmettrons à l'Ouest. Nous avons procédé selon un ordre chronologique plutôt que selon un ordre logique.

M. FULTON: Ce n'est pas très clair. Quant à moi, je ne suis jamais allé dans le détail de ce genre de recherches. Il m'intéressait de savoir, par exemple, de combien d'employés se compose le personnel de Penticton, quelle est l'envergure des travaux, et autres détails du genre.

M. HODGSON: Le personnel scientifique de Penticton se compose de huit membres, auquel il faut ajouter un personnel de soutien fait de techniciens, de secrétaires et autres aides. Le personnel complet se compose de 14 ou 15 personnes. Le personnel est d'un niveau assez élevé. Les membres du personnel cadre ont pratiquement tous leur Ph. D.

Le personnel cadre de Victoria est quelque peu plus nombreux et fait fonctionner deux gros télescopes à l'extérieur de la ville de Victoria.

M. FULTON: Vous ai-je bien compris? Avez-vous dit que lorsque le deuxième télescope à Penticton sera terminé, il y aura consolidation? Est-ce que l'ensemble sera administré d'Ottawa ou de Victoria?

M. HODGSON: Nous espérons qu'il sera administré dans l'Ouest, qu'on mettra sur pied un institut d'astrophysique qui serait chargé de toutes nos installations dans l'Ouest.

M. FULTON: Est-ce que cela signifie que celui-ci deviendrait une entité distincte, qui serait comptable directement à Ottawa? Tomberait-il sous la juridiction de Victoria, ou comment la chose fonctionnerait-elle?

M. HODGSON: Nous sommes au stade, monsieur le président, de la planification plutôt que des décisions fermes, mais nous espérons qu'un institut d'astronomie sera constitué dans l'Ouest et que cet institut sera mis sous la direction d'un astronome hautement qualifié qui sera chargé du programme scientifique de tous les instruments du mont Kobau, des instruments qui sont présentement à Victoria et du radiotélescope qui sera monté à Penticton. Il lui incombera de diriger un programme scientifique unifié et coordonné. Il est encore trop tôt, toutefois, pour affirmer s'il rendra compte de ses travaux à moi, comme chef de cette Direction ou si une autre division sera établie. Nous aimerions qu'il n'ait à diriger que le secteur scientifique et que nous pourrions le dégager autant que possible de la paperasserie journalière. En d'autres termes, constituer une administration forte sous sa direction afin qu'il puisse concentrer ses efforts à faire le meilleur usage possible du vaste réseau que nous sommes à monter.

Ce réseau, en passant, sera mis à la disposition de tous les astronomes du pays, une égale période de temps étant allouée à chacun. Nous songeons à le réserver la moitié du temps aux astronomes du Gouvernement et l'autre moitié aux astronomes des universités, et cela vaudrait pour tous les instruments.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore d'autres questions au sujet du crédit 60?

Le crédit 60 est-il approuvé?

Assentiment.

Approuve-t-on le crédit 65 qui traite de la même Direction?

M. AIKEN: Il y a encore un point qui n'est pas tout à fait clair dans mon esprit, M. le Président. Qu'est-ce qu'on est en train d'installer exactement au mont Kobau?

M. HODGSON: Je regrette, M. le Président, de ne pouvoir être très précis à ce sujet. Le Cabinet a agréé la construction d'un télescope de 150 pouces dont les plans sont presque terminés. On a également approuvé en principe l'installation de plusieurs autres petits télescopes sur la montagne, mais on n'a encore rien approuvé en détail parce que nous n'avons pas encore pu en obtenir le coût final. L'ensemble comprendra deux télescopes pour déterminer la position des étoiles, deux télescopes pour déterminer la magnitude des étoiles de différentes couleurs, deux télescopes hélioscopiques et deux instruments d'ordre mineur pour photographier les météorites. C'est ce que nous avons à l'idée à l'heure actuelle et ce vaste réseau d'instruments astronomiques s'appellera probablement l'Observatoire fédéral du mont Kobau.

M. AIKEN: Y a-t-il interrelation entre ce projet et celui de Penticton?

M. HODGSON: Comme je l'ai mentionné en réponse à M. Fulton, tout l'ensemble sera administré du siège central que nous espérons établir là-bas.

M. AIKEN: Je songeais à un rapport physique, c.-à-d. aux communications.

M. HODGSON: Comme ils travaillent à différents endroits, je ne vois pas tellement ce qu'on pourrait gagner à les unir physiquement, mais ils seront réunis sous une seule direction; leurs travaux auront un seul et même but. On

centralisera certains services, comme les bibliothèques, les ateliers de construction mécanique, les ateliers de travail.

M. AIKEN: Juste afin d'avoir une idée précise, est-ce qu'on se sert du télescope manuel pour les mêmes observations que le radiotélescope? Suis-je correct en disant que les observations du radiotélescope dépassent le champ purement physique?

M. HODGSON: A peu près pour le moment, et quand nous aurons le télescope de 150 pouces, nous pourrons diriger nos oculaires et autres choses de cette espèce.

M. AIKEN: Il n'y a donc aucune interrelation entre les observations faites au moyen de chaque télescope.

M. HODGSON: Aucune, à vrai dire. Ils sont au courant des observations de chaque télescope, et si les gens du radiotélescope veulent obtenir l'observation optique de certaines parties du ciel, ils font appel pour le moment à Victoria qui fait ce qu'elle peut avec son 72 pouces.

M. AIKEN: C'est ce que je voulais savoir.

M. HODGSON: A part moi, il n'y a pas de direction générale pour le moment. Lorsque ledit institut sera établi sur la côte occidentale, le tout viendra sous la surveillance directe d'un astronome renommé.

M. FULTON: Est-ce qu'on se propose d'établir cet institut à Victoria ou à Penticton?

M. HODGSON: Ni l'un ni l'autre; il sera à Vancouver. Notre Ministre devrait le dévoiler sous peu. Nous avons conclu une entente avec l'Université de la Colombie-Britannique qui nous a affirmé cinq acres de terre sur son campus. Nous allons y ériger un édifice où prendront place tous les astronomes professionnels que j'ai mentionnés et qui travailleront en étroite collaboration avec l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous avons tout juste commencé à en étudier les premiers plans, et nous sommes très heureux que l'Université de la Colombie-Britannique ait collaboré avec nous et nous ait donné ce terrain.

M. FULTON: Mais l'emplacement physique du réseau que vous avez décrit se trouvera à l'endroit du présent radiotélescope de Penticton.

M. HODGSON: Le radiotélescope de Penticton, à environ 40 milles au sud de Penticton, près du village d'Osoyoos sur le flanc du mont Kobau, et tout l'ensemble d'instruments optiques que j'ai décrits, se trouveront au mont Kobau. Nous avons également deux télescopes à Little Saanich Mountain, près de Victoria. Tous ces observatoires seront administrés par l'institut qui doit être érigé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique.

Je m'excuse, M. le Président, mais j'ai dû mal comprendre certaines questions et je n'ai pas été assez précis.

Le PRÉSIDENT: Approuve-t-on le crédit 65?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Le prochain crédit est le n° 85 qui a trait au projet d'un plateau continental polaire et qui se trouve à la page 224:

85. Projet d'un plateau continental polaire, \$1,695,000

Si vous avez des questions au sujet de ce poste, vous voudrez bien les adresser au D^r Harrison, sous-ministre adjoint.

M. AIKEN: J'aimerais demander au D^r Harrison de nous mettre au courant de ce qui a été fait jusqu'à maintenant au sujet du plateau continental polaire.

D^r J. M. HARRISON (*Sous-ministre adjoint (recherches), Ministère des Mines et des Relevés techniques*): M. le Président, nous suivons un vaste programme, cette année. Pour le bénéfice de ceux auxquels ce projet ne serait pas familier, permettez-moi de rappeler que le plateau continental polaire est, dans une large mesure, un projet de coordination qui apporte l'élément logistique aux recherches, aux levés et aux enquêtes scientifiques, en plus de poursuivre ses propres travaux en la matière.

Ils suivent un programme continu de levés aérophotogrammétriques d'une espèce ou d'une autre; ils se livrent à des études spéciales au large de la côte du Groenland, dans le canal qui sépare le Groenland et les Îles Ellesmere, et y font une foule de recherches, y compris des relevés de la glace dans les Îles de l'Arctique et toutes sortes de levés aéromagnétiques et géophysiques spéciaux.

En plus de tout cela, un apport logistique est fourni aux autres organismes du Gouvernement, y compris plusieurs au sein de notre propre Ministère, ainsi qu'au Ministère de la Défense, au Ministère du Transport et à différents autres organismes. Nous travaillons aussi de façon étroite avec plusieurs universités qui font des recherches spéciales dans l'Arctique.

M. FULTON: Du point de vue administratif, D^r Harrison, je me demande si vous pourriez relier votre déclaration à celle qu'a faite le premier ministre lorsqu'il a présenté le bill il y a quelque temps à la Chambre des Communes. Il a parlé de terres sèches et de terres humides, et il m'a semblé, après avoir étudié cette déclaration, que la partie du plateau continental au nord d'une ligne y décrite tomberait sous la juridiction du nouveau Ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord, et la partie située au Sud de cette ligne serait administrée par ce Ministère-ci.

Vous décrivez le plateau continental polaire dont le nom indique qu'il sera situé au nord de cette ligne. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point?

M. HARRISON: Comme je le comprends, et je tiens à souligner que je suis fonctionnaire mais pas à la Chambre, l'administration des ressources matérielles de l'Arctique canadien situées au nord du 60° degré et au nord d'une ligne qui va approximativement de la partie nord-ouest de la baie d'Hudson à l'extrémité sud de l'île de Baffin relève du Ministère du Développement du Nord. Les levés techniques et les recherches scientifiques effectués à ces endroits seront l'affaire du Ministère de l'Énergie, des mines et des ressources.

Les levés techniques seront effectués après consultation avec le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord. Je suppose, d'après certaines déclarations qui ont été faites, que le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources, sera largement responsable de la politique nationale à l'égard de la mise en œuvre du minerai. Le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord sera probablement responsable de la ligne de conduite que l'on suivra pour la mise en œuvre des ressources physiques des territoires du Nord.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. FULTON: En deçà de cette ligne, planification et administration seront donc l'affaire de notre Ministère?

M. HARRISON: C'est bien ainsi que je comprends la chose.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore d'autres question?

M. DAVIS: Sur le même sujet, le ministère des Mines et de relevés techniques et, à l'avenir, le nouveau ministère, est chargé d'effectuer les levés d'un caractère général et national.

M. HARRISON: C'est exact.

M. DAVIS: Et il en sera ainsi pour tous les territoires situés dans la partie nord ou qui tombe sous la juridiction administrative du nouveau ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord.

M. HARRISON: C'est bien ça.

M. DAVIS: En d'autres termes, la Commission géologique du Canada, et d'autres commissions de pareille façon, continueront de fonctionner sur une base nationale.

M. HARRISON: En effet.

M. FULTON: Qu'en est-il de la planification de la mise en œuvre des ressources?

M. HARRISON: Dans le Nord canadien, ou de façon générale?

M. FULTON: Sur le plateau continental polaire lui-même.

M. HARRISON: Le plateau continental polaire a été établi il y a quelques années après consultation avec un comité consultatif du développement du Nord, lequel comité existe encore et sera administré par le nouveau ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord.

Le but premier du plateau continental polaire est de fournir les données premières nécessaires à l'évaluation intelligente et à l'aménagement des ressources à la fois potentielles et réelles du Nord.

M. FULTON: Dois-je comprendre que le travail de notre Ministère consistera principalement à colliger et à fournir des renseignements, mais que l'établissement de programmes d'aménagement relèvera d'un autre ministère?

M. HARRISON: Je serais porté à croire qu'il va s'agir d'un arrangement conjoint, mais je ne saurais vous dire quels sont les plans exactement.

M. FULTON: Je vais demander dans un moment où en est rendu ce projet, mais j'aimerais connaître d'abord la composition du comité dont vous avez parlé et qui doit s'occuper de la mise en œuvre des terres du Nord.

M. HARRISON: Le Comité consultatif de la mise en œuvre des terres du Nord. Ce Comité n'a aucune juridiction en réalité, mais il coordonne la plupart des travaux effectués dans le Nord.

Ce Comité se compose de représentants du ministère actuel des Affaires du Nord et des Ressources nationales, du ministère des Mines et des relevés techniques, du ministère des Transports, des Travaux publics, du Conseil du trésor, du ministère de la Défense, du ministère des Pêcheries et probablement d'autres qui m'échappent.

M. FULTON: A qui est-il comptable?

M. HARRISON: Il rend compte de ses travaux au présent ministère des Affaires du Nord et des ressources nationales.

M. FULTON: Est-ce que ce sera alors transmis au ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord?

M. HARRISON: Je pense.

M. FULTON: Pas directement à ce ministère?

M. HARRISON: Non.

M. FULTON: Cela ne semble-t-il pas mettre le ministère des Affaires indiennes et du développement du nord dans ce ministère et dans la position d'être le coordinateur des plans et des programmes pour le développement actuel dans cette région?

M. HARRISON: J'ai bien peur de ne pas pouvoir répondre à cette question, je ne sais pas. Je ne le croirais pas, mais je ne peux pas dire quels sont les plans. C'est un comité consultatif et non exécutif.

M. FULTON: Je le comprends. Au sujet de la zone arctique, l'extension de la juridiction du Canada a été déterminée, ou la base de cela a été déterminée à la conférence internationale de Genève de 1958. Est-ce bien cela?

M. HARRISON: Je ne suis pas au courant, monsieur. Je sais qu'à cette conférence dont vous parlez, il a été conclu que toutes les nations du monde auraient le droit de prospecter le plateau continental attenant à leurs côtes et d'y tirer les ressources minérales qui s'y trouvent.

Je pense qu'il y a un avis d'opposition qui dit qu'elles ne les possèdent pas mais qu'elles ont le droit de les exploiter. Je ne suis pas tout à fait sûr.

M. FULTON: Et il devait y avoir, si j'ai bien compris, des études pour déterminer ou pour délimiter précisément la zone de droit prioritaire sur les autres nations. Et notre zone va, si j'ai bien compris, comme une pointe de tarte, jusqu'au pôle Nord et à un certain moment les frontières de la juridiction canadienne et celles de la Russie doivent être déterminées. C'est bien cela?

M. HARRISON: Je ne connais pas les aspects légaux, monsieur, mais je pense que le genre de secteur d'approche utilisé par le Canada a été accepté, accepté *de facto*.

Je ne suis cependant pas sûr et je pense que jusqu'à maintenant l'actuelle zone de juridiction est matière à quelques discussions sur le territoire de mer. Il y a d'autres lois internationales qui ont, je pense, toute autorité, mais selon la convention de Genève, en tout cas, le Canada devrait avoir le droit sur toutes les ressources naturelles de son plateau continental qui comprend aussi les îles du large qui reposent sur son socle.

M. FULTON: Eh bien, là où je veux en venir, c'est que vous ou n'importe qui, qui pourrait nous renseigner, nous disiez quel progrès a été fait en vue de déterminer l'étendue physique du Canada.

M. HARRISON: Sur le plateau continental, oui bien sûr, monsieur. Cela fait partie du projet de déterminer les limites du plateau continental.

M. FULTON: Pourriez-vous nous en donner un compte rendu?

M. HARRISON: Une bonne partie de ces informations sont classées mais il s'étend vers l'ouest, deux cents milles au large de la terre la plus à l'ouest, avant les fosses de l'Océan Arctique.

● (10.30 a.m.)

M. FULTON: Peut-on, en ce moment, tracer sur une carte les limites officielles du Canada, ou si ces limites ont déjà été reconnues?

M. HARRISON: Je voudrais que vous me disiez ce que vous entendez par officielles.

M. FULTON: Dans les termes de la convention de Genève.

M. HARRISON: Oui, cela pourrait être fait, approximativement.

M. FULTON: Même pour le plateau polaire?

M. HARRISON: Dans une bonne partie.

M. FULTON: Cela serait-il classé?

M. HARRISON: Non, je ne pense pas, pas sur une carte à l'échelle trop petite. Je pourrais me renseigner pour la prochaine session, si vous voulez.

M. FULTON: J'aimerais bien.

Le PRÉSIDENT: Ya-t-il d'autres questions?

M. DAVIS: Vous n'avez pas parlé des frontières de l'est. Y a-t-il un problème de définition là-bas?

M. HARRISON: Vers l'est, le plateau s'étend jusqu'au Groeland. Je suppose donc qu'il existe, du moins en partie, un accord entre le Groenland et le Canada.

M. FULTON: Bon, j'ai posé ma question sur la définition du plateau continental polaire.

M. HARRISON: A l'est le plateau continental s'étendrait jusqu'à la frontière du Groenland ou du Danemark, pour un travail de recherche.

M. FULTON: Et au Nord?

M. DAVIS: C'est le rôle de ce département plus précisément de définir les contours du plateau continental?

M. HARRISON: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Bower, vous avez une question?

M. BOWER: Oui, je voudrais demander si les pays qui participent à ceci sont le Canada, le Danemark, les États-Unis par l'Alaska et l'Union Soviétique. La zone polaire serait alors divisée entre les pays que je viens de mentionner.

M. HARRISON: Oui, si j'ai bien compris la convention de Genève, oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres demandes?

M. FULTON: Pourriez-vous nous donner un aperçu global des plans géologiques ou physiques nécessaires pour délimiter une région . . . quels plans, et quelles études ont été faits sur l'existence et l'accessibilité des ressources du plateau continental?

M. HARRISON: Dès que la question du plateau continental polaire est venue sur le tapis nous avons commencé nos recherches à la fois entre les îles et au large des îles vers l'ouest, pour essayer d'avoir une idée approximative du

potentiel minéral de cette région et d'apprendre quelque chose sur les structures de la terre. Il s'agit d'une première reconnaissance qui a été faite sur une échelle relativement petite, à peu près un pouce sur la carte pour quatre ou même huit milles sur le terrain, la somme des détails est ainsi assez courte. Nous savons depuis un bon nombre d'années, cependant, qu'il y a plusieurs indices qui nous permettent de croire en l'existence de bassins de pétrole et de gaz naturel, mais je ne pense pas qu'en ce moment il y ait des promesses de gisement de métaux dans ce plateau continental. Il est possible que dans un avenir relativement proche on décide d'exploiter les ressources pétrolières au large de l'île.

M. BOWER: Pouvez-vous nous donner le pourcentage ou la proportion du plateau canadien qui est formé de bassins sédimentaires ou de roc?

M. HARRISON: J'ai bien peur de ne pas pouvoir me risquer à donner un chiffre, monsieur. Je pense qu'une grande part, au large du Labrador, de la Terre de Baffin, tout l'est de l'Océan Arctique fait partie du bouclier canadien. Ailleurs, cependant, je pense que ce serait une roche sédimentaire plus jeune.

M. BOWER: Diriez-vous alors que la plus grande proportion est sédimentaire?

M. HARRISON: Je le penserais, oui.

Le PRÉSIDENT: D'autres demandes?

M. FULTON: Quand nous parlons du plateau continental polaire, dans quelle mesure y a-t-il une limite entre les régions comprises dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et les régions dont nous parlons maintenant comme le plateau continental polaire, du point de vue administratif. Est-ce une extension de la région administrativement comprise dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ou ont-ils une limite nord et le plateau polaire qui peut appartenir au Canada, s'étend-il alors au-delà? Quelle est la situation?

M. HARRISON: Je ne peux pas parler pour le ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, mais je pense que tout ce qui se trouve au nord du 60° parallèle, à partir du coin nord-ouest de la baie d'Hudson jusqu'au sud de la Terre de Baffin, est divisé en trois unités administratives. Le territoire du Yukon, le District de Mackenzie, le District de Keewatin et le District de Franklin, les trois derniers étant compris dans les territoires du Nord-Ouest.

M. FULTON: Je n'essaie pas de vous abattre par une question précise, mais, est-ce que, globalement, les frontières de ces territoires, telles que vous pouvez les voir, vous, comme administrateur, s'étendent jusqu'aux limites septentrionales du plateau continental canadien, ou si elles arrêtent quelque part pour faire du plateau continental une zone séparée.

Ce que j'essaie de savoir c'est si on les considère comme faisant partie des territoires que vous venez de mentionner, ou si ces territoires arrêtent quelque part. Est-ce que ces territoires ont une frontière au nord ou la plateau s'étend-il plus au nord?

M. HARRISON: Eh bien, la région du plateau continental polaire se situe *grosso modo* dans la District de Franklin, sauf peut-être une petite partie au nord de la rivière Mackenzie.

M. FULTON: Je pense que je ferais mieux d'attendre jusqu'à ce que j'aie votre carte jeudi.

M. HARRISON: Le District de Franklin comprend toutes les îles de l'Arctique et la Péninsule de Boothia, qui est une pointe très étroite qui s'allonge au nord des Territoires du Nord-Ouest.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres demandes sur la résolution n° 85?

M. AIKEN: Oui, j'ai attendu pour demander une question simplement pour éclairer un point.

La résolution n° 85 s'appelle le projet de plateau continental polaire. Est-ce que ce projet n'est qu'un projet de recueillement d'informations; c'est ce que nous pouvons en comprendre à ce moment-ci?

M. HARRISON: Toutes les parties de notre département recueillent des informations et les transcrivent dans une forme utilisable avec les interprétations appropriées. Le projet du plateau continental polaire suit cette procédure. En gros, c'est un projet de coordination. Plusieurs des rapports et des cartes viennent de parties différentes du ministère. On rassemble des données, mais aussi on les interprète, on en étudie les différents aspects.

M. AIKEN: Eh bien, il se peut que ce ne soit pas une juste question, mais je voudrais qu'on y réponde si possible.

Avec la réorganisation du département et avec les derniers relevés techniques concernant un plus grand département de l'énergie et des ressources, pensez-vous que les tâches devront changer plus selon l'établissement d'une politique, que selon l'accumulation d'information sur ce dont nous parlons, c'est-à-dire le plateau continental?

M. HARRISON: Non, pas ce projet particulier. C'est un groupe technique. Les politiques du département, établies en regard des régions polaires, et cela fait partie du nouveau ministère des Affaires Indiennes et du Développement du Nord, sont une attitude générale du gouvernement face au développement du Nord, et auront des répercussions sur le genre de travail, sur le travail particulier dont les cotés techniques du département se chargent, mais cela ne changera pas le genre de travail que la partie technique doit effectuer.

M. AIKEN: Ce projet et ceux qui s'y rattachent resteront des projets d'information et de recherches plutôt que des projets destinés à l'établissement d'une politique, n'est-ce pas?

M. HARRISON: Oui. En ce qui concerne les groupes, je présume que le département utilisera les données et les interprétations qui lui auront été fournies, pour ensuite établir une politique.

M. AIKEN: Bien entendu, cela peut être fait par une autre section du nouveau département.

M. HARRISON: Oui.

M. FULTON: Quand le projet du plateau continental a-t-il été imaginé comme un projet séparé, D' Harrison?

M. HARRISON: En 1957. Je devrais dire pour plus de clarté, que je faisais allusion au comité consultatif sur le développement du nord qui est actuellement le comité consultatif sur les recherches du nord.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur cette résolution? N° 85?
Est-elle adoptée?

Adoptée.

Bon, cela nous amène maintenant aux résolutions concernant les questions hydrauliques.

M. HALES: Monsieur le président, j'aimerais poser une question concernant l'administration et le coût qui s'y rattache, une question qui cependant ne toucherait pas aux dépenses d'administration de l'Office fédéral du charbon. Puis-je le faire maintenant ou allez-vous y revenir plus tard?

Le PRÉSIDENT: Nous en parlerons plus loin. Il y a certaines résolutions concernant l'administration qui seront étudiées séparément. Ne serait-il pas mieux de poser votre question à ce moment-là?

M. HALES: Oui.

Le PRÉSIDENT: De plus nous pourrions avoir les gens auxquels vos questions s'adresseront, quoiqu'elle pourrait être posée au ministre adjoint.

M. HALES: Messieurs, il se peut que je n'assiste pas à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: On pourrait peut-être adresser cette question au sous-ministre adjoint.

M. HALES: Ma question s'adresse au vérificateur ou au sous-ministre. Concernant les dépenses administratives touchant le transport et le déplacement, le ministère des Mines et des Relevés techniques montre des dépenses de \$1,213,900 soit une augmentation de \$72,320 sur l'année précédente. Maintenant, \$1,213,900 pour des dépenses de transport, me semble une forte dépense, et cela, quelque soit le ministère. Je me rends compte qu'on a déplacé les régions où on doit se rendre et d'où on doit revenir, mais quel contrôle avons-nous sur ces dépenses; qui, dans le département, décide de celui qui va partir, de l'endroit où il va aller, et du moment où il partira; y a-t-il une coordination quelconque, ou bien trouvons-nous un membre du ministère partant pour un certain endroit à une heure donnée, suivi quelques heures plus tard d'un autre membre qui part dans la même direction? Je voudrais recevoir quelques détails là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque volontaire?

M. HALES: Le vérificateur est-il présent?

M. K. M. PACK (*Directeur de la section administrative du ministère des Mines et des Relevés techniques*): Je vais parler en son nom. Il est exact que le montant que vous mentionnez puisse paraître important, mais je crois qu'on doit se rappeler que c'est un département très versatile, et nos gens, comme vous dites, doivent voyager dans toutes les régions du Canada; en général, nos travaux s'étendent vers le nord, ce qui veut dire que nos dépenses de voyages allant vers le nord, augmentent en même temps que les tarifs de transport.

Pour ce qui est de la coordination, d'une manière générale, aucun individu dans le département ne voyage selon sa propre décision. Toutes les demandes de voyages doivent être approuvées par les autorités supérieures. Les voyages ordinaires sont approuvés par les directeurs des sections concernées, et ces directeurs, vous les avez devant vous comme témoins ce matin. Tous les voyages de conférences ou de conventions doivent être approuvés par l'un et l'autre des ministres adjoints, et tout cela est coordonné. Au-delà de tout projet d'envoyer un groupe quelconque à une convention ou à une conférence, l'idée doit être

approuvée en plus par le Conseil du Trésor, quand le coût du voyage dépasse \$600. Donc, en termes généraux, on peut dire que la coordination est assurée par le chef de division, par le directeur de section, par le ministre adjoint, par le ministre, et comme je l'ai mentionné, par le Conseil du Trésor dans certains cas.

M. HALES: Approximativement, combien y a-t-il de personnes dans le département qui donne les permissions de voyages?

M. PACK: En gros, il y en a 13.

M. HALES: Donc, il y a 13 personnes qui font partie du département qui donne les permissions de voyages. Y a-t-il une certaine coordination entre ces 13 personnes?

M. PACK: Elles communiquent dans le cas d'un voyage pour des conférences ou pour des conventions par l'un ou l'autre des ministres adjoints dont l'autorisation est nécessaire.

M. HALES: Il est donc possible que M. A de ce groupe de 13 donne une autorisation de voyager et que M. B fasse la même chose et qu'ainsi ils dirigent deux hommes dans la même direction parce qu'ils n'ont pas communiqué. C'est possible?

M. PACK: Eh bien, il est évident que chaque directeur de section envoie les hommes qu'il lui faut dans différentes régions du Canada et ils le font de leur propre droit. Je ne pense pas que le besoin d'une coordination soit ici aussi évident que dans le cas d'un voyage de conférence ou de convention où c'est absolument nécessaire.

M. HALES: Ainsi il est possible que 13 personnes dans le département donnent des autorisations de voyager et que ces 13 ne communiquent pas entre eux. Nous venons de l'établir.

M. PACK: Je ne dirais pas cela, monsieur.

M. HARRISON: Je pense que je devrais peut-être ajouter un mot d'explication, monsieur. Les voyages sur le terrain sont la responsabilité du directeur de section. C'est le genre de choses qui sont faites par chacune des sections. Si par exemple il faut travailler dans la même région, les deux programmes sont complémentarisés. Ainsi le projet de plateau continental polaire concentre une bonne partie de ses efforts pour apporter aux gens qui travaillent dans le grand Nord le meilleur soutien. C'est un programme régional. S'il s'agit d'un voyage pour des conférences ou des conventions, il faut une autorisation de la trésorerie pour tout projet de plus de \$600, une soumission est préparée et un des ministres adjoints la fait autoriser à la trésorerie. On peut donc parler de coordination. Tous doit passer par la direction et être approuvée par elle.

M. HALES: Quelle est l'explication donnée pour l'accroissement de \$72,000 de cette année?

M. HARRISON: De quoi voulez-vous parler?

M. HALES: Des dépenses pour voyages et déménagements du département. C'est sur la grosse feuille derrière.

M. HARRISON: Eh bien, nous avons acquis une très grosse section dans le ministère, la direction des ressources de l'eau qui exige beaucoup de relevés sur le terrain et de voyages d'affaires.

M. HALES: Je pense que cela est montré sous le ministère des Affaires du Nord.

M. HARRISON: C'est maintenant sous notre ministère, monsieur. C'est une nouvelle dépense pour ce ministère. Ça n'y était pas l'année dernière.

M. HALES: Bon, c'est bien.

L'autre point. Vos prévisions budgétaires pour l'année 1964-1965 étaient de \$55 millions. Avez-vous inscrit le montant réel de vos dépenses?

M. PACK: Je n'ai pas les chiffres définitifs avec moi ce matin.

M. HALES: Votre budget de 1964-1965 était de 55 millions de dollars. Qu'avez-vous dépensé en comparaison? Vous estimiez que vous alliez dépenser 55 millions. Qu'avez-vous dépensé?

M. PACK: Je n'ai pas ce renseignement ce matin.

M. HALES: Bon, je veux en venir à ceci: tous les départements doivent donner un estimé des dépenses pour l'année à venir. Avez-vous toujours dépensé entièrement ce que vous aviez prévu ou avez-vous dépensé moins que prévu? Si vous dépensez plus, alors il y aurait des frais supplémentaires.

M. PACK: Oui, il y en aurait. Mais nous n'avons pas dépensé la dernière cent. Je pense que c'est une affaire de registre et je pense que nous avons la meilleure marge d'erreur de tous les départements du gouvernement qui varie autour de 2 pour cent.

M. FULTON: Que voulez-vous dire par meilleure?

M. PACK: Meilleure en terme de . . .

M. HALES: Pourriez-vous me dire à chacune des cinq dernières minutes combien il reste? C'est dans les archives et cela me sauverait d'y regarder.

Le PRÉSIDENT: Combien de temps voulez-vous pour vos questions?

M. HALES: Je dois partir. J'ai un autre meeting.

Le PRÉSIDENT: C'est qu'il peut y avoir d'autres membres qui voudraient poser des questions. Vous avez dit que vous ne pourriez pas être là jeudi. Si c'est cela, nous n'avons qu'à commencer sur ce qu'a dit M. Harrison sur la politique hydraulique, et je pense que jeudi nous serons dans ce domaine complètement. Ainsi, ce sujet général sur l'administration ne reviendra pas avant quelques réunions.

M. HALES: Laissez-moi savoir quand il vient. J'ai quelques autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Je vous laisserai savoir, Monsieur Hales. Je ne voulais pas vous interrompre, mais je crois que si ces questions continuent il pourrait bien avoir d'autres membres qui attendront pour poser des questions. Un autre comité veut cette salle à onze heures et il ne faudrait pas les faire attendre.

Si c'est votre désir, nous avons presque dix minutes et peut-être que ce serait trop court pour entendre M. Harrison.

Avant cela, je devrais dire que la résolution n° 85 a été acceptée et vous aurez le droit de poser des questions supplémentaires quand la carte dont il a été question lorsque M. Fulton interrogeait M. Harrison sera amenée devant le comité.

M. FULTON: Et il y a un autre sujet qui pourrait bien devoir attendre jusqu'à ce que le ministre soit là. Je voudrais bien continuer mes questions sur ce que le docteur Harrison ne pouvait nous répondre avec assurance: où les autorités qui doivent planifier et coordonner communiquent-elles au sujet de ce plateau continental polaire?

Le PRÉSIDENT: J'aimerais vous rappeler, M. Fulton, que lorsque nous aurons fini cette résolution par analyse des estimés, nous aurons le ministre devant nous et peut-être qu'à ce moment cette question pourra lui être posée directement.

Maintenant, si c'est dans l'ordre nous pourrions demander au D^r Harrison de nous parler de la section générale de l'eau. Je crois qu'il a quelques remarques qu'il aimerait présenter au comité avant les discussions détaillées pour les cinq votes.

M. HARRISON: Merci, monsieur le président. Je ne veux dire que quelques mots. Il y a un peu de confusion dans les prévisions en ce qui concerne les recherches hydrauliques dans le ministère des Mines et des Relevés techniques, qui sera bientôt le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles, et je pense que je peux vous épargner quelques questions en essayant de vous montrer la situation telle qu'elle est maintenant.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques a, et a toujours, un bon groupe d'hommes pour étudier les sciences marines qui comprennent tous les aspects de l'océanographie avec l'eau salée plus les eaux navigables du Canada comme les Grands lacs. Cette section restera encore avec le département.

L'automne dernier nous avons fondé dans notre département une section de recherche sur l'eau qui nous a permis de grouper toutes les parties de notre département qui travaillaient sur différents aspects de l'eau et de les mettre dans une section et sous une seule administration. Cette section a pris un groupe de gens des relevés géologiques qui travaillaient sur la géologie de l'eau souterraine, un groupe de la section des mines qui travaillaient sur la qualité de l'eau, le groupe de l'eau industrielle, un groupe de la section de géographie qui étudiaient les glaciers comme source potentielle d'eau et un groupe des sciences marines qui mesuraient le niveau de l'eau dans les cours d'eau navigables et les Grands lacs, cette partie des relevés hydrographiques. Tout cela fut réuni dans la section des recherches sur l'eau.

Alors, à la fin de l'année, avec la mise dans un seul département des recherches sur l'eau, le ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources naturelles l'a transféré dans notre département des Mines et des Relevés techniques. Cette section est responsable pour les relevés hydrométriques dans les eaux partout au Canada où le besoin se fait sentir, en partie systématiquement, en partie selon les besoins tels qu'ils arrivent. Elle est responsable des recherches dans des domaines tels que la sédimentation, les eaux courantes et l'approvisionnement du Canada. Elle doit aussi agir comme agent canadien pour l'administration de certaines choses qui touchent à l'eau et comme conseiller dans certains rapports entre provinces ou entre le fédéral et les provinces sur la conservation et l'utilisation de l'eau.

Maintenant, au sujet de vos questions, je suggère à ceux qui veulent en savoir plus long sur les sciences marines d'aller voir M. Cameron. Si vous avez

quelque question concernant les ressources hydrauliques comme telles, leur utilisation et leur accessibilité, je vous suggérerais de les adresser à M. Patterson, et si vous avez des questions précises concernant la pollution des eaux ou des questions générales sur les eaux comme matière première, elles doivent être adressées à M. Prince qui est le directeur de la section des recherches hydrauliques.

Je devrais dire aussi qu'il y a actuellement une enquête menée à l'intérieur du ministère qui fera probablement des recommandations à propos de l'intégration des eaux et de la coordination de toutes les sections du département, incluant aussi les directions concernant les ressources hydrauliques du Canada. Je crois qu'actuellement nous avons de meilleures chances que jamais, pour contribuer à l'étude des eaux dans ce pays.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Harrison.

M. AIKEN: La direction des sciences maritimes, qui auparavant était reliée aux Mines et Relevés techniques, devra-t-elle continuer séparément ou est-ce que toutes les directions maritimes seront réunies en une même division du ministère?

● (11.00 a.m.)

M. HARRISON: La direction des sciences maritimes continuera certainement séparément. Je présume que les autres le feront aussi, mais pour moi, il est assez clair que ce que nous demandons, est, ce qu'on pourrait appeler un directeur général de l'hydrologie qui serait responsable de l'intégration, de la coordination et qui répondrait de toutes les études techniques concernant les ressources hydrauliques, qu'il soit question d'eau salée ou d'eau douce.

M. AIKEN: Cela n'a pas été proposé jusqu'à maintenant?

M. HARRISON: Oui nous l'avons proposé

M. AIKEN: Mais aucune décision n'a été prise?

M. HARRISON: Non.

M. PETERS: Combien de directions maritimes étudiées par la Chambre l'année dernière n'ont pas été introduites dans votre ministère? Avez-vous reçu quelque chose du ministère des Transports ou du ministère des Travaux publics? Quelles relations avez-vous entretenues avec le Commission des Grands Lacs?

M. HARRISON: La Commission mixte internationale?

M. PETERS: Oui.

M. HARRISON: La Commission mixte internationale agit selon ses propres conditions de renvoi. M. Patterson, le directeur suppléant de la section des ressources hydrauliques, est aussi un des membres de la Commission et y fait rapport; d'ailleurs nous fournirons des données à cette Commission afin qu'elle les étudie.

M. PETERS: Tous firent ainsi.

M. HARRISON: Actuellement, il y a plusieurs aspects différents dans les recherches maritimes. Dans ce ministère nous avons à nous occuper de l'aspect physique des ressources hydrauliques, et cela entre directement dans nos recherches scientifiques.

M. PETERS: Maintenant, avez-vous étudié les dimensions, le débit et la profondeur de toutes les canalisations d'eau du Canada?

M. HARRISON: Oui monsieur. Cela a été consolidé par la translation au département des ressources hydrauliques.

M. PETERS: Le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports ne s'en occuperont plus?

M. HARRISON: Je ne suis pas au courant de leurs relevés mais peut-être que Patterson pourrait-il vous en dire plus long là-dessus.

Le PRÉSIDENT: M. Patterson, pourriez-vous vous approcher du micro s'il vous plaît?

Je viens de me rendre compte qu'il est onze heures deux minutes, et je crois qu'il y a un autre comité qui attend à la porte. M. Peters, nous allons reporter votre question à la séance de jeudi, et elle sera la première à l'ordre du jour.

Jeudi, nous nous réunirons à onze heures et nous commencerons avec la question que M. Peters adressait à M. Patterson.

La séance est levée.

APPENDICE 1

Les subventions suivantes ont été accordées par le Comité consultatif national pour les recherches géographiques, en 1966-1967.

UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Le professeur adjoint R. G. Golledge: Estimation des emplacements de supermarchés à Vancouver en tant que mesure théorique servant à trouver les endroits stratégiques pour la construction de magasins, et, en tant qu'application des théories de la géographie du marché, au problème de l'emplacement, \$1,000.
- Le professeur J. R. Mackay: Les changements d'humidité du sol dans la couche de terre active, située au-dessus du permafrost dans la région du Delta du Mackenzie, aux Territoires du Nord-Ouest, \$855.
- Le professeur W. H. Matthews: Le comportement et les effets des glissements de neige au mont Seymour en Colombie-Britannique, \$700.
- Le professeur agrégé M. A. Melton: Le calcul de l'énergie d'une petite ligne de partage des eaux en Colombie-Britannique sera effectué et relié au mouvement sédimentaire et aux paramètres de la géomorphologie quantitative, \$2,000.
- Le professeur adjoint J. V. Minghi: Les conséquences géographiques des déplacements de la frontière canado-américaine, sur les régions voisines, \$400.

Total \$4,955

UNIVERSITÉ D'ALBERTA

- Le professeur agrégé I. Y. Ashwell: Étude du climat de la ville de Calgary et plus particulièrement du danger de pollution de l'air à cause du chinook, \$350.
- Le professeur adjoint M. R. C. Coulson: L'analyse des modèles de la frontière électorale fédérale de l'Alberta depuis son accession au statut de province, \$550.
- Le professeur adjoint L. Hamill: Étude du terrain et de la carte d'une région limitée de terrains sauvages de l'Alberta, afin de développer les techniques d'identification et de mesure du potentiel récréatif, \$500.

Total \$1,400

UNIVERSITÉ DE CARLETON

- Le professeur adjoint D. M. Anderson: Les modèles et les problèmes de terrains de récréation dans l'est de l'Ontario et particulièrement dans la région d'Ottawa, \$500.

Total \$500

UNIVERSITÉ McMASTER

- Le professeur agrégé A. F. Burghardt: La construction prochaine de réseaux de routes dans la péninsule de Niagara et son influence sur le progrès ou le recul des centres urbains, \$300.
- Le professeur adjoint D. C. Ford: L'exploration, la cartographie et l'étude des origines des cavernes calcaires dans les Rocheuses, et l'établissement de la chronologie des cavernes, \$2,000.

Total \$2,300

UNIVERSITÉ DE TORONTO

- Le professeur L. Curry: L'analyse des probabilités du climat dans les régions représentatives du Canada, \$2,000.

Total \$2,000

UNIVERSITÉ DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Le professeur adjoint V. W. Sim: Observations quantitatives sur l'effet des procédés de gaspillage fluviaux et généraux, sur les rives escarpées du lac Érié et sur les canaux affluents au sud de London, Ontario, \$800.

Total \$800

L'UNIVERSITÉ YORK

Le conférencier I. A. Brooks: L'étude géomorphologique des régions côtières de l'ouest de Terre-Neuve afin d'établir la chronologie complète concernant les particularités physiques et sédimentaires, \$1,250.

Total \$1,250

UNIVERSITÉ BISHOP

Le professeur W. G. Ross: Les effets de la chasse américaine à la baleine, chez les Esquimaux de la baie d'Hudson, de 1850 à 1910. Recherches bibliographiques à Ottawa et à Montréal, \$500.

Total \$500

UNIVERSITÉ LAVAL

Le professeur adjoint P. Cazalis: La terminologie géographique du paysage agricole canadien établie en rapport avec la terminologie internationale préparée par l'Union Géographique Internationale, \$1,000.

Total \$1,000

UNIVERSITÉ MCGILL

Le professeur adjoint F. C. Innes: Le progrès et le recul de la colonisation et de l'occupation rurales dans la vallée de la rivière Rouge, au Québec. Une partie d'une étude à long terme sur la colonisation et l'agriculture au Québec, faite en collaboration avec le centre des études françaises de McGill, \$1,650.

Total \$1,650

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le professeur L. Beauregard: La structure du milieu des affaires de Montréal. Les résultats seront publiés dans l'édition spéciale émise à l'occasion de l'Expo 67 par *La Revue de Géographie de Montréal*, \$2,000.

Le professeur G. Boileau: La répartition et la structure de la fonction commerciale sur les principales voies de communication et dans les quartiers des affaires de Montréal. Les résultats seront publiés dans l'édition spéciale émise à l'occasion de l'Expo 67 par *La Revue de Géographie de Montréal*, \$2,000.

Le professeur C. Manzagol: Les problèmes spatiaux de l'expansion industrielle dans le Montréal métropolitain, \$2,000.

Le professeur adjoint G. Ritchot: La géographie physique et humaine du mont Royal à Montréal, \$200.

Total \$6,200

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le professeur J. B. Racine: Étude géographique d'une banlieue urbaine de la ville de Montréal. Les résultats seront publiés dans l'édition spéciale émise à l'occasion de l'Expo 67 par *La Revue de Géographie de Montréal*, \$2,000.

Total \$2,000

Première session de la vingt-septième législature

APPENDICE 2

MINISTÈRE DES MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

Relevé des estimations et des dépenses

Année fiscale	Estimations totales	Dépenses totales	Solde non dépensé	Solde non dépensé Principaux articles
1961-1962	50,610,633.59	47,710,334.39	2,900,299.20	1,245,158 CSS Construction de navires
1962-1963	51,861,195.48	50,676,888.34	1,184,307.14	
1963-1964	50,453,263.94	47,178,704.52	3,274,559.42	1,488,524 Construction de navires 70,586 Construction d'une voûte sismographique
1964-1965	54,769,922.29	51,985,803.25	2,784,559.42	75,000 Dessins de l'Institut d'océanographie de la côte du Pacifique 935,377 Construction de navires et de chaloupes
1965-1966	61,901,198.41	59,319,988.72*	2,581,219.69	447,746 Construction de l'observatoire Elizabeth II 132,519 Télescope de l'observatoire Elizabeth II

*sujet à des ajustements mineurs.

J. O. HUSSEY

Agent principal du Trésor

le 2 juin 1966

SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1965-1966) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et Relevés techniques: M. J. M. Harrison, sous-ministre intérimaire; M. W. M. Cameron, directeur des sciences maritimes; M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; et M. K. M. Pack, directeur de l'administration.

UNIVERSITÉ DE MONTREAL

APPENDICE 2

MINISTÈRE DES MINES ET PETRILLES

Relevé des estimations de devis

Total 8000

Année	Estimations	Devis	Totale non évaluable
1961-1962	30,610,632	59,552,570	90,163,202
			Total 100,163,202

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

Le professeur G. Bouchard: La répartition et la structure de la fonction commerciale sur les principales voies de communication et dans les quartiers des affaires de Montréal. Les résultats seront publiés dans l'édition spéciale émise à l'occasion de l'Expo 67 par La Revue de Géographie de Montréal, \$2,000.

Le professeur C. Maréchal: Les problèmes spatiaux de l'expansion industrielle dans le Montréal métropolitain, \$3,000.

Le professeur Albert G. Hébert: La géographie physique et humaine du mont Royal à Montréal, \$200.

Total \$5,200

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le professeur A. H. Macdonald: Étude géographique d'une banlieue urbaine de la ville de Montréal. Les résultats seront publiés dans l'édition spéciale émise à l'occasion de l'Expo 67 par La Revue de Géographie de Montréal, \$2,000.

Total \$2,000

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et Relevés techniques: M. J. M. Harrison, sous-ministre intérimaire; M. W. M. Cameron, directeur des sciences maritimes; M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; et M. K. M. Pack, directeur de l'administration.

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RESSOURCES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Choquette
Code
Davis
Faulkner

Forest
Fulton
Graftey
Males
Hopkins
Latulippe
Legault
McCutcheon

O'Keefe
Peters
Reid
Saltsman
Scott (Victoria (Ont.))
Wahn—(24)

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

M. Pack, directeur de l'administration.
M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; et M. K.
times; M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques;
ministre intérimaire; M. W. M. Cameron, directeur des sciences mar-
Du ministère des Mines et Relevés techniques; M. J. M. Harrison, sous-

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1^{er} juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Legault soit substitué à celui de M. McNulty sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,

LÉON-J. RAYMOND.

R. A. VAN
Le secrétaire du Comité

(Quorum 8)

McCarthy	Johnson
Leahy	East
Wagner	Code
Roberts	Chapman
Watts	Baker
Griffin	Keenan
Winton	Adams
Foran	Johnson
O'Keefe	East
Peters	Code
Heid	Chapman
Sullivan	Baker
Sporn (Ont.)	Keenan
Wynn—(24)	Adams

Vice-président: M. David Latham

Président: M. Richard Cashin

L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

DE
L'ÉTAT DE MONTANA

à

Le présent acte a été adopté par le conseil d'administration de l'association des propriétaires et de l'exploitation énergétique de l'état de Montana, le 15 mars 1961, et a été approuvé par le conseil d'administration de l'association des propriétaires et de l'exploitation énergétique de l'état de Montana, le 15 mars 1961.

Le 15 mars 1961

ORDRE DE VENUE

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 2 juin 1966
(5)

Le Comité permanent de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 11 h. 8, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Fulton, Hopkins, Laflamme, Latulippe, Legault, McCutcheon, O'Keefe, Peters, Reid, Saltsman, Scott (Victoria (Ont.)), Wahn. (16)

Députés aussi présents: MM. Aiken et Haidasz.

Aussi présents: du ministère des Mines et Relevés techniques: M. J. M. Harrison, sous-ministre intérimaire; M. W. M. Cameron, directeur des sciences maritimes; M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; et M. K. M. Pack, directeur de l'administration et autres fonctionnaires du ministère.

Le président présente une motion visant à porter de 250 à 300 le nombre des exemplaires du compte rendu français des *Procès-verbaux et témoignages*.

Sur la proposition de M. Andras, appuyée par M. O'Keefe,

Il est décidé que—le Comité portera de 250 à 300 le nombre des exemplaires imprimés en français, de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Le Comité continue l'examen des crédits des directions suivantes: sciences maritimes, ressources hydrauliques et recherches hydrauliques visées par les crédits n^{os} 25, 30, 70, 75, 80, et il continue l'interrogatoire des témoins.

M. K. M. Pack dépose une série de cartes en réponse à une question de M. Fulton le 31 mai, indiquant le tracé du plateau continental polaire. Ces cartes sont étiquetées ainsi: pièces 1, 2, 3, 4; elles sont remises au secrétaire du comité pour qu'il les garde en sûreté.

A 1 h. 5 de l'après-midi, le Comité lève sa séance pour se réunir à nouveau sur convocation de la présidence.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 2 juin 1968

(5)

Le Comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation pétrolière se réunit aujourd'hui à 11 h. 8, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Fulton, Hopkins, Laframboise, Lattin, McCreath, O'Keefe, Peters, Reid, Saltzman, Scott (Vice-président), Wahba (19).

Députés aussi présents: MM. Aiken et Haidasz.

Aussi présents: du ministère des Mines et Ressources: M. J. M. Harrison, sous-ministre intérimaire; M. W. M. Cameron, directeur des sciences maritimes; M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; et M. K. M. Pack, directeur de l'administration et autres fonctionnaires du ministère.

Le président présente une motion visant à porter de 250 à 300 le nombre des exemplaires du compte rendu français des procès-verbaux et témoignages.

Sur la proposition de M. Andras appuyée par M. O'Keefe,

Il est décidé que—le Comité portera de 250 à 300 le nombre des exemplaires imprimés en français, de ses procès-verbaux et témoignages.

Le Comité continue l'examen des crédits des directions suivantes: sciences maritimes, ressources hydrauliques et recherches hydrauliques visées par les crédits n^{os} 25, 30, 36, 75, 80, et il continue l'interrogatoire des témoins.

M. K. M. Pack répond une série de cartes en réponse à une question de M. Fulton le 31 mai, indiquant le tracé du plateau continental polaire. Ces cartes sont édictées ainsi: pièces 1, 2, 3, 4; elles sont remises au secrétaire du comité pour qu'il les garde en sûreté.

À 1 h. 5 de l'après-midi, le Comité lève sa séance pour se réunir à nouveau en convocation de la présidence.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Vitt.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le JEUDI 2 juin 1966

● (11.08 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je vois que nous avons le quorum. La dernière fois que le Comité s'est réuni, M. Fulton a posé certaines questions aux fonctionnaires, ils ont dit qu'ils déposeraient les réponses aujourd'hui. Ce sont des réponses écrites, n'est-ce pas? Elles seront donc déposées maintenant, et feront parties du compte rendu.

Il y a aussi une réponse de M. Pack aux questions que M. Hales a posées vers la fin des délibérations, la dernière fois.

M. Fulton a également demandé des cartes qu'il voudra voir j'imagine; si d'autres membres du comité veulent les consulter ils pourront le faire.

Le service de distribution s'est plaint auprès de nous que le nombre des exemplaires des délibérations en français, soit 250, était insuffisant; on doit par conséquent présenter une motion visant à augmenter de 250 à 300 le nombre des exemplaires imprimés en français des *Procès-verbaux et Témoignages* du comité. M. Andras propose la motion, M. O'Keefe l'appuie. Les membres du comité sont-ils prêts à se prononcer?

(La motion est adoptée.)

Pour commencer je pourrais dire deux choses. Le personnel de transcription voudrait nous rappeler de parler nettement et distinctement—c'est certes une recommandation que l'on n'a pas à faire aux hommes politiques qui parlent au micro; il faut s'identifier lorsqu'on prend la parole.

Par ailleurs, dans les autres comités on a, semble-t-il, adopté la méthode suivante: on laisse chacun poser une question; d'ordinaire, les questions complémentaires posées ensuite doivent vraiment être pertinentes. J'ai remarqué, sans que cela présente un grand problème à notre Comité, que de temps à autre certains membres du Comité avaient exprimé le désir de poser une question; or un autre collègue, à l'occasion d'une question complémentaire, ouvrait vraiment un autre domaine de questions; il peut donc s'écouler un certain temps avant que le membre du Comité, qui avait le premier exprimé le désir de prendre la parole, en ait l'occasion. Donc, pour que nos travaux se déroulent méthodiquement, au fur et à mesure que quelqu'un manifestera le désir de poser des questions, j'en prendrai note et je l'appellerai à son tour. Quant aux questions complémentaires, la présidence vous prie de les faire porter rigoureusement sur l'objet de la discussion afin de ne pas nuire au droit des autres membres du Comité qui ont pu donner leurs noms depuis quelque temps. Voilà la façon générale dont on procède dans les autres comités à propos des questions complémentaires.

Lors de notre dernière réunion, M. Harrison avait terminé sa déclaration je crois; est-ce exact? Il reste donc cinq crédits relatifs aux questions hydrauliques, à examiner si je ne m'abuse, le Comité avait estimé que la façon la plus

rapide de le faire, ce serait de mettre en délibération le premier crédit n° 25 en priant les trois fonctionnaires responsables de venir s'asseoir ici à la table car il se peut que l'on pose en même temps des questions portant sur tout le domaine; cela permettrait peut-être de traiter les cinq crédits ensemble. Je n'ai pas de liste d'attente de la dernière réunion. Nous avons entendu la déclaration de M. Harrison. Quelqu'un voudrait-il poser des questions ou le Comité veut-il adopter ces crédits? A-t-on des questions à poser aux fonctionnaires?

LEVÉS ET RECHERCHES MARITIMES

25. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à titre de membre du Bureau international d'hydrographie, \$9,118,200.

L'hon. M. FULTON: Monsieur le président, à la Chambre, le 21 mars environ j'ai reçu un document en réponse à une question que j'avais posée quant au nombre des directions ou agences du gouvernement fédéral, y compris les sociétés de la Couronne, qui s'adonnent à l'étude et (ou) à l'enrayement de la pollution, à l'utilisation ou à l'écoulement des eaux de certains cours d'eau, fleuves et lacs canadiens par opposition à l'océan et à la mer. Le document qui groupe les réponses, indique que ces organismes sont au nombre de quinze, en voici la liste: un, la Direction des sciences maritimes; deux, la Direction des recherches hydrauliques et trois, la Direction des ressources hydrauliques, tous ces organismes relevant du ministère des Mines et Relevés techniques; quatre, la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui rend compte au ministre des Mines et Relevés techniques; cinq, l'Administration relative à la remise en valeur des terres agricoles des Prairies qui rend compte au ministre de l'Agriculture; six, le ministère des Pêcheries et sept, le Conseil des recherches des pêcheries du Canada, qui rend compte également au ministre des Pêcheries, huit, la Direction des forêts qui rend compte au ministère des Forêts; neuf, le Conseil national de recherches qui rend compte au comité du Conseil privé en matière de recherches scientifiques et industrielles; dix, la Division du génie de la santé publique; onze la Division de la protection contre les radiations, ces organismes relevant tous les deux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; douze, le Service canadien de la faune et de la flore, qui fonctionne en vertu de la loi sur la convention des oiseaux migrateurs; treize, le Service des parcs nationaux, ces deux organismes rendant compte au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; quatorze, l'Office de développement de la région atlantique et quinze, la Direction des règlements maritimes du ministère des Transports, tous les deux rendent compte au ministre des Transports.

● (11.15 a.m.)

Un ou deux organismes manquent, je crois. La Commission mixte internationale je le sais n'est ni une direction ni un service d'un ministère du gouvernement. Sur les quinze qui sont énumérés, quatre seulement rendent compte au ministre des Mines et Relevés techniques ou de l'Énergie, des Mines et Ressources, puisque tel sera son nom. Je voudrais donc demander à M. Patterson si l'on projette de coordonner ou de fusionner davantage ces divers organismes?

M. T. M. PATTERSON (*ministère de l'Industrie*): Monsieur le président, pour ce qui est de la pollution et des projets de coordination des études relatives à la pollution, il vaudrait mieux peut-être poser les questions à M. Prince, qui s'occupe de coordonner les activités relatives à la pollution au sein de notre ministère.

M. A. T. PRINCE (*ministère des Mines et Relevés techniques*): La question a trait je crois à la coordination générale des activités plutôt qu'à la pollution précisément.

L'hon. M. FULTON: C'est exact.

M. PRINCE: Je ne suis pas prêt à donner de détails sur la coordination des travaux, sauf en matière de pollution. Le comité canadien relatif à la pollution des eaux qui a été institué relève, semble-t-il, conjointement du Conseil privé et de notre ministère. Ce comité assure la coordination des programmes relatifs à la pollution des eaux parmi les ministères du gouvernement fédéral intéressés, précisément le Conseil des recherches sur les pêcheries, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Commission mixte internationale, le comité associé relatif à la recherche en matière de pollution des eaux du Conseil national des recherches. A l'heure actuelle nous sommes en pourparlers avec des représentants de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques. Cette conférence a trait à la coordination des programmes dans le domaine de la pollution des eaux. Vous avez donné à votre question un sens plus vaste or je ne me sens pas qualifié pour indiquer les mesures qui sont prises en vue de coordonner les quinze ou dix-huit organismes intéressés.

L'hon. M. FULTON: Quelqu'un peut-il le faire?

Le PRÉSIDENT: Si les fonctionnaires ne peuvent vous renseigner M. Fulton peut-être vous pourriez poser cette question au ministre lorsque nous reprendrons l'examen du crédit n° 1 et qu'il sera à nouveau parmi nous.

L'hon. M. FULTON: Dans l'intervalle M. Harrison pourra peut-être me donner certains renseignements.

Le PRÉSIDENT: M. Harrison, y a-t-il quelque chose que vous pourriez ajouter à ce qui a déjà été dit?

M. J. M. HARRISON (*sous-ministre adjoint (recherches) ministère des Mines et des Relevés techniques*): Peut-être pourrais-je tirer un peu au clair la question de M. Fulton. Les enquêtes relatives aux questions hydrauliques, au sens vaste, sont groupées et relèvent du ministère des Mines et des Relevés techniques. Aucun domaine spécialisé de l'utilisation de l'eau ou des recherches en matière hydraulique n'est confié à d'autres ministères; vous avez énuméré une longue liste d'organismes. Nombre d'entre eux sont d'une nature tellement spécialisée qu'il serait peu utile à mon avis de les grouper au sein de ce ministère; les travaux assurément exigent une coordination. Le ministère de la Santé par exemple, est chargé précisément de la pollution de l'eau destinée à la consommation par les humains, pour savoir si elle est potable, sans danger etc. C'est un domaine qui continuera probablement à relever de ce ministère, parce que la loi l'oblige à s'occuper de ce genre de chose. Notre personnel, et celui du ministère de la Santé, travaillent cependant en étroite collaboration. Nous utilisons les installations dont il dispose pour effectuer certains travaux de recherche, et les membres du personnel de la Santé peuvent faire de même avec nos propres installations. Ce sont des exemples que l'on pourrait citer à l'infini; je signale à nouveau que les principaux problèmes d'ordre général concernant les ressources hydrauliques du Canada incombent, à l'heure actuelle, au ministère des Mines et des Relevés techniques.

L'hon. M. FULTON: Pouvez-vous nous indiquer brièvement comment on s'attaque à ce problème? Les divers porte-parole du gouvernement et de d'autres ont insisté sur la nécessité de suivre une méthode un peu analogue à celle que l'on a appliquée dans le domaine de l'énergie; je songe dans ce contexte au pétrole, au gaz naturel et à l'énergie, qui ont abouti à la création de l'Office national de l'énergie. On a pensé qu'il faudrait dresser un inventaire de notre potentiel hydraulique et de nos besoins actuels et futurs, dans la mesure où ces inventaires sont réalisables, pour aider à élaborer une politique nationale en matière hydraulique. Pourriez-vous nous dire, vu l'état actuel de la nouvelle fusion dont vous venez de parler, si ce genre d'étude a été amorcé?

M. HARRISON: M. Patterson pourrait je pense vous donner des détails sur ce point.

M. PATTERSON: Oui, monsieur le président. La direction des ressources hydrauliques du ministère des Mines et des Relevés techniques est chargée de faire des relevés hydrométriques à travers le pays. Des ententes existent à l'heure actuelle avec toutes les provinces, sauf Québec, pour effectuer les travaux hydrométriques c'est-à-dire le mesurage des courants et l'installation d'indicateurs de niveau. Avec le Québec nous avons conclu une excellente entente. Nous nous acquittons toujours de nos responsabilités nationales, comme la navigation et autres; Québec s'occupe des travaux d'installations des indicateurs de niveau sur ces cours d'eau produisant de l'énergie, pour ses propres usages. Elle nous fournit ces renseignements que nous continuerons à publier dans nos revues sur les ressources hydrauliques, que l'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la reine; elles donnent des renseignements sur les ressources hydrauliques de tout le pays.

Nous fournissons ce service tout le temps aux régions septentrionales les plus reculées du pays et dans celles où l'industrie et l'essor démographique exigent des renseignements plus détaillés en matière de ressources hydrauliques. Nous collaborons avec les provinces dans diverses régions et relativement aux pentes septentrionales de l'Ontario, aux eaux débouchant dans la baie James et la baie d'Hudson. Nous effectuons de concert une étude, multipliant le nombre des stations hydrométriques ce qui nous permet de mieux connaître les quantités d'eau vraiment disponibles. La province effectue des études visant à déterminer l'utilisation éventuelle de ses eaux. Nous étudions en même temps les possibilités de détournement des eaux entre des cours d'eau situés sur la pente septentrionale et entre la pente septentrionale et la pente méridionale. Donc, si l'Ontario constate qu'il a plus d'eau qu'il ne lui en faut sur la pente septentrionale et qu'elle soit prête à détourner une partie de cette ressource vers le réseau des Grands lacs, nous saurons comment nous y prendre du point de vue pratique et nous en connaissons également le coût éventuel.

De même à travers les Prairies, dans le bassin de la Saskatchewan et du Nelson,—il en a été question de temps à autre,—on prend à l'heure actuelle des dispositions pour étudier à fond et sous tous ses angles l'hydrologie et l'approvisionnement hydraulique de tout le réseau ainsi que les possibilités d'améliorer cet approvisionnement grâce à des détournements des eaux du bassin du fleuve Mackenzie et de ses divers affluents.

Nous avons augmenté et nous continuons d'accroître sensiblement le réseau de stations en Colombie-Britannique. Nous avons effectué une étude du bassin du fleuve Fraser, de concert avec cette province. Nous avons fort amélioré le service de mesurage du potentiel hydro-électrique dans le bassin de drainage. Nous en avons fait autant pour le bassin du fleuve Columbia, relativement aux études faites pour ce traité. Dans de telles études nous collaborons donc avec les provinces partout où le besoin en est urgent ou quand les provinces souhaitent notre aide pour étendre le réseau de stations que nous fournissons.

M. FULTON: Touchant l'étude faite dans le nord ontarien, en Saskatchewan et au Mackenzie, je voudrais savoir si dans le cas de la Saskatchewan et du Mackenzie elle se fait de concert.

M. PATTERSON: Il se dessine des possibilités de détourner l'eau du fleuve Mackenzie dans le réseau de drainage de la Saskatchewan. Il s'agit de déterminer les mesures qui pourraient se prendre, si l'on jugeait souhaitable de le faire.

M. FULTON: N'y a-t-il en cours que les deux études faites de concert par Ottawa et les gouvernements provinciaux? L'étude du fleuve Fraser est-elle terminée?

M. PATTERSON: L'Office du fleuve Fraser a terminé son rapport sur la prévention des inondations et sur l'énergie hydro-électrique de ce cours d'eau. Le mesurage du potentiel hydro-électrique commencé relativement à cette étude se poursuit. Il fournira des renseignements très utiles et nécessaires aux nombreuses utilisations éventuelles de l'eau dans ce bassin.

M. FULTON: Y a-t-il d'autres études en cours? Je ne me réfère pas au potentiel en perspective. Je parle de la disponibilité de la ressource. Il ne s'agit pas de pollution.

M. PATTERSON: Nous sommes en train d'élaborer un accord avec l'Office du développement de l'énergie de la région atlantique et avec les provinces. On vise à compléter le service hydrométrique des provinces atlantiques.

M. FULTON: En est-on simplement à l'étape des discussions ou si des travaux se poursuivent?

M. PATTERSON: On travaille de plus en plus à améliorer ce service.

M. FULTON: Monsieur Patterson, qui prend l'initiative de proposer ces études? A-t-on pour politique d'attendre que la province soumette une proposition du genre, ou bien si les autorités fédérales, après avoir examiné la situation, suggèrent aux provinces l'à-propos de certaines études?

● (11.30 a.m.)

M. PATTERSON: Cela varie. Il arrive qu'une province se déclare favorable à une étude dans telle ou telle région, dans le cadre d'initiatives en cours à sa connaissance. Par ailleurs, nous prenons parfois l'initiative de plusieurs études internationales qui s'effectuent là où se pose un problème international.

M. FULTON: Je veux savoir si vous avez pour principe, dans vos travaux, qu'il incombe aux autorités fédérales de frayer la voie. Après d'obligatoires pourparlers avec les provinces, vous marchez de conserve? Qui étudie les éléments généraux du problème des ressources hydrauliques au Canada, qui

prend ensuite l'initiative de proposer et de coordonner des études, de façon à dresser un inventaire et à cerner notre position?

M. PATTERSON: Dans la mesure où nos ressources nous le permettent, nous brossons un tableau d'ensemble. Si une région nous paraît insuffisamment desservie ou loin d'être assez servie, nous prenons l'initiative d'ériger une station qui en devient l'aménagement-clé. A mesure que s'accroissent les besoins locaux ou provinciaux, nous pouvons développer un réseau de pareilles stations.

M. FULTON: Voici ma question. S'agit-il d'un secteur énorme où se pose un vaste problème? A-t-on projeté une étude progressive qui débiterait dans une région donnée pour s'étendre à la mesure de vos ressources, vu qu'on ne saurait tout faire en même temps? Je m'en rends compte, dans un avenir prévisible nous aurons fait un relevé complet du potentiel hydraulique du Canada et des besoins virtuels. Au bout de 10 ou 15 ans ou de toute autre période qu'on peut envisager, nous aurons terminé une étude d'envergure nationale. Y a-t-il un tel programme?

M. PATTERSON: Nous reculons les frontières des régions desservies aussi rapidement que le permettent nos disponibilités de main-d'œuvre et de fonds. Les demandes des provinces et des localités sont tellement considérables que nous ne pouvons appliquer un programme intensif aux régions qui auront besoin de ce service plus tard. Oui, le gouvernement fédéral a une responsabilité envers les territoires. Au reste, nous y étendons notre réseau de stations.

M. FULTON: Est-ce exact qu'à l'heure actuelle ces travaux se font pour répondre à des requêtes particulières, à des demandes, à des besoins, en marge de tout plan? L'objectif serait de terminer d'ici quelques années le relevé de tout le territoire du Canada.

M. PATTERSON: Pas tout à fait. Dans l'état actuel des choses, la demande de régions déterminées exige des soins urgents. Elle entrave le déroulement d'un plan rigide.

M. FULTON: Est-ce exact qu'il n'existe pas, en principe, de plan progressif pour faire le relevé des ressources hydrauliques du Canada?

M. PATTERSON: Ce n'est pas la géographique que suit notre démarche. Nous cherchons à choisir les régions où, à notre avis, il sera le plus utile d'avoir tenu des registres qui seront nécessaires le plus tôt possible. Nous coordonnons un tel programme tout en tenant compte des demandes des provinces et de l'évolution générale de notre pays.

M. FULTON: Vous ne seriez pas en mesure—le seriez-vous?—de dire que pour l'an prochain telles ou telles études sont prévues, pour l'année suivante telles ou telles autres études, et ainsi de suite? Êtes-vous maintenant à même de préciser que d'ici trois ans, on aura terminé certaines autres études et de signaler dans quelle direction on s'acheminera ensuite? Je ne critique pas. Je veux simplement savoir à quoi m'en tenir. Au fond, l'initiative fait-elle suite aux demandes

immédiates des provinces, ou bien si elle découle de votre choix du champ d'action suivant? Les choses se passent-elles ainsi, au lieu de rejoindre un plan global d'étude qui s'étale sur 5 ans, 10 ans, ou s'articule par étapes?

M. PATTERSON: La première conjecture colle davantage à la réalité. Il nous est presque impossible d'arrêter un plan quinquennal ou décennal et d'y adhérer. De nouveaux besoins surgissent en plein dans les régions qui, à un moment donné, nous paraissent suffisamment desservies.

M. FULTON: Il faudrait de la souplesse. C'est l'art d'administrer, n'est-ce pas? Quant aux plans à dresser, serait-il possible d'élaborer un programme prévoyant des étapes? On pourrait être obligé de le modifier au fur et à mesure des questions à trancher.

M. PATTERSON: Nous nous efforçons de dresser des programmes quinquennaux, mais nous ne pouvons nous en tenir à nos vues initiales. Les programmes doivent s'aligner sur les exigences formulées en marge de nos prévisions.

M. FULTON: Avez-vous un programme quinquennal qui oriente vos travaux? Le revisez-vous de temps à autre? Avez-vous un programme quinquennal?

M. PATTERSON: Le ministère nous oblige dans le cadre de nos crédits—le Conseil du trésor oblige à dresser un programme quinquennal quant aux dépenses de nos travaux.

M. DAVIS: Monsieur le président, puis-je intervenir pour aider à brosser un tableau de la situation. Si tous les cours d'eau canadiens étaient mesurés cette année, vous diriez-vous en possession de tous les renseignements souhaités à ce sujet? Je suppose ici que vous auriez les moyens d'action voulus. Faut-il des décennies avant de vraiment cerner l'ampleur des ressources d'un cours d'eau, d'un fleuve?

M. PATTERSON: Tout à fait juste. Il faut compiler des dossiers pendant des années avant de connaître les ressources disponibles. Le fait de s'établir dans une région, une année, ne veut pas dire qu'on la laissera ensuite pour aller ailleurs. Il faut entretenir les indicateurs de niveau déjà installés et poursuivre le comptage entrepris.

M. FULTON: Je sais, monsieur Patterson. . . .

M. DAVIS: Pourrais-je juste poser la même question. . . .

M. FULTON: Eh bien, non, car nos routes divergent ici. Je le sais fort bien, quand vous faites une étude, vous ne la déclarez pas fixe et immuable à tout jamais. Votre étude doit se poursuivre. Je parle d'un programme qui vous aurait permis de prendre les mesures nécessaires pour recueillir des renseignements provenant de toutes les régions du Canada. Les mesures à poursuivre relèvent de l'administration courante. Je discerne qu'on ne s'installe pas dans une région pour en sortir. On aménage des stations en les dotant de dispositifs de mesurage. Les renseignements vous parviennent. Vous les revisez de temps à autre, au fur et à mesure. Je ne suis pas sot. Je ne donne pas à entendre qu'après avoir passé un an dans une région, vous y avez adopté toutes les mesures à prendre. Aux termes du programme progressiste dont je parle, c'est à

la fin d'une certaine période que vous avez parcouru une certaine région, installé vos appareils à mesurer, entamé l'exécution d'un projet. Vous pouvez alors songer à inaugurer un travail analogue ailleurs.

M. PATTERSON: Nous avons un programme. On en a mentionné la parfaite souplesse. Nous pouvons être et nous sommes fortement influencés par les crédits que nous finissons par faire voter à la Chambre pour le réaliser. Nous envisageons un programme. Pour le mettre en œuvre, nous préparons des crédits qui franchissent plusieurs étapes, comme le savent les membres du Comité. La Chambre finit par les adopter. Il leur arrive de subir de grandes compressions, au regard du plan initial. En pareil cas, nous remanions notre programme. Il y a quelques années, le gouvernement avait pour politique de sabrer toute augmentation de dépenses. Dans l'engagement de nouveau personnel supplémentaire, nous adaptons notre programme à pareille éventualité. Par ailleurs, les provinces font connaître de nouveaux besoins, des besoins urgents. La mise au point de cette étude de la Saskatchewan et de la Nelson a fait l'objet de négociations depuis plusieurs années. Elle a fini par aboutir. Nous pouvons maintenant y donner suite.

M. FULTON: Dans le cas du programme en cause, incombe-t-il à votre Office, à votre Division, d'en prendre l'initiative et de formuler des vœux en conséquence? Serait-ce de votre ressort?

M. PATTERSON: Relativement à notre travail en général, ou à une étude comme la Saskatchewan. . .

M. FULTON: Non. Dans la mesure où il y a, où il devrait y avoir un programme pareil à celui dont nous discutons, vous incombe-t-il de recommander un tel plan d'études progressives?

M. PATTERSON: Nous discutons ce genre de choses avec les provinces. Nous concluons avec elles des accords pour partager les frais du travail hydrométrique. Le gouvernement fédéral se contente d'installer des indicateurs de niveau et d'aménager des stations de comptage dans les régions qui sont nettement de son ressort. Dans d'autres régions où nous nous occupons des ressources provinciales, nous engageons des pourparlers avec la province. D'ordinaire, elle exprime le désir de voir mieux desservir un fleuve ou un autre cours d'eau. Nous nous efforçons alors d'accorder ses exigences à ce qui. . .

M. FULTON: Le conseil des ministres des Ressources tiendra cet automne une conférence sur la pollution. Je pense qu'il s'intéresse à ce genre de programme. Pouvons-nous prévoir qu'il pourrait recommander un programme d'études des ressources hydrauliques du Canada? L'initiative en la matière viendrait-elle de votre Division?

M. PATTERSON: Elle pourrait émaner de l'une ou de l'autre source. Le conseil des ministres des Ressources et son secrétariat ont recueilli des données sur l'administration des ressources hydrauliques d'un bout à l'autre du pays. On discute encore d'une proposition tendant à convoquer un colloque ou une conférence qui examinerait un programme de gestion des ressources et une politique nationale de l'eau.

M. FULTON: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce sujet, mais je ne veux pas monopoliser la discussion.

M. DAVIS: Pourrais-je simplement poser une ou deux autres questions qui sont. . .

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de questions supplémentaires?

M. DAVIS: Oui, et elles portent sur le même secteur. De tous les ministères ou services du gouvernement, lequel serait censé préparer une estimation par exemple, de l'ensemble des ressources hydrauliques du Canada? Il pourrait s'agir d'une estimation approximative. Qui la préparerait?

M. PATTERSON: A mon avis, ce serait la Division des ressources hydrauliques du ministère des Mines et des Relevés techniques.

M. DAVIS: Bien sûr, ce serait une estimation très approximative qu'on préciserait à force d'accumuler des renseignements.

M. PATTERSON: C'est cela.

M. DAVIS: Serait-il juste de dire que dans vos relevés ou vos opérations de mesurage, vous exercez des fonctions pareilles à celles de la Division des levés topographiques qui étudie intensément certaines régions du pays et qui en examine d'autres en gros, mais qui finira par couvrir le pays et par disposer de bien meilleurs renseignements. Est-ce comme cela...

M. PATTERSON: Exactement.

M. DAVIS: Vous colligez donc de meilleurs renseignements dans certaines régions que dans d'autres.

M. PATTERSON: En effet.

M. DAVIS: Vous savez à peu près à quoi vous en tenir au sujet des écarts à combler, au besoin?

M. PATTERSON: Tout à fait.

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Aiken, s'il vous plaît. Avant l'arrivée de certains d'entre vous au comité, ce matin, j'évoquais la façon de procéder qui a été proposée. On s'y est conformé dans certains des autres comités où je me trouvais. Il y a une première série de questions. Les députés qui veulent alors en poser le signalent au président, qui permet les supplémentaires directement pertinentes. Partout le comité souhaite que les questions supplémentaires aient le maximum de concision, de façon à ne pas empêcher les autres députés d'interroger le témoin. Si vous avez une question supplémentaire sur le point en discussion, monsieur Aiken...

M. AIKEN: J'ai une question supplémentaire qui sera très brève et pertinente. Peut-être ne sera-t-il pas si facile d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas à vous en inquiéter.

M. AIKEN: Non. Monsieur Patterson, j'imagine que vous êtes au courant du plan NAPAWA, projet d'Alliance nord-américaine pour l'eau et l'énergie. Il a abondamment défrayé la chronique aux États-Unis. Au Canada, la maison Parsons en mousse la réalisation. Ce plan est bien familier à votre ministère.

M. PATTERSON: Oui, monsieur le président.

M. AIKEN: Prend-on des mesures pour répondre à une telle proposition par une innovation strictement canadienne, une conception purement canadienne d'un aussi vaste plan de détournement des eaux?

M. PATTERSON: A mon avis, monsieur le président, l'étude du bassin hydrographique de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson constitue une des entreprises principales de ce genre. Le projet AWAPA présenté par la compagnie Parsons permettrait aux provinces des Prairies d'obtenir des approvisionnements supplémentaires d'eau. Grâce à l'étude de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson, nous pourrions déterminer exactement combien d'eau les provinces des Prairies possèdent, combien on pourrait en ajouter en puisant dans les tributaires voisins du fleuve Mackenzie, et s'il y a besoin d'importer de l'eau du Yukon. A mon avis, il s'agit d'une étude essentielle. Si l'on décide jamais de donner suite au projet NAWAPA, cette étude du bassin de la rivière Saskatchewan serait essentielle à l'aménagement de cette entreprise plus considérable.

M. DAVIS: Si vous aviez plus de fonds à votre disposition, pourriez-vous accomplir plus de besogne, ou bien est-ce que les travaux sont limités par l'insuffisance de personnel?

M. PATTERSON: En ce qui concerne l'étude de la rivière Saskatchewan?

M. DAVIS: Les études portant sur la rivière Saskatchewan et le fleuve Nelson, ainsi que celles qui portent sur le Mackenzie. Nous sommes tous d'avis que le problème présente beaucoup d'urgence, mais que nous devons, en contrepartie, formuler une proposition d'inspiration canadienne. Si votre ministère recevait de nouveaux crédits ou des recommandations du comité ou autre chose, cela améliorerait-il la situation, ou bien le personnel est-il insuffisant?

M. PATTERSON: Eh bien, le personnel nécessaire pour effectuer ces études présentera un grave problème. Les prévisions budgétaires que nous avons mises au point pour l'année courante visaient les travaux que nous croyons pouvoir accomplir cette année. Les prévisions budgétaires de l'année prochaine se fonderont, en partie du moins, sur les progrès que nous aurons pu accomplir cette année et sur le personnel qui pourra effectuer cette étude; je ne sais pas que des fonds supplémentaires cette année nous aideraient à faire progresser l'étude. Nos gens ne sont pas encore allés à pied d'œuvre.

M. AIKEN: Merci, monsieur Patterson.

M. DAVIS: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire à cet égard?

Le PRÉSIDENT: Une brève question supplémentaire sur cet aspect du problème?

M. DAVIS: Oui. On a généralement l'impression que le projet NAWAPA, financé par les États-Unis, constitue une étude approfondie et exhaustive de la question; qu'il faudrait un grand nombre d'heures-hommes pour faire une étude semblable. Que pensez-vous de la façon dont les préposés au NAWAPA ont accompli leur besogne?

M. PATTERSON: Eh bien, ma propre impression, et je crois que les fonctionnaires du ministère partagent mon avis, c'est qu'ils n'ont pas fait une étude approfondie de la question; ils se sont bornés à indiquer des tracés sur des cartes géographiques. Ils n'ont pas envoyé de gens à pied d'œuvre. Ils ne connaissent rien des conditions, sauf celles dont ils peuvent se rendre compte en jetant un coup d'œil sur des cartes géographiques.

M. DAVIS: En d'autres termes, votre personnel pourrait faire une telle étude en une période de temps relativement courte. Je recourrais peut-être à une pétition de principe, mais s'il vous fallait le faire, le pourriez-vous?

M. PATTERSON: Si nous y étions contraints, oui. J'ignore combien la compagnie Parsons a affecté d'argent à la préparation du rapport, mais elle a dû dépenser une somme considérable pour le mettre à point. Cependant, elle n'a même pas commencé à recueillir les données requises pour déterminer si l'entreprise est possible. Je crois qu'elle a indiqué que l'étude technique coûterait 200 millions de dollars.

M. DAVIS: Ces gens auraient-ils dépensé quelques milliers de dollars ou un million, ou...

M. PATTERSON: A mon avis, ils ont dépensé plusieurs milliers de dollars.

M. FULTON: Vous avez parlé du manque de personnel, etc. Cela est...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une question supplémentaire, monsieur Fulton?

M. FULTON: Oui. Il y a un problème constant qui se pose; si vous étiez autorisés à intégrer tous les organismes qui font des recherches et des études dans le domaine des ressources hydrauliques, vous pourriez alors accroître de beaucoup votre propre programme, n'est-ce pas? Le nom du Conseil national de recherches figure dans la liste que j'ai obtenue et je constate qu'il est comptable au comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Alors, prenons un exemple. Si vous pouviez diriger et coordonner les travaux de ces divers organismes dans ce domaine, alors vous pourriez accroître considérablement vos propres travaux, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Harrison, avez-vous...

M. HARRISON: C'est juste et je crois pouvoir ajouter, monsieur, qu'il y a au pays une pénurie générale d'ingénieurs et de scientifiques dans tous les domaines. Je crois aussi que c'est une lapalissade que de dire qu'il n'y a pas d'hydrologiste jusqu'à ce qu'ils aient reçu une formation dans cette discipline après leur sortie de l'université. Par conséquent, on s'arrache les gens qui ont reçu une formation en hydrologie, qu'ils s'occupent de recherche ou de science appliquée; si tous ces spécialistes étaient concentrés dans un même ministère, je doute que cela modifierait le programme d'ensemble en ce qui concerne les besoins d'hydrologistes. Je crois qu'on peut dire également qu'un bon nombre d'organismes qui mènent des enquêtes sur les questions hydrauliques font des enquêtes spécialisées lesquelles, même si on y mettait fin, n'auraient aucune répercussion sur le nombre d'hydrologistes qui pourraient être mis à la disposition du ministère. Je crois, cependant, monsieur, que nous avons l'occasion, au sein du ministère—et je me propose de saisir cette occasion—d'essayer de coordonner les diverses enquêtes qu'on mène dans le domaine des recherches hydrauliques au Canada et de mener une enquête systématique susceptible d'être modifiée pour tenir compte des besoins qui pourraient surgir à l'occasion. La principale difficulté, que les recherches soient consolidées ou non, c'est la pénurie d'ingénieurs et d'hydrologistes bien formés pour effectuer bon nombre de ces enquêtes.

M. FULTON: Monsieur Harrison, je ne vous demande pas d'exprimer votre avis au sujet de la ligne de conduite qu'on devrait adopter, mais pourriez-vous me dire s'il existe actuellement une ligne de conduite en vigueur en ce qui concerne la coordination des organismes officiels qui s'occupent d'études hydrauliques?

M. HARRISON: Il y a bon nombre de lignes de conduite dans des domaines particuliers. Je crois qu'on peut affirmer que bon nombre de ces lignes de conduite seront coordonnées par le ministère afin qu'on puisse établir un programme d'ensemble. Mais il serait inexact de dire qu'il y a, à l'heure actuelle, un programme d'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Fulton? J'ai sept noms sur la liste de ceux qui désirent poser des questions; la parole est à monsieur Reid.

M. REID: L'un des problèmes qui me préoccupent, monsieur Patterson, c'est les prétendues difficultés d'ordre constitutionnel, les provinces prétendant avoir juridiction sur les eaux qui coulent en deça de leurs frontières. Or, cela comprend-il les eaux limitrophes?

M. PATTERSON: Je me demande, monsieur le président, si l'on pourrait tirer au clair l'interprétation des eaux limitrophes? S'agit-il d'un cours d'eau comme la rivière Ottawa qui. . .

M. REID: Eh bien quelque chose comme cela; la rivière Ottawa ou bien le lac Érié ou encore la rivière Rainy dans ma propre circonscription, c'est-à-dire des cours d'eau interprovinciaux ou internationaux.

M. PATTERSON: Les cours d'eau internationaux relèvent, bien entendu, du gouvernement fédéral. Pour ce qui est des cours d'eau interprovinciaux, la responsabilité du gouvernement fédéral n'est pas aussi bien précisée qu'en ce qui concerne les cours d'eau internationaux. Nous avons dernièrement terminé une étude du bassin de la rivière Ottawa, dans laquelle Québec, Ontario et le gouvernement fédéral ont collaboré; ils ont établi une commission et effectué une étude de l'hydrologie du bassin de la rivière Ottawa, mais tout le monde était d'accord qu'il s'agissait de ressources appartenant aux provinces. Le gouvernement fédéral était responsable du fonctionnement des barrages de retenue, ainsi que du barrage des eaux d'amont de la rivière Témiscamingue dont il a fait l'acquisition il y a bien des années.

Des études ont été entreprises au sujet de la navigation sur la rivière Ottawa; et à cet égard on a consulté les provinces en ce qui concerne l'opportunité d'effectuer de telles études. Pour ce qui est des études internationales, c'est le gouvernement fédéral qui prend l'initiative; dans certains cas, les provinces peuvent y collaborer, dans d'autres, c'est le gouvernement fédéral qui s'en charge uniquement.

● (12.00 a.m.)

M. REID: Lorsqu'on fait une étude d'une rivière interprovinciale comme la rivière Ottawa, par exemple, et qu'on aboutit à la conclusion que certaines mesures s'imposent, qui doit en prendre l'initiative, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial? Le gouvernement fédéral peut-il, mettons, encourager le gouvernement provincial à accélérer la prise de ces mesures?

M. PATTERSON: Je crois qu'il peut l'y encourager, mais la province serait libre d'accepter ou non ses conseils.

M. REID: En d'autres termes, si nous constatons que les eaux de la rivière Ottawa étaient gravement contaminées, le gouvernement fédéral ne pourrait-il que constater la chose? Incomberait-il aux provinces d'appliquer les remèdes nécessaires?

M. PATTERSON: Je crois que c'est ce qui s'est produit jusqu'ici du moins.

M. REID: Quel a été le résultat de l'étude portant sur la rivière Ottawa dont vous avez parlé?

M. PATTERSON: La commission a présenté son rapport au gouvernement. Il avait trait à l'opportunité d'appliquer une méthode améliorée de régularisation dans le bassin de la rivière Ottawa. Le rapport est entre les mains des gouvernements en cause et avant qu'il puisse être déposé, les trois gouvernements doivent s'entendre sur la date de publication du rapport.

M. REID: Ah bon. J'aimerais traiter maintenant des eaux limitrophes; j'ai par-devers moi le rapport de la Commission conjointe internationale (États-Unis-Canada) sur la pollution du lac Rainy et du lac des Bois. Ce rapport a paru en février 1965. Quelle autorité le gouvernement fédéral possède-t-il afin de mettre en vigueur les sept ou huit recommandations faites par la Commission conjointe internationale? Possédons-nous quelques pouvoirs?

M. PATTERSON: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, monsieur le président. Peut-être le sous-ministre le pourrait-il?

M. HARRISON: Je crains bien que non.

M. REID: Je me préoccupe de la question, car la *Free Press* de Winnipeg a publié toute une série d'articles à propos de la pollution dans le Nord-ouest de l'Ontario et au Manitoba même. Les mesures prises depuis la publication de ce rapport, en février 1965, et la situation qui existe à l'heure actuelle ne sont pas des plus encourageantes. Si c'est la Commission conjointe internationale qui a fait les recommandations, alors, à coup sûr, il incombe au gouvernement fédéral de mettre ces recommandations à exécution. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a fait beaucoup de besogne à cet égard en exerçant une pression sur les municipalités. Les industries qui provoquaient le gros de la pollution ont approuvé des améliorations à leurs méthodes, mais je ne crois pas que les progrès soient aussi rapides qu'on ne l'aurait voulu dans ce cas.

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires se sont demandés s'ils pouvaient fournir une réponse à cet égard; si cela vous agréé, peut-être le sous-ministre adjoint pourrait-il prendre la question pour préavis et nous fournir des explications à la prochaine séance.

M. REID: D'accord. Cela me va; sinon, M. Harrison ou le secrétaire parlementaire pourrait peut-être étudier la situation.

Le PRÉSIDENT: On pourrait peut-être fournir à la prochaine séance la réponse à la partie de votre question qui vise l'autorité du gouvernement fédéral.

M. REID: Monsieur Patterson, la Direction des ressources hydrauliques est-elle autorisée à étudier les dispositifs d'évacuation des eaux-vannes des villes et cités?

M. PATTERSON: Non, monsieur, la Direction des ressources hydrauliques n'y est pas autorisée.

M. REID: Il s'agit là d'une responsabilité purement provinciale?

M. PATTERSON: Oui, monsieur.

M. REID: L'un des aspects dont font mention tous ces rapports c'est qu'il en coûte très cher pour enrayer la pollution des eaux. Y a-t-il des organismes du

gouvernement fédéral qui aident à planifier des installations et à fournir des conseils techniques aux villes où la pollution existe, ou bien cela relève-t-il aussi des gouvernements provinciaux?

M. HARRISON: Je crois que M. Prince devrait répondre à cette question, monsieur le président.

M. PRINCE: Monsieur le président, je crois que cela relève surtout des provinces. Il y a certains organismes ou, du moins, un certain organisme du gouvernement fédéral qui est habilité à s'occuper de ce domaine; il s'agit d'un des organismes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Direction du génie sanitaire probablement. Sauf erreur, sa fonction est de conseiller les provinces ou les municipalités, du consentement des provinces. Lorsque les organismes provinciaux sont en mesure de s'occuper de ce domaine, on ne recourt pas aux services de l'organisme fédéral, mais ses services sont disponibles, le cas échéant.

M. REID: Monsieur Prince, le gouvernement fédéral fait-il des recherches sur la pollution industrielle, ou bien cela relève-t-il des universités ou des provinces?

M. PRINCE: Le gouvernement fédéral est à pénétrer dans ce domaine. Par le passé, la Direction du génie sanitaire et la Direction de l'hygiène du milieu du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se sont occupées de la pollution, dans la mesure où elle met en danger la santé publique. Notre propre ministère s'est occupé de la pollution industrielle grâce aux travaux effectués par notre section des eaux industrielles qui fait partie de la Direction des recherches hydrauliques; vous n'ignorez pas que notre ministère a assumé cette responsabilité ces quelques derniers mois; nous cherchons à nous perfectionner aussi vite que possible dans ce domaine.

M. REID: Dans quelle mesure votre aptitude à vous perfectionner dans ce domaine dépend-elle de la nomination de personnel et de la fourniture de fonds aux fins de la recherche?

M. PRINCE: Voilà un aspect très critique de tout le problème. Il y a, au Canada, une grave pénurie de techniciens compétents dans le domaine de l'hydrologie, ainsi que dans celui du génie sanitaire et de tous les aspects de la pollution de l'eau. Nous cherchons à obtenir l'autorisation d'engager du personnel supplémentaire si nous pouvons en trouver. Nous avons un noyau de gens qui ont la compétence nécessaire dans le domaine de la pollution industrielle mais, à mon avis, il n'est pas suffisant pour accomplir les fonctions qui ont été confiées à notre ministère.

M. REID: Quelle est votre échelle de traitements? Est-elle suffisante pour encourager les gens à embrasser cette carrière, ou bien est-elle comparable à l'échelle en vigueur dans l'industrie?

M. PRINCE: Je crois que les nouveaux barèmes qui ont été annoncés nous permettront de soutenir la concurrence. En outre, les restrictions au travail accompli après les heures régulières, si je puis m'exprimer ainsi, influent sur le total des gains d'un particulier, mais je crois que les niveaux de traitements que le gouvernement fédéral a établis sont équivalents, pour le moment, à ceux qui règnent dans d'autres domaines.

M. REID: Dans quelle mesure vous tenez-vous au courant des recherches effectuées sur les problèmes que pose la pollution industrielle dans les pays européens—où, sauf erreur, le problème est très grave—ainsi qu'aux États-Unis?

M. PRINCE: Grâce à la participation de notre personnel scientifique et technique aux commissions internationales ou bien, mettons, aux organismes américains, nous obtenons une mine de renseignements concernant les développements dans ce domaine. Je crois que nous sommes bien renseignés en ce qui concerne les événements qui se déroulent en Amérique du Nord. Pour ce qui est de ce qui se passe en Europe et dans les autres parties du monde, nous n'avons pas eu par le passé beaucoup d'occasions de nous en rendre compte.

M. REID: Pourquoi?

M. PRINCE: En raison surtout des responsabilités qui nous incombent au pays même et, je suppose, des occasions limitées de voyage.

M. REID: Très bien, merci.

Le PRÉSIDENT: Je viens de jeter un coup d'œil sur ma liste. Le prochain orateur est monsieur Andras, suivi de monsieur Peters, puis de monsieur Hopkins, monsieur McCutcheon et monsieur Fulton encore une fois. Deux de ceux qui voulaient poser des questions, las d'attendre, nous ont quittés, ce qui expédiera peut-être les choses quelque peu.

M. ANDRAS: Monsieur le président, ma première question s'inspire peut-être d'un esprit de clocher, mais elle aidera à définir un autre secteur.

J'ai demandé, dernièrement, au ministère, quelles mesures on pourrait prendre afin de faire une étude hydrographique ou technique du lac Nipigon. Je n'ai pu obtenir de réponse favorable. Le but était d'encourager le tourisme, la pêche commerciale, dans une certaine mesure, et autres choses du genre. En raison de la question de juridiction, le problème intéresse-t-il plutôt les autorités provinciales?

M. PRINCE: Je crois que cela relève de M. Cameron, le vilain garnement qui a dit non.

M. W. M. CAMERON (*Directeur des Services de marine, ministère du Commerce*): Monsieur le président, j'ai la conviction que l'installation d'aides à la navigation à des fins commerciales ou de divertissement devrait relever principalement du gouvernement fédéral. D'abord, parce que la mise au point de normes élevées de cartographie peut être effectuée de la façon la plus satisfaisante par un organisme qui a établi des normes et qui est chargé de les maintenir, et, pour cette raison, il vaut mieux que la responsabilité de la mise au point des cartes de navigation incombe au gouvernement fédéral.

M. ANDRAS: Monsieur Cameron veut-il parler de la navigation intérieure, ainsi que des eaux du littoral?

M. CAMERON: Oui, c'est juste. Si nous remontons au concept de 1867, on s'accordait alors à reconnaître que toutes les eaux navigables relevaient du gouvernement fédéral et, à mon avis, les considérations d'ordre technique confirment cette thèse. Or, il nous faut reconnaître que vu les innombrables cours d'eau qui sillonnent le Canada, aucun organisme ne saurait répondre à l'énorme demande de cartes de navigation. Il nous faut de quelque façon établir un régime de priorités afin d'y répondre. Si l'hydrographe fédéral était parmi nous, je suis sûr qu'il vous fournirait de plus amples renseignements à ce sujet. Il reçoit sans cesse une avalanche de demandes provenant de bien des secteurs de la collectivité sur le plan commercial, ainsi que sur le plan touristique. Or,

son personnel ne saurait répondre à cette pléthore de demandes, et c'est avec beaucoup de regret qu'il m'a informé—et, à mon tour, j'en ai fait part au sous-ministre—que vu les moyens dont il dispose il est incapable de répondre à cette demande. Nous espérons apporter des améliorations à cet égard, mais je crois qu'il faudra bien des années avant que nous puissions répondre à tous les besoins en ce qui concerne la demande de chartes de navigation au pays.

M. ANDRAS: En ce qui concerne cette demande en particulier, j'ai compati à vos difficultés lorsque j'ai reçu votre réponse, mais si j'en ai fait mention ici c'était pour qu'on puisse définir la juridiction en la matière. Lorsque vous avez dit, au début de vos remarques, que cette initiative devrait relever du gouvernement fédéral, cela m'a vivement intéressé. Voulez-vous dire que la responsabilité en la matière n'est pas nettement tranchée? La définition de la responsabilité fédérale et provinciale est-elle floue? Y a-t-il une certaine confusion à cet égard?

M. CAMERON: Non, à mon avis, il n'y a pas de problème de juridiction. Je crois qu'il s'agit plutôt de déterminer sur quel aspect il y a lieu de mettre l'accent; le gouvernement fédéral doit-il chercher surtout à répondre à la demande des transports commerciaux, ou bien à la demande ayant trait aux divertissements? A mon avis, si l'on tient compte de l'urgence, le premier aspect devrait jouir de la priorité, c'est-à-dire qu'il importe d'améliorer nos cartes de navigation commerciale.

M. ANDRAS: Y a-t-il eu une nouvelle conférence ou de nouvelles négociations, c'est-à-dire un effort sérieux afin de déterminer que cet aspect particulier des relevés hydrographiques et ainsi de suite relève de la province là où il s'applique, tandis qu'en réalité il devrait incomber au gouvernement fédéral?

M. CAMERON: Non, il n'y a pas eu de conférence de ce genre; on n'a pas, non plus, prétendu qu'une telle conférence soit nécessaire. A mon avis, les provinces se rendent pleinement compte qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale. Il incombe aux autorités fédérales de décider comment faire la part des choses afin de répondre aux diverses demandes de cartes de navigation.

M. ANDRAS: Très bien. Au cours de la discussion de ce matin et étant donné la réponse que j'ai reçue à la demande dont j'ai fait mention, il semble que ce soit à cause de la pénurie de personnel compétent qu'on est incapable de répondre aux énormes besoins que nous réserve l'avenir. D'où provient le personnel compétent dans ce secteur?

M. CAMERON: Il est difficile d'en indiquer nettement la provenance. L'hydrographie, de par sa nature même, exige que ceux qui la pratiquent passent de longues périodes de temps loin de leurs foyers; il est difficile, par conséquent, d'attirer les gens qui nous intéressent, c'est-à-dire les ingénieurs spécialisés pour lesquels il existe une énorme demande. Par le passé, nous avons cherché—avec une mesure de succès assez satisfaisante à mon avis—à recruter de jeunes diplômés d'instituts techniques possédant une certaine connaissance des principes fondamentaux de l'hydrographie, ou même des diplômés d'écoles secondaires, et à leur donner la formation nécessaire nous-mêmes; je le répète, il est difficile d'indiquer nettement la provenance du personnel. Nous désirons profiter de cette richesse de jeunes techniciens; malheureusement, il nous faut soutenir la concurrence de bien d'autres secteurs qui cherchent aussi à attirer ces jeunes gens vers leurs disciplines.

Comme je le disais donc, nous comptons maintenant surtout sur le recrutement de jeunes technologues frais émoulus des instituts technologiques ou de diplômés des écoles secondaires que nous pouvons entraîner à ce genre de travail.

M. ANDRAS: Diriez-vous qu'il y aura un débouché formidable pour ces gens et que ce débouché ne fera que s'élargir au cours des années si nous entreprenons toutes les choses que nous aimerions accomplir en ce domaine?

M. CAMERON: Absolument.

M. ANDRAS: At-t-on songé, ou mieux, essayé à introduire des cours spécialisés, disons dans les écoles techniques et les universités, orientés spécifiquement vers cette carrière?

M. CAMERON: Il y a quelques instituts techniques qui mettent l'accent sur l'arpentage comme métier et nous désirons vivement, cela va de soi, embaucher ceux qui ont bénéficié de cet entraînement spécialisé. Vu, toutefois, la concurrence que nous font certaines autres entreprises d'arpentage et vu également la forte demande de notre part, il nous est impossible de compter exclusivement sur cette source d'approvisionnement et il nous faut compter sur des gens n'ayant pas d'entraînement mais possédant des connaissances qui nous permettent de les entraîner nous-mêmes.

M. ANDRAS: Serait-il exact de dire que même si l'on élaborait un plan global, si l'on en faisait une étude théorique, l'un des principaux handicaps proviendrait du manque de personnel qualifié pour mener ce plan à bien et que d'ici à ce que l'on trouve solution à ce problème, toute tentative de le solutionner à partir d'un concept panoramique sera de nature plutôt académique. Une dernière question: pourriez-vous nous indiquer de façon générale où nous en sommes au Canada vis-à-vis les autres pays occidentaux, les États-Unis par exemple, en ce qui a trait au progrès réalisé dans le relevé de nos ressources hydrologiques nationales.

M. CAMERON: En ce qui regarde la navigation?

M. ANDRAS: C'est ça.

M. CAMERON: Nos gens ont calculé dernièrement qu'à l'allure où nous allons et eu égard à nos possibilités actuelles, il nous faudrait 55 ans pour dresser, selon les normes modernes, la carte des cours d'eau navigables du Canada. Je me refuse à accepter une aussi longue échéance et j'ai fait de mon mieux, monsieur, pour convaincre les dirigeants que notre expansion doit avoir les mêmes proportions que celles de la tâche à accomplir. Par comparaison avec les autres pays, du moins les États-Unis, nous accusons énormément de retard, ce qui ne doit pas surprendre attendu qu'en raison de notre population on peut dire que le parcours de nos eaux navigables dépasse, toute proportion gardée, celui de tout autre pays au monde. En somme, je crois pouvoir affirmer que les eaux navigables du Canada prises globalement dépassent en longueur les eaux navigables de tout autre pays au monde. Il est sûr que le contour modeste et dirais-je plutôt peu intéressant des États-Unis, en ce qui a trait aux eaux navigables, accuse un contraste frappant avec ce que l'on pourrait appeler le défi de nos eaux d'une variété infinie, et je dis ceci en connaissance de cause. La variété et les détails de nos eaux et leur tendance exaspérante à se soustraire à la coopération avec l'arpenteur, font des eaux du Canada...

M. FULTON: Les eaux ou les provinces?

M. CAMERON: Les eaux elles-mêmes. Au point de vue physique, je ne fais qu'effleurer la question, monsieur Fulton. C'est un travail de dimensions immenses, un travail qui convient à la grandeur et à l'avenir de notre pays, mais un travail qui nous lance un défi merveilleux.

Le PRÉSIDENT: Vous avez laissé entendre que vous aviez quelque chose à dire.

M. HARRISON: Brièvement, au sujet de la question de personnel versé en hydrologie, il m'aurait fallu mentionner auparavant que les universités et les instituts techniques se préoccupent beaucoup maintenant de fournir des hydrologues en plus grand nombre, et qu'il existe un effort commun pour accélérer cette tendance dans les universités canadiennes, l'Université de Waterloo, l'Université de Guelph, l'Université de Saskatchewan; toutes celles-ci s'occupent d'organiser des cours d'hydrologie et de génie hydro-électrique, et il est probable que bientôt elles offriront des cours conduisant au diplôme aussi bien que les instituts techniques.

Le PRÉSIDENT: D'après ma liste, le tour suivant est à M. Peters.

M. PETERS: Monsieur le président, j'aimerais faire allusion à une remarque qui a été faite en réponse à une question de M. Fulton. A mon avis, depuis que je suis ici il n'y a eu aucune réduction des crédits en ce qui concerne la Chambre. Par conséquent, c'est le ministère plutôt que les députés ou le pays en général qui est responsable des argents appropriés pour son ministère. Il est donc évident que si le ministère le demande il a toujours, d'après moi, reçu ce qu'il demandait, de sorte que la responsabilité, en ce qui concerne la Chambre, retombe sur lui et non pas sur nous.

M. FULTON: Nous ne cherchons certainement pas à être injustes. Il y a un organisme que l'on appelle le Bureau du Trésor qui est responsable au Cabinet et j'estime que nous devons le souligner. Je ne crois pas que le ministère comme tel...

M. PETERS: On a déjà fait observer qu'il fallait toujours tenir compte de la Chambre. Ceci ne me semble pas exact. J'aimerais savoir quelles mesures furent prises pour donner suite au rapport et aux recommandations soumises par le comité spécial de l'an dernier qui avait fait une étude au sujet des Grands lacs.

M. CAMERON: Comme résultat partiel de ces recommandations, on réorganisa divers ministères. L'une des critiques exprimées par le comité l'an dernier se rapportait à la multiplicité des ministères s'occupant des affaires hydrauliques, et faisant suite au rapport du comité, le gouvernement soumit effectivement un projet de réorganisation d'après lequel, du moins en ce qui me concerne, je fus muté d'un ministère à l'autre dans l'intention d'intégrer et de coordonner les études qui se poursuivent sur l'hydrologie. L'étude de la question des Grands lacs se poursuit sous l'égide de la Commission conjointe internationale, du côté canadien bien entendu, avec l'entière coordination du point de vue hydrologique de tous les corps et organismes intéressés.

M. PETERS: A-t-on essayé d'adjoindre aux autres la section météorologique dont l'une des faiblesses était, dit-on le manque de renseignements au point de vue des ressources hydrologiques concernant la pluie, l'évaporation et les prédictions à long terme?

M. CAMERON: Il y a entière coordination au niveau supérieur ainsi qu'entre le service météorologique et les autres agences hydrologiques. Je ne saurais dire si on a cherché à intégrer le service météorologique à l'un des autres ministères.

M. PETERS: Je ne parlais pas de toute la section, mais simplement de la section qui effectue les rapports. Si nous avons bien compris, on prétendait qu'il était très difficile d'expliquer pourquoi il n'y avait pas plus d'eau dans le bassin des Grands lacs eu égard à la précipitation et à la quantité d'eau qui se jetait dans les lacs. Ces renseignements ont-ils été établis sous une forme qui permette au service des ressources hydrauliques de faire des prédictions?

M. CAMERON: En poursuivant son étude sur les Grands lacs, l'un de nos comités tient compte de cette particularité et le service météorologique fait partie de ce comité, de sorte que tout converge vers une entière coordination.

M. PETERS: Au point de vue évaporation, quels résultats a donnés l'étude qu'on en a faite l'an passé? Est-ce qu'il en est sorti des communiqués?

M. CAMERON: Pas que je sache. Une étude sur l'évaporation doit nécessairement s'entendre sur une période de plusieurs années. Le rapport d'évaporation varie selon les conditions météorologiques et pour être utiles, les études doivent se répartir sur un certain nombre d'années.

M. PETERS: En général, que prédit-on pour cette année en ce qui concerne le niveau des Grands lacs?

M. CAMERON: En mars, les perspectives étaient bonnes et pour une raison inconnue la quantité d'eau, en avril, diminua de façon très accentuée. Le mois de mai fut un peu meilleur, mais ce que sera la situation pour le reste de l'année, je l'ignore; nous comptons toutefois que les conditions s'amélioreront. . .

M. PETERS: Le niveau est-il plus haut ou plus bas que la moyenne?

M. CAMERON: Le niveau des lacs atteint en général la moyenne. La quantité d'eau de certains lacs a dépassé la moyenne tandis que dans d'autres la quantité a juste touché la moyenne.

M. PETERS: Est-ce qu'on a publié le rapport de l'étude qui a été effectuée au sujet des restrictions installées dans la région de la rivière Saint-Clair?

M. CAMERON: Non, on n'a publié aucun rapport.

M. PETERS: Quel progrès a-t-on accompli dans cette étude? A-t-on produit une maquette de cette région pour faciliter l'étude ou va-t-on installer les restrictions en ciment; où en sommes-nous au juste?

M. CAMERON: Le service des ingénieurs de l'armée américaine, qui a accepté de mettre en place ces restrictions ou barrages sous-marins, a étudié à l'aide d'un modèle à Vicksburgh, Mississippi, un emplacement pour ces structures sous-marines, mais on en n'est pas encore arrivé à une entente entre les autorités américaines et canadiennes sur la quantité de restrictions requises pour contrecarrer l'excavation qui avait été pratiquée comme aide à la navigation. Les autorités canadiennes sont d'avis que l'effet produit a été plus accentué que les autorités américaines ne consentent à admettre ou que prévu. En attendant qu'on en vienne à une entente et que l'échange de notes officielles entre les deux gouvernements soit terminé, il arrive tout simplement qu'on n'a même pas entrepris la construction des structures.

M. PETERS: Est-ce la Commission mixte internationale qui s'occupe de la chose?

● (12.30 p.m.)

M. CAMERON: On a établi un comité canadien qui doit étudier les effets de l'excavation qui a été pratiquée. Ce comité agit de concert avec l'équipe des États-Unis et il existe un comité international de coordination au sujet des données hydrologiques et hydrauliques de la rivière. Ce comité ne s'entend pas sur le débit de la rivière Saint-Clair et d'ici à ce qu'il y ait entente, on ne peut en arriver à une entente finale au sujet des effets produits par cette excavation.

M. PETERS: Qu'advient-il des études qui furent entreprises au sujet du contrôle du fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal en rapport avec le niveau d'eau des Grands lacs?

M. CAMERON: L'étude qui se poursuit au sujet de l'amélioration des chenaux de navigation en aval de Montréal et du niveau du port de Montréal. . .

M. PETERS: Je ne faisais pas allusion au jumelage, mais bien à. . .

M. CAMERON: Non, en aval de Montréal.

M. PETERS: En effet.

M. CAMERON: . . . est effectuée par le ministère des Transports. Toutefois, ce qu'ils font là-bas n'influe pas sur le niveau des Grands lacs.

M. PETERS: Mais si, mais si. Si vous n'avez pas besoin de l'eau dans le port de Montréal, vous n'avez pas besoin de la laisser sortir du lac Ontario. Vous pourriez vous servir du barrage qui n'a jamais fonctionné depuis sa construction, n'est-ce pas? Ce barrage n'a jamais servi.

M. CAMERON: Le barrage d'Iroquois?

M. PETERS: Oui, le barrage d'Iroquois.

M. CAMERON: On s'en est justement servi l'autre jour. Il a déjà servi. Mais vous avez raison, il sert rarement. Il sert à prévenir les inondations du lac Saint-Laurent à Morrisburg. Mais il ne sert que rarement et l'autre conclusion que vous avez tirée que si ces œuvres étaient installées en aval du port de Montréal et que le niveau de l'eau au port de Montréal était haussé, ceci signifierait que le port de Montréal n'aurait pas à faire appel aux Grands lacs pour son eau. Je crois que vous avez raison, cela changerait, jusqu'à un certain point, les éclusées d'eau du lac Ontario.

M. PETERS: Votre service coopère-t-il avec le ministère des Transports dans l'étude de la possibilité d'un contrôle en aval de Montréal?

M. CAMERON: L'étude en aval de Montréal est effectuée par le ministère des Transports.

M. PETERS: Quels sont les progrès accomplis?

M. CAMERON: Il ne m'appartient pas de dire ce qui a été fait ou ce qui n'a pas été fait. Ils ont à leur disposition des modèles de différents endroits de la rivière, et ils sont actuellement, au Conseil national de recherches, en train de monter un modèle couvrant la distance, je crois, entre le port de Montréal et la ville de Québec. Apparemment, selon ce que donnera l'essai à l'aide de ce modèle, ils décideront des travaux à effectuer sur tout le parcours du fleuve en vue d'arriver à leur fin.

M. PETERS: Une dernière question. Vous nous avez dit qu'il y avait eu une étude d'effectuée sur les bassins hydrauliques des parties supérieures et inférieures de la rivière Ottawa sur une base conjointe entre l'Ontario et le Québec. Est-ce que le fédéral y a pris part?

M. CAMERON: En effet, monsieur.

M. PETERS: Vous nous avez dit que le rapport n'avait pas encore été publié ou n'était pas disponible.

M. CAMERON: C'est vrai.

M. PETERS: Quand sera-t-il publié?

M. CAMERON: Je ne m'aventurerai pas à fixer une date, mais je crois que les trois ministres intéressés, un pour chacune des deux provinces et mon propre ministre, s'entendront très bientôt pour déposer le rapport.

Le PRÉSIDENT: Je tiens seulement à dire que nous avons dépassé un peu notre temps, mais je suis votre serviteur en la matière. Je crois devoir porter deux choses à votre attention. Au premier tour, nous entendrons les questions de MM. Hopkins, McCutcheon et O'Keefe. On m'a fait savoir que dans quelques instants doit se tenir dans la salle du comité des chemins de fer la cérémonie traditionnelle de l'installation du portrait de l'Orateur de la Chambre, cérémonie qui sera suivie d'une réception. Il est presque une heure moins vingt. Est-ce votre bon plaisir que ceux désireux d'assister à cette cérémonie le fassent, et que les autres continuent et procèdent au premier tour de questions ou préféreriez-vous ajourner maintenant? Je ne sais pas combien de temps durera le période de questions de MM. Hopkins, McCutcheon et O'Keefe. Vous n'avez droit qu'à une question. La vôtre est très brève. Quant à vous, monsieur Hopkins, je crois que la vôtre sera plus longue.

M. HOPKINS: Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Si les autres désirent assister à la cérémonie, nous pourrions continuer avec ces trois questions. Nous aurions alors complété le premier tour de questions. Cela vous va-t-il? Alors, allez-y, monsieur Hopkins, vous êtes en tête de liste.

M. HOPKINS: Des discussions précédentes entre MM. Fulton et Patterson, je déduis qu'il n'y a jamais eu de discussion au palier fédéral-provincial, disons une conférence fédérale-provinciale sur le relevé des eaux du Canada ou des recherches sur les ressources hydrauliques du Canada?

M. PATTERSON: Si je comprends bien, monsieur le président, il s'agit d'une vraie conférence entre les provinces et le gouvernement fédéral.

M. HOPKINS: Vous avez raison.

M. PATTERSON: ...entre le gouvernement fédéral et les provinces individuellement.

M. HOPKINS: Non, il s'agit d'une conférence fédérale-provinciale sur les ressources hydrauliques du Canada, même partielle.

M. PATTERSON: Je crois que la conférence qui s'est tenue à Montréal sur les «ressources et notre avenir» comptait les ressources hydrauliques au nombre des autres ressources et toutes les provinces ainsi que le gouvernement fédéral en faisaient partie.

M. HOPKINS: Jusqu'à quel point ont-ils approfondi la chose à ce temps-là?

M. PATTERSON: Les rapports furent préparés. Au fait, je présentai moi-même un rapport sur l'exploitation des eaux. On étudia toutes ces choses dans

les diverses provinces et au gouvernement fédéral ainsi que chez les organismes intéressés. On en arriva à cette décision après consultation entre les représentants des diverses provinces de manière à rejoindre dans ces provinces les organismes qui s'occupaient de l'exploitation et du relevé des eaux.

M. HOPKINS: Y a-t-il à l'heure actuelle des pourparlers qui se poursuivent ou des avant-projets en élaboration qui sembleraient indiquer que les ressources hydrologiques du Canada formeront le sujet de discussion de futures conférences fédérales-provinciales?

M. PATTERSON: Le Conseil canadien des ministres des ressources a actuellement des projets sur le métier. Le secrétariat rassemble le matériel embrassant les diverses activités hydrologiques du pays et le Conseil élabore des projets visant à pousser plus loin l'étude de cette question.

M. HOPKINS: Tout au cours de ce débat, on a fait allusion aux frais d'exploitation du Service en ce qui concerne ce genre de recherche; a-t-on jamais évalué le coût d'un programme de travail qui produirait un relevé exact des ressources hydrologiques du Canada?

M. PATTERSON: Je ne crois pas qu'on en ait jamais calculé le coût global, ce qui est, d'ailleurs, très difficile à faire. Les frais d'exploitation dans les régions nordiques sont évidemment beaucoup plus élevés que dans les régions peuplées du pays. Les frais varient beaucoup selon les régions et selon les conditions qui y existent. Je me souviens que lors de l'installation d'une échelle hydrométrique sur la rivière Churchill, au Labrador, Terre-Neuve, les frais d'installation se sont élevés, je crois, à \$57,000. Je me souviens également qu'une échelle que nous avons demandé aux exploitants d'énergie d'installer leur a coûté \$110,000, alors que dans certaines régions où l'on installe une échelle hydrométrique à glissière, le coût de la main-d'œuvre est vraiment minime. Les jauges automatiques coûtent évidemment assez cher, peut-être dans les \$500 pour l'instrument lui-même, mais l'installation de cet instrument dans un endroit reculé! Il faudra peut-être l'installer dans le roc, peut-être dans la terre et il faudra peut-être creuser des tranchées très profondes et pousser la prise d'eau loin dans la rivière.

Le PRÉSIDENT: J'estime, monsieur Patterson, que l'argent dépensé à Terre-Neuve et au Labrador ne pourrait être mieux employé.

M. HOPKINS: Ce qui me remet en mémoire une idée qui me tient à cœur. Je tiens à souligner qu'il y a un autre endroit où l'argent pourrait être employé à très bon escient et c'est dans la vallée de l'Outaouais. Lors de l'étude faite récemment du bassin de la rivière Outaouais, a-t-on pensé à la possibilité de navigation de la rivière Outaouais?

M. PATTERSON: Non. On n'a effectué aucune étude sur la possibilité de canaliser la rivière Outaouais.

M. HOPKINS: J'imagine que le but premier de cette étude sur le bassin de la rivière Outaouais portait surtout sur la pollution des eaux, n'est-ce pas?

M. PATTERSON: Non pas, monsieur, on cherchait surtout à établir le volume d'eau du bassin, que la nature fournit au bassin, et à trouver une meilleure méthode de régulariser cette eau, eu égard aux divers usages auxquels elle est destinée.

M. HOPKINS: Au cours des débats on a mentionné le projet NAWAPA. Ce projet n'a-t-il pas vu le jour aux États-Unis?

M. PATTERSON: C'est exact. Cela a été conçu par la *Parsons Company* de Los Angeles.

M. HOPKINS: Vous avez reçu récemment, je crois, des demandes de la *Upper Ottawa Valley Tourist Association* et de la *Eastern Ontario Development Association* et d'autres, pour la reconnaissance de la rivière Outaouais. A quelle phase en est-on maintenant? Est-il possible que cela arrive? Y a-t-il une indication que cela va avancer?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cameron.

M. CAMERON: Monsieur le président, la reconnaissance de la rivière Outaouais est dans la même situation que la question précédente du lac Nipigon: une accumulation formidable de demandes de différents genres provenant de différentes sources et un personnel tout à fait insuffisant, je crains devoir suggérer qu'il sera difficile de commencer un programme de reconnaissance de la rivière Outaouais supérieure dans un avenir rapproché.

M. HOPKINS: Une dernière question. J'ai remarqué dans la discussion sur les niveaux d'eau des Grands lacs, et mentionnant aussi le projet NAWAPA, qu'on n'a rien dit sur le nouveau cycle possible du passage de l'eau de la baie James dans la rivière Outaouais. Je comprends qu'il peut y avoir des fonctionnaires du ministère qui y sont favorables et d'autres qui ne le sont pas. Est-ce que je pourrais entendre quelques objections à ce projet particulier cette fois-ci?

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Hopkins?

M. PATTERSON: Monsieur le président, c'est le projet qu'on appelle le grand canal—

M. HOPKINS: C'est vrai.

M. PATTERSON: —qui a reçu beaucoup de publicité et a soulevé une grande opposition en ce qui concerne sa réalisation possible.

M. FULTON: Seulement pour un renseignement, est-ce le projet auquel le nom de l'ingénieur Kierans est attaché?

M. PATTERSON: Kierans, oui, monsieur. J'ai causé à plusieurs ingénieurs de ce projet. Je crois que parmi tous ceux qui condamnent le projet comme irréalisable, je suis un modéré. Je suis prêt à concéder, et je parle personnellement, qu'à un moment dans l'avenir ce projet pourra avoir quelque mérite, mais je ne puis pas voir le mérite à le commencer actuellement. Je crois que le gouvernement a fait les démarches nécessaires et essentielles qui contribueront à la reconnaissance de tout le mérite que ce projet peut posséder, car on est à faire une étude sous la direction de la Commission mixte internationale et on fait des efforts pour trouver une méthode de contrôle des niveaux des Grands lacs qu'approvisionne la nature. Nous n'avons certes pas eu dans le passé un tel contrôle en ne s'occupant que du ravitaillement naturel. En 1951-1952 un dommage formidable a été fait aux alentours des Grands lacs, des destructions de propriétés pour une valeur de centaines de millions de dollars et en 1964 nous avons eu un très bas niveau d'eau et on n'a pu rien faire pour améliorer la situation.

Des études sont en cours pour déterminer quelles sont les structures et les améliorations de chenaux requises pour maintenir un niveau suffisant dans ces lacs. Il y a environ un mois sur le lac Érié, qui est à peu près au niveau normal actuellement, on a rapporté un dommage formidable sur les rives par suite des grands vents. Si on ajoute plus d'eau dans les Grands lacs, surtout la quantité que propose M. Kierans dans son projet de grand canal, à moins que l'on prenne des mesures et que l'on sache comment procéder avec l'eau additionnelle, il y aura beaucoup d'autres dommages pendant les périodes des hautes eaux, à cause de la difficulté de se débarrasser des énormes quantités d'eau qui s'accumulent dans les lacs.

Il n'en faut pas beaucoup pour augmenter le dommage à l'époque des hautes eaux, et le gouvernement fédéral fait face présentement à ce cas du barrage Duck sur le lac Ontario où un barrage placé sur le fleuve Saint-Laurent vers 1904, suivant les études internationales, a élevé le niveau du lac Ontario de trois à quatre pouces. Après de nombreuses discussions internationales et de tergiversations, la question est passée à l'arbitrage pour une somme d'environ \$11,000,000 de dommages. Un moment, les réclamations en dommage étaient beaucoup plus élevées.

Pour ajouter la quantité d'eau dont on a parlé aux Grands lacs il faut que vous possédiez des moyens de vous en débarrasser pour que, pendant les périodes des hautes eaux, il n'y ait pas un pouce ou deux de surplus. Pour se débarrasser de cette eau, si vous examinez la bonde du lac Huron, vous devez fournir un débit de chenal toute la descente de la rivière St. Clair passant par le lac du même nom, par la rivière Détroit et en faisant cela vous amenez ce surplus d'eau dans le lac Érié, mais le lac Érié ne peut pas recevoir cette eau. C'est un lac beaucoup plus petit que le lac Michigan ou Huron, et vous devez obtenir un débit de chenal pour la faire sortir du lac Érié par la rivière Niagara et alors vous l'amenez dans le lac Ontario.

Le lac Ontario est actuellement sous surveillance, mais la surveillance et les chenaux ont tous été projetés pour le niveau d'eau qui se trouvait dans ce bassin durant les cent dernières années. On a creusé le chenal pour assurer une vitesse que la navigation peut accepter. Si l'on devait disposer d'une quantité supplémentaire d'eau, pour prévenir les inondations ci-dessus mentionnées, pourquoi devrait-on procurer les chenaux de navigation ou d'autres chenaux pour faire sortir l'eau des lacs à un taux de débit pas trop rapide pour ne pas nuire à la navigation. Cela continue ainsi toute la rivière. Vous devrez offrir une protection contre le dommage aux plages, à la navigation et à tous les intérêts impliqués. Voilà la partie essentielle de tout projet d'amener un apport d'eau dans les Grands lacs, et l'étude se continue.

Une autre étude en cours est l'étude conjointe avec l'Ontario sur les eaux du versant nord qui coulent dans les baies d'Hudson et James. L'Ontario peut trouver qu'on n'a pas besoin de toute cette eau; même en prévoyant cent ou deux cents ans d'avance, on n'aura pas besoin de toute cette eau. Il peut être prêt à détourner de l'eau supplémentaire comme il l'a fait avec les eaux des lacs Ogoki et Long avec 5,000 pi. c.p. sec.. Il peut y avoir d'autres eaux que l'on peut détourner dans les Grands lacs avec des dépenses minimales. L'Ontario pourra décider après que cette étude sera terminée. Si on peut disposer de telles

quantités d'eaux, pourquoi les laisser descendre complètement vers la baie James et les repomper après. Chacun admet qu'il faut plus de puissance pour repomper l'eau que pour la laisser couler au courant et la puissance est une raison pour la laisser descendre le courant.

Le projet d'un canal ouvert à la navigation jusqu'à la baie d'Hudson, selon moi, est irréalisable et il n'y a pas de circulation actuellement qui soit suffisante pour la garantir; la saison de la navigation est si courte. Nous avons Fort Churchill dans la baie d'Hudson et il n'est ouvert à la navigation que trois ou quatre mois dans l'année. Un canal passant par le nord de l'Ontario gèlerait de bonne heure et resterait gelé tard. Je ne prévois pas la nécessité économique d'un canal qui y passerait. M. Kierans réduit son projet à l'exportation, la vente d'une partie de cette eau aux États-Unis. C'est une question de politique que le gouvernement devra décider, c'est-à-dire s'il veut vendre de l'eau aux États-Unis ou non.

● (1.00 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hopkins, voulez-vous... ?

M. HOPKINS: Monsieur le président, je ne questionnerai pas plus, car je sais que tous veulent s'en aller. Nous sommes bien en retard maintenant.

Le PRÉSIDENT: Vous avez encore une demande. Non, certes. Monsieur McCutcheon.

M. McCUTCHEON: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais qu'on m'explique une question. J'ai l'impression qu'il y a un doute au sujet de l'origine de ces projets; le ministère fédéral devrait-il faire plus ou attendre que les provinces fassent quelque chose. Je vais effleurer le sujet. Je reviendrai probablement une autre fois et je ne référerai qu'aux endroits où les ministères fédéraux sont intéressés. Ma première question, et c'en est une directe, porte sur le lac Érié. Je voudrais la poser directement, je crois, à monsieur Prince. Ma demande est simplement celle-ci. Est-ce que le bout inférieur du lac Érié est perdu?

M. PRINCE: Monsieur le président, je suppose que la demande réfère à la perte à cause de la pollution.

M. McCUTCHEON: C'est exact.

M. PRINCE: Je crois que le bout inférieur du lac Érié est quelque peu endommagé; je ne crois pas que sa situation soit aussi mauvaise que celle du bassin ouest, le bout supérieur. La question qu'il soit perdu à jamais, en est une à laquelle on ne saurait répondre. Certainement, quelques-uns des éléments de pollution qui sont entrés dans les lacs y resteront probablement encore bien des années. La question du curage direct par écoulement est un sujet complexe de dilution, et si on pouvait espérer qu'on prenne une année ou deux pour drainer le lac Érié avec son taux actuel de débit, on pourrait remplacer l'eau complètement, je crains que cela n'arrivera pas à cause du mélange et d'une autre dilution. Là où les sédiments sont affectés par certains constituents, un échange entre le mélange du sédiment de gluten du fond et les eaux en une façon plutôt complexe n'est pas complètement compris. Si on me demandait mon opinion sur le bassin inférieur du lac Érié, je dirais que c'est modérément endommagé, mais ce n'est pas comparable au bassin ouest, à l'ouest de Point Pelee.

M. McCutcheon: Merci beaucoup. Monsieur le président, à quand votre prochaine séance du Comité? Je me demande si, pour être juste envers tout le monde, nous devons lever la séance.

Le PRÉSIDENT: Vous allez dire que nous pouvons l'appeler une journée. Oui. Il est une heure et les hauts fonctionnaires sont restés ici longtemps. A la prochaine séance, vous commencerez à questionner. Nous avons maintenant des séances qui sont fixées au 14 et au 16 juin et au 21 et 23 juin. Je n'ai aucune séance de fixée pour la semaine prochaine et la raison en est que les jours sont complètement remplis. La semaine prochaine il y a quatre séances par jour à neuf heures et demie et à onze heures. On ne nous permet pas de nous réunir pendant les séances de la Chambre, mais même si nous le faisons, l'horaire de la semaine prochaine est tellement chargé que ce serait très difficile.

J'ai demandé à M. Deachman d'essayer de nous trouver le temps pour une séance; il y aura peut-être l'une ou l'autre réunion qui n'aura pas lieu, mais les nôtres qui sont prévues se tiendront le 14, le 16, le 21 et le 23. Je ne sais pas si ce sera à neuf heures et demie ou à onze heures qui sont les seules possibles la semaine prochaine, parce que je crois que les membres aimeront probablement continuer le plus tôt possible; si nous nous réunissons lundi ou vendredi ou à une heure et j'ai pensé en me rappelant cela, monsieur McCutcheon, que nous pourrions avoir une réunion du comité de direction. Ceci ne semble pas plaire beaucoup, mais je crois que c'est quelque chose que nous pourrions discuter plus tard aujourd'hui, M. McCutcheon; nous pourrions avoir une séance sur ce sujet.

Je voudrais remercier les hauts fonctionnaires de leur patience à demeurer avec nous pendant une autre demi-heure aujourd'hui, de leurs réponses pleines de renseignements et de leurs références à la première province du Canada.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 14 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

Du ministère des Mines et des Relevés techniques: L'honorable L.-J. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques; M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Mines); M. T. M. Patterson, directeur des Ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des Recherches hydrauliques; M. E. W. Humphrys, administrateur général de la Commission de l'énergie du Nord canadien.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION
ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Forest	Legault
Andras	Fulton	McCutcheon
Beaulieu	Grafftey	O'Keefe
Bower	Hales	Peters
Choquette	Hopkins	Reid
Davis	¹ Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Saltsman
Faulkner	Latulippe	Scott (<i>Victoria (Ont.)</i>)
		² Sherman—(24)

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.¹M. Langlois a remplacé M. Wahn le 9 juin 1966.²M. Sherman a remplacé M. Code le 14 juin 1966.

TÉMOINS:

Commission de l'énergie du Nord canadien; M. E. W. Humphrys, administrateur général de la
Ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des Recherches
sous-ministre adjoint (Mines); M. T. M. Patterson, directeur des
Pépin, ministre des Mines et des Ressources techniques; M. J.-R. Drouin,
le ministre des Mines et des Ressources techniques; l'honorable J.-J.

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 3 juin 1966

Il est ordonné,—Que les postes énumérés au budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1967, concernant le Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale, soient déferés au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics.

Il est ordonné,—Que le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit autorisé à étudier la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.

Le JEUDI juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Langlois (*Chicoutimi*) soit substitué à celui de M. Wahn sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le MARDI 14 juin, 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Sherman soit substitué à celui de M. Code sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND

ORDRES DE RENVOI

Le vendredi 3 juin 1906

est ordonné.—Que les postes énumérés au budget principal de l'année 1906 se terminant le 31 mars 1907, concernant le Conseil national de l'énergie, y compris le Conseil de la recherche médicale, soient délégués au département de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique sous réserve toujours des attributions au comité des subvendes relatives à ces postes.

et au vote des derniers paragraphes.

est ordonné.—Que le comité permanent de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit autorisé à étudier la question du programme des dépenses et des salaires qui lui seraient affectés.

ENERGÉTIQUE

M. Richard Gagné

Le mardi 12 juin 1906

est ordonné.—Que le nom de M. François (François) soit substitué à celui de M. Wain sur la liste des membres du comité permanent de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

M. Gagné
M. Gagné
M. Gagné
M. Gagné
M. Gagné

Le mardi 14 juin 1906

est ordonné.—Que le nom de M. Sherman soit substitué à celui de M. Wain sur la liste des membres du comité permanent de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le secrétaire du Comité

R. V. Virr.

Le Greffier de la Chambre des communes

LÉON J. RAYMOND

Le mardi 14 juin 1906

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 14 juin 1966
(6)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit, ce jour, à une heure et dix de l'après-midi, sous la présidence de M. Cashin.

Sont présents: Messieurs Andras, Bower, Cashin, Code, Hales, Laflamme, Latulippe, McCutcheon, O'Keefe, Reid, Saltsman, Scott (Victoria, Ont.)—(12).

Autre député présent: M. Aiken.

Sont aussi présents: L'honorable J.-L. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques; M. J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Mines); M. T. M. Patterson, directeur des ressources hydrauliques; M. A. T. Prince, directeur des recherches hydrauliques; M. E. W. Humphrys, administrateur général de la Commission de l'énergie du Nord canadien, et d'autres hauts fonctionnaires du ministère.

Le Comité continue son examen des prévisions budgétaires de la Direction des relevés hydrographiques et des recherches.

Puisqu'il n'y a plus de questions, les articles 25 et 30 sont adoptés.

Le président invite ensuite les membres à poser des questions au sujet des autres articles se rapportant à la recherche et aux enquêtes sur les ressources en eau—les articles 70, 75 et 80. On peut lire les renseignements sur les relevés des glaces océaniques dans le procès-verbal de ce jour. (*Voir l'appendice 3*)

Les articles 70, 75 et 80 sont adoptés.

Note 1. On produit les brochures intitulées Relevés des glaces océaniques dans la région des Îles de la Reine Élisabeth, pour l'été 1962, et le Relevé des glaces du golfe St-Laurent, durant l'hiver 1962, lesquelles sont confiées à la garde du secrétaire du Comité.

Le président met en discussion l'article 15.

Subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques (20), \$2,000,000.

L'article 15 est adopté.

Le président met en discussion l'article L-40, Avances consenties en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.

L'article LD-40 est adopté.

À 2 h. 15 de l'après-midi, on ajourne la réunion jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 14 juin, 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, dès le début, je désire présenter des excuses parce que la réunion se tient à une heure. Comme vous le savez, j'ai été absent un certain temps la semaine dernière et au moment de partir je comprenais que la réunion devait se tenir à onze heures. Cependant, jeudi, ma secrétaire m'a dit que ce n'était pas cela; que nous devons nous réunir à une heure. Je ne connais pas la raison de ce changement et je suis quelque peu ennuyé parce que, d'habitude, si nous devons nous réunir à une heure, il semble convenable d'informer le Comité à l'avance et d'avoir son opinion à ce sujet.

Cependant, j'ai pris contact indirectement avec M. McCutcheon et l'on a convenu que nous tenterions de rassembler les membres aujourd'hui pour cette réunion. A la fin de cette réunion, nous pourrions décider si nous devons nous réunir de nouveau à une heure jeudi. Entre temps, nous allons certainement essayer d'obtenir une meilleure heure pour jeudi. Les heures sont mieux choisies pour la semaine prochaine. Alors, je m'excuse de nouveau de cela, auprès de vous et auprès des administrateurs. Je sais que certains comités ont siégé à une heure et je suppose qu'il n'y a pas de mal à cela, sauf que si nous devons le faire nous devons avoir d'abord l'occasion de décider entre nous ce que nous voulons faire à ce sujet.

Maintenant, à notre dernière réunion, nous étions à étudier de façon générale les crédits se rapportant à notre politique au sujet de l'eau. Et je ne suis pas certain que M. McCutcheon ait fini ces questions. Il y avait un autre monsieur qui voulait poser des questions sur notre politique au sujet de l'eau; c'est M. O'Keefe qui sera ici plus tard.

M. McCUTCHEON: Monsieur le président, lorsque l'assemblée s'est ajournée j'en étais rendu à la moitié de mes questions.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous continuer?

M. ANDRAS: S'agit-il du crédit 25?

Le PRÉSIDENT: Non. Pour faire plus vite, nous avons appelé tous les fonctionnaires impliqués dans la politique de l'eau, en même temps, pour que nous puissions les questionner. Nous l'avons fait durant un jour complet. De sorte que si c'est votre désir d'adopter quelques-uns des crédits avant la fin de toute liberté de poser des questions, et que nous continuions à parler de certains crédits spécifiques, cela serait tout à fait dans l'ordre.

On posait des questions au sujet des crédits 75 et 80, je crois; est-ce cela?

M. McCUTCHEON: J'aurais aussi quelques questions au sujet du crédit 80.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais peut-être attirer l'attention du Comité sur ceci maintenant. Il me semble que les crédits 25 et 30 touchent un domaine

légèrement différent. Il s'agit de la question de l'eau dont s'est toujours occupé le ministère des Mines et des Relevés techniques. Si c'est le désir du Comité, nous pourrions prendre le vote sur ces deux articles maintenant, et continuer à étudier la direction des recherches hydrographiques et la direction des ressources hydrauliques qui ont suscité dans le passé un nombre considérable de questions. S'il n'y a plus de questions au sujet des crédits 25 et 30, nous pourrions en parler maintenant. Y a-t-il quelqu'un qui désire poser des questions au sujet de ces crédits?

M. ANDRAS: Monsieur le président, avez-vous dit que nous pourrions procéder à l'étude de quelque chose qui nous permettrait de poser des questions sur les recherches hydrauliques?

Le PRÉSIDENT: Les recherches sur l'eau et les ressources hydrauliques. Si nous adoptons les crédits 25 et 30, cela ne nous empêchera pas de questionner les fonctionnaires sur une autre chose. Deuxièmement, évidemment, si plus tard, entre ce moment-ci et la fin de notre réunion, quelqu'un désire poser des questions se rapportant aux crédits 25 et 30, cela peut certainement se faire lorsque nous reviendrons à l'article 1. Ainsi c'est votre désir d'adopter les crédits 25 et 30 à ce moment-ci?

Les articles 25 et 30 sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant aux crédits 70, 75 et 80 ensemble comme nous l'avons fait, et je crois que M. McCutcheon questionnait M. Prince.

70. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des frais du conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie, \$50,000 en subventions d'aide aux recherches en hydrologie dans les universités canadiennes, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts de la province du Manitoba et de la province de l'Ontario du coût des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul et des parts d'organismes provinciaux et d'organismes extérieurs du coût des levés hydrométriques, \$5,609,000.

75. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total des parts des organismes provinciaux et extérieurs du coût des levés hydrométriques, \$1,106,000.

80. Subventions aux provinces pour la construction de digues et autres ouvrages destinés à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques, conformément aux ententes conclues entre le Canada et les provinces, \$10,715,000.

M. McCUTCHEON: Oui monsieur le président, merci beaucoup. En fait, si je me souviens bien, j'avais demandé au D^r Prince si l'extrémité ouest du lac Érié se trouvait perdue par suite de la pollution, et je crois, et j'espère que le docteur me corrigera sur ce point, qu'il nous a dit que ce n'était pas perdu de façon irrémédiable, mais qu'il était convenable et très probable que cela ne reviendrait jamais dans les conditions antérieures. Est-ce juste?

M. A. T. PRINCE (*directeur des recherches hydrauliques, ministère des Mines et Relevés techniques*): Oui.

M. McCUTCHEON: Maintenant, depuis ce temps, on a publié une déclaration du Directeur de la Commission conjointe du lac Érié et de la rivière Détroit, affirmant que le côté américain de la rivière sera nettoyé d'ici 1970. Êtes-vous d'accord?

M. PRINCE: Bien, je crois qu'il est possible de nettoyer cela pour 1970, monsieur le président, qu'on réussisse ou non, je ne sais pas. Même si c'est nettoyé il y a encore les saletés dont on a hérité et que l'on trouve dans la partie ouest du bassin du lac. C'est quelque chose dont on ne peut s'attendre d'être débarrassé avant longtemps.

Le nettoyage de cette saleté coûtera très cher et se fera très lentement. Dans certains endroits, du côté industriel, la question du nettoyage n'est pas très bien comprise et on ne sait pas ce qui peut ou ne peut pas se faire. Le problème, si on le compare au nettoyage des apports sanitaires, des égouts, et ainsi de suite, est bien posé. Cependant, lorsqu'il y a des industries qui produisent des déchets d'un genre inhabituel, on arrive à un problème de génie chimique dont la solution est très coûteuse et dont peut-être quelques-uns des paramètres ne sont même pas connus de nos jours. Aucune procédure de réduction de la pollution n'est efficace à 100 pour cent; on s'attend toujours à ce qu'une certaine quantité s'échappe en cours de route. De sorte que c'est un problème complexe dont nous ne connaissons pas toutes les réponses. C'est l'une des choses que nous espérons étudier très intensément au cours des quelques prochaines années.

M. McCUTCHEON: Docteur, puis-je demander en plus ce que le directeur veut dire quand il dit que le côté américain de la rivière sera nettoyé? Cela signifie-t-il qu'ils n'ajouteront pas de déchets? Et cela signifie-t-il que si l'on n'ajoute pas de déchets, la partie ouest du lac Érié, selon le cours naturel des choses, se nettoiera éventuellement d'elle-même?

M. PRINCE: Je crois que c'est ce qu'il veut dire et j'espère qu'il a raison. Je crois aussi, si je peux me rappeler, que si on établit certaines tolérances minimum pour la pollution des eaux, ce peut-être le but à atteindre pour 1970. J'espère que quelles que soient les normes minimales pour la qualité de l'eau, elles seront efficaces pour atteindre le but qu'ils espèrent, que cela apportera une diminution et permettra à la restauration de se produire par les procédés naturels. Je crois que cela prendra bon nombre de décades pour devenir pleinement efficace, si cela le devient jamais.

M. McCUTCHEON: Aimeriez-vous faire un commentaire sur les mesures que prennent les municipalités des États-Unis, et cetera, de leur côté, par comparaison avec ce que nous faisons ici?

M. PRINCE: Bien, si j'avais à commenter cela, monsieur le président, je ne serais pas très rassuré par la connaissance de ce que font telles ou telles municipalités de ce côté-là. En fait, je ne le sais pas.

M. McCUTCHEON: Sont-ils en avance sur nous?

M. PRINCE: A mon avis, ils ne sont pas en avance sur nous, si l'on considère la partie sud de l'Ontario comme un tout. Je pense que leur formidable concentration d'industries, par comparaison avec les nôtres, présente des problèmes d'un ordre de grandeur entièrement différent. Il y a quelques endroits critiques, du côté canadien, pas très loin de Détroit, dont on s'occupe, je pense, aussi vite que possible. Je crois que plus en amont de la rivière nos industries pétrolières font un travail remarquable de réduction de la pollution. Ce sont essentiellement de nouvelles installations conçues pour faire face à cette sorte de situation.

La province d'Ontario a des vues très précises et le droit de prendre des mesures pour que l'on établisse des ouvrages de traitements des déchets avant que l'on émette des permis pour de nouvelles industries. De sorte que, en même temps que la croissance de nouvelles industries en Ontario, on fait face à ce problème aussi bien que possible avec les connaissances techniques que l'on a. Je crois que de l'autre côté de la rivière beaucoup d'industries plus anciennes créent peut-être le problème majeur.

Cependant, pour revenir à la question, je ne serais pas capable de vous dire ce que telles ou telles municipalités font.

M. McCUTCHEON: Si l'on me permet d'interrompre, par rapport à ce que nous faisons ici, nos vis-à-vis n'ont pas accompli des choses bien prodigieuses?

M. PRINCE: Pas en autant que je le sache.

M. McCUTCHEON: Je crois que l'un des grands coupables dans notre coin de pays est la région où l'on traite les produits chimiques, au Canada, et qui produisent des déchets de fenouil. Est-ce que le contrôle en est satisfaisant?

M. PRINCE: Monsieur le Président, l'un des problèmes que nous causent les déchets de fenouil est le fait qu'une concentration extrêmement minime, dans la proportion de très peu de parties par milliard, ou moins, est décelable par le goût et l'odeur, et éliminer la dernière petite trace de ce produit est virtuellement au-delà des possibilités de la technologie actuelle. On ne considère pas ces quantités comme dangereuses pour la santé ou pouvant causer la mort, mais de simples traces de ce produit peuvent donner à l'eau une odeur et un goût désagréables qui affectent la potabilité d'une façon hors de proportion avec la quantité de produits qui s'y trouve. Je crois qu'il y a des problèmes dans ce domaine. J'oserais espérer qu'il y aurait des moyens de réduire encore plus l'effet mais je ne sais pas très bien ce qui se passe.

M. McCUTCHEON: En d'autres termes, on ne considère pas qu'il y ait un facteur de danger autant que...

M. PRINCE: Oui.

M. McCUTCHEON: J'ai une autre question dans le même ordre d'idée, si l'on me permet de la poser. Quel préavis avons-nous eu du développement de la situation à l'ouest de l'Île Pelée, c'est-à-dire la partie inférieure de la rivière Détroit et l'ouest du lac Érié?

M. PRINCE: Bien, je ne peux pas répondre à cela d'une façon précise, monsieur le Président. Je crois qu'il y a eu des rumeurs durant un certain nombre d'années. Je crois que certains chercheurs des universités étaient au courant que certaines choses se passaient, mais je ne pense pas qu'avant ces manifestations, c'est-à-dire l'envahissement effarant des algues, et cetera, on ait réalisé que le temps était arrivé. Je crois qu'on a pu avoir une idée de cela il y a peut-être trois ou cinq ans, mais encore, la question d'interpréter ce qui se passait et de prévoir les manifestations ultimes dépassait les connaissances. De sorte que, regardons maintenant la conséquence de cette accumulation pour plusieurs années.

M. McCUTCHEON: C'est évidemment ce qu'il m'intéresse de connaître particulièrement et de trouver quand on aurait dû faire débiter le programme et s'il avait dû débiter il y a quelques années, pourquoi cela n'a pas été fait?

M. PRINCE: Bien, je ne sais pas quoi répondre à cela. Je suppose que la communication et l'avertissement au sujet des ennuis qui devaient se produire n'ont pas été suffisants pour provoquer une action. J'espère que maintenant ce n'est ni trop peu ni trop tard.

M. McCUTCHEON: En d'autres termes, dois-je comprendre que d'après votre réponse quelques-uns des rapports de la presse font un peu peur?

M. PRINCE: Bien, peut-être sont-ils un peu extrémistes, mais je pense qu'on ne peut pas les ignorer complètement. Si par miracle il était possible d'éliminer tous les déchets et tout ce qui arrive dans le lac, je pense que la tendance naturelle amoindrirait la situation mais je ne crois pas que cela arriverait dans l'espace d'une nuit; je pense que cela prendrait beaucoup, beaucoup d'années.

M. McCUTCHEON: Sous quelle responsabilité se trouvent les systèmes d'égouts, par exemple, ceux des maisons d'été?

M. PRINCE: Bien, je pense que cela tombe sous la juridiction de l'endroit, d'abord de la municipalité s'il y a une municipalité, et ensuite du médecin hygiéniste local et en remontant jusqu'à la province. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario est, je pense, l'agence responsable au niveau provincial, pour examiner les difficultés et recommander les mesures de réduction de la pollution.

M. McCUTCHEON: A votre avis, contribue-t-elle de façon significative à la pollution de nos lacs?

M. PRINCE: Réellement je ne le pense pas, pas une contribution en gros. Je pense qu'au point de vue esthétique c'est plutôt pauvre. Je pense que beaucoup de ces choses peuvent être nettoyées par les propriétaires et les associations régionales. Je pourrais dire qu'il y a un problème lorsque les régions de villégiature sont électrifiées et où il y a un aqueduc, dans la région précambrienne où il n'y a peut-être pas assez de filtration des produits du système des eaux. Il y a une tendance à un retour vers de petites nappes d'eau, en passant par du gros sable et de la gravelle, et dans ce cas la situation peut être, je pense, plutôt grave.

Il est plutôt difficile de faire une recommandation parce qu'il est évident que dans une région contenant quelques centaines de maisons et occupée à temps partiel et que l'installation d'ouvrages permanents pour le traitement des égouts est une affaire extrêmement coûteuse. Il est plutôt difficile de savoir quoi recommander dans cette circonstance.

M. HALES: Au sujet de la question supplémentaire posée par M. McCutcheon, cela n'indiquerait-il pas une sorte de manque de responsabilité, ou un manque de coordination; en d'autres termes ce que tout le monde peut faire personne ne le fait? Quelles mesures a-t-on prises pour coordonner le contrôle de cette affaire de la pollution? Vous dites d'abord que c'est la responsabilité de la municipalité, et puis de la province. Mais si ni l'une ni l'autre de ces divisions du Gouvernement n'agissent, qui en prend la responsabilité?

M. PRINCE: Bien, je pense, monsieur le président, c'est encore évident qu'il s'agit d'une responsabilité provinciale. Au cours des derniers mois, j'ai reçu une grande quantité de lettres provenant des gens appartenant à ces régions de villégiature, par toute la province, indiquant plus ou moins qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale et si ce n'est pas le cas, pourquoi ne le serait-ce pas? Tout ce que nous pouvons faire et tout ce que nous avons fait fut de renvoyer ces gens ou leur correspondance à la Commission ontarienne des Ressources hydrauliques, ce que j'ai fait souvent. Je trouve que ces problèmes leur sont familiers et dans plusieurs cas la Commission les inclut dans son programme de

travail et a fait connaître que s'ils avaient eu suffisamment d'employés ç'aurait été fait il y a longtemps.

Maintenant, je pense qu'il serait un peu difficile à une agence fédérale d'entrer simplement dans une province et de passer par-dessus les lignes de communications existantes. Nous avons d'assez bonnes relations personnelles et officielles avec la Commission ontarienne des Ressources hydrauliques au sujet de beaucoup de ces problèmes. Je me considère libre, dans l'exercice de mes fonctions, de téléphoner au personnel supérieur des Ressources hydrauliques d'Ontario pour discuter quelques-unes de ces choses et je trouve que c'est un moyen bien efficace d'obtenir un résultat. Je n'ai jamais eu à faire face à une situation où l'on n'était pas intéressé; et où l'on considérerait que c'était ma responsabilité particulière en tant que fonctionnaire fédéral. Je pense qu'ils sont très heureux de coopérer et très efficaces au point de vue des moyens de donner cette coopération.

M. HALES: Jetons de nouveau un coup d'œil à ce qui est arrivé au lac Érié. Si les municipalités et la province avaient pris des précautions au début nous n'en serions peut-être pas rendus à ce point. Peut-être que nous, au niveau fédéral, nous avons manqué en ne voyant pas à ce que la province et les municipalités fassent leur part.

M. PRINCE: Bien, c'est difficile, après coup, de savoir si c'est le cas. Je ne pense pas que les facteurs impliqués dans la détérioration des Grands lacs aient été bien compris et bien évalués dans le passé. Je veux parler de certaines substances chimiques nutritives qui en elles-mêmes sont tout à fait désirables; nous les achetons à tant la tonne comme fertilisants agricoles. Nous nous servons de leurs dérivés comme poudre de savon et comme détersifs. Ces choses ne sont pas considérées comme dangereuses ou nuisibles jusqu'à ce qu'elles aient atteint un degré de concentration très bas, mais suffisant pour être la cause de ces formidables manifestations de croissances d'algues.

Maintenant, je ne pense pas que l'on ait compris pleinement la suite des événements dans cette vaste nappe d'eau douce. On comprend techniquement le procédé de putréfaction dans les nappes d'eau, eau salée ou eau douce, mais je crois que la complète appréciation du phénomène comme une sorte de problème de pollution artificielle, n'a pas été saisie de la même façon. Si on avait alerté les municipalités à ce que l'on connaissait il y a dix ou quinze ans, je doute qu'elles auraient pu faire face au problème particulier.

De plus, la plupart des systèmes de traitements utilisés dans le cas des déchets municipaux ne sont pas capables d'éliminer les matières chimiques organiques solubles. Ces matières passent, non par parce qu'on le veut, mais dans le cours naturel des transformations chimiques; elles sont très solubles, et ne sont ni précipitées ni éliminées complètement de l'effluence limpide qui retourne au cours d'eau ou directement aux lacs eux-mêmes, et elles continuent de s'accumuler.

M. HALES: Puisque l'on a prononcé le mot «détersif» en présence de ce Comité, et que nous connaissons apparemment le danger de pollution que constitue l'usage des détersifs, pourquoi ne pas rédiger une loi qui empêcherait la vente des détersifs, afin de résoudre le problème à sa source apparente? Pourquoi permettons-nous la vente de détersifs de cette sorte? Je sais que cela dépassera la compétence de votre Ministère.

M. PRINCE: Je ne parle pas du tout du point de vue politique, mais je crois que la société a épousé le concept de la propreté par les détersifs, et que ce sera

difficile à renverser. Je pense qu'il serait plutôt difficile de vendre à la ménagère l'idée de la cuve à laver fumante et de la planche à laver.

M. HALES: Posons donc la question comme ceci alors. N'existe-t-il pas aux États-Unis un détersif appelé *Basic-H*—je crois que c'est le nom commercial—dont la base chimique n'est pas la même, laquelle est nuisible, et qui pourrait remplacer ceux qui sont dommageables? A-t-on fait quelque progrès dans ce sens?

M. PRINCE: Je ne connais pas bien ce composé particulier appelé *Basic-H*, au moins le matériel dont on parle. Il y a beaucoup de travail de fait au sujet des savons doux ayant la propriété de se désagréger, et c'est la question des écumes. Qu'on ait en fait substitué une autre sorte de base dans le composé de tripolyphosphate de soude qui est le composé le plus en usage dans les détersifs, je ne sais pas. J'aimerais bien qu'on ait pu le faire.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, messieurs. Je crois que nous nous sommes un peu éloignés de la question supplémentaire. La procédure que nous avons tenté d'adopter au sujet des questions supplémentaires, veut qu'elles soient de nature spécifique et en rapport direct avec la question principale. Peut-être monsieur Hales permettra-t-il à M. McCutcheon de continuer, et il y a encore une ou deux autres personnes. Je vais inscrire votre nom sur la liste pour que vous puissiez continuer dans le même ordre d'idée.

M. HALES: Je me conformerai à votre décision, monsieur le Président.

M. McCUTCHEON: Nous nous occupons maintenant de trois crédits budgétaires et j'espère que je suis encore dans l'ordre. Ce qui suit arrive en supplément aux questions posées par M. Patterson il y a deux semaines au sujet du projet Harricana dans le Nord et j'aimerais savoir ce qui advient de ce projet de ce temps-ci.

M. T. M. PATTERSON (*directeur des ressources hydrauliques, ministère des Mines et des Relevés techniques*): Sur l'Harricana?

M. McCUTCHEON: Oui. Ces gens travaillent-ils là-bas ou que se passe-t-il?

M. PATTERSON: Pas sur l'Harricana.

M. McCUTCHEON: Avez-vous des gens dans cette région, dans la région de la baie James?

M. PATTERSON: Il y a du travail en cours sur le versant Nord de l'Ontario.

M. McCUTCHEON: Bien, en revenant à l'Harricana—et ceci simplement pour mon information—qui pourrait éventuellement décider de la possibilité d'un tel projet?

M. PATTERSON: Bien, la possibilité ne pourrait être décidée qu'après une étude très poussée. Cela impliquerait une somme considérable de travail sur le champ et dans les bureaux.

M. McCUTCHEON: Et quel serait l'organisme responsable en dernier ressort de la décision au sujet de la possibilité? Qui aurait à faire la recommandation pour ou contre?

M. PATTERSON: Je croirais que cela dépendrait de la façon dont les choses sont faites. Si le Gouvernement créait une Commission pour étudier cela par l'intermédiaire des ministères existants, et s'il le faisait, je présume que ce serait le ministère des Mines et des Relevés techniques, alors la Commission

ferait rapport au ministre de ce ministère et le ministre à son tour ferait rapport au Gouvernement, et une décision devrait être prise au niveau gouvernemental.

M. McCUTCHEON: Merci beaucoup. Au crédit budgétaire 80, je note qu'il n'y a que trois projets de conservation et de contrôle des eaux dans la province d'Ontario. Je note qu'il y a une dépense de \$712,500, contribution en faveur de la province d'Ontario se rapportant au coût du programme de la *Upper Thames River Conservation Authority*. Quel pourcentage du coût cela représente-t-il?

M. PATTERSON: Selon ce dont je me souviens, le coût total du projet de la *Upper Thames* est dans le voisinage de \$15 millions.

M. McCUTCHEON: Oui, je vois qu'en 1955-1956, il y a eu une contribution de \$700,000. Tout ce qui m'intéresse, monsieur Patterson, c'est la division en pourcentage entre la part fédérale et la part provinciale dans cette sorte de chose.

M. PATTERSON: Bien, en vertu de la Loi, le Gouvernement fédéral peut apporter une contribution allant jusqu'à 37½ p. 100, mais pas plus que ce que la province donne. La municipalité ou l'autorité peut contribuer l'autre 25 p. 100 ou la province peut prendre charge de toute portion de cet autre 25 p. 100. Mais la contribution fédérale est limitée à un maximum de 37½ p. 100.

M. McCUTCHEON: Merci. Dans le cas d'une province de la grandeur de l'Ontario il me semble, d'un coup d'œil, il n'y a pas beaucoup d'ententes en vigueur avec une province de cette grandeur. A-t-on signé de nouvelles ententes récemment?

M. PATTERSON: On en considère quelques-unes.

M. McCUTCHEON: Quand la dernière fut-elle signée?

M. PATTERSON: La dernière signée fut, je pense, celle du Toronto Métropolitain, et c'était il y a plusieurs années. J'aimerais apporter une correction au chiffre de \$15 millions que je vous ai donné dans le cas de l'*Upper Thames*. Le chiffre total pour l'*Upper Thames* est de \$9,640,000.

M. McCUTCHEON: Le chiffre que vous m'avez donné et qui m'intéressait est celui de 37 p. 100. Il me semble que de nos jours avec tout ce qui se dit au sujet de la conservation, du contrôle des inondations, et le reste, il ne se fait pas grand chose dans ma province natale.

J'ai une autre question, monsieur le président, et ensuite ce sera tout. Il me semble qu'il y a une zone grise où personne ne semble accepter de responsabilité—et cela n'a rien à faire avec la pollution, monsieur le président; cela concerne l'eau en tant que ressource naturelle partagée entre les juridictions fédérale et provinciale—au sujet des cours d'eau tributaires que l'on considère comme navigables sur une partie de leurs parcours; personne ne semble savoir qui en a la responsabilité. Y a-t-il un arrangement entre les deux juridictions pour cette sorte de chose?

M. PATTERSON: Bien, il y a la Loi de la protection des eaux navigables en vertu de laquelle toute structure construite dans un cours d'eau que l'on a déclaré navigable, requiert l'approbation du ministère des Travaux publics. Le problème consiste à déterminer ce qu'est un cours d'eau navigable. Il y a de nombreuses définitions de ce qui est navigable. L'une des définitions veut que tout cours d'eau sur lequel peut flotter une bille de bois soit navigable.

M. McCUTCHEON: Bien, avec cela et un si grand nombre d'autorités ayant juridiction sur les eaux, à votre avis, cela contribuerait-il à la réalisation d'un

programme vraiment national s'il y avait une consolidation dans les ministères de sorte que les gens sauraient à qui ils ont à faire et cetera, et cetera.

M. PATTERSON: En effet, je crois que c'est un fait, et je crois que le gouvernement a pris certaines mesures dans le projet de loi que la Chambre a adopté tout récemment, pour atteindre en partie cette consolidation.

M. McCUTCHEON: Je vous remercie beaucoup pour vos réponses et j'espère, monsieur le président, que je n'ai pas retenu le Comité trop longtemps.

Le PRÉSIDENT: Merci pour vos questions, monsieur McCutcheon. Je crois que c'est maintenant le tour de M. Andras.

M. ANDRAS: Monsieur le président, messieurs, ceci s'écarte presque complètement de la pollution: est-ce que votre ministère effectue des recherches, par exemple, sur le contrôle des glaces. Je sais que ceci se rapporte aussi au domaine des transports. Si nous prenons cependant la recherche maritime pour les Grands lacs comme objectif, pour garder ouvert à l'année longue les ports de la tête des lacs, effectuez-vous d'importantes recherches à ce sujet?

M. J.-P. DROLET (*sous-ministre adjoint, ministère des Mines et des Relevés techniques*): Il se fait des travaux dans notre section de géographie, et ils ont effectué une étude passablement complète du golfe St-Laurent. Je sais que la section de science maritime est aussi impliquée dans cette question. Avez-vous, monsieur Gray, quelques renseignements à ce sujet?

M. N. C. GRAY (*hydrographe fédéral, service canadien d'hydrographie, ministère des Mines et des Relevés techniques*): Je ne puis qu'ajouter à ce que M. Drolet vient juste de dire, que la recherche sur la glace est effectuée sous la direction de la section de géographie du ministère.

M. ANDRAS: Y a-t-il quelques résultats encourageants qui vous permettent d'espérer avoir cette information à l'effet que du travail a été fait dans les lacs à ce sujet?

M. GRAY: Je crains fort, monsieur le président, de n'avoir pas le renseignement indiquant que du travail a été fait dans les lacs à ce sujet.

M. ANDRAS: Il y a cependant du travail de fait; fait-on quelques recherches?

Le PRÉSIDENT: Peut-être qu'en ce moment ils ne peuvent pas vous donner la réponse complète que vous aimeriez avoir. Je crois cependant que M. Pack a laissé entendre que ce renseignement pourrait être disponible prochainement.

M. ANDRAS: Je serais très reconnaissant si l'on pouvait répondre à cela de façon plus complète.

M. DROLET: Je puis vous donner une réponse partielle en ce qui a trait au golfe du St-Laurent, mais pas au sujet des Grands lacs.

Les relevés des glaces sont effectués par la direction de la géographie de concert avec le ministère des Transports. Par exemple, le ministère des Transports a des hélicoptères situés en divers endroits le long du fleuve et du golfe St-Laurent; comme vous l'avez constaté, la marine marchande circule maintenant à l'année à partir de la plupart des ports du St-Laurent. Le minerai de fer provenant de la Côte Nord va en Europe ou contourne la péninsule de Gaspé pour aller aux divers ports des États-Unis.

Cette partie du Canada va très bien; nous la connaissons bien et nous avons des relevés en cours au sujet du mouvement des glaces. Je ne crois pas que nous possédions suffisamment d'informations sur la possibilité d'une navigation d'hiver de Montréal aux Grands lacs. Je vous obtiendrai de plus amples renseignements de la direction de géographie et je vous laisserai savoir l'état exact des recherches dans cette région.

M. ANDRAS: Vous pourriez peut-être ajouter à cela vos connaissances sur tout autre genre de recherche qui s'effectue à ce sujet dans le monde. J'aimerais être aussi bien informé que possible.

M. DROLET: Il y a beaucoup de recherches effectuées dans d'autres parties du monde; par exemple, dans les pays scandinaves, et nous sommes bien au courant de cela. Les données que ces gens rassemblent ont été utilisées par nous pour le transport nordique de tous nos navires qui vont vers le nord, le long de la côte du Labrador. Plusieurs rapports sont publiés à ce sujet. En fait, ce n'est plus un projet de recherche. C'est en opération et nous connaissons le mouvement des glaces. Le problème était de connaître le mouvement approximatif de ces gros blocs de glace, et aussi d'être capable de les prédire, ce que nous pouvons faire maintenant.

M. ANDRAS: Ce serait naturellement très différent pour les Grands lacs.

M. DROLET: C'est vrai, à cause des eaux fermées.

M. ANDRAS: Ce sera tout. Si vous pouviez me donner ce renseignement le plus tôt possible, je l'apprécierais.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais, à ce moment, faire un commentaire en ce qui a trait à la direction des blocs de glace. S'il y a quelque chose que vous puissiez faire pour les éloigner de Terre-Neuve, cela serait grandement apprécié.

M. ANDRAS: Aussi longtemps que vous ne les dirigez pas vers les têtes des lacs ou dans cette direction.

M. DROLET: On les poussait vers cette partie du Labrador parce que vous ne faisiez pas partie du Canada.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions essayer d'obtenir une compensation supplémentaire du Gouvernement fédéral. Vous avez indiqué, monsieur Aiken, que vous avez quelques questions?

M. AIKEN: Monsieur le président, je suis très heureux de voir ici le Ministre. Je me demande si je pourrais lui poser une ou deux questions en rapport avec la conférence sur la pollution.

Le PRÉSIDENT: Je ne puis que dire, monsieur Aiken, que je suis certain que le Ministre sera très heureux de répondre à ces questions. Cependant, si nous considérons la conduite normale de nos affaires, je crois que nous avons convenu de procéder à une étude crédit par crédit. Je fais cette remarque au Comité comme simple suggestion, et peut-être serait-il préférable de terminer notre étude crédit par crédit avant de questionner le Ministre. Je me rends compte que la question spécifique que vous posez se rapporte précisément aux crédits que nous sommes en train d'examiner.

M. AIKEN: Puis-je expliquer, monsieur le président, que j'avais l'intention de poser ces questions aux fonctionnaires du Ministère et je me demandais s'ils se sentiraient obligés d'y répondre. Je pourrais les poser aux fonctionnaires,

mais je vois le Ministre ici et étant donné que cette question se rapporte à ce qui s'est passé à la conférence de Winnipeg, j'aimerais que quelqu'un qui y assistait y réponde.

Le PRÉSIDENT: Il y a ici un fonctionnaire qui était là, mais je voudrais suggérer qu'il y a un certain nombre de domaines au sujet desquels je sais que le ministère aimerait parler et je suis certain que les membres du Comité aimeraient questionner le Ministre sur ces questions. Je ne faisais que penser à la suite ordonnée de l'agenda qui est devant nous. Il me semble qu'il serait préférable d'avoir le Ministre avec nous à la fin de ces questions. Je me rends compte qu'il y a plusieurs questions qui peuvent être référées à des sections spécifiques, lesquelles les membres pourraient, pour diverses raisons, préférer poser au Ministre. Bien que nous soyons très heureux d'avoir aujourd'hui le Ministre avec nous, je crois qu'il serait probablement préférable de poursuivre le programme au sujet duquel nous nous étions mis d'accord au début.

M. AIKEN: Très bien, monsieur le Président, ce sera tout.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hales, aviez-vous quelque chose?

M. HALES: J'ai une question au sujet du crédit 80. Je suis intéressé au montant des contributions du Gouvernement fédéral à la province d'Ontario et je remarque au sujet du crédit 80 qu'il y a trois projets en Ontario. Je me demande si quelqu'un du Ministère pourrait nous donner les dates auxquelles ces accords furent entérinés?

M. PATTERSON: L'accord du *Upper Thames* fut entériné en janvier 1951 à un coût approximatif de \$9,640,000. La contribution du Canada jusqu'au 31 octobre 1965 fut de \$2,196,000, plus ou moins.

Le projet du barrage *Parkhill*...

M. HALES: Est-ce l'Ausable?

M. PATTERSON: Oui, l'Ausable. Celui-ci fut entériné officiellement en 1961 et fut renouvelé en décembre 1964. La contribution du Canada jusqu'au 30 septembre 1965 fut de \$97,738. Le projet du Toronto métropolitain et de la région fut entériné en juin 1961. Le coût approximatif pour l'aide requise au contrôle des inondations seulement, était de \$24,000,000. La contribution du Canada jusqu'au 31 octobre 1965 fut de \$3,365,172.

M. HALES : Merci beaucoup. Il semblerait qu'aucun projet ne fut conclu depuis 1961 avec la province d'Ontario?

M. PATTERSON: Autre que le renouvellement de celui du barrage de *Parkhill*.

M. HALES: Est-ce parce que la province d'Ontario n'a pas demandé d'aide pour ces projets? Cinq ans est une longue période de temps alors que la pollution et la conservation sont des questions si importantes. J'essaye de découvrir pourquoi il n'y eut pas d'accord avec la province depuis 1961.

M. PATTERSON: Bien, d'un côté, deux de ces projets, celui de l'*Upper Thames* et celui du Grand Toronto couvrent des régions très vastes dans la partie sud de la province. Il y eut des négociations en ce qui a trait à quelques autres projets, lesquels n'ont pas atteint l'étape de l'entente; à part cela, l'Ontario n'a pas pris l'initiative de projets. De plus, pour qu'un projet soit éligible en vertu de la loi, ce doit être un projet important.

M. HALES: A-t-elle soumis un projet qui aurait été refusé?

M. PATTERSON: Je crois que oui.

M. HALES: Plus d'un?

M. PATTERSON: Oui, je crois qu'il y en eut plus d'un. Je peux me souvenir de deux qui furent refusés; d'autres ont été discutés. Je crois que la province tient compte du fait que ce doit être un projet d'importance avant de se présenter devant le Gouvernement fédéral en vertu de la loi.

M. HALES: Pour être honnête avec les provinces, donnent-ils suite à ceux qu'ils ont suggérés eux-mêmes?

M. PATTERSON: Je ne me rappelle pas d'un projet dans la vallée Sydenham.

M. BOWER: Qu'est-ce qui constitue un projet important?

M. PATTERSON: Ceci varie selon les provinces; selon une formule, c'est établi sur l'impôt sur le revenu, sur la valeur de la province. En ce qui a trait à l'Ontario, c'est dans les environs d'un million de dollars.

M. HALES: Pour être honnête avec les provinces, elles donnent suite à leurs propres projets de conservation sans l'aide fédérale, n'est-ce pas?

M. PATTERSON: Oui monsieur.

M. HALES: Comme vous l'avez dit, ce doit être un projet d'importance.

M. PATTERSON: C'est exact.

M. McCUTCHEON: A quoi s'applique le million de dollars dont vous avez parlé? Je n'avais pas très bien compris votre réponse, monsieur Patterson.

M. PATTERSON: Le coût du projet.

M. McCUTCHEON: Ah! On me dit que ce projet de la vallée Sydenham doit être aux environs de \$3½ millions ou quatre millions aussi élevé que sept millions. Cela a certainement dû être porté à votre attention.

M. PATTERSON: Je ne me souviens pas qu'une demande soit venue de l'Atlantique pour la vallée de Sydenham.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de ces deux crédits?

M. BOWER: Je remarque qu'il n'y a aucun projet dans l'est du Canada ou dans les provinces de l'Atlantique. Est-ce parce qu'elles n'ont jamais fait de demande, ou qu'elles n'ont pas de projet important, ou parce que tout est parfait?

M. PATTERSON: Je ne souviens pas d'une demande venant des provinces de l'Atlantique en vertu de la loi. Je crois qu'il y a eu quelques enquêtes.

Le PRÉSIDENT: Aucune autre question à ce sujet? Est-ce que ces crédits doivent être adoptés?

M. AIKEN: Monsieur le Président, dois-je comprendre qu'en dépit de l'adoption de ces estimés, le Ministre pourra répondre aux questions concernant n'importe lequel de ces sujets?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

Les articles 70, 75, 80 dont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Merci bien, messieurs.

Nous allons maintenant passer au crédit 15 qui se lit comme suit:

Subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la Loi sur le mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques (20), \$2,000,000.

Le sous-ministre adjoint s'occupera de ce crédit. A-t-on des questions à poser au sous-ministre adjoint?

M. DROLET: Je puis dire que l'application de cette loi a été transmise au ministre des Mines et des Relevés techniques, mais que la Commission de l'énergie du Nord canadien est encore l'organisme autorisé pour l'administration de la Loi. Nous avons avec nous M. Humphrys, gérant-général de la Commission de l'énergie du Nord canadien, et il est au courant des faits à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions?

M. AIKEN: Est-ce l'article selon lequel un octroi ou une subvention est accordé pour l'utilisation du charbon des Maritimes en Ontario ou dans d'autres provinces?

M. DROLET: M. Humphrys peut vous donner les détails, mais disons en gros que la loi s'adresse en premier aux provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Elle contient deux crédits ou deux sommes d'argent; une est pour les prêts à long terme pour construire des usines de pouvoir électrique thermique et des lignes de transmission à haute tension, et la deuxième—c'est celle dont vous avez parlé—pour les paiements de subventions pour le charbon de l'est qui est utilisé dans les usines électriques situées dans les provinces de l'Atlantique.

M. AIKEN: Quel est en ce moment le taux de subvention par tonne? Est-ce \$2.00?

M. HUMPHRYS (*gérant général, commission de l'énergie du Nord canadien*): Elle est payée au taux de 1.05 mill par kilowatt heure. Cela équivaut en gros à \$2.00 par tonne; cela dépend de l'efficacité de l'usine thermique.

M. AIKEN: Est-ce que cette subvention est payée pour le charbon qui est transporté des Maritimes aux usines de l'Hydro de l'Ontario?

M. HUMPHRYS: Seul le charbon doit être utilisé dans les Maritimes pour la génération de l'électricité dans les provinces maritimes.

M. DROLET: Vous parlez de quelque chose d'autre en vertu de la loi de l'office fédéral du charbon de façon à contrebalancer le coût de transport; le charbon serait trop dispendieux pour être utilisé en Ontario. Nous ne parlons maintenant que du charbon qui est utilisé dans les usines thermiques des provinces de l'Atlantique.

M. AIKEN: Je comprends donc que le Gouvernement fédéral ait payé des subventions pour le charbon qui était utilisé peut-être à l'intérieur de la même province?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait préférable que cette question soit reportée au moment où on étudiera le crédit 100, l'Office fédéral du charbon.

M. AIKEN: J'essaie de trouver ce qu'est ce crédit. Je demandais si ce crédit est pour le charbon miné dans les Maritimes et utilisé dans les Maritimes. Est-ce que c'est strictement cela?

M. HUMPHRYS: Oui, le charbon utilisé dans les provinces maritimes pour la production de l'électricité.

M. AIKEN: Est-ce que cela n'inclut que les provinces maritimes?

M. HUMPHRYS: Oui.

M. AIKEN: Ainsi, le charbon miné en Nouvelle-Écosse mais utilisé dans l'une des autres provinces maritimes, recevrait cette subvention?

M. HUMPHRYS: C'est exact.

M. AIKEN: Et dans combien d'autres provinces est-elle utilisée?

M. HUMPHRYS: Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

M. AIKEN: Ce ne sont que les seules deux provinces impliquées?

M. HUMPHRYS: C'est exact.

M. HALES: De quelle façon paye-t-on la subvention? Je suppose qu'un chèque est émis...

M. HUMPHRYS: ...à la Commission de l'Énergie hydraulique de la Nouvelle-Écosse ou à la Commission de l'Énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Elles ont la responsabilité de répartir la subvention entre les consommateurs. Cela se fait sous la forme d'un ajustement de taux ou de rabatement de taux.

M. HALES: Et c'est payé selon un inventaire du charbon utilisé?

M. HUMPHRYS: Oui, selon les registres de la consommation de charbon.

M. HALES: Et quel contrôle ou vérification effectuez-vous à ce sujet?

M. HUMPHRYS: Le contrôle se fait au moyen des relevés des compteurs de la consommation ou de production d'énergie, et ceux-ci sont soumis lors d'un rapport mensuel par les Commissions de l'énergie de toutes les usines génératrices de pouvoir qui utilisent du charbon, et ceci fait l'objet d'une vérification comptable.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. BOWER: Je n'ai seulement qu'une question. Si le charbon du Nouveau-Brunswick était utilisé dans les usines d'énergie thermique de Terre-Neuve, est-ce que cette usine bénéficierait de la subvention?

M. HUMPHRYS: Oui, cela serait éligible.

M. BOWER: En d'autres mots, c'est interchangeable?

M. HUMPHRYS: C'est exact.

M. McCUTCHEON: Mais, en ce moment, ce n'est utilisé que par deux?

M. HUMPHRYS: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Est-ce que l'article 15 est adopté?

L'article 15 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant examiner le crédit L40 qui, je crois, intéresse les deux mêmes fonctionnaires. Ce crédit est à la page 547, et il se lit comme suit:

Avances aux termes d'ententes conclues en vertu de la Loi par la mise en valeur de l'énergie des provinces de l'Atlantique, \$17,500,000.

M. DROLET: Cette somme considérable de \$17.5 millions concerne réellement les prêts à long terme pour construire des usines de pouvoir électrique

thermique et des lignes de transmission à haute tension. Ces prêts sont faits par le Gouvernement du Canada aux taux normaux d'emprunt plus $\frac{1}{8}$ p. 100 et ils sont gérés par la Loi sur la mise en valeur de l'énergie des provinces de l'Atlantique sous le contrôle de la Commission de l'énergie du Nord canadien dont M. Humphrys est l'administrateur général.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet du crédit L40?

M. AIKEN: Je présume que ceci s'applique alors à d'autres choses qu'au charbon?

M. HUMPHRYS: C'est différent, c'est un prêt pour la construction de lignes de transmission à haute tension et d'usines d'énergie thermique.

M. AIKEN: Ceci ne relève pas en fait de la division des mines; cela relève de la division des ressources, est-ce exact?

M. DROLET: Peut-être puis-je vous dire en un paragraphe ce que cela fait réellement. L'objectif prévu de ce programme est d'encourager le développement d'un réseau électrique interprovincial dans les provinces maritimes, principalement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, précurseur du concept d'un réseau national, et d'ainsi réduire le coût de l'énergie par un échange mutuel de débit et une utilisation maximale des forces énergétiques les plus efficaces ou les meilleurs marchés pour subvenir à la demande du consommateur des deux provinces continentales. C'est son but réel.

M. AIKEN: Il y a une autre question que j'aurais aimé poser au ministre, mais je ne le ferai pas. Elle se rapporte au développement provincial d'un réseau électrique canadien. Auriez-vous des commentaires à faire sur ce sujet en particulier?

M. DROLET: Non. J'étais cependant sur le point de questionner mon ministre à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons suffisamment d'occasions de questionner le ministre qui nous l'a laissé voir au cours d'une réunion antérieure, et c'est la procédure que nous avons adoptée.

M. BOWER: Est-ce que la diminution ici représente le montant de la diminution annuelle de la partie payée du prêt? Je remarque une diminution par rapport à l'année dernière.

M. HUMPHRYS: Non. Cela n'indique que le fait que le programme de la province fut accéléré. Ils ont des projets additionnels pour l'année comprise dans ce crédit, c'est tout. Ils font des paiements chaque année. Ces prêts sont remboursables sur une période de 30 ans pour les usines thermiques et de 40 ans pour les lignes de transmission. Les paiements qui nous sont faits sont relativement petits, mais ils nous font des paiements annuels.

Le PRÉSIDENT: Avant d'adopter ce crédit, j'aimerais poser une question, si vous me le permettez. Est-ce que le projet de la Bay d'Espoir à Terre-Neuve relève de cet article particulier?

M. HUMPHRYS: Oui, les lignes de transmission qui sont comprises dans ce projet le sont.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que l'article L40 est adopté?

L'article L40 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Ceci termine messieurs presque toutes les délibérations crédit par crédit des prévisions budgétaires. La Commission de l'énergie et l'Office fédéral du charbon doivent témoigner avant que nous ne retournions à l'article 1 et au témoignage général du ministre.

Je puis aussi dire qu'avant la prochaine réunion nous aurons une rencontre avec le comité de direction pour tracer les grandes lignes de la procédure du Comité, parce qu'on nous a référé deux autres questions. Un de ces articles se rapporte au Conseil national des Recherches qui se trouve dans les crédits et le procès-verbal du jour à la page 609, et aussi le même jour à la page 610 la question des critères de programmation de la région désignée. Ce sont les deux questions que nous discuterons et j'ai l'impression que cela sera matière à discussion avec le comité de direction. Nous n'entreprendrons pas la discussion des deux questions qui se rapportent au ministère de l'Industrie avant que nous n'en ayons terminé avec ce ministère.

Il n'y a pas d'autre crédit à examiner aujourd'hui et j'aimerais remercier les membres pour s'être déplacés aujourd'hui. J'aimerais aussi remercier M. McCutcheon qui en tant que représentant des Conservateurs sur le comité de direction nous a rendu un fier service en amenant sa cohorte, ce qui nous a garanti le quorum. Je dois aussi dire que malheureusement la prochaine réunion est encore prévue pour une heure. Si vous le désirez, nous pourrions laisser au comité de direction le soin de décider si nous devons siéger à cette heure. Si cependant quelques-uns parmi vous avaient des objections à siéger jeudi à une heure, ce serait le temps de le dire. Nous avons essayé de prévoir—et cette fois j'espère que nous pourrions nous en tenir à cet horaire—des rencontres le mardi et le jeudi pour les deux prochaines semaines à des heures plus appropriées, soit 9 h. 30 minutes de l'avant-midi et 11 h. de l'avant-midi. J'ose espérer qu'au cours de ces quatre réunions, nous pourrions en terminer avec le ministère des Mines et des Relevés techniques et que nous aurons commencé d'autres ministères. S'il n'y a pas de commentaires au sujet de une heure, nous pourrions laisser cela comme tel. Je crois que nous avons fait un bon travail aujourd'hui.

Je ne sais pas s'il y aura beaucoup de discussion sur les deux questions qui restent, mais il se pourrait bien que nous ne prenions pas la période de temps normale pour traiter ces deux crédits; dans ce cas, nous pourrions alors commencer à interroger monsieur le ministre. Cependant, sachant que les ministres sont occupés de temps à autre, cela pourrait peut-être retenir le ministre à une réunion, ce qui ne lui laisserait pas l'occasion de reparler de l'article 1. Ce sont des questions dont, si vous me le permettez, nous confierons la solution au comité directeur.

M. HALES: Monsieur le président, je crois que nous devrions inviter le Ministre à dîner, et nous aurions alors un bon quorum.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain qu'en tant que président du Comité des comptes publics vous pourriez vous arranger pour payer ce dîner.

M. HALES: Je ne crois pas que l'Auditeur général approuve cela.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant ajourner la réunion jusqu'à la même heure jeudi, à moins que le comité de direction ne puisse arranger une meilleure heure. Merci beaucoup.

APPENDICE «3»

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

RELEVÉS DES GLACES OCÉANIQUES

Les relevés des glaces océaniques—Canada

La Direction de la Géographie du ministère des Mines et des Relevés techniques n'a pas fait de relevés aériens des glaces sur les Grands lacs.

Des relevés aériens des glaces océaniques furent faits chaque hiver sur le St-Laurent, de 1959 à 1964, à l'exception de 1963. Des relevés furent faits sur le golfe St-Laurent, de 1956 à 1964, à l'exception de 1963. Ces relevés cessèrent en 1964 lorsque la Direction de la Météorologie s'est vue confier la tâche entière de fournir à la fois les relevés techniques et synoptiques des glaces.

Les relevés aériens des glaces ont commencé dans l'Arctique supérieur (région des Îles de la Reine-Élisabeth), à l'été de 1961, en conjonction avec le projet de la plateforme continentale polaire; la cartographie des glaces marines est en cours dans cette région.

La Direction de la Météorologie du ministère des Transports a la responsabilité de tous les relevés des glaces marines dans les eaux canadiennes, à l'exception du travail sur le projet de la plateforme continentale polaire—/Direction de la géographie, dont on parle ci-dessus et qui est de nature expérimentale.

Activités internationales au sujet des glaces océaniques

L'URSS fait des relevés synoptiques et tactiques des glaces océaniques dans ses eaux de l'Arctique et de la mer Baltique.

Le Danemark fait des relevés dans les eaux groenlandaises, et les États-Unis font des relevés depuis Terre-Neuve jusqu'à Thulé, Groenland, et dans les eaux de l'Alaska. On peut présumer que la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Allemagne de l'Ouest font des relevés tactiques dans la Baltique pour protéger leur navigation marchande et le Japon a fait des relevés près de sa côte Nord-Ouest.

ANNEXE 23

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

**RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOIN:

L'honorable J. Watson MacNaught, président, Office fédéral du charbon.

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	¹ Goyer	McCutcheon
Andras	Grafftey	O'Keefe
Beaulieu	Hales	Peters
Bower	Hopkins	Reid
Davis	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Saltsman
Faulkner	Latulippe	Scott (<i>Victoria (Ont.)</i>)
Forest	Legault	Sherman—(24).
Fulton		

(Quorum 9)

¹M. Goyer a remplacé M. Choquette le 15 juin 1966.Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

Correction à la page 119, fascicule 5.

Biffer 5° paragraphe de la fin « le président met en discussion le crédit 440, etc. »

Insérer

«Le président met en discussion le crédit 15—subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques.»

TÉMOIN:

L'honorable J. Watson MacNaught, président, Office fédéral du charbon

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 15 juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Goyer soit substitué à celui de M. Choquette sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 15 juin 1966

Il est ordonné que le nom de M. Goyer soit substitué à celui de M. Chouette sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation énergétique.

MEMBRES ÉLUS

Attesté.

Le Secrétaire de la Chambre des communes,

LÉON J. RAYMOND,

Président

Vice-président

Membres

McCaig	McCaig	McCaig
O'Keefe	O'Keefe	O'Keefe
Peters	Peters	Peters
Raid	Raid	Raid
Saltman	Saltman	Saltman
Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))	Scott (Victoria (Ont.))
Stewart	Stewart	Stewart
Thompson	Thompson	Thompson
Wright	Wright	Wright

(Signature)

M. Goyer a remplacé M. Chouette le 15 juin 1966.

Le Secrétaire du Comité,

R. V. Vitt.

Corrections à la page 113, paragraphes 1.

Differ 5^e paragraphe de la fin de l'ordre de renvoi en discussion le crédit 440, etc.

Insérer

«Le président met en discussion le crédit 440—subvention relative au charbon de l'Est, selon des conditions spéciales en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques.»

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 16 juin 1966

(7)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 1 heure 5 minutes de l'après-midi, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Forest, Goyer, Hales, Latuippe, Legault, McCutcheon, Peters, Saltsman, Scott (Victoria (Ont.)), (13).

Aussi présent: M. Aiken, député.

Aussi présents: de l'Office fédéral du charbon: L'honorable J. Watson MacNaught, président; M. G. W. McCracken, agent d'administration; M. A. Brown, conseiller spécial; et M. A. W. Lovett, agent financier.

Le Comité continue son examen des prévisions budgétaires principales du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Le président met l'article 100 (l'Office fédéral du charbon) en délibération et le Comité interroge les témoins sur les travaux de l'Office du charbon.

En réponse à une question sur le coût moyen la tonne de charbon produite, l'honorable MacNaught dépose un document intitulé *Canadian Coal Mines Operating Costs and Revenues, 1964*. Ce document est annexé aux procès-verbaux et témoignages du jour (voir l'appendice 4).

M. MacNaught s'engage à répondre par écrit aux questions ayant trait aux subventions au charbon des Maritimes à titre de concurrent du mazout et à la différence entre le prix du charbon de la Nouvelle-Écosse et celui du charbon américain vendu au Canada (voir les appendices 5 et 6).

Après reprise de l'interrogation par les membres, l'article 100 est adopté.

A 2 heures 25 minutes de l'après-midi, la réunion est ajournée jusqu'au jeudi 21 juin à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

H. A. AM.
Le secrétaire du Comité

Le mardi 21 juin à 11 heures du matin

Y a 3 heures 32 minutes de l'après-midi, le secrétaire est informé par un
après l'échec de l'interlocution par les membres, l'article 100 est adopté.

interlocution mardi en Comité (voir les amendements 2 et 3).
différence entre le prix du charbon de la Nouvelle-Écosse et celui du charbon
américain au charbon des Maritimes à titre de compensation du manque et à la
M. MacIsaac a engagé à répondre par écrit aux questions ayant trait aux
prix et témoignages qu'il fait (voir l'amendement 4).

Observations faites par l'assemblée, 1904. Ce document est annexé aux procès-verbaux.
l'interlocution MacIsaac défend au document intitulé Comptes Com. Mines
du rapport à une question qui se pose au moyen de la loi de charbon produite,
et le Comité interloque les témoins sur les prix de l'Ontario du charbon.

Le Président met l'article 100 (Loi de l'Ontario) en délibération
ministère des Mines et des Pêcheries respectives.

Le Comité continue son examen des propositions relatives à l'Ontario
Blount, conseiller spécial; et M. A. M. Goulet, agent provincial.
MacIsaac, président; M. C. M. McCracken, agent fédéral; M. A.
Luzon, président; de l'Ontario fédéral du charbon; l'interlocution J. Watson
Luzon, président; M. Luzon, député.

présent, l'assemblée, McCracken, Peter, sénateur, 2001 (L'Ontario (Ont.)) (13).
Présents: MM. Luzon, Bowler, Cairns, Deane, Goulet, Goulet, Hester, l'interlocution
président de M. Cairns.

interlocution se termine à l'heure 11 h 51 minutes de l'après-midi, sous la
Le Comité délibère de l'interlocution, des résolutions et de l'interlocution

(A)
Le mardi 21 juin 1900

PROCES-VERBAUX

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 16 juin 1966

● (1.00 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons commencer. Aujourd'hui, nous avons deux budgets à prendre en considération. D'abord, nous nous occuperons de l'Office fédéral du charbon. Le président de l'Office fédéral du charbon, l'honorable J. Watson MacNaught, est ici avec ses hauts fonctionnaires pour répondre aux questions ayant trait à ce budget. Si nous terminons nos discussions au sujet de l'Office fédéral du charbon, nous passerons ensuite à l'Office national de l'énergie.

J'ajouterais que certains des fonctionnaires ici présents aujourd'hui ont un rendez-vous à 2 heures 20 minutes; si possible, afin de les accommoder, nous ajournerons à 2 heures 15 minutes.

OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

100 ADMINISTRATION ET ENQUÊTES DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON
\$185,400.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser à ce sujet?

M. PETERS: Le président aurait-il l'obligeance de faire un exposé des travaux de l'Office fédéral du charbon? J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre ancien collègue.

Le PRÉSIDENT: M. Peters, peut-être pourrions-nous demander à M. MacNaught de nous dire quelques mots à ce sujet mais je dois signaler que nous avons adopté une procédure à suivre durant l'examen des prévisions budgétaires; en vertu de cette procédure, lorsque nous mettons les budgets en délibérations, pour diverses raisons, nous ne demandons pas à l'intéressé de faire un exposé. Nous avons pris cette décision et, en conséquence, aucun de ces témoins n'a été avisé qu'on lui demanderait de présenter un exposé. Dans d'autres cas, les questions posées ont généralement donné satisfaction aux membres. Vous plairait-il de dire quelque chose à ce sujet, M. MacNaught? Il était compris qu'aucun exposé ne serait demandé, mais il se peut que vous désiriez dire quelques mots sur ce sujet.

L'honorable J. Watson MACNAUGHT, c.r. (*président de l'Office fédéral du charbon*): Comme vous l'avez dit, monsieur le président, je n'ai pas préparé d'exposé. Je pourrais mentionner, toutefois, qu'au cours de l'année qui vient de se terminer, la production et la consommation de charbon au Canada ont toutes deux augmenté. Il en est ainsi des importations de charbon bitumineux au pays. L'antracite a diminué, mais très peu. La hausse des subventions se continue. Je crois que c'est inévitable: lorsqu'on comprend que le coût de la production monte, les subventions doivent monter aussi.

Maintenant, de plus nous établissons des équations avec le mazout résiduaire, lesquelles ont résulté en des majorations appréciables des subventions, surtout sur la côte est où le mazout résiduaire fait une forte concurrence au charbon.

M. PETERS: Puis-je demander si le point où l'on considérait à l'origine que les recettes étaient égales aux dépenses, et où l'Office fédéral du charbon jugeait bon de verser des subventions pour le transport dans l'Ouest, a été changé par suite de l'évolution de la situation?

M. MACNAUGHT: A l'heure actuelle, aucune subvention n'est versée pour le transport du charbon des Maritimes plus loin qu'en Ontario. Il y a encore de bonnes quantités de charbon expédiées au Québec et en Ontario, particulièrement en vertu des importants contrats passés avec l'Hydro-Ontario pour trois quarts de million de tonnes par année.

M. PETERS: Serait-ce jusqu'à Toronto? Est-ce que, maintenant, vous tirez la ligne dans la région de Toronto?

M. MACNAUGHT: Oui, nous subventionnons du charbon expédié dans cette région et dans le Témiscamingue mais, fondamentalement, nous essayons autant que possible d'éliminer ces subventions, parce qu'elles sont coûteuses.

M. PETERS: L'Office fédéral du charbon surveille-t-il aussi les arrivages de charbon importé?

M. MACNAUGHT: Non, nous ne nous occupons pas du charbon importé. Pour fonder le calcul des subventions sur le coût du charbon américain, il faut naturellement que nous sachions le coût de ce charbon, les frais de manutention et ainsi de suite, afin de pouvoir estimer avec justesse le montant de la subvention à payer pour que le coût du charbon canadien équivale à celui du charbon américain.

M. PETERS: D'un autre côté, à quelle distance à l'est et à l'ouest subventionnez-vous le charbon de l'Alberta?

M. MACNAUGHT: Nous subventionnons le charbon de l'Alberta jusqu'en Ontario, mais pas jusqu'au Québec.

M. PETERS: Et vers l'ouest jusqu'en Colombie-Britannique?

M. MACNAUGHT: A ma connaissance, aucun octroi n'a été versé pour le transport du charbon de l'Alberta jusqu'en Colombie-Britannique, à moins que ce soit aux termes du décret du Conseil selon lequel il est permis de verser 75 cents la tonne de charbon de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique servant à charbonner des océaniques. C'est le seul cas.

● (1.16 p.m.)

M. PETERS: Se sert-on de ce décret du Conseil?

M. MACNAUGHT: Certainement. Je ne suis pas en mesure de vous citer de chiffres parce que je viens tout juste de constater que ce décret du Conseil porte sur les fournitures de navires et sur l'expédition au Japon et les chiffres dont je dispose ne les séparent pas. M. Lovett, le charbonnage des navires serait-il considérable?

M. A. W. LOVETT (*agent financier, Office fédéral du charbon*): Non, monsieur, la quantité est minime. Généralement parlant, ce serait moins de 2,000 tonnes par année.

M. MACNAUGHT: M. Lovett m'apprend que c'est moins de 2,000 tonnes par année.

M. PETERS: Entièrement sur la côte ouest?

M. MACNAUGHT: Pour les océaniques, oui.

M. PETERS: Cet octroi ne s'applique pas sur la côte est.

M. MACNAUGHT: Non.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. BOWER: Le programme d'aide ou d'assistance aux mines de charbon de la Nouvelle-Écosse, au montant de 25 millions de dollars, a été mentionné à la Chambre des communes. Ce programme relève-t-il de l'Office fédéral du charbon?

M. MACNAUGHT: Je crois que vous parlez d'une ligne de conduite du gouvernement qui a été mentionnée et de la dépense d'une certaine somme d'argent dans les provinces Atlantiques. L'Office n'a rien à y voir. Il s'agit d'une question de ligne de conduite du gouvernement et je crois qu'aucune décision n'a encore été prise.

M. McCUTCHEON: Quelle est la somme des subventions versées à l'égard du charbon expédié à l'Hydro-Ontario, si vous avez ce montant séparément?

M. MACNAUGHT: Je puis vous donner une approximation. Désirez-vous connaître le montant la tonne ou le montant total?

M. McCUTCHEON: Seulement le total, si vous l'avez.

M. MACNAUGHT: On me dit que c'est environ 6 millions.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. DAVIS: J'aimerais savoir combien on dépense par année pour aider l'exportation de charbon au Japon.

M. MACNAUGHT: L'an dernier, \$2,708,000; naturellement, comme je l'ai dit au début, cette somme comprend la petite quantité de charbon destinée au charbonnage de navires laquelle, à ce qu'on me dit, est inférieure à 2,000 tonnes, à raison de seulement 75 cents la tonne. Ce chiffre est donc fondamentalement juste.

M. DAVIS: Sur une base annuelle par tonne, l'octroi a-t-il monté ou baissé?

M. MACNAUGHT: Je constate qu'en 1964-1965, il était de \$283,000, en 1963-1964, de \$319,000 et en 1962-1963, de \$363,000. Il est maintenant baissé à \$279,000.

M. DAVIS: Pourquoi a-t-il baissé?

M. MACNAUGHT: Fondamentalement, à cause de l'amélioration des méthodes de production et, à mon avis, tout indique que cet octroi diminuera appréciablement dans un avenir prochain.

M. DAVIS: Existe-t-il à cet égard une ligne de conduite du gouvernement selon laquelle cet octroi sera diminué ou peut-être même éliminé complètement?

M. MACNAUGHT: Encore une fois, vous m'interrogez sur la ligne de conduite du gouvernement et je ne crois pas que je doive répondre.

M. DAVIS: Que fait l'Office du charbon, s'il fait quelque chose, pour aider à produire du charbon?

M. MACNAUGHT: A l'heure actuelle, nous étudions une demande présentée par un des plus importants producteurs dans ce domaine, *Crowsnest Industries Limited*; cette compagnie négocie des contrats à long terme avec le Japon et ces contrats dépendent de deux choses, soit la durée du contrat et la prise de dispositions satisfaisantes pour le transport. Ces dispositions sont actuellement à l'étude. Je crois que *Crowsnest Industries Limited* est très optimiste quant à

l'heureuse conclusion de cette affaire; elle compte pouvoir expédier tout le charbon au Japon grâce à un très petit octroi ou, ce qui est très probable, sans octroi du tout.

M. DAVIS: Vous avez mentionné *Crowsnest Industries Limited*. Est-ce que d'autres compagnies songent à extraire du charbon pour l'exportation?

M. MACNAUGHT: *Coleman Collieries Limited* expédie d'importantes quantités de charbon au Japon et *Canmore Mines Limited* en expédie aussi.

M. DAVIS: Cet octroi est-il à la disposition des nouvelles mines, ou seulement des mines déjà exploitées?

M. MACNAUGHT: Si je me souviens bien du décret du Conseil, il fallait que la mine soit exploitée durant l'année de base, soit 1958, et il fallait que la production et les ventes soient normales durant cette année de base.

M. DAVIS: En d'autres mots, une nouvelle compagnie qui commencerait à exploiter une nouvelle mine ne serait pas admissible?

M. MACNAUGHT: Pas aux termes du décret actuel. Le décret comporte en outre une stipulation selon laquelle, si une compagnie exploite un gisement et l'épuise, elle peut aller en exploiter un autre. Cette stipulation fait partie de tous nos décrets.

M. DAVIS: En ce qui a trait à la concurrence à l'égard du transport, le seul moyen est-il le service ferroviaire ordinaire du Pacifique-Canadien ou y a-t-il d'autres moyens?

M. MACNAUGHT: Il y a eu beaucoup de discussions, dont une partie est confidentielle; une certaine partie a été publiée dans les journaux et doit être connue des membres du Comité comme je la connais moi-même, relativement à des concurrents possibles au Pacifique-Canadien. Je ne crois pas révéler des choses qui ne sont pas déjà connues de quiconque s'intéresse à l'industrie du charbon; d'autres moyens sont disponibles.

M. DAVIS: En d'autres mots, il semble bien que l'octroi va diminuer plutôt qu'augmenter?

M. MACNAUGHT: Je pense qu'il n'y a pas de doute que l'octroi pour le charbon de la Colombie-Britannique baissera d'ici deux ou trois ans.

M. FOREST: Monsieur MacNaught, vous avez dit qu'il n'y a aucune restriction à l'importation du charbon?

M. MACNAUGHT: Il y a un petit droit.

M. FOREST: Importons-nous beaucoup de charbon et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi? Le charbon importé est-il moins coûteux, meilleur, ou quoi?

M. MACNAUGHT: La majorité du charbon importé des États-Unis l'est à des fins particulières. Prenons, par exemple, le charbon métallurgique, utilisé pour fabriquer le coke qui sert à l'industrie de l'acier. Le charbon canadien a une bien plus haute teneur en soufre que le charbon américain et, pour fabriquer du bon coke aux fins métallurgiques, pour la production de l'acier, des lingots de fer et ainsi de suite, il faut un charbon dont la teneur en soufre est plus basse et le charbon américain possède cette teneur moins forte en soufre.

M. FOREST: Exportons-nous du charbon?

M. MACNAUGHT: Nous exportons du charbon au Japon et, à partir de la région de la Colombie-Britannique, nous en exportons aussi de petites quantités aux États-Unis, à des usines métallurgiques, vu que le charbon de la Colombie-Britannique est un très bon charbon métallurgique.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez pas d'autres question à poser, M. Forest, le prochain sur la liste est M. Goyer.

(Texte)

M. GOYER: Monsieur le président, je m'excuse si...

M. MACNAUGHT: I beg you pardon.

The CHAIRMAN: We have the translation, Sir.

M. GOYER: Je m'excuse si je vous fais répéter des chiffres que vous avez déjà donnés, mais succinctement, quelle est notre production totale de charbon en tonnes?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Elle s'élève à 11,558,000 tonnes de charbon.

(Texte)

M. GOYER: De ce montant, combien de tonnes sont subventionnées?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je n'ai pas ce chiffre au total. Il faudrait que je passe les diverses provinces et que je fasse la somme. Je puis vous le faire préparer et vous la donner plus tard.

(Texte)

M. GOYER: En quelle année avons-nous obtenu une production de 11,558,000 tonnes?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: L'année civile 1965.

(Texte)

M. GOYER: Selon le rapport annuel 1964-1965, de l'Office fédéral du charbon, la quantité des tonnes subventionnées est d'environ 5 millions. Est-ce exact?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Cela pourrait être une estimation exacte.

(Texte)

M. GOYER: Toujours d'après le rapport annuel on donnerait \$4.45 la tonne.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Les chiffres dont je dispose seraient de \$4.45 la tonne pour 1964-1965 et de \$4.93 la tonne en 1965-1966, et le nombre de tonnes subventionnées en 1965-1966 a été de 4,533,309.

J'aimerais signaler qu'il peut exister une certaine confusion dans le rapport que vous consultez actuellement, parce que ce rapport était fondé sur l'exercice

financier de l'Office fédéral du charbon. Nous en sommes arrivés à la conclusion que cette base n'était plus utile et les chiffres que je vous cite relativement à la production portent sur l'année civile, vu que l'exercice financier de l'Office se termine à la fin de mars et qu'il est difficile d'obtenir à temps des statistiques justes sur la production de toutes les régions. C'est pour cette raison que nous fondons maintenant nos statistiques sur l'année civile.

(Texte)

M. GOYER: Maintenant, en consultant les subventions versées ces dernières années, on peut constater d'après le dernier chiffre que vous avez donné soit \$4.93 la tonne, que le montant s'est élevé d'environ \$0.50, lors de la dernière année fiscale.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Cela représente une augmentation d'environ cinquante cents sur l'année 1964-1965.

(Texte)

M. GOYER: En 1963-1964, le montant était de \$4.78, et en 1964-1965, de \$4.45, donc une diminution d'environ 33 cents. En 1965-1966, il y avait une augmentation de 50 cents. D'où vient cette augmentation, puisqu'en 1963-1964, il y avait déjà une diminution substantielle de 33 cents? Donc, par rapport à 1963-1964, on se retrouve avec une hausse alors qu'en 1964-1965, on avait une diminution.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je puis vous donner la raison fondamentale de l'augmentation de 1965-1966: le coût de la production a monté. Le prix sur le carreau a augmenté considérablement à toutes les mines des provinces atlantiques. En outre, nous devons faire face à une concurrence plus vive de la part du mazout, qui est écoulé dans les Maritimes; partout où le mazout peut réellement faire concurrence au charbon, il faut que nous rendions le prix du charbon égal à celui de ce mazout. Il y est livré pour environ \$2.10 le baril et quatre barils de mazout équivalent à une tonne de charbon. Autre facteur, les coûts ont été à la hausse au Canada, mais comparativement stables aux États-Unis. Tout dernièrement, nous avons eu la première augmentation appréciable depuis un bon bout de temps, à cause des salaires.

M. SALTSMAN: Qu'est-ce qu'on entend au juste par «mazout»?

M. MACNAUGHT: Le mazout est ce qui reste après qu'on a utilisé le pétrole brut à toutes les fins possibles. Ce qui reste n'est bon qu'à être brûlé.

M. SALTSMAN: Diffère-t-il du mazout dont on se sert ordinairement?

M. MACNAUGHT: Oui. Si vous voulez dire le mazout qui sert au chauffage domestique, il y a une grande différence.

M. A. BROWN (conseiller spécial, Office fédéral du charbon): Il y a l'huile n° 2, une huile très légère, et l'huile n° 6, aussi appelée huile «Bunker C», qui est très lourde et visqueuse et qui convient très bien à l'usage industriel.

(Texte)

M. GOYER: Maintenant, combien coûte la tonne de charbon canadien vendue au Canada?

● (1.30 p.m.)

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Le prix varie tellement que je ne pense pas pouvoir vous citer de moyenne. Il varie selon la qualité du charbon, l'endroit et ainsi de suite.

(Texte)

M. GOYER: Je comprends, mais d'après les seuls chiffres que nous ayons en main, à moins que vous en ayez de plus récents, d'après le rapport annuel, on indique que la tonne canadienne coûte environ \$7.35. Est-ce que ce chiffre a changé?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je suppose que vous me citez une moyenne. J'imagine qu'elle a monté.

(Texte)

M. GOYER: Est-ce que vous avez le prix de la tonne américaine?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: A quel point en particulier?

(Texte)

M. GOYER: Le prix approximatif, le prix moyen de la tonne américaine vendue ici, au Canada, que nous importons.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Si vous voulez bien m'accorder un instant, je vais le demander à M. Lovett.

(Texte)

M. GOYER: Et la tonne que nous importons des États-Unis?

(Traduction)

M. PETERS: Peut-on faire déposer les chiffres dont il nous en a cité quelques-uns?

M. LOVETT: Le coût moyen à la mine, monsieur, est d'environ \$4.50 la tonne.

(Texte)

M. GOYER: Est-ce que vous pourriez déposer le document dont vous vous êtes servi pour donner le prix approximatif de la tonne canadienne, \$7.15?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Non, pas tout de suite.

(Texte)

M. GOYER: Pourriez-vous nous expliquer la différence de coût? Si je comprends bien c'est pour l'année 1965-1966, ce chiffre de \$7.15?

(Traduction)

M. LOVETT: Les chiffres portaient sur 1964.

(Texte)

M. GOYER: Et pour l'année 1963, est-ce que ce chiffre est également de \$7.35 la tonne?

(Traduction)

M. LOVETT: Ce chiffre, monsieur, se trouve dans le rapport annuel de 1963-1964, dont nous avons un exemplaire ici. Oui, c'est bien \$6.99.

(Texte)

M. GOYER: Quelle serait la différence entre le prix de la tonne marchande canadienne, et le prix de la tonne marchande que nous importons des États-Unis?

(Traduction)

M. LOVETT: Voulez-vous dire l'explication de la différence ou simplement la différence arithmétique?

(Texte)

M. GOYER: La différence arithmétique.

(Traduction)

M. LOVETT: Elle est de \$2.65.

(Texte)

M. GOYER: Cela veut donc dire que chaque tonne que nous importons des États-Unis représente une économie de \$2.65 en comparaison de la tonne que nous produisons au Canada.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Encore là, il est difficile de répondre à une question comme celle-là, parce qu'il y a d'autres facteurs à prendre en considération, tels que le transport, le point de consommation, etc. S'il faut transporter le charbon sur une grande distance au Canada, le coût est plus élevé, vu que le coût du transport est plus élevé.

(Texte)

M. GOYER: N'est-il pas possible d'obtenir un chiffre approximatif qui nous dirait combien nous économisons en achetant une tonne de charbon aux États-Unis, par rapport à celle que nous produisons ici, au Canada?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je dois répéter que je ne pourrais répondre à cette question, d'une manière significative, qu'en parlant d'un point particulier de consommation.

(Texte)

M. GOYER: Est-ce que nous pouvons espérer que ces chiffres seront déposés au Comité?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Si vous nous le demandez pour un point en particulier, nous pouvons le faire.

(Texte)

M. GOYER: Encore une fois, est-il possible d'atteindre un chiffre approximatif? Je constate, dans votre rapport annuel, que vous arrivez à des chiffres approximatifs pour la production canadienne. N'est-il pas possible d'obtenir des chiffres approximatifs quant à nos importations?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je vais demander à M. Lovett s'il croit que c'est possible.

M. LOVETT: Je crois que je préférerais répondre par écrit, monsieur.

M. MACNAUGHT: Mon conseiller financier auprès de l'Office me dit qu'il préférerait répondre à cette question par écrit.

Le PRÉSIDENT: Je mentionnerais que dans le passé, ce qui s'est passé lorsque nous avons demandé des renseignements de ce genre, c'est ceci: si les renseignements n'étaient pas disponibles au moment où la question était posée, on pouvait les fournir plus tard au Comité aux termes de l'article 1, afin de ne pas retarder le travail du Comité à l'égard de la question à l'étude. Je n'en suis pas certain, mais il se peut que dans certaines circonstances, la question posée n'en soit pas une qui relève des personnes à qui elle est adressée et je ne suis pas certain si telle n'est pas la situation actuelle, parce que je crois que vous avez demandé le prix moyen du charbon américain. Je ne sais pas si c'est à eux qu'il faudrait poser cette question.

(Texte)

M. GOYER: Non, non, non. Je vous corrige tout de suite. Je ne vous demande pas ce qui se passe aux États-Unis, je vous pose une question au sujet du charbon des États-Unis qui entre au Canada.

(Traduction)

M. DAVIS: Me permet-on de poser une question supplémentaire, afin de clarifier la situation. Je pense que la question qu'il pose porte sur la différence moyenne entre le prix avec livraison ou le prix de détail du charbon canadien et du charbon américain. Sûrement, ce serait la subvention totale divisée par le nombre de tonnes subventionnées, c'est-à-dire le chiffre que vous avez devant les yeux.

M. LOVETT: Généralement parlant, c'est juste, mais ce n'est juste qu'en autant que nous parlons de moyennes.

M. DAVIS: C'est là ce que nous désirons.

(Texte)

M. GOYER: Je voudrais avoir ce chiffre pour le comparer à la subvention que nous payons, au Canada. Je regrette de différer d'opinion avec mon honorable confrère, mais cela ne veut pas dire que les chiffres vont correspondre parfaitement. C'est cela que je voudrais voir, justement: s'il y a similitude entre la différence de la tonne américaine et la tonne canadienne, avec la subvention que le gouvernement accorde pour le charbon canadien. C'est le point important. Je ne voudrais pas que vous preniez pour acquit que la subvention va équivaloir la différence du coût entre les deux tonnes. Dans votre rapport annuel, vous mentionnez que le charbon représentait par unité physique, en 1964, 12,7 p. 100 des sources d'énergie au Canada. Est-ce que, d'après vos prévisions, ce pourcentage va augmenter ou diminuer?

(Traduction)

M. LOVETT: Le pourcentage par rapport à la consommation brute d'énergie, relativement au charbon, diminuera probablement en termes procentuels, mais la consommation augmentera en termes absolus.

(Texte)

M. GOYER: D'environ combien?

(Traduction)

M. LOVETT: Je le regrette, mais vous me demandez une prévision et je n'ai pas la compétence nécessaire pour la faire.

(Texte)

M. GOYER: Avez-vous des chiffres, que vous pourriez déposer au comité, donnant vos prévisions sur le marché du charbon au Canada?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Nous n'avons pas apporté de tels chiffres. Nous pouvons les préparer, mais nous ne les avons pas avec nous actuellement.

(Texte)

M. GOYER: Dans votre rapport annuel, vous mentionnez qu'en 1963, il y avait 57 mines actives au Canada. Combien y en a-t-il actuellement?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: On me fait part qu'il y a environ cent mines qui sont actuellement en exploitation au Canada.

(Texte)

M. GOYER: Cela veut-il dire que ces nouvelles mines produisent un charbon qui est aussi subventionné? En un mot, cela veut-il dire que votre ligne de conduite est de laisser ouvrir de nouvelles mines au Canada, et que le charbon produit dans ces mines-là, reçoit aussi des subventions, comme en ont reçues les 57 mines en 1963?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Non. Tous les décrets du Conseil passés relativement aux subventions au charbon comportent une stipulation à l'égard d'une année de base durant laquelle la mine doit avoir produit du charbon. En Nouvelle-Écosse, l'année de base est 1956 et 1957 et au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Alberta, c'est 1958. Mais encore là, si la mine est épuisée ou si la production est interrompue pour quelque autre raison, la compagnie peut se diriger vers une autre mine, mais on n'admet pas d'exploitations entièrement nouvelles.

(Texte)

M. GOYER: Cela veut dire que, d'une façon générale, ce sont les mêmes compagnies qui exploitaient, en 1963, 57 mines de charbon, qui exploitent les 100 mines de charbon en 1965-1966.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Le système de traduction ne fonctionnait pas au début de votre question et je ne l'ai pas comprise.

(Texte)

M. GOYER: C'est parce que l'interprète de langue anglaise ne traduit pas assez souvent. Est-ce que les compagnies qui exploitaient les 57 mines en 1963, sont les mêmes qui exploitent aujourd'hui les cent mines?

(Traduction)

M. G. W. McCracken: (agent d'administration, Office fédéral du charbon): Je pense que vous lisez le chapitre sur les frais et recettes d'exploitations des mines de charbon du Canada, dans le rapport annuel, où il est question de 55 ou 57 mines. Il a été mentionné que cent mines de charbon sont actuellement en exploitation au Canada.

Les chiffres sur lesquels sont fondés ces frais et recettes d'exploitation sont fournis volontairement par le nombre de mines qui veulent bien collaborer confidentiellement et 57 l'ont fait. En réalité, 100 mines étaient en exploitation à ce moment. La différence entre ces 57 mines et les cent mines dont il a été question ne représente pas des nouvelles mines; les frais, recettes et autres données moyennés sont fondés sur les rapports confidentiels reçus par l'Office fédéral du charbon de 57 mines, soit celles qui collaborent ainsi. Il n'y a pas 50 nouvelles mines.

(Texte)

M. GOYER: Les rapports que les compagnies minières doivent faire à l'Office fédéral du charbon sont-ils volontaires?

(Traduction)

M. BROWN: Non, toute mine qui reçoit des subventions doit déclarer ses frais.

(Texte)

M. GOYER: Bon, dans ce cas-là, parlons simplement des mines qui reçoivent des subventions. Combien, en 1963, y avait-il de mines subventionnées?

(Traduction)

M. McCracken: Ce ne sont pas les mines elles-mêmes qui sont subventionnées. C'est le charbon expédié des mines qui étaient en exploitation dans les conditions exigées qui le sont. Il y a environ 25 mines.

(Texte)

M. GOYER: On nous dit que les compagnies minières qui produisent du charbon subventionné doivent soumettre des rapports à l'Office fédéral du charbon. Combien de ces compagnies ont fait rapport en 1963?

(Traduction)

M. BROWN: Elles sont toutes obligées de le faire et nous n'avons pas de difficulté à l'obtenir. Je dirais, en général, que toutes les mines situées dans les Maritimes reçoivent cette subvention, parce qu'elles ne pourraient pas exister autrement à cause, comme notre président l'a mentionné, de la concurrence que leur fait le mazout importé.

Le montant de la subvention est beaucoup moins élevé dans l'Ouest, en particulier en Saskatchewan, où la majeure partie de la production est vendue localement. Dans l'Ouest, c'est essentiellement ce qui est acheminé vers le Japon par *Crowsnest Industries, Coleman Collieries Industries et Canmore Mines Limited*, soit environ un million de tonnes. Une petite quantité est expédiée en direction est, jusqu'en Ontario. Nous nous ferons un plaisir de vous communiquer le nombre exact de mines qui reçoivent des subventions.

(Texte)

M. GOYER: Est-ce que vous pourriez, en regard de ce nombre de mines par province, pour l'année 1963 donner aussi des chiffres pour la dernière année connue.

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Nous pourrions vous procurer ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. SALTSMAN: Est-ce que nous importons le mazout ou le produit-on au Canada?

M. MACNAUGHT: Nous importons presque tout notre mazout. On ne produit pas de mazout à partir du pétrole brut chez nous. Une certaine quantité de pétrole brut est raffiné à Saint-Jean maintenant, mais nous faisons venir le reste du mazout des Antilles et surtout du Venezuela.

M. SALTSMAN: L'importons-nous sous forme de mazout ou de pétrole brut?

M. MACNAUGHT: De mazout. Les Vénézuéliens l'expédient par cargo et parfois ils n'indiquent le port de déchargement que lorsque le navire est en haute mer.

Le PRÉSIDENT: MM. Hales, Latulippe et Peters m'ont fait signe qu'ils ont aussi des questions à poser, et M. Bower voudrait interroger les témoins au deuxième tour.

M. HALES: Je n'ai pas entendu si on nous a fourni ces renseignements mais je voudrais savoir combien nous octroyons pour le mouvement d'une tonne de houille.

M. MACNAUGHT: Vous voulez savoir combien nous versons en moyenne à tous les charbonnages?

M. HALES: Oui.

M. MACNAUGHT: \$4.93 la tonne.

M. HALES: Et combien octroyons-nous pour combler l'écart entre le prix de la houille canadienne et de la houille importée, en moyenne?

M. MACNAUGHT: Aucune distinction n'est faite dans les données dont je dispose. Le montant que je viens de vous citer s'applique au mazout et à la houille américaine.

M. HALES: J'entends les subventions que vous versez en vertu de la loi pour que la houille canadienne servant à fabriquer le fer et l'acier soit sur un pied d'égalité avec la houille importée.

M. MACNAUGHT: Vous voulez dire la Loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée?

M. HALES: C'est cela. Combien octroyez-vous par tonne?

M. MACNAUGHT: Il s'agit de la subvention que nous versons pour la houille canadienne servant à fabriquer le coke; nous avons déboursé beaucoup moins cette année, nous n'avons versé que \$134,611.

M. HALES: Oui, mais cela fait combien la tonne?

M. MACNAUGHT: 49½ c. la tonne.

M. HALES: Combien de personnes travaillent dans l'industrie du charbon chez nous?

M. MACNAUGHT: Vous voulez sans doute dire dans les houillères. On me dit qu'il y en a environ 8,500.

M. HALES: Et les frais d'exploitation de l'Office fédéral du charbon pour toutes ces houillères se chiffrent à près de 22,500,000 dollars?

M. MACNAUGHT: Il ne s'agit pas des frais d'exploitation de l'Office. Nos frais d'exploitation ne sont pas aussi élevés que cela.

M. HALES: J'entends les subsides.

M. MacNAUGHT: Oui, ce montant représente les subsides que nous devons gérer en vertu d'un décret du conseil.

M. HALES: Et environ 25 charbonnages ont absolument besoin de subsides pour se maintenir?

M. MacNAUGHT: C'est le nombre qu'on vient de me donner. Je croyais qu'il y en avait davantage, mais je m'en reporte aux spécialistes.

M. HALES: Il me semble qu'on devrait répartir ces 22,500,000 dollars parmi tous les charbonnages et se rendre à l'évidence qu'ils ont tous besoin d'une subvention.

M. MacNAUGHT: Il s'agit-là de la politique gouvernementale et je ne puis me permettre d'en discuter.

M. HALES: C'est simplement une suggestion.

M. MacNAUGHT: Il y a quelques années j'aurais pu faire des commentaires à ce sujet mais maintenant je ne puis me le permettre.

M. HALES: Quel est l'effectif de ces 25 charbonnages?

M. MacNAUGHT: La plupart des grandes entreprises telles que la compagnie *Dominion Coal* sont subventionnées et je pense que 80 p. 100 des effectifs que je vous ai cités travaillent pour des charbonnages subventionnés.

M. HALES: Si j'ai posé cette question c'est simplement pour que nous en tenions compte à l'avenir car j'estime qu'il faudrait l'étudier de plus près.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez la soulever au comité des Comptes publics, monsieur Hales.

Maintenant, nous en sommes toujours au premier tour et M. Latulippe à une question à poser.

(Texte)

M. LATULIPPE: On a fait mention qu'on importait du charbon des États-Unis. Est-ce que la tonne de charbon américaine a une valeur égale à la tonne de charbon canadienne?

(Traduction)

M. MacNAUGHT: La houille américaine présente certains avantages sur la houille canadienne pour les fins auxquelles on s'en sert. Sa teneur en soufre étant plus faible elle convient mieux à la métallurgie car pour fabriquer de l'acier de bonne qualité il faut se servir de houille contenant très peu de soufre. Nous achetons cette houille en Pennsylvanie et en Virginie.

(Texte)

M. LATULIPPE: Pourriez-vous nous donner le pourcentage de charbon que la province de Québec importe des provinces de l'Ouest?

(Traduction)

M. MacNAUGHT: On me dit que le Québec n'achète pas de houille dans l'Ouest. Le Québec achète de fortes quantités de houille dans les Maritimes, aux charbonnages de Sydney en particulier, et une petite quantité au Nouveau-Brunswick, aux charbonnages de Minto.

(Texte)

M. LATULIPPE: Je croyais avoir compris il y a un moment, au sujet des subventions, que le Québec ne reçoit pas de subventions. Pourquoi le Québec ne reçoit-il pas les mêmes subventions que les autres provinces?

(Traduction)

M. MACNAUGHT: Je me suis sans doute mal exprimé car les décrets en conseil qui nous autorisent à subventionner la houille de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick tiennent également compte de la houille qu'on expédie au Québec et en Ontario. Les charbonnages de Sydney fournissent de fortes quantités au Québec, et ceux de Minto lui en expédient aussi. Pas plus tard que ce matin j'étais saisi d'une commande que le camp de Valcartier a passée aux charbonnages de Bras-d'Or près de Sydney. L'année dernière les charbonnages de la Nouvelle-Écosse ont fourni 1,060,000 tonnes de houille d'une valeur globale de \$7,152,000 au Québec; le prix moyen était de \$6.74 la tonne. Je pense que chaque tonne a été subventionnée, que le prix a été calculé en tenant compte de la subvention.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, nous en sommes toujours au premier tour, c'est à M. Peters.

M. PETERS: Monsieur le président de quels éléments de frais tenez-vous compte quand vous octroyez des subventions?

M. MACNAUGHT: Nous prenons d'abord ce que nous appelons le prix de la houille sur le carreau; d'après ce que j'en sais le prix sur le carreau varie d'un charbonnage à l'autre en Nouvelle-Écosse. Ensuite nous prenons les frais de transport, les frais de camionnage au point de livraison et nous tenons compte de la concurrence qu'il peut y avoir. Dans le cas de la houille américaine ou du mazout livré sur quai, la subvention est beaucoup plus importante quand la houille doit concurrencer le mazout. Ce sont là les éléments dont nous tenons compte.

M. PETERS: Si la compagnie hydro-électrique d'Ontario vous passe une commande de houille, mettons, je suppose que vous calculez la subvention à verser d'après le prix sur le carreau plus les frais de transport?

M. MACNAUGHT: La houille est surtout livrée par voie d'eau maintenant.

M. PETERS: Oui, et je voulais précisément vous demander quel effet l'augmentation des taux de péage du Saint-Laurent pourrait exercer sur ces subventions.

M. MACNAUGHT: Les subventions vont certainement augmenter mais je ne sais pas dans quelle mesure.

M. PETERS: Si les taux de péage doublent ceci ne veut pas nécessairement dire que la subvention va doubler également mais combien la subvention que vous versez maintenant en fonction des frais de transport va-t-elle coûter au gouvernement si les taux de péage du Saint-Laurent sont deux fois plus élevés?

M. MACNAUGHT: Le calcul est assez compliqué. On me dit que l'augmentation serait de \$375,000 par an.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur Saltsman.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de poser des questions mais celles de mes préopinants ont fait ressortir certains aspects intéressants de la question. La subvention que nous versons aux charbonnages

en proportion du nombre d'ouvriers paraît se chiffrer à de 4 à 5,000 dollars par année et par tête. Je sais bien que les frais sociaux, les frais de la collectivité entrent en ligne de compte, qu'il faut songer à tous ceux qui gagnent leur vie en marge des charbonnages, à la balance des paiements, aux pertes sur le capital investi et ainsi de suite, mais quand on pense que l'État doit déboursier de 4 à 5,000 dollars par travailleur pour maintenir certains charbonnages il me semble que c'est exagéré. C'est comme si on subventionnait ces collectivités. J'admets qu'il est souhaitable de les maintenir, je ne prétends nullement qu'il faudrait les supprimer parce qu'elles ne couvrent pas leurs frais, mais ne serait-il pas préférable de se servir des capitaux pour installer d'autres industries dans ces régions au lieu de chercher à maintenir les charbonnages?

• (2.00 p.m.)

M. MACNAUGHT: Là encore il s'agit essentiellement de la ligne de conduite du gouvernement et je ne puis me permettre d'en discuter. Le gouvernement a décidé de subventionner la houille, il a décrété que l'Office du charbon devait prendre certaines dispositions à cet égard, et je suis obligé de m'en tenir à ces directives. Si j'étais libre d'exprimer mon opinion nous pourrions débattre la question, mais le poste que j'occupe m'interdit de parler de la politique du gouvernement.

M. SALTSMAN: C'est peut-être aussi bien que vous ne soyez pas libre d'exprimer une opinion à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ceci termine le premier tour car personne ne semble avoir d'autres questions à poser. Monsieur Bower, si vous voulez commencer le deuxième tour.

M. BOWER: Je voudrais demander à M. MacNaught combien on alloue aux charbonnages de la Nouvelle-Écosse sur ce montant de \$22,326,500.

M. MACNAUGHT: Le montant alloué à la Nouvelle-Écosse est de \$17,729,-904.65. Je vais vous donner le montant de la subvention octroyée à chaque province si vous voulez. Nouveau-Brunswick, \$1,631,925; Saskatchewan, \$104,-830; l'Alberta et la Colombie-Britannique, sauf les exportations, \$188,894, plus \$2,708,075 pour la région du Nid-de-Corbeau à l'égard des exportations et de l'approvisionnement des navires, soit \$22,363,000 en tout.

M. BOWER: Quand vous calculez la subvention à verser pour que le prix de la houille soit comparable à celui du mazout, vous vous fondez sans doute sur la capacité calorifique équivalente (b.t.u.)?

M. MACNAUGHT: Oui.

M. BOWER: Est-ce que vous tenez compte également de la teneur en soufre? Est-ce que vous réduisez la subvention si la teneur en soufre est trop élevée?

M. MACNAUGHT: Parfois nous réduisons légèrement la subvention mais c'est assez rare car les producteurs d'énergie peuvent maintenant se servir de houille de qualité courante. Quand il y a lieu de réduire la subvention nous nous fondons sur la capacité calorifique du produit. La capacité calorifique de la houille de Sydney, par exemple, est de 27 millions b.t.u. la tonne. Pour ce qui est du rendement en mazout, une tonne de houille de Sydney donne un peu plus de 4 barriques et demie de mazout de soute.

M. BOWER: Il y a un autre point que je voudrais être sûr d'avoir bien compris. Vous tenez compte du prix de la houille et de celui du mazout importé, mais est-ce que vous tenez compte également de la quantité de mazout qu'on utilise dans la région, c'est-à-dire dans les Maritimes, pour calculer la subvention à accorder aux charbonnages?

M. MACNAUGHT: Mais oui. On se sert certainement de mazout dans les Maritimes, mais je ne pense pas qu'on se serve de mazout importé en Ontario.

M. BOWER: Combien octroyez-vous en proportion du mazout utilisé?

M. MACNAUGHT: Nous n'avons pas ce chiffre sous la main mais nous pourrions vous le procurer.

M. BOWER: J'entends le mazout qu'on utilise dans les Maritimes.

M. MACNAUGHT: Oui, dans les Maritimes; nous pourrions vous procurer ce chiffre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser aux représentants de l'Office fédéral du charbon, messieurs?

M. AIKEN: J'ai quelques questions à leur poser au sujet de nos ventes au Japon. Tout d'abord, je voudrais connaître la date d'échéance des contrats.

M. MACNAUGHT: C'est en 1967.

M. AIKEN: Est-il question de renouveler les contrats? Où en sont les choses exactement?

M. MACNAUGHT: Je crois que les dirigeants des charbonnages du Nid-de-Corbeau sont au Japon en ce moment afin de négocier de nouveaux contrats à long terme pour de fortes quantités de houille. La *Coleman Collieries Limited* négocie aussi des contrats d'exportation avec les Japonais.

M. AIKEN: Je pense que d'autres pays s'intéressent aussi au marché japonais. Savez-vous si les Japonais achètent beaucoup de houille à l'étranger?

M. MACNAUGHT: Oui, l'Australie et les États-Unis leur fournissent des quantités considérables, mais les métallurgistes japonais trouvent que la houille des gisements que l'on doit mettre en valeur dans la région du Nid-de-Corbeau convient parfaitement à leurs besoins.

M. AIKEN: S'ils traitent avec nous c'est uniquement parce que nous pouvons leur fournir de la houille de meilleure qualité, à mon avis.

M. PETERS: J'ai une question complémentaire, monsieur le président. Est-ce que les Japonais ont acheté nos charbonnages, ou y ont-ils investi des capitaux importants?

M. MACNAUGHT: Ils ne les ont certainement pas achetés mais tout indique qu'ils veulent y investir des capitaux.

M. McCUTCHEON: Une autre question complémentaire, monsieur le président. En répondant à une question de M. Davis vous avez parlé d'un autre réseau de transport. Voulez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet?

M. MACNAUGHT: Je crois que ce réseau de transport est assez connu en Colombie-Britannique. De toute manière, on peut expédier la houille par un

autre parcours jusqu'à Eureka au Montana et de là on l'achemine par la *Great Northern Railway* jusqu'à Seattle ou un autre port de la région.

M. McCUTCHEON: Je pensais que vous alliez nous parler d'une innovation quelconque, d'un pipeline par exemple.

M. AIKEN: Quelle quantité vendons-nous au Japon en ce moment?

M. MACNAUGHT: A peu près un million de tonnes par an.

M. AIKEN: Et à combien?

M. MACNAUGHT: Je ne sais pas. Tout ce que je sais c'est que nous subventionnons ces ventes à raison de \$2.79 en moyenne.

M. AIKEN: A part la subvention est-ce que le gouvernement fédéral aide les charbonnages à payer les frais de transport?

M. MACNAUGHT: Non, je ne crois pas.

M. AIKEN: Si je me souviens bien il a fallu tenir compte de la concurrence et du transport lorsque le premier contrat a été passé. Avez-vous tenu compte de ces deux facteurs en calculant la subvention de \$2.79?

M. MACNAUGHT: Oui, je crois que nous en avons tenu compte.

M. AIKEN: Vous ne nous avez pas cité le prix de vente de la houille. Est-ce un secret ou est-ce simplement parce que vous n'avez pas cette donnée sous la main?

M. MACNAUGHT: C'est un secret et c'est pourquoi nous ne divulguons pas le prix.

M. AIKEN: Mais l'Office fédéral du charbon connaît les prix?

M. MACNAUGHT: Certainement. Nous connaissons les prix mais les charbonnages nous les communiquent à titre confidentiel car ils ne veulent pas que leurs concurrents en aient connaissance.

M. AIKEN: C'est entendu, mais nous devons tout de même savoir si la subvention est à l'avantage de notre économie. Nous pourrions peut-être nous en rendre compte d'une autre façon. A combien se chiffre la subvention pour la houille que nous vendons au Japon?

M. MACNAUGHT: A \$2,708.000.

M. AIKEN: C'est le montant que vous avez cité pour le Nid-de-Corbeau je crois bien. Et quel est l'effectif des charbonnages?

M. MACNAUGHT: Il y a trois charbonnages, celui de Coleman, celui de Canmore et celui du Nid-de-Corbeau et ils emploient environ mille personnes.

M. AIKEN: Donc, j'ai calculé cela très rapidement, la houille de chez nous coûte un peu moins cher que celle que nous importons des États-Unis?

M. MACNAUGHT: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

(Texte)

M. GOYER: Seulement une précision, monsieur le président. J'ai trouvé ma référence: la tonne marchandise produite au Canada. On mentionnait tantôt

\$7.15; je trouve ici dans le rapport annuel, pour 1963, \$7.35. Est-ce qu'il n'y aurait pas eu une erreur à la lecture des chiffres? Je trouve cela sous la rubrique «Frais et recettes d'exploitation 1963, houillères canadiennes.» Les frais d'exploitation de l'industrie, dans son ensemble, ont augmenté de 36c. ce qui porte le total à \$7.35 la tonne marchande produite.

(Traduction)

M. LOVETT: Je puis vous donner le prix de revient des trois dernières années enregistrées à titre de comparaison: \$6.99, \$7.35 et \$7.15 la tonne; 1964 étant la dernière année enregistrée.

(Texte)

M. GOYER: C'est donc dire que, par rapport à 1963, il y a une diminution de 20c. du coût de production du charbon?

(Traduction)

M. LOVETT: Oui monsieur, en moyenne.

(Texte)

M. GOYER: Alors, il y a eu une augmentation substantielle, comme on l'a dit tantôt, du coût de la subvention par tonne?

(Traduction)

M. LOVETT: Oui, c'est exact.

(Texte)

M. GOYER: J'ai reçu la réponse à ma dernière question.

(Traduction)

M. McCUTCHEON: J'ai une question supplémentaire abrégée à poser à M. MacNaught.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si la loi fait une distinction entre une question supplémentaire abrégée et une question supplémentaire complète.

M. McCUTCHEON: Je ne suis pas de ceux qui coupent un cheveu en quatre. Je ne veux pas partir d'ici sans être sûr d'avoir bien compris ce que vous avez dit au sujet de la houille des Rocheuses que nous allons vendre au Japon. Vous avez bien dit que la houille sera expédiée à un endroit de la côte par une compagnie de chemin de fer américaine et que nous ne subventionnerons pas le transport, n'est-ce pas?

M. MacNAUGHT: Nous espérons que nous n'aurons pas à subventionner le transport, mais le contrat n'est pas encore signé et ce n'est pas tout à fait certain. Toutefois, nous avons bon espoir.

M. McCUTCHEON: Je vous remercie de cette assurance.

M. PETERS: Si la houille est expédiée jusqu'à un port américain par le *Great Northern Railways*, je ne pense pas que nous soyons prêts à subventionner les frais de transport dans un autre pays. Autrement dit, nous n'allons pas subventionner une compagnie de chemin de fer américaine, n'est-ce pas?

M. MacNAUGHT: Si la houille est expédiée par ce réseau je suis sûr que nous ne subventionnerons pas les frais de transport. Je ne sais pas si le décret

du conseil nous oblige à nous servir uniquement de ports canadiens. D'autres décrets l'ont stipulé mais il y en a eu plusieurs depuis dix ou quinze ans, et je ne sais pas si celui-ci l'exige. Des changements sont survenus à trois ou quatre reprises au cours des dix ou quinze dernières années.

M. McCracken: Quand nous avons commencé à traiter avec le Japon nous acheminions la houille par Seattle jusqu'à ce que Port Moddy ait les installations nécessaires. Nous avons consenti des subventions assez considérables pour lancer l'affaire, mais depuis lors nous les avons peu à peu réduites. Nous avons versé des subventions à l'égard de la houille qu'on acheminait par les États-Unis afin de mettre les choses en train.

M. MacNaught: Je viens de jeter un coup d'oeil sur le décret, monsieur Peters, et il ne renferme aucune restriction quant au port d'exportation.

M. Peters: Monsieur le président, c'est peut-être une simple conjecture de ma part, mais je doute fort que le Comité soit prêt à recommander au gouvernement de subventionner les frais de transport sur un réseau américain. Croyez-vous que ces charbonnages auront été mis en marche d'ici votre prochain rapport financier?

M. MacNaught: Non, les charbonnages s'attendent à signer un contrat très important avec le Japon mais à mon avis ils ne pourront livrer de telles quantités que d'ici un ou deux ans lorsqu'ils auront amélioré leurs installations.

Le Président: Je voudrais poser une question complémentaire à ce sujet. Je crois comprendre, d'après les réponses qui ont été données, qu'en expédiant la houille par cet autre réseau les frais de transport seront moins élevés et qu'ainsi il ne sera pas nécessaire d'accorder une subvention. Ai-je raison?

M. MacNaught: Oui, c'est cela.

M. McCutcheon: Vous vous occupez depuis si longtemps des ressources hydrauliques et de la dérivation des cours d'eau que vous êtes devenu un véritable spécialiste pour ce qui est de changer de direction, monsieur le président.

M. Aiken: Me permettriez-vous de poser une autre question, monsieur le président? Au sujet des ventes de houille au Japon, si nous tenons absolument à traiter avec les Japonais nous devrions peut-être revoir l'aspect économique de ces transactions. A qui la subvention est-elle versée? Peut-on la verser à une compagnie canadienne appartenant à des capitalistes japonais et contrôlée par eux?

M. MacNaught: Aucune disposition du décret en conseil ou de la loi nous interdit de verser une subvention à une telle compagnie, à mon avis.

M. Aiken: Par conséquent, si nous réussissons à vendre de la houille aux Japonais et si nous versons une subvention aux charbonnages pour le transport ce ne seront pas des entreprises canadiennes qui en bénéficieront, n'est-ce pas?

M. MacNaught: Le décret en conseil renferme une disposition qui protège nos entreprises. Voici:

Les subventions ne seront consenties qu'à l'égard de la houille provenant de charbonnages qui étaient exploités en vertu d'un permis légal et expédiaient de la houille de façon suivie en 1958.

M. Aiken: Est-ce qu'on remplace souvent ces décrets en conseil?

M. MACNAUGHT: On les modifie de temps à autre, d'habitude en augmentant la subvention. Dans l'Est nous les modifions à peu près tous les deux ans parce que la subvention augmente. A l'heure actuelle nous devons nous en tenir à un montant déterminé. En Colombie-Britannique nous ne devons pas dépasser \$3.15 la tonne.

M. AIKEN: Nous sommes loin d'atteindre ce montant. Je suppose donc que même si un charbonnage qui bénéficie d'une subvention changeait de propriétaire ou d'actionnaires, le décret en conseil s'appliquerait à condition que vous ne dépassiez pas \$3.15?

M. MACNAUGHT: Si le charbonnage en question était exploité pendant l'année de base et a besoin d'une subvention pour pouvoir exporter de la houille au Japon nous lui verserions jusqu'à \$3.15 la tonne.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. AIKEN: Je ne vais pas demander d'autres explications puisqu'il s'agit de la ligne de conduite du gouvernement mais il me semble que ces dispositions sont un peu différentes d'arrangements antérieurs et je crois qu'il y aurait lieu de réétudier la question à une autre occasion. Je vous remercie.

M. DAVIS: J'ai entendu dire que les Japonais ne tiennent nullement à acheter de la houille subventionnée par un gouvernement étranger. Est-ce exact?

M. MACNAUGHT: Je me suis entretenu avec certains Japonais et ils ne m'en ont jamais parlé.

M. DAVIS: D'après ce que l'on m'a dit, ils veulent passer commande pour des livraisons échelonnées sur une longue période de temps mais craignent que le gouvernement intéressé ne supprime la subvention à un moment donné.

M. MACNAUGHT: S'ils concluent un contrat à long terme aux charbonnages du Nid-de-Corbeau pour tant de tonnes de houille à un prix déterminé à livrer pendant un certain nombre d'années ils n'ont rien à craindre à mon avis.

M. DAVIS: Il se pourrait que nous réduisions la subvention.

M. MACNAUGHT: Dans ce cas ce seraient les charbonnages qui en subiraient les conséquences et non les Japonais. Ils doivent avoir confiance que les charbonnages du Nid-de-Corbeau feront face à leurs engagements.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 100 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté.

Article adopté.

Le PRÉSIDENT: Ces messieurs ont promis de nous procurer certains renseignements et bien que nous ayons adopté le crédit ils pourront être déposés à une prochaine réunion. Il ne nous reste plus que les crédits de l'Office national de l'énergie. Le président de l'Office a rendez-vous à 2 h. 20 et il est maintenant 2 h. 25 donc il reviendra sans doute mardi. Nous devons nous réunir mardi prochain à 11 heures et par conséquent nous étudierons les crédits de l'Office à ce moment-là. M. Saltsman m'a fait savoir qu'il aura des questions à poser, et comme nous l'avons à peine entendu ces jours-ci nous pouvons nous attendre à ce qu'il se rattrape.

M. PETERS: La compagnie *Trans Canada Pipe Line* a récemment demandé la permission d'exporter ses produits par un réseau américain et je voudrais savoir si les représentants de l'Office national de l'énergie pourront répondre à certaines questions à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Nous les préviendrons, monsieur Peters.

La séance est levée.

Les données comparatives du présent exposé ont été établies à partir des rapports sur les opérations des charbonnages de 1963 et 1964, nos calculs étant fondés sur les plans des diverses entreprises arrêtés en 1964.

Les frais d'exploitation ont baissé de \$7,33 à \$7,15, une économie de 20c. la tonne commerciale, dont 19c. au titre de la distribution. Le revenu par tonne vendue ou utilisée a baissé de \$7,50 à \$7,05, soit de 45c.

Les frais de production ont diminué de 54c. pour le charbon ménager (exploitation à ciel ouvert) de l'Alberta et de 30c. pour la houille Mountain de cette même province. Ils ont également baissé de 30c. en Colombie-Britannique et au Yukon, mais ont augmenté de 23c. en Nouvelle-Écosse, de 40c. au Nouveau-Brunswick, de 11c. en Saskatchewan et de 28c. en Alberta pour le charbon ménager exploité souterrainement.

Les recettes par tonne vendue ont fléchi de 6c. et s'élevaient à 47c. la tonne pour toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick où elles ont augmenté de 28c.

Ainsi qu'en 1963 les charbonnages réalisant un bénéfice de 15c. la tonne, en 1964 ils subissaient une perte de 10c. la tonne, l'affaiblissement étant particulièrement sensible en Nouvelle-Écosse, de 12c. de bénéfice à 22c. de perte, et en Alberta pour le charbon ménager exploité souterrainement, de 23c. de bénéfice à 33c. de perte.

Voici un tableau des divers charbonnages faisant rapport, classés selon leurs bénéfices ou leurs pertes, y compris les profits ou pertes sur d'autres opérations mais avant le prélèvement de l'impôt sur le revenu:

Profits ou pertes	Rendement global (%)	Quantité (en tonnes)	Charbonnages faisant rapport	Catégorie	Profit de \$1 ou plus
\$1,39	11,3	1,192,847	8	Autres profits	38
37	38,8	2,013,281	38	Pertes	21
30	31,9	2,519,922	21		

La quantité exploitée souterrainement a baissé de 55,450 tonnes au cours de l'année tandis que le rendement de l'exploitation à ciel ouvert a augmenté de 632,032 tonnes, l'accroissement net se situant à 576,582 tonnes.

La quantité globale exploitée est la suivante:

Exportation à ciel ouvert	Exportation souterraine	Total
743,392	4,354,723	5,098,115
1,904,894	124,356	2,029,250
1,496,427	384,381	1,880,808
68,884	880,284	949,168
78,737	824,921	903,658
.....	7,984	7,984
<u>4,293,144</u>	<u>6,236,609</u>	<u>10,529,753</u>

APPENDICE 4

6 octobre 1965

FRAIS D'EXPLOITATION ET RECETTES
DES CHARBONNAGES CANADIENS EN 1964

Les données comparatives du présent exposé ont été établies d'après les rapports sur les opérations des charbonnages de 1963 et 1964, nos calculs étant fondés sur les bilans des diverses entreprises arrêtés en 1964.

Les frais d'exploitation ont baissé de \$7.35 à \$7.15, une économie de 20c. la tonne commerciale, dont 19c. au titre de la distribution. Le revenu par tonne vendue ou utilisée a baissé de \$7.50 à \$7.05, soit de 45c.

Les frais de production ont diminué de 54c. pour le charbon ménager (exploitation à ciel ouvert) de l'Alberta et de 30c. pour la houille *Mountain* de cette même province. Ils ont également baissé de 30c. en Colombie-Britannique et au Yukon, mais ont augmenté de 39c. en Nouvelle-Écosse, de 40c. au Nouveau-Brunswick, de 11c. en Saskatchewan et de 28c. en Alberta pour le charbon ménager exploité souterrainement.

Les recettes par tonne vendue ont fléchi de 6c. et s'établissent à 47c. la tonne pour toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick où elles ont augmenté de 28c.

Alors qu'en 1963 les charbonnages réalisaient un bénéfice de 15c. la tonne, en 1964 ils subissaient une perte de 10c. la tonne, l'affaîsement étant particulièrement sensible en Nouvelle-Écosse, de 13c. de bénéfice à 32c. de perte, et en Alberta pour le charbon ménager exploité souterrainement, de 23c. de bénéfice à 32c. de perte.

Voici un tableau des divers charbonnages faisant rapport, classés selon leurs bénéfiques ou leurs pertes, y compris les profits ou pertes sur d'autres opérations mais avant le prélèvement de l'impôt sur le revenu:

Catégorie	Charbonnages		Rendement global (%)	Profits ou pertes
	faisant rapport	Quantités (en tonnes)		
Profit de \$1 ou plus	8	1,196,847	11.3	\$1.29
Autres profits	28	3,913,281	36.8	.27
Pertes	21	5,519,625	51.9	.36

La quantité exploitée souterrainement a baissée de 55,450 tonnes au cours de l'année tandis que le rendement de l'exploitation à ciel ouvert a augmenté de 632, 032 tonnes, l'accroissement net se situant à 576,582 tonnes.

La quantité globale exploitée est la suivante:

	Exportation souterraine	Exportation à ciel ouvert
Nouvelle-Écosse	4,354,723
Nouveau-Brunswick	124,356	743,392
Saskatchewan	1,904,694
Alberta (charbon ménager)	364,381	1,496,427
Alberta (<i>Mountain</i>)	660,264	68,894
Colombie-Britannique	824,921	79,737
Yukon	7,964
	<hr/> 6,336,609 <hr/>	<hr/> 4,293,144 <hr/>

FRAIS D'EXPLOITATION ET RECETTES DES CHARBONNAGES CANADIENS 1964

Frais d'exploitation	Nouvelle-Écosse		Nouveau Brunswick		Saskatchewan		Alberta ménager (exploitation souterraine)		Alberta ménager (exploitation à ciel ouvert)		Alberta Mountain C.-B. et Yukon		Total Canada	
	Frais %	\$	Frais %	\$	Frais %	\$	Frais %	\$	Frais %	\$	Frais %	\$	Frais %	\$
Main-d'oeuvre.....	47.0	5.19	38.7	3.54	20.3	.36	37.9	2.47	30.0	.61	36.7	2.51	42.5	3.04
Caisse de bien-être.....	1.5	.17	.3	.03	2.3	.04	4.0	.26	1.5	.03	4.1	.28	1.8	.13
Congés payés.....	4.1	.45	1.1	.10	1.1	.02	2.1	.14	1.0	.02	1.7	.12	3.1	.22
Indemnité pour accidents du travail.....	2.5	.28	1.7	.15	1.7	.03	3.7	.24	—	—	2.8	.19	2.4	.17
Entretien, réparations et approvisionnements.....	19.4	2.14	27.4	2.50	15.3	.27	7.4	.48	10.8	.22	12.4	.85	18.3	1.31
Total, frais d'exploitation.....	74.5	8.23	69.2	6.32	40.7	.72	55.1	3.59	43.3	.88	57.7	3.95	68.1	4.87
Impôts et assurance.....	1.8	.20	2.3	.21	6.8	.12	3.4	.22	2.5	.05	2.6	.18	2.3	.16
Énergie.....	3.4	.38	4.7	.43	4.5	.08	3.2	.21	2.5	.05	3.5	.24	3.6	.26
Redevance tréfoncière.....	1.0	.11	1.8	.16	—	—	2.4	.16	3.4	.07	.9	.06	1.1	.08
Administration et surveillance.....	4.6	.51	3.9	.36	11.3	.20	9.4	.61	11.3	.23	8.1	.55	5.7	.41
Frais divers.....	1.3	.14	.3	.03	1.1	.02	1.2	.08	1.5	.03	3.5	.24	1.6	.11
Total, frais rendu au déchargeur.....	86.6	9.57	82.2	7.51	64.4	1.14	74.7	4.87	64.5	1.31	76.3	5.22	82.4	5.89
Déchargeur et lavoir.....	1.5	.16	2.8	.26	4.5	.08	.8	.05	7.9	.16	15.4	1.05	4.0	.29
Total, frais F.A.B. wagons.....	88.1	9.73	85.0	7.77	68.9	1.22	75.5	4.92	72.4	1.47	91.7	6.27	86.4	6.18
Dépréciation.....	3.2	.35	11.5	1.05	19.8	.35	19.0	1.24	18.2	.37	5.7	.39	6.2	.44
Épuisement.....	.8	.09	1.2	.11	3.4	.06	.3	.02	3.0	.06	.6	.04	1.	.07
Entreposage et intérêts généraux.....	.8	.09	1.5	.14	1.1	.02	.1	.01	1.0	.02	—	—	.8	.06
Distribution.....	7.1	.78	.8	.07	6.8	.12	5.1	.33	5.4	.11	2.0	.14	5.6	.40
Total des frais.....	100.0	11.04	100.0	9.14	100.0	1.77	100.0	6.52	100.0	2.03	100.0	6.84	100.0	7.15
Quantité de houille exploitée (en tonnes nettes)...	4,354,723		867,784		1,904,694		364,381		1,496,427		1,641,780		10,629,753	
Quantité de houille exploitée par jour-homme (en tonnes).....	2.91		4.22		38.54		5.96		26.82		5.91		4.96	
Quantité de houille vendue (en tonnes nettes).....	4,543,872		884,846		1,903,576		374,891		1,496,471		1,596,609		10,800,265	
Recettes par tonne nette vendue.....	10.72		8.59		1.68		6.20		7.03		7.03		7.05	
Bénéfice ou perte sur la houille seulement.....	P .32		P .55		P .09		P .32		B .07		B .19		P .10	
Bénéfice ou perte sur les autres entreprises.....	B .18		B .36		B .09		B .41		B .03		B .58		B .16	
Bénéfice ou perte selon le bilan des charbonnages..	P .14		P .19		P néant		B .09		B .10		B .77		B .06	

APPENDICE 5

Subventions versées en 1965-1966 à l'égard des expéditions de houille
de la Nouvelle-Écosse

	Tonnes	Montant	Taux moyen
Total, toutes provinces			
Houille concurrentielle	1,034,954.63	\$ 7,969,756.18	\$7.70
Mazout concurrentiel	1,627,985.63	9,760,148.47	6.00
	<u>2,662,940.26</u>	<u>\$17,729,904.65</u>	<u>\$6.66</u>
Total, provinces de l'Atlantique			
Houille concurrentielle	137,004.85	\$ 354,442.42	\$2.59
Mazout concurrentiel	850,002.63	3,461,587.55	4.07
	<u>987,007.48</u>	<u>\$ 3,816,029.97</u>	<u>\$3.87</u>

APPENDICE 6

Écart entre les prix de la houille livrée 1964

A MONTRÉAL

Houille de la Nouvelle-Écosse

	Menus de houille	Houille de chauffe
Prix sur le carreau (moyenne)	\$ 11.04	\$ 11.04
Transport par rail, sur quai et par cargo jusqu'à destination	3.12	3.12
Prix rendu bord à quai	\$ 14.16	\$ 14.16

Houille américaine

Prix de vente sur le carreau (moyenne)	3.75	4.90
Transport par rail, sur quai et par cargo jusqu'à destination	5.45	5.45
Élément du change58	.67
Prix rendu bord à quai	9.78	11.02
Écart	\$ 4.38	\$ 3.14

29 juin 1966

J. W. MacNeil, chef de la Direction des développements des ressources;
M. Ian McKinnon, président du PCSEB national de l'énergie.

Province	Montant	Taux
Alberta	1,034,954.63	27.70
Manitoba	1,027,383.43	8.00
Saskatchewan	2,682,202.28	28.00
Ontario	187,000.00	25.50
Quebec	250,000.00	4.07
Total	5,181,540.34	33.27

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

Province	Montant	Taux
Alberta	1,034,954.63	27.70
Manitoba	1,027,383.43	8.00
Saskatchewan	2,682,202.28	28.00
Ontario	187,000.00	25.50
Quebec	250,000.00	4.07
Total	5,181,540.34	33.27

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU MARDI 21 JUIN

ET DU JEUDI 23 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

M. J. W. MacNeil, chef de la Direction du développement des ressources;
M. Ian McKinnon, président de l'Office national de l'énergie.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24708-1

COMITÉ PERMANENT

DE

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

- | | | |
|----------------|--------------|------------------------|
| Addison | Grafftey | O'Keefe |
| Andras | Hales | Peters |
| Beaulieu | Hopkins | Reid |
| Bower | Langlois | Saltsman |
| Davis Faulkner | (Chicoutimi) | Scott (Victoria, Ont.) |
| Forest | Latulippe | Sherman—(24). |
| Fulton | Legault | |
| Goyer | McCutcheon | |

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOINS:

M. J. W. MacNeil, chef de la Direction du développement des ressources;
M. Ian McKinnon, président de l'Office national de l'énergie.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 21 juin 1966

(8)

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 11 h. 05 du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Goyer, Legault, McCutcheon, Peters et Saltsman (9).

Autres députés présents: MM. Aiken et Cowan.

Aussi présents: M. J. W. MacNeill, directeur du développement des ressources, M. Ian N. MacKinnon, président de l'Office national de l'énergie.

Le président met en délibération le crédit 10 touchant le programme des routes conduisant aux ressources et invite les membres à interroger M. J. W. MacNeill, directeur du développement des ressources.

Après une série de questions touchant la possibilité de prolonger le programme, le crédit 10 est adopté.

Le président met en délibération le crédit 110 relatif à l'Office national de l'énergie, et présente M. McKinnon, président de l'Office national de l'énergie.

Le comité interroge longuement M. McKinnon au sujet de l'industrie pétrolière.

M. Saltsman interroge le témoin au sujet de la politique nationale du pétrole dans la mesure où elle a trait au consommateur canadien et au sujet du prix du pétrole brut dans la région de Montréal. A cet égard, M. Saltsman propose de convoquer devant le comité M. Klaus Oehr, importateur. Le président répond que le sous-comité étudiera la proposition.

M. Peters lui ayant donné un préavis, M. McKinnon donne lecture d'une déclaration préparée touchant la proposition de la *Great Lakes Gas Transmission Company* tendant à aménager un nouveau pipe-line traversant les États-Unis afin de livrer du gaz aux marchés de l'Ontario et du Québec.

M. Andras appuie la déclaration de M. Peters, d'après laquelle le pipe-line devrait passer par le nord de l'Ontario au lieu des États-Unis.

Et l'interrogatoire du témoin se poursuit.

A midi cinquante, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le JEUDI 23 juin 1966

(9)

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 11 h. 05 du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Forest, Fulton, Laflamme, McCutcheon, O'Keefe, Peters, Reid, Saltsman, Scott (Victoria, Ont.) (14).

Le président informe la réunion que le sous-comité du programme et de la procédure, ayant songé à convoquer M. Klaus Oehr à comparaître devant le comité, a décidé de n'en rien faire pour le moment.

Le président informe également les membres que le sous-comité recommande que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre au cours de la période allant du lundi 27 juin au jeudi 30 juin inclusivement, afin d'étudier le budget des dépenses du ministère des Mines et Relevés techniques et du Conseil national de recherches.

M. Laflamme, appuyé par M. McCutcheon, propose que le comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre pendant la période allant du lundi 27 juin au jeudi 30 juin, inclusivement.

Commentant la motion, M. Peters s'oppose par principe à ce que l'étude des crédits budgétaires soit bâclée afin de pouvoir se terminer à une date fixée d'avance. Il ajoute qu'il avait bien des questions à poser au sujet de l'Office national de l'énergie et demande l'assurance que l'occasion lui en sera fournie.

M. Fulton propose que les crédits budgétaires de l'Office national de l'énergie soient retirés du budget principal du ministère des Mines et des Relevés techniques, permettant ainsi au Comité de faire rapport à la Chambre du reste des prévisions budgétaires du ministère.

Le président déclare que la proposition serait étudiée par le sous-comité.

La question, mise aux voix, est adoptée, sur division.

A 11 heures et demie du matin, la réunion est ajournée jusqu'à nouvelle convocation par le président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 21 juin 1966

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte, messieurs. Vous n'ignorez pas que d'après l'ordre du jour on se propose d'étudier l'Office national de l'énergie. Quoi qu'il en soit, le crédit 10 sous la rubrique de la Direction du développement des ressources vise l'accord concernant les routes conduisant aux ressources, et l'on a signalé que le témoin ne pourra être des nôtres la semaine prochaine; par conséquent, si vous le désirez, nous pourrions mettre ce crédit en délibération dès maintenant afin d'étudier l'Office national de l'énergie. Les membres du Comité approuvent-ils cette façon de procéder? Très bien, nous allons mettre en délibération le crédit 10.

Ministère de l'Industrie

Crédit 10—Subventions aux provinces, en vertu d'accords conclus, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le Canada et les provinces, pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources, \$4,527,500.

M. MacNeill est-il ici? A-t-on quelques questions à poser au sujet du crédit 10 qui figure à la page 222 du Livre bleu? Désire-t-on poser des questions à ce sujet?

M. PETERS: Allez-vous demander à M. MacNeill de faire une déclaration au sujet du programme des routes conduisant aux ressources qui est en voie d'exécution en Ontario et dans les secteurs industriels?

M. J. W. MACNEILL (*directeur du développement des ressources, ministère des Mines et Relevés techniques*): Oui, monsieur le président. Comme les membres du Comité le savent, le programme des routes conduisant aux ressources touche à sa fin. La date d'expiration de l'accord actuel varie d'une province à l'autre. L'accord conclu avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick expire en mars 1969; l'accord conclu avec la Colombie-Britannique, en 1968; les accords conclus avec la Saskatchewan, l'Ontario et l'Île du Prince-Édouard, en 1967, et ceux qui ont été conclus avec le Manitoba, Québec et la Nouvelle-Écosse, en 1966. Chaque accord prévoit une extension d'un an après la date d'expiration pour le parachèvement du programme. Une couple de provinces nous ont déjà demandé une nouvelle prorogation de leur accord.

En ce qui concerne l'Ontario, le programme de cette province, comme vous le savez peut-être, comprend sept entreprises distinctes: lac Savant sud; Foleyet à Chapleau sud; Minaki sud; Nakina nord; route du lac Flack; Port-Arthur-Nord, c'est-à-dire l'entreprise de la rivière Spruce, et l'entreprise du lac Lingman. Ce programme comprend quelque 540 milles de routes desservant surtout des régions minières et forestières, ainsi que des régions de pêche. Je puis vous indiquer le nombre de milles de routes parachevées jusqu'ici en ce qui concerne chaque route, si vous le désirez. La route du lac Savant, d'une longueur de 80 milles, a été terminée. La route de Foleyet-Chapleau a aussi été terminée. La route de Minaki-Sud a été terminée, ainsi que la route de Nakina-Nord et celle de Port-Arthur-Nord, ou la route de la rivière Spruce,

comme on l'appelle parfois. Pour ce qui est de la route du lac Lingman, quelque 35 milles sur un total de 220 milles ont été terminés; en ce qui concerne la route du lac Flack, environ 8 milles sur un total de 38 ont été terminés. Par conséquent, sur le total de 540 milles que comprenait le programme ontarien des routes conduisant aux ressources, environ 325 milles ont été terminés. Jusqu'ici, les dépenses effectuées en Ontario se sont établies à environ 15.6 millions de dollars et, au 31 mars 1966, la contribution du gouvernement fédéral a été de 6.6 millions de dollars. Vous n'ignorez pas que la contribution que le gouvernement fédéral verse à chaque province en vertu du programme se borne à 7.5 millions de dollars.

M. PETERS: Participez-vous, au titre du programme des routes, à l'aménagement de la route reliant Sudbury et Timmins? Cette route va aboutir au tronçon de la route qui va de Foleyet à Chapleau.

M. MacNEILL: Je ne le crois pas.

M. PETERS: Par voie de Gogama.

M. MacNEILL: Non, cette route ne figure pas au programme.

M. PETERS: Pourrais-je demander pourquoi le programme prend fin à différentes dates à l'égard des différentes provinces et, deuxièmement, pourquoi le programme doit prendre fin?

M. MacNEILL: A l'origine, le concept du programme des routes conduisant aux ressources a été mis au point, je crois, en 1958. Du moins, c'est en 1958 que le gouvernement fédéral a élaboré les règles régissant le programme et, en février de cette année-là, le ministre du Nord canadien, qui était alors chargé de la mise à exécution du programme, a été autorisé à conclure des accords avec les provinces en vertu desquels le gouvernement fédéral acquitterait la moitié du coût de certaines routes conduisant aux ressources ayant reçu l'approbation nécessaire, jusqu'à concurrence d'une contribution fédérale maximum à chaque province de un million et demi de dollars par année. Les négociations relatives aux accords ont duré trois ans—1958, 1959 et 1960—et les modalités du programme dans chaque province ont été élaborées de concert avec les provinces. C'est la province qui proposait les routes à inclure dans le programme et le choix en a été finalement arrêté en consultation avec le gouvernement fédéral.

Or, à l'origine, le programme devait durer cinq ans, le gouvernement fédéral devant contribuer pour la moitié du coût des routes approuvées, jusqu'à concurrence de 7 millions et demi de dollars pour chaque province, soit un total global de 75 millions de dollars. Certaines provinces ont tardé à participer au programme—comme je viens de le dire, les négociations ont duré trois ans—tandis que d'autres ont demandé que leur accord soit prolongé pour des périodes variant de un à cinq ans. C'est pourquoi les dates d'expiration des accords varient d'une province à l'autre. Ils ont été conclus à des dates différentes et les diverses provinces ont demandé que leur accord soit prolongé pour différentes périodes afin de parachever leur programme.

M. PETERS: Monsieur le président, j'ignore comment je pourrais aborder la question. Je ne connais pas toutes les routes de l'Ontario que le directeur a mentionnées, mais celles que je connais bien dans le nord-est et le nord-ouest de l'Ontario ont rendu de grands services et ont permis la mise en valeur d'une importante nouvelle région. A mon avis, c'est un programme utile qui en valait la peine et qui devrait être prolongé. En ce qui concerne la province d'Ontario, il y a beaucoup d'autres régions qui aimeraient s'en prévaloir, et je crois que cela vaut pour toutes les régions septentrionales de la plupart des provinces centrales et des provinces de l'Ouest. J'imagine qu'il s'agit de la politique du gouvernement et j'ignore si le comité est en mesure de faire une recommanda-

tion. Puis-je demander si les provinces ayant participé au programme conjoint des routes conduisant aux ressources ont mentionné d'autres régions à l'égard desquelles elles seraient disposées à conclure des accords si le programme était prolongé au delà de la date d'expiration prévisible?

● (11.15 a.m.)

M. MACNEILL: Oui, monsieur le président. Plusieurs provinces ont exprimé le désir de voir le programme des routes conduisant aux ressources renouvelé ou prolongé. Certaines d'entre elles aimeraient le voir renouvelé si ce n'est que pour parachever certaines routes dont l'aménagement a été commencé en vertu du programme. Si je puis m'exprimer ainsi, je crois que l'attitude du gouvernement fédéral ne donne lieu à aucune équivoque en ce qui concerne le renouvellement ou le prolongement du programme. Sauf erreur, le gouvernement a déclaré, et je crois que jeudi dernier le titulaire de mon ministère l'a répété, qu'il faudra quelque temps avant que toutes les provinces aient terminé les travaux approuvés en vertu des accords en vigueur actuellement. Dans l'entre-temps, on a entrepris une étude des avantages qu'a valus le programme afin d'examiner si un nouveau programme s'impose et sur quelle base il pourrait être établi. Évidemment, cette tâche devrait être terminée avant que l'on prenne une décision quant à la question de savoir s'il y a lieu de prolonger le programme et, en outre, comme le titulaire de mon ministère l'a signalé à la Chambre jeudi, le comité du régime fiscal doit se réunir cet automne afin d'étudier les principes qui régiront à l'avenir les ententes relatives au partage des impôts et des revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces; il saute aux yeux, par conséquent, que les décisions qui découleront des travaux de ce comité auront des répercussions importantes sur les programmes de partage des frais, y compris le programme des routes conduisant aux ressources.

Pour résumer, la question est à l'étude, mais il serait prématuré d'en arriver à une décision sur la question de savoir si le programme relatif au partage des frais devrait être prolongé ou renouvelé.

M. PETERS: Puis-je demander si, au cours de sa mise à exécution, ce programme a eu des résultats inattendus pour ce qui est des virtualités des ressources? Je songe en particulier aux gisements de fer de Kukatash auxquels le prolongement de la route de Chapleau-Foleyet a donné accès; en outre, les attraits touristiques ont été grandement accrus grâce à l'aménagement de cette route. Dans des cas semblables et dans d'autres provinces, le programme a-t-il révélé des possibilités semblables?

M. MACNEILL: Je ne sache pas que le programme ait produit des résultats inattendus, monsieur le président. A mon avis, lorsque le programme a été conçu et mis sur pied, on prévoyait que la mise en valeur de nouvelles régions riches en ressources inexploitées susciterait l'intérêt des prospecteurs et qu'il accroîtrait la rentabilité de l'exploitation des gisements connus de minéraux dans certains secteurs; je crois que dans certaines régions le programme a produit de tels résultats.

Ailleurs, le programme a permis la mise en valeur de nouvelles ressources en ce qui concerne les divertissements et le tourisme, ce qui a stimulé l'intérêt dans ce secteur. A mon avis, le programme a donné des résultats tangibles très intéressants. Je ne les qualifierais pas d'inattendus; à mon sens, ces résultats étaient plus ou moins prévus et c'était l'une des raisons d'être du programme en premier lieu.

M. PETERS: Une dernière question, monsieur le président. Comme cette partie du programme tire à sa fin, êtes-vous en mesure d'estimer en dollars et

en cents la valeur du programme en fonction des prévisions et en ce qui concerne les participants?

M. MACNEILL: Je crois qu'on pourrait énumérer les avantages qui découlent du programme, mais je ne crois pas qu'on pourrait les calculer avec précision en dollars et en cents. A mon avis, l'évaluation doit être en grande partie qualitative.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au sujet du poste 10?

Le poste 10 est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur MacNeill.

Abordons maintenant le crédit 110, l'Office national de l'énergie.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

110 Administration \$1,133,000.

Je vais prier M. McKinnon, président de l'Office, qui est des nôtres aujourd'hui, de venir témoigner.

M. Saltsman a indiqué plus tôt qu'il aimerait commencer l'interrogatoire du président de l'Office national de l'énergie; je donne donc la parole à M. Saltsman.

M. SALTSMAN: J'aimerais à poser certaines questions au sujet de la politique nationale du Canada en ce qui concerne le pétrole; il a été très difficile d'obtenir des renseignements exacts en ce qui concerne cette politique et ses répercussions. J'ai demandé si M. Howland était ici parce que c'est un discours qu'il a prononcé et dont son bureau a eu l'obligeance de me faire parvenir le texte, qui m'a fourni les renseignements les plus complets que j'aie obtenus. Il s'agissait d'une communication qu'il a présentée à la réunion annuelle du *Canadian Institute of Mining and Metallurgy*, à Québec le 27 avril. J'aimerais à poser certaines questions en m'inspirant du discours de M. Howland.

M. PETERS: Cela va le convaincre qu'il ne devrait pas vous faire tenir le texte de son discours la prochaine fois.

M. SALTSMAN: Je ne le crois pas, car, à mon avis, M. Howland est très désireux de fournir tous les renseignements possibles.

On se préoccupe vivement de la politique nationale à l'égard du pétrole, surtout en ce qu'elle a trait aux consommateurs. On s'est demandé si la politique nationale en matière de pétrole a réellement profité aux consommateurs canadiens; en fait, j'ai vu, hier, dans le *Daily Star* de Toronto, la rubrique intitulée «Lorsque les Australiens découvrent du pétrole, les consommateurs versent quelques larmes.» Je me demande si les consommateurs canadiens ne versent pas quelques larmes à cause des richesses que l'industrie pétrolière a découvertes ici. M. Howland a déclaré que la politique nationale en matière de pétrole est plus complexe et plus profonde que cela; il se reporte au discours prononcé par le ministre à la Chambre des communes lorsque la politique a été annoncée. Il poursuit en disant «qu'une autre solution et une politique différente qui auraient exigé une nouvelle orientation pour ce qui est de la mise en valeur ont été écartées en faveur de la présente politique nationale en matière de pétrole.»

Voici ma première question: Quelle est l'orientation différente qui a été écartée? Quelles étaient les solutions de rechange à notre présente politique en

matière de pétrole? Monsieur le président désirerait peut-être dire quelques mots au sujet de ce qui, à ses yeux, constitue la politique nationale en matière de pétrole pour ceux qui n'ont pas lu cela.

M. IAN N. MCKINNON (*président de l'Office national de l'énergie*): La politique nationale en matière de pétrole a été conçue afin d'accroître les niveaux de production de pétrole brut indigène. On devait atteindre l'objectif fixé en accroissant l'utilisation des produits tirés du pétrole brut canadien dans le secteur du Canada à l'ouest de la vallée de l'Ottawa, et en augmentant nos exportations vers les États-Unis.

M. SALTSMAN: S'agissait-il là de l'objectif principal de la politique nationale en matière de pétrole? N'a-t-on pas tenu compte des intérêts des consommateurs lorsqu'il s'est agi de savoir comment l'accroissement de la production de pétrole brut au Canada influencerait sur les prix de l'essence dans notre pays? Sauf erreur, lorsqu'on a pris des mesures pour accroître la production de pétrole brut, on a établi certaines lignes de conduite qui semblent avoir eu pour effet de soustraire le marché canadien à la concurrence des prix mondiaux.

M. MCKINNON: C'est exact jusqu'à un certain point. Je crois qu'il y a lieu de remonter à quelques années en arrière, vers 1957-1958, après la crise de Suez, lorsque les producteurs canadiens ont été requis de fournir de plus amples quantités de pétrole brut, surtout sur le littoral ouest des États-Unis. Il fallait, à l'époque, assurer les besoins en matière de défense, si l'on peut dire. A la suite de la crise de Suez, les régimes normaux d'approvisionnements avaient été modifiés, et des pénuries de pétrole se sont fait sentir dans le monde entier. De sorte qu'en 1956-1957, nous avons dû produire de fortes quantités de pétrole brut dans l'Ouest canadien afin de répondre à cette demande.

Si nous remontons encore plus loin en arrière, au fur et à mesure que la mise en valeur des nappes pétrolifères de l'Alberta avançait et que la production de la Saskatchewan augmentait, il a fallu prendre des décisions quant à la meilleure façon de commercialiser ce pétrole brut dans l'intérêt des Canadiens en général. A mon avis, la ligne de conduite qu'on a alors arrêtée se fondait sur la thèse d'après laquelle le pétrole brut de l'Ouest devait alimenter les marchés canadiens jusqu'en Ontario, puis les marchés du littoral ouest des États-Unis et, progressivement, les marchés situés le long de la frontière internationale. A l'époque on ne considérait pas qu'il était rentable d'alimenter le marché de Montréal et ceux des Maritimes, lesquels, traditionnellement, recevaient leurs approvisionnements du Venezuela et du Moyen-Orient, c'est-à-dire de pays étrangers.

Après la crise de Suez, il y a eu une formidable baisse de la demande domestique, ainsi que de la demande d'exportation. Sauf erreur, à un certain moment, nous exportions vers le littoral ouest environ 135,000 barils de pétrole par jour, chiffre qui est tombé à environ 10,000 barils par jour vers 1958-1959. Cet état de choses a causé des ennuis aux producteurs canadiens de l'Ouest. A l'époque, en cherchant par quels moyens on pourrait accroître le marché pour le pétrole brut canadien, on a exercé une pression considérable afin d'expédier du pétrole brut canadien au marché de Montréal. En 1958, le gouvernement de l'époque a institué la Commission Borden qui a, notamment, étudié la question. Elle a recommandé qu'il serait préférable, au lieu de chercher à approvisionner le marché de Montréal, d'essayer d'accroître le débouché pour le pétrole brut canadien en Ontario et d'augmenter les ventes d'exportation. On croyait par ce moyen accroître la production dans la même mesure que si l'on réussissait à approvisionner le marché de Montréal.

M. SALTSMAN: Je comprends pourquoi on cherchait à utiliser autant de pétrole brut au Canada que possible et je me rends compte de la difficulté qu'il

y avait à expédier du pétrole brut à Montréal. Mais étant donné que nous cherchons à expédier du pétrole provenant de l'Ouest canadien jusqu'à la vallée de l'Ottawa—ce que j'approuve, il va sans dire—pourquoi l'accès au marché de Montréal n'est-il pas plus libre du moins en ce qui concerne le marché mondial du pétrole; je veux parler du prix courant du pétrole. Sauf erreur, le pétrole livré à Montréal n'est pas vendu au prix courant. Le pétrole importé de l'étranger ne se vend pas au prix courant du marché; on impose certaines restrictions à l'expédition du pétrole à Montréal.

M. MCKINNON: J'ignore à quelles restrictions vous faites allusion.

M. SALTSMAN: Aux droits de dumping afin de fixer le prix à un certain niveau.

M. MCKINNON: Ce droit ne grève pas le pétrole brut mais les importations d'essence en vrac. Il n'y a aucune restriction à l'importation de pétrole brut dans les provinces Maritimes ni au marché du Québec; il n'y a pas de droits de douane non plus.

M. SALTSMAN: Le pétrole brut provenant du Venezuela est-il livré à Montréal au même prix qu'en Europe?

● (11.28 a.m.)

M. MCKINNON: Je ne saurais le dire.

M. SALTSMAN: J'ai par devers moi certains renseignements révélant que le pétrole brut destiné au Canada coûtait \$2.34 au moment où le pétrole brut du Venezuela était expédié en Europe à \$1.80.

M. MCKINNON: La qualité varie beaucoup. Il faut tenir compte de la différence de qualité et de la valeur de divers pétroles bruts. En d'autres termes, le produit tiré de divers genres de pétrole brut varie beaucoup. Il y a des écarts prononcés de prix selon la qualité du pétrole brut.

M. SALTSMAN: Sauf erreur, il s'agissait de pétrole brut semblable. Je me demande si vous pourriez vérifier la chose. Je n'en suis pas sûr, mais ce sont les renseignements que j'ai obtenus...

M. MCKINNON: Auriez-vous l'obligeance de répéter ces prix?

M. SALTSMAN: Il s'agissait de l'année 1965; le pétrole brut du Venezuela était livré au Canada au coût de \$2.34 et en Europe au coût de \$1.80.

M. MCKINNON: Pourriez-vous me dire d'où vous tenez ces renseignements?

M. SALTSMAN: Non, je n'ai pas la source de ces renseignements ici. J'en suis navré.

Lorsque vous parlez d'une solution de rechange et d'une politique fort différente, s'agit-il de la ligne de conduite dont vous venez de parler afin d'importer du pétrole à Montréal?

M. MCKINNON: La politique nationale en matière de pétrole était une solution de rechange à l'aménagement d'un pipe-line jusqu'à Montréal.

M. SALTSMAN: Il y a un pipe-line entre Toronto et Montréal, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: Sauf erreur, il y a un pipe-line pour le transport de certains produits, qui va de Montréal à Toronto, puis à Hamilton et à Sarnia.

M. SALTSMAN: Ah bon. Ce pipe-line est-il utilisé maintenant?

M. MCKINNON: Oui, mais il est utilisé dans les deux sens. Il y a une bifurcation près de Brockville. Les produits sont acheminés vers l'Ouest à partir de Montréal jusqu'à la région située à l'est de la vallée de l'Ottawa, tandis que les produits sont expédiés vers l'est à partir des raffineries de Sarnia et de Toronto à la région située à l'ouest de la vallée de l'Ottawa.

M. SALTSMAN: Il y a un article qui a paru dans le *Globe and Mail* de Toronto, du 26 avril. Le président de la *Home Oil Company* recommande instamment que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité d'adopter une politique nationale en matière de pétrole; je suppose qu'il s'agit du pipe-line allant jusqu'à Montréal. Cette question est-elle à l'étude à l'heure actuelle?

M. MCKINNON: Nous sommes toujours à faire des études en ce qui concerne les débouchés pour notre pétrole, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. A l'heure actuelle, en ce qui concerne le marché situé à l'ouest de la vallée de l'Ottawa, il y a saturation en ce qui concerne les dérivés du pétrole brut canadien; il faut compter pour toute augmentation sur l'accroissement normal de ces marchés. L'autre solution, bien entendu, serait d'accroître nos exportations vers les États-Unis.

M. SALTSMAN: Dans le même article, M. R. A. Brown, président de l'*Home Oil Company*, déclare: «Le Canada importe encore 20,000 barils par jour de pétrole brut et de dérivés du pétrole de plus qu'il n'en exporte.» Cherche-t-on à régler le problème que pose la balance des paiements à cet égard?

M. MCKINNON: Oui, monsieur, je crois pouvoir vous fournir des renseignements à ce sujet.

Si je puis m'exprimer ainsi, en ce qui concerne la balance du commerce à l'égard du pétrole seul, nous avons une balance défavorable de 293.8 millions de dollars en 1960, chiffre qui avait baissé à 171 millions et demi en 1965. Si nous incluons dans ce chiffre le gaz naturel, le déficit de la balance du commerce en ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel a été abaissé de 272.5 millions de dollars qu'il était en 1960 à 73.9 millions en 1965.

M. SALTSMAN: Cela comprend-il les produits manufacturés?

M. MCKINNON: Cela comprend le pétrole brut et ses dérivés.

M. SALTSMAN: Avez-vous quelques chiffres concernant les remboursements d'intérêt et de dividendes à l'égard des placements américains dans l'industrie pétrolière du Canada?

M. MCKINNON: Non, monsieur le président, je n'ai pas de tels chiffres.

M. SALTSMAN: Cela influencerait aussi sur la balance des paiements ou sur la situation de l'industrie en général.

J'envisage la question du point de vue de l'industrie, en tenant compte du remboursement des intérêts et des dividendes, plus la balance défavorable...

M. MCKINNON: Il s'est aussi produit des mouvements de capitaux des États-Unis et d'autres pays vers le Canada.

M. SALTSMAN: Certaines des questions qu'on a soulevées avaient trait au mouvement de capitaux; on semblait croire que les apports de capitaux dépassaient nos besoins. En d'autres termes, l'industrie du pétrole a été surcapitalisée; on a importé trop de capitaux et l'on a construit trop d'installations pour l'extraction du pétrole même, ce qui a accru le montant d'intérêt et de dividendes qui doivent être transmis aux États-Unis. Cela influe aussi défavorablement sur notre balance des paiements, si bien que les puits de pétrole dans les provinces de l'Ouest doivent être assujettis à un régime de contingentement; en fait, ils ne sont pas autorisés à produire tout le pétrole qu'ils pourraient extraire. On a pris des dispositions pour en restreindre la production.

M. McKINNON: Vous embrassez un vaste domaine. J'aimerais à faire une couple de commentaires.

D'abord, à mon avis, depuis quelques années, le rendement de l'industrie dans le secteur de la production s'est énormément accru; c'est l'un des aspects de la situation sur lesquels on a insisté lors de l'annonce de la politique nationale en matière de pétrole. On a signalé que même s'il y avait lieu d'ouvrir de nouveaux débouchés, l'industrie elle-même se devait d'accroître son rendement et l'on a lancé un appel à l'industrie et aux gouvernements provinciaux à cet égard. Je puis ajouter que les résultats ont été très encourageants. En Alberta, par exemple, l'espacement a été accru et j'en sais quelque chose parce que, en 1948, l'espacement était de 40 acres. L'espacement des puits a été progressivement porté à 160 acres et je pourrais ajouter que, dans le cas de nombreux gisements pétrolifères, l'espacement est encore plus considérable.

En outre, en ce qui concerne l'excédent de capacité de production, si l'on peut s'exprimer ainsi, de même que la production au pro rata, on attache maintenant plus d'importance aux réserves qu'autrefois, dans la détermination de la production autorisée. En outre, le gouvernement de l'Alberta a adopté un régime en vertu duquel on peut foncer des puits par unité de drainage et bénéficier de la même production autorisée qu'en fonçant toutes les unités d'espacement dans une unité de drainage. On a cité comme exemple de l'économie des frais de production le cas d'une compagnie dans le gisement pétrolifère de Mitsue-Hondo qui, même en s'en tenant à l'espacement de 160 acres aurait pu foncer 21 puits; grâce aux nouveaux règlements, elle n'était tenue d'en foncer que 6, tout en produisant la même quantité de pétrole.

M. SALTSMAN: J'ai d'autres questions à poser, mais je crois que je vais céder la parole à d'autres, quitte à y revenir plus tard.

M. McCUTCHEON: J'ai une question supplémentaire. Je n'ai pas saisi la réponse à la question de M. Saltsman concernant les restrictions imposées à l'importation à Montréal. Ai-je raison de supposer qu'aucune restriction n'est imposée à l'importation de pétrole brut, mais simplement aux produits manufacturés?

M. McKINNON: Les importations de produits sont assujetties à un droit de douane. Je crois qu'il est de 1c. à l'égard de l'essence, de $\frac{1}{2}$ c. ou de $\frac{3}{4}$ c. à l'égard des produits de distillation et d'un droit moindre pour ce qui est du mazout; je crois qu'il va en diminuant jusqu'à $\frac{1}{2}$ c. ou $\frac{1}{4}$ c. Je pourrais vous obtenir les chiffres exacts.

M. McCUTCHEON: Je vous en saurais gré. J'ai une autre question supplémentaire. Vous avez parlé de l'accroissement de l'espacement de 50 à 160 acres. Cela a trait à la mise en valeur d'un gisement. Cette nouvelle politique ne pourrait-elle porter préjudice à certains propriétaires fonciers? Je songe à une province comme la province d'Ontario où le propriétaire foncier possède les droits aux minéraux. N'est-il pas possible qu'un type qui possède une ferme de quarante acres voie son pétrole disparaître sans en retirer aucun avantage?

M. McKINNON: Je ne le crois pas. Avant qu'on puisse obtenir l'autorisation de foncer des puits sur une unité d'espacement de 160 acres, qui pourrait comprendre plusieurs lopins appartenant à des propriétaires différents—je parle maintenant de l'Alberta, car je ne connais pas très bien les règlements de l'Ontario—il faudrait que ces lopins de terre soient constitués en unité afin d'obtenir un permis de fonçage. La production du puits, en ce qui concerne les redevances payables aux propriétaires, serait établie au pro rata selon les réserves que comporte chaque lopin. Le propriétaire foncier ne devrait en subir aucun préjudice s'il touche une redevance sur la production.

M. ANDRAS: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à M. McKinnon au sujet de la demande la *Trans-Canada Pipe Line Company* pour ce second tracé passant par la partie nord des États-Unis. M. McKinnon sait que je ne parle pas ici uniquement par esprit de clocher, mais que je m'intéresse sincèrement à la question du point de vue national, car j'ai comparu devant l'Office national de l'énergie ce printemps.

Or, en ce qui concerne la juridiction du Canada, la décision à cet égard incombe-t-elle uniquement à l'Office national de l'énergie?

M. McKINNON: L'Office national de l'énergie doit approuver l'aménagement au Canada des installations qui ont trait à cette entreprise des Grands lacs; il doit aussi délivrer des permis, sous réserve de l'approbation du gouvernement, pour l'importation et l'exportation du gaz.

M. ANDRAS: Étant donné qu'il s'agit d'un tracé passant par les États-Unis, alors l'Office appliquerait les règlements concernant les exportations et les importations?

M. McKINNON: Oui.

M. ANDRAS: Cela fait partie de l'autorisation requise à cet égard?

M. McKINNON: La délivrance de permis pour l'exportation et l'importation relève de l'Office en vertu de la loi sur l'Office national de l'énergie, mais les permis ne peuvent être délivrés que sous réserve de l'approbation du gouvernement.

M. ANDRAS: Les États-Unis semblent exercer beaucoup d'influence sur cette entreprise des Grands lacs; je songe ici à la *Federal Power Commission*.

M. McKINNON: La *Federal Power Commission* n'a pas encore rendu sa ment des installations aux États-Unis, ainsi que l'importation et l'exportation du gaz.

M. ANDRAS: Vos audiences ont été terminées en mars ou avril, n'est-ce pas?

M. McKINNON: Oui.

M. ANDRAS: Pouvez-vous nous indiquer où en sont les audiences de la *Federal Power Commission*?

M. McKINNON: La *Federal Power Commission* n'a pas encore rendu sa décision.

M. ANDRAS: En ce qui concerne les audiences de la *Federal Power Commission*, quelle opposition y a-t-il eue à l'entreprise des Grands lacs?

M. McKINNON: Selon les derniers renseignements, je crois que 59 ou 60 personnes ont présenté des mémoires. J'ignore si elles s'opposaient toutes à la proposition. Je n'ai pas porté beaucoup d'attention aux audiences de la *Federal Power Commission*. La *Northern Natural Gas Company* et plusieurs autres personnes s'y sont opposées, mais, je le répète, je n'ai pas suivi de très près les audiences qui ont eu lieu aux États-Unis.

M. ANDRAS: J'ai consacré pas mal de temps à l'étude du débat portant sur le pipe-line primitif; or, j'aimerais savoir si l'Office est au courant de la politique du gouvernement canadien à l'époque—tous les partis, y compris les membres de l'opposition et du parti ministériel, partageaient cette opinion—d'après laquelle

ce marché devait être desservi par un pipe-line aménagé entièrement en territoire canadien; je suis pas mal certain que vous en êtes au courant, mais j'aimerais en obtenir la confirmation. En fait, d'après mes recherches, le seul dissident a préconisé un programme d'exportation et d'importation, et le compte rendu en fait foi. Est-il juste de vous demander si l'Office a examiné tous les arguments invoqués au cours du débat sur le pipe-line en 1956?

M. McKINNON: En vertu des dispositions de la loi sur l'Office national de l'énergie, l'Office doit étudier toutes les demandes.

M. ANDRAS: Pourriez-vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet, monsieur McKinnon? Cela veut-il dire que votre étude de cette proposition sera quelque peu restreinte?

M. McKINNON: La partie III de la loi sur l'Office national de l'énergie établit certains critères en ce qui concerne les questions dont l'Office doit connaître. Je pourrais peut-être vous donner lecture de cet article. Il s'agit de l'article 44 de la loi.

Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, l'Office peut délivrer un certificat à l'égard d'un pipe-line ou d'une ligne internationale de transmission de force motrice si l'Office est convaincu que la commodité et la nécessité publiques requièrent présentement et requerront à l'avenir la canalisation ou la ligne internationale de transmission et, en étudiant une demande de certificat, celui-ci doit tenir compte de toutes les données qui lui semblent pertinentes, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, peut considérer ce qui suit:

- a) l'accessibilité du pétrole ou du gaz au pipe-line, ou de la force motrice à la ligne internationale de transmission de force motrice, selon le cas;
- b) l'existence de marchés, effectifs ou possibles;
- c) la praticabilité économique du pipe-line ou de la ligne internationale de transmission de force motrice;
- d) la responsabilité et la structure financières de l'auteur de la demande, les méthodes de financement de la canalisation ou de la ligne internationale de transmission, ainsi que la mesure dans laquelle les Canadiens auront l'occasion de participer au financement, à l'organisation et à la construction du pipe-line ou de la ligne internationale de transmission de force motrice; et
- e) tout intérêt public qui, de l'avis de l'Office, peut être atteint par l'octroi ou le rejet de la demande.

Or, cet article traite de certificats relatifs à la commodité et à la nécessité publiques. La délivrance de permis pour l'exportation de gaz est assujettie à une autre série de critères.

M. ANDRAS: Une série différente de critères, dites-vous? Sont-ils en général les mêmes? Le premier groupe de critères dont vous avez donné lecture sont d'une portée assez générale; ils vous autorisent à faire le nécessaire non pas en ce qui concerne simplement les dépenses de capital ni le prix exact du produit final, mais vous êtes requis, sauf erreur, de tenir compte de l'intérêt national à longue échéance en plus du prix du gaz naturel livré.

M. McKINNON: J'aimerais vous citer l'article traitant des exportations de gaz. Je cite:

Lorsqu'une demande de licence lui est présentée, l'Office doit tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent pertinentes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'Office doit s'assurer

a) que la quantité de gaz ou de force motrice à exporter ne dépasse pas l'excédent après la déduction voulue pour les besoins d'utilisation raisonnablement prévisibles au Canada, eu égard à l'orientation de la découverte du gaz au Canada; et que le prix devant être exigé par l'auteur de la demande, pour du gaz ou de la force motrice par lui exporté, est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

M. ANDRAS: Compte tenu des besoins ultérieurs, quelle période embrasseraient vos prévisions en vertu du dernier article?

M. MCKINNON: Pour le moment, je ne suis pas en mesure de commenter la demande en question. . .

M. ANDRAS: Je comprends qu'il s'agit d'une question délicate.

M. MCKINNON: Jusqu'ici l'Office a dressé des prévisions des besoins du Canada pour trente ans.

M. ANDRAS: Vous dites que vous n'êtes pas en mesure de commenter la question parce que la demande est en instance et que la décision n'a pas été rendue; est-ce la raison principale pour laquelle vous considérez qu'il s'agit d'une question délicate?

M. MCKINNON: Monsieur le président a proposé que je fasse une déclaration; j'y suis disposé.

Le PRÉSIDENT: En effet, à la dernière réunion, monsieur Andras—je ne sais si vous étiez présent—M. Peters a fait allusion à cette question; j'ai donc dit au président de l'Office que M. Peters désirerait obtenir une déclaration à ce sujet. Peut-être à ce stade. . .

M. ANDRAS: Si la déclaration est disponible, cela pourrait épargner du temps et des questions.

M. MCKINNON: Monsieur le président, messieurs, vous n'ignorez pas que

La *Trans-Canada Pipe Lines Limited* exploite un pipe-line d'un fort diamètre qui va vers l'est à partir de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, afin de desservir les villes et les agglomérations des provinces de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et de Québec; il y a des raccordements à la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis près d'Emerson (Man.), Niagara Falls (Ont.) et Philipsburg (P.Q.).

La *Trans-Canada* propose maintenant qu'un nouveau pipe-line soit aménagé par la *Great Lakes Gas Transmission Company* en passant par les États-Unis au sud du lac Supérieur et du lac Huron. Le nouveau pipe-line serait raccordé au réseau existant de la *Trans-Canada* à Emerson (Man.) et à un prolongement de son réseau à la rivière St. Clair, près de Sarnia (Ont.). Un embranchement permettrait de fournir du gaz au Sault-Sainte-Marie (Ont.); il s'agit de «l'entreprise des Grands lacs». La *Trans-Canada* prétend que l'entreprise des Grands lacs permettrait de livrer du gaz à ses marchés de l'Ontario et du Québec à un prix plus bas que si elle devait faire passer son pipe-line par le Nord de l'Ontario. La compagnie soutient également que cette entreprise permettrait d'accroître le débouché d'exportation pour le gaz canadien.

Pour donner suite à l'entreprise des Grands lacs, la *Trans-Canada* a demandé à l'Office un certificat de commodité et de nécessité publiques afin d'aménager certaines installations de pipe-line au Canada et des permis autorisant l'exportation du Canada et l'importation au pays de certaines quantités de gaz. En même temps, la *Great Lakes Transmission Company* a présenté une demande à la *Federal Power Commission* afin d'obtenir l'autorisation d'aménager les installations nécessaires de pipe-line aux États-Unis et d'importer et d'exporter du gaz.

L'Office a tenu de nombreuses audiences publiques au sujet des demandes de la *Trans-Canada* en mars dernier. Les audiences ont reçu une large publicité grâce à des avis publiés dans les journaux, ainsi que dans la *Gazette du Canada*. Des exemplaires de la demande ont été transmis aux procureurs généraux des provinces en cause. Bien entendu, nous avons reçu des instances non seulement de la *Trans-Canada* mais d'un grand nombre d'intéressés, y compris un certain nombre de personnes du Nord de l'Ontario. A l'heure actuelle, l'Office étudie attentivement ces demandes. Cela me met dans une situation un peu délicate, car bien que je désire me rendre aussi utile que possible et communiquer tous les renseignements demandés, je ne saurais, bien entendu, discuter du bien-fondé des demandes de la *Trans-Canada* concernant l'entreprise des Grands lacs, car l'Office n'a pas encore rendu sa décision.

L'Office a pour pratique d'indiquer par écrit les raisons à l'appui de ses décisions à l'égard de toutes les demandes de certificats et de permis. Si l'Office décide d'agréer la demande, la question est déferée au gouverneur en conseil qui doit approuver la délivrance par l'Office d'un certificat ou d'un permis, selon le cas. Si la demande est écartée, la question est close en ce qui concerne l'Office. Il vous intéressera peut-être de savoir qu'il est loisible d'en appeler de la décision de l'Office à la Cour suprême du Canada sur une question de droit ou de juridiction.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Andras?

M. ANDRAS: Oui; je vais me risquer, monsieur le président, en surveillant attentivement le marteau que vous avez sous la main.

Pourriez-vous nous indiquer, monsieur McKinnon, quand l'Office rendra sa décision? Sera-ce cette année?

M. MCKINNON: J'espère que ce sera cette année, mais je ne suis pas disposé à en dire plus long à ce sujet.

M. ANDRAS: Très bien. Lorsque j'ai comparu devant l'Office, j'ai demandé qu'on établisse la différence du coût en capital entre les deux tracés, c'est-à-dire le tracé passant par les États-Unis et la boucle passant par le Nord de l'Ontario et que ces chiffres soient publiés afin qu'on ait l'occasion de les réfuter avant que la décision soit rendue. Y a-t-il quelque possibilité qu'on procède de la sorte, ou bien, en ce qui vous concerne, les audiences sont-elles maintenant terminées et il ne reste plus qu'à rendre la décision?

M. MCKINNON: Les audiences sont terminées, nous sommes à analyser les témoignages et nous nous efforçons d'en venir à une décision.

M. ANDRAS: Cette déclaration semble péremptoire, monsieur le président. Je crois donc que, pour le moment, je vais céder la parole à d'autres.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions, M. Peters?

M. PETERS: M. le Président, puis-je demander pourquoi cela pose un si grand problème? N'est-ce pas un fait que les séances devant le comité aux États-Unis et que les séances devant le comité ici ont indiqué que l'étude porte sur l'exportation du gaz plutôt que sur la façon dont on le transportera vers les marchés de l'est du Canada.

M. McKINNON: Je ne saisis pas tout à fait le sens de votre question.

M. PETERS: Je l'exprimerai donc d'une autre façon.

D'après vous, le comité sur l'énergie nationale n'a-t-il pas été établi d'abord et avant tout pour le bénéfice du Canada?

M. McKINNON: Je suis certain qu'on l'a établi pour s'occuper des intérêts canadiens.

M. PETERS: Alors, il s'agit de déterminer s'il est dans l'intérêt du Canada de permettre l'exportation d'autre gaz à Emerson.

M. McKINNON: C'est une partie du projet, oui.

M. PETERS: Alors cela devrait être assez facile de prendre une décision à ce sujet. Est-il désirable de fournir ce...

M. McKINNON: M. Peters, avez-vous déjà lu certaines décisions du comité?

M. PETERS: Non. Mais je crois que j'en lirai quelques-unes et je ne crois pas que je les approuverai. Ils n'ont pas réussi dans une tâche relativement facile. Nous, du Nord de l'Ontario, sommes intéressés à cela. M. Andras est libéral, M. Spooner, le ministre des affaires municipales du Nord de l'Ontario, est conservateur et je suis du Nouveau Parti, et nous sommes tous d'avis que les intérêts canadiens seront mieux servis en développant *Trans-Canada* au Canada. Telle est la décision que nous avons prise et autour de laquelle nous avons mené une campagne électorale dont les résultats ont été désastreux et si le comité n'a pas saisi l'affaire, et bien il ferait mieux d'y voir clair dès maintenant parce que tant qu'à moi nous ne ratifierons pas cet estimé et il n'y aura pas de comité. Cela me paraît aussi simple que cela. Je n'ai que faire de toutes ces manigances du comité à ce sujet parce qu'il s'agit là d'une affaire relativement simple.

Il est vrai que *Trans-Canada* avance l'argument que si on transporte le gaz par la route des Grands lacs dans laquelle *Trans-Canada* et *American Natural Gas* ont une part égale, ce qui forme la compagnie *Great Lake Transmission*, dans cette éventualité cela coûterait moins cher d'entreposage aux Canadiens, à Sarnia que si on le transporte par une route jumelée de *Trans-Canada*. Cela veut dire que le gaz serait moins cher à Toronto si on l'apporte à travers les Grands lacs qu'il coûterait à Toronto si on l'apporte à travers la section jumelée *Trans-Canada*. Cela représente aussi une exportation assez considérable de pouvoir à travers les Grands lacs puisqu'ils desserviront une région au nord du Michigan et plusieurs autres états dans les États-Unis. Voilà donc où résident les intérêts américains et d'où viennent les objections américaines.

● (11.59 a.m.)

Mais je ne vois vraiment pas en quoi cela intéresse le comité. Il s'agit de déterminer si le gaz devrait être gardé au Canada et réservé aux marchés canadiens plutôt qu'aux marchés d'exportation. Peut-être que le comité n'a pas été établi dans ce but, mais j'ai l'impression qu'on l'a établi pour déterminer comment les Canadiens peuvent tirer le plus grand avantage des ressources dont nous jouissons.

Revenons en arrière. Je suis d'avis que le comité a agi d'une piètre façon en ce qui concerne les condensats provenant des marchés de l'ouest. Vous vous souviendrez du pipe-line qu'on a bâti il y a environ un an et nous avons permis qu'on transporte les condensats de l'autre côté de la frontière américaine pour deux bonnes raisons: la première, nous n'avions pas les usines nécessaires ni le lieu où établir les usines nécessaires pour traiter les condensats dans l'ouest du Canada; et la deuxième, il était difficile de retenir les condensats en vue d'un marché. Mais n'est-ce pas un fait que si ces condensats avaient été employés au Canada, cela aurait amené le développement d'une nouvelle industrie secondaire assez importante dans l'Ouest du Canada? Si le prix de ce produit dérivé avait baissé comme cela se prévoit aisément, avec un produit en surabondance, des industries secondaires se seraient établies, parce que les condensats sont essentiels à presque toutes les manufactures. Le comité, à ma souvenir, n'a rien fait dans l'intérêt des Canadiens et a gaiement consenti à permettre l'exportation des condensats pour bâtir des centaines de nouvelles manufactures dans la région de Chicago.

Je ne crois réellement pas que le comité ait fonctionné de la façon dont les membres du Parlement veulent qu'il fonctionne. Je ne crois vraiment pas qu'il ait fonctionné de la façon dont le public canadien veut qu'il fonctionne.

M. MCKINNON: M. Peters, je crois que vous vous faites une fausse représentation de certains faits.

M. PETERS: Je ne me fais pas de fausses représentations des faits. Les faits sont tels que je les ai énoncés. Nous avons exporté ces condensats de l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada aux États-Unis plutôt que de les garder au Canada et d'établir une industrie secondaire au Canada. Ce n'est pas l'affaire du comité d'établir une industrie mais le fait de garder les condensats au Canada aurait eu comme ultime résultat de porter les prix à un tel niveau que même les intérêts américains seraient venus au Canada en vue d'établir une industrie secondaire, si le produit avait été assez peu coûteux.

M. MCKINNON: M. Peters, je crois que vous confondez condensats et gaz de pétrole liquéfiés. Pourriez-vous m'indiquer ce que vous entendez par condensats?

M. PETERS: Eh bien, les condensats sont les sous-produits bruts de l'huile qui servent à faire les teintures, les aspirines et d'autres sous-produits pharmaceutiques ainsi que des articles variés.

M. MCKINNON: Les condensats, M. Peters, sont de l'huile par définition. Je crois que vous faites allusion aux gaz de pétrole liquéfiés et au sujet des combustibles pour l'industrie pétro-chimique. N'est-ce pas ce à quoi vous référez?

M. PETERS: Oui.

M. MCKINNON: M. Peters, j'ai 18 ans d'expérience dans ce domaine depuis la première fois où j'ai été nommé président du Comité de préservation de l'Alberta. Un de nos grands problèmes à ce moment-là était de conserver le gaz qui se produisait inévitablement avec l'huile. Ce gaz qui se produit inévitablement avec l'huile, ce gaz liquéfié, contient des produits de méthane, éthane, propane, butane et pentane. Le grand problème était de réclamer que les

compagnies recueillent ce gaz et en retirent les sous-produits pour en faire un gaz de pipe-line en état d'être livré au commerce. L'économie de cette entreprise à un stage, au moins dans les débuts, était bien pauvre particulièrement en ce qui concerne la vente des sous-produits, pour le propane. Mais à mesure que la production de gaz liquéfiés, produits inévitablement avec l'huile, augmentait et que des champs de gaz liquéfiés se formaient, le problème de vendre le propane et le butane s'accroissait et nous ne permettions pas aux compagnies de gaspiller cela. Il fallait dans bien des cas, qu'au cours de l'opération, on le retourne à sa formation première.

Mes collègues et moi-même, faisant partie du comité de l'Alberta à ce temps-là, avons interviewé chaque compagnie pétro-chimique au Canada et aux États-Unis pour essayer de les attirer à venir en Alberta afin d'y établir des industries pétro-chimiques. Deux entrevues ont amené des résultats. L'industrie du *Canadian Industries* à Edmonton pour la manufacture du polyéthylène et l'industrie Chemell à Edmonton qui emploie le butane. Si je comprends bien, aucune de ces manufactures n'a été une réussite financière. Le comité est aussi intéressé que vous l'êtes, M. Peters, à ce sujet d'employer nos ressources et de manufacturer tout ce que nous pouvons au Canada.

Le marché pour le propane et le butane s'est raffermi durant ces dernières années principalement parce que, n'étant pas capable de vendre en grosses quantités ou d'après des contrats à long terme, à l'industrie pétro-chimique, on a développé des marchés presque entièrement pour fins de chauffage tant au Canada qu'aux États-Unis.

J'ai discuté de ce sujet maintes et maintes fois avec les compagnies pétro-chimiques. Le grand problème aujourd'hui dans l'industrie pétro-chimique en est un de mesure, et bien qu'il faille considérer plusieurs aspects, ce qui compte principalement aujourd'hui est d'avoir une aussi grande manufacture que possible et de la bâtir aussi près du marché que possible. Le piètre résultat financier des deux manufactures d'Alberta auxquelles j'ai référé s'explique par des augmentations successives dans le transport des marchandises, par exemple. L'Alberta et la Saskatchewan sont enfermées entre les terres et voilà le nœud du problème lorsqu'il s'agit de développer une industrie pétro-chimique, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de produits chimiques bruts. Les deux compagnies auxquelles j'ai référé, toujours en Alberta, manufacturaient des produits chimiques qui, pourrait-on dire, se vendaient à la livre, bien que ces manufactures exigeaient une importante mise de fonds. Mais je puis vous assurer, M. Peters, que j'ai passé des longues heures et pendant plusieurs jours à essayer d'établir les industries pétro-chimiques en Alberta, avant que je ne vienne ici et nous avons dressé des relevés continus en ce qui concerne l'industrie pétro-chimique.

M. SALTSMAN: J'ai une question supplémentaire, M. le président, si je puis. Y a-t-il au Canada, une pénurie de combustible pour l'industrie pétro-chimique?

M. MCKINNON: Je ne le crois pas, bien qu'une évolution importante ait eu lieu en ce qui concerne l'industrie et je crois que le naphte est maintenant un des principaux combustibles.

M. SALTSMAN: J'ai entendu dire que certaines manufactures du Canada ont de la difficulté à obtenir suffisamment de combustibles et qu'on importe une quantité considérable de naphte. Maintenant, ce naphte importé est sujet à la douane, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: C'est probablement sujet à un petit tarif. Je ne puis vous en dire le montant exact mais je puis essayer de le trouver. Autre chose, monsieur le président, il est très difficile de définir le naphte. Il est soumis à diverses

spécifications et c'est pour cette raison que je ne suis pas sûr du montant exact du tarif mais nous pouvons essayer de le trouver pour votre information. Il ne s'agirait pas de plus d'un cent le gallon.

M. McCUTCHEON: Il ressort de notre discussion ici ce matin que tout dépend du point de vue où l'on se place. Je suis du fin sud et le Président de la compagnie *Union Gas* a dit récemment que les réserves sont apparemment suffisantes pour le développement normal mais qu'elles ne pourront suffire à l'ampleur du développement industriel dans le sud de l'Ontario. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. McKINNON: En autant que je sois informé, M. le Président, on devrait pouvoir obtenir tout le gaz que l'on désire en Ontario. C'est-à-dire, d'après les estimations que nous avons reçues de *Trans-Canada* dans les demandes diverses qu'ils ont faites afin d'augmenter leur équipement, nous avons toujours pensé qu'il pouvait fournir tout le gaz dont on a besoin.

M. McCUTCHEON: Reçoivent-ils encore du gaz de *Texas Panhandle*?

M. McKINNON: *Union Gas*, je crois, a un permis d'importer du gaz de *Texas Panhandle* et je crois que cela devait leur permettre de remplir leur entrepôt.

M. McCUTCHEON: Si je comprends bien, il s'agit d'une condition temporaire. Pendant la saison morte ou la période de déchargement, ils réapprovisionnent leur entrepôt à la *Texas Panhandle*.

M. McKINNON: Oui.

M. McCUTCHEON: J'ai un autre question. Elle peut être écartée comme étant hors d'ordre mais je crois qu'une des grandes considérations des gens du comité devait être de décider comment, nous les consommateurs de l'Est, pourrions nous procurer le gaz à meilleur compte.

M. McKINNON: Je ne suis pas prêt à faire des commentaires à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Actuellement M. Bowers m'avait indiqué qu'il avait des questions. Je suis passé à M. Peters. Je m'excuse auprès de M. Bower mais M. Peters avait initialement abordé le sujet. M. Bower, désirez-vous poser quelques questions maintenant?

M. BOWER: Oui, M. le Président, j'ai quelques questions à poser au président du comité sur l'énergie qui pourront aider à éclairer les gens qui soumettent des questions ici.

Je crois que l'une des questions que je veux poser au président est celle-ci: n'est-il pas d'avis que le grand développement de la production canadienne d'hydrocarbure, disons depuis 1947, a été un facteur très important dans l'équilibre des paiements, si nous étions là où nous en étions en 1947, n'aurions-nous pas presque 500 millions par année de déficit dans la question de l'équilibre du dollar américain?

M. McKINNON: Je crois que cela a fait une grande différence.

M. BOWER: L'autre aspect que je voudrais définir est celui-ci: le président n'est-il pas d'avis que les champs pétrolifères ne sont pas exploités à leur maximum? Presque aucun champ pétrolifère, excepté deux qui sont à leur déclin, n'est exploité à son maximum. On exploite un champ pétrolifère d'après ce qu'on appelle le *M.E.R.*—taux maximum d'efficacité.

M. McKINNON: C'est très exact. Il y a deux méthodes de déterminer ce qui est admissible au Canada et je le sais encore mieux en ce qui concerne l'Alberta. Tout d'abord, nous établissons ce qu'on peut appeler le taux maximum

d'efficacité, qui est basé sur des principes de génie et d'économie et poser au-dessus de cela vient une formule de prorata quand la production excède la demande du marché.

M. BOWER: Cela visait à éviter un gaspillage physique et économique?

M. McKINNON: Exactement.

M. BOWER: En ce qui concerne une question posée par mon collègue, M. McCutcheon le président ne dirait-il pas que l'opération de division par unités que vous avez décrite en relation avec l'espacement des puits, c'est-à-dire 40 acres sur 160, et la situation où un propriétaire privé qui possède le sous-sol peut avoir seulement 20 acres est une pratique courante et a aussi comme but d'éviter le gaspillage physique et économique?

M. McKINNON: Oui, en n'ayant pas à ouvrir autant de puits.

M. BOWER: Une autre question d'importance. . .

M. PETERS: Cette mesure est-elle appliquée par le Comité de l'énergie nationale? N'est-ce pas la politique des provinces?

M. McKINNON: Les ressources, comme vous le savez, monsieur, relèvent de la juridiction provinciale.

M. PETERS: Alors, vous ne pouvez pas vous en attribuer le mérite?

M. McKINNON: Non, mais nous leur avons bien fait sentir, quand nous avons annoncé la politique nationale sur l'huile, qu'ils devraient prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de l'industrie et ils ont collaboré. Nous avons joui d'une merveilleuse collaboration de la part des provinces et de l'industrie.

M. BOWER: Je crois que ce sont là les points principaux que j'ai cru utile de faire ressortir. J'aimerais aussi demander au président si le Comité de l'énergie nationale, en faisant la décision qui sont de sa compétence, ne prendrait pas en considération les facteurs tels que la division par unités, le taux maximum d'efficacité, et voir à ce que l'intérêt national, la conservation de nos ressources d'énergie soient sauvegardés.

M. McKINNON: Nous essayons de prendre tous ces intérêts en considération y compris l'intérêt du consommateur.

M. BOWER: Une dernière question en relation avec la question de M. Peters dans laquelle il s'informait des condensats; on ne peut produire d'huile sans produire des condensats par conséquent il ne peut être question de retenir ce produit quelque part pour usage postérieur, nous devons en disposer ou freiner la production d'huile et alors nous n'aurions pas l'huile que nous avons actuellement pour maintenir l'équilibre des paiements en exportant aux États-Unis et en important du Venezuela.

M. McKINNON: C'est exact en grande partie. Un condensat est un produit naturel des champs de gaz liquéfiés lors de l'opération ordinaire de triage et alors vous transmettez le gaz pour des opérations subséquentes. En d'autres mots, un condensat est vraiment de l'huile à poids spécifique élevé, à l'état intermédiaire de liquide et de gaz.

M. BOWER: Encore une autre question qui, je crois, pourrait intéresser le comité. L'équilibre entre nos exportations et nos importations—car virtuellement, nous en sommes là; il y a une petite différence—apporte une aide immense au Venezuela sans qu'il nous en coûte beaucoup. Dans l'esprit général d'aide aux jeunes nations et aux nations moins développées, ce fait ne joue-t-il

pas un rôle très important en autant que cela concerne ce pays ou tout autre pays de l'Amérique du sud qui expédie l'huile brute à la côte est du Canada?

M. MCKINNON: Voilà bien un des points que nous avons exposés quand la politique nationale a été annoncée; que cette mesure rompait le moins possible l'équilibre commercial normal et que les marchés de l'est qui avaient reçu l'huile de l'extérieur continueraient de la recevoir puisqu'ils sont si éloignés de la source normale de production.

M. BOWER: Voilà tout, M. le Président, et j'espère que ces considérations ont été utiles.

● (12.16 p.m.)

(Texte)

M. GOYER: Pouvez-vous me dire quelle est la consommation canadienne d'huile?

(Traduction)

M. MCKINNON: Oui. Les derniers aperçus que j'ai sur l'équilibre de l'offre et de la demande concernent 1964. Je serais heureux de fournir les chiffres pour 1965. En 1964, la demande intérieure était de 1,056,000 barils par jour.

(Texte)

M. GOYER: Quelle est approximativement, en pour cent, la consommation du marché de Montréal?

(Traduction)

M. MCKINNON: La capacité d'épuration à Montréal en 1965 était approximativement de 330,000 barils par jour. La demande intérieure au Québec, et il s'agit encore de chiffres concernant 1964, était de l'ordre de 303,000 barils par jour.

(Texte)

M. GOYER: A quel point le marché est-il touché par le produit canadien?

(Traduction)

M. MCKINNON: Les produits du marché de Montréal dérivent tous d'huile brute importée que les raffineries de Montréal épurent soutenues par l'importation de produits.

(Texte)

M. GOYER: Quelle est la production canadienne d'huile?

(Traduction)

M. MCKINNON: En 1965, elle se chiffrait à 923,000 barils par jour.

(Texte)

M. GOYER: De ce total, combien est consommé au Canada?

(Traduction)

M. MCKINNON: Des 923,000 barils par jours qui ont été produits en 1965, 318,600 barils par jour ont été exportés aux États-Unis, donc en soustrayant, vous aurez à peu près 605,000 barils par jour employés au Canada et tirés de la production canadienne.

(Texte)

M. GOYER: Non, je regrette. A combien pourrait être évaluée la capacité de production du Canada? Est-ce que l'industrie produit à 100 p. 100?

(Traduction)

M. MCKINNON: Je dirais, à peu près 1.5 million de barils par jour.

(Texte)

M. GOYER: Quel est le coût de l'huile produite dans l'Ouest du pays?

(Traduction)

M. MCKINNON: Le prix varie avec la qualité du produit brut.

(Texte)

M. GOYER: Pouvez-vous donner un prix approximatif?

(Traduction)

M. MCKINNON: Redwater est un des produits bruts standards et je crois que le prix au sortir du puits se chiffre à \$2.63 le baril.

(Texte)

M. GOYER: Quel pourrait en être le coût, une fois livrée à Montréal?

(Traduction)

M. MCKINNON: Voulez-vous parler du produit brut canadien? Voilà une question difficile à répondre parce que cela amènerait la construction d'autres pipe-lines.

(Texte)

M. GOYER: Avez-vous des idées sur cette question? Avez-vous une évaluation approximative au cas où des plans se réaliseraient?

(Traduction)

M. MCKINNON: Je crois que la Commission Borden, lorsqu'elle a étudié le prix du transport des produits bruts de l'ouest à Montréal, a estimé que si le pipe-line appartenait à l'État, cela coûterait à peu près 50 cents, si il était détenu par des intérêts privés cela coûterait de 60 à 70 cents. Mais ces estimations, bien entendu, étaient basés sur le coût d'il y a neuf ou dix ans.

(Texte)

M. GOYER: Vous avez mentionné qu'il n'y avait pas de restriction actuellement pour transporter l'huile à Montréal. Mais est-ce que vous pouvez déceler certaines barrières qui existeraient actuellement dans le marché?

(Traduction)

M. MCKINNON: Il n'y a aucune restriction sur l'importation d'huile brute sur le marché de Montréal, non.

(Texte)

M. GOYER: Existe-t-il quelque pression ou quelque situation mondiale pouvant influencer la finance du marché à Montréal?

(Traduction)

M. MCKINNON: Non.

(Texte)

M. GOYER: Votre organisme se tient-il au courant des fluctuations du prix mondial de l'huile?

(Traduction)

M. MCKINNON: Nous sommes au courant du fait qu'il existe des fluctuations importantes dans les prix de l'huile.

(Texte)

M. GOYER: En général, le prix payé à Montréal peut-il concurrencer celui qui est produit au Canada?

(Traduction)

M. MCKINNON: Je regrette, mais je ne sais pas le sens de cela.

(Texte)

M. GOYER: Voici, on vous a posé une question tantôt à propos de l'huile du Venezuela, livrée à Montréal, et on a mentionné un prix à comparer à celui de l'huile qui vient aussi du Venezuela et livrée en Europe, et on a mentionné un prix inférieur. De façon générale, le prix payé à Montréal peut-il concurrencer le prix de l'huile produite au Canada?

(Traduction)

M. MCKINNON: Le prix que l'on paie l'huile à Montréal serait plus bas que le coût actuel du produit brut canadien au sortir du puits plus le coût prévu pour le transport que je vous ai donné il y a quelques minutes.

(Texte)

M. GOYER: Pouvez-vous donner un chiffre approximatif de diminution de prix?

(Traduction)

M. MCKINNON: Il y a divers prix selon les qualités différentes de l'huile et les raffineurs de Montréal achètent, je suppose, d'après les prix mondiaux.

(Texte)

M. GOYER: Je comprends, mais vous dites qu'il y aurait une diminution de prix. Vous avez certainement des chiffres vous indiquant une diminution de prix. N'y aurait-il pas une moyenne à établir?

(Traduction)

M. SALTSMAN: M. le Président, concernant ce que M. McKinnon a énoncé, j'ai eu quelque information indiquant que l'huile qui parvient à Montréal n'y entre pas selon les prix mondiaux, et je pourrais citer le nom de la personne intéressée. J'aimerais consigner cela. Je ne puis confirmer la véracité de cet énoncé mais je suppose que cet homme, que je vous nommerai, est prêt à

soutenir cet énoncé si le Comité le veut bien. Cette lettre vient de Klaus Oehr, qui est importateur d'huile 590 Cercle Clarendon, Beaconsfield, Québec, Canada. Il indique aussi que le prix de l'huile brute au Canada ne se chiffre pas à \$2.63 le baril, mais à \$1.28 le baril tout frais inclus.

Maintenant, M. McKinnon, je ne sais trop si cette information est vraie ou fausse, mais je pense que lorsque de tels énoncés ont été faits, le Comité devrait s'informer s'ils sont vrais ou faux. Puis-je suggérer au Comité, par votre entremise, M. le Président, que nous demandions à M. Oehr s'il viendrait comme témoin devant ce comité.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons soulever la question devant le comité de direction à notre prochaine réunion, M. Saltsman.

(Texte)

M. GOYER: Alors tenant compte non pas des prix qui viennent de nous être suggérés, mais tout en restant dans la même échelle, parce que je voudrais quand même garder les mêmes pourcentages, pourriez-vous répondre à la question suivante: vous avez dit que le prix baisserait s'il y avait un marché entre l'Ouest et l'Est du pays. Avez-vous une idée approximative de la diminution en dollars?

(Traduction)

M. MCKINNON: Vous voulez dire pour que les prix du produit brut de l'ouest puissent affronter la concurrence à Montréal?

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, je crois que M. McKinnon posait cette question pour tirer au clair ce que vous lui demandiez. Serait-ce utile à ce moment si le Président expliquait au président du Comité de l'Énergie nationale le sens qu'il donne à la question? Nous essayons d'établir la différence entre le fait d'apporter l'huile de l'ouest à Montréal et celui de l'apporter du Venezuela. Voilà ce que votre question tend à établir, n'est-ce pas?

(Texte)

M. GOYER: Non pas nécessairement du Venezuela, mais ce qui est payé normalement, actuellement, à Montréal, d'après l'échelle mondiale. Je suppose qu'il n'y a pas beaucoup de concurrence lorsque cela arrive à Montréal.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Et le président a dit qu'il est moins coûteux d'importer de l'huile de l'extérieur et je crois que les questions tendent à établir ce qu'est la différence actuelle et, deuxièmement, ce que cela coûterait en fonction des pipe-lines pour transporter l'huile de l'ouest jusqu'à Montréal. Quelle serait alors la différence? Est-ce bien là la question?

M. MCKINNON: Se basant sur le prix standard de l'huile brute Redwater à \$2.63 et sur les estimations préparées par la Commission Borden du coût de 50 à 60 cents pour transporter l'huile à Montréal, cela donnerait un prix imposé d'à peu près \$3.13 à \$3.23 pour l'huile brute canadienne. Maintenant, si le prix de \$2.34 est exact, il y aurait une différence d'environ 90 cents, n'est-ce pas? Je ne sais rien de ce prix \$1.80—\$1.28. Je regrette.

M. SALTSMAN: Il s'agit du prix de l'huile brute au sortir du puits.

M. McKINNON: Je regrette. Je réfèrais à \$1.80 pour l'autre prix auquel vous prétendez que le produit brut du Venezuela nous parvient.

M. SALTSMAN: Bien, on peut vérifier ces chiffres en se référant au prix de ces envois dans le marché mondial.

M. McKINNON: Vous prétendez que l'ouest canadien peut produire l'huile pour \$1.28, est-ce bien cela?

M. SALTSMAN: Oui, et il est sous-entendu que le prix à Montréal est lié au prix que les compagnies d'huile croient avantageux pour prévenir la compétition dans la vente de l'huile au Canada, que l'on peut obtenir l'huile à meilleur marché dans d'autres pays que le Venezuela? Elle n'est pas importée d'autres pays? On insinue aussi qu'en imposant le tarif sur le dumping du produit achevé, vous empêchez ou quelqu'un empêche une compétition efficace des prix mondiaux et des marchés mondiaux au Canada: que le marché canadien est coupé de la compétition mondiale.

Ce sont des choses sérieuses, M. McKinnon. Je suis certain que vous le saisissez bien. Je ne prétends pas être un expert en industrie: comme je l'ai dit mon intérêt provient du fait que j'ai reçu des lettres de plusieurs gens; j'ai consulté les journaux et pris connaissance des énoncés de plusieurs personnes dans l'industrie pétrolière, certains de ces énoncés soulèvent des questions très sérieuses qui, je crois, méritent une réponse. Je crois que ce comité devrait appeler les témoins dont on a besoin, qui sont experts dans ce domaine, qui ont porté ces diverses accusations sur la politique nationale en ce qui concerne l'huile afin que ce comité sache le degré de succès que la politique nationale sur l'huile rencontre en fonction de l'intérêt national.

Le PRÉSIDENT: Comme je l'ai dit, c'est un sujet que nous aborderons sûrement à la prochaine réunion du comité de direction. Nous avons, en quelque sorte, été interrompus par les questions de M. Goyer.

(Texte)

M. GOYER: Une dernière question. Quel est le pourcentage de l'industrie de l'huile appartenant à des capitaux canadiens?

(Traduction)

M. McKINNON: Voilà une question difficile à répondre.

Le PRÉSIDENT: Cela figure-t-il dans l'étendue de la responsabilité du Comité national sur l'énergie? Savez-vous s'il connaît le nombre de propriétaires canadiens dans les compagnies d'huile?

M. McKINNON: Bien, nous surveillons les possessions de ce qu'on appelle les compagnies indépendantes et les grandes compagnies et nous croyons que les producteurs indépendants possèdent probablement 15 à 20 pour cent de la production et les grandes compagnies ont le reste. Maintenant, des Canadiens ont investi dans les grandes compagnies et cela est très difficile d'établir une répartition d'après un véritable pourcentage, et de dire quel est le véritable pourcentage des intérêts américains.

(Texte)

M. GOYER: En ce cas-là, ne parlons pas capitaux, parlons direction de compagnies.

(Traduction)

M. MCKINNON: Bien, les grandes compagnies, comme je l'ai dit, contrôlent presque toute la production. Les intérêts canadiens dans certaines de ces compagnies, je vous l'ai dit, sont difficiles à évaluer. Je crois qu'à tout prendre les compagnies canadiennes subsidiaires ou qui sont associées avec les compagnies étrangères agissent en général comme de bons citoyens canadiens. Comme je l'ai dit, nous avons obtenu une bonne collaboration de ces compagnies.

(Texte)

M. GOYER: Je ne vous demande pas comment ils agissent, je ne veux pas non plus leur prêter de mauvaises intentions sur le marché canadien, mais ça m'intéresse de savoir quel pourcentage nous possédons ou nous dirigeons dans ce marché, dans cette production, qui est très importante au Canada.

(Traduction)

M. MCKINNON: Bien, autant que cela concerne le contrôle de la production cela dépend actuellement des provinces. Ce sont elles qui établissent le taux auquel on peut produire l'huile.

(Texte)

M. GOYER: Voulez-vous me dire simplement que vous n'avez pas les chiffres? Donnez-moi le pourcentage.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je crois que sur quoi M. Goyer s'interroge, M. McKinnon, c'est sur les compagnies qui produisent de l'huile au Canada et qui sont contrôlées par des intérêts étrangers.

(Texte)

M. GOYER: Je crois qu'on a bien compris ce que je veux dire. S'il n'est pas possible de me répondre ou si le témoin n'a pas les chiffres, ou encore, s'il préfère ne pas les dévoiler, j'en conviendrai, cependant, je voudrais une réponse, même si elle est brève.

(Traduction)

M. MCKINNON: Je crois que j'ai dit précédemment que le contrôle indépendant est de l'ordre de 15 à 20 pour cent de la production et le reste est contrôlé par les grandes compagnies. Maintenant, celles-ci à leur tour, sont contrôlées si on peut dire, par la compagnie-mère. J'aimerais à vérifier certains chiffres. Je crois que certains chiffres sont émis par le Bureau des statistiques du Dominion en ce qui concerne la propriété réelle. Je ne les ai pas à ma portée.

M. SALTSMAN: M. le Président, seulement une courte question supplémentaire; pendant que M. McKinnon vérifie, vérifierait-il aussi pour voir jusqu'à quel point les compagnies indépendantes ont des propriétaires étrangers. Le chiffre s'établit-il entre 15 pour cent et 20 pour cent?

M. MCKINNON: Je ne sais pas si l'on peut se procurer cette information, mais nous verrons ce que nous pouvons faire.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, passons à M. McCutcheon. Vous m'avez indiqué plus tôt au premier tour de questions que vous vouliez poser une question. Cela s'est-il réglé dans votre question supplémentaire? Alors il y avait deux autres membres qui ont indiqué qu'ils avaient d'autres questions à poser, et M. Peters. Il est maintenant 13 heures moins vingt minutes; est-ce selon votre bon plaisir que nous continuions dans un effort pour finir cela, ce matin. Vous croyez que cela nécessite une autre session? Très bien, dans ce cas-ci. . .

M. DAVIS: J'ai une question à poser au premier tour.

Le PRÉSIDENT: Au premier tour, c'est très bien. Voilà la procédure que la présidence a tenté d'adopter. Les personnes qui ont posé des questions doivent attendre que tous les autres membres aient eu la chance de poser leur première question avant de procéder à un deuxième tour.

M. DAVIS: M. McKinnon a dit qu'entre autres considérations qui influent sur nos exportations, et ainsi de suite, il y a l'intérêt du consommateur mais il a mentionné d'autres intérêts. Je désire bien spécifiquement mettre en relief les intérêts du consommateur, à votre avis, M. le Président le consommateur paie-t-il un prix relativement capable d'affronter la concurrence dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, régions qui sont desservies de l'extérieur du Canada?

M. MCKINNON: En autant que je sache, oui. Maintenant, des petites quantités d'importations peuvent être obtenues à des prix plus bas, mais il s'agit de savoir si nous pouvons obtenir ces importations dans un volume assez considérable. Nous savons que certaines importations qui sont entrées au Canada ont été achetées sur les marchés marginaux de l'Europe à des prix bien au-dessous du prix de gros que l'on demande dans ces pays pour l'ensemble des ventes.

M. DAVIS: Maintenant, dans le reste du Canada, c'est-à-dire à l'ouest de Montréal et jusqu'à la Colombie-Britannique, l'approvisionnement d'huile provient de façon prédominante de sources canadiennes. A votre avis, l'huile importée pourrait-elle être obtenue à meilleur compte? En d'autres mots, le consommateur pourrait-il être servi à un prix plus bas?

M. MCKINNON: Je crois qu'il est possible que dans certaines régions l'huile importée puisse être obtenue, mais là encore je ne voudrais même pas hasarder une conjecture sur ce que pourrait être la différence de prix. Comme vous le savez, nous pouvons importer de l'huile à l'est de Montréal seulement durant la saison où la navigation est praticable. Vous le savez, il est impossible d'y naviguer pendant certains mois de l'année. Cela entraînerait la construction d'entrepôts, et tout ce qui s'y rattache.

M. DAVIS: Pourrions-nous importer des États-Unis une quantité assez grande d'huile à meilleur marché que celle obtenue de sources canadiennes, disons les prairies ou le sud de l'Ontario?

M. MCKINNON: Non. L'huile pourrait être obtenue des États-Unis, mais évidemment notre huile peut affronter la concurrence des États-Unis, et les produits bruts pourraient être obtenus des États-Unis; il n'y a aucune restriction. L'exemption par voie de terre est la même dans les deux pays. Je puis dire qu'en moyenne le produit brut canadien au sortir du puits vaut 45 cents le baril de moins que le celui des États-Unis. Je parle en termes de dollars américains et de dollars canadiens. En d'autres mots, je crois que le prix moyen aux États-Unis est de \$2.90 et au Canada environ \$2.45.

M. DAVIS: Puis-je en déduire qu'entre, par exemple, Vancouver et Toronto, le consommateur canadien ne paie pas davantage pour le pétrole provenant d'ailleurs?

M. MCKINNON: Je ne sais si je devrais faire cette déclaration. Il ne paie pas plus cher que si le pétrole était importé de l'étranger. Je sais seulement que dans l'ensemble il n'y a pas eu d'augmentation réelle des produits au Canada depuis l'instauration de la politique pétrolière nationale ou du moins très, très peu. En vérité, je crois qu'en moyenne, le prix du mazout a baissé.

M. SALTSMAN: Une question supplémentaire, monsieur le président. Si le prix au point d'extraction est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada, les prix de l'essence canadienne sont-ils inférieurs à ceux de l'essence américaine, si l'on ne tient pas compte des impôts?

M. MCKINNON: Ils varient énormément d'une région à l'autre. N'oubliez pas que le gallon américain est inférieur au gallon canadien. Lorsqu'on établit des comparaisons, on publie parfois cette différence.

M. SALTSMAN: Cela s'applique-t-il pour le baril?

M. MCKINNON: En principe, je n'ai pas connaissance du prix des barils, sauf pour le mazout lourd.

M. PETERS: Le baril contient 25 gallons impériaux, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: 35 gallons impériaux, c'est-à-dire, 42 gallons américains.

M. SALTSMAN: A propos des prix, monsieur le président, si M. Davis le permet, je voudrais mentionner quelques prix européens figurant dans l'édition de 1966 du *National Petroleum News Facts*. Selon celui-ci, les prix de l'essence au Canada sont supérieures d'au moins 5 p. 100 à ceux de n'importe quel pays d'Europe occidentale n'exploitant pas de puits sur son territoire. Ces prix n'incluent pas les impôts. Le prix brut est plus élevé, mais les impôts sont beaucoup plus élevés en Europe. En France, le gallon américain coûte 16.2c., impôt non compris, et le gallon impérial 19.4c. En Italie, le gallon américain vaut 16c. et le gallon impérial 19.2c. En Allemagne, il coûte 21.6c. Par contre, le gallon d'essence vaut environ 27c. au Canada.

M. MCKINNON: Ces prix européens sont-ils des prix de gros ou des prix de détail?

M. SALTSMAN: Des prix de détail. Je puis dire comment j'ai établi ces données. Prenons la France: le prix de l'essence ordinaire, impôts compris, y est de 73.1c. le gallon. L'impôt se chiffre à 58.9c. le gallon et le distributeur reçoit 16.2c. Ce sont là les chiffres indiqués par le périodique. On a donc le prix de l'essence ordinaire fixé à 73.1c. le gallon, dont 56.9c. d'impôt. Le gallon reviendrait donc à 16.2c. pour le consommateur. Voilà, je pense, les faits.

M. MCKINNON: Je voudrais avoir ces chiffres afin que nous...

M. SALTSMAN: Je peux vous le remettre pour que vous l'examiniez, car, comme je l'ai dit, je ne prétends pas...

M. MCKINNON: Voulez-vous le reprendre?

M. SALTSMAN: Oui, je voudrais le reprendre, mais je ne prétends pas être expert en la matière. Cependant, si vous examinez ces données...

Le PRÉSIDENT: En avez-vous fini avec votre question supplémentaire, monsieur Saltsman? Comme je l'ai dit, deux autres membres ont déclaré lors de la deuxième série qu'ils avaient d'autres questions à poser: M. Saltsman et M. Andras. Il est maintenant une heure moins dix. Le Comité souhaite évidemment poursuivre le débat un autre jour avec l'Office national de l'énergie. Êtes-vous d'avis que nous devrions lever la séance?

M. ANDRAS: J'en ai pour cinq minutes, monsieur le président. A propos de notre inquiétude ayant trait à l'emplacement de l'oléoduc, M. McCutcheon a déclaré que nous faisons peut-être montre d'esprit de clocher. Il a dit, je crois, qu'il s'agissait de savoir quelle partie était lésée.

J'estime que le problème est d'une toute autre envergure et je voudrais être assuré que l'Office s'intéresse à d'autres arguments et c'est pourquoi je voudrais citer quelques extraits des thèses présentées lors du dernier débat sur la question. Le ministre du Commerce, M. Howe, a résumé la politique du gouvernement canadien en déclarant à la Chambre le 8 novembre 1949:

«Que les ressources du Canada, telles que l'électricité, les fluides ou les gaz, qui supposent un transport continu, sont destinées en premier lieu aux Canadiens... l'exportation du gaz ferait l'objet de la même réglementation que celle de l'électricité, c'est-à-dire, qu'on veillerait avant tout aux besoins du Canada et qu'on protégerait ceux-ci d'une manière définitive aux fins d'exportation.»

Ce passage est tiré des débats de la seconde session de 1949 et figure à la page 1594 du volume II du *Hansard*. Le ministre a réitéré cette politique au début du débat sur l'oléoduc, lors de sa déclaration du 15 mars 1956:

Aucun gouvernement ne peut légitimement exporter du gaz avant d'avoir pourvu aux besoins canadiens.

Ce texte est tiré de la page 2233 du *Hansard* de 1956, volume II et rappelle l'extrême importance des prévisions établies pour une période de trente ans d'après la déclaration de M. McKinnon.

On a également avancé les arguments cités ci-après qui favorisent un oléoduc entièrement canadien et je tiens à confirmer la déclaration de M. Peters au sujet de l'attitude plus ou moins partisane adoptée à cet égard par certaines personnes. Il a parlé en tant que membre du nouveau parti démocratique et voici des extraits des discours prononcés par des députés conservateurs et libéraux à ce moment-là. Le premier de ces extraits fait état d'une déclaration de M. Howe selon laquelle un contrat d'exportation à long terme de gaz naturel, qui s'impose en vertu du programme d'échange et, selon moi, en vertu de la mise en application de la *Trans-Canada Great Lakes Transmission*, desservirait les intérêts du Canada si ses besoins en gaz naturel devaient augmenter à un point tel que le contrat d'exportation vers les États-Unis ne pourrait être respecté qu'aux dépens des consommateurs canadiens.

D'après le second argument présenté par M. Howe, les autorités américaines ont pensé qu'elles devaient accepter avec prudence et seulement dans une faible mesure de dépendre des approvisionnements canadiens, tel que prévu par le programme d'échange. Réciproquement, le gaz américain ne pourrait être vendu sur les marchés canadiens que s'il représentait vraiment l'excédent de la consommation intérieure des États-Unis.

Un autre argument consistait à veiller que le Canada conserve la haute main sur l'oléoduc canadien afin de protéger les besoins futurs des consommateurs canadiens.

À la page 2238 du même numéro du *Hansard*, M. Drew déclare que le programme d'échange placerait le prix et le volume du gaz exporté aux États-Unis et importé de ce pays sous le contrôle de la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis.

Selon un autre argument avancé par M. Drew à la même page du *Hansard*, le tracé de l'oléoduc canadien assurerait l'indépendance économique et politique du Canada. Quels que soient les témoignages d'amitié d'un pays, il est prudent de faire en sorte que l'oléoduc demeure en territoire canadien.

● (12.53 p.m.)

Enfin, M. Howe déclare à la page 4179 du *Hansard* de 1956 qu'un oléoduc entièrement construit au Canada ne sera soumis qu'aux lois canadiennes et au règlement établi par les autorités provinciales du Canada, ainsi qu'au règlement de la Commission des transports. Je veux simplement affirmer que ces arguments étaient valables à cette époque et qu'ils le sont encore aujourd'hui dans l'intérêt du pays. D'ailleurs, il ne s'agit pas simplement de pressions régionales ou locales. Je voudrais être sûr qu'avant de faire connaître sa décision à ce sujet, l'Office national de l'énergie a examiné et bien pesé tous les arguments présentés.

Le PRÉSIDENT: Encore des questions ou des commentaires? Nous avons convenu de nous ajourner, mais nous avons une réunion prévue pour mardi à 11 heures. M. Udall sera au Canada ce jour-là et aura des entretiens avec le ministre et des hauts fonctionnaires dans le courant de la matinée. C'est pourquoi, on ne pourra rappeler aucune des personnes attachées à ce ministère. Néanmoins, j'ai essayé hier et encore aujourd'hui d'entrer en contact avec le ministre de l'Industrie à propos du Conseil national de recherches. Nous devrions peut-être nous arranger pour entendre, avec votre approbation, les témoins du Conseil jeudi prochain; ce pourrait être la solution à la situation. Si personne ne s'y oppose, je considère que vous approuvez cette ligne de conduite. Si, pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvons entendre le Conseil national de recherches jeudi, nous commencerons alors par l'Office de l'énergie le mardi ou le jeudi de la semaine suivante, puis, nous reprendrons l'article 1^{er} en présence du ministre.

D'ici jeudi, je convoquerai une réunion du comité directeur—peut-être après les appels à l'ordre du jour—pour débattre cette question et les problèmes soulevés par M. Saltsman.

La réunion est ajournée.

Le JEUDI 23 juin 1966

● (11.00 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis, Monsieur Udall, est en visite ici et, par conséquent, tous les fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques sont occupés. On m'a donc proposé en ma qualité de président qu'il serait peut-être préférable, nous en avons discuté lors de la réunion du comité directeur de l'autre jour, de proposer une motion pour demander l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre afin que nous ayons quelques séances supplémentaires la semaine prochaine pour régler ce problème. Nous avons pris cette décision hier lors de la réunion du comité directeur.

La séance a été consacrée, entre autres choses, à la convocation des témoins relativement à l'affaire dont nous avons discuté pendant les débats du dernier jour et au problème de l'eau que nous avons débattu auparavant. Selon le comité directeur, la convocation des témoins à ce stade des discussions induirait notre comité à s'attarder très longuement sur cette question au cours des prochaines semaines, car l'appel d'un témoin entraîne souvent l'appel d'un autre témoin. On nous a laissé entendre qu'il y aurait peut-être bien d'autres questions à débattre. Par conséquent, j'ai proposé au comité directeur que nous pourrions peut-être, si cela lui agréait, régler le problème du budget, à condition que si nous avons des vacances cet été, nous aurions l'occasion de convoquer ces témoins lors des réunions de cet automne. A la reprise de nos réunions, nous aurons à étudier la question du développement régional, ce qui, je crois, exigera assez de temps. Nous devons aussi examiner le budget supplémentaire du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je crois comprendre que ce ministère aura un budget supplémentaire assez considérable, car il a été récemment constitué et, par conséquent, nous aurons largement le temps de convoquer les témoins et de poursuivre l'étude des questions qui se sont présentées lors de l'examen du budget. M. Peters, M. McCutcheon et moi-même avons convenu que ce serait là la ligne de conduite à adopter et que, par conséquent, nous devrions essayer de nous réunir lundi prochain en vue de terminer ces travaux qui nous ont été renvoyés par la Chambre. La prochaine réunion est donc fixée à lundi à 9 h. 30 du matin.

En outre, je vous demanderais de bien vouloir investir le président du Comité du pouvoir de demander cet après-midi la permission de se réunir en même temps que les séances de la Chambre au cours de la semaine prochaine. Or, il se pourrait fort bien que cela ne soit pas nécessaire, mais dans le cas de l'affirmative, je pense qu'il serait préférable d'avoir cette permission; c'est pourquoi, si quelqu'un présentait une motion à cet effet, je l'accueillerai à coup sûr.

Appuyé par M. McCutcheon, M. Laflamme propose que le Comité recommande à la Chambre d'obtenir la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre et ce, à compter du lundi 27 juin au vendredi 30 inclusivement.

M. FULTON: Monsieur le président, je suis en faveur de cette motion, mais je voudrais vous demander de ne pas siéger lundi matin car je ne serai pas libre et je crois que d'autres seront dans mon cas. C'est pourquoi, je me permets de vous proposer ou de vous demander de profiter de la motion pour obtenir de la Chambre la permission de siéger lundi après-midi au lieu de lundi matin.

Le PRÉSIDENT: C'est à mon avis une demande raisonnable, Monsieur Fulton. Il y a plusieurs questions que nous voudrions régler la semaine prochaine dont certaines ont été posées par des membres de l'Office de l'énergie. Ces derniers s'attendent à obtenir des réponses et les membres voudront peut-être siéger lundi matin pour s'occuper de l'Office de l'énergie et attendre peut-être l'après-midi pour passer aux travaux intéressant le ministre en personne. Ce compromis serait-il acceptable, Monsieur Fulton?

M. FULTON: Cela présuppose que je ne m'intéresse pas à l'Office de l'énergie, mais...

Le PRÉSIDENT: Il se trouve, si je puis m'exprimer ainsi, que plusieurs membres ont témoigné d'un intérêt très vif pour l'Office de l'énergie. Or, l'autre jour, celui-ci a tenu le Comité en haleine. C'est pourquoi, le Comité mitraillera l'Office de questions, même s'il ne se compose que d'un minimum de neuf membres. Je n'ose pas penser à ce qui arriverait si les 24 membres étaient présents.

M. PETERS: Monsieur le président, j'étais d'accord avec cette proposition, mais je venais d'assister à la réunion du Comité de l'agriculture. Celui-ci a aussi demandé la prolongation des séances pour pouvoir siéger aussi longtemps que la Chambre. On dirait qu'il y a une conspiration pour clore les débats de tous les comités vers la fin de juin, ce qui est simplement impossible. A mon avis, c'est ridicule et je n'aime pas le chantage. Je ne refuse pas de siéger en juillet en cas de nécessité, mais qu'on ne me demande pas d'en terminer le 30 juin si nous voulons avoir des vacances. C'est tout simplement impossible pour certains comités et je m'oppose à cette idée.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec ce principe, monsieur Peters. En ma qualité de président, il me semble que d'une part, nous désirons en finir avec le budget, mais que, d'autre part, cela n'est possible qu'avec la collaboration du Comité et si tous ses membres croient avoir suffisamment étudié ces questions. Je ne sais pas ce qu'il en est au sujet du Comité de l'agriculture, mais je sais qu'en ce qui concerne notre comité, c'est le président qu'on peut tenir pour responsable. Cependant, nous avons commencé nos travaux plus tard que les autres car, tout d'abord, nous n'avons pas réussi à entendre les témoins et ensuite, nous avons eu des problèmes de coordination. Je sais que depuis le début, aucun comité ne s'est montré plus intéressé que celui-ci. J'ai simplement pensé que cette permission pourrait être utile à un moment donné; autrement, nous aurions droit tout au plus à deux séances d'une heure environ. Si nous pouvons conclure nos travaux dans ce délai, je ne serais certes pas prêt à vous demander de siéger en même temps que la Chambre, surtout si nous pouvons obtenir de nous réunir lundi. Il y a toutefois une exception, c'est-à-dire, si nous pouvons nous occuper du Conseil national de recherches vers la fin de la

semaine, le ministre et ses fonctionnaires préféreraient peut-être que nous ayons une réunion avec eux pendant l'après-midi, car ils sont pris jeudi matin. En d'autres termes, si nous obtenions cette permission, je tâcherais d'y recourir seulement en dernier ressort selon le nombre des questions qu'on posera durant notre séance ordinaire et l'emploi du temps de ceux que nous voulons convoquer.

● (11:15 a.m.)

Le budget constitue en lui-même un sujet d'étude. J'ai peut-être tort à ce sujet, mais je constate que certains membres veulent sortir du cadre de cette étude pour aborder des sujets d'une toute autre envergure, ce qui est entièrement différent et peut-être vaudrait-il mieux que nous ayons l'occasion de le faire cet automne. Je pense à M. Kierans et à d'autres qui ont déclaré être intéressés à comparaître devant nous. Un ou deux autres groupes m'ont aussi fait savoir qu'ils désiraient nous rencontrer. Si nous ouvrons la porte à l'un de ces groupes, nous serons alors obligés d'en faire autant pour tous les autres. Je crois que ce serait préférable de commencer nos travaux à l'automne. Si tout va bien, nous terminerons la question du budget cette semaine, seul un délai éventuel dans la convocation des témoins de l'extérieur peut nous retarder. Si nous convenons de la possibilité d'effectuer ces travaux en automne, je crois qu'il nous faudrait alors, œuvrer dans ce sens. Dans l'ordre normal des choses, si nous étions au mois de mai et qu'il ne fût pas question de vacances, nous terminerions probablement tous nos travaux.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, je suis de ceux qui sont très intéressés à entendre les témoins et à poser des questions aux fonctionnaires de l'Office de l'énergie. Je suis tout à fait d'accord pour que nous procédions à l'étude du budget, pourvu que l'audition des témoins reprenne sans faute à l'automne, comme vous nous l'avez assuré. Il y a des détails significatifs de cette politique pétrolière nationale qui doivent être examinés.

M. McCUTCHEON: Monsieur le président, c'était mon opinion lorsque nous nous sommes rencontrés hier. Je n'ai certes pas donné mon accord sans obtenir l'assurance, que j'ai prise pour argent comptant, de voir ces personnes à l'automne.

Le PRÉSIDENT: J'en ai discuté avec M. Pepin et selon lui, nous pouvions continuer. Il semblait, dès le début, vouloir collaborer et était d'avis qu'il serait bon que nous disposions de toutes les possibilités afin de régler ces questions. Je lui ai dit que si nous convoquons des témoins maintenant, les réunions du Comité seraient prolongées, mais que nous pourrions clore nos débats dès à présent si nous étions sûrs de pouvoir continuer à l'automne. Il nous a très bien compris et s'est montré d'accord.

M. DAVIS: Le gouvernement n'est-il pas tenu de présenter le budget supplémentaire par ministère?

Le PRÉSIDENT: Non, ce n'est pas obligatoire, mais si le gouvernement disait: «nous n'allons pas vous envoyer le budget maintenant, nous allons réfléchir à cette question», le Comité pourrait alors répondre: «en ce cas, nous allons effectuer nos travaux maintenant». Je ne sais si c'est pour cette raison ou pour une autre, mais ils ont accepté de le faire, c'est-à-dire, de nous envoyer le

budget supplémentaire et d'autres questions qui, selon eux, se rattacheraient à ce domaine et nous donneraient l'occasion de procéder à l'étude de l'Office de l'énergie.

M. PETERS: Monsieur le président, vous êtes tellement conciliant que j'hésite à formuler une objection, mais normalement il me semble que si nous adoptons le budget de l'Office national de l'énergie, et là je pense que MM. Fulton et Davis en savent davantage que moi, cette question ne devrait pas être soulevée avant un an, à moins qu'il n'en soit fait mention dans le budget supplémentaire. En toute franchise, je ne suis pas intéressé par ce débat. Je suis tout à fait disposé à m'opposer à la Chambre à la prolongation de nos heures, à demander l'avis de 48 heures et à lutter pour l'obtenir si cela est nécessaire, non pas simplement parce que je ne suis pas d'accord avec ce qui a été convenu, mais parce que je pense que cette question n'est pas de notre ressort. Toute question soumise au Comité doit être renvoyée par la Chambre et il n'est pas dit que même le budget supplémentaire soit présenté au Comité sans être renvoyé par la Chambre. Donc, si nous devons prendre nos vacances à partir du 15 juillet, il n'est aucunement question que la Chambre ait terminé l'étude du budget d'ici là. Je serais prêt à accepter de siéger au comité en même temps que les séances de la Chambre afin d'étudier l'Office national de recherches. Je m'intéresse à l'Office et à la demande déposée par Trans Canada, mais je n'accepterai pas que la question intéressant cet organisme soit résolue sans avoir au préalable un débat complet à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Peters, si je puis me permettre, vous craignez que le Comité ne soit pas en mesure d'étudier cette question à l'automne. Certes, si vous aviez l'assurance que ce débat aura lieu, votre attitude serait alors quelque peu différente. Le ministre m'a donné cette assurance et il pourrait le confirmer devant vous lundi.

M. PETERS: Le président accepterait-il de présenter séparément la question de l'Office national de l'énergie lorsqu'il fera rapport à la Chambre au sujet du budget?

Le PRÉSIDENT: Le ministre et moi en avons discuté et je ne sais si aucun d'entre nous est très au courant de la procédure parlementaire, toutefois, le ministre était d'avis que nous ne pouvions le faire. Monsieur Fulton pourrait peut-être nous faire connaître son opinion.

M. FULTON: Monsieur le président, je dirais que vous pourriez remettre le débat de cette question jusqu'à la nouvelle session du Parlement, si tel était le désir du comité. Il me vient à l'esprit que vous pourriez aussi demander au ministre de vous assurer qu'il présentera un budget supplémentaire d'un dollar pour l'Office national de l'énergie afin que cela donne matière à étude pour le comité à l'automne.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas trop approfondi la question, car il y a deux possibilités: soit qu'un projet de loi afférent à cette question nous soit renvoyé, soit que la solution proposée par M. Fulton soit adoptée. Le ministre m'a assuré qu'il veillerait que l'étude de l'Office national de l'énergie ait lieu à l'automne. Peut-être serait-il préférable que le ministre vienne nous rendre visite lundi. Je ne sais pas si cela s'impose tellement, car au terme des débats de l'Office national, ses représentants se présenteront devant le comité. De toute façon, si certains d'entre vous désiraient s'entretenir de cette question avec M. Pepin en dehors des réunions du comité, ils auraient peut-être une meilleure idée du sujet à traiter.

Je réexaminerai la question. Si ceux d'entre vous qui ont quelques points à éclaircir devaient en discuter avec M. Pepin, ils auraient peut-être une meilleure conception de la situation.

M. ANDRAS: Monsieur le président, vous pourriez aussi inclure dans le rapport du comité que vous présenterez à la Chambre un paragraphe recommandant la convocation des témoins de l'Office national de l'énergie.

M. PETERS: Monsieur le président, si nous avons l'assurance que le débat aura lieu à l'automne, laissons de côté la question de l'Office national de l'énergie pour l'instant. De cette façon il apparaîtrait que nous ne l'avons pas débattue, mais que nous l'avons mise de côté. C'est pourquoi, je voudrais que la question soit remise à plus tard. Il n'y a donc pas eu de rapport de fait et elle est toujours soumise au Comité. Je pense que cela peut se faire. Je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas être remis à plus tard, sous prétexte que c'est un Office. Nous ne convoquerions pas les témoins une nouvelle fois. Nous serions disposés à étudier les autres questions et à présenter un rapport sur le budget. Puisque c'est un Office, il se pose une difficulté technique, à savoir si c'est un budget au sens propre du mot.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, si nous procédons de la sorte nous n'aurons pas adopté le budget. Nous ne pouvons renvoyer le budget à la Chambre si nous n'en avons pas fait l'étude complète. Autrement dit, si la question de l'Office national de l'énergie nous est soumise, comme le propose M. Fulton, sous la forme d'un budget supplémentaire d'un dollar, cela ne résoudre-t-il pas le problème? L'essentiel n'est-il pas que cette question nous soit renvoyée que ce soit ou non sous la forme du budget ou du budget supplémentaire afin de poser des questions et d'obtenir les renseignements qui en découleront. Il se peut qu'il y ait une nuance, mais je ne semble pas parvenir à la saisir pour l'instant.

M. FULTON: Je voudrais proposer que vous réexaminiez la question. M. Peters pense en fait que si nous achevons l'étude et faisons rapport sur le budget, y compris celui de l'Office national de l'énergie, cela vaudrait dire que le comité les accepte. Or, M. Peters est loin d'être satisfait à ce point de vue là. Si nous adoptons celle ligne de conduite, d'une part, nous disons à la Chambre que nous acquiesçons, puis nous demandons alors la permission de les réexaminer à l'automne afin de régler un point litigieux. Cela semble être quelque peu contradictoire. Je comprends l'attitude de M. Peters qui ne voudrait pas se trouver dans une telle situation. Ne pourriez-vous pas examiner la chose lundi, car nous pouvons très bien indiquer à la Chambre que nous avons terminé l'étude de tel ou tel point, mais que nous n'avons pas encore terminé l'examen de la question afférent à l'Office national de l'énergie et que le comité pense et recommande que cette étude soit reportée à l'automne. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas procéder de cette façon.

Le PRÉSIDENT: Je vais certainement m'en assurer. Je suis sûr que cela pourrait se faire. Cette solution aurait pour effet concret d'immobiliser la Chambre jusqu'à l'automne relativement à l'étude du budget du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je ne sais pas, mais comment pourrait-elle adopter le budget si un crédit manque et remettre l'adoption d'un autre crédit à l'automne. Je suis d'avis que la Chambre ne peut débattre ou adopter le budget jusqu'à ce que nous en terminions avec la question de l'Office national de l'énergie.

M. FULTON: Je peux me tromper, mais le comité des approvisionnements ne pourrait-il pas s'occuper de tous les crédits de l'Office national de l'énergie et les adopter. Quel est le problème? Est-ce la question de l'approvisionnement provisoire qui le préoccupe?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais vraiment pas, Monsieur Fulton. Je m'entretiendrai de cette question avec quelqu'un qui est au courant.

M. FULTON: Si je comprends bien, votre programme—

Le PRÉSIDENT: Le greffier a proposé que la Chambre soit en mesure d'annuler le crédit de l'Office figurant dans le budget et de nous donner un autre sujet d'étude se rapportant à cet organisme, ce serait donc deux questions distinctes. Je m'occuperai de cette affaire d'ici lundi et si c'est possible, nous n'aurons pas de réunion lundi matin, mais si M. Peters agrée, le ministre sera parmi nous lundi après-midi.

M. PETERS: Il vous faudrait alors demander la permission aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez simplement présenter le rapport aujourd'hui, monsieur Peters, et si le Comité le désire, vous pourrez le déposer lundi.

M. PETERS: Je ne voudrais pas me montrer désagréable, mais ce rapport traîne depuis quelque temps et si vous n'agissez pas en conséquence, vous aurez des ennuis.

Le PRÉSIDENT: Si les propositions de M. Fulton ne peuvent être mises en œuvre, ce dont je doute, je convoquerai une réunion du Comité vers la fin de l'après-midi pour débattre ce problème. Si le Comité en convient, nous accepterons la décision prise par le comité directeur pour faire face à la situation. Le Comité est-il d'accord? Le comité directeur a trois points de vue différents.

M. FULTON: Cela me paraît être une bonne idée. Je voudrais demander quelque chose: d'après les renseignements fournis à la Chambre, la résolution afférent à la loi sur les banques sera présentée à la Chambre la semaine prochaine et je sais qu'on ne peut pas toujours éviter les conflits. Je voudrais donc que vous vous en souveniez lorsque vous préparerez le calendrier des réunions ayant lieu pendant les séances de la Chambre.

● (11.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je pense, Monsieur Fulton, que nous siégerons seulement un après-midi pendant la séance de la Chambre. Je crois que nous devons probablement siéger un après-midi, car il ne nous reste que deux jours pour nous réunir, le mardi et le jeudi. C'est pourquoi, nous devons probablement siéger un après-midi. Deux ministres sont en relation avec nous au sujet de la convocation des témoins du Conseil national de recherches, je m'entretiendrai donc avec les deux et verrai lequel est le plus disposé à assister à la réunion l'après-midi me permettant ainsi de faire venir l'autre dans la matinée. A mon avis, nous devons éviter de siéger en même temps que la Chambre, car cela semble présenter plus de difficultés. Il y aura une mesure législative que je voudrais commenter et je suis sûr que vous voudrez tous être présents pour m'entendre.

S'il n'y a rien d'autre à ajouter, je crois que nous sommes d'accord sur ce point et que nous demanderons la permission de siéger en même temps que la Chambre. Vous avez entendu la motion. Êtes-vous prêts pour le vote?

Ceux qui sont pour? Contre?

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ainsi se termine la réunion. Je vous remercie beaucoup de votre présence et de votre indulgence.

M. PETERS: Il vous faudrait alors demander la permission aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez simplement présenter le rapport aujourd'hui. Messieurs, si le Comité le désire, vous pouvez le déposer lundi.

M. PETERS: Je ne voudrais pas me montrer désagréable, mais ce rapport tombe depuis quelque temps et je vous remercie en conséquence, vous autres.

Le PRÉSIDENT: Si les propositions de M. Tiffon ne peuvent être mises en

avant, ce dont je doute, je convoquerais une réunion du Comité vers la fin de l'après-midi pour débattre ce problème. Si le Comité en conviendrait, nous accepterions la décision prise par le comité directeur pour faire face à la situation. Le

Comité est-il d'accord? Le comité directeur a trois points de vue différents.

M. PETERS: Cela me paraît être une bonne idée. Je voudrais demander quelque chose: après les remerciements fournis à la Chambre, la résolution

alléger la loi sur les hautes terres sera présentée à la Chambre, la semaine prochaine et je suis sûr qu'on ne peut pas toujours éviter les conflits. Je voudrais donc que vous vous en souveniez lorsque vous préparerez le calendrier des réunions ayant lieu pendant les séances de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Je pense, Messieurs Tiffon, que nous sommes suffisamment en

accord un après-midi. Deux semaines sont en relation avec nous au sujet de la

convocation des réunions du Comité national de recherches, je m'entendrais

avec vous les deux et votre agenda est le plus disposé à assister à la réunion

après-midi pour débattre ce problème. Si le Comité en conviendrait, nous accepterions la décision prise par le comité directeur pour faire face à la situation. Le

Comité est-il d'accord? Le comité directeur a trois points de vue différents.

M. Hon. C. M. Durry, ministre de l'Industrie; Dr. R. G. Ballard, président,
Conseil national de recherches; Dr. G. M. Brown, président, Conseil
de recherches médicales.

LEMOINS

Budget principal des dépenses (1966-1967) du Conseil national de
recherches, à compléter le Conseil national de recherches

LEMOINS
Le 27 juin 1966

Comité

Impression de la Reine - Le prix varie selon le
des séries complètes en fonction des années de
Le public peut se procurer ses exemplaires en

Résultats

anglais

La présente édition contient les délibérations
en français et en anglais

LEMOINS ET LEMOINS
PROCES OFFICIEL DES PROCES-

L'industrie, des recherches et de

DE
COMITE PERMANENT

1966

Première session de la vingt-septième législature

CHAMBRE DES COMMUNES

Je crois que nous sommes d'accord sur ce point, à savoir la permission de séger en même temps que la session. Êtes-vous prêts pour le vote?

La réunion se termine. Je vous remercie de votre indulgence.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DE

**L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique**

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du Conseil national de
recherches, y compris le Conseil médical de recherches

TÉMOINS:

L'hon. C. M. Drury, ministre de l'Industrie; D^r B. G. Ballard, président,
Conseil national de recherches; D^r G. M. Brown, président, Conseil
de recherches médicales.

COMITÉ PERMANENT
DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION
ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Davis
Faulkner
Forest
Fulton

Goyer
Grafftey
Hales
Hopkins
Langlois
(Chicoutimi)
Latulippe
Legault

McCutcheon
O'Keefe
Peters
Reid
Saltsman
Scott (Victoria
(Ont.))
Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du Conseil national de
recherches, y compris le Conseil médical de recherches

TÉMOINS:

M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie; D. B. G. Ballard, président,
Conseil national de recherches; D. G. M. Brown, président, Conseil
de recherches médicales.

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 27 juin 1966
(18)

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 27 juin 1966

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission s'appliquant du lundi 27 juin au jeudi 30 juin 1966 inclusivement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Le Président,
RICHARD CARRIN.

Le crédit n° 1 est approuvé.

Le crédit n° 5 est approuvé.

Le crédit n° 10 est approuvé.

Le crédit n° 15 est approuvé.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 23 juin 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission s'appliquant du lundi 27 juin au jeudi 30 juin 1966 inclusivement.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

(Agréé le lundi 27 juin 1966)

Le secrétaire du Comité,
R. V. VIRT.

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 27 juin 1966
(10)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Faulkner, Goyer, McCutcheon, O'Keefe, Peters, Reid, Saltsman, Scott (*Victoria (Ont.)*), (11).

Aussi présents: L'hon. C. M. Drury, ministre de l'Industrie; le docteur B. G. Ballard, président, Conseil national de recherches; le docteur G. M. Brown, président de la recherche médicale.

Le Président informe les membres du Comité qu'ils vont examiner le budget des dépenses du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale. Le Président présente l'honorable C. M. Drury, le ministre de qui relèvent ces deux organismes et lui demande d'adresser brièvement la parole.

Le Ministre fait un exposé succinct des grandes lignes du budget des dépenses de ces deux organismes et les membres du Comité le questionnent à ce sujet.

Le crédit n° 1 est approuvé.

Le crédit n° 5 est approuvé.

Le crédit n° 10 est approuvé.

Le crédit n° 15 est approuvé.

Le Président informe ensuite le Comité qu'il examinera à la prochaine réunion le crédit n° 1 du budget principal des dépenses du ministère des Mines et des Relevés techniques et que l'hon. J.-L. Pepin sera présent.

A 5 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 28 juin 1966, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr.

TÉMOIGNAGES

(Enregistré au moyen d'un appareil électronique)

Le LUNDI 27 juin 1966

● (3.30 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Nous allons nous entretenir aujourd'hui du Conseil national de recherches y compris le Conseil des recherches médicales. Nous avons avec nous à cette fin le Ministre de l'Industrie qui est responsable de ce conseil devant le Chambre des Communes. J'ai prévenu le ministre qu'il était d'usage chez nous dans le passé d'éviter les longs discours au début. Je lui demande donc de nous adresser brièvement la parole, ce qu'il peut faire tout de suite peut-être, et ensuite les membres du comité pourront lui poser des questions.

M. C. M. DRURY (*ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense*): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, puisque nous nous trouvons en présence du comité, profiter de cette occasion pour vous présenter ainsi qu'aux membres du comité, à ma droite, le docteur Ballard qui est président du Conseil national de recherches et, à sa droite, le docteur Brown qui est président du Conseil des recherches médicales. Peut-être devrais-je expliquer que le Conseil de la recherche médicale se distingue par le fait qu'il a une fonction tout à fait distincte, une fonction quelque peu autonome et son propre président à plein temps.

Les membres du comité voudraient-ils maintenant prendre connaissance du budget des dépenses ou de cette brève brochure où figurent les prévisions de dépenses et qui sera le document auquel je me reporterai. Le Président m'a prévenu qu'un long discours n'est ni nécessaire ni opportun et encore plus dans le cas présent car il n'y a pas bien longtemps déjà, j'ai parlé plutôt longuement du Conseil national de recherches à la Chambre lorsque nous examinions des mesures législatives destinées à modifier la Loi sur le Conseil national de recherches.

En ce qui regarde le budget des dépenses, quant à la forme et à l'objet, il est substantiellement le même que celui de l'an dernier, si ce n'est de quelques changements que je puis vous signaler. Premièrement, au crédit n° 1; exploitation, administration et entretien, l'augmentation reflète en grande partie les augmentations générales de traitement accordées aux personnes au service de l'État quoique le personnel se soit légèrement accru.

Quant au crédit n° 5, construction et acquisition de bâtiments, le quantum du programme est sensiblement le même que celui de l'an dernier.

Le crédit n° 10, bourses et subventions de recherches, représente à lui seul l'augmentation la plus considérable, et le détail en est donné à la page 317 du livre bleu. Je me permets d'attirer l'attention des membres du comité sur le fait que c'est de l'aide fournie aux termes de ce programme que surgira le groupement scientifique canadien et dont, à mon avis, dépendront nos découvertes scientifiques futures.

Nous ne sommes pas si fortunés dans ce pays au point d'avoir des ressources inépuisables de scientifiques et il est tout à fait évident qu'à moins que des mesures ne soient prises en vue d'augmenter dans notre structure

économique et sociale le nombre de nos chercheurs en sciences naturelles, nous aurons à faire face à une pénurie grave, et peut-être désastreuse. Pour cette raison donc, il est indispensable qu'une attention toute spéciale soit accordée à cette forme particulière d'assistance aux recherches en sciences, en génie et en médecine lesquelles, comme vous le savez, sont surtout poursuivies dans les universités.

Dans les universités mêmes le personnel universitaire s'est accru rapidement et le nombre de diplômés d'université augmente sans cesse à raison de 20 p. cent par année. L'encouragement à ces étudiants, soit par des bourses d'études, soit par des subventions de projets de recherches représente une très importante partie des subventions totales accordées aux universités par le Conseil national de recherches.

Pour conserver une place enviable dans le domaine scientifique, il est nécessaire de se procurer un matériel de plus en plus moderne et coûteux. Ainsi ce n'est pas seulement le nombre des chercheurs qui augmente mais aussi les frais. Je dirais qu'au Canada la mise de fonds de l'État dans la recherche scientifique a été un apport important à l'économie canadienne.

Nous proposons donc dans ces prévisions de dépenses que des subventions aux universités soient majorées d'environ un tiers, soit 33.6 p. cent du montant prévu dans le budget principal des dépenses l'an dernier. Depuis l'impression de ces prévisions de dépenses, des prévisions supplémentaires d'assistance additionnelle ont été mises à l'étude et il est donc fort probable que dans un avenir assez proche il soit demandé au parlement de voter un autre cinq millions et demi de dollars au chapitre du crédit n° 10.

Je passe donc au crédit n° 15, aide à la recherche industrielle, où le montant de l'augmentation est à peu près exactement de \$1 million. Ce chiffre représente encore une augmentation d'environ un tiers, soit 30 p. cent de plus que le montant prévu l'an dernier. On me fait savoir que ce programme fait des progrès satisfaisants. Il est intéressant de noter que 160 projets actifs étaient en marche dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle au début de l'année financière. Ces projets ont été entrepris tant par les petites que par les grandes industries et donnent déjà des résultats très prometteurs. L'expansion de ce programme est frustrée par l'incapacité des industries de recruter du personnel, surtout des chercheurs expérimentés.

Maintenant, monsieur le président, s'il y a des questions ou si l'on désire des explications supplémentaires, il nous fera plaisir, au docteur Ballard et à moi-même, d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Drury. Je proposerais maintenant qu'il serait probablement plus avantageux pour nous de commencer à poser des questions au sujet du crédit n° 1 et de procéder de la même façon pour les autres crédits. Autrement ce serait un va-et-vient continuel d'un crédit à l'autre. Si le comité est d'accord, je propose que, si vous avez des questions à poser au sujet du crédit n° 1 ainsi que, probablement, des questions d'ordre général, vous les adressiez pour le moment au ministre.

M. BOWER: Je voudrais demander au ministre si cet organisme collabore avec l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique en vue de découvrir de nouvelles industries qui pourraient s'établir avantageusement dans les provinces maritimes; la Nouvelle-Écosse m'intéresse particulièrement?

M. DRURY: A ma connaissance, le Conseil national de recherches n'a pas,—le docteur Ballard pourra me corriger sur ce point,—de programme particulier en vue de découvrir des industries pour les provinces maritimes, mais les services du personnel du Conseil national de recherches sont à la disposition de l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique pour solutionner toute difficulté technologique qu'il pourrait y avoir.

M. ANDRAS: J'ai une question supplémentaire sur ce sujet-là, monsieur le président. Lorsque vous parlez d'assistance technologique, excluez-vous de cela la recherche industrielle pure ou les études économiques?

M. DRURY: Les études économiques, comme préoccupation principale, ne font pas partie des attributions du Conseil national de recherches ou du Conseil de la recherche médicale. C'est plutôt une des attributions ou des préoccupations du Conseil économique du Canada pour le compte de ministères donnés de l'État. Le ministère de l'Industrie s'occupe d'études économiques. Le Conseil national des recherches n'en fait que lorsque c'est indispensable à la solution d'un problème de recherche pure ou d'un problème technologique.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bower, vous avez d'autres questions à poser?

M. BOWER: C'est aussi une question supplémentaire. Je voudrais savoir s'il n'y a pas un rôle que pourrait jouer le Conseil national de recherches en collaboration avec l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique en ce qui regarde une façon toute nouvelle d'envisager l'exploitation des mines de charbon ou l'utilisation du charbon, qui ne semblent plus économiques. Des investigations ou des recherches ne pourraient-elles pas permettre de découvrir des métaux qui les rendraient économiques?

M. DRURY: Le docteur Ballard pourrait peut-être répondre à cette question. Je ne veux que faire observer que le Conseil national des recherches a subventionné, pendant un certain nombre d'années, des recherches poursuivies dans une université sur de nouvelles applications possibles et des techniques de brûler le charbon, en particulier dans le domaine du transport. Je crois que ce projet a été abandonné en grande partie n'ayant pas produit de résultats économiques. Toutefois, D^r Ballard, vous aimeriez peut-être à ajouter quelques mots.

D^r B. G. BALLARD (*président, Conseil national de recherches*): Merci, monsieur Drury. Il est tout à fait exact que les recherches que nous faisons sur le charbon ont plus ou moins cessé. Cependant, nous avons collaboré étroitement avec l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique en ce qui regarde d'autres problèmes, telle l'exploitation commerciale des plantes marines. Nous collaborons étroitement avec eux relativement à l'établissement d'un centre de recherches en Nouvelle-Écosse qui s'occupera en grande partie de ce problème.

(Texte)

M. GOYER: Monsieur le ministre, en général, le Conseil national de recherches tend-il à se spécialiser dans ses recherches ou a-t-il plutôt comme ligne de conduite d'établir plusieurs domaines de recherches à la fois et de les poursuivre dans les détails?

M. DRURY: En principe, on choisit les domaines de recherche et on les explore en détail. Évidemment, il n'est possible que le Conseil national poursuive des recherches en détail dans tous les domaines. Il faut faire un choix. Le Conseil national de recherches a fait ce choix, qui dépend, en principe, des ressources naturelles et humaines du Canada, et dans ces domaines, on poursuit des recherches à fond.

M. GOYER: Est-ce que le Conseil national de recherches fait beaucoup de recherches industrielles particulièrement dirigées en vue de l'exploitation industrielle?

M. DRURY: Oui. Par exemple, en aviation, les recherches du Conseil national sont assez approfondies: avec des laboratoires, des tunnels aérodynamiques à grande et à petite vitesse; dans le domaine de la T.S.F., c'est dans ces laboratoires qu'on a perfectionné le radar, ici au Canada, dans les laboratoires du Conseil national de recherches. Dans ce domaine du radar, il y eut, par conséquent, une exploitation industrielle importante.

M. GOYER: Le conseil national de recherches a-t-il un rôle quelconque à jouer au sujet des brevets canadiens?

M. DRURY: Oui, il y a une filiale, la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée qui a pour but d'exploiter au Canada les brevets obtenus par les employés du gouvernement, y compris ceux du Conseil national de recherches.

M. GOYER: La proportion des brevets que nous exportons par rapport à ceux que nous importons relève-t-elle du Conseil national de recherches, ou plutôt, peut-être de votre ministère?

M. DRURY: Je vais demander à M. Ballard s'il peut répondre à cette question.

La question était, avons-nous les chiffres sur le nombre relatif de brevets, dont nous exportons l'exploitation, en comparaison du nombre des inventions brevetées à l'étranger que nous importons.

D' BALLARD: Nous possédons ces renseignements mais je regrette de ne pas les avoir ici avec moi. Je les ai vus.

M. GOYER: Serait-il possible d'obtenir ces chiffres plus tard?

M. DRURY: Oui.

M. GOYER: Une dernière question au sujet du Conseil de la recherche médicale: pourriez-vous nous donner le montant des subventions par hôpital et par province? Est-ce que ces chiffres ont été publiés?

(Traduction)

M. DRURY: Aimerez-vous répondre à cela, D' Brown? Vous avez entendu la question

D' G. M. BROWN (*président, Conseil de la recherches médicale*): Oui, je l'ai entendue.

M. DRURY: Je me permets tout d'abord de faire une mise au point. Le Conseil de la recherche médicale comme le Conseil national de recherches ne subventionne ni les provinces, ni les institutions mais les particuliers. Le critère est l'excellence, des subventions pour appuyer et encourager l'excellence. Ainsi la distribution de subventions et par le Conseil national de recherches et par le Conseil de la recherche médicale tend plutôt à souligner où se trouve les talents à un moment donné.

M. BOWER: Est-ce que vous subventionnez les institutions?

D' BROWN: Non, monsieur, sauf d'une façon très restreinte.

(Texte)

M. GOYER: Mais serait-il possible d'obtenir, disons, la répartition?

(Traduction)

D' BROWN: Oui, monsieur le président, ces renseignements sont disponibles. Ils forment un recueil volumineux; ils sont publiés ailleurs et peuvent certainement être mis à la disposition du comité, c'est-à-dire la liste complète des subventions de frais de recherches. Elles sont groupées et il n'est pas trop difficile d'en établir, à partir des listes publiées, la répartition sur l'ensemble du pays.

(Texte)

M. GOYER: Parce qu'il serait sûrement intéressant de savoir quels sont les hôpitaux qui font le plus ou le moins de recherches. Je pense que cela intéresserait le public.

(Traduction)

M. DRURY: Je demanderais au D^r Brown si certains de ses bénéficiaires se trouvent dans les hôpitaux où s'ils sont plutôt tous attachés à l'université qui les emploie?

D^r BROWN: La très grande majorité de ceux qui se trouvent dans les hôpitaux sont dans les hôpitaux enseignants affiliés aux écoles de médecine. Ils s'en trouvent quelques-uns dans les hôpitaux non affiliés à une école médicale mais ces derniers remplissent aussi des fonctions d'enseignant. Ainsi on peut dire qu'en réalité la plupart des subventions aux hôpitaux sont accordées aux membres des facultés des écoles de médecine auxquelles ils sont affiliés.

(Texte)

M. GOYER: Encore là, est-ce que le Conseil de la recherche médicale tend vers les recherches spécialisées ou s'il étudie plutôt la subvention à donner en tenant compte de l'intérêt que peut susciter un plan de recherches, sans suivre une ligne de conduite générale touchant les spécialisations?

(Traduction)

D^r BROWN: Monsieur le président, comme le ministre l'a fait remarquer les subventions de frais de recherches se fonde sur l'excellence des demandes qui lui sont adressées. Il y a spécialisation en ce sens que certains vastes domaines reçoivent un appui tout à fait considérable d'autres agences. Il s'ensuit donc que l'appui que pourrait donner le Conseil de la recherche médicale à ces domaines est moindre que celui qu'il accorde à d'autres domaines qui ne reçoivent aucun appui d'une institution privée ou d'un ministère quelconque de l'État. L'octroi d'une subvention de frais de recherches n'est cependant pas assujéti à des conditions. Ces subventions sont accordées pour encourager des recherches valables lorsqu'elles sont proposées. L'orientation des recherches poursuivies vient donc des membres de la faculté.

(Texte)

M. GOYER: Je m'excuse de revenir, pour une dernière question, au Conseil national de recherches. Y a-t-il une intercommunication, ou des liens organiques entre le Conseil national de recherches et le Conseil de recherche pour la défense?

(Traduction)

M. DRURY: La question est celle-ci, D^r Ballard, y a-t-il des liens sur le plan de l'organisation entre le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches pour la défense? N'y a-t-il pas participation simultanée des membres?

D^r BALLARD: Il y a participation simultanée. Le président du Conseil national de recherches siège au Conseil de recherches pour la défense et il y a donc des rapports très étroits entre les deux. En outre un certain nombre de scientifiques du Conseil national de recherches font partie des commissions du Conseil de recherches pour la défense.

● (4.24 p.m.)

(Texte)

M. GOYER: Cela est surtout le fait de ceux qui siègent au Conseil même. Y a-t-il des plans coordonnés de recherches entre les deux organismes?

(Traduction)

M. DRURY: Existent-ils des programmes ou des travaux de recherches conjoints? Je crois que l'on s'efforce plutôt d'éviter de faire double emploi et que l'un exécute des travaux pour l'autre. Comme je l'ai fait ressortir tantôt le Conseil national de recherches dispose d'un très vaste établissement aéronautique qui exécute tous les travaux de recherches aéronautiques qu'exigent les études poursuivies par le Conseil de recherches pour la défense. De même le Conseil national de recherches utilise les vastes laboratoires de recherches radiophysiques du Conseil de recherches pour la défense pour exécuter une partie de ses travaux.

(Texte)

M. GOYER: Le Conseil national de recherche a-t-il une vue d'ensemble de la recherche industrielle poursuivie par les industries?

(Traduction)

M. DRURY: La question est si le Conseil national de recherches envisage d'une façon toute particulière les recherches faites par l'industrie dans l'industrie?

(Texte)

C'est là une question plutôt vaste. En général, il n'y en a jamais assez. Les recherches faites dans l'industrie relèvent de l'initiative des industriels eux-mêmes et non du Conseil national de recherches. J'ajouterais que le Conseil national de recherches n'exerce non plus aucune direction sur les recherches faites dans les industries et comme toujours il est désireux de maintenir le haut niveau d'excellence de la recherche industrielle et, en fait, l'encourage par des subventions.

M. GOYER: Puisque le gouvernement favorise la recherche industrielle par dégrèvement d'impôt sur le revenu des corporations et subventionne, indirectement, la recherche dans l'industrie, ne devrait-il pas exercer un certain droit de regard sur les recherches afin d'éviter des chevauchements dans ces recherches? Il devrait y avoir, au contraire, coordination entre les recherches de l'industrie, celles du Conseil national de recherches et celles du Conseil de recherches de la défense nationale.

(Traduction)

M. DRURY: En ce qui concerne les stimulants fiscaux il est laissé entièrement aux industries privées de choisir l'objet ou le sujet de leurs recherches. Il se peut même qu'il y ait double emploi dans ce domaine.

Comme je viens de le dire, le choix est fait par l'industrie et, en ce qui regarde les stimulants fiscaux, il appartient aux industries d'entreprendre ou de choisir ce qu'il pourrait être utile et avantageux de faire. Lorsque cela arrive à la connaissance du Conseil national de recherches ou du Conseil de recherches pour la défense qui tous deux subventionnent les particuliers dans leurs recherches on veille à ce que le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches pour la défense n'entreprennent pas tous deux les mêmes recherches ou, je suppose, ne se fassent concurrence.

(Texte)

M. GOYER: En tant que ministre responsable, favoriserez-vous au moins un droit de regard du gouvernement sur la recherche poursuivie dans l'industrie?

M. DRURY: Cette question est assez vaste. On doit surveiller. Mais surveiller et donner des conseils, c'est une chose, et diriger et administrer c'est autre chose. Je ne voudrais pas aller aussi loin que diriger. On doit s'intéresser.

M. GOYER: Peut-on conclure que cela signifierait un droit de regard, quitte à l'augmenter ou non.

M. DRURY: On présentera, bientôt, je l'espère, un projet de loi à ce sujet.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Vous avez terminé, M. Goyer? La prochaine personne sur ma liste est M. O'Keefe.

M. O'KEEFE: Ma question est semblable à celle qui a été demandée il y a quelques instants au sujet de l'industrie du charbon et à laquelle le ministre a répondu. Je m'intéresse plutôt à l'industrie du fer et je me demandais si quelque chose était fait en ce moment—je sais que quelque chose a été fait—en fait de recherches sur l'industrie du charbon? Je songe en particulier, évidemment, à Belle-Isle à Terre-Neuve.

M. DRURY: Bien, voici ce qu'il en est. Les recherches métallurgiques appliquées sont la préoccupation ou l'intérêt principal du ministère des Mines et des Relevés techniques. En ce qui regarde l'industrie de l'acier, le ministère de l'Industrie s'intéresse aussi à ce qu'elle soit bien portante et prospère.

Pour ce qui est du problème particulier de Belle-Isle, le ministère de l'Industrie a consacré une somme importante de son crédit de recherches et de développement pour étudier la possibilité de concentrer le minerai de Belle-Isle de sorte qu'il puisse supporter la concurrence du minerai en boulettes qui est maintenant plutôt standard. Cette étude a fourni des renseignements et des indications utiles mais insuffisants pour qu'il soit pratique sur le plan économique de continuer à utiliser ce minerai dans le cadre du développement projeté aux usines métallurgiques de Sydney. Je crois savoir toutefois qu'il y a un certain intérêt en ce que ce procédé de concentration s'applique aux hauts-fourneaux allemands sinon à ceux du Canada. Le D^r Ballard aurait peut-être quelque chose à ajouter.

D^r G. B. BALLARD: Le Conseil national de recherches n'entretient que peu de rapports avec les industries sidérurgiques. Nous avons aidé jusqu'à un certain point la société sidérurgique de la Nouvelle-Écosse par nos laboratoires au campus de l'université Dalhousie mais je crains que nos efforts dans ce domaine n'aient été que très restreints étant donné notre désir d'éviter tout conflit ou double emploi avec le ministère des Mines et des Relevés techniques.

M. O'Keefe: Si ce minerai pouvait être mis en boulettes au lieu d'être concentré, ne serait-il pas plus utilisable?

M. DRURY: La mise en boulettes n'a trait tout simplement qu'à la forme en tant qu'elle diffère de la teneur du minerai. La difficulté qu'offre le minerai de Belle-Isle est qu'il a une haute teneur en phosphore et donc plus difficile à fondre que le minerai qui ne contient pas de phosphore. Le procédé de concentration permet donc d'en extraire ces impuretés et d'obtenir un plus haut pourcentage de fer pur. La difficulté n'est pas de le mettre en boulettes. Je me suis égaré un peu lorsque j'ai parlé de minerai en boulettes. Il pourrait être mis en boulettes mais la teneur du minerai ne conviendrait pas encore à la plupart des fonderies canadiennes.

M. O'KEEFE: Il contiendrait toujours du phosphore?

M. DRURY: Oui, il contiendrait encore du phosphore.

M. REID: Je suis surtout intéressé aux genres de recherches dans lesquelles le Conseil national de recherches se spécialise?

M. DRURY: Je laisse cette question au Président.

D^r BALLARD: Monsieur le président, je crois que nous avons neuf divisions. Je pourrais peut-être vous en parler brièvement. Deux d'entre elles se consacrent presque exclusivement à des recherches très fondamentales, soit en physique et en chimie. Les divisions de recherches appliquées couvrent une sphère de disciplines relativement grande mais nous nous efforçons de ne pas faire double emploi avec d'autres organismes de l'État ou, quant à cela, avec d'autres organismes. Nous avons une division de recherches en construction qui s'occupe activement d'améliorer la construction des habitations pour ce qui a trait au régime climatérique du Canada qui est plutôt rigoureux et de rendre ces habitations plus à l'épreuve du feu ou d'éliminer les dommages causés par les incendies.

La division de génie mécanique s'intéresse plus particulièrement aux problèmes hydrauliques, y compris le dessin de navires et de voies maritimes. Nous sommes occupés activement de faire des études et de donner des conseils pour la voie maritime du Saint-Laurent, tant du point de vue de la navigation que du point de vue du développement d'énergie électrique. Nous avons fait de même sur la côte ouest. Nous avons fait des études très poussées là, et aussi sur la côte est, portant sur l'entretien et l'envasement des ports. La division a aussi mis au point un genre de brise-lames qui à notre avis, constitue une amélioration sensible sur tout brise-lames employé ailleurs en ce moment.

La division de l'établissement aéronautique national s'occupe surtout du perfectionnement des avions. Le Canada est un exportateur important de petits avions de service; le plus important du monde en passant et nous croyons que nous avons aidé très utilement l'industrie canadienne à développer cette entreprise d'exportation. Nous avons un certain nombre de souffleries et cela a permis aux industries de perfectionner leurs modèles et d'entreprendre des recherches elles-mêmes. Nous exploitons présentement une soufflerie à hautes vitesses dont la vitesse est d'environ plus de quatre fois la vitesse du son. Cela se trouve à l'aéroport. Tout cela fait partie de l'établissement aéronautique.

Nous nous occupons aussi du perfectionnement des moteurs d'avions et en particulier nous aidons les deux principales industries de fabrication d'avions à décollage court ou vertical qui sont d'une importance particulière au Canada à cause du peu de longueur des pistes d'atterrissage dans le grand Nord.

La division de radiotechnique et de génie électrique s'intéresse à un grand nombre de domaines allant de la radioastronomie, à la recherche en hauts voltages et en physique de l'état solide portant sur les plus récents dispositifs à l'état solide utilisés dans les circuits électriques, la radioastronomie, le radar, et les aides à la navigation de toutes sortes.

La division de la chimie appliquée couvre un vaste champ d'activité comprenant des choses bien ordinaires comme le lessivage et les textiles; aussi différents procédés de production de produits chimiques et les dommages causés par différents agents chimiques, surtout dans l'atmosphère. Nous avons une division de physique appliquée qui s'occupe sur une grande échelle du perfectionnement d'instruments. Il y a une petite firme, à Arnprior je crois, qui vit presque uniquement des perfectionnements apportés par cette division, et ses produits sont en grande partie exportés. Dans le domaine du mesurage nous

avons mis au point des instruments uniques en leur genre qui sont beaucoup utilisés au Canada et surtout à l'étranger. Il y en a un en particulier qui vous intéressera; il a été mis au point par notre établissement aéronautique national. Il s'agit de l'indicateur de position d'écrasement et c'est maintenant un article d'inventaire de l'aviation des États-Unis. Cet instrument rapporte un revenu industrie canadienne.

Je viens de vous exposer brièvement ce que nous faisons. Nous avons quelques personnes qui s'occupent de recherches en électronique médicale et qui ont obtenu beaucoup de succès dans le domaine de la chirurgie à basses températures. Ils ont mis au point une pile pour les personnes atteintes du cœur, qui utilise les sécrétions du corps comme électrolyte de sorte qu'il n'est plus nécessaire de la remplacer comme auparavant. Je crains, Monsieur le président, que je pourrais parler indéfiniment de ces différents dispositifs.

M. O'KEEFE: Pourrais-je demande une question supplémentaire? D' Ballard, vous avez parlé d'envasement des ports et de brise-lames sur la côte est. De quelle partie de la côte est parliez-vous en particulier?

D' BALLARD: D'abord le brise-lames se trouve à Baie-Comeau, ce qui pour vous n'est probablement pas à l'est. Plus loin à l'est nous avons rendu le port de Port-aux-Basques navigable et il ne l'était plus à un moment donné.

M. DRURY: Comme vous le savez le brise-lames ordinaire présente une surface unie et il s'agit d'une nouvelle forme de construction qui absorbe le choc et qui est vraiment une innovation—je ne sais si je puis dire révolutionnaire—mais elle a été accueillie comme une réalisation majeure dans le domaine de la construction de brise-lames.

M. O'KEEFE: Ce que je me demande c'est pourquoi ils ne sont jamais introduits dans des endroits comme Terre-Neuve où on en a le plus besoin?

M. DRURY: J'imagine que c'est le ministère des Travaux publics qui les utiliseraient.

D' BALLARD: Il est certainement au courant et je crois qu'on les utilisera partout où il sera opportun de le faire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que St. Bride's, à Terre-Neuve, est un endroit où vous avez fait une étude en vue d'introduire un nouveau genre de brise-lames. Vous souvenez-vous de cela?

D' BALLARD: Je ne m'en souviens pas mais je dois faire ressortir qu'ayant mis au point cette digue nous essayons de persuader les gens de l'installer. Nous n'en entreprenons pas la construction nous-mêmes; nous aimons fournir un dispositif, ou un modèle, si vous le voulez.

M. O'KEEFE: Est-ce que ces autres gens dont vous parlez se trouvent au ministère des Travaux publics?

D' BALLARD: Ils ne se trouvent pas seulement au ministère des Travaux publics; nous faisons aussi de la publicité auprès des ingénieurs conseils de sorte qu'il soit utilisé, nous espérons, à tout endroit qui se prête à la construction de ce genre de brise-lames. Baie-Comeau était un de ces endroits.

M. REID: Monsieur le Président, maintenant que nous avons réglé les problèmes de l'industrie de la pêche sur la côte est, peut-être pourrais-je demander au ministre ou à vous peut-être, docteur, de nous décrire la façon dont vous vous y prenez pour entourer vos découvertes de publicité. Je m'intéresse ici surtout à une question soulevée par M. Goyer, soit comment ces découvertes parviennent aux mains d'industries canadiennes qui puissent les exploiter.

D^r BALLARD: Cela dépend évidemment de la publicité que nous voulons donner. Nous publions les travaux fondamentaux dans les revues ordinaires de recherches qui ont une grande circulation mais, dans le domaine des recherches appliquées, nous nous efforçons de les porter à la connaissance des industries par différents moyens. Nous avons par exemple un guide des brevets où sont énumérés tous les brevets que nous possédons dans la *Canadian Patents and Development Company* dont le ministre vous a parlé plus tôt. Cependant, à défaut de cela, nous nous efforçons d'entrer en rapport avec les industries qui, à notre avis, y seraient les plus intéressées; nous les approchons directement.

M. REID: Les approchez-vous vraiment directement vous-mêmes?

D^r BALLARD: Nous faisons vraiment ces démarches nous-mêmes mais seulement après avoir entouré d'une certaine publicité le dispositif ou les dispositifs en question. De plus nous avons un service de renseignements techniques dont le personnel est réparti entre les centres les plus importants du Canada. Ils font aussi de la publicité autour de notre travail en plus de s'efforcer d'aider les industries locales ou l'industrie d'une zone quelconque en répondant à leurs questions ou en leur fournissant des renseignements sur les problèmes auxquels ces industries font face.

M. REID: Y a-t-il beaucoup de collaboration directe entre l'industrie et vous-mêmes? Si une industrie a un problème particulier, vient-elle à vous?

D^r BALLARD: Cela dépend en grande partie de l'industrie. Plusieurs industries viennent à nous et très rapidement. Nous avons dans nos dossiers bon nombre de lettres où expriment leur gratitude les industries que nous avons aidées de maintes façons. Il n'est pas toujours facile d'atteindre un grand nombre d'industries variées au Canada. Nous avons essayé par plusieurs moyens d'entourer d'une certaine publicité notre travail, en particulier le travail du service de renseignements techniques mais je crois que nous avons échoué, jusqu'à un certain point, à atteindre autant d'industries que nous le devrions.

M. REID: Tentez-vous d'améliorer vos rapports avec l'industrie par l'entremise du ministère de l'Industrie?

D^r BALLARD: Il serait difficile d'imaginer combien plus près nous pourrions être du ministère de l'Industrie. Le ministre est la personne à qui nous nous rapportons mais, en fait, nous collaborons avec le personnel du ministère de l'Industrie.

M. REID: Vous collaborez vraiment avec le personnel du ministère de l'Industrie?

D^r BALLARD: C'est exact.

M. REID: J'ai eu personnellement connaissance, dans mon temps, de cas où des commissions, qui sont comptables au ministre, le font à contre-cœur s'il s'agit d'un autre organisme avec lequel elles pourraient se trouver en conflit. C'est pourquoi je posais toutes ces questions.

Comme je le comprends, votre conseil a une triple fonction. Vous accomplissez beaucoup de recherches tant pratiques que théoriques. Vous agissez jusqu'à un certain point comme un entrepreneur qui s'occupe de régler les problèmes que les industries peuvent lui apporter et troisièmement, jusqu'à un certain point, vous distribuez beaucoup d'argent aux universités et aux particuliers qui poursuivent des recherches précises.

D^r BALLARD: Je dirais que les industries ne vous accorderaient pas que nous distribuons beaucoup d'argent, mais nous les subventionnons en effet.

Dans l'ensemble, vous avez bien décrit le travail que nous accomplissons; nous faisons les différentes choses que vous avez décrites.

M. REID: Une des choses que l'on discute dans les journaux et au Parlement, quant à cela, est la question de savoir si le Canada devrait être indépendant. Il me semble qu'il faut qu'il y ait une certaine spécialisation au Canada pour que les recherches poursuivies par des organismes comme les vôtres portent fruit. Pouvez-vous nous dire quel succès vous avez eu à créer des industries canadiennes ou, en d'autres mots, à en arriver à une certaine spécialisation dans certains domaines au Canada?

D' BALLARD: Je crains qu'il me prendrait excessivement de temps pour répondre à cette question. J'ai déjà parlé d'un ou deux exemples; une petite société de fabrication d'instruments est née entièrement des réalisations du Conseil national de recherches. La firme qui manufacture l'indicateur de position d'écrasement en est un autre exemple. Ce sont là deux industries qui en réalité vivent largement des réalisations du Conseil national de recherches.

Je dirais que l'industrie canadienne de fabrication d'avion n'aurait pu survivre sans les facilités dont nous disposons. Je ne veux en aucune façon diminuer leur mérite pour cette réalisation mais je crois que cette entreprise conjointe était indispensable; sans ces facilités, elle n'aurait pu supporter la concurrence. Je dois dire cependant que nous ne suivons aucun programme d'action fixe. Pendant un certain temps nous avons certes assuré à l'industrie canadienne un monopole presque universel du radar marin. Je crois qu'après la guerre il y avait plus de dispositifs canadiens de radar marin employés dans le commerce maritime dans le monde entier que n'importe lequel autre à lui seul. Nous ne pouvions conserver cette position indéfiniment mais nous conservons une avance suffisante. Cela est le résultat du radar marin mis au point par le Conseil national de recherches.

M. REID: Pouvez-vous nous citer des exemples de découvertes que vous avez faites et qui n'ont pas été exploitées par des industries canadiennes mais par les filiales canadiennes d'industries américaines, ou par des industries américaines ou par d'autres industries étrangères?

D' BALLARD: Pour le moment je ne puis penser à rien qui puissent tomber dans cette catégorie mais je dois dire avec regret que nous avons vu certaines de nos réalisations exploitées par des firmes étrangères qui n'étaient pas nécessairement des firmes américaines ou leurs filiales canadiennes.

M. DRURY: Laissez-moi vous donner un exemple d'un cas où le Conseil national de recherches ou sa filiale, Canadian Patents and Developments Ltd., n'a pu réussir à intéresser une industrie canadienne à une très remarquable invention. Il s'agit de l'appareil photogrammétrique. Est-ce ainsi qu'on l'appelle?

D' BALLARD: Il est connu sous le nom de traceur Helava.

M. DRURY: C'est un appareil très élaboré qui permet de convertir les photographies aériennes en cartes géographiques avec un minimum de travail cérébral ou d'effort de la part du dessinateur de la carte. Le *Canadian Patents and Developments Ltd.* n'a réussi à intéresser personne au Canada à l'exploiter et nous sommes dans la position embarrassante de le voir manufacturer par une firme italienne. Un ministère du gouvernement canadien a été obligé de se procurer un de ces appareils de l'Italie.

M. REID: Est-ce le ministère des Mines et des Relevés techniques?

M. DRURY: Il est manufacturé en Italie. Un exemple d'une filiale américaine qui profite des découvertes du Conseil national de recherches est la société RCA Victor qui manufacture le système d'aides à la navigation Doppler qui est en usage à travers le monde. Elle jouit d'un marché immense pour cet instrument de navigation fondé sur un principe perfectionné par le Conseil national de recherches.

M. REID: Est-ce ces deux exemples qui sont la conséquence d'un manque d'esprit d'entreprise de la part des industries canadiennes ou du manque de publicité de la part du ministère de l'Industrie et du Conseil national de recherches?

M. DRURY: Évidemment ces deux articles ou exemples dont j'ai parlé ont commencé à être produit commercialement avant la formation du ministère de l'Industrie.

M. REID: C'est une bonne excuse.

D' BALLARD: A moi le ballon. Je dois dire que M. Drury ne m'a jamais laissé oublier l'insuccès du Conseil national de recherches à exploiter le traceur Helava plus efficacement. Lorsque je lui ai expliqué que nous avions fait de notre mieux, que nous avions approché toutes les firmes canadiennes qui, à notre avis, auraient une chance raisonnable de l'exploiter, il m'a répondu que c'était comme en politique, que quelque bonne que soit votre logique, si vous perdez vos élections, c'est fini pour vous et nous avons perdu nos élections. Néanmoins, je crois que les sociétés canadiennes ont refusé de l'exploiter parce qu'il aurait fallu qu'elles fassent une mise de fonds assez considérable pour le manufacturer. La firme italienne n'est pas mieux dotée que presque toutes les firmes canadiennes que nous avons approchées mais elle a eu l'initiative de faire des démarches auprès des États-Unis aux fins de conclure un contrat d'exploitation; elle l'a obtenu et a commencé à manufacturer l'appareil avec l'argent des États-Unis et ensuite s'est mis à le vendre à travers le monde.

M. REID: Ce semble là être la ligne de conduite que nous devrions suivre—c'est une ruse jusqu'à un certain point—c'est-à-dire d'utiliser l'argent américain d'une façon créatrice. La raison pour laquelle je me soucie beaucoup de ceci est qu'il est manifeste de plus en plus par suite des découvertes faites dans le cadre du programme d'exploration spatiale des États-Unis, le délai entre la découverte et l'application commerciale est de plus en plus bref. Un exemple que j'ai vu cité en fin de semaine c'est le «laser» qui, évidemment, après sa découverte, n'a pris que trois mois à trouver une application commerciale. Cela veut dire que si vous faites des découvertes et que nous ne disposons pas de moyens rapides et efficaces de communiquer avec elles et si nos industries ne sont pas prêtes à agir rapidement, elles manqueront ces occasions parce que vous n'êtes pas les seules à faire des recherches dans ces différents domaines, soit au Canada, aux États-Unis ou ailleurs. Est-ce que cela est un problème?

● (4.55 p.m.)

D' BALLARD: Je suis d'accord avec à peu près tout ce que vous dites mais ce serait injuste de dire que toute l'industrie canadienne manque d'initiative. C'est un fait que la majorité des satellites dont vous parlez et qui sont lancés par les États-Unis sont maintenant munis d'une antenne de fabrication canadienne qui a été mise au point par le Conseil national de recherches. Vous constaterez que certains des instruments sont de fabrication canadienne parce que nous sommes plus avancés dans certains domaines que n'importe quel autre rival. Je crois que nous pouvons énumérer toute une liste de domaines où il en est ainsi. Je n'oserais penser un seul instant que nous avons exploité autant de choses que nous aurions dû.

M. REID: C'est un sujet fascinant. J'aimerais bien vous questionner davantage mais je crois que je suis mieux de laisser faire.

M. PETERS: Au sujet des divisions dont vous avez parlé—vous en avez énuméré plusieurs—vous avez souligné notre expérience considérable et nos travaux dans les domaines de l'aéronautique, des souffleries, etc. Est-ce là le ministère qui pourrait être chargé des recherches sur la sécurité des automobiles?

D' BALLARD: Je crois qu'il est encore trop tôt pour dire qui fera ces recherches.

M. PETERS: Pourquoi est-il trop tôt?

D' BALLARD: Pouvez-vous répondre à cela, M. Drury?

M. DRURY: Vous demandez au docteur Ballard si le Conseil national de recherches allait faire ces recherches relatives aux automobiles?

M. PETERS: Peut-être que je me suis mal exprimé. Évidemment c'est ce que je veux savoir parce que je crois que, dans certains cas on doit faire des recherches dans des domaines connexes, comme, par exemple, les sièges éjecteurs, et le dispositif d'écrasement mis au point par les recherches aéronautiques a quelque application. Cette question de la sécurité de l'automobile du point de vue de la population canadienne est très importante et l'État devra y accorder plus d'attention. Est-ce le Conseil national de recherches qui sera chargé de ces recherches? Je crois savoir qu'il se fait présentement beaucoup de recherches?

M. DRURY: Le Conseil national de recherches a fait, à l'intention de la séance récente du comité tenue à Ottawa au début de la semaine dernière, une étude des renseignements ou de la documentation disponibles. Il n'y avait pas eu de recherches coordonnées entreprises par le gouvernement canadien sur la question des accidents d'automobile qui sont attribuables à un certain nombre de facteurs dont l'un est l'automobile elle-même.

Ce comité a recommandé que l'État entreprenne des recherches poussées sur la question de réduire le nombre des accidents d'automobile. Les causes sont en partie d'origine physiologique, psychologique et mécanique; nombre de disciplines entrent en ligne de compte. Il n'a pas encore été décidé quel serait l'organisme ou le service de l'État le plus compétent pour coordonner tout cela. Cela va sûrement intéresser plus d'un service de l'État. Un ministère ou organisme de l'État doit être choisi comme étant le plus compétent pour coordonner et organiser toutes ces recherches. N'importe ce qui sera fait, vous pouvez être assurés que le Conseil national de recherches aura un important rôle à jouer, mais il n'a pas encore été décidé si le Conseil national de recherches serait chargé précisément d'organiser et de coordonner ces recherches.

M. PETERS: Pour en venir à une décision relativement au Conseil national de recherches—et il est souvent dit que nous dépensons des sommes exorbitantes pour les recherches en génie aéronautique faites par le Conseil national de recherches; j'ai entendu parler du nombre de projets et des montants affectés à chaque projet—il me semble qu'en faisant des recherches aéronautiques, on a tenu compte de tous les facteurs. On a maintenant mis au point un indicateur d'écrasement de quelque sorte.

M. DRURY: Un indicateur de position d'écrasement est un appareil qui permet d'enregistrer les principales caractéristiques de fonctionnement durant les quelques dernières minutes du vol d'un avion. Après l'écrasement, il est automatiquement libéré sans être endommagé et commence automatiquement à émettre un signal permettant de repérer l'avion. Cela est d'une très grande valeur lorsqu'un avion s'écrase mais ne saurait être d'une grande utilité dans un accident d'automobile. Pour mettre au point cet instrument il a fallu évidemment faire appel à une grande somme de connaissances scientifiques et technologiques et, au besoin, les mêmes talents serviront pour assurer la sécurité des automobiles.

M. PETERS: Cet instrument n'a-t-il pas été mis au point à la suite de l'écrasement survenu à Dorval?

M. DRURY: Non. Heureusement ou malheureusement, on a commencé cela longtemps auparavant. Il n'y a eu aucune difficulté, à Dorval, à déterminer le lieu de l'écrasement.

M. PETERS: J'espère qu'on apportera quelque coordination dans cette question. Il pourrait s'agir de l'aspect médical, même psychologique, et peut-être des problèmes sociologiques des automobiles. Pourquoi le Conseil national de recherches n'a-t-il jamais fait de recommandations sur certains sujets comme les pneus, par exemple? Il a certainement fait beaucoup de recherches sur les pneus d'avion, le choc à l'atterrissage, la résistance de la surface de roulement, les facteurs de la pluie, du froid et de la chaleur et les autres facteurs qui influent sur l'atterrissage des avions.

Pourquoi n'a-t-on jamais pu déterminer des qualités de pneus: première, deuxième et non satisfaisante. Il me semble qu'il ne suffit pas de permettre aux compagnies de dire: «Ce pneu est de première qualité». La première qualité est meilleure que la deuxième, mais c'est une comparaison. Est-ce que le Conseil national de recherches n'a pas renseigné le gouvernement sur certains de ces facteurs essentiels de sécurité?

D^r BALLARD: En premier lieu, on ne peut très bien comparer les pneus d'avions aux pneus d'automobiles. Leur rendement est grandement différent. Il y a bien des choses que nous pourrions faire et que nous ne faisons pas. Nous devons choisir les domaines dans lesquels nous travaillerons; il se peut que quelquefois nous choisissons mal. Je dois dire qu'on nous a accordé une assez grande liberté dans ce que nous choisissons de faire; le Conseil est donc à blâmer si nous ne choisissons pas les bons programmes. Néanmoins, nous n'avons pas encore entrepris de programme de recherche sur les pneus.

M. PETERS: Avant de laisser la question des automobiles, je voudrais soulever un autre problème. Vous avez dit plus tôt que le régime climatique au Canada était différent de celui des autres régions. Cela est vrai dans le domaine des automobiles. On ne devrait pas construire d'automobiles au Canada sans chauffe-bloc, parce qu'une automobile ne peut fonctionner sans cela; on devrait en faire une partie essentielle de l'automobile, si celle-ci doit être conduite en hiver. Jusqu'à un certain point, la chose est encore vraie pour les accumulateurs; il y a une différence entre les accumulateurs employés au Canada et les accumulateurs employés n'importe où ailleurs dans le monde.

Nous avons compté sur le marché des États-Unis pour mettre au point une automobile pour nous; mais, évidemment, nos besoins sont climatologiquement différents de ceux des États-Unis. A-t-on fait quelque travail à ce sujet? Par exemple, quand on a construit une usine d'accumulateurs dans les Maritimes, sous les auspices du gouvernement, a-t-on porté attention à un genre d'accumulateurs adapté au Canada?

D^r BALLARD: Je crains de ne pas pouvoir répondre à cela. Nous ne nous occupons pas de l'industrie des accumulateurs.

M. PETERS: Cela tombe sous la portée des ententes provinciales-municipales.

M. DRURY: Le Conseil national de recherches et le Conseil de la recherche pour la défense ont, chacun pour sa part, effectué beaucoup de recherches et de travaux de perfectionnement pour des climats très froids. Ils effectuent la plus grande partie de ce travail expérimental près de Churchill et ils ont mis au point toute une série d'appareils, y compris des accumulateurs et des électrolytes spéciaux, des antigels et des huiles pour très basses températures, pour les véhicules à moteur. Tous ont une caractéristique commune: ils coûtent beaucoup plus cher que l'ordinaire. Les compagnies pétrolières offrent ces lubrifiants spéciaux, les compagnies d'accumulateurs offrent les électrolytes et le public, s'il

veut en payer le prix, peut se les procurer. Le gouvernement et certainement le Conseil national de recherches et le Conseil de la recherche pour la défense ne veulent pas imposer au public l'achat des huiles pour très basses températures ou des accumulateurs spéciaux qui ne gèlent pas, mais ils les mettent au point et, dans la mesure où on les considère comme essentiels aux militaires, on les achète.

M. PETERS: Il ne s'agit pas de savoir si le public est au courant de l'existence de ces produits.

Je désire changer de sujet. Nous nous heurtons presque automatiquement à la question du transport des solides par pipeline. Est-ce que le Conseil national de recherches a participé activement à ce domaine?

D^r BALLARD: Non. Mais l'Institut de la pâte et du papier a participé activement à des études dans ce domaine.

M. PETERS: Avez-vous appuyé les compagnies dans leurs entreprises?

D^r BALLARD: Je crains de ne pas pouvoir répondre à cela.

M. DRURY: Je le peux peut-être. Le ministère de l'Industrie a appuyé la construction du pipeline-pilote de la pâte et du papier. Nous étudions maintenant un nouveau projet pour le transport, par pipeline, de capsules; cela consiste dans le transport, par pipeline, de matières qui ne doivent pas être mélangées à des liquides. C'est une méthode pour les faire passer, les mettre dans une capsule et laisser le liquide transporter la capsule.

M. PETERS: Le Parlement est en ce moment saisi d'un projet de loi pour la construction d'un pipeline destiné au transport du soufre, du centre de la Saskatchewan à la côte du Pacifique, ce qui, à mon avis, crée un problème législatif immédiat, parce qu'il s'agit d'un article qui, évidemment, aura des effets sur d'autres moyens de transport. La *Shell Oil Company* vous a-t-elle demandé de collaborer à ce projet? Il n'y a aucune difficulté à mélanger le pétrole et le soufre. La difficulté semble consister à extraire le soufre du pétrole quand il atteint l'autre extrémité. En discutant cette question avec ses chercheurs, j'ai appris avec intérêt qu'environ 7,000 personnes, presque toutes des docteurs en physique, travaillaient à ce problème, à l'heure actuelle. Comment vous engagez-vous à collaborer à ce genre de programme? Cela m'intéresse, afin que le gouvernement ait une connaissance approfondie de ce qui sera une opération hautement compétitive dont certains gouvernements subiront les effets.

D^r BALLARD: Présentement, nous travaillons à certains des aspects les plus fondamentaux de ce projet, dont la réparation des composants à l'extérieur du pipeline; mais je ne sais pas que des compagnies pétrolières nous aient présentés au sujet de ce problème particulier.

M. PETERS: J'ai une autre question à poser. Du côté de la recherche médicale, quelle est l'étendue de la recherche pour déterminer s'il faut appliquer au Canada la mesure prise par les États-Unis, qui exige l'étiquetage des cigarettes comme danger?

D^r BALLARD: Le docteur Brown peut vous répondre peut-être, puisqu'il fume.

D^r BROWN: Monsieur le président, cela est du ressort de la Santé nationale et du Bien-être social et non du Conseil de la recherche médicale.

M. PETERS: Peut-être devrais-je poser ma question autrement. Quels conseils en recherche le Conseil national de recherches et le Conseil de la recherche médicale donnent-ils au gouvernement dans ce genre de domaine. Certainement nous ne discuterons pas les avantages ou non de fumer la

cigarette. Peut-être les États-Unis ont-ils fait ce genre de recherches, et une certaine hystérie est née autour de celles-ci du point de vue législatif. Le Conseil national de recherches donne-t-il assez de conseils pour que le gouvernement lui-même soit au courant des problèmes techniques que la recherche entraîne?

M. DRURY: Je parle au nom du Conseil national de recherches, au sujet des problèmes technologiques dont il se préoccupe; à mon avis, la réponse à votre question est «oui». Ce qu'il ne sait pas ou ce dont il ne se préoccupe pas, ses rapports avec la communauté technologique du Canada sont tels qu'il peut trouver très rapidement ce qu'il veut savoir et présenter ce qui, à mon avis, a constitué jusqu'à présent une appréciation très valable du bien-fondé ou du peu de valeur des propositions émises.

Quant à la cigarette, le ministère de la Santé nationale et Bien-être social a des rapports avec le ministère de la Santé des États-Unis et je suis sûr que tous les renseignements connus au ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être de ce pays sont offerts au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada. Combien d'autre recherche le ministère, comme tel, fait, franchement, je ne le sais pas.

M. PETERS: Puis-je poser une dernière question? Y a-t-il quelque avantage à étendre le rôle du Conseil national de recherches au point d'assurer une bibliothèque de renseignements dans divers domaines de la recherche? Je pourrais citer, entre autres, l'agriculture qui met au point un certain nombre de produits, par exemple, un succédané du beurre. Nous devrions, évidemment, mettre au point des fromages de type canadien et bien d'autres choses en agriculture. Le ministère des Mines et des Relevés Techniques fait continuellement de la recherche sur les progrès techniques en métallurgie et sur d'autres facteurs.

Y aurait-il quelque avantage à étendre le champ d'action du Conseil national de recherches au point d'avoir une bibliothèque de renseignements sur la recherche en un seul endroit? Il semble y avoir tellement de renseignements venant des divers ministères; chacun possède son petit organisme de recherche.

M. DRURY: Vous vous souviendrez qu'une des mesures législatives progressistes que vous avez adoptées il n'y a pas longtemps modifiait la loi sur le Conseil national de recherches, pour faire de cet organisme le curateur de la bibliothèque scientifique du Canada. Nous avons un assez grave problème; M. Reid y a fait allusion. Il s'agit de la communication de connaissances acquises par toutes sortes de gens à d'autres qui s'y intéresseraient. On a étudié ce problème, non seulement au Canada, mais aux États-Unis et au Royaume-Uni. On songe à mettre au point un très grand ordinateur national auquel on confierait aussi rapidement que possible, sous forme de programmes, tout perfectionnement technologique et scientifique. Ces renseignements seraient alors à la portée de tous ceux qui s'y intéresseraient.

Cela signifie, non seulement un placement considérable dans l'appareil et les moyens de communication qui le servent, mais en fait un programme très difficile de classification. Le Conseil national de recherches s'attaque à ce problème pour autant qu'il s'agit du Canada. Des organismes analogues au Royaume-Uni et aux États-Unis font de même. C'est un moyen d'éviter le double emploi, les gens devant redécouvrir la même chose pour eux-mêmes. Si seulement nous pouvions centraliser ces renseignements et les rendre accessibles immédiatement à tous, nous éviterions tout double emploi. Le rythme actuel du progrès technologique est tout simplement renversant et le problème auquel les hommes de science eux-mêmes font face consiste à savoir comment rester à jour avec ce que les autres découvrent.

M. McCUTCHEON: Je serai bref. Nous avons eu une discussion très intéressante ici cet après-midi, Monsieur le président. Je voudrais féliciter les deux hauts fonctionnaires et le ministre pour nous avoir donné une excellente explication de leur travail.

On nous demande de fournir près de 15 millions de dollars de crédits supplémentaires. L'analyse de cette somme sous le crédit n° 10 révèle une augmentation de 7 millions des subventions à la science et au génie, une de 3 millions pour les bourses de recherche et les subventions à la recherche médicale, et une augmentation d'un million pour la recherche dans l'industrie. Ces sommes atteignent onze millions et, comme l'a dit le ministre, environ quatre millions serviront à l'augmentation des salaires et le reste. Ma question est très simple. Combien d'autres personnes sont prévus dans cet effectif maintenant que nous dépensons ces dix ou onze millions supplémentaires?

M. DRURY: Avez-vous dit combien de personnes?

M. McCUTCHEON: Combien de personnes de plus?

M. DRURY: A la page 315, on trouve le détail de cela, sous le titre «Effectif», et vous y verrez que, l'année dernière, le nombre était de 2769 et que cette année, il est de 2889.

M. McCUTCHEON: Je ne le vois pas. Où avez-vous dit que cela se trouvait?

M. DRURY: A la page 315, du côté gauche de la page, sous le titre «Postes (années-homme)».

M. DRURY: Au sein du Conseil national de recherches lui-même, si vous allez à la page 316, vous verrez le crédit n° 1, «Dépenses pour le matériel de recherche». Sous cet article, il y a une très forte augmentation qui, visiblement, n'est pas causée par les salaires. Cela fait ressortir ce que je disais plus tôt, que non seulement le nombre des personnes mais aussi les prix des appareils augmentent.

M. McCUTCHEON: Si cette question me préoccupe, c'est qu'on entend tellement parler de la fuite des talents au Canada. Comment cela va-t-il pour le personnel? Sommes-nous bien en point?

M. DRURY: Je peux demander à M. Ballard de nous en parler. Il est un peu pessimiste.

D^r BALLARD: Je peux seulement dire que nous ne marchons pas de pair. Les États-Unis nous enlèvent des gens. Jusqu'à très récemment, nous avons réellement importé plus que nous n'avons exporté dans le domaine du personnel scientifique. Le problème, c'est que nous ne possédons pas de statistiques très sûres. Nous ne possédons pas de très bonnes statistiques sur le nombre de Canadiens qui vont aux États-Unis et qui en reviennent. Alors, nous ne connaissons pas l'importance réelle de la fuite des talents, mais nous savons que des gens s'établissent aux États-Unis. Nous savons aussi que nous attirons plus de gens des États-Unis pour nos universités canadiennes, cette année peut-être plus que je ne peux me le rappeler. Je crains de ne pas pouvoir répondre de façon satisfaisante, mais nous perdons plus de gens que nous ne le voudrions. Cependant, il est difficile à dire si nous perdons plus de gens que nous n'en gagnons. Nous n'avons pas de statistiques.

M. McCUTCHEON: Que ferons-nous pour tenter de renverser cet état de choses dont nous ne sommes pas tout à fait sûrs?

D^r BALLARD: A mon avis, le moyen principal est la création d'un milieu scientifique plus captivant et c'est ce que nous faisons. On fait dans nos universités; on le fait dans les services gouvernementaux, mais surtout dans les universités. On le fait aussi dans l'industrie parce que c'est la difficulté de trouver du personnel qui réduit l'expansion de la recherche et de l'industrie. Si vous examinez quelques-unes de ces données, vous verrez que nous nous sommes engagés à soutenir la recherche dans l'industrie du Canada, bien au-delà du montant que nous y dépenserons en définitive. S'il en est ainsi, c'est que, même si nous pouvons approuver un certain nombre de projets de recherche dans l'industrie du Canada, ces projets ne se réalisent pas parce que les industries ne peuvent tout simplement pas trouver des gens pour combler ces postes. C'est une des faiblesses, mais nous fournissons des occasions plus captivantes.

M. McCUTCHEON: Par «captivantes», voulez-vous dire plus rémunératrices?

D^r BALLARD: Non.

M. McCUTCHEON: Ou qui nous mettent plus au défi.

D^r BALLARD: Plus au défi.

M. McCUTCHEON: Cette question ne semblera peut-être pas très intelligente et un des autres interrogateurs y a en partie répondu. Le Conseil national de recherches réalise-t-il quelque gain financier lorsqu'on accepte une invention ou un produit convenable?

D^r BALLARD: Voulez-vous dire accepté par...

M. McCUTCHEON: Par une industrie, par exemple.

D^r BALLARD: Dans une très faible mesure. Nous parlions plus tôt de l'abaque Heleva qu'on ne fabrique pas au Canada, mais en Italie. Cependant, malgré cela, nous avons reçu environ \$190,000 en redevances.

M. McCUTCHEON: Est-ce que cela était suffisant pour payer la machine que nous avons achetée?

D^r BALLARD: Cela aide à la payer.

M. McCUTCHEON: Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie beaucoup.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, puisque vous m'avez invité à venir, le moindre que je puisse faire est poser une question.

Le PRÉSIDENT: Quand nous vous avons invité, Monsieur Saltsman, si je peux me permettre, de dire qu'il n'y avait pas quorum mais, à votre arrivée, nous étions en nombre.

● (5.25 p.m.)

M. SALTSMAN: C'est une question très brève. Dans quelle mesure nos universités forment-elles le genre de gens que nous réclamons? Je veux dire les genres particuliers d'aptitudes dont nous avons besoin. Forme-t-on beaucoup de gens qui ne peuvent que s'exiler parce qu'il n'y a pas réellement d'occasions pour eux au Canada, ou en forme-t-on beaucoup pour qui il y a des occasions? Par exemple, des propriétaires de mines étaient ici à une occasion et ils ont souligné qu'il y avait pénurie très grave de professionnels dans ce domaine. Je crois qu'on a aussi mentionné qu'il y avait pénurie de gens dans le domaine de la géographie et dans des domaines de ce genre.

D^r Ballard: Il est très vrai que nous ne formons pas assez de gens dans certaines disciplines. Je ne sais pas comment on convainc des jeunes gens d'entrer dans ces disciplines. Il y a certainement des domaines où nous n'en formons peut-être pas assez mais où nous nous approchons d'un nombre

convenable. Il semble qu'il y ait pénurie assez grave d'ingénieurs en ce moment. Dans les sciences mieux assises comme la chimie et la physique, nous ne sommes peut-être pas dans une situation aussi défavorable que dans le cas de la géologie, par exemple. Nous ne formons pas, à mon avis du moins, autant de mathématiciens que nous le devrions.

Il est difficile de trouver le stimulant pour convaincre des jeunes de s'orienter vers ces domaines. Je ne sais pas comment on fait. D'un autre côté, il y a des disciplines où nous pensons pouvoir en former trop et, dans ces cas, nous n'avons peut-être pas été assez prévoyants sur toute la ligne. Dans la plupart des cas, nous avons en réalité défavorisé la recherche dans ces domaines.

M. SALTSMAN: Votre expérience vous suggère-t-elle quelque encouragement qu'on pourrait proposer aux gens pour qu'ils entrent dans ces disciplines où le besoin est grand au Canada? Je songe à des bourses spéciales ou à des bourses plus grosses que d'ordinaire, pour faciliter à la personne indécise son choix d'aller dans un sens plutôt que dans l'autre.

D^r BALLARD: On l'a déjà fait, mais cela n'a pas très bien réussi.

M. SALTSMAN: Selon vous, il faudrait une différence considérable, pour attirer les gens vers les domaines qui les réclament?

D^r BALLARD: Je ne suis pas sûr que cette différence donne des résultats satisfaisants. Il me semble que le stimulant devrait se présenter d'une autre façon: on devrait préciser aux jeunes gens qui s'inscrivent à l'université les possibilités qui s'offrent dans quelques-uns des domaines qui requièrent plus d'hommes. Je vois le docteur Brown qui me pointe du doigt; il n'est pas de mon avis.

D^r BROWN: Monsieur le président, je voudrais dire que je suis d'accord avec M. Ballard. Pour une bourse d'étude ou une bourse de recherche, il faut subventionner, à un niveau suffisant, l'homme ou la femme à l'étude, durant sa période d'études. Dans les sciences des universités, nous devons viser un niveau de vie ou un statut social qui soit l'équivalent peut-être de celui du jeune industriel qui reçoit sa formation en emploi. Nous n'y sommes pas encore, mais nous y arrivons.

Du côté médical, nos bourses d'étude pour les chercheurs vont maintenant de pair avec les salaires que ces jeunes gens reçoivent en cours de formation pour des spécialités lucratives. Cependant, ce n'est pas suffisant, comme l'a souligné M. Ballard. Au delà de la bourse de recherche, au delà de la bourse d'études, nous devons faire briller un avenir à l'intéressé. Cet avenir ne consiste pas seulement en argent; c'est un rang, c'est le respect de nous tous, et c'est l'occasion d'accomplir quelque chose.

Nous devons éviter de penser que fournir l'argent des bourses réglera tous nos problèmes,—cela ne le fera pas.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant terminé les questions.

Le PRÉSIDENT: Nous examinerons maintenant le crédit n° 15, c'est-à-dire:

15. Aide à la recherche dans l'industrie, aux termes et conditions approuvés par le Gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année courante n'excédant pas au total six millions de dollars, \$4,500,000.

M. BOWER: J'ai une question à poser sur le crédit n° 15. Je la soulève, monsieur le président, parce qu'elle comporte un sujet très débattu ces jours-ci, c'est-à-dire le contrôle étranger de nombre de nos compagnies, sous forme de

filiales. Je voudrais poser cette question pour voir ce que le ministre peut nous dire à ce sujet. Nous avons des filiales de compagnies des États-Unis, et je ne voudrais pas faire l'évaluation des sommes qu'elles dépensent au Canada; mais cette somme s'élèvera certainement à plusieurs centaines de millions de dollars en recherches fondamentales. Nombre de ces compagnies-mères sont concurrentes et, comme c'est le cas, elles doivent faire bénéficier les filiales au Canada des avantages de la recherche, pratiquée là où la compagnie-mère opère. N'est-ce pas un facteur très important, dans la situation actuelle du Canada, dans la façon de mettre en application la recherche fondamentale qui dépasse nos moyens actuels?

M. DRURY: Il n'y a pas de doute là-dessus. Si nous avons atteint ce stade actuel dans notre développement économique, c'est par l'intermédiaire d'une technologie importée, cela à un degré assez élevé. Peut-être sommes-nous plus favorisés que la plupart des autres pays, à cause de la proximité des États-Unis et surtout de nos relations étroites avec eux, qui sont certainement les premiers inspireurs de la nouvelle technologie au monde. Je crois que cela nous a beaucoup profité et que la plupart des Canadiens en sont reconnaissants.

Cependant, continuer à compter sur une technologie importée tend à créer une situation de dépendance, ce qui n'est jamais, dans aucun domaine, rien de mieux que le second rang. Conscient de cela, on s'efforce, non seulement par cette subvention qui représente une augmentation sur l'année dernière, de la part du Conseil national de recherches, mais aussi au ministère de l'Industrie et en d'autres ministères, de favoriser plus de travail de recherche fondamentale et nouvelle au Canada, avec l'espoir qu'à mesure que les années passeront, nous compterons de moins en moins sur une technologie importée, du moins dans certains domaines spécialisés.

M. BOWER: Je favoriserais certainement la poursuite et l'expansion de notre recherche par tous les moyens. Cependant, à mon avis, nous ne devrions probablement rien faire pour détourner ou diminuer ce que nous recevons présentement, qui consiste en un montant si astronomique que nous ne pourrions y viser pour quelques années.

M. DRURY: A ma connaissance, on ne fait rien pour détourner l'importation de la technologie, et on n'a aucune intention de faire quoi que ce soit. Mais c'est différent de viser au premier rang dans certains domaines spécialisés, dont quelques-uns sont déjà évidents.

Grâce à des efforts considérables, nous avons fait des progrès technologiques très importants, dans le domaine du perfectionnement de l'énergie nucléaire. Je crois que nous avons très bien réussi dans ce domaine. Nous possédons un procédé unique; c'est un procédé canadien et, à mon avis, il porte la marque de l'avenir à un degré plus élevé que certaines autres solutions trouvées.

D' BALLARD: A mon avis, l'étendue de la technologie et des renseignements que nous recevons des États-Unis est, dans une très grande mesure, proportionnelle à ce que nous fournissons nous-mêmes. Si nous pouvons parler intelligemment de ces problèmes, nous obtenons l'information. Je crois qu'on l'a démontré assez souvent. Plus nous en savons nous-mêmes, plus nous pouvons recevoir des États-Unis et d'autres pays. Ceci ne se limite pas aux États-Unis.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, je voudrais poser une question à n'importe quel membre de votre groupe. Ce qu'on reproche souvent à la recherche au Canada, c'est que nous tendons à recevoir des choses de grande valeur pour les sommes relativement faibles que nous dépensons pour elles et que beaucoup de nos fonds de recherche sont distribués selon un mode conservateur,—si je peux employer ce terme. Nous sommes très prudents, au Canada, dans notre façon de dépenser notre argent pour la recherche.

A mon avis, c'est également vrai de notre aide à l'étranger, mais nous bénéficions beaucoup de l'argent que nous dépensons. Par exemple, bien des institutions et des gens s'adressent à votre Conseil pour de l'aide et découvrent qu'on approuve le projet, mais pour une somme moindre. C'est ainsi que je le comprends.

L'argument présenté, et j'espère que je cite l'article correctement, se trouve dans un article de M. Jackson, dans une des revues scientifiques; l'auteur y souligne que lâcher les écluses constitue l'essence de la recherche; qu'il y aura inévitablement un gaspillage important, si l'on veut vraiment encourager la recherche; qu'il faut accepter cela comme une condition préalable en vue de mettre la recherche en marche dans un pays. Selon lui, si l'on est trop prudent dans la façon de distribuer les sommes à ces fins, cela aura sur nous un grand effet d'interdiction, et il faut presque accepter beaucoup de gaspillage, si l'on veut créer une atmosphère propice à la recherche dans un pays. J'aimerais bien entendre votre avis là-dessus.

D' BALLARD: Je ne suis pas prêt à admettre que nous acceptons du gaspillage en «distribuant l'argent par petites quantités», comme vous le dites. Il n'y a aucun doute que nous n'accordons pas de subventions aussi généreusement qu'on le fait aux États-Unis, et les universitaires ne nous permettent pas de l'oublier. Cependant, à mon avis, cela veut dire que nous appuyons l'excellence plus sérieusement, si vous voulez, qu'on ne le fait aux États-Unis. Il en résulte que nous éliminons des gens aux échelons inférieurs de l'excellence. J'admets que nous n'appuyons pas les meilleurs aussi généreusement qu'aux États-Unis, mais néanmoins toute notre économie est un peu plus faible.

M. SALTSMAN: Même si notre produit national brut et notre économie tendent à être inférieurs,—je ne sais pas si on a présenté des données plus tôt, à cette séance,—tout semble indiquer que, même au pourcentage actuel de notre produit national brut, nous dépensons probablement moins d'argent pour la recherche que la plupart des pays occidentaux. Ce n'est donc pas un très bon argument pour faire des comparaisons entre les États-Unis et nous.

Ce qu'on semble critiquer, c'est plutôt l'atmosphère, notre attitude envers la recherche, et ceci est peut-être caractéristique des choses canadiennes. Il faut être très concret et dire: «Voici exactement ce que nous allons faire avec tant d'hommes et en tant d'heures» avant de pouvoir obtenir quelque argent pour la recherche. Il semble que cela déçoive quelques chercheurs. Qu'il en soit ainsi ou non, je ne le sais pas, mais il semble que cela les déçoive beaucoup, parce qu'ils disent: «Nous avons un projet où nous avons besoin de trois adjoints», et ils prennent des non-diplômés pour les aider.

Ils constatent que l'argent qu'on leur a alloué ne permettra que l'emploi à temps partiel de ces non-diplômés. Ils estiment que tout cela contribue intégralement à créer une atmosphère propice à la recherche; qu'il faut dépenser de l'argent et être prêts à subir un peu de gaspillage.

Je ne dis pas que votre conduite de la situation suscite quelque gaspillage. De fait, c'est tout le contraire: peut-être vous inquiétez-vous trop de rendre compte de chaque sous affecté à la recherche. Nous ne devrions pas nous inquiéter tant et être prêts—si je peux encore utiliser le terme—à être plus prodigues d'une partie de l'argent, pour nous assurer que ce genre de frustration n'existe pas dans la communauté scientifique.

D^r BROWN: On donne aux bénéficiaires de subventions la liberté du budget que vous demandez. Une fois qu'ils ont reçu une subvention, ils doivent soumettre un budget qu'on approuve et ensuite ils peuvent réarranger les choses avec des lignes de conduite intégrantes, dans les limites de l'argent qu'ils obtiennent. Je crois qu'il y a un peu de gaspillage; il est aussi faible que possible lorsqu'on appuie des projets médiocres. A mon avis, le gaspillage, si vous préférez l'appeler ainsi, apparaît dans ce dont vous parliez: un appui insuffisant à des gens doués. Il n'est pas nécessaire de mettre la science en marche au Canada; elle l'est déjà et il faut l'appuyer suffisamment. Si vous voulez l'appeler du gaspillage, alors c'est là qu'il apparaît, au sommet de l'excellence et non au bas, à cause d'un appui insuffisant.

M. SALTSMAN: Je m'excuse. Je n'appelle pas cela du gaspillage, et je ne concluais pas que nous gaspillons de l'argent. Bien au contraire, je disais que nous sommes trop prudents, que nous devrions être prêts à appuyer notre recherche scientifique dans une beaucoup plus large mesure qu'actuellement, et moins nous préoccuper des précisions de projets qu'on nous présente. Après tout, il est déjà très difficile de dire à l'avance si un projet scientifique va réussir ou non.

D^r BROWN: Je ne parlais pas de gaspillage d'argent non plus. Je parlais de gaspillage de personnel; un appui insuffisant du meilleur personnel est vraiment du gaspillage de nos meilleurs talents. C'est de cette façon qu'on gaspille peut-être l'effort national. Nous devons miser plus d'argent sur les bons chevaux.

M. SALTSMAN: Quelqu'un a-t-il soulevé une question au sujet de l'article d'un professeur de l'université de Waterloo, paru dans le *Globe and Mail* de ce matin? Je voudrais poser au ministre cette question qui peut être très pertinente au titre du crédit n° 15. Le Conseil économique du Canada a fait des objections au ministre au sujet de la manière dont on devrait appuyer la recherche industrielle; autrement dit, la méthode de l'imposition, les taxes contre les subventions. Je me demandais si le ministre voulait dire quelque chose à ce sujet.

M. DRURY: On se propose, je crois, de transformer le système actuel de diminution de taxes, comme stimulant, en un système de subventions. J'espère que, dans un avenir assez rapproché, on présentera une mesure législative dans ce sens.

M. SALTSMAN: Allez-vous suivre les propositions émises par le Conseil économique dans sa petite brochure? On a publié cette brochure il y a quatre ou cinq mois, je crois.

M. DRURY: On en suivra les grandes lignes.

M. SALTSMAN: C'est donc une modification qui a eu lieu au sein du ministère.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le crédit n° 15 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, mesieurs. Je peux dire avant que nous partions que M. Goyer a demandé des renseignements supplémentaires, qu'on pourra apporter et déposer à la prochaine séance.

M. PETERS: Monsieur le président, je voudrais revenir sur une question que M. O'Keefe a posée et qui me tracasse. Est-ce que les nouveaux brise-lames qu'on emploie sont semblables aux abat-son qu'on a utilisés pour diminuer le bruit des réactés?

D^r BALLARD: Non.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup. Je voudrais remercier le ministre et les fonctionnaires d'être venus ici et d'avoir siégé avec nous.

M. DRURY: Monsieur le président, avant que je parte, on a manifesté de l'intérêt pour le travail du Conseil national de recherches. Cette année, il célèbre son cinquantième anniversaire et on prépare des manifestations appropriées pour cet automne. Je voudrais, au nom du président, vous inviter, vous et votre comité, à une visite de l'installation du chemin de Montréal et aussi, si le temps le permet, de l'Établissement de recherche aéronautique, à Uplands. J'espère que vous accepterez.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le comité se réjouit de votre invitation et je suis certain qu'il l'acceptera. Si vous voulez nous inviter à Halifax pour y visiter vos installations, nous prendrons cela en considération aussi.

M. DRURY: Nous serons heureux de vous accueillir à la porte.

Le PRÉSIDENT: Je vous rappelle qu'il y a une séance demain, à neuf heures trente. M. Pepin y assistera pour revenir sur le crédit n° 1 et terminer les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, moins l'Office de l'énergie.

Dr BALLANTRAE: Je voudrais tout d'abord remercier le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Je voudrais remercier le ministre
des Travaux Publics d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. BALLANTRAE: Je voudrais tout d'abord remercier le président. Je voudrais
remercier le ministre des Travaux Publics d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.
Je voudrais aussi remercier le ministre de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.
Je voudrais aussi remercier le ministre de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. BALLANTRAE: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. BALLANTRAE: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. DUBOIS: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. BALLANTRAE: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

Le président: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

M. PERRIN: Je voudrais tout d'abord remercier le ministre des Travaux Publics
d'être venu ici et d'avoir agité avec nous. Je voudrais aussi remercier le ministre
de l'Énergie d'être venu ici et d'avoir agité avec nous.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1965

COMITÉ PERMANENT

DE
RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

L'a présente édition contient les délibérations
en français et en anglais de
l'anglais.

Président: M. RICHARD CASHIN

L'éditeur peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité.

PROCES-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
LÉON J. RAYMOND
Fascicule 9

SEANCE DU MARDI 28 JUIN 1965

Budget principal des dépenses (1965-1967) de ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOIN:

L'honorable J.-L. Papin, ministre des Mines et des Relevés techniques.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOIN:

L'honorable J.-L. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Goyer	McCutcheon
Andras	Grafftey	O'Keefe
Beaulieu	Hales	Peters
Bower	Hopkins	Reid
Davis	Langlois	Saltsman
Faulkner	(Chicoutimi)	Scott (Victoria
Forest	Latulippe	(Ont.))
Fulton	Legault	Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,

R. V. VIRR.

SEANCE DU MARDI 28 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministre des
Mines et des Relevés techniques

TÉMOIN:

L'honorable J.-I. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques.

PROCES VERBAL
RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 29 juin 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du mardi 22 mars 1966, le Comité a été appelé à étudier les postes énumérés au budget principal 1966-1967 relatifs au ministère des Mines et des relevés techniques.

Le Comité a donc étudié les postes suivants du budget principal 1966-1967 du ministère des Mines et des relevés techniques, soit les postes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 100 et L-40.

L'étude complète du poste 110, se rapportant à l'Office national de l'énergie, a été déferée.

Le Comité recommande les postes précités à l'approbation de la Chambre à l'exception du poste 110.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicules n^{os} 1 à 5) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

Le MERCREDI 29 juin 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre à la date du vendredi 3 juin 1966, le Comité a été appelé à étudier les postes énumérés au budget principal 1966-1967 relatifs au Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale.

Le Comité a donc étudié le budget principal 1966-1967 du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale, i.e. les postes 1, 5, 10 et 15 et les recommande à l'approbation de la Chambre.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le Mercredi 23 juin 1966

4

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du mardi 22 mars 1966, le Comité a été appelé à étudier les postes énumérés au budget principal 1966-1967 relatifs au ministère des Mines et des relevés techniques.

Le Comité a donc étudié les postes suivants du budget principal 1966-1967 du ministère des Mines et des relevés techniques, soit les postes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 100 et 1-40.

L'étude complète du poste 110, se rapportant à l'Office national de l'énergie, a été déléguée.

Le Comité recommande les postes précités à l'approbation de la Chambre à l'exception du poste 110.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (tableaux n° 1 à 5) est annexé au présent rapport.

Le président,
RICHARD CASHIN.

Respectueusement soumis,
R. V. R.

Le Mercredi 23 juin 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre à la date du vendredi 3 juin 1966, le Comité a été appelé à étudier les postes énumérés au budget principal 1966-1967 relatifs au Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale.

Le Comité a donc étudié le budget principal 1966-1967 du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale, i.e. les postes 1, 5, 10 et 15 et les recommandes à l'approbation de la Chambre.

Le président,
RICHARD CASHIN.

Respectueusement soumis,

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 28 juin 1966
(11)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit ce matin, à dix heures moins quinze minutes, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Forest, Goyer, Hopkins, McCutcheon, Peters, Reid, Saltsman (12).

Présent: M. Aiken, député.

Aussi présents: L'hon. J.-L. Pepin, ministre des Mines et des relevés techniques et d'autres représentants du ministère.

Le président rappelle aux membres que l'hon. J.-L. Pepin a fait des remarques préliminaires au sujet du crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des relevés techniques lors de la réunion du mardi 5 avril 1966 et que l'étude du crédit a été réservée.

Le président met en délibération le crédit n° 1, Administration du ministère, et invite les membres à interroger le ministre. Cet interrogatoire terminé, le crédit n° 1 est adopté.

Le crédit n° 5 est mis en délibération et approuvé.

Le Comité convient à l'unanimité d'approuver le budget principal du ministère des Mines et des relevés techniques et du Conseil national des recherches dont fait partie le Conseil de recherches médicales et de le faire valoir auprès de la Chambre.

A onze heures et cinq minutes du matin, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Virr.

PROCES-VERBAL

Le mardi 28 juin 1966
(11)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit ce matin, à dix heures moins quinze minutes, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Forest, Geyer, Hopkins, McCutcheon, Peters, Reid, Saltzman (12).

Présent: M. Aiken, député.

Aussi présents: l'hon. J.-L. Pepin, ministre des Mines et des relevés techniques et d'autres représentants du ministère.

Le président rappelle aux membres que l'hon. J.-L. Pepin a fait des remarques préliminaires au sujet du crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des relevés techniques lors de la réunion du mardi 5 avril 1966 et que l'étude du crédit a été réservée.

Le président met en délibération le crédit n° 1, Administration du ministère, et invite les membres à interroger le ministre. Cet interrogatoire terminé, le crédit n° 1 est adopté.

Le crédit n° 5 est mis en délibération et approuvé.

Le Comité convient à l'unanimité d'approuver le budget principal du ministère des Mines et des relevés techniques et du Conseil national des recherches dont fait partie le Conseil de recherches médicaux et de le faire valoir auprès de la Chambre.

A onze heures et cinq minutes du matin, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
R. V. Vitt.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 28 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous pouvons aujourd'hui interroger M. Pepin. Nous avons terminé l'étude détaillée des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques. Aujourd'hui, nous examinerons les crédits n^{os} 1 et 5 relatifs à l'administration.

Vous vous souviendrez que, le semaine dernière, nous avons parlé de la procédure à suivre. Conséquemment, le comité directeur s'est réuni à quelques reprises et nous avons consulté le leader de la Chambre et le ministre en cause. Il fut admis, par le comité directeur, que nous aborderions, aujourd'hui, l'étude de crédit n^o 1 dans l'espoir d'en finir et que nous continuerions l'interrogatoire du ministre. Toutefois, il fut convenu de reporter à l'automne l'étude du crédit 110 relatif à l'Office national de l'énergie, étant donné qu'à cette époque, nous étudierons aussi le Bureau de l'aménagement régional.

Je pense qu'il serait approprié, puisque le ministre a fait son exposé et que nous avons interrogé les autres témoins, de passer maintenant à l'interrogatoire du ministre.

L'hon. Jean-Luc PEPIN (*Ministre des Mines et des Relevés techniques*): Me permettez-vous, monsieur le président, de remercier auparavant les membres du Comité pour l'excellent travail qu'ils accomplissent. J'ai assisté à la première séance. J'ai lu les comptes rendus des autres séances. L'avant-dernière fois, j'ai assisté à presque toute la séance et j'ai été fort impressionné par votre travail et par l'intérêt que vous manifestez envers les différents aspects de l'activité du ministère. Je vous en remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes bien aimable, monsieur Pepin.

Messieurs, à qui l'honneur?

M. SALTSMAN: Monsieur Pepin, ma question porte sur la pollution de l'air et de l'eau. Nous connaissons l'urgence de ce problème et les difficultés que les questions de compétence posent à cet égard. Je ne veux pas aborder cet aspect. Je veux plutôt savoir ce que votre ministère compte faire pour attaquer efficacement les problèmes de la pollution s'il survenait un recul de l'économie? Nous savons, par exemple, que la construction, en particulier dans le domaine public, est enrayée; les raisons justifiant cette baisse sont multiples: taux d'intérêt élevés, manque de main-d'œuvre dans certains secteurs. Certains employés de votre ministère ont mentionné qu'une pénurie de travailleurs professionnels retardait la mise en marche des projets. Il n'en reste pas moins qu'il serait opportun de songer non seulement à corriger la pollution (il semble

que tous soient d'accord à cet égard), mais aussi à utiliser ces travaux comme instrument pour stimuler l'activité économique au moment voulu. Comme vous le savez, certains pays ont en réserve des projets dont la mise au point technique est parachevée et qui sont prêts à être réalisés au premier signe de marasme ou à toute occasion propice.

Avez-vous une planification dans ce sens et pouvez-vous nous dire vos intentions à ce sujet?

M. PEPIN: Je ne cherche pas à me dérober, mais je pense, d'une part, que votre question est d'ordre hypothétique et, d'autre part, que le ministre des Finances serait mieux qualifié pour y répondre.

Néanmoins, je comprends votre argument. Au cas où surviendrait une période de ralentissement économique, vous désirez savoir ce que le ministère a en réserve. Je dois signaler d'abord que l'existence officielle du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas encore reconnue et ce n'est que récemment, il y a quatre ou cinq mois au plus, qu'on nous a confié pleine responsabilité à l'égard des eaux et, par conséquent, à l'égard de la pollution de l'eau. On ne saurait s'attendre à ce que le ministère ait déjà formulé des plans de grande envergure pour l'avenir. Nous ferons toutes les recherches qu'il sera nécessaire et possible de faire. A cette fin, nous avons l'intention de demander des fonds toujours plus considérables au Conseil du Trésor. Il ne fait aucun doute que l'attitude consciente qui règne au Canada au sujet de la pollution de l'eau et que vous avez contribué à créer par les séances que vous avez tenues au cours de la présente session, aidera notre cause auprès du Conseil du Trésor. Nous entrevoyons de consacrer tous nos efforts à la recherche.

En ce qui concerne les mesures correctives à prendre contre la pollution de l'eau, je pense que vous savez déjà que le gouvernement y contribue en confiant à la Société centrale d'hypothèques et de logement la construction d'usines d'épuration ainsi que grâce à la campagne des travaux d'hiver et aux réductions de taxes sur l'outillage anti-pollution. Peut-être ignorez-vous que l'Office d'expansion économique de la région atlantique contribue davantage que la S.C.H.L. aux mesures d'assainissement dans une certaine région du Nouveau-Brunswick, soit dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique de Mactaquac. L'Office d'expansion économique de la région atlantique offrira deux millions de dollars en subventions pour aider les industries à combattre la pollution.

Nos plans pour l'avenir ne sont pas encore arrêtés. Le gouvernement devra peut-être participer de façon plus positive aux travaux de correction et, pour ma part, j'attache une grande importance, comme vous-mêmes d'ailleurs, à la conférence sur la pollution de l'eau, du sol et de l'air qui aura lieu à Montréal de la fin d'octobre au début de novembre. Les rapports de recherches nous arrivent déjà. Cette réunion devrait fournir aux participants ainsi qu'au public en général une magnifique occasion de jauger la situation canadienne en ce qui concerne la pollution et j'espère que nous arriverons à une ligne de conduite uniforme qui permettra de mettre en œuvre les décisions aux trois échelons de gouvernement, municipal, provincial et fédéral. Est-ce là ce que vous envisagez? Advenant un ralentissement de la conjoncture, il sera peut-être nécessaire et utile que le gouvernement fédéral amplifie sa lutte contre la pollution et qu'il contribue, par là, à la reprise de l'économie.

M. SALTSMAN: Monsieur Pepin, le point qui m'inquiète est celui-ci: devant un recul de l'activité économique, il faut agir très promptement et pour parvenir à des résultats concrets, il faut avoir fait les enquêtes préliminaires, les recherches, la mise au point technogénique et la planification. Je sais qu'avec toutes ces précautions, certains problèmes subsistent encore; on doit parfois reviser les programmes et un certain décalage est inévitable avant que le programme technique puisse être transposé à une forme concrète. L'importance de cette question me paraît assez évidente. Nous espérons éviter tout marasme économique, mais l'expérience démontre que c'est une possibilité qu'il ne faut pas négliger. Tous les ministères du gouvernement et non seulement le vôtre devraient disposer de plans qu'ils puissent soumettre au ministre des Finances, ce qui empêcherait ce dernier de dire: «J'aimerais bien mettre de l'argent en circulation pour faire démarrer l'économie, mais je ne sais où l'employer». Il nous faut des projets techniques car, dans le cas contraire, nous mettrons des mois, sinon des années, à surmonter la situation.

Je prône l'abandon des vieilles pratiques qui nous laissent démunis au moment des crises. Sans doute s'agit-il d'une hypothèse, mais l'expérience passée lui donne du réalisme et dès maintenant, nous devrions songer à une telle éventualité pour nous y préparer et la part de votre ministère ne saurait être négligeable.

M. PEPIN: Je suis de votre avis. Je suis libéral et vous êtes socialiste, mais je reconnais aussi l'utilité du dirigisme, de l'anticipation des événements. Certains hauts fonctionnaires de mon ministère vous ont décrit les difficultés éprouvées à établir des plans d'ensemble dans ce domaine. En premier lieu, et on l'a répété si souvent, l'eau est une ressource provinciale aux termes de la constitution. Je pense que personne ne songe à le nier et, par conséquent, tous les projets que nous élaborons doivent tenir compte de cet aspect. Nous ne pouvons diriger les décisions des provinces. Cela ne doit pas nous encourager à l'incurie, certes, mais il faut y trouver la raison de la flexibilité que nous cherchons à donner à notre planification. L'activité que le gouvernement fédéral a déployée au cours des récentes années, ou même au cours des derniers mois, devrait satisfaire la plupart des membres du Comité.

Prenez, par exemple, les travaux de la rivière Nelson ou ceux des cours d'eau du nord de l'Ontario; songez aussi aux ouvrages que nous devons entreprendre sur les rivières Nelson et Saskatchewan et dans la baie de Fundy. Toutes ces choses indiquent, à mon sens, que le gouvernement fédéral n'est pas oisif. Même s'il n'est pas possible d'énumérer, par ordre, les cinq ou six projets que nous comptons réaliser dans les dix prochaines années, mes collaborateurs perçoivent nettement les besoins qui existent et ils appuient, quoiqu'avec flexibilité, les décisions qui seront prises le mois prochain ou l'an prochain.

J'admets la nécessité d'une organisation plus intégrale et je suis prêt à orienter le ministère dans ce sens, mais j'estime que nous ne devons pas oublier les difficultés inhérentes à cette planification.

M. SALTSMAN: En dépit des difficultés, êtes-vous prêt à offrir aux provinces ce genre de programme et à insister auprès d'elles sur l'opportunité de projets à longue portée, tant pour résoudre ce problème que pour préserver le climat économique du pays, dans l'espoir d'amener le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à créer un portefeuille mixte de programmes. En

effet, l'expérience passée démontre que, durant les périodes de recul économique, le gouvernement fédéral peut plus efficacement prendre des mesures palliatives. Mais, pour ce faire, il lui faut des projets réalisables immédiatement ou à brève échéance et tout ce qui peut contribuer à faire progresser l'aspect préparatoire ou technologique d'un tel programme contribuera au succès de sa mise en marche.

M. PEPIN: Les différentes directions du ministère des Mines et des Relevés techniques, soit celles de la géologie, de la géographie et d'autres, ont déjà plusieurs programmes à caractère permanent. La création d'un nouveau ministère doit principalement contribuer à intégrer les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des ressources et à offrir un instrument qui permettra d'établir une coopération plus efficace avec les provinces.

● (10.00 a.m.)

Au cours des derniers mois, nous avons accéléré nos relations avec le gouvernement ontarien, car nous avons reconnu l'urgence d'apporter des remèdes à la situation des Grands lacs. Nous avons visé à améliorer nos communications, tant du point de vue bureaucratique que politique, avec le gouvernement de l'Ontario et avec celui des États-Unis dans l'espoir de mettre sur pied des procédés efficaces pour lutter contre la pollution des Grands lacs. Nous pouvons intervenir assez facilement quand il s'agit des Grands lacs, car la compétence fédérale est assez clairement définie sous ce rapport. De fait, les Grands lacs sont devenus, au cours des dernières semaines, notre laboratoire.

J'ai tâché de structurer davantage nos relations avec la province de Québec; j'ai rencontré le ministre et j'ai présenté à ce dernier et à ses collaborateurs une liste de projets que les gouvernements d'Ottawa et de Québec pourraient réaliser conjointement. Cette liste préconisait de nombreuses réalisations dans l'ordre de pensée que vous favorisez, monsieur Saltsman; malheureusement, le ministre m'a joué un vilain tour; il a perdu son ministère! Il faudra que je reprenne toutes mes démarches.

M. SALTSMAN: S'il vous avait écouté, il serait peut-être encore ministre. Puis-je poser une question complémentaire? Avez-vous fait la même offre au gouvernement ontarien?

M. PEPIN: Quelle offre?

M. SALTSMAN: Une offre identique à celle qui était destinée à la province de Québec?

M. PEPIN: Je ne dévoilerai pas de secrets militaires en vous disant qu'il est plus facile d'agir conjointement avec l'Ontario qu'avec le Québec de nos jours. Les projets que je décrivais au Québec existent déjà, pour la plupart, du moins, entre Ottawa et Toronto. Je songe particulièrement à l'enquête sur les ressources hydrauliques des cours d'eau du Nord. L'Ontario a accepté d'effectuer ces études conjointement avec le gouvernement fédéral; peut-être savez-vous que le Québec n'y a pas consenti.

M. McCUTCHEON: On nous a dit, en comité, que le gouvernement fédéral et la province n'ont pas eu d'échanges relativement aux mesures de régularisation et de conservation des eaux et n'ont pas élaboré de projets d'envergure depuis assez longtemps. Il me semble que quelqu'un manque de dynamisme car il y a sûrement des situations à corriger en Ontario. Qui est-ce? Le gouvernement de Queen's Park ou le nôtre? Cela m'importe peu; j'aimerais pourtant constater des améliorations dans la province.

M. PEPIN: J'étais dans l'arrière-ban quand vous parliez de la Loi sur l'aide à la conservation des eaux et, à l'époque, il m'avait semblé que M. Patterson et vous-même ne vous entendiez pas sur les termes.

En premier lieu, il faut dire, et M. Patterson l'a signalé, que la Loi sur l'aide à la conservation des eaux ne s'applique qu'aux projets de grande envergure. Le fait que l'Ontario ou le Manitoba n'aient pas fait appel à la loi au cours des récentes semaines ou même des récentes années, ou ne l'aient jamais fait, ne signifie pas que ces deux provinces n'ont pas de travaux de conservation, mais, plutôt, qu'elles n'ont aucun projet de majeure importance à soumettre.

Deuxièmement, on avait omis de signaler assez clairement que les projets conclus avec l'Ontario en 1961 prendraient longtemps à être réalisés. Il s'agit de projets à longue durée; leur parachèvement peut prendre dix ans. Je ne pense pas qu'on devrait s'attacher à la date d'origine de ces projets; il importe plutôt de savoir quelles sommes y sont consacrées chaque année. Jack Davis a fait inscrire une question au Feuilleton qui porte sur l'Ontario et je crois qu'on y répondra demain.

Il faudrait aussi dire que la Colombie-Britannique a récemment fait appel à la Loi sur l'aide à la conservation des eaux. Nous avons deux projets en cours; l'un à Alberni a été signé en 1966, si ma mémoire est fidèle; l'autre, au nord et à l'ouest de Vancouver, a également été conclu en 1966. Nous sommes en pourparlers avec la Colombie-Britannique au sujet de deux ou trois autres projets; l'un d'eux intéresse particulièrement Jack Davis; c'est celui de la rivière Squamish; un autre est le projet de Hastings Creek. Le gouvernement de la Saskatchewan a également sollicité l'accord du gouvernement fédéral pour la réalisation d'un projet. Récemment, j'ai écrit au gouvernement du Québec pour lui rappeler l'existence de cette loi et l'informer qu'un député fédéral s'intéresse beaucoup au projet de Grandby et que ce projet pourrait faire l'objet d'un accord.

M. McCUTCHEON: Monsieur Pepin, dites-vous que la province d'Ontario n'a pris aucune initiative? Est-ce ce que vous me dites?

M. PEPIN: Non, pas du tout. J'ai dit que cette province est à réaliser des accords signés il y a quatre ou cinq ans. Je suppose que les autorités ontariennes auront d'autres projets à soumettre quand ceux-ci seront terminés.

M. McCUTCHEON: C'est tout ce que je veux savoir. Avez-vous actuellement des projets à l'étude par rapport à l'Ontario?

M. PEPIN: A vrai dire, les projets déjà existants nous donnent du souci. L'Ontario entreprend ces travaux de conservation, non seulement du point de vue de la conservation des eaux, mais aussi du point de vue de la récréation. Conséquemment, dans certains cas, les autorités provinciales ont acheté pour des fins récréatives plus de terres qu'il n'en fallait pour la conservation proprement dite. Nous avons eu des problèmes à cause de la hausse des coûts de la construction depuis la signature des accords, il y a cinq ou six ans. Le gouvernement fédéral devra-t-il payer 37½ p. 100 des augmentations? Nos entretiens avec le gouvernement ontarien portent sur ce sujet pour l'instant. Nous devons appliquer la loi tant dans son esprit que dans sa forme. La loi sur l'aide à la conservation des eaux exclut expressément la récréation.

Encore une fois, il ne faudrait pas croire, parce qu'aucun accord n'a été signé avec l'Ontario depuis quatre ou cinq ans, que rien ne se fait.

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Faulkner; voulez-vous poser une question complémentaire? M. McCutcheon s'est éloigné de son sujet. Je n'y vois pas d'inconvénient, monsieur McCutcheon. Je note seulement que nous semblons nous écarter de l'orientation que M. Saltsman avait donnée à ses questions. Si votre question est brève, allez-y, monsieur Faulkner.

M. FAULKNER: Je me demandais si le ministre songerait à apporter une modification à la Loi sur l'aide à la conservation des eaux afin d'y inclure la récréation. Je pense que l'Ontario agit de façon très sensée et je me demande si...

M. PEPIN: Comme vous, monsieur Faulkner, je crois à l'autonomie provinciale aussi bien qu'à la récréation. L'organisation de centres récréatifs est du ressort des provinces et j'estime qu'il n'est pas à notre avantage de nous immiscer dans ce domaine quand, comme vous l'avez déjà dit, cela n'est pas indispensable. Je pense que, dans le cas présent, ce chassé-croisé peut être évité.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre si cela ne servirait pas l'autonomie provinciale (nous cherchons toujours à la respecter), que de permettre aux provinces de présenter leurs opinions dans ces cas. En d'autres termes, laissons-les décider de l'à-propos d'inclure des aménagements à fins récréatives dans leurs programmes de conservation. Le gouvernement fédéral pourrait contribuer à reconnaître le droit des provinces dans ce domaine s'il lui accordait son appui. Je pense que c'est, en partie, ce que monsieur Faulkner demandait. Adoptons-nous une attitude trop rigide à l'égard des provinces quand nous leur disons: «Obéissez à telles normes, agissez de telle façon et nous vous aiderons» sans songer que les valeurs peuvent différer d'une province à l'autre?

M. PEPIN: Nous respectons l'initiative des provinces dans ce domaine. Cependant, nous ne participons pas au coût des aménagements récréatifs du projet!

M. SALTSMAN: Alors, nous ne respectons pas...

M. PEPIN: Mais oui.

M. SALTSMAN: Je pense qu'il est facile de parler de respect quand vous ne supportez pas votre part des frais.

M. PEPIN: Le gouvernement provincial décide lui-même ce qu'il entend faire à l'égard d'une rivière ou d'un *cours d'eau*. Ayant dressé ses plans, il nous avertis que la moitié du projet a trait à des fins de conservation. Le gouvernement fédéral prend alors à sa charge 37½ p. 100 du coût pour cette moitié du projet. Je ne vois pas comment cette attitude peut nuire à l'initiative de la province.

M. SALTSMAN: Elle ne lui nuit pas, mais elle ne l'aide pas davantage. Il serait fort utile que le gouvernement fédéral songe à une modification qui inclurait les fins récréatives parmi les normes d'assistance. Que pensez-vous de cette inclusion?

M. PEPIN: Je pense que les gouvernements provinciaux sont aussi intelligents que nous: ne disons pas plus intelligents, mais certainement aussi intelligents et aussi éclairés et s'il leur paraît utile de s'occuper de la conservation en

même temps que de la récréation ou vice-versa, c'est leur affaire. Si le peuple est de leur avis, ils seront réélus; sinon, ils seront défaits. C'est à eux d'y songer.

Veillez noter, monsieur Saltsman, que ceci ne constitue qu'un aspect du travail de mon ministère. Nous nous occupons des eaux du point de vue de la conservation, mais cette ressource nous intéresse aussi du point de vue de l'énergie. Nous devons penser aux approvisionnements d'eau et à la pollution. Je ne crois pas, si vous voulez respecter votre propre programme, que vous voudriez que le ministère s'occupe de toutes sortes de projets, y compris ceux de peu d'envergure, quand les provinces peuvent s'en acquitter avec de meilleurs résultats parce qu'elles en sont plus près.

M. SALTSMAN: Je ne pense pas qu'on ait à se demander si les provinces vont s'en occuper ou non; nous savons tous qu'il incombe aux provinces d'assurer la réalisation de ces projets. Je veux plutôt savoir si le gouvernement fédéral est prêt à partager le coût des projets que les provinces jugent utiles. Cela revient à demander si vous envisagez une modification qui permettrait d'inclure la récréation comme motif pour obtenir des subventions?

M. PEPIN: Il faudrait approfondir la discussion, à ce stade, afin d'y donner place au partage de la fiscalité, au partage des coûts ou je ne sais quoi encore. Mon opinion est simple et, à mon avis, valable: les provinces ont l'initiative; elles sont libres, elles devraient payer le coût.

M. PETERS: Puis-je poser une question complémentaire? Le gouvernement fédéral ne doit-il pas veiller, quand il anime un programme d'ordre conjoint ou autre, à exercer un certain dirigisme parallèlement à la loi qui est mise à exécution? Si le gouvernement fédéral a des lois qui assurent la réalisation d'un programme, ne lui revient-il pas de décider du genre de projet à entreprendre et de laisser aux provinces la liberté d'y collaborer ou non. Il me semble, en ce qui concerne bon nombre de ces projets à frais partagés, que nous partageons les coûts sans partager l'initiative. La conservation qui est du ressort fédéral entraîne aussitôt des conflits avec les droits des provinces, mais le gouvernement fédéral n'a pas adopté une attitude constructive à cet égard. Nous organisons le partage des coûts, mais nous manquons souvent de l'emprise qui ferait connaître aux provinces nos intentions et nos ambitions dans un domaine donné. N'ai-je pas raison et pouvons-nous corriger cette situation?

M. PEPIN: Sans doute, ce que vous dites est vrai en grande partie. J'ai l'impression, après quatre ou cinq mois passés au ministère, que notre prépondérance dépend du nombre de personnes que nous pouvons mettre dans la mêlée. J'estime que notre main-d'œuvre est si déficiente que nous devons nous contenter d'avoir une attitude passive, d'accuser réception des initiatives que prennent les provinces. Bien sûr, je ne parle que de la conservation des eaux.

En lisant les rapports du Comité, j'ai constaté l'intérêt que vous portiez au recrutement qu'entreprend le ministère. C'est un grave problème. J'ai dit, récemment, que nous avons besoin de 258 personnes. Cela vous donne un aperçu du nombre qu'il nous faudrait pour mettre vos propositions en œuvre.

M. PETERS: Avez-vous besoin de 258 personnes pour les travaux de conservation?

M. PEPIN: Non, pour l'ensemble du ministère.

M. SALTSMAN: Voici ma dernière question dans le même ordre d'idée. Advenant un recul de l'économie qui nous forcerait à prendre des mesures hâtives, avez-vous, à l'heure actuelle, des projets qui pourraient être réalisés rapidement? En d'autres termes, disposez-vous de projets dont le ministre des Finances pourrait assurer l'exécution?

M. PEPIN: Relativement aux ressources hydrauliques? Je pense que toutes les rivières du Canada, du Yukon à Saint-Jean, ont été relevées et examinées. Il y a, de ce côté, des projets qui pourraient être accélérés au besoin. Au lieu de mettre trois ans à faire les recherches en vue du projet Nelson-Saskatchewan, nous pourrions en mettre deux; l'enquête sur la baie de Fundy pourrait se faire en trois ans au lieu de cinq.

M. SALTSMAN: Je ne parle pas en termes d'années, mais en termes de semaines ou de mois, car c'est la seule façon efficace de s'attaquer au problème.

M. PEPIN: Je dirais, bien que votre question me semble curieuse, que si j'étais ministre des Finances, ce n'est pas auprès de ce ministère que je chercherais les moyens d'action rapides. Il faut du temps pour mesurer la capacité des cours d'eau et pour évaluer les ressources hydrauliques et les besoins corollaires dans une province ou une région du Canada. Je pense qu'on vous a dit combien de temps il fallait mettre pour compléter une telle évaluation?

Je comprends votre argumentation et, l'an prochain, en mêmes temps et lieux, revenez à la charge et j'espère que je pourrai alors vous donner une réponse plus satisfaisante.

M. FAULKNER: J'ai deux courtes questions à poser au ministre. Je trouve inquiétantes ces conjectures qui ont cours en Ontario et selon lesquelles le lac Érié serait mort, hors d'atteinte et la situation irrémédiable. Le ministre pourrait-il démentir ces rumeurs? A Toronto, en fin de semaine, on m'a demandé à trois reprises si le lac Érié était vraiment mort. Quelle est la situation et les sommes d'argent que nous affectons à ce projet sont-elles suffisantes pour nous permettre de récupérer le lac?

M. PEPIN: Cette question est de nature technique et M. Prince ou le M. Cameron pourront vous répondre plus adéquatement. J'ai lu le rapport intérimaire de la Commission mixte internationale. Ses auteurs ont-ils employé le mot «mort»? Ils ont certainement dit que le lac est en piteux état. L'autre jour, j'ai rencontré M. Udall, secrétaire de l'Intérieur aux États-Unis et notre conversation m'a permis de comprendre que les commissaires ne pensent pas que le lac soit mort; ils estiment qu'une bonne respiration artificielle pourrait le ranimer. C'est ce qu'on s'efforce de réaliser. On veut aussi éviter aux autres lacs le sort du lac Érié. Cet été, les efforts se concentrent sur le lac Ontario.

Je puis dire, avec assez de certitude, que le sauvetage du lac Érié dépend étroitement des résultats que les recherches sur les agents de pollution et sur les méthodes d'assainissement apporteront.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais faire remarquer que monsieur McCutcheon a déjà interrogé M. Prince à cet égard. La réponse de M. Prince paraîtra au compte rendu et je pense que vous y trouverez les renseignements nécessaires.

M. FAULKNER: Puis-je poser une question complémentaire ayant trait à la pollution? Depuis que M. Prince nous a parlé, j'ai lu un rapport de presse dans lequel un groupe éminent de gouverneurs des États-Unis déclare que la pollution sera enrayée d'ici 1970 dans le bas des Grands lacs. En lisant ce document, je me suis demandé si les renseignements s'appuyaient sur les faits et si nous avions des plans qui nous permettraient de ne pas tirer de l'arrière. Si les États-Unis adoptent un rythme accéléré, il me semble qu'il faudra, de notre part, faire plus que des études. Nous devons passer aux actes.

M. PEPIN: Disons d'abord que notre situation n'est pas aussi grave que la leur. Selon les textes que j'ai consultés, 80 p. 100 des eaux qui se déversent dans les Grands lacs reçoivent un deuxième traitement contrairement à 50 p. 100 du côté américain. La semaine dernière, le secrétaire de l'Intérieur, M. Udall, nous a donné un aperçu assez succinct de ce qu'il entend faire; c'est peut-être ce qu'on expose dans l'article que vous mentionnez.

Les États-Unis entendent créer une commission des eaux. On a adopté la loi et, maintenant, on demande à tous les États de faire connaître leurs barèmes à ce sujet. Les renseignements seront recueillis et, dans un an, les autorités pourront présenter une loi établissant des normes pour les eaux. M. Udall est un homme très énergique et il utilise pleinement ses qualités de chef. Par exemple, il a dit à Cleveland ou à Buffalo qu'il publierait, l'an prochain, une liste des cinq villes les plus sales des États-Unis. Ce sera pour elles un affront public qui nuira considérablement à leur attrait touristique.

Je pense que son travail est plus facile que le mien, non que la constitution américaine soit bien différente de la nôtre en ce qui concerne les ressources hydrauliques, mais parce que le climat politique qui règne actuellement dans ce pays permet à M. Udall de faire appel aux pouvoirs d'urgence plus facilement que du côté canadien.

M. FAULKNER: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. PEPIN: Il faut respecter les cadres constitutionnels et politiques du pays où l'on vit.

M. FAULKNER: Monsieur Pepin, vous pourriez faire revivre l'article sur les pouvoirs résiduaux. Peut-être auriez-vous une cause célèbre! Il serait peut-être bon de remettre cet article en vigueur.

M. PEPIN: Puis-je vous interrompre? Quand nous soulignons les difficultés que suscite le système fédéral canadien en ce qui concerne l'application de mesures comme celles dont nous parlons, nous devrions si nous en avons le temps, souligner aussi les avantages de ce même système. Peut-être est-il normal que des hommes qui se consacrent à la politique fédérale aient d'abord une réaction d'impatience, mais je pense qu'il faut surmonter cette première réaction pour songer aux avantages que notre système présente. Je crois que si le ministère et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déploient, au cours des prochains mois et des prochaines années, une activité débordante (mes successeurs, et j'espère qu'ils seront du même parti, seront tout aussi actifs), je pense que nous pourrons accomplir beaucoup à l'intérieur du cadre fédéral pour améliorer la présente situation des ressources.

Le PRÉSIDENT: J'espère que vous ne faites pas allusion à une nomination possible au Sénat, monsieur Pepin.

M. McCUTCHEON: Monsieur Pepin, j'aimerais glisser une remarque. Vous parlez de patience. Il y a cinq ou six ans, au cours d'une conversation avec le chef mécanicien d'un des navires des lacs, ce dernier m'a dit qu'il avait l'ordre de ne pas puiser d'eau après qu'il avait dépassé un point à l'ouest de l'île Pelée, sur le lac Érié, car cette eau était tellement contaminée qu'elle endommagerait leurs chaudières. Je pense que nous avons fait preuve de patience avant de corriger cette situation qui était déjà connue il y a cinq ou six ans.

M. PEPIN: Néanmoins, monsieur McCutcheon, vous savez que les hommes politiques ne peuvent devancer l'opinion publique que de quelques mois ou de quelques années. Au Canada, l'opinion publique a vraiment pris conscience du problème de la pollution et c'est pourquoi nous pouvons maintenant mettre en œuvre des projets qui n'auraient pas été compris plus tôt. Si vous œuvrez dans un climat d'indifférence, vous ne pouvez accomplir que le cinquième de ce qui sera possible dans un climat de compréhension. De ce point de vue, l'éveil actuel de l'opinion publique facilite de beaucoup la tâche des gouvernements.

Ces constatations s'appliquent au domaine de la lutte antipollution, mais aussi à d'autres aspects de l'activité politique. Il fut un temps où le public ne voulait pas que le gouvernement intervienne dans le domaine de l'énergie hydroélectrique, par exemple.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que le public s'est déjà opposé aux bureaux de poste.

M. PEPIN: Puis-je interrompre de nouveau? J'ai lu dernièrement que les Canadiens se sont déjà opposés à l'exportation des chevaux aux États-Unis à l'époque de la guerre de Sécession car, disaient-ils, cette ressource énergétique était trop nécessaire au Canada.

● (10.30 a.m.)

M. FAULKNER: Ma question relative au lac Érié aboutissait à une question d'argent. J'éprouve de la difficulté à savoir si les sommes affectées à ce projet sont proportionnelles à l'étendue du problème. Le ministre estime-t-il que les affectations prévues au budget de cette année correspondent à la gravité du problème?

M. PEPIN: Vous parlez surtout de la recherche; ce serait une tout autre affaire si vous parliez des mesures répartrices.

Du côté de la recherche, il ne suffit pas de dire que nous effectuerons des travaux dans les Grands lacs. Il faut des navires, des laboratoires, du personnel. Nous collaborons avec d'autres ministères fédéraux, avec le gouvernement de l'Ontario et avec l'Institut des Grands lacs. Mon ministère prend les mesures nécessaires pour rassembler le personnel, construire les navires et les laboratoires. Par exemple, certains fonctionnaires du ministère ont visité la région récemment afin de trouver le site idéal pour l'implantation d'un laboratoire. Il s'agit d'une question vitale pour nous qui voulons accélérer le rythme de notre programme de recherche.

M. FAULKNER: Êtes-vous satisfait de la somme d'argent qui sera mise à la disposition de votre ministère?

M. PEPIN: C'est une question que j'ai aussi posée car elle est pertinente et on m'a dit qu'il était possible d'en avoir davantage pour l'instant. Je reviendrai à la charge tous les mois durant les prochaines années.

M. FAULKNER: J'ai une petite question au sujet des renseignements techniques qui nous parviennent de l'étranger, en particulier de ceux qui ont trait aux algues et aux plantes aquatiques. Les renseignements de ce genre sont-ils accessibles aux localités comme la mienne, celle de Peterborough? Nous avons des groupements, l'*Otonabee Region Conservation Authority*, par exemple, et des particuliers qui s'intéressent à la question des algues et ils s'efforcent de trouver des solutions. J'espère que nous pourrions éventuellement vous présenter nos résultats, mais nous apprenons que des études analogues ont été entreprises à l'étranger, particulièrement aux États-Unis.

M. PEPIN: Un des membres du Comité a parlé des sommes que le personnel du ministère dépensait en voyages. On lui a répondu que les représentants du ministère faisaient de nombreux voyages tant qu'au Canada qu'à l'étranger tant pour accomplir leurs tâches que pour assister à des réunions professionnelles. On me dit qu'en assistant à des réunions professionnelles, ils peuvent rester à l'affût de ce qui se fait aux États-Unis et en Europe.

M. FAULKNER: Chacun peut-il avoir accès à ces renseignements?

M. PEPIN: Je le crois. En ce qui concerne les États-Unis, il est facile d'échanger des renseignements. Néanmoins, la rencontre avec M. Udall visait justement à améliorer encore nos modes de communication. Nous cherchons aussi à améliorer les échanges au niveau des hommes politiques car, si ceux qui dirigent les ministères se réunissent plus souvent, cela facilite les rapports au niveau du personnel.

(Texte)

M. GOYER: Pour nous en tenir au problème de la pollution, monsieur le ministre, vous avez parlé tantôt du rôle de la Commission de développement de la région atlantique dans la lutte contre la pollution des eaux dans certaines régions de l'Atlantique. Cela voudrait-il dire qu'il y aurait double emploi ou double responsabilité entre votre ministère et l'Office de développement de la région atlantique?

M. PEPIN: Cette observation a en effet été faite au Comité et en Chambre. M. Fulton, en particulier, a insisté sur le nombre considérable d'instruments fédéraux dans ce domaine de l'eau et de la pollution. Ma réponse est assez simple. Premièrement, il est impossible de tout grouper dans un même ministère. Des raisons justifient l'existence au ministère de la Santé et du Bien-être, d'une section touchant l'aspect santé de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. C'est normal. On ne peut tout grouper dans un même ministère. Il y aurait même désavantage à la faire parce qu'on se priverait de renseignements techniques existant dans ces ministères, renseignements qui aident les spécialistes de l'eau à compléter leur documentation. Deuxièmement, c'est justement parce qu'on déplorait partout le manque de coordination entre les différents ministères, au sujet de l'eau et de la pollution, que le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources a été créé. Alors, à tout ce qui peut-être dit sur la dispersion, sur le manque d'efficacité qui existait dans le passé, je réponds encore une fois: C'est justement pour remédier à cette situation que le nouveau ministère est créé. L'an prochain, même lieu, même heure, vous pourrez me demander: quels progrès ont été réalisés au cours de l'année pour favoriser la coordination entre les différents ministères?

Veillez remarquer d'ailleurs que cette coopération existe déjà même si elle n'est pas suffisante. Il y a un nombre considérable de comités interdépartementaux. Leurs membres se connaissent d'un ministère à l'autre et travaillent ensemble. Par exemple, on a créé récemment un comité spécial de la recherche sur la pollution des eaux, dirigé par le docteur van Steenburgh qui, antérieurement, était sous-ministre aux Mines et Relevés techniques. Ce comité relève du

Conseil privé et du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources. Il sera justement un centre de coordination au niveau fédéral et de coopération fédérale-provinciale.

M. GOYER: Comment obtiendrez-vous la coopération au niveau fédéral entre les différents ministères? Vous avez parlé de la nécessité de collaboration entre les différents paliers de gouvernements. Il est bien sûr qu'il ne faut pas prendre les gouvernements provinciaux pour des gouvernements municipaux. Donc, au niveau de la collaboration entre les différents paliers de gouvernement, avez-vous rencontré cette collaboration avec la province de Québec et la ville de Montréal, touchant la pollution des eaux du Saint-Laurent?

M. PEPIN: Je dois avouer que la collaboration est bien faible présentement. Je vous ai dit tantôt que j'étais allé voir M. Binette qui, à ce moment-là, était ministre des Richesses naturelles du Québec, aux fins de renforcer ces liens mais c'était trois semaines avant les événements de juin!

M. GOYER: Monsieur Pépin, est-ce qu'on pourrait polluer l'atmosphère en parlant un peu de l'Office du charbon? Est-ce que cela serait déroger au règlement?

M. PEPIN: Pas en ce qui me concerne.

M. GOYER: D'après ce que nous a dit le président de l'Office du charbon, par rapport aux autres sources d'énergie, le charbon connaîtra une baisse, en pourcentage, au Canada, et une augmentation en volume. Deuxièmement, on nous a mentionné que nous pourrions tirer une conclusion avec les chiffres qu'on nous donnera. Ce n'est pas encore tout à fait clair, mais il semble que le charbon canadien coûte beaucoup plus cher que le charbon américain. Troisièmement, avec les subventions, il semble qu'on vienne beaucoup plus en aide au C.P.R. qu'à l'ouvrier de l'industrie de charbon. Quatrièmement, le montant alloué à l'Office du charbon, en tenant compte du nombre d'ouvriers de cette industrie, est complètement disproportionné pour une activité qui est non rentable en fait, et qu'on ne prévoit pas devenir rentable. Dans cette optique et dans ce climat où nous a mis l'Office du charbon, le gouvernement entrevoit-il un changement de politique dans un proche avenir?

M. PEPIN: C'est une question qui a sa réponse dans le fait que présentement, on parle beaucoup du rapport Donald que le ministre des Finances, M. Sharp, a fait faire et qui porte justement sur la situation des mines de charbon en Nouvelle-Écosse. Tout ce que vous avez dit est à peu près vrai sauf, peut-être, que plusieurs clients, plusieurs acheteurs de charbon, je ne sais pas si c'est le cas du CPR en particulier, mais plusieurs acheteurs de charbon aimeraient passer à une autre source d'énergie, mais très souvent ne le font pas en partie du moins par souci patriotique. Cela s'applique certainement au gouvernement fédéral: à plusieurs bases militaires et édifices fédéraux, se reposent sur le charbon justement pour aider la conservation de cette industrie dans les Maritimes alors que, dans plusieurs cas, on préférerait utiliser l'huile. Alors, à ce point de vue, la thèse générale que vous soutenez est valable, c'est-à-dire que le charbon dans l'économie moderne, dans l'énergétique moderne, devient une source de moins en moins intéressante. Cette thèse-là vaut non seulement au Canada mais elle vaut aussi en Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Il en résulte des situations, des tragédies, qui ne sont pas encore une fois exclusives au Canada. Vous avez lu ce qui se passe en Allemagne actuellement, vous savez également ce qui se passe en Angleterre.

Le problème du charbon, du moins dans mon optique, ne doit pas cependant être étudié d'un point de vue strictement économique. Le problème du charbon est aussi un problème social et un problème politique. Dans l'étude qui se fait de la situation de la Nouvelle-Écosse actuellement, si on tenait compte seulement de considérations économiques, on fermerait les mines demain. Mais, il faut tenir compte également du fait que 6,500 mineurs y travaillent, que ces mineurs

font partie de groupes humains qui ont besoin de ce revenu pour survivre. Alors, on essaiera, dans les semaines qui viennent, d'adopter une ligne de conduite relativement intelligente, mais elle ne sera pas totalement rationnelle, du moins à mon avis, parce qu'elle devra tenir compte de facteurs qui sont en dehors des facteurs d'analyse strictement économique.

M. GOYER: Sur cela, je suis complètement d'accord. Je ne veux pas crier haro sur...

M. PEPIN: Sur les mineurs.

M. GOYER: ...sur les mineurs, loin de là, par contre les tenir dans les puits de mines alors que ce n'est absolument pas rentable comme industrie, je trouve cela, jusqu'à un certain point, odieux, surtout lorsque vous mentionnez, et cela c'est l'aspect politique, que nécessairement les officiers de l'Office du charbon ne pouvaient pas nous donner, que si le pourcentage diminue, le volume augmente, et si le volume augmente, c'est parce qu'il y a des gestes patriotiques qui sont posés. Donc, il y a une fausse barrière économique qui se crée. Mais, comment se fait-il par contre que les montants alloués à l'Office du charbon vont en augmentant au lieu d'aller en diminuant et qu'on prenne cet argent-là, qu'on draine dans de nouvelles industries, dans la Commission de développement de la région atlantique?

M. PEPIN: Ce sera l'orientation de la nouvelle politique.

M. GOYER: En d'autres termes, grâce au nouveau ministère.

M. PEPIN: Grâce au nouveau ministère. Cela sera fait difficilement, parce que la situation a atteint présentement un point de crise assez grave. J'ajoute à ce que j'ai tantôt que certains acheteurs industriels abandonnent maintenant le charbon, au Nouveau-Brunswick comme en Nouvelle-Écosse, pour utiliser l'huile, par exemple, comme source de chauffage ou d'énergie. La situation actuelle est pénible.

Je pourrais la dramatiser encore beaucoup plus que vous ne l'avez fait en vous donnant des statistiques sur les subventions actuelles par tonne ou sur l'importance de la part de ces subventions dans le salaire du mineur. Si les subventions, si le montant des subventions augmente continuellement, c'est que le maximum de subvention elle-même augmente continuellement par ordre en conseil. Sauf erreur, il est de \$9.50. M. Buck est mon spécialiste.

(Traduction)

Quel est le montant maximum de la subvention en Nouvelle-Écosse, \$10. Quelle différence y a-t-il entre la subvention consentie par la province et celle qui vient de source externe?

M. BUCK: «A l'intérieur des Maritimes, \$8.50.» (A l'égard de l'Ontario et du Québec, \$10.50.)

M. PEPIN: Au Nouveau-Brunswick, elle est légèrement plus basse. Il s'agit de maximums. Et voilà: on verse une subvention de \$10.50 par tonne de charbon quand celle-ci peut coûter \$11. D'où il résulte que le gouvernement fédéral subventionne cette industrie au prix fort. Cette année, le gouvernement fédéral dépensera pour la Nouvelle-Écosse environ 22 millions de dollars. A ce rythme-là, il en coûtera au pays des centaines de millions de dollars avant que cette production s'épuise. Iriez-vous à de telles extrêmes pour protéger la collectivité?

La question se résume à ceci: quelle industrie pouvons-nous implanter en Nouvelle-Écosse pour remplacer celle-là? C'est bien ça, n'est-ce pas? On s'efforce maintenant, et avec de plus en plus de ténacité, de trouver des moyens qui attireront d'autres industries en Nouvelle-Écosse et, plus particulièrement, au Cap Breton. La tâche sera difficile, mais non désespérée et si nous parvenons à bonne fin, l'argent que nous retirerons des subventions à l'industrie charbonnière pourra servir à des placements régionalisés qui rendront ces régions plus

alléchantes pour l'industrie. Tous les ministères du gouvernement fédéral, en particulier ceux de la Main-d'œuvre et de l'Industrie, concentrent actuellement leurs efforts dans ce domaine.

M. SALTSMAN: Comment votre ministère s'y prend-t-il pour effectuer une enquête qui permettrait de remplacer l'extraction du charbon par une autre activité industrielle?

M. PEPIN: En premier lieu, nous avons reçu le rapport Donald et nous l'étudions présentement. Vous n'ignorez pas qu'il existe un comité interministériel du charbon auquel participent plusieurs ministères du gouvernement fédéral. Le premier ministre a confié à un comité du Cabinet spécialement créé à cette fin la tâche d'étudier la situation de la Nouvelle-Écosse et nous mettons tous nos efforts à rassembler les renseignements et les instruments disponibles dans l'espoir d'arriver à une solution.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Ce plan peut faire appel à l'ARDA, le Bureau d'aménagement régional du ministère de l'Industrie aussi bien qu'à la Société centrale d'hypothèques et de logement puisque nous devons penser à tous les aspects de la mise en valeur industrielle: travaux de voirie; tourisme; reclassement de la main-d'œuvre, etc. C'est ce à quoi nous travaillons présentement.

M. SALTSMAN: Mais cette tâche a-t-elle été déléguée à quelqu'un en particulier? Il faut toujours craindre, lorsque six ou sept différents ministères se voient confier un problème en plus de tous les autres problèmes qu'ils ont à résoudre, qu'avec les meilleures intentions au monde, ils ne puissent y accorder qu'une attention distraite. En d'autres termes, avez-vous formé un groupe stratégique ayant à sa tête un représentant du gouvernement qui leur dise: «Nous devons et nous voulons remplacer telle activité par une activité d'un autre type; mettez-vous à l'œuvre et apportez-moi la réponse».

M. PEPIN: Vous savez très bien qu'il ne suffit pas, pour obtenir des résultats heureux, de mettre un nom sur une feuille de papier. En face de situations comme celles-ci, une, deux ou trois personnes prennent l'initiative. N'est-ce pas l'essence même du *leadership*? Ces personnes se chargent de mener la tâche à bien. J'admets que, dans le cas actuel, j'ai pris une large part des responsabilités.

M. SALTSMAN: Vous vous êtes engagé dans la mesure possible à corriger ce problème et vous disposez de collaborateurs assignés à cette tâche qui doivent vous apporter les réponses nécessaires?

M. PEPIN: Ils ne sont pas assignés spécifiquement à cette tâche, bien que M. Buck peut croire, pour l'instant, qu'il en a fait son occupation exclusive depuis plusieurs mois. Il s'agit plutôt de personnes, de fonctionnaires des différents ministères qui se groupent pour former ce comité interministériel.

M. SALTSMAN: Croyez-vous trouver bientôt la solution à ce problème?

M. PEPIN: Le plus tôt possible. Pour ma part, je tiens à ce que se soit dans les plus brefs délais.

M. SALTSMAN: Avez-vous songé entre autres modes de solution, à établir une société de la Couronne au cas où vos efforts pour attirer l'industrie privée échoueraient? Autrement dit, advenant que vous ne parveniez pas à attirer l'industrie privée dans ces régions et que vous ne puissiez laisser au jeu libre des forces économiques le soin d'atteindre votre objectif, envisagez-vous d'établir une société de la Couronne qui tiendra compte du caractère économique de cette région?

M. PEPIN: Les journaux rapportent souvent que la *Dosco* ne désire plus exploiter ces mines. Si c'est exact, ce n'est pas à moi de démentir ces rapports, un autre organisme devra prendre la relève. Comme cette entreprise n'est pas très florissante, je pense que les preneurs seront plutôt rares. Il ne serait pas surprenant que le gouvernement fédéral doive en assurer la direction, soit seul, soit en conjonction avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette décision est présentement à l'étude et je crois que nous céderons pas à leur peur de paraître trop à gauche ou trop à droite dans cette affaire. La situation est très sérieuse et exige des remèdes immédiats sinon nous trouverons au même point dans quinze ans après avoir dépensé 400 millions de dollars à faire vivre cette industrie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PETERS: J'ai une question d'ordre technique par rapport à l'industrie du charbon, monsieur le président. Votre ministère a-t-il songé à utiliser la méthode qu'on emploie dans certaines régions d'Allemagne et qui consiste à brûler le charbon au sein de la mine et à utiliser le gaz qui s'en dégage comme source d'énergie au lieu du charbon?

M. PEPIN: J'ai lu, dernièrement, que cette méthode ne paraissait pas très efficace, tout au moins pour la Nouvelle-Écosse.

M. BUCK: Cette méthode n'est employée nulle part de façon vraiment active.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au ministre?

M. AIKEN: Monsieur le président, avant de poser mes questions, puis-je demander si le Comité compte lever sa séance à 11 heures? J'ai un bon nombre de questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, monsieur Aiken, si vous avez plusieurs questions à poser au ministre, je demanderai au Comité la permission de prolonger la séance de quelques minutes après onze heures pour vous convenir, étant donné que personne d'autre n'a de questions à poser. Si le Comité y consent, nous pourrions dépasser onze heures afin de vider le sujet.

M. AIKEN: Le ministre doit-il être présent jeudi?

Le PRÉSIDENT: Je pense que si nous siégeons un peu après onze heures, il ne sera pas nécessaire de rappeler le ministre jeudi.

M. AIKEN: Monsieur le président, je sais que M. Fulton désirait être ici, mais il n'a pu se libérer ce matin, J'ai moi-même des questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Je suis à la disposition du Comité, monsieur Aiken, mais je dois dire qu'au cours de la séance de jeudi, la semaine dernière, j'ai demandé aux membres de se réunir lundi matin et lundi après-midi. M. Fulton avait alors indiqué au Comité qu'il ne pouvait siéger lundi matin et qu'il n'était pas sûr d'être libre dans l'après-midi. J'ai alors modifié l'horaire du Comité pour rendre service à M. Fulton. J'ai demandé au Conseil national des recherches de comparaître lundi après-midi tandis que le ministre des Mines et des Relevés techniques acceptait de venir mardi au lieu de lundi matin pour donner satisfaction aux membres qui avaient demandé ce changement. Nous avons eu deux séances cette semaine et nous devons consacrer plusieurs séances à cette question. Je crois, pour ma part, que les membres ont été avertis de ces changements. Je peux même ajouter que certains députés ont eu des embarras à cause de ce remaniement de l'horaire. Je n'ai pu avertir monsieur Goyer du changement que le Comité directeur avait décidé de faire et monsieur Goyer s'est présenté ici lundi matin, écourtant sa fin de semaine au prix de quelque effort, sans doute, mais nous n'étions pas là. Je m'en excuse auprès de monsieur Goyer.

J'expose ces faits au Comité afin de vous faire comprendre les problèmes auxquels doit faire face celui qui préside le comité. J'ai tâché, avec l'appui du comité directeur, d'accommoder les membres dans la mesure du possible. Je dois rappeler, néanmoins, que je suis soumis aux directives du Comité. Il me semble que s'il n'y a pas d'autres questions ou si nous pouvons y répondre entièrement, étant donné que cette salle reste libre à onze heures, le Comité décidera peut-être d'agir ainsi.

M. AIKEN: Je crois, monsieur le président, que nous pouvons agir ainsi, si vous le désirez. Comme je ne fais pas partie du Comité, je n'ai pas voix au chapitre. Toutefois, si nous ne complétons pas notre travail en comité, il faudra le faire à la Chambre quand les prévisions budgétaires seront remises en délibération. J'ai un nombre imposant de questions à poser au sujet des principes qui gouvernent les ressources hydrauliques et la pollution. Cinq ou dix minutes ne sauraient me suffire.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que vous auriez plus de temps que cela, monsieur Aiken.

M. AIKEN: Par ailleurs, je dois me rendre à un autre comité à onze heures. Le Comité mixte spécial du divorce se réunit.

M. REID: Si monsieur Aiken s'arrange pour nous empêtrer, il vaut tout aussi bien de suspendre la séance maintenant. De toute évidence, il désire nous retarder pour permettre à M. Fulton de venir poser ses questions. Je propose que nous acceptions ce qui se fait et que nous sortions d'ici.

M. AIKEN: Monsieur le président, je proteste contre cette affirmation. Peut-être est-elle due à une certaine irritation. Néanmoins, j'ai des questions, plusieurs questions, que je désire poser. Je n'essaie pas de gagner du temps pour M. Fulton; je travaille dans mon propre intérêt. Comme je l'ai dit, si vous voulez aller de l'avant, très bien, nous reparlerons de ceci en Chambre et ce sera sans doute préférable. J'ai vraiment une foule de questions à poser au ministre.

M. PETERS: Monsieur le président, à titre de renseignement (que je ne devrais pas avoir à demander puisque je fais partie du comité directeur), quelle décision avons-nous prise au sujet de M. Kierans? Cette réponse pourrait nous éclairer. Avons-nous décidé, avec l'approbation du ministre, de demander à M. Kierans de comparaître devant le Comité en relation avec la question des ressources hydrauliques? Dans le cas de l'affirmative, il faudrait laisser une place à ce sujet dans les délibérations que nous aurons à l'automne. Nous pourrions approuver les prévisions budgétaires à l'exception de celle sur laquelle M. Kierans aurait à témoigner, solution qui pourrait convenir à monsieur Aiken.

Le PRÉSIDENT: Vous demandez ce qui a été décidé. Justement, il a été décidé de reporter à plus tard toute décision au sujet de M. Kierans. Durant la séance du comité directeur, j'ai cru comprendre que nous terminerions le travail actuel, quitte à remettre à plus tard l'invitation des témoins.

● (11.00 a.m.)

Il a été aussi question de l'Office de l'Énergie et d'entendre des témoins à cet égard. Le Comité a alors décidé, étant donné l'intérêt particulier que présente cette question et sa nouveauté, pour autant que nous n'en avons jamais discuté auparavant, de retarder l'adoption du crédit relatif à l'Office de l'Énergie à l'automne alors que nous pourrions entendre les commentaires de

plusieurs témoins. Par conséquent, il n'a pas été prévu d'entendre des témoins au sujet des autres aspects du travail du ministère. On a fait remarquer que M. Kierans avait eu l'occasion de se présenter devant le Comité l'an dernier. À mon sens, cette décision était définitive. Le Comité devra confirmer mes affirmations.

Un grand nombre de personnes peuvent demander à être entendues quand un comité siège, mais il nous faut exercer une certaine autodiscipline quant au choix des témoins qui représentent les diverses sphères d'activité. Nous devons songer que notre Comité n'est pas le seul à fonctionner et que nous avons tous d'autres rôles à remplir.

Il me semble que le comité directeur en est venu à décider que nous ferions aujourd'hui un effort (ce sujet a aussi fait l'objet de délibérations à la dernière séance du Comité alors que la plupart des membres étaient présents) pour terminer l'étude des postes concernés, sauf que nous remettrions à l'automne la question de l'énergie et celle de l'aménagement régional.

En ce qui concerne M. Kierans et les mesures régissant les eaux, je dirais, pour ma part, qu'il faudra tenir compte du travail que nous aurons à expédier et du temps dont nous disposerons à l'automne; à ce moment, le ministre désirera peut-être revenir à ce sujet. Si c'est son intention, le Comité ne pourrait s'y consacrer avant d'avoir complété son examen de l'office de l'Énergie et du Bureau d'aménagement régional. Il faudra alors prendre en considération le temps qui nous resterait. C'est ce que je proposerais au Comité pour résoudre l'impasse actuelle.

Excusez-moi, monsieur Pepin, mais a) j'ignore quelle sera l'attitude du ministre sur ce point et b) même s'il juge que le Comité pourrait approfondir davantage la question des eaux, nous avons déjà une somme considérable de travail à accomplir dans d'autres domaines et je sais que plusieurs membres sont impatients d'aborder ces sujets. Que le Comité reprenne ou non l'étude des eaux dépendra du désir que formulera le ministre, mais, dans une plus large mesure, du progrès que nous réaliserons dans les autres domaines.

M. PEPIN: J'allais justement dire que je suis à la disposition du Comité.

M. PETERS: S'il s'agit de discuter les principes directeurs, M. Kierans pourra, à mon sens, se confiner à un domaine bien défini, soit le problème des eaux des Grands lacs, que nous avons déjà étudié, il y a un an, sans en arriver à une solution définitive; il nous serait alors possible de rouvrir le dossier au chapitre de la conservation et de la pollution des eaux.

Le PRÉSIDENT: Quant à la possibilité d'une consultation en Chambre, monsieur Aiken, je pense qu'indépendamment de ce qui se passera au sein de ce Comité, il se peut bien qu'un ou deux députés que la question intéresse particulièrement la soulève aux Communes. C'est une chose qui arrive, monsieur Aiken. Chacun de nous s'est déjà trouvé devant une situation contradictoire. Il faut tendre à rétablir l'équilibre et ceci sera peut-être pour vous et pour un ou deux autres l'occasion favorable qui vous autorisera à soulever la question des ressources hydrauliques à la Chambre des communes.

M. PEPIN: Si nous disposons encore de cinq minutes, je pense que M. Aiken voulait m'interroger au sujet de la conférence sur la pollution qui aura lieu à Montréal, cet automne. Nous pourrions en parler maintenant.

M. AIKEN: Monsieur le président, je suis en visite au Comité. Je n'ai donc pas le droit de retarder les délibérations, mais nous n'avons pas vraiment épuisé la question des eaux et de la pollution avec le ministre.

M. PEPIN: Nous avons abordé le sujet avant votre arrivée.

M. AIKEN: Je vous l'accorde. Je suis prêt à poursuivre, mais franchement, j'ai un bon nombre de questions. Si le Comité le désire, je suis prêt à commencer.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il permettre à M. Aiken de poser ces questions?

M. GOYER: Peut-être certaines ont-elles déjà reçu une réponse. Par conséquent, si M. Aiken veut se mettre à la besogne, le ministre pourra répondre aux questions les plus courtes, étant donné que nous connaissons déjà les réponses. Tout cela ne servira qu'à renseigner M. Aiken.

Le PRÉSIDENT: En tant que président, j'aimerais dire que nous avons traité la question de façon assez complète. Vous prétendez que nous n'avons pas parlé de la politique gouvernementale à l'égard des eaux. En tant que président du Comité, il me semble que des membres des différents partis politiques, en fait des trois partis politiques qui sont représentés ici aujourd'hui, ont posé des questions fort pertinentes, comme cela s'est toujours fait, aux témoins. Je pense que de l'avis de la majorité, le Comité a accompli un travail méritoire dans ce domaine. Bien que je ne puisse participer aux questions en raison de mon rôle de président, j'estime que le travail du Comité est excellent et je ne puis accepter votre remarque sans faire une mise au point. Désirez-vous poser vos questions?

M. AIKEN: Non, c'est impossible dans une telle atmosphère, monsieur le président. Certains des membres de fraîche date se plaisent à donner un ton satirique à leurs remarques, ton que je n'apprécie nullement. Durant les sessions précédentes, le bon usage a voulu, et j'espère que cet usage vaudra pour l'avenir, qu'on accorde aux membres pleine latitude de débattre le travail du ministère qui est à l'étude. Si cela ne se passe plus ainsi, fort bien! Je signale, cependant, que lorsque le ministère sera discuté en Chambre, il sera vraiment décortiqué!

Le PRÉSIDENT: Monsieur Aiken, permettez-moi de dire, en ma qualité de président du Comité, que je trouve offensante votre remarque voulant que nous n'avons pas eu pleine latitude pour discuter cette question et je répète que le président, avec l'appui du comité directeur, a fait plus que son possible pour accommoder les membres. M. Saltsman et M. Peters ne sont plus présents, mais au cours des débats de la semaine dernière auxquels M. Fulton a pris part, deux points de vue furent soumis au président en vue de concilier les intérêts de tous les membres. Une des solutions offertes avait trait à l'Office de l'Énergie et il va sans dire que le ministre eût préféré qu'on puisse traiter de cet organisme maintenant, mais quand je lui ai fait savoir que les membres désiraient s'étendre plus à fond sur ce sujet et que, pour ma part, j'acquiesçais entièrement à ce désir tout en restant à l'entière disposition du Comité, le ministre n'a pu se dérober et il s'est montré fort bien disposé.

A ce moment, j'ai déplacé une séance du lundi matin pour donner satisfaction à d'autres membres du Comité. Ce matin, des membres ont interrogé le ministre et vous insinuez pourtant que nous n'avons pas abordé la question des eaux, alors. . .

M. AIKEN: Dites-moi, comment peut-on traiter ce sujet dans une demi-heure, monsieur le président? C'est la durée de mon retard. J'admets que j'avais un autre engagement. Si vous avez parlé de la réglementation des eaux et de la pollution dans une demi-heure, le sujet n'a certainement pas été exploré à fond.

Le PRÉSIDENT: Je suis persuadé que les membres du Comité ont été satisfaits. Je suis à la disposition du Comité à cet égard. Si les membres désirent se réunir jeudi afin de permettre à M. Fulton et à vous-même de demander des questions, ils en ont tous les droits. D'un côté, s'ils sont satisfaits du travail accompli et qu'ils désirent approuver les crédits, il conviendrait d'y procéder maintenant. J'en laisse l'initiative au Comité.

M. FAULKNER: S'agit-il de la dernière séance?

Le PRÉSIDENT: S'il s'agit effectivement de la dernière séance, désirez-vous approuver le crédit n° 1?

Le crédit 1 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous approuver le crédit n° 5?

Le crédit 5 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Dois-je faire rapport à la Chambre des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques, à l'exception du crédit 110, l'Office national de l'Énergie?

Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Dois-je faire rapport à la Chambre des prévisions budgétaires du Conseil national de recherches, y compris celles du Conseil des recherches médicales?

Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, messieurs, de la coopération que vous avez montrée au cours des dernières semaines.

À l'Assemblée, j'ai déposé une séance du lundi matin pour donner satisfaction à d'autres membres du Comité. Ce matin, des membres ont interrogé le ministre et vous saluez pourtant que nous n'avons pas abordé la question des eaux alors...

M. ALKER: Dites-moi, comment peut-on traiter ce sujet dans une demi-heure, monsieur le président? C'est la durée de mon retard, j'admets que j'avais un autre engagement. Si vous avez parlé de la réglementation des eaux et de la pollution dans une demi-heure, le sujet n'a certainement pas été exploré à fond.

Le président: Je suis persuadé que les membres du Comité ont été satisfaits de la disposition du Comité à cet égard. Si les membres désirent se réunir jeudi afin de permettre à M. Fulton et à vous-même de demander des questions, ils en ont tous les droits. D'un côté, s'ils sont satisfaits du travail accompli et qu'ils désirent approuver les crédits, il conviendrait d'y procéder rapidement. Je laisse l'initiative au Comité.

M. FAULKNER: S'agit-il de la dernière séance?

Le président: Si j'ai effectivement de la dernière séance, désirez-vous approuver le crédit n° 1? Le crédit n° 1 est approuvé.

Le président: Désirez-vous approuver le crédit n° 2?

Le crédit n° 2 est approuvé. Le président: Puis-je faire rapport à la Chambre des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Ressources techniques, à l'exception du crédit n° 110, l'Office national de l'énergie?

Approuvé. Le président: Désirez-vous faire rapport à la Chambre des prévisions budgétaires du Conseil national de la recherche et des études de la recherche en sciences médicales?

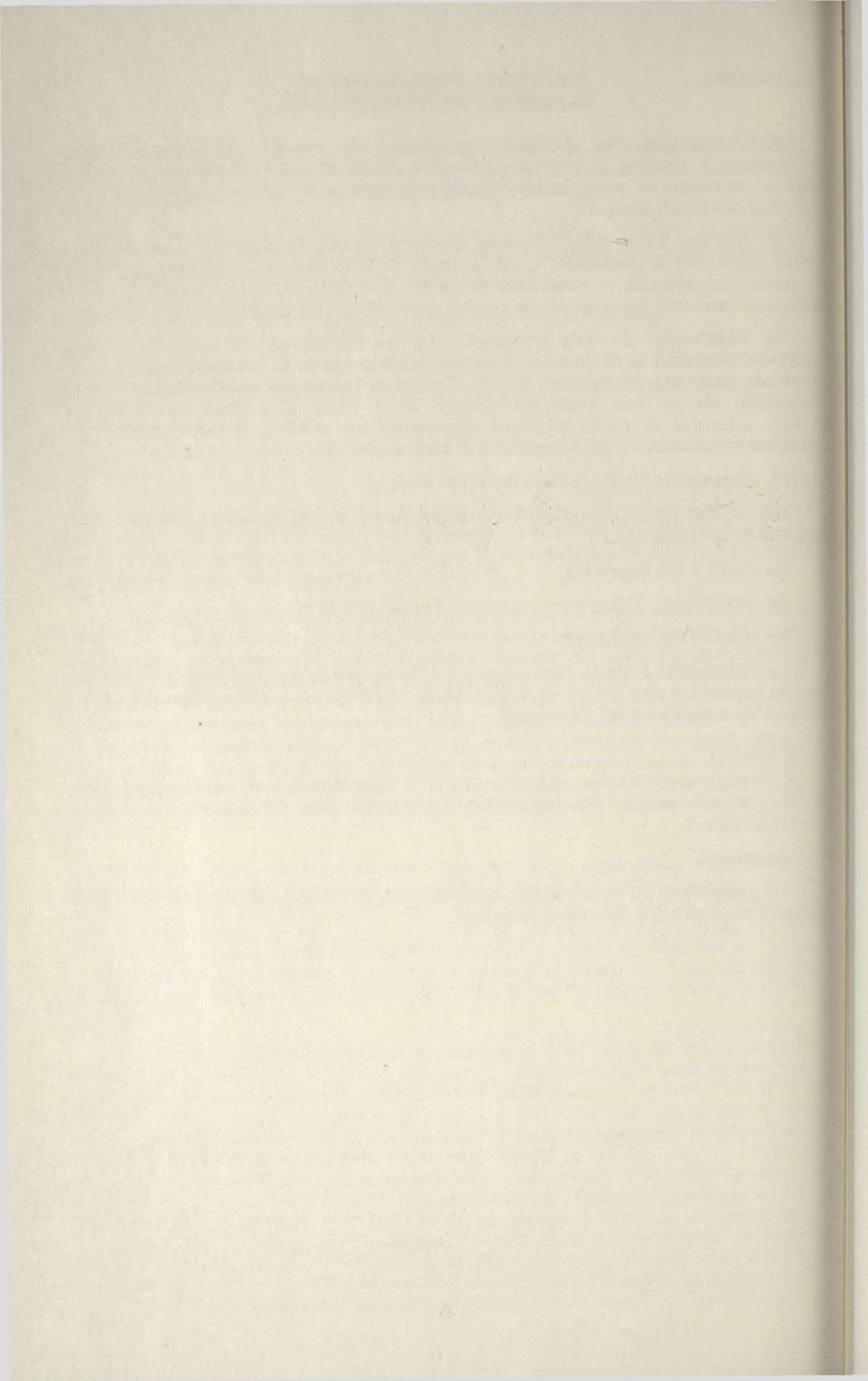
Approuvé. Le président: Désirez-vous faire rapport à la Chambre des prévisions budgétaires du Conseil national de la recherche et des études de la recherche en sciences médicales?

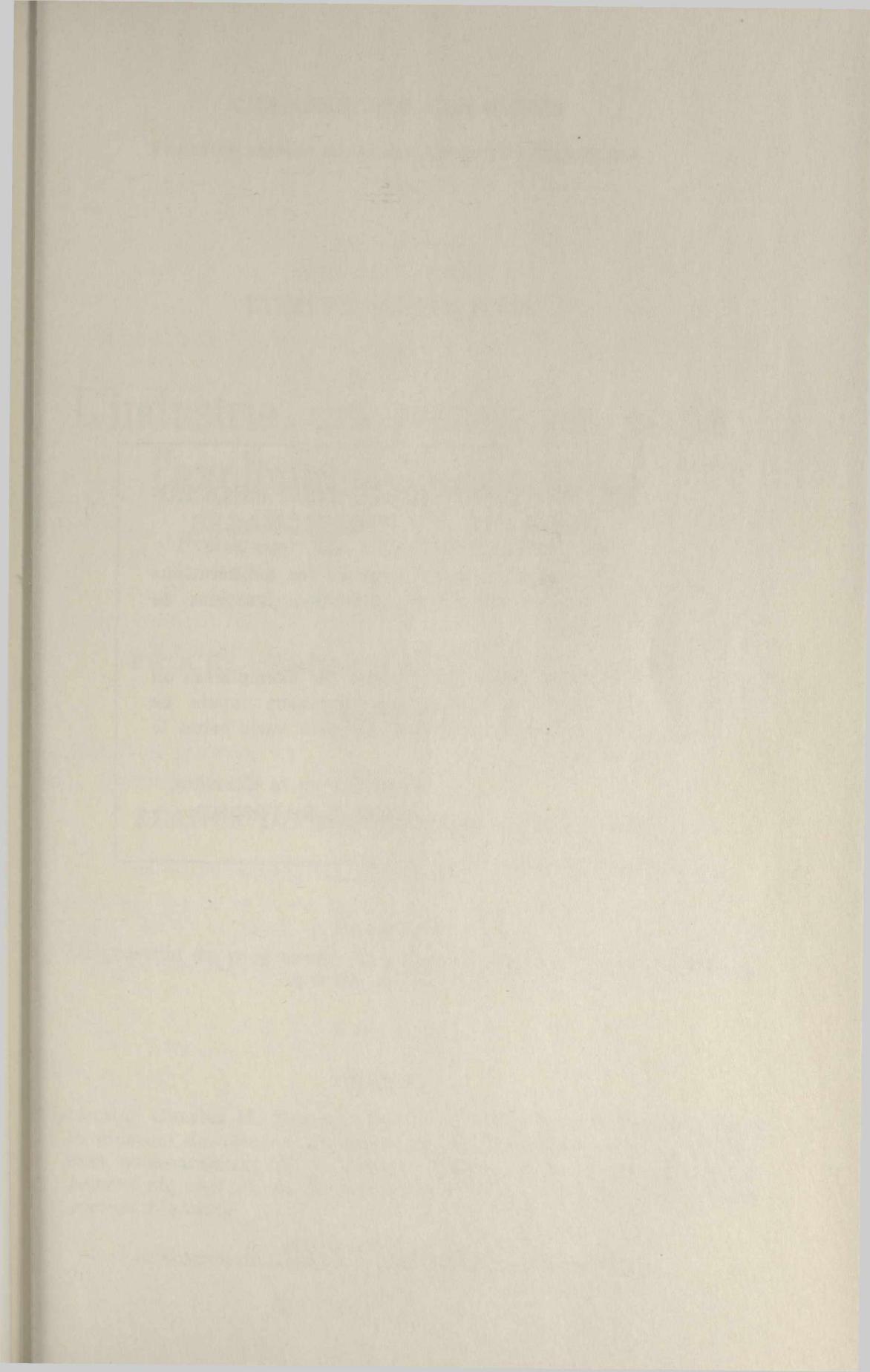
Approuvé. Le président: Je vous remercie, messieurs de la coopération que vous avez accordée au cours des dernières semaines.

Le président: Si cela ne vous dérange pas, je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation à ce projet. Si cela ne vous dérange pas, je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation à ce projet.

Le président: Je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation à ce projet. Si cela ne vous dérange pas, je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation à ce projet.









CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de

L'exploitation énergétique

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-

VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. RICHARD CASHIN

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

PROCS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le public peut se procurer des exemplaires de ces séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

LÉON J. RAYMOND
SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1966

Comité

La question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.

TÉMOINS:

Honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense. Du ministère de l'Industrie: MM. S. S. Reisman, sous-ministre; W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional; J. A. Toeter, sous-commissaire, Agence de développement régional.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 1966

Concernant

La question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la
Production de défense. *Du ministère de l'Industrie*: MM. S. S. Reis-
man, sous-ministre; W. J. Lavigne, commissaire, *Agence de dévelop-
pement régional*; J. A. Teeter, sous-commissaire, *Agence de dévelop-
pement régional*.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24758-1

1966

COMITÉ PERMANENT
DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION
ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison	Goyer	O'Keefe
Andras	Grafftey	Peters
Beaulieu	Hales	Reid
Bower	Hopkins	Saltsman
Davis	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Scott (<i>Victoria (Ont.)</i>)
Faulkner	Latulippe	Sherman—(24).
Forest	Legault	
Fulton	McCutcheon	

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

CORRIGENDUM

Fascicule n° 9, page 235, l'avant-dernier paragraphe doit se lire:

Le Comité convient à l'unanimité d'approuver le budget principal du ministère des Mines et des Relevés techniques, moins le crédit 110—Office national de l'énergie, et du Conseil national de recherches dont fait partie le Conseil de recherches médicales et de le faire valoir auprès de la Chambre.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Druy, ministre de l'Industrie et ministre de la
Production de défense. Du ministère de l'Industrie: MM. S. E. Reis-
man, sous-ministre; W. J. Lavigne, commissaire, Agence de dévelop-
pement régional; J. A. Tester, sous-commissaire, Agence de dévelop-
pement régional.

RAPPORT À LA CHAMBRE
LABREAU-SICOURT

Le JEUDI 14 juillet 1966

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 3 juin 1966

Il est ordonné,—Que le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit autorisé à étudier la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.

Le LUNDI 27 juin 1966

Il est ordonné—Qu'il soit permis au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, de siéger pendant les séances de la Chambre, cette permission s'appliquant du lundi 27 juin au jeudi 30 juin 1966 inclusivement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,

LÉON-J. RAYMOND.

Le Comité étudie alors la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent. Le président souhaite la bienvenue à l'honorable Charles M. Drury ainsi qu'aux représentants des ministères et invite le ministre à faire une déclaration préliminaire.

Le ministre fait un exposé dans lequel il donne un aperçu du programme de développement régional. Il est remercié par le président pour ses exposés. MM. Reisman, Lavigne et Teeter prêtent leur concours au ministre.

Les documents suivants sont déposés et distribués aux membres du Comité:

Loi sur le ministère de l'Industrie (en vigueur le 22 juillet 1965);

Loi stimulant le développement de certaines régions (en vigueur le 20 juin 1965);

Extrait de la Loi de l'impôt sur le revenu (taxe sur le revenu d'impôt de trois ans accordée aux entreprises dans les régions désignées—entrée en vigueur le 30 juin 1965);

Modification (Catégorie 20 de l'annexe B des règlements de l'impôt sur le revenu—entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1965);

Arrêté en Conseil 1965-1354 (4 août 1965);

Règlement sur la stimulation du développement de certaines régions (4 août 1965—y compris l'amendement du 29 juin 1965);

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 14 juillet 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Le mercredi 29 juin 1966, le Comité a fait rapport à la Chambre qu'il a étudié les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicule n° 8) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despetie.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 18 octobre 1966.
(12)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit ce matin à 11 h. 13. M. Cashin préside.

Présents: MM. Addison, Cashin, Faulkner, Latulippe, Legault, O'Keefe, Peters, Saltsman, Scott (*Victoria (Ont.)*)—9.

Aussi présents: L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense. *Du ministère de l'Industrie:* MM. S. S. Reisman, sous-ministre; W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional; J. A. Teeter, sous-commissaire, Agence de développement régional; Gordon Haase, économiste principal, Agence de développement régional. *Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:* M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

Le président ouvre la séance et informe le Comité qu'on est à faire des arrangements pour permettre aux membres du Comité, ainsi qu'à d'autres membres du Parlement qui seraient intéressés, de visiter le Conseil national de recherches à Ottawa le mardi 25 octobre. Il ajoute que d'autres détails concernant cette visite seront fournis sous peu.

Le Comité étudie alors la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent. Le président souhaite la bienvenue à l'honorable Charles M. Drury ainsi qu'aux représentants des ministères et invite le ministre à faire une déclaration préliminaire.

Le ministre fait un exposé dans lequel il donne un aperçu du programme de développement régional. Il est remercié par le président puis interrogé. MM. Reisman, Lavigne et Teeter prêtent leur concours au ministre.

Les documents suivants sont déposés et distribués aux membres du Comité:

Loi sur le ministère de l'Industrie (sanctionnée le 22 juillet 1963);

Loi stimulant le développement de certaines régions (sanctionnée le 30 juin 1965);

Extrait de la Loi de l'impôt sur le revenu (au sujet de l'exemption d'impôt de trois ans accordée aux entreprises dans les régions désignées—modifiée le 30 juin 1965);

Modification (Catégorie 20 de l'annexe B des règlements de l'impôt sur le revenu—entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1965);

Arrêté en Conseil 1965-1394 (4 août 1965);

Règlement sur la stimulation du développement de certaines régions (4 août 1965—y compris l'amendement du 30 juin 1966);

Communiqué aux Journaux (Déclaration au sujet du programme de régions désignées—5 août 1965);

Règlement relatif aux allocations spéciales du coût en capital (régions désignées);

Carte (Programme des régions désignées—Agence de développement régional).

A midi cinquante le Comité s'ajourne jusqu'à la convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.*

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique.)

Le MARDI 18 octobre 1966.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Avant d'aller plus loin, je voudrais vous rappeler que la dernière fois que nous nous sommes réunis, nous avons discuté et accepté l'invitation de visiter le Conseil national de recherches. A ce moment-là, il avait été question de jeudi. Depuis, j'ai communiqué avec le président et j'ai appris que mardi serait un jour plus propice pour eux; j'ai aussi pensé que cela nous laisserait plus de temps pour organiser cette visite et pour en discuter au caucus mercredi. Il a donc été convenu, sous réserve de votre approbation, que nous irions mardi au lieu de jeudi, dans une semaine.

Nous partirons à 9 heures du matin de la porte ouest de l'édifice du centre. Le président croyait en fait qu'il serait souhaitable, pour que la visite soit complète, d'y consacrer une journée entière mais je lui ai dit que l'avis de la majorité était qu'une demi-journée était tout ce que nous pouvions nous permettre en ce moment; il a toutefois ajouté que s'il y en avait qui voulaient rester dans l'après-midi et prendre ainsi toute la journée, il serait trop heureux de les faire visiter.

L'honorable C. M. DRURY (*ministre de l'Industrie*): Puis-je ajouter un mot, monsieur le président; les membres du Comité le savent peut-être déjà, mais étant donné que c'est le 50^e anniversaire du Conseil national de recherches, on y a organisé un certain nombre de démonstrations qui ne font pas partie des activités habituelles ou qui ne sont pas faites en temps normal. Maintenant que les célébrations de l'anniversaire proprement dit sont terminées et qu'on a mis fin aux visites du public, on désirerait démonter les installations et les étalages qui ont servi à ces démonstrations. On les a laissés en place pour permettre aux membres du Comité de se faire une meilleure idée de ce qu'accomplit le Conseil national de recherches qu'il ne serait le cas autrement. Plus on retarde à profiter de l'offre qui a été faite de visiter cet endroit, plus la situation est difficile pour le Conseil national de recherches et ils veulent que la visite ait lieu le plus tôt possible.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous avons déjà expliqué cela.

M. DRURY: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Je souhaite maintenant la bienvenue au Comité, au ministre et aux fonctionnaires qui l'accompagnent.

M. PETERS: Monsieur le président, avant de passer à un autre sujet, puisque la visite est susceptible d'intéresser tout le monde, a-t-on pensé à permettre à des députés, autres que les membres de ce Comité, de nous accompagner lors de cette visite?

Le PRÉSIDENT: J'en ai parlé au ministre en passant, et aussi au président lui-même, car je voulais avoir une idée du nombre exact de personnes qui seraient présentes. Je sais que les 24 membres de ce Comité ne seront pas tous présents, alors je lui ai dit de s'attendre à avoir environ 20 personnes mais que je confirmerais. J'aurais cru qu'il serait indifférent qu'il y ait d'autres personnes

car je ne crois pas que le nombre serait exagéré. Vous voudrez peut-être nous accompagner; un des conservateurs s'est engagé la dernière fois à en parler à leur caucus de demain et je voulais aussi le mentionner à notre caucus. Je vais communiquer avec les membres avant jeudi pour obtenir d'eux la confirmation qu'ils seront ou non en mesure de venir mardi.

Comme je l'ai dit, nous avons la chance d'avoir avec nous le ministre de l'Industrie et certains de ses fonctionnaires qui sont prêts à entamer la discussion du crédit des prévisions budgétaires relatif à l'agence de développement régional. Au début de cette discussion, il conviendrait bien sûr, que le ministre fasse une déclaration sur ce sujet. Je donne donc la parole à M. Drury.

M. DRURY: Monsieur le président, je suis très heureux que ce Comité ait décidé d'étudier à ce moment-ci le programme de développement des régions désignées. Je n'ai jamais manqué l'occasion dans le cours normal des travaux parlementaires, d'expliquer le programme à la Chambre, en tant que c'était possible, et de fournir des renseignements précis, à la Chambre et hors de la Chambre, aux membres qui s'intéressaient à certaines régions ou à des questions particulières. Bien que le sujet précis qui a été soumis à l'étude du Comité soit les critères sur lesquels on se fonde pour désigner certaines régions, je considère que votre étude actuelle nous offre l'occasion d'approfondir tous les aspects de ce programme d'une façon complète et systématique, en commençant par les buts que s'était fixés le gouvernement en mettant ce programme en vigueur, la façon dont nous avons procédé, et les résultats qui ont été obtenus. J'aimerais traiter aujourd'hui d'une façon générale de ce qui a été à l'origine du programme de développement régional pour ensuite examiner en détail certains des critères dont on s'est servi pour identifier les régions désignées. Les fonctionnaires de mon ministère seront à la disposition de votre Comité tout au long de ses délibérations pour discuter des détails de l'administration du programme et pour vous fournir les renseignements que le Comité aimerait avoir.

Je voudrais commencer nom historique du programme de développement régional en me reportant aux conditions économiques qui prévalaient au pays au moment où le programme a été inauguré.

Les membres du Comité se souviendront que le principal problème qui confrontait le pays et le gouvernement au début des années 60 était le niveau dangereusement élevé du chômage qui était une conséquence de la dépression de 1957-1958 et qui sévissait d'une façon particulièrement prononcée dans certaines régions du pays. En 1961 par exemple, d'après les statistiques officielles, le pourcentage du nombre total des travailleurs qui étaient sans emploi était de 7.2 p. 100 et en 1962, le pourcentage est descendu à près de 6 p. 100. Ces statistiques représentent le niveau moyen du chômage à travers le pays et donnent, comme je l'ai dit, le pourcentage des chômeurs par rapport au nombre total des travailleurs.

Il y a un aspect de la situation qui existait dans le domaine du chômage au début des années 60 sur lequel j'aimerais attirer l'attention du Comité avant de laisser ces statistiques officielles. Je voudrais faire remarquer que ces statistiques sur le chômage représentent le niveau moyen du chômage à travers tout le pays durant une période d'un an. On sait très bien que dans certaines parties du pays et à certaines époques de l'année, le niveau du chômage était beaucoup plus élevé que celui du pourcentage moyen annuel. Nous savons évidemment que lorsque nous parlons en termes de moyennes, il y a autant de cas qui sont au-dessus de la moyenne qu'il y en a qui sont au-dessous; je reviendrai à la situation qui existait dans le domaine de l'emploi dans certaines parties du Canada plus tard au cours de mon exposé.

Ce que je veux souligner ici est que notre législation sur le développement régional, telle qu'elle est actuellement, a été formulée et mise en vigueur à un moment où le niveau du chômage était très élevé. Il y a un autre événement que je voudrais rappeler au sujet des débuts du programme de développement régional: c'est la création du ministère de l'Industrie au sein du Gouvernement du Canada. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter longuement sur les raisons qui ont motivé la création du ministère de l'Industrie. Les membres n'oublieront pas cependant que les industries secondaires de fabrication et de transformation sont des secteurs de l'économie canadienne qui se sont développés d'une façon continue au cours de notre histoire, et que pendant et après la seconde guerre mondiale, leur expansion a été rapide et significative. Il est devenu évident depuis déjà un certain temps que l'économie canadienne n'est plus fondée essentiellement sur l'agriculture et les ressources naturelles. Il est aussi évident que l'expansion croissante de l'économie canadienne se situera surtout dans le secteur de la fabrication et de la transformation et aussi des services plutôt que dans l'industrie de base.

Le gouvernement ne peut pas être indifférent à la prospérité des industries de transformation et en fait, il a depuis plusieurs années mis en œuvre des politiques et des programmes qui ont été d'une importance capitale pour le développement industriel. La création du ministère de l'Industrie en 1963 constitue en fait l'aboutissement de ces tendances antérieures et a eu pour effet de centraliser la politique du gouvernement fédéral et ses rapports avec l'industrie au sein d'un seul ministère. Par la même occasion, cela a permis aux industries privées, d'un bout à l'autre du pays, d'avoir un point de contact unique pour leurs rapports avec le gouvernement fédéral et cela a créé un poste au sein du cabinet pour un porte-parole permanent de ce secteur dans les délibérations gouvernementales.

Je me permets d'insister ici sur le moment où cela s'est produit monsieur le président, car je crois que la création du ministère de l'Industrie, au moment où le chômage était la préoccupation principale du gouvernement, a dans une large mesure déterminé la nature de notre programme de développement régional, tel qu'il est conçu aujourd'hui. Vous constaterez alors que nous avons agi en partant du principe que la solution des problèmes du chômage réside dans la création de nouveaux emplois. En même temps, nous reconnaissons l'importance grandissante qu'on doit attacher à l'industrie de transformation au stade où se trouvent actuellement le développement et la croissance économiques du Canada. La très grande importance de l'industrie de transformation provient du fait que ce sont les produits de ce secteur de l'industrie que veulent avoir les consommateurs. Les biens de consommation non périssables tels que les automobiles, les appareils ménagers et les autres produits qui contribuent à notre haut niveau de vie, y compris l'habitation, font partie de la production de notre secteur industriel. Finalement, bien sûr, l'industrie de transformation a besoin de travailleurs et la croissance économique crée de nouveaux emplois; le Gouvernement a décidé que tout en encourageant et en stimulant le rythme normal de la croissance économique au Canada, un effort serait fait pour amener une partie de cette croissance à se faire dans des régions où la situation dans le domaine du chômage et le peu d'augmentation du nombre des emplois étaient de nature chronique et grave. Notre programme de développement régional a donc naturellement été conçu en fonction de ces deux données fondamentales, c'est-à-dire l'existence de régions où le niveau du chômage était très élevé et la croissance et l'importance de l'industrie de transformation.

Ces origines sont reflétées dans les dispositions législatives sur lesquelles se fonde le programme de développement régional. On a créé une agence, chargée de mettre en œuvre ce programme, et en fait, sa création est prévue dans la loi

sur le ministère de l'Industrie. Cette loi autorise explicitement la désignation de toute région ou localité au pays où le problème du chômage est d'une nature ou à un niveau exceptionnels par rapport à ce qu'ils est dans le reste du pays. En même temps, il est prévu clairement que tout ce qui pourrait être fait aux termes de la loi, dans le but d'améliorer la situation dans ce domaine, le serait sous forme de développement économique et industriel.

J'aimerais définir clairement la position du gouvernement à ce sujet. Nous n'avons pas l'intention, par le truchement de cette législation, de nous lancer dans un programme de développement industriel sur une échelle nationale. Nous nous préoccupons plutôt, comme je l'ai dit, des régions qui ont été désignées à cause du chômage qui y sévit, et l'expansion économique est le moyen par lequel nous nous proposons de nous attaquer aux conditions qui font que le chômage existe dans ces régions. La législation sur le développement régional ne prévoit pas un programme complet de développement régional comme tel, que ce soit du point de vue de la stimulation de la croissance de nos plus importantes régions économiques, aux dépens peut-être d'autres régions, ou que ce soit du point de vue de la détermination des régions et des localités précises où il conviendrait d'investir des capitaux au sein de ces grandes régions ou des provinces. Notre façon de procéder a plutôt consisté à désigner, dans le cadre de ce programme, les régions, quel que soit l'endroit où elles se situent au pays, qui, d'après les statistiques officielles, ont des problèmes de chômage et des difficultés s'y rattachant qui sont sérieux et qui durent depuis longtemps.

Les membres reconnaîtront que la responsabilité de maintenir l'embauche à un niveau satisfaisant au Canada a été acceptée par le gouvernement fédéral. La responsabilité de voir à ce que l'économie toute entière fournisse un rendement satisfaisant, tant au point de vue stabilité qu'au point de vue croissance, en est une autre qui a été aussi acceptée par le gouvernement fédéral dans la mesure du possible. Notre politique dans le domaine de l'emploi est à la fois une partie intégrante et en soi un objectif de la politique économique nationale. En d'autres termes, lorsque nous parlons de procurer un emploi à tous, nous n'avons pas seulement à l'esprit les avantages économiques sous forme de rendement et de prospérité qui en découlent, mais nous pensons aussi au désir de chaque individu d'avoir un emploi qui soit à la fois satisfaisant et rémunérateur. Nous sommes conscients du nombre toujours croissant de travailleurs qui s'ajoutent à la main-d'œuvre disponible au Canada; nous sommes aussi conscients du fait qu'un rythme accéléré de croissance économique devra être maintenu à l'avenir afin de fournir les possibilités d'emploi qui seront requises à cette fin.

Les moyens disponibles pour contrôler le comportement général de l'économie, y compris le rythme de croissance, sont les mesures monétaires et fiscales qui font partie de la juridiction fédérale et les dispositions commerciales que prend le gouvernement fédéral au nom du Canada dans les domaines très importants de notre importation et de notre exportation. Notre politique d'embauche ne peut donc pas être dissociée de notre politique économique nationale; en fait, les régions du Canada où le nombre des emplois disponibles a augmenté et s'est maintenu y sont parvenues grâce au concours et à la protection que leur ont apportés les politiques tarifaires et commerciales du Gouvernement fédéral. On peut difficilement prétendre que le Gouvernement n'a aucune responsabilité vis-à-vis des régions du pays qui n'ont pas été assez avantagées, ce qui a eu pour résultat de contribuer à une situation où prévalent le manque ou l'absence d'emploi et l'insuffisance des revenus.

Je crois que dans l'ensemble on est d'accord pour dire que le Gouvernement du Canada a une certaine responsabilité dans ce domaine des régions ayant un

grave problème de chômage. Les membres du Comité se rappelleront qu'au début de 1961, le Gouvernement d'alors avait fait un choix de certaines régions à travers le pays où on essayait de stimuler l'établissement de toute entreprise destinée à la fabrication dans ces régions de tous produits qui n'y étaient pas produits auparavant. Il s'agissait de régions où le chômage sévissait à un degré exceptionnel et les régions désignées étaient surtout des régions dépendant de la Commission d'assurance-chômage, même si dans certains cas, on a spécifié certaines localités individuelles. Les avantages accordés aux industries éligibles dans le cadre de ce programme antérieur consistaient d'une façon générale en une double allocation de dépréciation qui leur était consentie sur certains types de machines et matériel. Les mêmes octrois sur le coût d'immobilisation étaient aussi accordés aux installations destinées à la fabrication, n'importe où au pays, de produits fabriqués au Canada pour la première fois.

Pour ce qui est de cet aspect du programme antérieur, relatif à la production de nouveaux produits dans les régions où il y avait un surplus de main-d'œuvre, telles qu'on les appelait alors, les résultats furent encourageants. Au début de décembre 1963, dernier mois au cours duquel on pouvait soumettre un projet pour le faire approuver, un total de 26 projets avaient été approuvés dans le cadre de ce programme. Ces projets constituaient un investissement de quelque 112 millions et on estimait qu'ils avaient créé plus de 3,200 nouveaux emplois.

En expliquant la façon d'aborder le programme de développement régional du Gouvernement actuel, je ne voudrais pas donner l'impression, monsieur le président, que l'entière responsabilité de garantir un niveau adéquat de croissance économique et d'expansion industrielle dans chaque partie du Canada revient seulement au Gouvernement fédéral. Dans une économie libérale comme celle que nous avons, les décisions concernant les investissements dans les installations et la machinerie sont prises en dernier ressort par les entreprises privées et les propriétaires de capitaux privés ou mis en commun. Les décisions finales relativement à la situation de nouvelles industries sont prises en même temps. Nous croyons que c'est là le système qui convient et notre conception du rôle du Gouvernement est qu'il lui incombe de créer un milieu favorable, ce qui présuppose un choix judicieux de mesures d'assistance mais dans le cadre duquel le secteur privé pourra se développer d'une façon efficace et à un rythme acceptable. Comme je l'ai expliqué, nous croyons que le programme de développement régional comporte les éléments principaux de ce genre de milieu, tout en tenant compte des objectifs du Gouvernement qui sont d'orienter une partie de la croissance industrielle vers des régions où les opportunités actuelles de trouver de l'emploi et de gagner un salaire sont inadéquates pour les gens qui habitent ces régions et qui vont vouloir, pour une raison ou pour une autre, continuer d'y habiter.

Nous reconnaissons aussi que les gouvernements provinciaux ont un intérêt vital dans le rythme et le genre de croissance industrielle dans les régions sous leur juridiction. Certaines provinces, à l'intérieur de leurs frontières, commencent à planifier la croissance et l'évolution d'une façon ordonnée de différentes régions, dans le but de pourvoir plus efficacement aux routes, écoles et autres services qui font partie du domaine de leur compétence. Toutes les provinces se préoccupent de leur propre rythme de croissance économique car elle a une relation directe avec leur capacité de prélever des impôts et par suite, leur capacité de défrayer le coût des programmes provinciaux puisque la croissance économique augmentera les opportunités d'emploi des résidents de la province. Les autorités municipales qui, elles, dépendent de la juridiction provinciale, encouragent aussi activement le développement industriel dans leurs régions, également pour qu'il en résulte de plus grandes opportunités d'emploi pour leurs résidents, pour élargir leur assiette fiscale et pour accroître la prospérité locale.

qui découle de l'activité et de la croissance industrielles. Je suppose, monsieur le président, que les efforts faits par les provinces et les municipalités pour influencer et encourager la croissance industrielle sont devenus un des éléments de notre vie économique. Pour notre part, leurs efforts à cet égard sont bienvenus en autant bien sûr, qu'ils ne mènent pas à une rivalité, nuisible économiquement, dans le choix du site des industries. Pour la plupart des localités d'une province, leur croissance économique sera déterminée en dernier ressort par leurs propres ressources, par leur situation et leurs efforts, en même temps que par les décisions qu'ils prennent ensemble en tant qu'autorités provinciales.

En même temps, c'est aussi une des données de la vie économique que les localités d'une même province, et même les provinces entre elles, sont souvent des rivales lorsqu'il s'agit des opportunités de croissance industrielle qui s'offrent à tout le Canada. J'aimerais dire, monsieur le président, que le Gouvernement va éviter avec soin d'être impliqué de quelque façon dans cette rivalité et qu'il doit s'efforcer de procéder avec prudence et en connaissance de cause à l'élaboration de tout programme économique ayant des répercussions régionales. Ce grand problème que constituent au Canada les écarts entre les revenus de diverses régions et leur rythme de croissance a toujours été et continuera d'être une des préoccupations principales du Gouvernement fédéral.

J'ai entrepris d'exposer en détail nos principes généraux sur la croissance industrielle régionale parce que j'aimerais situer le programme de développement régional dans ce contexte. Il ne s'agit pas d'un programme destiné à stimuler l'industrialisation de notre économie. Il ne s'agit pas d'un programme qui permette une nouvelle industrie pour tous les coins et recoins de notre territoire. Il ne constitue qu'une petite partie de la politique économique générale du Gouvernement qui a pour but d'assurer un rythme de croissance satisfaisant de notre rendement national et des opportunités d'emploi s'offrant à nos citoyens. En effet, il est question ici d'un programme dont l'objectif, relativement limité, est de faire en sorte qu'une partie de notre croissance économique se situe dans des régions où il y a depuis longtemps une insuffisance dans le domaine des possibilités d'emploi offertes aux gens qui y vivent et de leurs salaires. Ceci dit, monsieur le président, je voudrais maintenant traiter des problèmes que pose la désignation de ces régions d'une façon équitable et objective.

Une certaine expérience avait été bien sûr acquise entre 1961 et 1963, à l'occasion de la mise en œuvre du programme relatif aux nouveaux produits, dont l'administration avait été confiée au ministère du Commerce. La procédure suivie à ce moment-là voulait, si je comprends bien, que les régions individuelles fassent elles-mêmes une demande au Gouvernement pour être désignées dans le cadre de ce programme. Une enquête sur les conditions du chômage dans la région était alors faite par des fonctionnaires du ministère du Travail et sur réception de leur rapport, la région pouvait être officiellement désignée par un ordre en conseil.

Dans l'élaboration du programme de développement régional à mon ministère, on n'a pas suivi cette façon de procéder qui consistait à désigner les régions une à une. On a décidé plutôt de formuler une façon de déterminer l'éligibilité de toutes les régions du Canada à être désignées, qui serait systématique et en même temps objective et qui permettrait de décider de l'éligibilité en se fondant sur des données officielles et appropriées. Je parle en ce moment de la première phase du programme de développement régional qui a suivi l'adoption de la loi sur le ministère de l'Industrie le 22 juillet 1963. Cette loi créait l'agence de développement régional, comme je l'ai dit déjà, et contenait aussi certaines dispositions permettant de désigner certaines régions où le chômage sévissait d'une façon exceptionnelle pour qu'il y soit pris certaines mesures dans le but de stimuler la croissance économique.

Nous n'interprétons pas les mots: «La nature ou le niveau exceptionnels du chômage dans cette région», pour employer les termes de la loi, comme signifiant qu'il s'agit seulement de compter le nombre des chômeurs cherchant un emploi. Il est évident toutefois, que le nombre de personnes sans emploi qui se sont inscrites à nos bureaux de la Commission d'assurance-chômage pour obtenir du travail est le principal indice de la rigueur des conditions dans cette région. Il s'agit là d'un indice dont on ne peut pas ne pas tenir compte. Cela étant acquis, il nous fallait nous rendre compte du niveau du chômage à travers le pays en nous servant des données sur chaque région dont dispose la Commission d'assurance-chômage, puisque les demandes d'emploi sont faites à ses bureaux et que par conséquent, des statistiques comparatives, démontrant la situation du chômage dans toutes ces régions et leur rapport avec le reste du pays, y sont disponibles. De plus, ces statistiques peuvent être obtenues à chaque mois, de sorte que l'on peut déceler les fluctuations saisonnières du chômage dans les régions où ce phénomène existe. Aux débuts de la mise en œuvre du programme de développement régional, cet aspect saisonnier du chômage nous préoccupait beaucoup. Et enfin, les bureaux de la Commission d'assurance-chômage disposent de données relatives à un certain nombre d'années. Nous croyions, et sommes toujours de cet avis, que pour les fins que nous nous proposons d'atteindre, il est indispensable d'avoir une idée de la situation du chômage prévalant pendant un certain temps, étant donné qu'un programme comme celui-là n'est pas destiné à remédier à des fluctuations dans le niveau du chômage qui soient de courte durée ou cycliques. Ce que nous cherchons je crois, sont les régions où la situation dans le domaine du chômage est chronique et grave.

Voilà quelle était fondamentalement notre façon d'aborder le problème que posait le choix des régions désignées à ce stage initial du programme actuel. Il a fallu beaucoup de travail de la part d'un comité interministériel de fonctionnaires pour examiner d'une façon systématique les statistiques sur le chômage dont disposait chaque bureau de la Commission d'assurance-chômage à travers le pays et pour analyser ces données dans le but de séparer les régions d'une façon sensée, en se fondant sur le besoin qu'avaient ces régions d'une aide spéciale. On a alors promulgué un arrêté en conseil aux termes de la loi sur le ministère de l'Industrie, désignant 35 régions desservies par la Commission d'assurance-chômage à travers le pays, dans lesquelles on prendrait des mesures spéciales pour stimuler la croissance économique.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, d'exposer maintenant en détail la façon dont est administré le programme. Les fonctionnaires qui en sont chargés seront à la disposition du Comité comme il vous conviendra. Comme je l'ai déjà dit, l'objectif principal de la législation sur laquelle se fonde ce programme, est d'encourager l'établissement d'entreprises de fabrication et de transformation dans les régions désignées. A cette fin, la loi de l'impôt sur le revenu a été amendée le 5 décembre 1963, de façon à exempter d'impôt pendant trois ans les entreprises éligibles sous ce rapport. En janvier 1964, les règlements de l'impôt sur le revenu ont été amendés pour prévoir des allocations spéciales sur le coût d'immobilisation des principales catégories de construction et de machinerie appelées à faire partie de ces nouvelles installations.

La valeur de ce qu'il reçoit pour avoir renoncé à ces revenus est représentée, aux yeux du Gouvernement fédéral, par le nombre de nouveaux emplois qui s'offrent aux résidents de ces régions par suite de l'établissement d'une nouvelle industrie. Je parlerai en détail un peu plus tard de ce qu'ont été ces résultats, mais auparavant, je voudrais continuer à expliquer quelle a été la façon de procéder pour la désignation de ces régions, à partir du début du programme, en septembre 1963, jusqu'à nos jours.

La législation de 1963 prévoyait qu'on allait passer en revue les régions qui avaient été désignées afin de s'assurer si elles étaient toujours éligibles pour

bénéficier du programme. Cette révision comportait une étude des données récentes sur le chômage et leur évaluation à la lumière des critères. Dans certaines régions désignées, les résultats de l'expansion industrielle avaient été très sensibles, et par suite de l'augmentation des emplois disponibles, avaient rapidement amélioré la situation dans le domaine du chômage qui avait amené la région à être désignée d'abord. Une révision du programme fut faite vers la fin de 1964, en accord avec ces principes, et par suite, trois régions desservies par la Commission d'assurance-chômage, Brantford et Pembroke en Ontario, et Saint-Jean dans le Québec, furent retirées de la liste des régions désignées en 1965.

A ce moment-là, il était devenu évident, à la lumière de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du programme, qu'il faudrait envisager d'y apporter des modifications fondamentales. Nous voulions étudier des façons plus efficaces de stimuler l'établissement de nouvelles industries que ne s'avérait l'exemption de taxes dans certains cas. Toutefois, je voudrais surtout parler des changements qu'on a envisagé d'apporter aux critères pour désigner les régions. Tout d'abord, de nouveaux renseignements relatifs au niveau du chômage devenaient sans cesse disponibles et il fallait en tenir compte. La situation dans l'ensemble du pays dans le domaine du chômage, s'était beaucoup améliorée par suite d'augmentations très sensibles dans le nombre des emplois disponibles dans certaines régions; par contre, cette amélioration générale tendait à faire oublier que dans certaines autres régions, les conditions continuaient à se détériorer. Dans notre étude de la situation nouvelle prévalant dans chaque région desservie par la Commission d'assurance-chômage par rapport aux autres, nous nous sommes servis du niveau du chômage au cours des cinq dernières années pour lesquelles les statistiques étaient disponibles plutôt que les huit années qui avaient été utilisées au début en 1963. Il nous semblait qu'une période de cinq ans était assez longue pour nous permettre de reconnaître une situation grave et difficile du point de vue chômage pour nos fins. Le niveau moyen du chômage durant ces cinq années dans chacune des régions desservies par la Commission d'assurance-chômage fut calculé en termes de pourcentage du niveau moyen de chômage au Canada pendant cette période et les régions furent alors classifiées en conséquence pour fins de comparaison. Il fut alors décidé que toute région desservie par la Commission d'assurance-chômage dont le niveau de chômage était d'au moins le double ou 200 p. 100 du niveau moyen pour l'ensemble du Canada serait éligible de ce fait pour être désignée.

En même temps, on a porté plus d'attention à la question de la lente augmentation des possibilités d'emploi comme étant un facteur dont on devait tenir compte pour désigner une région. Nous nous sommes rendus compte dès le début de notre étude de la question, qu'il était difficile de se faire une idée de l'augmentation des possibilités d'emploi dans une région donnée. Toutefois, à la suite de recherches additionnelles faites par différents ministères, on a réussi à produire une série de statistiques sur l'augmentation des possibilités d'emploi dans chaque région desservie par la Commission d'assurance-chômage au cours des dernières années. Ces statistiques permettaient de calculer le rythme de croissance dans chaque région qui pouvait à son tour être comparé au rythme de croissance de l'ensemble du pays. Les résultats nous ont fourni une façon additionnelle de classifier les régions desservies par la Commission d'assurance-chômage.

Du point de vue de nos critères, un rythme de croissance lent a pour effet de diminuer le niveau du chômage qui est requis pour désigner une région. Plus précisément, si le rythme d'augmentation des possibilités d'emploi dans une région donnée est inférieur à 50% du rythme national moyen, alors cette région sera désignée si elle a un niveau de chômage qui est de 150% ou plus que le niveau national moyen, au lieu de 200% qui serait dans d'autres cas. En même temps, nous avons pensé qu'il était nécessaire de tenir compte des cas extrêmes

d'augmentation très lente des possibilités d'emploi, c'est-à-dire des cas où il y avait une diminution sérieuse et persistente des possibilités d'emploi dans une région donnée; il serait donc tenu compte de cette diminution comme facteur d'éligibilité à être désigné, indépendamment du niveau actuel de chômage. Par conséquent, toute région desservie par la Commission d'assurance-chômage, dont les possibilités d'emploi avait diminué à un rythme annuel de plus de 10% au cours des cinq années, était automatiquement désignée.

La situation du revenu dans les régions desservies par la Commission d'assurance-chômage a été prise en considération lors de la révision de 1965 et est devenue un facteur d'éligibilité pour la désignation. Ce critère n'avait pas été utilisé auparavant. Nous étions conscients du fait que le niveau des revenus reflétait les conditions d'emploi dans des régions données, mais encore une fois, il n'y avait pas de statistiques disponibles sur le niveau des revenus dans les régions desservies par la Commission d'assurance-chômage et encore là, il a fallu beaucoup de travail de la part des fonctionnaires pour en arriver à fournir une série de statistiques utilisables.

Grâce à ces connaissances acquises au sujet du niveau des revenus dans les régions desservies par la Commission d'assurance-chômage, nous avons pu établir deux données essentielles pour nos critères. Tout d'abord, je crois qu'on conviendra que les régions ayant le plus haut revenu moyen par famille du pays ne sont pas celles où les conditions de chômage sont les plus sérieuses et les plus permanentes. Ces revenus élevés vont de pair avec un haut niveau d'activité économique et, habituellement, d'activité industrielle, parce que les revenus des cultivateurs ne sont pas inclus dans nos données. A ma connaissance, il n'existe pas de statistiques adéquates sur les revenus nets des familles de cultivateurs. De toute façon, le chômage qui sévit dans les régions hautement industrialisées où les revenus sont élevés, est en général le résultat de fluctuations à court terme et de dislocations économiques temporaires dans certains endroits particuliers, plutôt que de malaises profonds auxquels le programme de développement régional est appelé à remédier. En nous fondant sur ce raisonnement, nous avons choisi comme point de comparaison le revenu moyen d'une famille autre que celle d'un cultivateur pour 1960-1961 et nous avons en fait exclu du programme la plus riche moitié des régions desservies par la Commission d'assurance-chômage. Il me semble que cette façon de procéder est tout à fait compatible avec notre objectif qui est d'apporter une certaine aide aux régions qui en ont le plus besoin. A titre d'information, monsieur le président, le chiffre dont nous nous sommes servis pour départager les régions est de \$5,449, qui représente le revenu moyen d'une famille autre que celle d'un cultivateur au Canada d'après les revenus déclarés lors du recensement de 1961.

Après avoir procédé à cette élimination, pour cause de revenus élevés par famille, nous avons cependant décidé d'être logiques jusqu'au bout et nous avons choisi un niveau inférieur de revenus par famille au-dessous duquel une région de la Commission d'assurance-chômage serait éligible, quel que soit le niveau déclaré du chômage. Nous avons par là admis le fait que des revenus peu élevés sont habituellement le résultat d'une situation d'embauche à temps partiel, de chômage non déclaré et d'une pauvre utilisation de la main-d'œuvre. Ces conditions de sous-emploi sont presque aussi indésirables que nos cas de chômage permanent du point de vue de leurs effets pour la région donnée et pour l'individu.

Nous avons attaché beaucoup d'importance à la pertinence des revenus par famille comme critère pour désigner nos régions. Le point de comparaison sur lequel nous nous sommes finalement arrêtés à cette fin a été un revenu par famille, autre que celle d'un cultivateur, de l'ordre de \$4,250. Si la moyenne d'une région de la Commission d'assurance-chômage est inférieure à ce montant, alors la région est désignée, quelle que soit la situation qui y prévaut dans le

domaine du chômage. Ce principe a été élargi afin de pouvoir désigner toute région de la Commission d'assurance-chômage où plus de 40% des familles, autres que celles des cultivateurs, avaient un revenu inférieur à \$3,000, afin de pourvoir aux régions dont la répartition des revenus est faite surtout de revenus peu élevés mais dont le revenu moyen serait, par suite de calculs, peut-être un petit peu au-dessus du montant limite de \$4,250 par année. A titre d'information monsieur le président, ce montant représente environ les trois quarts du revenu moyen national par famille autre que celle d'un cultivateur pour l'année de l'indice.

M. PETERS: Quel était ce montant, \$3,000?

M. DRURY: Non, \$4,250.

M. PETERS: Non, l'autre.

M. DRURY: Oui, \$3,000.

M. PETERS: Ce qui représente 40 p. 100 des familles.

M. DRURY: Une autre extension que je crois en outre dans l'intérêt de l'uniformité prévoit la désignation des comtés particuliers et des divisions du recensement où le revenu moyen est inférieur à \$4,250 durant l'année de base, pourvu que ces comtés et divisions du recensement soient contigus à une région du S.N.P. qui a été désignée en conformité des critères ci-dessus, et ont des liens économiques naturels avec ces régions désignées du S.N.P. L'exigence de la contiguïté, tout en tenant compte de ces cas apparentés spéciaux, permet de s'en tenir d'assez près à la région du S.N.P. comme unité géographique de base pour la désignation, ayant en vue leurs données statistiques sur le chômage, mais également le fait que ces régions coïncident normalement avec les marchés naturels du travail.

Dans nos recherches sur ce principe de la contiguïté, nous avons examiné minutieusement la possibilité de grouper plusieurs régions voisines du S.N.P. en une seule région plus grande qui, prise dans son ensemble, pourrait être conforme à un critère ou un autre de désignation. Il se pourrait, par exemple, qu'une région ayant un taux particulièrement élevé de chômage soit voisine d'une autre dont le taux n'est que légèrement inférieur au niveau requis pour être désignée. Si les deux sont considérées comme formant une unité, il est concevable que les deux régions pourraient remplir les conditions requises. Vous vous rendez compte, je n'en doute pas, que le nombre de combinaisons qu'il faudrait examiner par rapport à tous les critères serait très considérable et nécessiterait beaucoup de travaux préliminaires. Nous ne nous sommes pas engagés dans cette voie, non parce qu'elle est difficile, mais parce que dans plusieurs situations elle est indéterminée. Par exemple, une région dont le taux de chômage est élevé peut être voisine de deux régions qui sont proche des exigences pour être désignées, et son taux peu favorable pourrait être suffisant pour amener une région ou l'autre à dépasser la marge, mais non les deux. Laquelle des deux devrait être choisie? Bien que plusieurs règles arbitraires pourraient s'appliquer, il me semble que cette façon de procéder pourrait porter à des manigances et nous avons cherché une autre solution pour ce genre de situation.

Permettez-moi de dire, monsieur le président, que la solution qui a été adoptée à cet égard nous est venue d'abord de plusieurs gouvernements provinciaux qui ont eu leurs réactions propres face à un problème pratique que nos régions désignées poseraient dans leurs territoires. En appliquant nos critères à la lettre, il y avait un certain nombre de cas, un très petit nombre de cas, où nous nous proposons de désigner seulement une partie d'une région économique ou géographique distincte, que la province avait reconnue comme telle, pour des raisons administratives et pour fins de planification économique. Dans chaque cas, une zone relativement meilleure ou plusieurs dans la région, comprenant souvent un centre clé de croissance, avaient été omises. Ces provinces ont

proposé que les régions touchées devraient être considérées comme formant une seule unité, et que les données statistiques pour toutes les régions du S.N.P. touchées devraient effectivement être mises en commun dans l'application de nos critères. Alors, l'ensemble du territoire, s'il était conforme à l'un quelconque des principaux critères qui s'appliquent aux régions particulières, serait désigné en conséquence. Nous avons accepté la logique de ce point de vue et je puis faire rapport au Comité que dans chacun des cas où cette façon de procéder a été appliquée, la plus grande partie des régions en question pouvaient effectivement remplir les exigences et qu'elles ont été désignées. Je désirerais me référer de nouveau à ce problème des plus intéressants.

Avant d'y revenir, monsieur le président, il reste seulement un autre détail à traiter au sujet du présent critère. Ce critère se rapporte à certaines régions qui avaient été désignées au début du programme. Certaines de ces régions originellement désignées ne seraient pas conformes aux nouveaux critères établis par le C.P. 1965-1394 du 4 août 1965, et seraient normalement rayées de la liste des régions désignées. Certaines de ces premières régions n'auraient pas présenté une amélioration marquée et il a été décidé de conserver ces régions au programme. Par conséquent, toute région dont le taux de chômage, par rapport à la moyenne nationale, n'était pas moindre, ni meilleur au cours des derniers douze mois qu'il ne l'avait été au cours des cinq dernières années, a été effectivement redésignée pour cette raison.

Ce sont les règles, monsieur le président, qui déterminent l'admissibilité de toute région du S.N.P., ou de comté contigu ou de division du recensement pour fins de désignation aux termes du Programme de développement régional. Vu que le programme est destiné à accroître les occasions d'emploi pour les personnes là où elles demeurent, plutôt que d'ouvrir des territoires inoccupés, les régions septentrionales, peu peuplées du pays sont exclues de ses dispositions. Ces critères sont écrits en toutes lettres dans le C.P. 1965-1394 que j'ai mentionné en passant et que je désirerais déposer présentement pour les archives du Comité.

Je crois, monsieur le président, que vous avez demandé que je dépose mon mémoire à la fin plutôt que maintenant, j'attendrai donc. Cet ordre du jour comprend en outre, dans l'appendice D qui en fait partie, les régions du S.N.P., ainsi que les comtés contigus et les divisions du recensement qui sont conformes aux critères établis et sont par conséquent désignés aux fins du programme.

En déposant les critères de désignation, monsieur le président, je suis particulièrement conscient de certaines des limitations de notre point de vue, plus particulièrement en ce qui a trait aux données que nous avons utilisées pour donner une teneur statistique à ces critères. Nous n'ignorons pas, par exemple, que notre façon de mesurer le chômage lui-même, d'après le nombre de personnes enregistrées à leur bureau local du S.N.P., peut ne pas dire tout. D'abord, certaines personnes qui obtiennent un emploi peuvent ne pas aviser immédiatement leur bureau du S.N.P. et elles peuvent continuer à être inscrites comme étant sans emploi pour cette raison. Chose beaucoup plus importante, cependant, il est un fait connu que tous les chômeurs ne s'inscrivent pas à leur bureau du S.N.P. Certains ont perdu tout espoir de trouver un emploi et ne s'inscrivent pas pour cette raison. D'autres peuvent être dans l'ignorance des services disponibles, ou demeurer trop loin. Certaines régions nous ont fait des représentations en se reportant à ces cas non inscrits et à leur effet sur la situation de la région en ce qui a trait à la désignation.

Nous sommes également conscients de notre façon de mesurer la hausse et la baisse de l'emploi dans les régions locales du S.N.P., parce que nulle part trouve-t-on des chiffres à jour du nombre de personnes employées dans ces régions au cours d'une période récente. Nos chiffres sont improvisés à partir des meilleurs points de référence, d'après les rapports des embauchages et des mises à pied préparés par les maisons comptant plus de 10 employés. Nous savons en

outre que dans certaines régions les petites maisons dans leur ensemble comptent une forte proportion de l'emploi global et, par conséquent, nous pouvons avoir des chiffres inexacts pour ces régions.

Nous reconnaissons enfin que nos chiffres sur le revenu ne sont peut-être pas selon les normes que mérite cet important critère. En premier lieu, ils sont puisés dans le recensement de 1961, ils datent donc de plus de cinq ans. Non seulement les revenus ont changé, mais nous sommes certains que la courbe de répartition des revenus est également en voie de changer dans les régions. Nous cherchons à mettre au point de meilleures sources de données sur le revenu et nous prévoyons pouvoir disposer l'an prochain de certains rapports du Régime des pensions du Canada à cet égard.

D'autre part, monsieur le président, je suis au courant de suggestions à l'effet que les régions qui ont été désignées ne sont pas du tout les bonnes pour la réalisation des fins du programme. Dans les provinces Maritimes, par exemple, les critères ont eu pour effet de désigner tout le territoire à l'exception des centres métropolitains de Halifax, Fredericton et St-Jean et leurs environs immédiats qui tombent dans la juridiction des bureaux du S.N.P. dans ces centres. On me dit que la façon de développer la région est de désigner ces centres de croissance, quelle que soit leur activité économique présente et leur situation favorable pour l'emploi, afin d'encourager de nouvelles industries à s'y établir. Certains des avantages de cette croissance jailliront alors probablement vers ces autres régions où les conditions sont présentement peu favorables et qui sont actuellement désignées. Je crains de ne pouvoir accepter cette façon de raisonner. En premier lieu, ces centres industriels ne contiennent pas les concentrations de chômeurs et de personnes sous-employées que ce programme est destiné à aider. Bref, ces centres ne sont pas conformes aux critères de désignation. De plus, je ne crois pas qu'il soit établi que des avantages considérables rejaillissent vers les régions éloignées où le chômage et le sous-emploi existent de fait. Il me semble que si Halifax, Fredericton et St-Jean étaient désignés, la plus grande partie, sinon tout le développement qui se manifeste dans toute la région se serait produit dans ces centres, au détriment du reste de la région que le programme est destiné à aider. Nous songeons à certaines études qui pourraient jeter sur cette question de nouvelles lumières, mais en attendant les résultats je suis persuadé du bien-fondé de nos vues actuelles.

Une autre dimension du Programme de développement régional comprend ses rapports avec les plans d'aménagement régional des provinces. Je crois qu'il serait peut-être juste de dire que ce n'est que récemment que des considérations de croissance régionale ont été introduites dans la planification de certaines, mais non de toutes les provinces. Certaines provinces ont, en se basant sur leur expérience et leurs études, tracé des régions sur leur territoire à des fins d'administration et de mise de fonds publics. Ces exigences, et les décisions basées sur ces dernières, ont à leur tour des répercussions sur la courbe d'ensemble de la croissance économique au sein de la province.

Dans ces circonstances, je crois qu'il incombe aux deux paliers de gouvernement de sonder les programmes économiques, lesquels contiennent des aspects de régionalisme, sur le principe de consultations les plus entières, en ce qui a trait aux buts et objectifs de ces politiques et les responsabilités de chaque juridiction dans leurs domaines respectifs. Dans le cas extrême, personne ne voudrait envisager une situation où un palier de gouvernement poursuivrait un objectif, fondé sur des mesures législatives et entraînant des dépenses, lequel serait diamétralement opposé à un autre objectif, recherché celui-là par l'autre palier. Ce serait sans doute une vérité de La Palisse que d'affirmer qu'une telle situation serait instable. Quant à nous, nous désirerions éviter une impasse de cette nature par un échange permanent de vues, à tous les paliers, avec les autorités provinciales dans ce domaine. Et si une telle impasse survenait par hasard, nous

prendrions toutes les initiatives nécessaires pour résoudre la situation. Ce principe s'appliquerait dans tous les domaines, petits et grands, où il y aurait un conflit direct des intérêts.

Mais ce principe n'est pas le même, monsieur le président, que la proposition selon laquelle des programmes provinciaux qui prennent naissance, disons, doivent s'adapter dans leur portée ou leur direction pour se conformer à un programme du gouvernement fédéral déjà existant dans le même domaine; ou, ce qui revient au même, que les programmes fédéraux doivent s'adapter dans leur portée ou leur direction aux programmes provinciaux dans le même domaine. Les deux paliers de gouvernements sont tenus de suivre certaines lignes pour s'acquitter de leurs responsabilités auprès des personnes qu'ils servent. Bien que j'appuie le principe que les programmes de chaque palier de gouvernement doivent s'harmoniser et très certainement dans le domaine du développement régional, il devrait à mon sens être de la responsabilité de chaque palier de prendre des mesures lorsqu'il est appelé à le faire. Dans la question des concentrations de chômage et de sous-emploi au pays qui n'ont pas cédé aux progrès économiques naturels, ni aux moyens d'ordre général des politiques fiscales et économiques qui stimulent la croissance globale, le gouvernement fédéral croit qu'il a la responsabilité d'agir. Le Programme de développement régional est le présent moyen d'aide aux régions touchées.

Nous désirons poursuivre ce programme en agissant pleinement de concert avec les provinces qui voient ce programme comme étant relié à leurs propres programmes de développement régional. Les nouveaux critères que je viens d'exposer ont été établis l'an dernier après une longue série de consultations avec les provinces sur l'initiative des fonctionnaires de mon ministère. Au cours de ces consultations, nous avons reçu des suggestions sages et utiles qui ont été par la suite adoptées et incorporées dans le programme. Les résultats les plus remarquables de cette collaboration seraient la désignation de plusieurs régions économiques auxquelles je me suis référé plus tôt. Celles-ci comprennent la région du Lac-St-Jean dans le Québec et la région économique de la baie Georgienne en Ontario.

Mon ministère fait des efforts soutenus pour maintenir des consultations efficaces avec tous les paliers des administrations provinciales intéressées à ce programme. Je suis prêt en tout temps à recevoir des suggestions des autorités provinciales qui sont destinées à rendre plus efficace le Programme de développement régional et mes fonctionnaires sont prêts en tout temps à discuter avec pleine confiance les aspects techniques de tout projet que les provinces peuvent vouloir nous proposer, ou de tout plan local auquel elles songent et qui pourrait être touché par notre programme.

Avant d'abandonner cette question d'ordre général de la coordination de notre programme avec les politiques connexes au niveau provincial, je me permettrai de faire remarquer que le même problème de coordination existe au sein du gouvernement fédéral. Il y a plusieurs programmes du gouvernement fédéral comportant des implications pour le développement et l'ajustement économique régional, y compris le programme ARDA, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique ainsi que plusieurs des programmes régis par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous reconnaissons l'existence de liens étroits entre le Programme de développement régional qui consiste essentiellement à apporter des emplois aux travailleurs, et de nombreuses mesures visant la formation et la mobilité de la main-d'œuvre qui consistent essentiellement à diriger des travailleurs vers des emplois. En même temps, je ne vois pas de conflit pratique entre ces politiques par suite de l'importance des problèmes soulevés. Il y a un grand nombre de personnes dans nos régions désignées pour qui la mobilité n'est pas une contrepartie pratique dans les

circonstances actuelles, et de nouveaux emplois industriels continueront d'être le principal espoir qu'ont ces gens. Donc, d'une façon très sensible, ces programmes se complètent l'un l'autre et aident à réaliser notre objectif du plein emploi à travers le Canada.

Je me suis attardé quelque peu à décrire certaines des difficultés rencontrées dans la formulation du Programme de développement régional et j'aimerais prendre un moment avant de conclure pour décrire certains des résultats que le programme a permis de réaliser. Peut-être en êtes-vous venu à la conclusion que, vu nos difficultés, il n'y aurait pas de résultats tangibles. Permettez-moi de commencer en annonçant que le 30 septembre, qui est le relevé mensuel le plus récent dont je dispose, un nombre global de 798 demandes avaient été reçues de la part d'établissements mentionnant leur intention de s'établir dans des régions désignées et de réclamer les avantages en vertu du programme. De ce nombre, 620 demandes ont été approuvées ou sont à l'étude, et 23 autres sont sous réserve pour une raison ou une autre.

Il peut être intéressant de noter que de ces 643 demandes acceptées ou sous réserve, 303 des demandeurs ont choisi l'exemption d'impôt sur le revenu, 332 ont choisi l'octroi de développement prévu dans la Loi stimulant le développement de certaines régions de l'an dernier, et huit demandeurs n'ont pas encore pris décision à cet égard.

Un nombre global de 155 demandes ont été rejetées ou retirées.

Ces demandes effectives comprennent en tout 80 régions désignées du S.N.P., comtés contigus et divisions de recensement. C'est avec regret que je dois mentionner sous ce rapport qu'aucun projet n'a été lancé jusqu'à présent dans trois régions du S.N.P. et dans huit comtés et divisions de recensement admissibles. C'est une question qui nous préoccupe et un problème que nous avons examiné attentivement et nous espérons avoir une déclaration à faire à propos de ce problème dans peu de temps. Dans tous les cas, les projets à propos desquels des demandes ont été reçues sont situés dans les dix provinces et comprennent toute la gamme de l'activité dans les domaines de l'industrie et de la transformation.

En matière de mises de fonds sous forme de nouvelles installations et d'expansion d'installations existantes dans les régions désignées, je suis en mesure effectivement de faire état de très gros chiffres. Présentement, les mises de fonds globales représentées dans nos demandes effectives se chiffrent par près d'un milliard et quart de dollars, permettez-moi de répéter, monsieur le président, 1,250 millions de dollars de mises de fonds.

Les nouveaux emplois qui seront créés directement par ces nouvelles installations me semblent la mesure réelle des effets de ce programme. Le nombre global de nouveaux emplois directs qui seront créés par ces mises de fonds dépassera les 40,000. Nous savons également que les nouveaux emplois industriels ont un effet multiplicateur et peuvent résulter en un nombre égal d'emplois additionnels dans les services et les industries connexes avant que les mises de fonds en usines nouvelles aient produit leurs derniers effets.

Le Comité me pardonnera sans doute de terminer sur une note optimiste. Je tiens cependant à faire savoir au Comité que nous faisons des efforts soutenus pour améliorer ce programme. Nous sommes bien conscients des imperfections que j'ai relevées et j'ai en main un programme complet d'études et de travaux de développement qui nous est propre et vise à surmonter ces limitations. Ainsi, nous avons retenu les services d'un expert-conseil qui a effectué une étude des

facteurs de base influant sur l'implantation des industries au Canada, en tenant compte des publications professionnelles en la matière et de notre propre expérience du programme. Nous avons également entrepris, de concert avec la province d'Ontario, une étude destinée à définir les frontières réelles de la région économique de la baie Georgienne. Puisque nous sommes disposés à désigner des régions économiques entières quand elles s'y prêtent, nous avons jugé prudent de définir les principes qui président à l'établissement des limites des régions économiques à des fins telles que les nôtres et de soumettre ces principes à l'épreuve d'un cas concret. La province d'Ontario a accepté de participer à cette étude qui a lieu actuellement dans la région de la baie Georgienne et ladite étude a été confiée à un groupe d'experts de l'université Queen.

Nous songeons à rechercher une unité géographique de désignation de base qui serait moindre qu'une région du Service national de placement. Ceci permettrait d'établir des frontières mieux définies dans les régions marginales. Il faudra surmonter de nombreux obstacles d'ordre pratique avant de pouvoir établir une telle procédure et nous cherchons la solution à ces problèmes avec le concours des fonctionnaires du Bureau fédéral de la statistique et d'autres agences qui pourraient s'y intéresser.

Nous ne cessons de réviser le programme afin de corriger les légères anomalies inhérentes aux frontières des régions désignées. A ce sujet, soulignons que les corrections furent apportées dans le cas du comté de Bellechasse (Québec) et de Fernie (C.-B.), à la suite de représentations adressées à l'agence. Dans ces cas, les limites des régions du Service national de placement visées furent modifiées de façon à y ajouter plus de territoire et par là à désigner des régions supplémentaires. Ces changements furent effectués par les fonctionnaires attitrés du Service national de placement ayant juridiction en la matière après qu'on les eut convaincus que les nouvelles régions coïncidaient avec les limites des marchés de la main-d'œuvre que desservaient leurs bureaux.

Dans le même ordre d'idées, le règlement de la Loi stimulant le développement de certaines régions a été modifié de façon à inclure certains procédés industriels, ici également à la suite d'observations faisant ressortir les avantages qui en résulteraient sous le rapport des occasions d'emploi plus nombreuses.

A mon avis, toutes ces observations et propositions de groupes intéressés et d'agences publiques ont contribué à l'amélioration du programme. Pour ma part j'apprécie les conseils et propositions qui me furent prodigués à moi-même et à mes fonctionnaires et nous sommes tout disposés, tel que je l'ai déjà mentionné, à discuter toutes questions connexes et leurs contreparties. J'exprime le vœu que cet échange d'idées ira s'accroissant. Je souhaite également, monsieur le président, que votre Comité, au cours de ses délibérations, apporte des propositions visant à l'amélioration du programme. Je sais que les membres du Comité dans bien des cas connaissent à fond le mécanisme du programme au palier de leurs localités. Je sais de plus qu'on appuie généralement les fins fondamentales de ce programme. Nous désirons puiser à cette expérience et à cet appui pour une amélioration encore plus prononcée.

Qu'il me soit permis de dire en dernier lieu qu'un examen du programme est en cours et qu'il tire à sa fin. J'aimerais faire connaître les résultats de cet examen, tout particulièrement au sujet de changements possibles dans les régions désignées, avant la fin de mars 1967. C'est donc avec le plus grand intérêt

que je vais suivre les délibérations de votre Comité, monsieur le président, et je suis heureux de l'occasion qui m'a été donnée de vous faire part des grandes lignes de notre programme.

Le PRÉSIDENT: Mille mercis, monsieur le ministre, de votre énoncé détaillé et de grande portée. Avant d'aller plus loin je désire vous communiquer que j'ai de l'information à distribuer aux membres qui comprend la Loi du ministère de l'Industrie, la Loi stimulant le développement de certaines régions, et autre information utile fournie à notre greffier par l'Agence de développement régional, mais qui peut être mis à votre disposition après la séance pour votre usage. Nous avons entendu l'énoncé d'ouverture du ministre. Attendu qu'il nous reste une demi-heure, j'estime qu'il conviendrait de poser des questions au Ministre, si vous le désirez. Je vois que M. Peters aimerait commencer.

M. PETERS: En effet. Nous apprécions tous, j'en suis sûr, les remarques du ministre et l'assurance que ce programme, quoique nouveau, a subi des transformations et est en train d'en subir d'autres, toujours pour le mieux j'espère. Je pense, et le Ministre l'a souligné, que ce programme n'a pas bénéficié à nombre de régions comme on l'espérait et qu'on était en droit de l'attendre. Le Ministre a mentionné la somme d'argent dépensée et le nombre d'emploi escompté. Pourriez-vous nous dire le nombre des emplois suscités en vertu de ce plan par l'engagement d'y investir 1.25 billion de dollars à ce que je comprends. Ce projet est déjà amorcé et vous avez mentionné qu'il créerait environ 40,000 emplois. Jusqu'à présent, combien d'emplois ce programme a-t-il suscité?

M. DRURY: La réponse à votre question c'est que en un mot comme en cent nous ne savons pas. Permettez-moi de souligner que le 1.25 billion de dollars ne représente pas un investissement déjà en place ou entièrement en train de l'être. Dans bien des cas nous représentons la première étape dans la demande d'habilitation en vertu de la Loi de développement régional, une première étape dans le processus de l'investissement et c'est un dossier de demande qui représente quelque chose très proche d'une première étape. Ce montant d'argent n'a pas déjà été dépensé.

Une fois la demande faite et acceptée l'agence n'exige plus de rapport sur l'avancement de l'entreprise jusqu'à ce que celle-ci commence à produire commercialement; nous n'avons donc aucun moyen de connaître ou d'obtenir de la compagnie des chiffres indiquant mois par mois le nombre d'emplois créés. En faisant sa demande toutefois, la compagnie indique le nombre d'emplois qu'elle s'attend de créer une fois l'entreprise en marche, et c'est à cette source que nous avons puisé le chiffre de 40,000.

M. PETERS: Ces chiffres sont donc tous deux des projections.

M. DRURY: Ils sont tous deux des projections.

M. PETERS: Vous avez mentionné que votre Ministère avait retenu les services d'un expert-conseil pour, j'imagine, étudier quelques-uns des effets des changements de critère. Ce rapport est-il disponible?

M. DRURY: Le but d'un expert-conseil était de déterminer les facteurs affectant l'établissement de l'industrie au Canada, non pas d'examiner les critères comme tels. Quels sont les facteurs qui régissent et tendent à régler l'établissement de l'industrie au Canada? Il faut évidemment tenir compte de ces facteurs si nous voulons diriger l'établissement de l'industrie là où nous l'entendons. Nous cherchions à déterminer ou à nous rendre compte d'une manière plus positive et plus efficace quels étaient les vrais facteurs par opposition à de simples opinions.

M. PETERS: Le rapport est-il disponible?

M. DRURY: Il le sera vers la fin de novembre.

M. FAULKNER: En d'autres termes, il serait raisonnable de s'attendre à ce que des encouragements ou stimulants soient comptés comme facteurs dans l'établissement d'une industrie, facteurs autres que ceux actuellement employés par...

M. DRURY: Si l'on suppose que notre raisonnement jusqu'à ce jour a été en défaut et que le rapport le confirme, votre supposition est juste.

M. FAULKNER: Ce n'est pas tellement à cela que je faisais allusion. Je suggérais que les encouragements pourraient être amplifiés. Il se peut que les facteurs régissant l'établissement de l'industrie en un lieu donné ne se limitent pas à de simples encouragements financiers, des subventions en capital ou des allègements de taxe. Il pourrait certes y avoir un facteur d'aide technique ou quelque chose de cette nature. Depuis assez longtemps j'ai la conviction qu'il y a des régions au Canada, et je songe en particulier à ma propre région, où un facteur important pourrait prendre la forme d'aide autre que l'aide financière dans la recherche d'un lieu approprié.

M. DRURY: J'abonde dans votre sens; il existe sans aucun doute des motifs autres que des motifs purement financiers ou purement économiques.

M. FAULKNER: Je ne mets pas en cause les facteurs actuels.

M. DRURY: Non. Si l'on découvrait, la chose est peu probable, que le facteur déterminant était de nature purement sociale, on pourrait alors reprocher à notre programme d'avoir emprunté une fausse route.

M. PETERS: En somme, l'expert-conseil s'attèle à une tâche qui aurait dû être faite il y a longtemps. Il essaie de trouver le principe du libre jeu du développement industriel et d'où il provient, chose qui aurait dû être faite depuis longtemps si nous ne le connaissons pas et m'est avis qu'on ne le connaît pas. En d'autres mots, pourquoi l'industrie s'établit dans un endroit plutôt que dans un autre. Est-ce dans cette perspective qu'il a abordé le problème?

M. DRURY: Je soupçonne qu'il confirmera en général par le détail l'hypothèse sur laquelle repose notre programme. Personnellement je n'attends aucune révélation fracassante de ce rapport.

M. FAULKNER: L'expert-conseil a-t-il eu l'occasion de visiter les régions en dehors d'Ottawa? Ce rapport est-il le fruit de discussions tenues à Ottawa, ou a-t-il eu l'occasion de discuter des problèmes d'un point de vue local avec les commissaires industriels et autres personnes du genre?

M. W.-J. LAVIGNE (*Commissaire, Agence de développement régional*): Disons d'abord qu'il s'est familiarisé avec les écrits scientifiques sur le sujet et a couronné son étude théorique par une étude sur les lieux. Je désire ajouter que parallèlement à cette étude nous avons procédé à un relevé des effets réels du programme en rapport avec les compagnies qui s'en étaient prévaluées et les compagnies qui s'étaient établies ailleurs que dans les régions désignées. En d'autres termes, nous avons effectué un relevé par correspondance comme par entrevues personnelles des compagnies qui s'établissaient dans les régions désignées comme de celles qui, après réflexion, avaient décidé de ne pas s'établir dans des régions désignées, afin de pouvoir juger de l'efficacité du programme et de connaître les raisons qui les ont poussées à s'établir là où elles l'ont fait. Cette étude, jointe au travail de l'expert-conseil, devrait nous révéler les motifs qui ont le plus de poids auprès des compagnies dans l'établissement de leur entreprise.

M. FAULKNER: Je ne conviens de rien avant d'avoir vu le rapport.

M. LEGAULT: Je désire poser une autre question. Avez-vous identifié les régions qui n'ont pas bénéficié des avantages des régions désignées que vous avez nommées; il y en a huit, je crois.

M. DRURY: Trois régions du Service national de placement et des comtés contigus et divisions de recensement qui sont portés à être plus petits. Pourriez-vous nous dire lesquels des trois?

M. LAVIGNE: Je ne puis répondre de façon spécifique mais de façon générale c'est la péninsule de Gaspé, deux régions du Service national de placement de la péninsule de Gaspé. (Si je ne me trompe, vous représentez le comté d'Haliburton). Le comté d'Haliburton, il me semble, est peut-être un autre comté qui n'a pas été touché, et les autres sont dans l'Ouest.

M. SCOTT (*Victoria, Ont.*): Du point de vue de l'industrie du bois, le comté d'Haliburton constitue une région très peu peuplée qui a été exclue. Votre programme prévoit-il l'établissement de l'industrie du bois dans ces régions peu peuplées?

M. LAVIGNE: Dois-je comprendre que vous voudriez qu'on s'occupe de l'industrie du bois?

M. SCOTT: C'est bien ça.

M. LAVIGNE: Oui, nous le faisons.

M. SCOTT (*Victoria, Ont.*): Oui, je sais, vous le faites, mais dans les régions peu peuplées auxquelles le Ministre fit allusion, il y a peu de temps, comme n'étant pas considérées comme régions.

M. DRURY: Ce dont je parlais à ce moment-là c'était la partie septentrionale des provinces. Les régions du Service national de placement s'adressent essentiellement aux parties habitées des provinces, mais tel que mentionné dans notre exposé, quelques-unes s'étendent jusqu'aux côtes de l'Arctique ou aux Territoires du Nord-Ouest. Ce programme ne vise pas à l'aménagement des régions peu peuplées et c'est ce que j'avais à l'esprit à ce moment.

M. FAULKNER: J'avais cru comprendre que la région d'Haliburton avait été désignée.

M. DRURY: C'est vrai.

M. FAULKNER: Et les encouragements s'appliquent à l'industrie du bois dans le comté d'Haliburton?

M. PETERS: Je désirerais revenir au...

Le PRÉSIDENT: Est-ce une question supplémentaire ou une nouvelle série de questions?

M. PETERS: Une nouvelle série.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez maintenant aller de l'avant, monsieur Latulippe.
(Français)

M. LATULIPPE: L'honorable ministre pourrait-il nous dire si c'est la Banque industrielle qui a fourni le gros des fonds à l'industrie dans les zones désignées?

M. DRURY: Je ne le sais pas précisément, mais je ne crois pas. La charte de la banque dont vous parlez ne spécifie pas qu'elle doit aider les industries qui s'établissent dans les régions désignées.

M. LATULIPPE: Alors, elles ont été subventionnées par le fonds que vous avez formé, le fonds industriel?

M. DRURY: Oui.

M. LATULIPPE: Il me semble que dans ce fonds, il n'y avait que 50 millions, l'an dernier.

M. DRURY: Oui, c'est juste. C'est le montant nécessaire. S'il faut plus d'argent, on va le chercher.

M. LATULIPPE: Vous parliez d'un milliard et quart qui avait été accordé pour aider l'industrie et s'il n'y a que 50 millions dans les fonds, cela ne correspond pas.

M. DRURY: Nettement. Mais on va chercher au Parlement l'argent nécessaire aux investissements lorsque arrivent les échéances, et je crois que le fonds se chiffre par 100 millions, pas 50.

M. LATULIPPE: Cent millions?

M. DRURY: C'est déjà monté de 50 millions à 100.

M. LAVIGNE: Si vous me le permettez, monsieur le ministre, je pourrais peut-être expliquer à M. Latulippe la différence entre le chiffre que le ministre a cité et le 100 millions que nous avons comme fonds. Le chiffre de un milliard que le ministre a cité est le montant que les compagnies investissent. Cela ne représente pas la subvention du gouvernement fédéral qui est beaucoup moindre, car nous payons seulement le tiers en subventions.

M. LATULIPPE: La Banque industrielle ne rend pas les services qu'elle devrait rendre, parce que les taux d'intérêt sont un peu élevés dans le moment. Et on m'a dit qu'il était presque impossible de se servir de la Banque industrielle pour les nouvelles industries qui veulent s'établir.

M. DRURY: Je suggère que cette question soit discutée privément.
(Traduction)

Le PRÉSIDENT: C'est au tour de M. Peters je crois.

M. PETERS: Qu'on me permette de poser une autre question au sujet de rapport du Ministre. Il a parlé du projet de la baie Georgienne et de quelques problèmes. Ceci, j'imagine, est une entreprise conjointe de l'Agence de développement régional et du gouvernement provincial; est-ce exact?

M. DRURY: Je ne sais trop ce que vous entendez par «ceci». L'étude économique entreprise par l'université Queen pour définir et délimiter la région économique de la baie Georgienne est une entreprise conjointe du gouvernement d'Ontario. Le programme des régions désignées se rapportant au comté de Bruce—il m'est impossible de me les rappeler tous—est un programme du gouvernement fédéral de concert avec le gouvernement d'Ontario.

M. PETERS: Puis-je alors demander des renseignements au sujet de celle qui se fait conjointement avec l'*Area Development Agency* de l'Ontario? Il vaut mieux remonter encore plus loin. Il y a quelques années le gouvernement fédéral divisait le Canada en un certain nombre de zones de développement, quelque 90 ou 100 zones régionales de développement, et chacune de ces régions en Ontario est désignée par un numéro.

M. DRURY: Vous nous apprenez quelque chose.

M. PETERS: On n'en fait pas grand usage et les hauts fonctionnaires dernièrement se relancent le ballon; les régions sont désignées dans des limites géographiques. Je me demande si la baie Georgienne est une des régions économiques fédérales-provinciales qui ont été désignées à l'origine.

M. LAVIGNE: Voulez-vous dire les dix régions économiques qu'a fixées le gouvernement provincial?

M. PETERS: Oui. Il s'agissait de régions fédérales, à l'origine, et l'Ontario en comptait un certain nombre dans ses limites, qu'il vient tout récemment d'accepter d'ailleurs.

M. J. A. TEETER (*sous-commissaire, Agence de développement régional*): C'est le gouvernement provincial qui a établi ces régions, en collaboration peut-être avec le Bureau fédéral de la statistique qui a aidé les gouvernements provinciaux à tracer des régions économiques en Ontario tout comme au Québec; autant que je sache, cependant, les régions économiques de l'Ontario ont été, à l'origine, délimitées par le gouvernement provincial.

Le PRÉSIDENT: Cela faciliterait la tâche des sténographes si vous pouviez vous identifier avant de prendre la parole.

M. DRURY: Il faut également s'approcher du micro, autrement l'interprète n'entend pas.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. J'aurais dû le dire au tout début.

M. PETERS: La baie Georgienne est une des régions désignées par l'Ontario, n'est-ce pas?

M. LAVIGNE: Je ne crois pas, M. Peters, que l'Ontario ne compte de régions désignées comme telles.

M. PETERS: Ce n'est pas qu'elle n'en a pas; les régions sont là mais la province n'en fait rien.

M. LAVIGNE: L'Ontario compte des régions économiques et il s'en trouve une à la baie Georgienne.

M. PETERS: Oui, il s'agit de la région économique où l'est de l'Ontario est divisé en une...

M. LAVIGNE: Oui.

M. PETERS: Le nord-est de l'Ontario en est une, et le nord-ouest de l'Ontario en est une autre.

M. LAVIGNE: Oui.

M. PETERS: C'est cette région à laquelle s'intéresse le projet, celle de la baie Georgienne, n'est-ce pas?

M. LAVIGNE: C'est exact.

M. PETERS: Le Comité peut-il se procurer un rapport préliminaire de cette enquête?

M. LAVIGNE: Il n'est pas encore prêt, M. Peters. Toutes les études et observations nécessaires ont été faites au cours de l'été et on est en train de rédiger le rapport définitif. Nous devrions le recevoir d'ici à 15 jours.

M. PETERS: Il sera alors déposé à la Chambre?

M. DRURY: Si c'est ce que veut le Comité, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas déposé à la Chambre. Vous savez que le but de tout ceci, c'est de savoir si le tracé qu'a fait ou que prétend avoir fait le gouvernement provincial correspond mieux à la réalité que le groupe de régions desservies par le Service national de placement qui ont été choisies aux fins de désignation. En fait, le gouvernement ontarien a tiré une ligne dans une certaine région et a déclaré qu'il s'agissait d'une simple région économique, un vaste marché du travail, tandis que nous, nous avons tiré une autre ligne dans un autre endroit représentant un nombre de régions desservies par le Service national de placement qui, groupées, doivent former une région économique et un marché du travail cohérent. Il est peu probable que les deux côtés aient raison et la présente étude a donc pour but de faire accorder ces deux manières de voir la situation.

M. PETERS: En ce qui concerne le ministère de l'Industrie, tout comme le ministère de l'Économie de l'Ontario, il s'agit en fait d'un projet privé.

M. DRURY: S'il s'agit d'essayer de définir cette région économique particulière, c'est exact.

M. S. S. REISMAN (*sous-ministre de l'Industrie*): En tant qu'opération d'essai, nous nous intéressons à cette idée des régions économiques. Comme l'a expliqué le ministre, ce concept a déjà exercé une certaine influence sur notre programme et nous avons cru qu'il valait la peine d'entreprendre d'autres études professionnelles dans ce domaine. Nous avons donc pris les dispositions nécessaires pour qu'un groupe de professionnels de l'Université Queen se mettent à la tâche. Nous en retirerons une quantité de renseignements au sujet de la supposée région économique de la baie Georgienne de même que certains principes, et des critères plus généraux, qui pourront nous aider à mettre à exécution ces idées générales dans d'autres parties du pays.

M. PETERS: M. le ministre, je représente une circonscription du nord de l'Ontario qui s'intéresse vivement à cette question. Nous en retirerons, je crois, le genre de renseignements qu'il nous faut, plutôt que ceux qui ne semblent exercer aucune influence sur des régions comme la mienne et, j'en suis certain, comme celles des autres députés venant du nord de l'Ontario. C'est représentatif des Maritimes également. Tout ce qui peut se faire dans ce domaine en vaut la peine.

Ma dernière question, je laisserai ensuite la parole à un collègue, se rapporte à une désignation dont nous ne nous sommes pas beaucoup servis. Il en existe une qui se fonde sur la baisse de l'emploi, ou l'accroissement très lent, plutôt qu'un chiffre relatif à l'assurance-chômage. Dans notre région il n'est pas question de chômage. Nous nous trouvons à quelque 350 à 400 milles de Toronto. Un diplômé d'école secondaire, au point de vue technique, ou possédant un degré supérieur, au point de vue académique, n'a aucune chance de se trouver un emploi. Aucun emploi ne lui est offert. S'il ne possédait aucun diplôme, nous pourrions lui offrir un emploi de manœuvre, mais quiconque possède une instruction supérieure au niveau de l'école secondaire n'a aucun avantage à demeurer dans le nord de l'Ontario. Les jeunes gens quittent donc cette partie de

la province. Il est évident que ces chiffres ne figurent pas dans la statistique relative au chômage sur le plan national; vous avez dit avoir constaté ailleurs que les étudiants ne s'inscrivent pas là où ne se trouve pas d'emploi. Où l'accroissement normal de la population devrait fournir des emplois, il ne le fait pas dans le nord de l'Ontario, et cela dans toutes les régions. Le système de l'accroissement lent ne se mesure pas en termes de critères qui peuvent s'appliquer réellement. Si vous prenez le chiffre des revenus et y déduisez le nombre des cultivateurs, vous avez un vendeur dont le revenu est de \$60,000 à Kirkland Lake, ce qui hausse les salaires des mineurs à Kirkland en moyenne de \$1,000 par vendeur.

M. DRURY: J'aimerais faire la connaissance d'un d'entre eux; je pourrais bien devenir vendeur.

M. PETERS: En faisant la revue des chiffres de votre ministère, nous avons constaté qu'il s'y trouvait plusieurs personnes de cette catégorie, ce qui hausse la moyenne de beaucoup. Les gens dans l'enseignement gagnent presque trois fois plus qu'un grand nombre d'employés. Que faisons-nous pour établir un critère de l'évolution lente,—cela ne s'applique pas seulement à ma région, mais à toute région qui est voisine d'une zone industrielle; je pense aux endroits dont vous avez fait mention dans votre rapport sur Fredericton, St-Jean, et tout centre industriel dans une région qu'évolue lentement. Les gens qui quittent une région lente à évoluer se dirigent toujours sur un centre industriel, où qu'il soit, et ont tendance à se rassembler dans ces endroits.

Je ne suis pas en mesure de prétendre que vous avez raison ou non de ne pas les désigner. Je crois que vous avez raison, sauf que cela élimine la possibilité de désigner un grand nombre d'autres régions. J'aimerais savoir si vous avez essayé de résoudre les nombreux problèmes. J'ai rencontré, dans le nord de l'Ontario, une foule de gens au niveau municipal qui se sont montrés beaucoup en faveur soit de remédier à cette évolution lente soit de se débarrasser du programme complètement. A mon avis, il est dangereux de penser ainsi, sauf qu'ils ont toujours espérance. Par exemple, Timmins a été désignée et n'en retire aucun avantage: aucune industrie ne s'y est établie. Les industries qui songeaient à s'établir à Kirkland Lake, sachant que Noranda d'un côté et Timmins de l'autre avaient été désignées, se rendaient dans la région, et voyant que l'endroit n'avait pas été désigné, elles n'y installaient pas d'usine. Elles n'en installaient ni à Timmins ni à Noranda; il n'en est donc rien résulté. Cela s'avérait une restriction plutôt qu'un avantage. Si l'endroit n'avait pas été désigné, les industries auraient peut-être songé à s'y établir, suivant les avantages qu'elles en retireraient. Si toute la région avait été désignée, il est certain que l'usine aurait été construite. Avons-nous étudié le côté négatif de la désignation, ou encore les régions voisines des zones désignées?

M. DRURY: Nous espérons que l'étude entreprise par les conseillers mentionnés ci-haut fera la lumière sur certaines de ces questions; soit qu'elle les étaye, soit qu'elle les réfute.

Le PRÉSIDENT: Il est passé midi et demi. Trois autres personnes ont manifesté leur intention de poser des questions. Voulez-vous continuer jusqu'après une heure, ou ajourner la séance?

M. O'KEEFE: Je n'ai qu'une seule question.

M. SALTSMAN: Je ne poserai que quelques questions.

Le PRÉSIDENT: Bien. J'ai donc sur ma liste MM. Saltsman, O'Keefe et Faulkner. Vous aviez la parole, il y a quelques minutes, M. Faulkner.

M. FAULKNER: Je ne veux que poursuivre cette question du nouveau concept des régions économiques; nous pourrions cependant attendre d'avoir une discussion sérieuse avec les responsables.

Le PRÉSIDENT: Passons donc à M. Saltsman et à M. O'Keefe. M. O'Keefe a dit qu'il n'avait qu'une seule question. Quant à M. Saltsman, il a promis qu'il se retiendrait.

M. SALTSMAN: Je tiens tout d'abord à vous dire que votre visite parmi nous a été très utile et je vous remercie de la présentation honnête que vous avez faite des difficultés qu'éprouve la mise en œuvre d'un programme de développement régional. On ne s'entend pas toujours au sujet des difficultés et je suis heureux que nous puissions en discuter en comité. Ce qui m'inquiète, et je suppose que cela inquiète aussi tous ceux qui s'intéressent à ce programme, c'est la mesure dans laquelle on applique un programme à l'égard d'une région désignée afin d'aider à remédier aux déséquilibres sociaux qui existent dans certaines régions, et la mesure dans laquelle vous échangez ceci contre une productivité à longue échéance afin de vous assurer de ne pas amener des industries à s'établir dans des régions qui sont peut-être incapables de les supporter et de les rendre productives à longue échéance. La question des critères est d'une importance primordiale; autrement dit elle sert de base à un programme de régions désignées. Il est de toute évidence, je crois, que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il nous faut un programme de ce genre. Il s'agit de savoir comment déterminer les critères de la désignation; de quels stimulants nous allons nous servir pour attirer des industries et comment évaluer leurs perspectives à longue échéance. Il me semble, je ne fais que réfléchir tout haut et j'aimerais connaître là-dessus vos observations, que cette question d'adopter des normes nationales, qu'il s'agisse de normes relatives à l'assurance-chômage ou de normes régionales qui sont appliquées d'un bout à l'autre du pays à titre de programme général, bien que cette façon de procéder comporte certains avantages administratifs, ne fera pas l'affaire, c'est-à-dire que ce qui peut produire d'heureux résultats dans une province, ou ce qui peut servir de stimulant dans une province, n'aura aucun effet dans une autre province.

Je suis heureux de constater que l'étude se poursuit; elle pourra peut-être aider de cette façon particulière. J'aimerais vous poser certaines questions. D'abord, pouvez-vous me dire combien de ces compagnies se seraient installées dans ces régions si ces dernières n'avaient pas été désignées et s'il n'y avait eu de stimulant? Deuxièmement, combien ces stimulants ont-ils coûté au Trésor fédéral en termes de taxes que nous aurions pu puiser ailleurs? Je présume que ces compagnies se seraient installées ailleurs au Canada, quelles que soient les circonstances. Elles se sont établies dans des régions désignées; il s'agit donc réellement de les transporter d'une région à une autre, sur le plan national. Quels autres critères peuvent servir de base à la désignation? Par exemple, au lieu des normes de critères, avons-nous étudié la possibilité de dire aux provinces que nous étions prêts à leur accorder des subventions de manière qu'elles dirigent leur exploitation comme bon leur semblera. En d'autres termes, vous pouvez créer la désignation au sein de votre propre province, suivant vos propres besoins, ce qui pourrait varier d'une province à une autre. Cette façon de procéder pourrait faire disparaître certaines difficultés, par exemple dans la

région Atlantique où il semble y avoir un grand besoin de développer les centres d'évolution comme Halifax et d'autres régions du même genre. La même chose s'applique au Québec où l'on s'inquiète d'un programme de mobilité ouvrière qui attirerait les gens à l'extérieur de la province. Ils s'intéressent plutôt aux centres d'évolution au lieu de répartir de façon uniforme les industries de par la province. Je n'irai pas plus loin, car j'ai promis de ne pas parler trop longtemps, mais toute cette question des critères, je crois, se rapporte à ce que nous discutons, soit de trouver une base utile sur laquelle développer tout ceci.

M. DRURY: Je vous prie de m'excuser, M. le président. J'ai oublié la première question.

M. SALTSMAN: La première question, M. le président, était de savoir combien de compagnies se seraient installées quand même au même endroit. Après les conversations que j'ai eues avec certaines d'entre elles, j'ai conclu qu'elles avaient l'intention d'y aller et qu'elles ont constaté que les stimulants étaient des plus intéressants.

M. DRURY: Il y avait une autre question avant celle-là, je crois, mais parlons de celle-là. Vous voulez réellement parler de bonne fortune. Les compagnies voulaient y aller et les stimulants ne leur rendaient la tâche que plus facile. Combien y avait-il de stimulants? Il est impossible d'en donner le nombre exact, car il faut examiner assez minutieusement les motifs des conseils d'administration ou des comités exécutifs ou encore des actionnaires, ce qui n'est pas chose facile. On ne peut qu'écouter ce qu'ils disent et l'accepter comme vraisemblable. Nous pouvons quelquefois obtenir les raisons réelles et, en d'autres cas, pas du tout. Il est donc absolument impossible de dire, qu'il y ait eu ou non stimulant, qu'une industrie particulière se serait établie à un endroit à ce moment-là et, ce qui importe, quoi qu'il serait arrivé. Je devrais souligner, même si je ne l'ai pas précisé au début, qu'en plus de convaincre les industries de fabrication et de conditionnement de s'établir dans des régions de chômage continu intense plutôt que dans des régions qui sont moins désavantagées, il y a aussi l'intention de produire le développement économique hâtif d'une région, région désignée, plus vite qu'il n'aurait été fait autrement. Nous étions par exemple, après un long interrogatoire contradictoire, convaincus qu'une grande usine de pâtes et de papiers avait été établie quelques années avant qu'elle l'aurait été si les forces économiques normales avaient fonctionné comme d'habitude. Mais s'il n'y a qu'un endroit où s'établir, il est clair qu'une compagnie a certaines limites et qu'elle ne peut installer une usine de pâtes et de papiers dans une région désignée qui ne correspond pas à ses limites. Cette compagnie ne peut donc pas choisir l'endroit, mais elle peut choisir le moment voulu. Je me souviens, dans un cas en particulier, qu'en raison du stimulant, cela s'est produit 3 ou 4 ans avant que les conditions normales ne l'auraient porté à le faire.

Il se peut que ce soit de la bonne fortune. Nous tentons d'éviter cela en établissant une série de dates limites. Chaque fois qu'il y a changement des stimulants, ceux-ci ne s'appliquent qu'aux investissements qui n'ont pas été engagés. S'il est constaté qu'un investissement est engagé avant la date à laquelle les stimulants entrent en vigueur, ces derniers ne sont pas permis. Dans ce cas, l'on présume que la compagnie avait l'intention de s'établir et qu'il n'est pas nécessaire de lui fournir, aux frais des contribuables, un stimulant inutile. Quant à une mesure réelle, je ne crois pas qu'il soit possible d'en faire; nous veillons à ce que cela ne se produise pas.

M. REISMAN: J'ajouterai, si vous voulez bien, M. le ministre, que nous avons tenté par un autre moyen d'éviter cet effet de bonne fortune. Vous vous souviendrez que le stimulant dans les régions désignées disponibles aux opérations de fabrication et de conditionnement ne s'étend pas à l'exploitation minière, aux récoltes, soit la première activité qui peut se faire lorsque les ressources se trouvent sur place. Il n'est que juste d'ajouter que le programme et les stimulants ont été définis de manière que les seules opérations à bénéficier de l'octroi sont celles qui peuvent se situer ailleurs que dans une région désignée.

Si vous prenez par exemple une exploitation minière, celle-ci doit nécessairement se faire à l'endroit où se trouve le minerai. Donc l'exploitation minière, pour ce qui est de sortir le minerai, ne retire aucun avantage de ce programme.

Il y a également la question de savoir quoi faire du minerai. On peut l'expédier à une autre partie du pays. Afin de stimuler, d'encourager à installer leur opération de fabrication, de produire quelque chose avec le minerai dans la région désignée, nous faisons profiter ces activités de l'aide fédérale.

Nous tentons de garder l'effet de bonne fortune au strict minimum, cela de nombreuses façons et, comme l'a indiqué le ministre, de cette façon-ci. Il est difficile d'affirmer que nous allons l'éviter complètement, mais nous essayons de l'organiser de manière que le contribuable en aura pour son argent, en parvenant au but du programme que nous nous étions fixé.

M. PETERS: Puis-je demander une autre chose? N'y aurait-il pas alors avantage du point de vue national, à étendre ceci de façon générale à une industrie dans une région quelconque? N'aurions-nous pas intérêt de procéder à un pareil développement dans une région où l'industrie serait encouragée à le faire alors qu'autrement elle ne le serait pas?

M. DRURY: C'est ce que nous faisons.

M. PETERS: Non, vous ne le faites que dans les régions désignées. En ce qui concerne le ministère de l'Industrie, ne serait-il pas dans l'intérêt de tout le pays de le faire d'une façon générale?

M. DRURY: Dans toutes les régions du Canada?

M. PETERS: Dans toutes les régions.

M. DRURY: Vous proposez une forme de subvention fédérale, avec l'établissement de nouvelles usines de fabrication et de conditionnement.

M. PETERS: C'est exact.

M. DRURY: Tout le monde. L'argent serait puisé dans les impôts sur les sociétés; ceux qui seraient bénéficiaires des subventions auraient aussi à les payer.

M. PETERS: Cela s'équilibre, éventuellement.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait tracer un nouveau programme de régions désignées.

M. REISMAN: Monsieur, je crois que la question est de savoir si le pays devrait avoir un genre de programme qui stimulerait de façon générale l'industrie. Certains pays ont un tel programme. Dans notre pays, il semble qu'au cours des siècles, et surtout au cours des dernières années, nous soyons capables de maintenir un bon niveau d'activité et d'employer presque toute la main-d'œuvre disponible, de faire passer le produit brut à un bon taux. En fait, nous taxons actuellement la totalité de nos ressources.

M. DRURY: Le dernier budget avait pour but de ralentir ceci.

M. FAULKNER: J'ai l'impression, M. le président, que nous abordons une question très intéressante et je me demande s'il ne serait pas préférable de tenir une autre séance vu qu'un certain nombre de questions importantes ont été soulevées, en particulier la question d'encourager l'industrie de façon générale.

Le PRÉSIDENT: Notre prochaine réunion doit avoir lieu à 11 heures jeudi, et nous pourrions poursuivre la discussion avec le Ministre, à condition bien entendu qu'il puisse y assister. Si nous pouvions discuter une autre journée avec le Ministre, nous pourrions alors nous adresser aux responsables du programme. Il est une heure moins dix. D'autres membres ont des questions à poser au Ministre, je crois. Nous pourrions donc mettre un terme à la réunion. Pouvez-vous revenir jeudi?

M. DRURY: Je ne puis vous le promettre. Je n'ai pas mon agenda.

Le PRÉSIDENT: Si ce n'est pas jeudi de cette semaine, alors nous pourrions revenir jeudi de la semaine prochaine.

M. O'KEEFE: Pourrais-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question? Allez-y, M. O'Keefe.

M. O'KEEFE: Il s'agit du montant de \$1,250 millions que vous avez mentionné. Quelle partie de cette somme est du capital privé?

M. DRURY: Tout le montant est du capital privé. Cette somme ne comprend pas l'argent du public, c'est-à-dire l'argent du gouvernement au niveau soit fédéral, soit provincial, soit municipal. C'est bien du capital privé.

M. O'KEEFE: Merci.

Le PRÉSIDENT: Vous vouliez déposer un document?

M. DRURY: Tout le monde recevra un exemplaire de la déclaration, et ce document s'y trouvera.

Le PRÉSIDENT: Il sera déposé comme appendice et chaque membre en recevra un exemplaire. Disons que nous nous réunirons de nouveau jeudi, dans cette pièce. Advenant que le Ministre ne puisse venir jeudi, nous pourrions peut-être remettre la réunion à la semaine prochaine. Le cas échéant, le comité directeur se réunira pour en discuter.

M. PETERS: Je voulais justement parler au sujet d'une réunion du comité directeur. Si nous voulons approfondir cette question, nous devrions prendre les dispositions nécessaires pour inviter des représentants des gouvernements provinciaux. En certains cas, nous ne nous entendons pas toujours sur les régions

désignées et sur les critères. J'aimerais que le comité directeur étudie également la possibilité d'inviter des représentants des municipalités et d'autres organismes intéressés. Je pense en particulier aux groupes dont Carl Legault et moi-même faisons partie, et qui représentent le nord de l'Ontario, où le Premier ministre a proposé la création d'un comité pour étudier les critères. Ils ont accompli beaucoup de travail, pour ce qui est du nord de l'Ontario, et je suis certain qu'ils aimeraient envoyer un représentant.

Le PRÉSIDENT: Je convoquerai, avant la prochaine réunion du Comité, le comité directeur pour discuter ceci et d'autres questions pertinentes. Le Comité s'ajourne donc jusqu'à nouvel avis de ma part.

... les membres du conseil d'administration ont été élus par les actionnaires en vertu de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration est composé de sept membres, dont le président est élu par les actionnaires pour une durée de trois ans. Le conseil d'administration est compétent pour toutes les affaires de gestion courantes de la société, sous réserve de la ratification de certaines décisions par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration est également chargé de surveiller la gestion de la société et de rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale des actionnaires.

... Le conseil d'administration est composé de sept membres, dont le président est élu par les actionnaires pour une durée de trois ans. Le conseil d'administration est compétent pour toutes les affaires de gestion courantes de la société, sous réserve de la ratification de certaines décisions par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration est également chargé de surveiller la gestion de la société et de rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale des actionnaires.

... Le conseil d'administration est composé de sept membres, dont le président est élu par les actionnaires pour une durée de trois ans. Le conseil d'administration est compétent pour toutes les affaires de gestion courantes de la société, sous réserve de la ratification de certaines décisions par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration est également chargé de surveiller la gestion de la société et de rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale des actionnaires.

CHAMBRE DES COMMUNES

Assemblée législative de la République

COMITÉ PERMANENT

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient des témoignages en
français et en traduction française de l'anglais.

Président: M. BIRCHALL CASHIN

Le public peut se procurer des exemplaires ou des
copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur
de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

SEANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1945

ORDRE DU JOUR

La question du programme des études supérieures en Ontario
par M. J. L. ...

TÉMOINS

Honorable Charles M. Drury, ministre de l'Éducation et ministre de la
Production de défense. De même que M. W. J. Lavigne,
commissaire, Agence de développement régional.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 1966

Concernant

La question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la
Production de défense. *Du ministère de l'Industrie:* M. W. J. Lavigne,
commissaire, Agence de développement régional.

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET
DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Davis
Faulkner
Forest
Fulton

Goyer
Grafftey
Hales
Hopkins
Langlois (Chicoutimi)
Latulippe
Legault
McCutcheon

O'Keefe
Peters
Reid
Saltsman
Scott
(Victoria (Ont))
Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

MARDI 8 NOVEMBRE 1966

Concernant

La question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Druy, ministre de l'Industrie et ministre de la
Production de défense. Du ministre de l'Industrie: M. W. J. Lavigne,
commissaire, Agence de développement régional.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 8 novembre 1966.

(13)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à onze heures 20 du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Addison, Cashin, Forest, Hales, Hopkins, Laflamme, Legault, Peters, Reid, Saltsman—(10).

Également présent: L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense.

Également présents: représentants de l'Agence de développement régional, ministère de l'Industrie: MM. W.-J. Lavigne, commissaire; J. A. Teeter, sous-commissaire; Gordon Haase, économiste principal; E. E. R. King, économiste. *Représentant du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:* M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

Le président ouvre la réunion et fait allusion à la visite que des membres du comité et d'autres députés ont faite au Conseil national de recherches (aux laboratoires situés Chemin de Montréal) le mardi 25 octobre 1966. Il indique qu'il a exprimé des remerciements, au nom du comité, au Conseil national de recherches à la suite de cette visite très agréable et instructive.

Le comité reprend l'étude de la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.

Le ministre apporte des précisions à une réponse qu'il a donnée à M. O'Keefe à la réunion du 18 octobre dernier. Il est ensuite interrogé en compagnie de M. Lavigne.

À une heure 15 de l'après-midi, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

Le Mardi 8 novembre 1966

(13)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à onze heures 30 du matin sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Addison, Cashin, Forest, Hales, Hopkins, Jaffar, Legault, Peters, Reid, Saltzman—(10)

Également présent: L'honorable Charles M. Druay, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de l'énergie.

Également présent: représentant de l'Agence de développement régional, ministre de l'Industrie: MM. W. J. Lavigne, commissaire; J. A. Lester, sous-commissaire; Gordon Hassel, économiste principal; E. H. Kirk, économiste. Représentant du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

Le président ouvre la réunion et fait allusion à la visite que des membres du comité et d'autres députés ont faite au Conseil national de recherches (aux laboratoires situés Chemin de Montréal) le mardi 23 octobre 1966. Il indique qu'il a exprimé des remerciements, au nom du comité, au Conseil national de recherches à la suite de cette visite très agréable et instructive.

Le comité reprend l'étude de la question du programme des régions désignées et des critères pour les déterminer.

Le ministre apporte des précisions à une réponse qu'il a donnée à M. O'Rourke à la réunion du 18 octobre dernier. Il est ensuite interrogé en compagnie de M. Lavigne.

À une heure 15 de l'après-midi, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 8 novembre 1966.

● (11.20 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Lors de notre dernière réunion, le ministre se trouvait parmi nous, vous vous en souviendrez, et il nous a donné alors un exposé détaillé et complet sur l'Agence de développement régional.

Lors de notre dernière réunion, nous avons aussi décidé d'accepter l'invitation faite par M. Ballard, du Conseil national de recherches. Dix ou douze de nos membres ont pu se rendre au Conseil national de recherches. Nous avons visité la Division du génie mécanique, dont la direction est assurée par M. D. C. MacPhail, le Bureau national de l'aéronautique, dirigé par M. F. R. Thurston, la Division des recherches en bâtiment, dirigée par M. R. F. Leggett, la Division de physique appliquée, dont le chef est M. L. E. Howlett, ainsi que la Division du génie électrique, qui a à sa tête M. D. W. McKinley. On nous a ensuite servi, comme vous le savez, un excellent déjeuner. J'ai donc pris la liberté, au nom du comité, de faire parvenir un mot de remerciement au Conseil national de recherches. Je suis sûr que tous les membres qui ont pu participer à cette visite ont trouvé cette matinée très agréable et très instructive.

Le ministre se trouve donc de nouveau parmi nous aujourd'hui. Il a dû à cette fin, s'absenter des comités du Cabinet. Nous pourrions donc continuer notre étude au point où nous l'avons laissée lors de notre dernière réunion. Nous avons, à cette occasion, posé quelques questions au ministre, et sauf erreur, c'était M. Saltsman qui avait la parole. J'ignore si vous aviez d'autres questions à poser, monsieur Saltsman.

L'hon. Charles M. DRURY (*ministre de l'Industrie*): Monsieur le président, si vous me permettez d'interrompre, la dernière question a été posée par M. O'Keefe. Je regrette qu'il ne soit pas parmi nous aujourd'hui. Il m'a demandé quelle partie des 1,250 millions de dollars de capitaux prévus à l'égard de ce programme représentait des capitaux privés. Peut-être ai-je été un peu trop didactique dans ma réponse, et je voudrais signaler que le chiffre de 1,250 millions de dollars nous a été suggéré par les investisseurs comme placement de capitaux sur d'autres édifices, machines et équipement dans les régions désignées.

J'aurais dû dire que les subventions gouvernementales directes sont comprises dans ce chiffre estimatif et que nous exigeons un niveau au moins égal d'équité de la part des requérants. Bien que nous ne soyons peut-être pas au courant de l'appui fourni par les gouvernements provinciaux et municipaux à l'égard du reste du financement, je crois que le solde consiste surtout, dans la plupart des cas, de capitaux privés.

M. SALTSMAN: Allons-nous limiter nos questions à l'aménagement régional?

Le PRÉSIDENT: Oui. Telle est la question qui a été renvoyée au comité et dont nous nous occupons aujourd'hui. J'estime que c'est là un sujet assez vaste.

M. SALTSMAN: Nous nous en tiendrons donc à ce problème.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tel est, en effet, le désir du comité.

M. SALTSMAN: Sauf erreur, nous avons signalé, lors de la dernière réunion, qu'il sera difficile, en ce qui concerne le programme d'aménagement régional, de décider du choix des critères; or, la véritable question, il me semble, consiste à savoir si nous pouvons trouver des critères automatiques, ou des critères fondés sur des statistiques, afin de résoudre le problème du développement régional, ou si nous devons élaborer une planification précise à l'égard des régions, lorsque le gouvernement lui-même décide, après une étude de la région, quel genre d'entreprise devrait s'y établir et lequel offre les stimulants voulus pour que cet essor industriel se produise d'après une base plus précise, au lieu de créer des structures générales et d'espérer que l'industrie se développera dans les limites de ce plan général.

Auriez-vous l'obligeance de faire des commentaires à ce sujet?

L'hon. M. DRURY: Monsieur le président, on peut sûrement préconiser une étude effectuée par des hauts fonctionnaires et qui serait suivie, si l'on veut, en ce qui concerne l'aménagement régional, d'une solution optimale découlant de cette étude et de son application par un ou plus d'un gouvernement. Telle est, de fait, l'optique adoptée par le programme de l'ARDA. C'est une étude qui a abouti à certaines conclusions d'où l'on a élaboré un programme précis en fonction des conditions précises et, très souvent, bien différentes qui existent dans diverses régions soumises à des études.

Comme j'ai tâché de l'expliquer lors de notre dernière réunion, cela engage nécessairement, du point de vue constitutionnel, la responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux, et entraîne un programme conjoint fédéral-provincial. Un tel programme vise, par définition, non pas le développement industriel lui-même, ni l'expansion économique elle-même, mais l'allègement du taux élevé du chômage chronique. Comme le chômage est considéré, au Canada, comme une question relevant de la juridiction fédérale, il n'est pas nécessaire d'organiser des programmes conjoints fédéraux-provinciaux.

Si l'on songe que le but recherché n'est pas toujours l'expansion économique ou industrielle comme telle, mais l'allègement du taux élevé de chômage chronique, il est clair, je crois, qu'il faut envisager quelque autre solution à l'égard des régions qui ne souffrent pas d'un taux élevé de chômage chronique. C'est ce que j'ai essayé d'établir.

Nous n'avons pas, en ce qui concerne les régions urbaines ou les régions industrialisées, de programme qui fasse pendant à l'ARDA, qui vise, en somme, à régler les problèmes liés à l'expansion économique insuffisante ou à la crise économique des régions rurales. Il n'existe pas de contre-partie de ce programme dans les régions urbaines ou industrialisées du Canada.

M. SALTSMAN: Monsieur Drury, c'est là la difficulté frappante qui se pose à l'égard de ce problème, car il est fondé sur le concept du chômage. Il me semble que nous pourrions nous attaquer à ce problème avec beaucoup plus de succès si nous nous fondions sur le développement réel de la région. On parle de programme d'aménagement régional, mais il ne s'agit pas vraiment d'un programme d'aménagement régional; c'est un moyen d'essayer d'améliorer la situation du chômage.

C'est pourquoi, à mon avis, nous aboutissons à un échec, car il peut se trouver des situations où l'on est aux prises avec un taux élevé de chômage, et vu la nature du chômage et de la région elle-même, la solution réside peut-être dans un programme d'instruction et de mobilité; aussi, le chômage constitue-t-il un faux critère lorsqu'il s'agit d'aménagement régional.

Le chômage, par contre, semble très difficile à définir. D'après bon nombre d'économistes, il existe un chômage caché et diverses sortes de chômage. On peut

relever une situation où il y a bon nombre d'emplois, dans une région, pour les hommes, mais aucune possibilité d'emploi pour les femmes. Ces choses ne paraissent pas dans les statistiques. Le programme n'est donc pas approprié, car il ne fait rien pour susciter une expansion. Ce n'est qu'une tentative visant à remédier à certains problèmes aigus de chômage.

J'aimerais qu'on en fasse un programme d'aménagement régional. C'est ce dont nous avons vraiment besoin au Canada, à mon avis; il faudrait qu'on suive davantage la politique adoptée par l'ARDA. Je crois que l'ARDA a vraiment fait du bon travail. On a progressé lentement, mais dans la bonne voie. Ainsi, dans des régions comme les Maritimes, nous ne réglerons pas, à mon avis, le problème auquel font face les provinces maritimes en fondant un programme sur les critères que nous utilisons à l'heure actuelle. Nous aboutirons au dépeuplement, au sous-emploi, à la multiplication des subventions et à toutes sortes de difficultés.

Il faudrait, à mon sens, faire une évaluation complète des possibilités de la région et déterminer quels types d'industries peuvent survivre, à la longue. Voilà la façon dont il faudrait aborder la question, et je me demande si votre ministère songe à assurer un véritable aménagement régional, ou s'il ne tente pas simplement de régler les problèmes de chômage à mesure qu'ils se présentent.

L'hon. M. DRURY: J'aimerais signaler, monsieur le président, qu'en ce qui concerne les provinces maritimes, ou les provinces atlantiques, il existe déjà un bureau d'aménagement régional qui fonctionne avec beaucoup de succès et dont la tâche consiste justement à réaliser les objectifs signalés par monsieur Saltsman. On l'appelle l'Office d'aménagement des provinces atlantiques; il joue précisément ce rôle et fonctionne de la manière que vous avez décrite.

Dans le cas des provinces atlantiques, il ne servirait probablement à grand-chose d'instituer un autre organisme fédéral-provincial qui ferait exactement ce que fait déjà l'Office d'aménagement des provinces atlantiques.

M. SALTSMAN: N'y a-t-il pas conflit d'objectifs entre certaines mesures entreprises par les provinces atlantiques et celles qu'a instituées le gouvernement fédéral? Je pense à l'étude dont les résultats ont indiqué que les principales régions, comme Halifax, Saint-Jean, et le reste, devraient être au nombre des régions désignées et qu'on devrait mettre au point un concept d'aménagement régional global, où les industries seraient davantage portées à s'établir dans les régions déjà en voie de développement, qu'on devrait ensuite mettre en œuvre un programme de mobilité, mettons, qui accélérerait le mouvement au sein des provinces plutôt qu'à l'échelle nationale, et que ce sont ces régions des Maritimes qui présentent les meilleures perspectives de développement, et non pas les endroits visés actuellement parce qu'on y encourage une industrie ici ou là. N'y a-t-il pas conflit entre l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de cette situation et les études auxquelles ont abouti les recherches effectuées dans les Maritimes?

L'hon. M. DRURY: Monsieur le président, le Conseil économique des provinces atlantiques a patronné et appuyé un rapport qui préconisait, en substance, l'adoption de la théorie du centre d'expansion.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, s'agit-il du rapport Wilson?

L'hon. M. DRURY: Oui, il s'agit du professeur Wilson, de l'Université de Glasgow. L'Office d'aménagement des régions atlantiques, qui se trouve être, dans une grande mesure, un organisme fédéral financé au moyen de fonds fédéraux, met largement en pratique les recommandations du professeur Wilson

au sujet de l'aménagement des régions atlantiques. L'Office d'aménagement des régions atlantiques fournit aux régions centrales d'expansion l'infrastructure industrielle dont elles ont besoin pour encourager l'expansion industrielle. Parallèlement, le gouvernement fédéral exécute, comme vous le savez, un programme de mobilité qui s'intègre fort bien aux entreprises de l'Office d'aménagement des régions atlantiques. Mais il n'en reste pas moins, dans les limites des provinces atlantiques, des régions où le chômage, comparativement à la moyenne du pays, est anormalement élevé. Si l'on peut y remédier grâce au dynamisme et à l'initiative des entrepreneurs, nous devrions sûrement recourir à ce moyen, et non prétendre, par esprit de chauvinisme, que nous avons décidé, par exemple, de négliger l'île du Cap-Breton, même s'il se trouve des gens qui veulent y faire des placements afin de profiter des facteurs favorables qui peuvent exister dans l'île du Cap-Breton, et de fournir des emplois aux gens qui tiennent à y demeurer. Or, c'est ce que fait le programme de l'Office d'aménagement régional, et il n'écarte pas nécessairement l'attitude générale recommandée par le professeur Wilson.

M. SALTSMAN: Il l'écarte en ce sens que ces régions ne sont pas désignées à l'heure actuelle, et que l'industrie ne peut décider si elle va s'établir soit au Cap-Breton ou à Halifax, afin de profiter des stimulants offerts. Elle ne jouit pas d'un tel choix.

L'hon. M. DRURY: On ne saurait jouer en même temps sur les deux tableaux. L'industrie a sûrement le choix.

M. SALTSMAN: Il me semble, tout de même, que la méthode qui consiste à tâcher de remédier au chômage au moyen de stimulants régionaux n'est pas, à la longue, une attitude aussi efficace qu'une planification directe à l'égard du problème ou une étude de la situation. Même si je n'approuve pas toutes les conclusions du rapport Donald, je songe à une attitude comme celle qu'on a adoptée là-bas à l'égard du problème qui se pose au Cap-Breton. Il y a toujours le danger que les industries soient attirées dans une région par des avantages à court terme lorsqu'elles n'ont aucun espoir de survivre pendant longtemps. Cela nuira sérieusement à toute tentative visant à augmenter la productivité générale du pays.

Permettez-moi de vous donner un exemple qui illustrera la question et fera voir le genre d'objection qu'on opposerait à une attitude semblable. Les besoins de la défense, en ce qui a trait aux uniformes, sont très considérables; telles sont aussi les quantités confectionnées. Les uniformes peuvent être confectionnés n'importe où. Les exigences quant à la dextérité nécessaire aux ouvriers qui travaillent à ces confections et la demande probable peuvent être prévues; d'autre part, les biens réels nécessaires à la confection d'uniformes sont relativement peu importants. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas une partie de ses moyens de production de défense qui se rangent dans cette catégorie et ne la dirige-t-il pas vers les Maritimes? En d'autres termes, pourquoi n'établit-il pas des corporations de la Couronne affectées à la confection des uniformes? Point n'est besoin que ces corporations subsistent à jamais; elles pourraient être vendues ultérieurement, s'il y a lieu, mais on pourrait commencer à semer de cette façon, lorsqu'on a affaire à un type de fabrication susceptible d'évaluation et au sujet duquel on peut établir la demande probable.

On peut procéder de diverses manières. Ainsi, il existe des centres, au Nouveau-Québec, qui n'offrent d'emplois, sauf erreur, qu'aux hommes: coupeurs de bois, mineurs, et le reste; il en découle de graves problèmes sociaux, car l'élément féminin est forcé de quitter la région et de se chercher du travail ailleurs, puisqu'il leur est impossible de trouver là des emplois. Voilà qui pose, dans des régions semblables, des problèmes sociaux. Dans une ville donnée,

l'importance numérique de la main-d'œuvre féminine est excessive, et dans une autre, c'est la main-d'œuvre masculine qui est trop abondante.

En procédant à une planification directe par l'institution de corporations de la Couronne, une fois les études faites, le gouvernement pourrait aider considérablement ces régions. Il existe des entreprises qui pourraient être détournées vers d'autres endroits.

Ainsi, nous pourrions aussi faire une étude des articles qu'on importe dans une région, notamment à cause de difficultés politiques, lorsqu'on déplace d'une région à une autre une industrie établie. Nous pourrions étudier bon nombre des ces importations régionales, afin de voir si les produits en cause ne pourraient pas être fabriqués dans certaines de ces régions, à condition qu'on y mette en place l'infrastructure, comme on dit, indispensable à leur production dans ces petits centres: je pense, par exemple, aux moteurs et aux pompes, dont les frais d'expédition ne sont pas élevés.

Votre ministère songe-t-il à la possibilité d'une planification directe de cette nature?

L'hon. M. DRURY: Nous tâchons de créer une planification suggestive—c'est là, je crois, le mot employé par les spécialistes dans ce domaine—et de prendre certaines des mesures que vous avez proposées, notamment, de faire une étude des importations et de grouper, en somme, les possibilités des manufacturiers canadiens qui fabriquent ces produits ou même les importations régionales, dans les limites du pays—il pourrait s'en trouver, parmi ces régions, qui présentent des possibilités du point de vue fabrication—ainsi que les jugements qu'on a exprimés quant aux conditions prérequisées à l'égard de leur rentabilité. Nous accomplissons ce travail pour le compte de l'industrie et des entrepreneurs possibles, dans l'espoir que le régime d'entreprise privée, qui a été et continue d'être le fondement de l'expansion du pays, s'en prévalent et les mettent en application.

Le ministère de l'Industrie a remporté un certain succès en suscitant des démarrages à la suite de ces études sur les importations, soit en assurant la fabrication au Canada, là où la chose est rentable, d'articles qui étaient jusqu'ici importés.

Nous n'avons pas envisagé la possibilité de faire un pas de plus en instituant des corporations de la Couronne et en les mettant sur le pied d'entreprises appartenant au gouvernement et gérées par lui. Cela semble, en effet, une négation de l'efficacité du régime de libre entreprise. Je ne crois pas que nous ayons encore atteint le stade où un jugement de ce genre soit justifié.

M. SALTSMAN: J'aimerais poser une dernière question et faire un bref commentaire à ce sujet.

Ce n'est pas là, à mon sens, une négation du régime de la libre entreprise. C'est admettre que le régime de la libre entreprise semble suivre certaines tendances—qui sont parfois des tendances historiques— et qu'elles ne peuvent pas vraiment courir ce genre de risques ou adopter les conceptions à long terme que le gouvernement est peut-être en mesure de se permettre, surtout à des fins sociales. Ce n'est pas là une critique du régime de libre entreprise; c'est simplement admettre que le gouvernement doit parfois suppléer au régime de libre entreprise. C'est pourquoi j'ai proposé, dans ce but, l'institution de corporations de la Couronne. Au sujet des uniformes, pourquoi une entreprise devrait-elle quitter l'endroit où elle est établie, où se trouve une bonne partie de ses installations, pour tâcher de tenir compte des besoins sociaux d'une certaine région? Son mandat est différent de celui du gouvernement.

Voici ma dernière question...

L'hon. M. DRURY: J'aimerais faire un commentaire, monsieur le président, si vous me le permettez. Je voudrais demander à M. Saltsman de se demander comment M. Manning réagirait, à son avis, à un tel programme inauguré par le gouvernement fédéral?

M. SALTSMAN: Je crois que nous aboutirions à une situation très difficile. Certes, dès qu'on essaie de déplacer une industrie, depuis une région riche, ou même depuis une région souffrant de sur-emploi, il va s'élever beaucoup de protestations. Je ne nie pas que la chose entraîne des difficultés politiques. C'est pourquoi j'estime que nous devrions peut-être songer à des importations où les industries, de même que les produits en cause, ne se sont pas trop implantés et où, par conséquent, les difficultés politiques seraient moindres. J'admets les problèmes que cela pose.

M. PETERS: M. Drury prend en exemple une région très riche. En ce qui concerne l'Alberta, son rythme d'expansion, dans certains secteurs, est bien supérieur à la moyenne nationale. M. Drury estime-t-il qu'il en serait de même aux yeux de M. Stanfield, qui est également conservateur, si l'on implantait, dans les Maritimes ou en Nouvelle-Écosse, une industrie qui répondrait aux besoins d'un secteur pauvre de cette province? Ou encore, M. Johnson s'opposerait-il à ce que le gouvernement fédéral installe une grande usine dans le Nouveau-Québec, afin de compenser la faible expansion de cette région? M. Drury voit-il là la même objection qu'à l'égard de l'exemple qu'il a choisi et dans lequel l'économie florissante exclut évidemment un tel besoin?

Je crois que l'idée qu'on se fait, comme s'il s'agissait d'opposition entre des partis politiques—et nous, en tant que pseudo-socialistes, sommes censés nous ranger d'un côté—n'est pas nécessairement juste. La création d'une industrie subventionnée par le gouvernement n'est pas nécessairement une fin, mais un moyen d'atteindre une fin. M. Saltsman conviendra sûrement avec moi que si l'industrie est satisfaisante, nous ne nous opposons nullement à ce qu'elle soit créée selon les méthodes qui ont été utilisées dans d'autres industries où l'industrie a été lancée et où, pendant une période de dix ans, peut-être, le succès n'est pas assuré. Mais une fois que le succès est assuré, nous n'avons aucune objection à ce que l'industrie soit cédée à un particulier, qui l'exploite.

N'y a-t-il pas une différence selon le type de régions qu'on choisit? Ainsi, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec, la situation est telle que nous devrions en être arrivés au stade économique où l'on passe du niveau de l'industrie essentielle primaire à celui de l'aménagement industriel secondaire. C'est, en tout cas, ce qui s'est produit, comme nous l'avons vu, dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec, en ce qui concerne l'industrie du contre-plaqué, par exemple, où, pour la première fois dans toute région du nord, on emploie les femmes sur une grande échelle. Dans les usines de contre-plaqué, l'effectif des employés se compose, pour environ un tiers, de femmes. Il n'en a jamais été ainsi auparavant dans n'importe quelle industrie. N'est-ce pas à l'égard de ce genre d'industrie que le gouvernement pourrait faire preuve d'initiative?

L'hon. M. DRURY: Si vous prenez le cas de l'Ontario, le déplacement s'est fait depuis le sud vers le nord de la province.

M. PETERS: Qu'entendez-vous par «déplacement»? Je pense à tous les jeunes gens qui mettent le nord de l'Ontario. Nous avons une classe de citoyens d'âge avancé, mais pas de jeunes gens.

L'hon. M. DRURY: Je veux parler du déplacement de l'industrie. Nulle part ailleurs au Canada n'existe-t-il de vastes réserves d'aménagement industriel déjà commencé ou susceptible d'être amorcé. Le sud de l'Ontario constitue la plus vaste réserve d'aménagements industriels, tant actuels que probables.

M. PETERS: Si l'on suit le cours naturel établi, c'est exact.

M. DRURY: Si c'est exact, c'est donc conforme aux idées du professeur Wilson. Voilà comment les choses devraient se passer, selon M. le professeur Wilson.

M. PETERS: Monsieur le président, après avoir été mineur et m'être occupé du commerce du bois pendant un certain temps, je suis arrivé à Ottawa croyant que les gouvernements pouvaient résoudre le problème très facilement et que probablement l'industrie pourrait y arriver aussi facilement. Quand j'ai communiqué avec les représentants d'ambassades, y compris l'Allemagne, j'ai été très surpris d'apprendre que ce ne sont pas les concessions qui déterminent l'établissement d'une industrie, pas nécessairement celles que donnent les municipalités ou même les sociétés, mais plutôt le volume de consommation du produit dans la localité. Voilà pourquoi le commerce se concentre à Toronto et ce n'est pas uniquement à cause des industries intermédiaires qui s'y trouvent déjà, bien que dans certains cas, ce soit nécessaire. On est d'avis qu'environ 85 p. 100 du produit doit être consommé dans la région et on ne tient compte d'aucun autre facteur économique que la consommation.

Si c'est toujours le critère sur lequel on se base, et il me semble bien que ce soit le cas, «je suppose que le professeur Wilson est d'accord avec cette conception» alors grâce au phénomène d'évolution qui repousse la limite à quelques milles du centre de consommation, l'industrie se développera seulement dans les régions où il n'y en a pas actuellement. Par exemple, Toronto était, au début, le seul endroit en Ontario où l'industrie se développait. Vous vous rappellerez que certaines usines ont même quitté Windsor, qui était un autre centre de production limitée. Les usines émigraient d'Orillia (qui était éloignée de la limite industrielle) surtout à cause des salaires: maintenant la limite s'étend au-delà d'Orillia, elle s'étend jusqu'à Barrie et Owen Sound. L'évolution continuera et la limite reculera avec l'augmentation de la population. Est-ce ainsi que nous voulons que l'industrie se développe? Le gouvernement ne doit-il pas exercer une certaine orientation, en tenant compte, comme l'a souligné Max, des problèmes sociologiques du pays; le gouvernement pourrait favoriser l'établissement d'industries dans les régions économiquement faibles afin d'assurer l'équilibre de la croissance du pays. Bien entendu, cela signifie l'intervention gouvernementale. Je pense que nous différons seulement sur la façon d'intervenir. Le Bureau d'aménagement régional, pour désigner les régions, s'est fondé sur le taux de chômage.

M. DRURY: Je ne veux pas interrompre, monsieur le président, mais on ne s'est pas fondé sur ce facteur. Il s'agit de l'objectif. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre: on ne peut changer les objectifs d'un programme en modifiant uniquement les critères. A moins qu'on ne s'entende pour modifier l'objectif, je soutiens qu'il est hors de propos de discuter des critères, sauf si les critères actuels sont fautifs, quant à l'évaluation du chômage. Bien entendu notre méthode n'est pas parfaite, mais nous faisons notre possible, et je ne nie pas que nous tentions d'obtenir des données statistiques plus fiables que celles dont nous disposons actuellement. Nous tentons toujours d'améliorer nos méthodes d'évaluer le chômage, qu'il soit enregistré ou non, caché ou autre, c'est toujours du chômage. Je conviens qu'il reste beaucoup à faire au pays pour niveler les inégalités de la croissance économique. Toutefois, cela ne peut se faire que par

l'entremise de programmes conjoints d'aide fédérale-provinciale, sous l'empire de notre constitution.

M. SALTSMAN: Monsieur le ministre, pendant longtemps, moi-même et beaucoup d'autres, ne nous sommes inquiétés que du chômage parce que c'était le témoignage tangible de la disparité au pays. Mais, depuis quelques années, nous tentons plutôt de déterminer les causes du chômage et leurs solutions afin de trouver le moyen de créer la demande qui a tendance à réduire le chômage, même dans les régions reconnues économiquement faibles. Le gouvernement ne devrait-il pas s'intéresser maintenant à la productivité afin d'augmenter la production totale du pays et de mettre toutes nos ressources à profit; cela implique la diminution du chômage, car ce dernier représente un gaspillage de ressources. Je crois que nous devrions adopter des méthodes plus générales que celles que nous avons prises dans le passé et nous servir de ceci afin d'élaborer le programme qui correspondrait à ce nouvel objectif.

M. DRURY: Je suis entièrement d'accord et je souhaite ardemment un nouveau programme qui se fonderait sur l'augmentation de la productivité au Canada. Voilà une des principales tâches à laquelle se consacre le ministère de l'Industrie.

M. SALTSMAN: Je voulais vous poser une question au sujet du pipeline de gaz qui passe par les États-Unis, afin de savoir jusqu'à quel point cela touche à l'aménagement régional. On a soutenu que le coût d'immobilisation serait réduit si le conduit passait aux États-Unis au lieu du nord de l'Ontario; mais il me semble que nous ne tenons pas compte de tous les facteurs. Certains chiffres prouvent que le conduit rapporterait davantage s'il était construit au Canada à cause de l'évaluation des municipalités et des emplois que créerait l'installation; ces chiffres semblent indiquer que nous aurions dû étudier très sérieusement la possibilité de le faire passer par le nord de l'Ontario. Nous avons pensé qu'à cause d'un profit de 5 ou 6 p. 100 sur le coût d'immobilisation nous ferions mieux de le faire passer à un endroit plutôt qu'à un autre. Nous devons ensuite résoudre les problèmes d'une région qui ne progresse pas au même rythme que les autres. Il semble que le problème aurait pu être résolu en faisant passer le conduit par le nord de l'Ontario.

Il y a suffisamment de preuves établissant que le premier conduit qui a traversé la région a favorisé l'essor économique de la région et lui a donné une impulsion sans égale. On aurait dû étudier cet aspect et je me demande si on a consulté votre ministère avant de prendre une décision à ce sujet?

M. DRURY: En effet.

M. SALTSMAN: Et qu'avez-vous conclu?

M. DRURY: Nous étions en faveur de la proposition des Grands Lacs, soit qu'on construise le conduit dans le nord de l'Ontario; je pense qu'on pourrait dire le centre de l'Ontario ou le nord-ouest.

M. PETERS: Disons le nord de l'Ontario.

M. DRURY: Au point de vue de l'économie, il s'agit vraiment du centre de l'Ontario...

M. PETERS: Disons le nord de l'Ontario, le nord de North Bay.

M. DRURY: ... il fallait tout d'abord tenir compte de la construction, qui est importante et doit employer plusieurs personnes, bien que les besoins de la construction ne soient que passagers; en deuxième lieu, venaient les avantages permanents, dont le plus important est l'apport de gaz naturel aux industries qui tendent à s'établir le long du conduit ou de ses embranchements. Enfin, les besoins du sud de l'Ontario se sont tellement accrus que le conduit de 30 pouces au nord de l'Ontario n'était plus suffisant et qu'il aurait fallu des conduits supplémentaires.

La Trans-Canada Pipe Lines a fait des études approfondies afin de déterminer où et comment on allait procéder aux embranchements afin d'accroître ses possibilités de transport. Elle a conclu et a convaincu la Commission de l'énergie que la façon la plus économique était de le faire passer par les États-Unis pour ensuite le ramener au Canada.

Bien entendu, on a surtout tenu compte de l'aspect financier. Un autre facteur important c'est qu'un certain endroit aux États-Unis (j'ai oublié le nom) présente d'immenses terrains favorables au stockage souterrain, ce qui n'existe pas au nord de l'Ontario. Cet espace de réserve est important pour l'aspect économique du conduit, car on pourrait transporter un flot continu de gaz tout en réservant des quantités pour les périodes de pointe.

Il aurait été moins économique de construire l'embranchement au nord de l'Ontario plutôt qu'aux États-Unis. Je dois aussi ajouter (comme nous parlons du nord-ouest de l'Ontario) que l'embranchement aux États-Unis approvisionnera Sault Sainte-Marie, ce qui n'aurait pas été possible autrement et, après tout, cette ville se trouve en Ontario.

M. PETERS: Elle se trouve actuellement à 80 milles du conduit. Le gaz passe à (Elliot Lake) qui se trouve seulement à 80 milles de Sault Sainte-Marie.

M. DRURY: On me dit que Sault Sainte-Marie sera approvisionnée en gaz ce qui n'aurait pas été possible autrement. Je suppose qu'on ne l'aurait pas fait autrement parce qu'il en aurait coûté trop cher.

M. SALTSMAN: Mais je me demande toujours pourquoi il faut que la Trans-Canada passe par les États-Unis? Je crois que la Northern Natural s'est dit prête à répondre aux besoins du sud de l'Ontario, en se servant du gaz canadien ou en concluant des ententes avec les sociétés canadiennes de gaz. Il ne fait pas de doute que le gaz canadien alimenterait les marchés du sud de l'Ontario presque immédiatement, presque plus rapidement que la Trans-Canada. Cela permettrait à la Trans-Canada de s'occuper de l'embranchement du nord et le tout pourrait rester au Canada.

Il me semble qu'en raccordant nos conduits à ceux des États-Unis il deviendra très difficile de décider finalement de l'emploi de nos ressources, si celle-ci se font rares. Je pense que le problème ne serait pas aussi épineux s'il ne s'agissait pas d'une société canadienne en territoire américain.

Avec les années, la société canadienne se fondera à la société des États-Unis, parce que c'est toujours ce qui arrive, et celle-ci conclura des ententes aux États-Unis. Par conséquent, il deviendra très difficile, comme on l'a déjà soutenu, de fermer le conduit à Emerson une fois que ces changements auront eu lieu. On aurait pu résoudre le problème à court terme de l'alimentation du sud de

l'Ontario à l'époque où nous avons étudié la possibilité de faire passer le conduit au nord de l'Ontario.

M. DRURY: Vous voulez dire que le sud de l'Ontario devra se préparer à dépendre de la planification américaine quant à son alimentation en gaz.

M. SALTSMAN: Peut-il en être autrement? Qu'est-ce qui nous prouve que la société canadienne sera plus nationaliste que celle des États-Unis? Après tout, les sociétés sont là pour faire de l'argent, n'est-ce pas?

M. DRURY: Vous voulez non seulement que la transcanadienne demeure tout à fait canadienne mais encore qu'elle se limite au Canada, parce qu'autrement elle pourrait être influencée par les Américains.

M. SALTSMAN: Je crains qu'elle ne s'intègre au réseau américain au point que nous ne puissions l'isoler plus tard. Je suis plutôt en faveur du commerce libre que de l'entente à l'échelle du continent. La Trans-Canada s'installant aux États-Unis, voilà du commerce à l'échelle du continent, tandis que, si elle demeurait au Canada et puisait ses ressources ici, les Américains disposant des leurs en propre, nous pourrions alors décider des principes de notre commerce.

Une fois que les deux sont mêlés, nous ne disposerons plus librement du principe de notre commerce.

Le PRÉSIDENT: Si vous me permettez de dire un mot, je conviens de la pertinence de la première question sur le pipeline par rapport à l'aménagement du nord de l'Ontario. Je n'interviens pas nécessairement pour signifier que ce dialogue est hors de propos, nous pourrions peut-être y revenir en faisant un peu plus le lien avec l'aménagement régional. Monsieur Saltsman, je veux simplement vous signaler qu'il y a encore un ou deux membres qui désirent poser des questions. Nous pourrions peut-être faire une ou deux tournées d'interrogatoire afin que ces personnes aient leur chance de parler.

M. SALTSMAN: Je ne voudrais poser qu'une seule autre question, parce que je dois assister à une autre réunion. Je suis entré en communication avec votre ministère au sujet de fabricants de ma région qui s'intéressent à la fabrication au Canada de produits qui sont ordinairement importés et votre ministère m'a fourni très volontiers les données se rapportant à ces importations.

J'aimerais qu'on fasse encore plus. Bien que nous recevions les données sur les importations, nous ne pouvons voir les produits et je crois qu'il serait très utile pour nos fabricants de voir les produits importés. J'en ai fait la demande à votre ministère et on m'a répondu qu'il n'était pas possible de nous faire parvenir les produits que nous voulons remplacer par des fabrications canadiennes.

Votre ministère ne pourrait-il pas établir une exposition permanente des produits importés au Canada afin que le fabricant puisse les connaître et constater ce qui est importé au Canada pour ensuite décider de la possibilité de travailler dans ce sens.

M. DRURY: On est en train de construire à Montréal le plus grand marché de commerce du Canada; il ouvrira bientôt ses portes. Je pense qu'il sera insuffisant pour contenir des échantillons des toutes les importations du Canada.

M. SALTSMAN: Vous avez donc l'intention de faire cela.

M. DRURY: Non, je dis que l'immeuble de Montréal même s'il s'étend sur plusieurs coins de rue ne pourra contenir toutes les importations ou leurs échantillons; pour le faire à Ottawa, il nous faudrait plusieurs nouveaux immeubles.

M. SALTSMAN: S'il s'agit de machines lourdes, comme les machines de pâte à papier ou de métallurgie, je suis d'accord; je pense qu'il faudrait plutôt des dessins ou des photographies de ces appareils. Mais certainement, il ne serait pas nécessaire de construire un immeuble de cette importance pour exposer les milliers de parties qui sont importées. Je n'ai jamais pensé que nous devrions construire un immeuble pour exposer les gigantesques moulins à rouleaux ou autres choses du genre. Mais, en ce qui concerne les petites parties, les moteurs, transmissions, systèmes d'embrayage et les imprimés nous pourrions certainement en faire une exposition.

M. DRURY: L'exposition serait à Ottawa?

M. SALTSMAN: Peu importe qu'elle soit à Ottawa, Montréal ou Toronto.

M. DRURY: Je me demande à quoi servirait une exposition des soupapes qui règlent le débit des systèmes hydrauliques des amortisseurs de chocs des roues avant des avions à une personne habitant Vancouver. On les fabrique en Californie; c'est une soupape très compliquée. Il serait beaucoup plus simple que la personne de Vancouver se rende en Californie pour le voir plutôt que de le transporter ici.

M. SALTSMAN: Vous apportez un exemple que je ne peux contester. Évidemment, on importe au Canada un grand nombre d'objets spécialisés et compliqués qu'il n'est pas nécessaire d'exposer à cause de la demande du marché canadien. Mais d'autre part, plusieurs autres objets importés au Canada mériteraient d'être exposés. J'espère que votre ministère étudiera la proposition car c'est un problème pour nos fabricants. Encore dernièrement, j'ai écrit à votre ministère au sujet des produits à base de papier. Je suis certain que le fabricant peut produire la même chose au pays. Il a demandé qu'on lui envoie des échantillons du produit importé afin d'en avoir une idée plus exacte. Votre ministère n'a pu accéder à sa demande.

M. DRURY: Je me demande si on peut exiger du contribuable de payer un service de façon aussi généralisée. On s'attendrait plutôt à ce que, dans son intérêt, le fabricant se procure lui-même ses propres échantillons.

M. SALTSMAN: Ce n'est pas toujours possible. Nos concurrents répugnent à rendre ce service. On l'a fait en Ontario. Je crois qu'on a monté une exposition semblable en Ontario et qu'on a connu beaucoup de succès.

M. DRURY: Je crois que le ministère de l'Industrie fait beaucoup pour encourager la fabrication au Canada de produits actuellement importés qui contribueraient à l'industrie canadienne et pour faire parvenir des échantillons à

l'appui des données statistiques. Je suis d'accord avec vous, mais je doute qu'il soit possible d'établir ce service de façon aussi répandue.

M. SALTSMAN: Il faudrait de la discrétion, j'en conviens.

Le PRÉSIDENT: Trois autres membres ont manifesté le désir de poser des questions et, si le temps le permet, je voudrais moi-même en poser quelques-unes se rapportant aux commentaires qu'a faits M. Saltsman. Monsieur Reid, vous êtes le premier.

M. REID: Monsieur le président, je ne serai pas long. Je voudrais savoir jusqu'à quand continuera de fonctionner le Bureau d'aménagement régional maintenant qu'il a rempli son mandat, soit la baisse du chômage?

M. DRURY: Malheureusement, bien que le taux national ait baissé de façon appréciable sinon satisfaisante, il reste encore au Canada des régions où c'est élevé. Par exemple, dans l'est du Québec, il serait injuste de dire que le chômage n'existe plus simplement parce qu'ailleurs au Canada il y a suremploi. Nous n'avons pas réussi à résoudre les problèmes régionaux de chômage. Il est évident que le rythme de l'économie s'est accéléré ce qui a créé un plus grand nombre d'emplois, mais cela ne s'est pas produit de façon égale dans tout le Canada. Il reste encore des régions-problèmes qui, pour encore quelque temps, j'en ai bien peur, continueront de l'être tant qu'on n'aura pas apporté la solution du développement industriel local et qu'on n'aura pas appliqué le programme de déplacement et de formation de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre. Aucune de ces deux solutions ne peut être isolée; mais pendant quelque temps il faudra combiner les deux.

M. REID: Dans ce cas particulier, votre ministère doit composer avec des administrations provinciales très jalouses de leur autorité et il est évident que si votre programme désigne une région donnée, cela peut aller à l'encontre des programmes provinciaux d'aménagement régional. Quelle sorte de relation votre ministère entretient-il avec les ministères provinciaux de l'économie ou de l'industrie selon leurs appellations?

M. DRURY: Il n'y a pas de liaison officielle, mais nous communiquons de façon régulière avec les ministères provinciaux de l'économie et de l'industrie afin de connaître leurs plans et leurs intentions pour que nous sachions ainsi quelle sera la portée de leurs programmes sur les nôtres.

En ce qui concerne le programme du Bureau d'aménagement régional, compte tenu des normes qui sont toutes expliquées en détail et qui se fondent sur les données statistiques du Bureau fédéral de la statistique et du N.E.S., les autorités provinciales n'ont pas besoin que nous leur disions les régions qui seront désignées ou qui cesseront de l'être; elle peuvent le constater ou le déduire aussi bien que nous. Peut-être que si le programme était laissé à notre discrétion, il serait nécessaire d'assurer une liaison officielle, mais ce n'est pas le cas. Il n'est donc pas nécessaire d'assurer une liaison officielle.

M. REID: En d'autres termes, ce sont des normes arbitraires qui s'appliquent à toute région où il y a besoin. Il ne s'agit pas de mesures arbitraires; vous ne

tenez donc aucun compte de l'influence que vous exercerez sur l'économie d'une région donnée ou de la province concernée.

M. DRURY: En effet.

M. REID: Il me semble que cette méthode n'est pas bonne et qu'elle comporte des limites très marquées. Votre ministère n'a-t-il pas tenté de concevoir des programmes d'aménagement local qui s'intégreraient à ceux qui visent les régions dont les provinces s'occupent? A ma connaissance, le gouvernement Lesage est le seul qui ait annoncé sa politique d'aménagement régional pour le Québec. Lorsqu'on a annoncé le plan avez-vous conféré avec la province afin de l'aider à réaliser son programme?

M. DRURY: M. Lesage se proposait deux objectifs. Tout d'abord, créer un plus grand nombre d'emplois dans la province en dehors de Montréal et de la région métropolitaine et décentraliser l'industrie. Ensuite, diversifier davantage les emplois dans certains centres du Québec qui ne souffrent pas du chômage, en particulier la ville de Québec; il croyait qu'il serait plus sain et plus utile que la ville d'industrialise davantage au lieu de n'être qu'une ville de fonctionnaires. Il espérait que le Bureau d'aménagement régional stimulerait le développement industriel de Québec, non pour résoudre le problème du chômage mais plutôt pour modifier la structure économique de la ville et de ses environs. Il convenait que le programme du Bureau d'aménagement régional, en désignant des régions, favorisait ses tentatives de décentralisation de l'industrie au Québec, et le gouvernement provincial avait l'intention de rédiger un programme complémentaire, bien qu'on n'ait pas encore réussi à le faire. En sorte que, pour résoudre le problème de la décentralisation, on se fie à nous, et la province est entièrement d'accord avec nous à ce sujet. Nous n'avons pu nous mettre d'accord sur le point suivant: le programme visant à régler le chômage dans une région devrait-il être modifié de façon que le gouvernement fédéral refasse la structure économique de la ville de Québec? Nous n'avons rien décidé à ce sujet.

M. REID: L'Ontario a élaboré un nouveau programme d'aménagement régional disposant d'une caisse roulante qui permet de fournir de l'aide spécialisée aux industries moins favorisées de l'Ontario. Votre ministère a-t-il rencontré les représentants de l'Ontario afin d'harmoniser vos programmes dans la mesure du possible?

M. DRURY: Nous avons beaucoup discuté de ce problème avec la province et, à ma connaissance, il y'a pas d'opposition entre le programme d'aménagement de l'Ontario et celui du Bureau d'aménagement régional, parce que, de toute évidence, les régions de grand chômage en Ontario sont une des principales préoccupations du gouvernement provincial qui tente d'y favoriser le développement des industries. Nous sommes donc d'accord. Il y a des problèmes dans les régions limitrophes où le gouvernement de l'Ontario n'a pas choisi de façon absolue les régions ou les districts. Celles-ci ne sont pas obligées de correspondre exactement aux normes des régions que dessert le Service national de placement. Nous avons résolu de résoudre ces conflits grâce à une étude que fait l'université Queen. Nous n'en avons pas encore reçu les résultats, mais cela devrait résoudre le problème.

M. REID: Il n'est donc pas possible de prendre votre programme et de le convertir en un programme de développement régional, premièrement parce que vos critères ne vous le permettent pas; deuxièmement parce que les provinces essaient de s'immiscer dans ce domaine, et troisièmement parce que vous n'avez pas le personnel nécessaire ou peut-être même l'envie d'atteindre ce but.

M. DRURY: Je ne dirais pas que cette dernière est une raison, et je ne citerais pas non plus la question des critères comme une raison valable. Ce qu'un certain nombre de personnes recherchent est un programme dont l'objectif est assez différent. On suggère d'oublier la question du chômage, qui sera réglée de quelque autre manière, et de convertir les moyens dont dispose l'Agence de développement régional en une agence de développement économique comme tel.

M. REID: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un instant, car j'aimerais, si nous avons le temps, étudier cette question plus avant. Si je comprends bien, M. Reid est en train d'expliquer, pour ainsi dire à l'exemple de M. Saltsman, que la question du chômage ferait partie intégrante d'une approche plus générale du problème. Dans votre réponse, vous semblez séparer ce sujet et, s'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi nous n'avons plus la même conception de la chose.

M. DRURY: Je crois que la majeure partie des représentations ayant trait au changement de ce programme émanent de régions où la question du chômage n'est pas un problème.

M. PETERS: Ce n'est pas un problème réel.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas un problème aussi important que...

M. PETERS: Oh oui, c'est un problème.

M. DRURY: C'est un manque d'essor économique.

M. REID: Le tendance du chômage est à l'extrême mobilité, et les gens quittent l'endroit lorsque les conditions s'aggravent. Il ne s'agit donc pas de s'occuper autant du chômage comme d'un essor économique stagnant ou d'une confiance aveugle dans les ressources industrielles.

M. DRURY: Je pense que nous devrions nous occuper de cette question. En ramenant ce problème à des proportions purement locales, dans le cas qui vous concerne, il arrive que lorsque la prospérité est enrayée dans votre région, les jeunes travailleurs gagnent Toronto, Hamilton, Sarnia, etc. Dans ce cas, la question consiste donc à déterminer dans quelle direction les gens de l'Ontario devraient être autorisés à se diriger.

M. REID: En d'autres mots, vous nous avez remis dans le marasme constitutionnel.

M. DRURY: Oui; par contre, s'il s'agissait, dans votre cas, de personnes quittant l'Ontario en direction de Winnipeg, il y aurait une raison pour que le gouvernement fédéral étudie la question de plus près.

M. REID: Dans mon cas particulier, il se trouve que c'est ce qui se passe.

M. PETERS: Monsieur le président, il y a réellement du chômage dans la région de M. Reid, dans la mienne, et dans tout le nord de l'Ontario. Il ne s'agit pas de chômage calculable. En ce qui concerne la région, chacune de ces jeunes

personnes qui quitte la région est un chômeur. Les critères ne peuvent malheureusement pas mesurer le chômage. Si 1,000 étudiants obtiennent leur diplôme d'études secondaires, il s'agit de 1,000 étudiants sans emploi, car il n'existe de travail pour aucun de ces étudiants; pas un n'est employé. Pour leur part, il s'agit d'un chômage total. Ils sont cependant embauchés ailleurs, et la force ouvrière a sa propre mobilité. Mais il n'en demeure pas moins que ces gens sont sans emploi. Je dirais que 95 p. 100 des diplômés d'écoles secondaires, ou de toute autre école de ma région, ne sont absolument pas employés dans cette région... et il est impossible de mesurer cela; les critères ne prennent pas cela en ligne de compte. Dans notre région, nous sommes tout à fait prêts à accueillir les conseils et l'Association pour le développement du Nord-Est, et je suis certain que monsieur Reid est intéressé à faire appel à l'Association pour le développement du Nord-Ouest...

M. REID: C'est exact.

M. PETERS: ...et elles vous démontreront qu'il n'existe aucune occasion d'emploi pour ces personnes. Donc, techniquement, ces gens sont sans emploi étant donné qu'il n'existe aucun emploi disponible dans cette région. Ils possèdent eux-mêmes une mobilité qui leur permet de ne pas devenir une simple statistique. Mais en ce qui concerne notre région, ils sont vraiment des sans emploi.

M. REID: Dans mon propre cas, si je n'avais pas été élu, je n'aurais pas pu obtenir de travail dans ma région. Il s'agit d'une situation étrange.

M. PETERS: Aucune personne qualifiée ne peut trouver d'emploi.

M. W. S. LAVIGNE (*Commissaire, Agence de développement régional, ministère de l'Industrie*): Je crois que le point que nous discutons actuellement concerne le problème du mouvement de migration. Je pense que si les courants de migration étaient tracés sur une carte, nous en trouverions d'importants, en provenance des provinces de l'Ouest, des régions septentrionales des provinces et de l'Est du Canada, tous dirigés vers le Canada central. Il n'y a pas que le Nord de l'Ontario qui souffre de la migration.

M. PETERS: Nous admettons cela.

M. REID: Nous recherchons une sorte de programme qui va répartir plus équitablement les occasions offertes par l'économie canadienne dans ces régions. Je crois qu'il va falloir étudier ce problème, pour la bonne raison qu'il est difficile de contenir cette forte attraction urbaine dans des limites raisonnables. Il s'agit d'un marasme qui prend des proportions incontrôlables.

M. DRURY: Pensez-vous que cela devient maintenant un problème national?

M. REID: Non; je ne peux pas voir qu'il s'agisse d'un problème national au Canada, étant donné que le nôtre est bien circonscrit entre Montréal et Toronto. Il progresse également dans la péninsule de Niagara. Nous empiétons, par exemple, sur la seule région de vignobles au pays, tandis qu'il me semblerait plus logique de canaliser l'industrie et la construction domiciliaire qui s'y trouvent vers les régions rocheuses du Nord, qui ne pourraient être d'autre utilité.

M. HOPKINS: Si certaines mesures ne sont pas prises à cet égard, cela pourrait devenir un problème national, car la population va se diriger vers une partie donnée du Canada. Les zones urbaines du Canada vont être situées le long de la frontière méridionale, et les régions intérieures vont être désertées. Depuis le recensement de 1961, la population de Pembroke a diminué de quelque 700

personnes. Il est évident que si ces personnes étaient restées chez elles, nous aurions pu nous prévaloir du titre de région affectée. Malheureusement, étant donné que ces gens doivent gagner leur pain, comme le reste d'entre nous, ils ont dû partir vers Kitchener, Toronto, Montréal, etc. De l'Est de l'Ontario jusqu'à la région représentée par M. Reid, nous sommes tous touchés par le même problème, un manque d'expansion. Nous n'avons reçu qu'un très faible encouragement pour promouvoir l'expansion de ces régions.

Le PRÉSIDENT: Si vous me permettez ici de faire une remarque, je ne crois pas qu'il y ait une autre région pour laquelle j'ai eu ou j'ai entendu tant d'idées qui me plaisent, et pour laquelle j'ai également changé d'opinion de temps en temps. Bien que je sois extrêmement intéressé à écouter les remarques concernant le Nord de l'Ontario, et je pense plus précisément à certaines requêtes que nous devons étudier avec le comité directeur au sujet des groupes qui se présenteront devant nous, il existe au moins un secteur dans lequel les provinces maritimes, surtout Terre-Neuve, sont en tête du reste du pays en ce qui a trait à ce problème. Je pense que Terre-Neuve fut la première à appliquer ce programme, et des succès initiaux furent enregistrés en dépit de l'indifférence constante du gouvernement fédéral. Un grand nombre des échecs subis furent dus en partie à cette époque, soit au début de années 1950, au fait que le gouvernement fédéral n'était pas conscient de ses responsabilités dans ce domaine. Au cours d'une certaine période, l'élan fut en quelque sorte perdu à Terre-Neuve. Puis vint l'idée de propriétés industrielles en Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick faisait également du progrès. Je remarque un changement marqué dans la situation des provinces de l'Atlantique. Mais à l'heure actuelle, en ce qui concerne le Nord de l'Ontario et certaines autres régions du Canada, je crois qu'en prenant tout d'abord des initiatives au niveau du gouvernement provincial on s'apercevra, étant donné que les fondations ont été jetées, que nous avons affaire à un gouvernement fédéral plus flexible que celui d'il y a quinze années passées, en ce qui a trait à la coordination de ces activités.

M. REID: Notre problème consiste à trouver un gouvernement provincial flexible.

Le PRÉSIDENT: Il y a une chose qui me désappointe... si vous me permettez de faire une brève remarque... et il s'agit du lent progrès du développement régional. J'ai remarqué que dans les délibérations du Comité du crédit au consommateur, le président intervient de temps en temps, mais j'ai résisté à cette tentation, à l'exception du cas présent. A un moment donné, comme s'en souvient monsieur le ministre, certains d'entre nous, au sein de notre parti, se sont fait souvent entendre à ce sujet, souvent à raison, et souvent aussi par désappointement, étant donné la gravité du problème et la lenteur des choses. Je crois cependant que les paroles de monsieur Saltsman sont très sensées. Il me semble que le problème réside dans la manière dont nous l'abordons. Nous pouvons discuter sur la planification, l'essor économique, la productivité et ainsi de suite; nous pouvons en faire un rapport, et cela semble excellent. Nous pouvons également nous séparer en disant qu'il s'agit d'une nouvelle Jérusalem, mais nous n'avons rien fait pour remédier au problème. Je pense qu'en tant que comité, nous devrions sérieusement évaluer, plus particulièrement dans le cas des provinces de l'Atlantique, ce qui s'est passé et, ce qui est plus important, saisir les occasions de progresser vers l'avenir, ainsi que l'a mentionné monsieur Saltsman. Je crois qu'il nous faut reconnaître que le rôle des diverses agences de développement régional prendra probablement de l'importance. J'ai pris quelques notes lors de l'exposé de monsieur Saltsman, et je ne suis pas entièrement d'accord avec lui. Lorsqu'il dit que les critères restreints produisent du chômage, je ne pense pas que ceux-ci reflètent la situation exacte, car celle-ci est plus

vaste. A tort ou à raison, nos problèmes des provinces de l'Atlantique ont été en partie résolus, étant donné que nous y étions tous inclus. Même si certains autres facteurs que vous avez mentionnés n'ont pas été pris en considération, et qui auraient peut-être dû être envisagés, un nombre suffisant d'autres éléments ont été englobés pour couvrir la majorité des provinces de l'Atlantique. Il me semble que la remarque du ministre, à l'effet que l'Office d'expansion économique de la région Atlantique était un organisme de planification, était très juste. Toutefois, nous remarquons maintenant à Terre-Neuve, et cela est quelque peu différent de la Nouvelle-Écosse, que nous en sommes au stage de la mise en valeur des ressources. Nous mettons en valeur nos ressources humaines et nos ressources naturelles. A mes yeux, cela comprend également l'éducation, car nous ne pourrions vraiment mettre nos ressources humaines en valeur que lorsque nous pourrions améliorer notre système d'études secondaires... et nous nous trouvons là devant un problème constitutionnel. Ce programme, en ce qui a trait à l'industrie lourde, et il y en a un certain nombre d'impliquées en ce moment, a joué un rôle à Terre-Neuve. En Nouvelle-Écosse, lorsqu'il parle d'Halifax et d'autres centres en plein essor, il me semble que ce que le programme cherche à atteindre dans le cadre de la libre entreprise, consiste à attirer certaines industries secondaires dans les régions de l'Atlantique. On a remarqué une certaine critique à l'effet que nous maintenons peut-être des propositions non économiques, plus particulièrement à l'égard de l'industrie secondaire.

Voilà donc les initiatives qui, je crois, devraient être prises en commun, c'est-à-dire entre l'Agence de développement de cette région, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique et les provinces intéressées; cela crée un problème, étant donné que chaque province a des difficultés analogues et, de fait, peuvent se concurrencer mutuellement. Je pense qu'il y a deux secteurs dans lesquels nous pouvons évoluer, dont l'un, en partie, est du ressort de l'Agence de développement régional. Je crois que nous évoluons vers un changement de notre système de libre entreprise; nous nous dirigeons vers une planification légèrement plus indicative, ou de tout autre nom que vous désirez la qualifier, et nous allons nous y enfoncer davantage, en raison de la nature même du problème; c'est ce qui va arriver. Nous allons combattre constamment notre répugnance ou notre hésitation naturelle d'aller de l'avant, ce qui fait que nous allons progresser lentement, plutôt que de façon révolutionnaire. Je pense qu'une chose peut être faite immédiatement pour contrecarrer cette critique, à l'effet d'attirer l'industrie secondaire, ce qui n'est peut-être pas économique... et, comme je vous le fais remarquer, n'étant pas une haute autorité en la matière, je puis donc m'exprimer avec une certaine liberté...

Il faut tout d'abord établir le genre d'industrie dont l'implantation convient le mieux aux régions de l'Atlantique, par opposition au programme actuel qui s'offre à prêter assistance à toute industrie qui désire s'établir dans ces régions. Je ne dis pas qu'il s'agit spécifiquement du rôle de votre Agence ou de celui de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, mais il s'agit certainement d'une responsabilité qui doit être assumée par quelqu'un. La même chose s'applique peut-être aux régions représentées par monsieur Peters et monsieur Reid. Je conçois par exemple certaines industries d'exportation ou industrie utilisant les spécialités de la région Atlantique, qui répondraient à la fois aux exigences locales et aux exigences d'exportation. Cependant, en fonction de l'expansion à long terme du Canada, je ne crois pas que nous devrions encourager une sorte de problème des tarifs dans le domaine tarifaire, et maintenir en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve des industries dont les produits coûteraient plus cher au peuple canadien, et, sur une longue période à la population de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, que les produits provenant d'ailleurs.

En ce qui concerne le domaine monétaire, j'ai une critique à formuler au sujet de votre programme de subvention, bien qu'il s'agisse peut-être d'une situation compréhensible. Je pense qu'il y a une amélioration marquée. Je crois vraiment que ceux d'entre nous qui avaient fait des critiques lors des stages initiaux du programme seront d'accord pour déclarer que cette amélioration a été très favorablement accueillie. Il arrive souvent que lorsque vous combattez pour en arriver à un résultat, vous êtes souvent prêts à transiger pour atteindre la moitié de l'objectif, mais je pense que dans le cas présent, cette moitié a été dépassée. Mais dans le domaine monétaire, et je ne sais pas si ce problème se pose dans le Nord de l'Ontario, mais il est particulièrement aigu au Nouveau-Brunswick et peut-être plus à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse étant donné que cette dernière a eu l'occasion de se développer, si nous procédons au développement d'industries utilisant les ressources ou d'industries spéciales convenant à ces régions, nous devons disposer de facilités de crédit dans le cadre de ce programme car, à l'heure actuelle, dans une situation financière difficile, Toronto, Montréal et St-Jean (Terre-Neuve) sont touchés. Lorsque vous traitez de mesures financières, il semble que la main gauche ignore les agissements de la main droite. Il s'agit là de régions qui accusent un retard, et où je crois que des progrès devraient être accomplis. Je pense que nous aimerions avoir une définition plus précise du rôle de l'Agence de développement régional, dans les domaines mentionnés par monsieur Saltsman et monsieur Reid.

Dans le cas des provinces de l'Atlantique, je puis concevoir cela étant donné la présence de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Il joue un rôle extrêmement utile. Il fournit des données pertinentes aux diverses provinces, car l'un des plus sérieux problèmes des provinces de l'Atlantique, qui n'atteint peut-être pas la même gravité dans le Nord de l'Ontario, est un manque de coordination et de personnel bien renseigné. Je crois qu'il nous faut également reconnaître certains aspects politiques désagréables. Lorsqu'il est question d'une région et de la migration, nous allons avoir de la migration en provenance de certaines parties du Canada. A titre d'exemple, peut-être que la migration de la périphérie de Timmins et de Sudbury devrait être dirigée strictement vers Timmins et Sudbury... je n'en sais rien. Mais à Terre-Neuve, il s'agit là d'une idée que nous avons approfondie peut-être davantage que dans toute autre partie du Canada. Dans cette province, je crois que nous sommes quelque peu avantagés, étant donné que nous démarrons relativement à neuf. Je pense qu'une bonne partie des remarques et des critiques à l'égard de l'Agence de développement régional est engendrée par des problèmes constitutionnels et autres, et que nous considérons cet organisme comme une sorte de sauveteur. Cependant, tout en prenant ainsi la défense de l'Agence, je crois que cet organisme doit se tenir au courant de la situation et se diriger en direction des occasions qui se présentent, d'après les remarques émises par messieurs Reid et Saltsman. Je veux dire qu'il y a maintenant des raisons légitimes pour que vous fassiez connaître aujourd'hui vos critères et vos intentions. Je pense que votre rôle doit devenir plus sophistiqué, et il vous est donc impossible d'invoquer la raison du problème constitutionnel. Je crois que c'est vraiment la chose à dire aux autres groupes qui vont se présenter devant nous.

M. PETERS: Je suis d'accord sur tous les points énoncés par le président, monsieur Reid et monsieur Saltsman. La politique gouvernementale n'est pas orientée vers cet aspect.

J'aimerais poser au ministre une question politique extrêmement brutale: Êtes-vous prêt à considérer un changement dans l'idée même de l'Agence de développement régional? Je pense que vous avez vous-même convenu qu'à l'origine, la fonction primordiale de l'Agence consistait à résoudre le problème du chômage régional, et cela n'est plus un élément primordial à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: J'aurai à prendre une décision à ce sujet.

M. PETERS: Monsieur le ministre, je crois que nous en sommes rendus au point où Toronto peut avoir plus de chômage que Kirkland Lake, par rapport à la population. La population de Kirkland Lake diminue, à l'instar de celle de Pembroke, et malgré cela, il n'existe pas de chômage. Vous ne pouvez être en chômage à Kirkland Lake; vous prenez le train et vous vous rendez à Toronto, et vous y trouvez un emploi trois fois plus rémunérateur que n'importe où ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Ne pensez-vous pas que c'est là la responsabilité première du gouvernement provincial?

M. PETERS: Non, je ne le pense pas. Je crois que le gouvernement provincial pourrait blesser le gouvernement fédéral en établissant dans chaque région des programmes non conformes qui feraient échouer le but de la province voisine. Le gouvernement fédéral est vraiment dans l'obligation d'intégrer cela pour le bien de tout le Canada. C'est là son devoir primordial. Ainsi, par exemple, la province de Québec a ajouté un subside provincial de 25 cents sur le lait, et elle a de ce fait dérangé tout le programme sur le lait du Canada. Elle a dérangé le gouvernement fédéral, et elle a même failli faire perdre son poste au ministre. Finalement, les deux provinces ont siégé ensemble, sur l'instigation du gouvernement fédéral, et elles ont conclu qu'après une période de six mois ou d'un an, le gouvernement fédéral se chargera des subsides que les provinces ont assumés, et qu'on augmentera les subsides de l'Ontario sur une base temporaire afin d'égaliser cela. Je crois que le gouvernement fédéral doit voir à ce qu'une province ne coupe pas l'herbe sous le pied de la province voisine. Je pense que la même chose se produit dans l'industrie. Je ne suis pas d'accord avec cela. Je ne crois pas que nous puissions dire que nous ne pouvons rien faire, parce que, constitutionnellement, c'est du ressort de la province. De nos jours, les provinces cherchent autant que possible à résoudre leurs propres problèmes et c'est à nous de voir à ce qu'elles les résolvent de façon collective pour le bien du pays plutôt que sur une base régionale.

Nous allons appeler plusieurs témoins, et je crois que nous aurons une réunion du comité de direction après la présente réunion. Voici mon problème. Nous en prendrons-nous continuellement au ministre parce que nous ne sommes pas d'accord avec le programme? Je crois qu'en général, il reconnaît que les conditions ont changé. Y a-t-il un domaine où le Comité pourrait aider le ministre à établir un nouveau programme qui satisferait plus aux besoins futurs, et même actuels, que ne le fait le présent programme. Je voudrais connaître quel domaine le ministre veut que nous étudions, autrement, tout ce que nous faisons est d'insister sur une situation à propos de laquelle nous nous sommes fait une bonne idée.

M. DRURY: Comme le président l'a souligné très clairement, l'un des problèmes fondamentaux en jeu—et naturellement, cela vous intéresse beaucoup—est le développement du Nord de l'Ontario au lieu de l'exode vers Toronto.

Vous croyez sans doute, ou espérez qu'un programme à l'échelle nationale arrêtera cela. Le gouvernement de Terre-Neuve a décidé qu'il est dans l'intérêt de la province d'encourager, voire même de forcer l'exode.

Le PRÉSIDENT: A l'intérieur de la province.

M. DRURY: A l'intérieur de la province. C'est la règle de conduite du gouvernement de Terre-Neuve, ce qui est exactement en opposition à ce que

nous recommandons à présent. A présent, comment établir un programme à l'échelle nationale qui satisfasse à tous ces points de vue différents? Faites attention, car dans chaque cas nous discutons des affaires internes des provinces.

Si le Comité peut me dire comment faire...

M. PETERS: Je ne savais pas que Terre-Neuve faisait cela.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à établir des centres de croissance à Terre-Neuve. Il existe tout un secteur dans la circonscription de M. Jamieson et une partie de la mienne où il y aura probablement trois localités. Nous avons peut-être soixante localités à cet endroit à présent, et nous en viendrons à la fin à seulement trois ou quatre qui seront vraiment rentables, à Argentic et Marys-town, de chaque côté de la baie. Il y aura encore quelques petites localités où la pêche continuera d'être bonne, mais plusieurs ont commencé à déménager. Le problème, à Terre-Neuve, est que le programme a remporté un succès inespéré; la réaction inattendue des gens a mis le gouvernement dans une impasse. Il a dû demander aux gens de ne pas bouger et d'attendre la fin de cet hiver. Il s'est présenté un cas où le gouvernement fédéral a fermé des bureaux de poste et empêché les trains de se rendre là, et il y a encore 400 personnes qui vivent dans l'île.

Il y a une chose sur laquelle je veux attirer l'attention du Comité. J'ai peut-être abusé du temps qui m'était alloué. M. Legault voulait poser une ou deux questions.

M. LEGAULT: Je n'avais pas l'intention de poser de questions, mais d'établir exactement la question de trouver un critère pour venir en aide à une certaine région. Nous parlons des Maritimes; nous parlons de Terre-Neuve, et nous nous intéressons principalement au nord de l'Ontario. Nous parlons du pipe line, et je suis particulièrement intéressé à en obtenir suffisamment pour le développement du nord de l'Ontario. Mais quand nous parlons de critères, c'est un fait établi que ce fut très avantageux dans quelques régions. Un secteur de ma circonscription a été ainsi établi mais cela n'a rien donné du tout, surtout parce que c'était un arrangement temporaire et toute industrie ou manufacturier doit s'en rappeler. Si vous vous mettez à leur place, je crois qu'ils sont justifiés de ne pas s'établir dans une région particulière où l'attrait ne serait que temporaire.

Je crois que notre problème est unique au pays, et puisque nous en sommes à parler du nord de l'Ontario et tant que quelqu'un d'autre parlera d'une autre région, nous nous retrouverons encore avec le même problème; il se peut que cela crée une divergence à travers tout le pays. Le problème principal unique au Canada en raison de l'étendue du pays et de la population peu élevée. Nous en revenons donc toujours à la question du transport. Si nous pensons à tout l'argent que le gouvernement donne en compensation, et qui provient de la poche de quelqu'un en premier lieu, je crois que notre ligne de conduite, ou notre manière de penser, devrait être dirigée vers un tout autre aspect, et c'est le transport; je crois que cet aspect se développera, sur une base de compétition, dans les régions du pays que nous pourrions justifier. Si nous fournissons de l'argent et créons une situation artificielle; ce sera simplement temporaire. ARDA a un peu cette idée; il a acheté des fermes et leur a redonné leur état naturel. Pourquoi l'a-t-il fait? Parce qu'elles ne peuvent se développer au point de vue économique. Allons-nous discuter le fait que nous devons établir quelque chose dans une région simplement parce que des gens y demeurent. Nous avons le programme de la mobilité, nous dépensons de l'argent à cette fin. Pourquoi

déplaçons-nous les gens? Parce qu'il existe des emplois ailleurs. Si nous pouvions créer de l'emploi dans une région en particulier, cela justifierait le développement de cette région. Nous en revenons toujours au transport, et c'est l'idée principale. Chaque fois que je demande à un manufacturier de venir s'établir dans ma région, il convient que tout s'y prête sauf le transport et la proximité du marché. Si nous pouvions faire disparaître ce problème, nous permettrions ainsi à une région de se développer selon ses propres mérites. Il est un peu ridicule de voir qu'en dehors de notre région, vous avez des centaines et des centaines de wagons de minerai dirigés vers le sud pour y être transformés alors que, si le minerai était transformé dans notre propre région, seulement un dixième du transport serait impliqué et cela en diminuerait le coût. Nous essayons, au comité des transports, d'établir des tarifs et des conditions, ce qui crée une divergence ou ce qui créerait un problème ailleurs. Si ce minerai était transformé dans le nord, il n'y aurait qu'un dixième de ces wagons qui serait dirigé vers le sud. Pourquoi ces minerais sont-ils transportés au coût de \$87 par wagon depuis la circonscription de M. Peters jusqu'à Hamilton? Si vous faites revenir le même wagon chargé de matériel grossier, cela coûtera \$287, soit \$200 de plus le même wagon.

Nous avons fait cette condition, et pourquoi ne pas l'établir sur une base égalisée? Nous avons divers programmes qui ont établi une uniformité. Le pays est grand; si nous voulons développer chaque région selon ses propres mérites, pourquoi ne pas établir un système où le manufacturier aurait à estimer le coût moyen sur une base de pourcentage et aurait à faire coter sa marchandise franco à bord rendue à destination. Alors, de quelque endroit du pays qu'il provienne, le coût sur la facture serait le même pour n'importe où ailleurs au pays.

Je connais un manufacturier en particulier qui fabrique des poêles électriques, réfrigérateurs et autres choses du genre qui expédiera sa marchandise, mais il fait lui-même un rajustement si les régions sont éloignées—un réfrigérateur expédié au nord de l'Ontario se montera à un certain montant, avec le transport, et on paiera le même montant à Vancouver, principalement parce que le manufacturier a fait un rajustement de son propre prix. Par conséquent, ils ont accepté cette idée au départ. Pourquoi ne pas l'appliquer partout? Peut-être vais-je un peu trop loin, mais prenez le système du bureau de poste. Les gens semblent penser qu'il est ridicule de pouvoir poster une lettre d'Ottawa à Hull pour 5 cents et poster une lettre d'Ottawa à Vancouver au même coût. Je suppose que c'est pour rendre la chose uniforme. Tout besoin de rajustement à faire devrait l'être au niveau de la Commission des transports, alors que les manufacturiers paieraient un prix moyen par tout le pays de 2 ou 3 cents, qui serait ajouté sur leur facture.

La Commission des transports pourrait être l'agent auquel toutes les compagnies de transports offriraient un contrat pour transporter cette marchandise à travers le pays. Avec cela, je pense que nous amènerions une opération plus justifiable par tout le pays. Tout cela est en théorie, mais je crois que les conditions que nous imposerions n'auraient pas d'effet contraire. Nous ne ferions pas d'une façon artificielle pour développer une région et en faire souffrir une autre. S'il y a une certaine raison pour qu'un manufacturier se trouve à un certain endroit, cela pourrait se faire. Mais de nos jours, nous devons nous concentrer autour du fer à cheval doré et par conséquent, c'est là la seule réponse. Nous effectuerions la décentralisation et nous développerions le pays. Ceux qui diraient qu'ils paient plus le font déjà aujourd'hui. Ils paient plus en

secours à diverses régions. Monsieur le président, c'est ce que je voulais faire comprendre.

Le PRÉSIDENT: Je sais que vous ne trouverez pas beaucoup d'opposition à cela de la part de Terre-Neuve.

M. LEGAULT: Vous subissez les mêmes critiques à Terre-Neuve que nous subissons dans le nord de l'Ontario. M. Reid subit ces critiques, même s'ils ont des tarifs spéciaux dans l'ouest. Pourquoi seraient-ils favorisés?

Le PRÉSIDENT: Une fois, j'ai eu l'expérience de passer la matinée la plus confuse que j'aie jamais passée de ma vie avec un homme qui préparait un mémoire pour Terre-Neuve. Cet homme était très renseigné dans le domaine du transport; il connaissait tous les divers taux de la compagnie des chemins de fer Nationaux, et j'étais convaincu, en me basant sur cela—comme vous le savez, il y avait des subventions—que la chose n'était pas raisonnable. C'est là un sujet que nous tenons évidemment à cœur.

Une VOIX: Le Comité a beaucoup à faire.

Le PRÉSIDENT: Je ne serais pas découragé par les observations du ministre, parce qu'il me semble que dans le cas de l'Ontario peut-être—et je pense que cela serait une décision de la province d'Ontario; en ayant peut-être également à l'esprit les considérations du gouvernement fédéral—il se trouve des centres de croissance dans le nord de l'Ontario. Il n'est pas juste d'insinuer que l'exode existe à Terre-Neuve, car la situation est quelque peu différente. Si le volume de la population était aussi élevé que dans le nord de l'Ontario, nous ne dirions pas que tout le nord de l'Ontario doit déménager au sud de l'Ontario.

M. LEGAULT: Monsieur le président, je pense que M. Peters serait d'accord avec moi quand je dis que c'est un développement qui en vaut la peine et qu'il devrait être reconnu comme tel. Mais on ne peut dire cela de nos jours parce qu'une autre région est favorisée avec l'argent que nous devons payer, parce que nous devons favoriser les régions à nos dépens. Si on ne peut développer une région parce qu'elle ne le mérite pas, il vaut mieux l'oublier; nous y reviendrons peut-être dans quelques années. Mais sur une base de compétition, nous sommes en faveur de la région, et nous développerons toute région au Canada qui mérite de l'être. Nous essayons aujourd'hui d'y mettre une évaluation artificielle qui créera une anomalie dans toute l'affaire.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas trop familier avec le nord de l'Ontario, mais nous devons accepter la possibilité qu'à Terre-Neuve nous aurons un jour suffisamment de population, que chacun aura des avantages égaux en ce qui concerne la santé, l'instruction, le revenu et la vie aisée, et que nous ne pourrions en supporter plus. Ce que nous essayons de faire dans l'est du Canada, ce qui peut-être un peu différent du nord de l'Ontario, est de donner aux gens, au simple point de vue de la subsistance, la chance de se relever. Nous nous intéressons donc également à la Commission sur le développement de la région de l'Atlantique et à l'ADA, et l'ADA devient tout simplement un instrument dans toute l'affaire. Est-ce que c'est une juste distinction à faire?

Par exemple, vous dites que Brantford n'est pas un centre de croissance. Le niveau de vie à Brantford est très supérieur à celui de Terre-Neuve, mais encore faut-il que les gens de Brantford aillent à Waterloo pour trouver de l'emploi. Il ne me semble pas que ce soit le même problème que celui que nous avons dans certaines autres régions comme l'est du Québec ou d'autres endroits.

M. PETERS: Puis-je poser une autre question? J'ai été très surpris d'entendre le ministre dire qu'il était très content, en réponse à la question de M. Saltsman au sujet des pipelines. J'ai été également surpris d'entendre deux membres du nord dire que leur seul intérêt dans le pipe-line est d'avoir suffisamment de gaz naturel pour satisfaire aux besoins.

M. LEGAULT: Nous devons nous rappeler exactement ce que nous voulons. Nous pouvons discuter les affaires du gaz, de l'or ou du bois, mais la question est de savoir si nous allons exporter ou non. Si nous fermons nos frontières et que nous gardons tout...

M. PETERS: Monsieur le président, ce n'était pas là ma question. Ce qui m'intéresse est le fait que, dans le nord de l'Ontario, nous essayons d'encourager le développement des régions. Je suis d'avis que le gaz a été apporté pour mettre en oeuvre la mine Adams à Dean, non parce que le prix du gaz était assez bon marché pour transformer un minerai de fer peu économique en un produit égrené et économique—parce que je ne crois pas que le gaz était à si bon marché car lorsqu'il est arrivé dans le nord de l'Ontario, il était bien au-delà des prévisions du marché. Il y avait ce qu'on appelle le gaz, dont l'envoi peut être interrompu, lequel était en excédent du marché et des besoins. Ce gaz a créé une situation qui a fait exactement ce qui a été fait au transport selon les dires de Carl.

On fournit le transport de là à Pittsburg; c'était directement à Pittsburgh à \$87 par wagon, ce qui est presque donné. On a également installé le gaz à la mine de Dean à un prix dérisoire parce qu'on ne prévoyait pas d'ouverture sur le marché pour ce produit naturel. Mais est-ce que le ministère est au courant que cela a fait ouvrir également la mine de Sherman? Une fabrique contreplaqué a été ouverte à Géalton et une à Cochrane également, lesquelles n'auraient sans doute pas vu le jour n'eût été le gaz, dont l'envoi peut-être interrompu qui était un produit supplémentaire et à bon marché dans cette région.

Étiez-vous au courant du fait que, même durant l'été, il n'y a pas assez de gaz pour fournir le gaz à flot interrompu aux fabriques de pâte à papier et de papier de Kapuskasing et de Smooth Rock Falls, que ces deux fabriques se sont agrandies cette année, et qu'elles opèrent en se servant de charbon comme produit succédané au moins une fois la semaine durant tout l'été? Il n'y aura absolument pas du tout d'excédent de gaz dans le nord de l'Ontario cet hiver, et à mon avis, ce facteur coûtera une très grosse somme d'argent à ces industries et éliminera notre encouragement. Nous savons que ces problèmes existent. Peuvent-ils être pesés en terme d'un encouragement au développement?

M. DRURY: Monsieur le président, je dois dire que je ne suis pas tellement certain que M. Peters recherche autre chose qu'une sorte d'évaluation de l'inaptitude du pipeline transcanadien à satisfaire aux demandes.

M. PETERS: Non. Nous voudrions ce gaz supplémentaire, et chacun sait que le gaz n'est pas une marchandise en soit. C'est un produit complémentaire du pétrole, et vous ne pouvez le laisser dans le sol; vous l'en avez sorti quand vous avez fait le raffinage, et à l'exception de deux champs, il n'y a pas de quantité mesurable de gaz naturel en tant que produit complémentaire. Lorsqu'il arrive dans le pipeline, il doit aller quelque part, et je suis d'accord avec Carl sur le fait que nous ne fermerons pas le robinet pour des fins d'exportation. Mais à mesure qu'il avance dans le pipeline il se produit un excédent qui va au delà des besoins. De fait l'excédent devient tellement grand qu'il faut parfois le brûler parce qu'il ne peut être emmagasiné. Il n'y a pas d'installation pour l'emmagasiner.

Cet excédent est un produit très bon marché parce qu'il y a des industries qui se servent actuellement du gaz à flot interrompu. Quand le gaz dépasse les

besoins une compagnie le prendra et fera fonctionner une industrie durant quatre et cinq heures par jour parce que le produit est si bon marché.

A l'époque où il a été construit, Trans-Canada a sous-estimé d'environ 35 p. 100, la demande qui affluerait du Nord de l'Ontario, ce qui fait que ce produit en surplus, lequel je pense représente un stimulant pour l'industrie, n'est maintenant plus un facteur important.

Ce que j'aimerais savoir est s'il existe quelque matériel permettant d'estimer l'importance qu'eut ce facteur au début dans le développement des industries que j'ai mentionnées. Je songe aux mines de Dean et Sherman et à l'industrie du contre-plaqué là où il y a sept ou huit usines impliquées dans la fabrication du contre-plaqué ou de produits en bois liaisonnés. Ce fut un facteur important.

M. DRURY: Oui, je crois toutefois qu'il serait difficile de l'estimer précisément. Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que je suis 100 pour cent d'accord avec M. Legault pour dire que les tarifs de transport sont réellement la clé de la plupart des établissements industriels au Canada et j'ai bien espoir que par ce bill des chemins de fer, nous allons régler avec un peu plus de logique financière qu'il y en a eu par le passé, particulièrement l'échelle des tarifs de transport par chemin de fer.

A savoir si le gouvernement du Canada se devrait d'uniformiser les tarifs de transport par tout le pays, pour toute localité, c'est une question à laquelle je n'ai pas réellement réfléchi. Nous avons en application la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, laquelle est une loi de péréquation. Elle est applicable en ce qui est des dits tarifs Crowsnest pour les céréales à l'intérieur de certains champs. Mais je pense que vous n'ignorez pas qu'un nombre considérable de gens estiment que les tarifs Crowsnest devraient être supprimés. Peut-être M. Saltsman soutiendra-t-il qu'ils devraient être supprimés parce que si vous considérez la productivité d'un point de vue national, ceci est anti-productif en termes purement économiques. Un programme de péréquation des tarifs de transport par chemin de fer à travers tout le pays est une immense entreprise étonnamment complexe et dépendrait peut-être plus d'un facteur social que d'un facteur économique. Les arguments économiques s'y opposent en ce qui regarde l'amélioration de notre productivité nationale. Les arguments sociaux le favorisent.

M. LEGAULT: La question de la canalisation du gaz elle-même, je pense, ne peut être réglée que si le centre d'intérêt est concentré sur le développement des régions desservies, laquelle en ce cas, serait le Nord de l'Ontario et on devrait s'assurer—avoir la garantie—que des quantités suffisantes seraient toujours à notre disposition pour le développement de notre propre région. Ceci, je pense, est le principal intérêt de tous.

Au sujet du transport lui-même, je réfère uniquement aux centaines de domaines entretenus, présentement par des subsidiaires, lesquels seraient éliminés et qui seraient amenés sur une base strictement compétitive, réclamant une région où se développer par ses propre possibilités.

Lorsque nous parlons d'uniformiser, je ne déclare pas que le gouvernement subventionnerait. Il subventionnerait peut-être en partie, quelque soit le total annuel, mais chaque industriel paierait un pourcentage d'un coût moyen de transport à travers le pays, ce qui réglerait le problème à Terre-Neuve et dans l'Ouest, réglerait également nos problèmes. Nous ne demandons pas à être favorisés, nous demandons simplement à être considérés sur le même plan que les autres.

M. DRURY: Laissez-moi simplement vous faire part d'une idée d'intérêt. Les gens qui profiteraient le plus d'un programme de péréquation de ce genre en regard des tarifs de transport—ce sera une uniformisation, de la façon dont je l'entends—seraient les industriels des régions généralement fortement industrialisées car ceci signifierait qu'un fabricant de réfrigérateurs à Montréal pourrait vendre ses réfrigérateurs à Vancouver à un aussi bas prix que celui qui essaie de mettre sur pied une usine de fabrication de réfrigérateurs quelque part en Colombie-Britannique. Il ne pourrait tout simplement prendre aucun essor car le fabricant montréalais aurait la possibilité d'offrir sa marchandise à un aussi bas prix que le résident même.

M. LEGAULT: Oui, monsieur le ministre, mais le fabricant de Vancouver peut vendre les siens à Montréal à un aussi bas prix que peut le faire le Montréalais.

M. DRURY: C'est exact.

M. LEGAULT: Et ce serait d'abord sur une base de concurrence.

M. DRURY: Oui. Cela favorise ainsi le développement des centres industriels habituellement prospères. Montréal, Toronto ou Orillia sont grandement favorisés en comparaison de Kirkland Lake. Cependant, si vous uniformisez les tarifs de transport, vous placez alors sur un pied d'égalité Kirkland Lake et Montréal. C'est que Montréal possède actuellement tous les avantages. Vous lui offrez des avantages supplémentaires.

M. LEGAULT: Vous ne lui offrez pas des avantages supplémentaires parce qu'il contrôle le marché tel qu'il est actuellement.

Le PRÉSIDENT: Si vous parlez des genres de produits qu'on fabrique actuellement à Montréal et Toronto, du fait qu'ils possèdent actuellement l'avantage, ce ne sera pas défavorable pour Kirkland Lake de supprimer un de ces avantages.

M. LEGAULT: Cela placera du moins sur un pied d'égalité cette localité particulière et s'ils ne peuvent faire concurrence, il n'y a alors aucune raison pour exploiter même cette région. Alors, quoiqu'il en soit, nul ne peut les attendre.

Monsieur le ministre, comment se fait-il que selon les tarifs actuels, dans la région où j'habite, nous pouvons acheter un sac de pommes de terre venant du Nouveau-Brunswick à un meilleur prix que celui du fournisseur demeurant seulement à environ 60 milles du centre de la région dont je vous parle? A cause de ces tarifs. Est-ce une concurrence honnête? Nous pouvons importer des pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Je suis entièrement d'accord pour que le Nouveau-Brunswick vende ses pommes de terre mais, d'un autre côté, j'estime que ce devrait être fait de façon équitable. Un individu qui a mis sur pied une ferme privée et l'a fait prospérer ne peut faire concurrence à aucun marché quelqu'il soit, simplement à cause de ces tarifs. N'avons-nous pas là une anomalie qui est injuste, simplement à cause des conditions que nous vous avons fait remarquer?

M. DRURY: La Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes est, pour une raison particulière, une tentative d'uniformisation du genre de celle que vous proposez.

M. LEGAULT: Ce n'est pas une uniformisation; on donne simplement une possibilité à une région donnée ou on la favorise.

Si le Nouveau-Brunswick peut faire la culture de plus de pommes de terre et le faire avec plus de succès, cela est alors justifiable. Mais, d'un autre côté si vous entravez le développement d'une autre région en favorisant et prélevant des taxes sur cette région de façon à pouvoir subventionner cette région pour détruire la première, je ne pense pas que ce soit sensé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est 1 h. 15. Je crois que M. Reid avait une question.

M. REID: Je veux simplement revenir sur l'observation de M. Peters au sujet du gaz dont l'envoi peut être interrompu, lequel serait un stimulant pour les industries du Nord de l'Ontario.

Je crois savoir que l'approvisionnement est complètement épuisé. Il n'y a pas de gaz dont l'envoi peut être interrompu, à la disposition du Nord et du Nord-Ouest de l'Ontario et, si on peut dire, ce genre de stimulant n'est fourni qu'aux compagnies possédant déjà d'autres sources d'énergie au prime abord. J'avais entendu dire que la route sud du pipeline, en passant à travers les États-Unis, ouvrirait la voie nord pour suppléer, en premier lieu, aux besoins du Nord par un approvisionnement beaucoup plus considérable en gaz du genre mentionné. La raison pour ceci est que le nord et le nord-ouest de l'Ontario ne prennent actuellement que 20 p. 100 de ce qui passe à la frontière Manitoba-Ontario, et si on allonge la conduite nord pour suppléer aux besoins du nord, la quantité de gaz nécessaire pour desservir l'est de l'Ontario serait fournie par une plus petite section de la conduite nord et une plus grande section de la conduite sud, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement l'approvisionnement en gaz sur une base à la fois solide et d'envoi interrompu, à un tarif plus bas pour le Nord de l'Ontario. Ceci était la justification économique, de la façon dont je l'entends, du point de vue de la région nord et du nord-ouest de l'Ontario. Est-ce exact?

M. DRURY: C'est exact.

M. PETERS: C'est que personne n'achète cela.

M. DRURY: Personne ne l'achète?

M. PETERS: Personne ne l'achète. Nous avons eu une réunion avec la plupart des fonctionnaires publics du Nord de l'Ontario en fin de semaine, et ils ne l'achètent tout simplement pas.

M. DRURY: Eh bien peut-être ne le comprennent-ils pas.

M. PETERS: Tous les partis politiques sont également impliqués. Nous avons siégé avec les maires libéraux et conservateurs de la plupart des localités—il n'y en avait aucun de mon côté—et ils étaient tous d'accord avec ceci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le ministre d'avoir discuté franchement et ouvertement avec nous, et j'aimerais m'excuser auprès de ses fonctionnaires de les avoir retenus beaucoup plus tard que prévu. Vous pouvez comprendre qu'il est heureux que tous nos membres n'aient point été présents, car nous aurions peut-être passé l'heure du souper.

Avant que les membres ne prennent congé, je pense que le comité aimerait peut-être discuter ceci avec le comité de direction. Malheureusement il n'y a ici aucun conservateur, M. Peters, nous devons alors attendre de les rencontrer en Chambre pour établir nos plans futurs. Je crois que nous avons eu une discussion assez approfondie avec le ministre et peut-être devrions-nous penser à interroger certains fonctionnaires au sujet de quelque information possible, ou alors nous pouvons passer outre et entendre les témoins de l'extérieur.

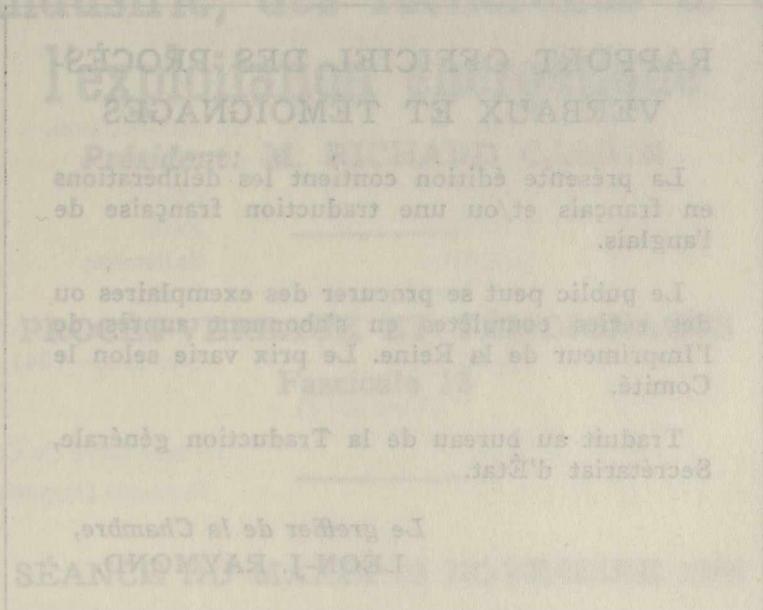
Ai-je raison de dire que nous avons terminé avec le ministre?

M. PETERS: Monsieur le président, j'aimerais que le comité de direction rencontre le ministre. Il me semble que nous sommes plutôt insensés si nous entreprenons de faire toutes ces recommandations pour changer les critères si l'étude n'a aucune valeur. Vous n'ignorez pas le fait que je me suis toujours opposé à ce que nous formions un comité s'il n'en résultait rien. Si c'est un cas où

vous pourriez faire venir ici un grand nombre de personnes dans aucun but particulier, il est vraiment préférable pour tous qu'ils ne viennent pas si nous n'avons pas l'intention d'agir à ce sujet—et cette remarque s'adresse à tous.

Le PRÉSIDENT: Peut-être, monsieur Peters, pouvons-nous cet après-midi, en Chambre, rencontrer, vous et moi, un des conservateurs et discuter de cette façon d'aborder le problème.

Nous avons fixé une réunion pour jeudi. Je dirais aux fonctionnaires que, fort probablement, nous ne siégerons pas jeudi, car nous avons nous-mêmes certaines décisions à prendre. La prochaine réunion se tiendra donc le mardi suivant. Je communiquerai avec le ministre pour lui laisser savoir si sa présence est encore requise. Messieurs, je vous remercie.



Crédit 110—Office national de l'énergie, 1966-1967 du ministère des Ressources et de l'Énergie

L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; M. Ian N. McKinnon, président du Comité consultatif de l'énergie.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1966

Concernant le

Crédit 110—Office national de l'énergie, énuméré au budget principal
1966-1967 du ministère des Mines et Relevés techniques.

TÉMOINS:

L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Énergie, des Mines et des
Ressources; M. Ian N. McKinnon, président de l'Office national de
l'énergie.

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et messieurs

Addison,	Goyer,	McCutcheon,
Andras,	Grafftey,	O'Keefe,
Beaulieu,	Hales,	Peters,
Bower,	Hopkins,	Reid,
Davis,	Langlois	Saltsman,
Faulkner,	(Chicoutimi)	Scott,
Forest,	Latulippe,	(Victoria (Ont.))
Fulton,	Legault,	Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,

Fernand Despatie.

SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1966

Concernant le

Crédit 110—Office national de l'énergie, énuméré au budget principal
1966-1967 du ministère des Mines et Relevés techniques.

TÉMOINS:

L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'énergie, des Mines et des
Ressources; M. Ian N. McKinnon, président de l'Office national de
l'énergie.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 23 novembre 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Le Comité a maintenant terminé l'étude du crédit 110—Office national de l'énergie, énuméré au budget principal 1966-1967 du ministère des Mines et Relevés techniques et le recommande à l'approbation de la Chambre.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD CASHIN.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 28 novembre 1988

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité a maintenu l'état de crédit 110—Office national de l'énergie, examiné au budget principal 1988-1987 du ministère des Mines et Relevés techniques et le recommande à l'approbation de la Chambre.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD CASHIN

McCutcheon,
O'Keefe,
Peters,
Reid,
Saltzman,
Scott,
(Ont.)
Sherman—(24)

McCutcheon,
O'Keefe,
Peters,
Reid,
Saltzman,
Scott,
(Ont.)
Sherman—(24)

McCutcheon,
O'Keefe,
Peters,
Reid,
Saltzman,
Scott,
(Ont.)
Sherman—(24)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 22 novembre 1966

(14)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 11 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Addison, Andras, Cashin, Faulkner, Forest, Goyer, Hales, Hopkins, Peters, Scott (*Victoria (Ont.)*), Sherman—(11).

Également présents: L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; MM. Choquette et Martin (*Timmings*), députés.

Aussi présents: de l'Office national de l'énergie: M. Ian N. McKinnon, président; M. Robert D. Howland, vice-président; M. J. G. Stabback, ingénieur en chef; M. R. Priddle, chef de la section de la politique nationale de pétrole, direction de l'économique.

Le président ouvre la séance et le comité reprend l'étude du crédit 110—Office national de l'énergie, énuméré au budget principal 1966-1967 du ministère des Mines et Relevés techniques.

Le ministre est interrogé, secondé dans ses réponses par M. McKinnon.

M. McKinnon fournit au comité des réponses et des renseignements supplémentaires relatifs à des questions posées lors de la réunion de 21 juin 1966. Il dépose des extraits de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (rapport pour 1962) concernant les combustibles miniers et les produits du pétrole et de la houille—pages 26, 29, 50 et 66 (*document indentifié comme Pièce n° 7 et déposé auprès du secrétaire du comité*).

Une discussion sur les pipe-lines transcanadiens a suivi et, en réponse à une demande de M. Andras, concernant l'estimation des frais d'immobilisations du projet des Grands lacs en comparaison des frais du parcours passant par le nord de l'Ontario, M. McKinnon a consenti à fournir les renseignements demandés dans un avenir rapproché.

M. Addison, appuyé par M. Sherman, propose—

Que l'on fasse rapport à la Chambre du crédit 110—Office national de l'énergie, énuméré au budget principal 1966-1967 du ministère des Mines et Relevés techniques.

La motion, mise aux voix, est adoptée sur division.

A une heure de l'après-midi, le Comité lève la séance jusqu'au rappel de la présidence.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 22 novembre 1966

● (11 h. 10 a.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le dernière fois que le Comité s'est réuni pour étudier les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, le ministre a pris la parole et nous avons adopté les crédits sauf le crédit n° 110. Aujourd'hui, M. Pepin est à nouveau parmi nous ainsi que M. McKinnon, président de l'Office national de l'énergie. La discussion du crédit n° 100 peut maintenant reprendre.

L'hon. Jean-Luc PEPIN (*ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*): Monsieur le président, avant que vous commenciez, je voudrais proposer, si le Comité y consent, de permettre à M. McKinnon de répondre à certaines des questions restées sans réponse à la dernière réunion. Ce serait probablement une façon de se replonger dans le sujet, et peut-être aussi de se remettre dans l'ambiance de la discussion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pepin, ce serait probablement une bonne méthode, car ces questions sont restées en suspens. Monsieur McKinnon, consentiriez-vous à traiter de ces questions en premier et M. Andras prendra la parole ensuite.

M. Ian M. MCKINNON (*président, Office national de l'énergie*): A la dernière réunion du comité, on nous a demandé quels étaient les besoins en pétrole du Canada en 1965. A ce moment-là, nous n'avons pu fournir de données statistiques que pour 1964. Des renseignements relatifs à 1965 sont maintenant disponibles. Ces données indiquent que la demande globale intérieure en 1965 s'élevait à environ 1,144,600 barils par jour. La production indigène a répondu à cette demande dans une proportion d'environ 600,000 barils par jour. Les importations de pétrole brut et de produits de pétrole se sont élevées au total de 558,000 barils par jour et il a fallu aussi puiser dans les réserves. En outre, le Canada a exporté en moyenne 325,000 barils par jour de pétrole brut et de produits du pétrole. La production canadienne de pétrole brut et de liquide de gaz naturel naturel s'est élevée en moyenne à 921,000 barils par jour.

Quant au Québec, au sujet duquel M. Goyer a posé une question, la demande dans cette province s'est élevée en moyenne à 340,000 barils par jour. Environ 1,000 barils par jour de produits ont été exportés du Québec accompagnés d'un transfert net de produits à d'autres provinces, notamment du mazout, d'environ 40,000 barils par jour. Les importations au Québec se sont élevées au total à 380,000 barils par jour dont 290,000 barils par jour en pétrole brut et 90,000 barils par jour sous forme de produits du pétrole.

Quant à la situation canadienne relative aux réserves pétrolières de production, la *Canadian Petroleum Association*, estimait au 31 décembre 1965, qu'elles s'élevaient en mazout à 6.7 billions de barils, en liquides de gaz naturel à 999 millions de barils faisant une réserve totale de mazout brut et de liquides de gaz naturel de 7.7 billions de barils.

L'hon. M. PEPIN: C'était avant le projet Rainbow, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: Certaines réserves du projet Rainbow y figurent mais elles ne sont pas nombreuses.

Les découvertes de pétrole brut au cours des quatre dernières années ont été en moyenne de 634 millions de barils par jour et de 106 barils de liquides de gaz naturel—c'est-à-dire l'augmentation de la réserve—soit une augmentation moyenne des réserves de 740 millions de barils par jour au cours des quatre dernières années. La production pétrolière a augmenté passant de 543.8 milliers de barils par jour en 1960 pour atteindre environ un million de barils par jour cette année croit-on.

Je voudrais parler maintenant de la fixation des prix du mazout brut, compagnies canadiennes de pétrole. Je prie les membres du comité de se reporter au rapport de 1962, le dernier en date, rédigé en vertu de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Monsieur le président, j'ai avec moi quelques extraits de ce rapport. Voudriez-vous que j'en donne lecture et que je les dépose simplement auprès du greffier du comité?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on épargnerait du temps si vous les déposiez.

M. MCKINNON: La classification présentée ici rend très difficile de donner une moyenne globale. Dans son plus récent livre, M. Walter Gordon estimait que les étrangers possédaient 69 p. 100 du gaz et du pétrole canadiens. Ce tableau ne présente pas les données de manière à pouvoir donner un chiffre définitif pour l'ensemble car il traite des compagnies qui ont pour domaine principal d'activité la production du gaz et du pétrole, et il traite séparément des sociétés intégrées.

Je voudrais parler maintenant de la fixation des prix du mazout brut. Jusqu'à dix ans environ il était possible de discerner une sorte de structure unifiée dans la tendance des prix mondiaux du pétrole brut. Le prix du mazout provenant de diverses sources pouvait être rattaché au marché. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle les prix mondiaux du pétrole brut étant très complexes en embrouillés.

Un gros excédent virtuel de production plane sur le marché mondial. De nouvelles zones de production, dotées d'énormes réserves, d'un rendement élevé par puits et de frais peu élevés de production sont exploitées par des compagnies dont nombre d'entre elles n'ont aucun débouché important à elles pour leur nouvelle production. Ainsi, c'est le règne de l'escompte des prix officiels. La gamme des escomptes varie énormément selon une diversité de facteurs y compris la société propriétaire du pétrole brut, le pays d'origine, les conditions des contrats de vente et le degré de concurrence sur le marché particulier où le pétrole est vendu.

Tous les grands pays exportateurs comme le Vénézuéla, les pays du Moyen-Orient et la Libye s'inquiètent énormément des niveaux des prix officiels et de l'escompte de ces prix. Ces pays se sont groupés pour former l'organisation de pays exportateurs de pétrole connue sous le nom de OPEC. L'un de ses objectifs vise à obtenir le prix le plus élevé possible par baril de production vu son influence directe sur les recettes que les pays-membres reçoivent de l'exploitation de leurs ressources pétrolières.

Je vais maintenant passer à l'Est du Canada. Il y a, dans cette région, dix raffineries appartenant à huit compagnies distinctes. On connaît au moins deux cas de compagnies qui, n'ayant pas encore aménagé leurs propres installations de raffinages, importent du pétrole pour le faire raffiner par une raffinerie établie. Les contrats pour l'importation de pétrole brut peuvent ou non être conclus avec les associés étrangers de la compagnie en cause. Ils peuvent être conclus à long ou court terme.

La majeure partie de nos importations provient du Venezuela, mais l'orientation des importations varie constamment, témoignant de la concurrence qui existe entre diverses sources d'approvisionnement outre-mer pour obtenir ce marché considérable. A l'heure actuelle, nous importons dans l'Est du Canada du pétrole brut provenant de huit pays différents.

Il semblerait raisonnable de supposer que les raffineries de l'Est du Canada, si elles veulent continuer à affronter la concurrence entre elles sur ce marché, ne concluraient pas de marchés imprudents en matière d'achat de pétrole brut. A l'origine, ces compagnies étaient assujetties à l'effet disciplinaire des importations de produits. Lors de la négociation des contrats de pétrole brut, les sociétés, bien entendu ont tenu compte des besoins du marché en matière de qualité ainsi que la continuité des approvisionnements. Il vaut la peine de noter que pendant la crise de Suez, les raffineries canadiennes de l'Est n'ont pas connu de pénurie de pétrole brut.

Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique indiquent qu'en 1965, le Canada a importé 144 millions de barils de pétrole à un prix de revient moyen franco à bord au point d'exportation de \$2.17 le baril. Les frais de transport devront y être ajoutés pour obtenir le prix de revient à la réception. Dans le cas de pétrole brut importé du Venezuela, les frais de transport par navire peuvent s'élever à 15c. ou 25c. le baril. Les frais de transport des importations du Moyen-Orient varieraient de 65 à 85c. le baril. Le coût d'expédition de pétrole brut importé par Portland (Maine) au pipe-line jusqu'à Montréal est d'environ 13c. le baril.

Sauf erreur, le ministère du Revenu national surveille constamment le prix versé pour les produits importés du pétrole brut du point de vue de l'impôt sur le revenu.

Je voudrais maintenant traiter la question soulevée par M. Saltsman au sujet du prix du pétrole brut du Venezuela. Il a cité des chiffres je crois révélant que le pétrole du Venezuela était vendu au Canada à raison de \$2.34 le baril et à l'Europe pour \$1.80 soit un écart de 54c.

Ces données correspondent à certains renseignements publiés que l'on a examinés. Le prix de vente de \$2.34 canadiens correspond à la valeur moyenne du volume important du mazout du Venezuela—environ 244,000 barils par jour—importé par le Canada en 1965. Le montant de \$1.80 semble correspondre à la valeur moyenne d'un volume relativement petit soit 12,800 barils par jour de pétrole du Venezuela importé par l'Italie en 1965 soit 1.24 p. 100 du chiffre global des importations de ce pays-là. Entre parenthèses, le montant de \$1.80 est en devises américaines. Le prix correspondant au Canada serait bien entendu d'environ \$1.93.

Nous avons cherché à voir si les prix cités par M. Saltsman portaient sur le pétrole brut de la même quantité vendue dans des conditions comparables. Ces enquêtes jusqu'à maintenant n'ont pas révélé les renseignements nécessaires à une comparaison objective. Cependant, les membres du comité savent qu'il existe un très grand écart dans le prix unitaire des pétroles bruts qui reflètent les écarts de qualité. Dans le cas du Venezuela, le prix officiel actuel varie de \$1.57 É.-U. pour du pétrole brut boscan de 11 degrés de densité à \$3.34 É.-U. pour du pétrole cumarebo de 47 degrés de densité. On sait que la densité AGI du pétrole brut du Venezuela qui atteint l'Est du Canada aura presque assurément une moyenne supérieure à 30 degrés de densité. Le prix officiel du pétrole brut du Venezuela dans cette gamme de densité est de l'ordre \$2.50 à \$2.70 le baril. On a des raisons de croire que la petite quantité de pétrole brut du Venezuela qu'achète l'Italie est surtout avantageuse et bien adaptée au marché italien orienté vers le mazout. Les prix officiels du pétrole brut typiquement lourd du

Venezuela sont d'environ \$1.70 le baril soit environ 80c. en devises américaines de moins que le prix du pétrole brut typique du Venezuela importé par le Canada.

Il est fort probable à mon avis que le pétrole brut vendu à l'Italie est d'une qualité comparable à la qualité moyenne du pétrole brut vendu au marché de l'Est du Canada. Cependant, pour ainsi dire, je suis sûr que le gouvernement du Venezuela voudrait obtenir une explication du vendeur quant à l'important escompte accordé lors de la vente de se pétrole brut.

M. Saltsman nous a aussi signalé un écart apparent d'environ 11c. le gallon entre le prix de l'essence, taxes exclues, vendue à des détaillants en France et en Ontario. Il a obtenu un chiffre de 12.2c. en France en déduisant la taxe de 56.9c. du prix de vente de 75.1c. comme l'indique le numéro de 1965 du *National Petroleum News Fact Book*. Le chiffre correspondant pour l'Ontario est de 27c., qui, a-t-il calculé, était basé sur un prix de détail de 43c. moins 16c. de taxe. Nous avons pris le prix courant du détail à Toronto, soit 45.9c. pour l'essence ordinaire et nous avons déduit 16c. pour les taxes provinciales et 1.9c. pour la taxe de vente fédérale pour arriver au chiffre de 28c. pour l'Ontario. Afin de comparer le montant de 16.2c. en devises américaines par gallon américain vendu en France, avec le prix de 28c. par gallon impérial dans l'Ontario, il faut faire subir au prix français certains redressements et ajoutant 3.24c. pour l'écart de volume entre le gallon impérial et le gallon américain; 1.56c. pour la différence des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain; et 2.5c. pour la différence de qualité entre l'essence ordinaire en France d'une puissance de 90 octane et l'essence ordinaire canadienne d'une puissance de 95. Ces redressements ont porté le prix de l'essence en France de 16.2c. américains à 23.5c. canadiens, soit 4.5c. de moins que le prix de l'Ontario. Nous croyons que cet écart s'explique plus ou moins par l'écart dans la marge des vendeurs qui, sauf erreur, est de 8.5c. en Ontario et presque de la moitié moins en France.

On nous a aussi demandé quels étaient les droits imposés sur les importations de diverses catégories de produits raffinés. Le pétrole lui-même, soit le pétrole brut entre en franchise. Quant aux essences, y compris je suppose le naphte, le carburant pour des réactés et le kérosène, le droit d'après le régime de préférence britannique s'élève à 3/4 d'un cent et en vertu du régime de la nation la plus favorisée à un cent. Quant au carburant pour moteurs diesel, les chiffres correspondants sont de 1/3 de un cent et 1/2 cent et pour les distillés moyens, y compris le mazout de chauffage n° 2 et les mazouts résiduels, le droit est de 1/2 de un cent d'après le régime de préférence britannique comme d'après celui de la nation la plus favorisée.

M. PETERS: A propos du dernier chiffre que vous avez cité, ajoute-t-on un tiers de un cent au prix du carburant pour diesels ou... ?

M. McKINNON: Non; c'est 1/3 de un cent ajouté au prix qu'acquitte l'importeur.

On nous a également posé une question sur les dividendes versés aux sociétés mères américaines par des compagnies pétrolières du Canada. Là encore, je voudrais me reporter au rapport de la loi sur les corporations et les syndicats ouvriers, aux pages 42 et 43 et au tableau n° 18. A la ligne 3, sous la rubrique «Combustibles miniers» qui se rapportent aux compagnies, y compris les sociétés houillères, qui produisent surtout de la houille, du pétrole et du gaz, la quantité des dividendes retournés aux non-résidents s'élevait à \$3,504,000 pour cette catégorie de compagnies, et pour ce qui est des produits du pétrole et de la houille qui engloberaient les compagnies intégrées, le montant s'élevait à \$44,732,000.

M. PETERS: Est-ce une indication des volumes totaux?

M. McKINNON: Je peux vous laisser voir le tableau. C'est une ventilation des comptes des dividendes, de l'intérêt, des loyers et des redevances. La question posée se rapporte aux dividendes.

M. PETERS: Ceci n'a pas grand sens à mes yeux à moins que je ne sache quel est le total des dividendes, savoir, le montant des profits faits au Canada et envoyés aux sociétés mères à l'étranger, n'est-ce pas?

M. McKINNON: Oui. Vous aimeriez savoir quel est le total des dividendes acquis par ces sociétés?

M. PETERS: J'ignore si c'est une très grosse somme ou une très faible. Quarante-quatre millions de dollars ne me paraissent pas être une très forte somme.

M. McKINNON: Mais si l'on totalise les chiffres des deux différentes catégories, on obtient le chiffre d'environ 48 millions de dollars, en dividendes seulement. C'est sur un bénéfice total de \$98,500,000 que les sociétés de combustibles minéraux ont prélevé \$3,504,000 en dividendes versés à la population non fixe. Les \$44,732,000 sont des dividendes prélevés sur un bénéfice total de \$165,500,000.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui répond aux questions laissées sans réponse la dernière fois que des témoins de la Commission de l'énergie nationale ont comparu devant nous.

Nous pourrions peut-être maintenant reprendre le fil de l'interrogatoire, à moins que quelqu'un ait une question à poser sur les réponses de M. McKinnon.

M. ANDRAS: Monsieur le président, je n'ai que très peu de questions à poser. Elles se rapportent à la *Trans-Canada Pipe Line*. C'est avec un vif intérêt que j'ai lu le rapport que la Commission de l'énergie nationale a adressé au gouverneur en conseil en août 1966.

Le PRÉSIDENT: Vos questions sont donc fondées sur ce rapport de la Commission?

M. ANDRAS: Oui, en rapport avec des événements et des décisions subséquents.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, je crois qu'il vaudrait mieux les adresser à M. Pepin.

M. PETERS: J'ai eu l'occasion d'écouter une discussion qui portait sur le problème du pétrole et sur les chiffres y relatifs. Nous avons dîné avec un grand importateur de pétrole, qui est le monsieur dont parlait M. Saltsman. Je continue de croire que le Comité devrait entendre le témoignage de ce monsieur, s'il veut bien comparaître devant nous, car je crois que nous pourrions profiter de certains renseignements qu'il possède, et la Commission de l'énergie pourrait peut-être, elle aussi, en profiter. Le Comité aimerait-il entendre ce monsieur, dont j'ignore le nom?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de M. Oehr, n'est-ce pas?

M. PETERS: Je l'ignore.

Le PRÉSIDENT: C'est sauf erreur l'homme que M. Saltsman a mentionné.

M. PETERS: C'est l'homme qui, depuis quelques années, cause beaucoup d'ennuis à l'industrie pétrolière du pays.

M. PEPIN: Certaines des paroles de M. McKinnon se rapportent à la question. Dans le monde entier, le marché des pétrolifères varie grandement, et je

suis certain qu'un habile manipulateur peut aller dans tel ou tel pays, y acheter du pétrole à bas prix et l'importer dans un autre, où il jette ainsi le désarroi dans les arrivages réguliers. Je suis sûr que la Commission de l'énergie nationale est au courant de l'existence et des agissements de M. Oehr. Ce n'est pas la première fois qu'on lui a signalé ce joli monsieur; il est fort probable que le Comité m'accordera que le marché canadien doit être soumis à certaines règles si l'on veut éviter de trop grandes divergences et de trop grandes incertitudes.

M. PETERS: Monsieur le président, ceci est probablement nécessaire, je l'accorde, mais je crois qu'en matière de politique pétrolière à adopter par le Canada, nous devrions jeter un coup d'œil sur ce que cet homme peut faire et qu'il a l'air de faire, et sur les entraves mises à son action par la Commission de l'énergie nationale par l'intermédiaire des permis d'exportation et d'importation.

M. MCKINNON: Il n'y a pas de permis d'exportation ni d'importation.

M. PETERS: Il amène une cargaison de pétrole au Canada et il ne reçoit pas la permission de la décharger.

M. MCKINNON: Je crois que vous voulez parler de produits du pétrole, non du pétrole. Je ne crois pas qu'il ait jamais importé de pétrole, qui entre en franchise et sans restriction au Canada.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi d'intervenir en ce moment. M. Peters a demandé tout d'abord si nous voudrions convoquer des témoins à ce sujet. Bien que leur témoignage puisse nous être très utile, je me rappelle qu'il importe de terminer l'étude du poste. Ce poste est le seul qui reste à étudier parmi les rubriques des crédits du Ministère. La convocation de témoins en ce moment aurait une valeur pratique douteuse, sans compter que nous ne pourrions guère nous borner à l'audition d'un seul et que nous serions exposés peut-être à l'audition d'une foule de témoins.

Comme vous le savez, on nous a transmis la question de l'Agence de mise en valeur des régions (*Area Development Agency*). C'est là un poste un peu différent de celui que nous étudions aujourd'hui, car nous pouvons en continuer l'étude jusqu'à la fin de la session du Parlement. Nous avons donc plus de liberté pour fixer notre propre horaire pour entendre les témoins, en n'oubliant pas la possibilité d'un conflit avec d'autres comités.

Je doute que nous puissions d'abord agir ainsi, puis nous mettre à convoquer des témoins pour parler de la politique pétrolière, en ce moment. Je crois que le gouvernement et la Chambre désirent que le poste leur soit renvoyé le plus tôt possible.

Cependant, je ne crois pas...

M. PETERS: A mon avis, nous devrions renvoyer la chose au comité directeur, parce que le temps qui nous est accordé pour examiner la clause est une considération d'ordre technique.

Le PRÉSIDENT: Et il se peut fort bien...

M. PETERS: C'est avec grand intérêt que j'ai lu le discours de M. Pepin où il déclare qu'il y a certaines modifications nécessaires à apporter à la politique pétrolière, notamment en matière commerciale. Je crois qu'elles vaudraient la peine d'être appliquées, mais j'ignore s'il est possible ou non de le faire.

Le PRÉSIDENT: Il se peut que, plus tard, le Ministre se décide à rapporter certains sujets au Comité, et nous pourrions peut-être en venir à bout de cette manière.

Monsieur Pepin, vous étiez sorti quand M. Andras a dit qu'il avait plusieurs questions à poser sur la décision récente de la Commission de l'énergie nationale. J'ai répondu que mieux vaudrait qu'il vous adresse toute observation ou toute question qu'il pourrait avoir là-dessus.

M. ANDRAS: Certaines d'entre elles pourraient peut-être être considérées comme étant d'ordre technique et d'autres, comme d'ordre politique, à votre choix.

Deux des principaux facteurs de la décision, à part du nationalisme économique impliqué, se rapportent à l'économie politique, je crois. Le premier est celui du calcul du temps, le second, celui des frais nets de l'amenée du gaz naturel. Quant au temps qu'il faudra pour achever l'entreprise des Grands lacs, en face de la possibilité de poser un gazoduc nord «jumel», on lit ce qui suit au bas de la page 5-13 du rapport adressé en août par la Commission de l'énergie nationale au gouverneur en conseil:

«On a souligné en outre que l'achèvement de l'entreprise des Grands lacs rendrait tout à fait assurée la construction d'un second gazoduc complet, en moins de 2 ans, tandis qu'il faudrait 8 ans pour achever la pose d'une conduite «jumelée» dans le Nord de l'Ontario.»

Pourriez-vous expliquer cette différence de temps pris pour ces deux travaux de construction? J'aimerais savoir, entre autres, combien de temps il a fallu pour poser le gazoduc original de 30 pouces, disons, de la frontière du Manitoba jusqu'à un endroit de l'Est du pays, sur une longueur comparable à celle de la conduite «jumelée» proposée?

M. MCKINNON: En voici la raison: le «jumelage» de la conduite du nord ne se ferait que sur la longueur voulue pour amener le volume de gaz nécessaire par an, tandis que l'on est en train de poser la conduite du sud des Grands lacs en deux stades. Vous comprenez, le «jumelage» peut s'exécuter soit à l'amont soit à l'aval de chaque station de compression, mais il n'est pas nécessaire qu'il se fasse sur toute la longueur du gazoduc: cela dépend du volume de gaz qu'on a l'intention de faire passer par la conduite. Il en coûte moins cher d'effectuer le travail en deux stades plutôt qu'en un seul, de sorte qu'on règle la longueur de la conduite «jumelée» sur la demande de gaz naturel.

M. ANDRAS: Est-ce à dire que le volume d'amenée de gaz augmenterait partout le long du gazoduc au fur et à mesure de la construction de la conduite, en allant de l'ouest à l'est?

M. MCKINNON: Oui, dans le cas des oléoducs comme les gazoducs, on augmente de fait leur capacité au fur et à mesure des besoins, par étape de la pose, par intervalle, de la conduite «jumelée».

M. ANDRAS: Y procède-t-on au point de vue technique, en accroissant la pression à l'aide de compresseurs et d'appareils de ce genre, l'alimentation en gaz se faisant peu à peu par une conduite commune?

M. MCKINNON: Oui, pour augmenter la capacité au fur et à mesure des besoins, on accroît la force de compression, ou l'on pose une conduite «jumelée», en essayant de savoir lequel de ces deux moyens est le moins coûteux. Quand on en vient au point où il ne devient pas payant d'installer une station de pompage plus puissante, on procède au «jumelage», ordinairement à l'amont de la station. A mesure que le gaz est amené d'une station à l'autre, la pression tombe, de sorte qu'il y faut une conduite à plus forte capacité d'amenée, ou de plus gros diamètre. C'est alors qu'on entreprend le «jumelage», probablement à l'amont de la station.

M. ANDRAS: Il est donc établi que, dans le cas du gazoduc du Nord de l'Ontario, on pourrait commencer simplement par poser un gazoduc «jumelé», quitte à augmenter la pression de refoulement.

M. MCKINNON: Il y a probablement plusieurs stations de compression le long du gazoduc. Puis on augmentera peu à peu la pression grâce à une conduite partout «jumelée», ce qui prendra près de 8 ans, estimons-nous.

M. ANDRAS: Mais avant d'avoir achevé de poser toute la conduite, ce qui exigerait un second gazoduc si vous vouliez augmenter la pression, vous continueriez à transmettre le gaz par une seule conduite à l'extrémité est, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: Vous auriez toujours une seule conduite en certains endroits et deux en d'autres.

M. ANDRAS: Et là où il y en aurait deux, il faudrait avoir des compresseurs supplémentaires, mais le plus grand volume de gaz à amener dans l'Est devrait finalement être refoulé dans une ligne commune, si je comprends bien?

M. MCKINNON: Oui, à mesure que le gaz passe d'une station à la suivante, il est comprimé jusqu'à un certain point. A mesure qu'on s'éloigne de la station, la pression tombe. Comme le gaz se dilate alors, il faut en augmenter le volume d'amenée.

M. ANDRAS: Mais il vient un moment où la question de la pression devient celle de la capacité du pipe-line lui-même et n'est plus celle de transporter un plus grand volume de gaz vers l'Est, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: Oui, et il est inévitable qu'il faille opérer un groupement pour augmenter la capacité.

M. ANDRAS: Ainsi, ce «jumelage» par étape de la conduite nord serait économiquement sain par rapport à l'accroissement des débouchés, disons, dans l'Est, et il en dépendrait?

M. MCKINNON: Oui.

M. ANDRAS: Il s'agit donc, non d'un supplément de temps exigé pour la construction, mais des débouchés rémunérateurs dans l'Est, à l'autre bout du pipe-line?

M. MCKINNON: Oui.

M. PEPIN: C'est pourquoi le plan d'exécution du «jumelage» est lié aux prévisions de ventes accrues de gaz dans l'Est, et pourquoi je ne veux que vous répondre qu'il faut avoir des débouchés assurés avant d'entreprendre les travaux de pose.

M. ANDRAS: Monsieur Pepin, je crois que l'on aurait ces débouchés si l'on n'avait pas posé de gazoduc aux États-Unis, et que la question de leur existence ne se poserait pas, pas plus que la nécessité de poser une ligne «jumelée» dès maintenant.

M. PEPIN: Les débouchés auraient existé, mais le gaz se serait vendu plus cher.

M. ANDRAS: J'ai encore une question à poser, à propos de cette durée de construction de 8 ans. A la page 6-31 de votre rapport, je vois que, dans votre

dernier conseil, vous attachez une grande importance à «l'influence d'un plan soigneusement préparé», qui est «précieux et non susceptible d'être détruit.» A mes yeux cela implique que, parce que le projet de la *Trans-Canada Pipe Lines* est arrivé à votre connaissance à l'état presque élaboré, vous avez préféré lui accorder une grande importance, plutôt que d'obliger la société à faire tous les travaux de génie et autres à propos du tracé de gazoduc nord. J'en viens à me poser cette question: si la société avait souligné l'importance de ce tracé au début de son programme d'agrandissement, et si elle avait dressé tous ses plans dans ce sens, la durée prévue de 8 ans pour la construction en aurait-elle été réduite? Autrement dit, il y a une avance, en matière de temps, sur l'autre tracé passant par les États-Unis, parce que c'est ainsi qu'on avait commencé par le prévoir; mais si l'on avait dressé en premier le plan de l'autre tracé, il est certain qu'on aurait abouti à réduire quelque peu la durée de la construction.

M. PEPIN: Le plus grand avantage qu'offre le plan actuel consiste en ce que la société a déjà conclu tous ses marchés avec les consommateurs et les concessionnaires.

M. ANDRAS: Oui, mais ne se peut-il pas, monsieur le ministre, que si la société avait d'abord conçu l'idée de faire passer tout le gazoduc «jumelé» par le Canada, cette idée aurait fourni la base de la négociation des marchés; on aurait eu la même situation à l'inverse et la société aurait peut-être accordé plus d'importance au gazoduc nord qu'au gazoduc sud.

M. PEPIN: La société était convaincue de faire ce qu'il y avait de mieux à faire.

M. ANDRAS: Je ne m'occupe pas de ses motifs. J'essaie d'établir les raisons qui expliquent l'écart entre la durée de la construction, entière ou même partielle, car nous avons vu que la construction partielle permettrait d'augmenter la capacité de refoulement du gaz vers l'Est par le «jumelé».

M. MCKINNON: Il n'y aurait eu aucune différence quant à la prévision de 8 années, fondée sauf erreur sur l'expansion estimative des débouchés dans l'Est.

M. ANDRAS: Ceci ne fait donc pas partie des 8 années. Mais à partir de conditions égales dans les deux cas, l'élaboration des plans est bien plus avancée en matière du gazoduc sud qu'elle ne l'aurait été en matière du gazoduc nord.

Une autre considération fort importante. . .

M. PETERS: Avant de quitter ce sujet, quant à la durée d'exécution des plans, dont parlait M. Andras, je crois savoir que la Commission de l'énergie nationale, en 1961 déjà, recommandait d'augmenter aussitôt, très fortement, la capacité de la conduite. Était-ce la position prise par la société en face de la décision de la Commission suivant laquelle la capacité envisagée par la première ne suffirait pas à la demande?

M. MCKINNON: Si je me souviens bien, monsieur Peters, la *Trans-Canada* est venue chaque année discuter avec la Commission et y a déposé une requête d'augmentation de la capacité du gazoduc, qui soit en rapport avec sa hausse estimative de la demande.

M. PETERS: Non d'extension de la conduite?

M. MCKINNON: D'augmentation de la capacité, par l'adjonction de stations de pompage dans le secteur est du gazoduc et, dans le secteur ouest, par l'adjonction occasionnelle de stations de pompage et de conduites «jumelées». Je crois que ces estimations de la *Trans-Canada* étaient fondées sur celles de ses clients: chaque concessionnaire, sauf erreur, déclarait à la société une année à l'avance (ou peut-être deux, j'ignore quelles sont les ententes conclues), à combien s'élèveraient, à leur avis, les ventes prévues. La société faisait ensuite enregistrer par la Commission ses prévisions relatives à ses besoins futurs, en faveur d'une demande visant à augmenter la capacité du pipe-line par l'érection de nouvelles stations de pompage.

Dans chaque cas de demande d'exportation, la Commission prépare sa propre appréciation du marché canadien, province par province, ce que la Commission insère dans sa décision publiée et ce qui sert plus ou moins à aviser la société sur l'augmentation de la capacité qu'elle juge nécessaire, sans qu'elle ait toujours raison. La société, de son côté, vérifie les renseignements auprès de ses clients et passe avec eux un nouveau marché, sur lequel elle se fonde pour augmenter la capacité de la conduite.

M. PETERS: Il semblait sauf erreur qu'il y aurait bientôt un gros chiffre des ventes, supérieur à celui auquel la société s'attendait. Je crois savoir qu'on lui a fait valoir très fortement que la capacité de ce gazoduc ne suffisait pas pour répondre aux besoins.

M. MCKINNON: En 1965, quand il devenait manifeste qu'une augmentation de la capacité s'imposait, la société a présenté à la Commission une demande visant à importer du gaz naturel des États-Unis, afin d'avoir une année de plus pour savoir au juste quelle serait la meilleure méthode de refouler du gaz vers l'Est, la méthode la moins coûteuse de transporter le gaz demandé en volume accru, de l'Ouest vers l'Est. Sur l'avis favorable de la Commission, le gouvernement a fait droit à la demande.

A ce moment-là, en 1965, la société avait déposé auprès de la Commission une demande tendant à l'exécution du projet des Grands lacs, demande dont il est question dans notre décision rendue à l'appui du gouvernement. Cette demande, par laquelle la *Trans-Canada* possédait le monopole de l'entreprise, a été plus tard retirée. Ensuite, la demande dont nous nous sommes occupés cette année nous a été remise à la fin de 1965.

M. ANDRAS: Pour en venir à la différence entre immobilisations, on a fait circuler tant de chiffres que moi, entre autres, j'aimerais bien savoir quels sont les chiffres comparatifs exacts à cet égard. Aux pages 5 à 9 de votre rapport, on donne, pour chacune des années 1966 à 1976 (période prévue de construction), un «sommaire des immobilisations estimatives totales de la *Trans-Canada*, tracé de l'Ontario-Nord». On indique les chiffres par année et, pour finir, le total global, qui serait de \$724,900,000 dans le cas d'un pipe-line de 36 pouces, et de \$678,500,000 dans le cas d'un pipe-line de 30 pouces. Cependant, d'autres chiffres qui ont fait l'objet de débats occasionnels, montrent que la pose de l'aqueduc à travers les États-Unis coûterait près de \$200,000,000, tandis qu'à travers l'Ontario-Nord, elle coûterait \$235,000,000. Ces chiffres ont été mentionnés plusieurs fois devant moi, et le diable est de savoir où l'on en est à ce propos. Est-ce tenir compte d'un abandon de l'entreprise à une certaine date? Quelle est vraiment la comparaison des immobilisations nécessaires pour achever les travaux, dans l'un des cas et dans l'autre?

M. MCKINNON: Nous nous sommes basés sur une période de dix ans. Vous pouvez par exemple, vous baser sur les deux premières années. Je crois que c'est la façon habituelle de faire une comparaison—le coût des deux premières années. Si vous additionnez le coût des deux premières années, je crois que c'est la façon habituelle d'établir une comparaison.

M. ANDRAS: Serait-il possible, monsieur McKinnon, d'obtenir, de la Commission de l'énergie, un état parfaitement comparatif de l'estime du coût du projet des Grands lacs, pour le rapprocher de ces chiffres?

M. MCKINNON: Les chiffres comparatifs concernant le projet des Grands lacs pour 1967 sont de vingt-trois millions...

M. ANDRAS: Au Canada?

M. MCKINNON: Oui; ce sont les installations additionnelles qui seront requises au Canada pour le projet des Grands lacs.

M. ANDRAS: Vous voulez dire jusqu'à ce moment-là?

M. MCKINNON: Non. Pour les installations en 1967.

M. ANDRAS: Vous me donnez peut-être précisément ce que je recherche pour établir une comparaison d'ensemble.

M. MCKINNON: J'ai les chiffres portant sur ce qu'il faudra au Canada et pour ce qu'il faudra aux États-Unis.

M. ANDRAS: Pouvez-vous me donner les totaux pour que je puisse les noter à côté des chiffres correspondants? Prenons le pipe-line de 36 pouces.

M. MCKINNON: Prenant les installations au Canada pour le projet des Grands lacs en 1967: \$23,558,000; aux États-Unis, \$31,403,000.

M. ANDRAS: Ou \$55 millions en chiffres ronds.

M. MCKINNON: Puis, pour 1968, je crois, les chiffres sont \$60,607,000 au Canada et \$161,778,000 aux États-Unis. Les totaux sont donc, au Canada, \$84,165,000; et aux États-Unis, \$193,281,000.

M. ANDRAS: Parfait; si nous pouvions passer à l'endroit où vous avez le chiffre \$724,607,000 au bas de ce tableau que vous avez devant vous, quel serait le total des immobilisations dans le projet des Grands lacs jusqu'à ce moment, en combinant les montants du Canada et des États-Unis?

M. PEPIN: Le problème qui se pose ici, c'est qu'il y a tant d'éléments dans le calcul—le facteur temps, le taux d'intérêt, et le reste.

M. ANDRAS: Est-il possible de faire le calcul en ce qui concerne le Canada—l'hypothèse...

M. PEPIN: Je cherche à tenir compte de la possibilité d'un changement entre la date du rapport et aujourd'hui.

M. ANDRAS: Au lieu de prendre le temps qu'il faut dès maintenant, parce que j'ai beaucoup d'autres questions et que le facteur temps compte aussi, vous serait-il possible d'obtenir ces données pour le comité, le plus tôt possible?

M. MCKINNON: J'ai des chiffres ici concernant l'Est canadien portant sur la période de 1966 à 1975. Pour fournir le même volume de gaz à l'est canadien pendant la période de 1966 à 1975, il en coûterait: Pour le Nord de l'Ontario, environ \$440 millions et pour les Grands lacs, environ \$390 millions.

M. PEPIN: C'est le coût réparti sur une période de 10 ans.

M. ANDRAS: Je ne comprends pas encore la comparaison entre les \$440 millions et les \$725 millions; je ne vois pas le rapport.

M. MCKINNON: Les \$700 millions, naturellement, représentent le tout. Directement de l'ouest. Les chiffres que je vous ai donnés s'appliquent seulement à l'est de Winnipeg.

M. PEPIN: Et conséquemment, ces chiffres sont plus exacts, en ce qui nous concerne.

M. PETERS: Quand nous parlons de frontière, y a-t-il une différence entre la frontière entre le Manitoba et l'Ontario et le point de départ d'Emerson?

M. MCKINNON: Pas tellement; le point de départ d'Emerson est un peu à l'est de Winnipeg, de sorte que le coût que nous vous donnons ici . . .

M. PETERS: Le volume qui provient du point de départ et le volume qui provient de la frontière seraient les mêmes?

M. MCKINNON: Non. Le point de départ à l'est de Winnipeg inclut le gaz destiné à l'Est canadien aussi bien que le gaz destiné à l'exportation à Emerson.

M. PETERS: Mais il . . .

M. MCKINNON: Je m'excuse. Je pensais à la frontière américaine. Vous voulez dire la frontière entre le Manitoba et l'Ontario.

M. PETERS: Non. Je poursuis la question de M. Andras qui demande une base de comparaison. Vous dites qu'il s'agit seulement de l'est de Winnipeg. Ne seraient pas inclus les frais encourus à l'ouest de Winnipeg, par exemple?

M. MCKINNON: C'est exact.

M. PETERS: Je présume que vous parlez du point de départ qui est à l'est de Winnipeg et qui n'aura aucun effet sur l'augmentation du volume vers le sud ou vers l'est. Le volume sera le même à Winnipeg ou au point de départ.

M. ANDRAS: Là où je veux en venir, c'est au point où le départ se fait sur un pied d'égalité. Ce que je voudrais avoir, c'est la différence dans les frais de premier établissement pour le transport du gaz dans l'Est du Canada—oublions pour l'instant la question d'exportation—mettons jusqu'à l'entrepôt de Don, ou jusqu'au terminus où qu'il soit, en passant par la route du nord et en passant par la route des Grands lacs. Les frais de premier établissement à partir d'aujourd'hui jusqu'au moment où vous aurez terminé dans la mesure de vos prévisions des frais de premier établissement à la page 5-9 de votre rapport. Si vous pouvez me le donner par cœur, tant mieux. Mon premier but est d'obtenir un montant définitif des frais de premier établissement qui pourra se comparer aux chiffres ronds de \$725 millions. C'est ce que j'aimerais savoir. Si vous ne pouvez pas me le donner maintenant, je vous demanderai simplement s'il est possible de l'obtenir prochainement?

M. PÉPIN: Le problème qui se pose quand il s'agit de vous donner des chiffres annuels, c'est l'étendue des variations. Les deux projets sont tellement différents, sur une base annuelle, que vous n'apprendrez pas grand'chose et c'est pourquoi je . . .

M. ANDRAS: Je me contenterais peut-être d'un résultat final, ce qui est, en somme, la vraie question.

M. PÉPIN: J'ai eu la même idée, un matin, et j'ai demandé ces chiffres portant sur une période de dix ans, de 1966 à 1975 et le résultat des calculs de M.

Stabback donnait que la route du nord-ontarien coûterait environ \$440 millions et que celle des Grands lacs coûterait environ \$390 millions, soit une différence de \$50 millions.

M. ANDRAS: C'est de là que provient une bonne partie de la confusion. Nous prenons des époques différentes de construction pour les comparer et nous comparons des moments différents, de sorte que je donne ma langue au chat et je n'y comprends rien. Mais il faut bien que vous ayez fait le calcul pour en arriver à une conclusion.

M. PÉPIN: Le rapport le fait.

M. ANDRAS: Oui, en ce qui concerne la route du nord, mais je ne vois rien ici qui établisse les mêmes calculs.

M. PÉPIN: J'ai eu le même problème, et mon impression, c'est que le rapport accusait une différence de \$35 millions.

M. ANDRAS: Le résultat définitif?

M. PÉPIN: Et puis les autres calculs—et je parle brutalement, c'est ce que vous aimez—arrivent à \$50 millions. Si je suis bien renseigné, M. Kerr a mentionné \$83 millions l'autre jour.

M. ANDRAS: Voilà d'où provient la confusion, elle est partout. Pourrions-nous avoir un résultat définitif d'ici une semaine, à peu près? Est-ce possible?

Je passe outre pour l'instant. Il y a ici plusieurs mentions de la différence dans le coût de la transmission qui est très intéressante. A la fin, vous établissez que pour les cinq premières années, la différence dans le coût de la transmission entre la route des Grands lacs et celle du nord—et je crois que c'est la ligne de 36 pouces de diamètre, dans le nord—serait de 5 p. 100 au cours des cinq premières années et de 1½ p. 100 au cours d'une période de dix ans. Je suppose que l'extrapolation continuerait soit de diminuer la moyenne ou tout au moins à la maintenir à 1½ p. 100 ce qui constitue, selon votre propre façon de voir, une différence minime dans le coût de la transmission.

La première question est celle-ci: Ce coût de la transmission comporte-t-il les frais d'amortissement, le coût de l'argent et le reste?

M. MCKINNON: Oui, et la dépréciation et le reste.

M. ANDRAS: Conséquemment, quel que soit le coût initial de premier établissement, dans l'optique de ma première question, il serait inclus dans le coût définitif de la transmission achevée?

M. MCKINNON: Exact.

M. ANDRAS: De sorte que malgré la différence des frais de premier établissement, on arrive à une différence de 1½ p. 100 dans les frais de transmission?

M. MCKINNON: Pour ce qui est des Grands lacs, nous avons utilisé les contrats de transport que Trans-Canada a signés avec les sociétés de sorte que nous avons établi notre comparaison sur la base du contrat même.

M. ANDRAS: Ce qui indique qu'on était satisfait de le faire au prix stipulé dans le contrat.

M. MCKINNON: Oui; mais c'est sous réserve de l'approbation de la *Federal Power Commission*.

M. PÉPIN: A quel taux d'intérêt est-ce qu'on a calculé l'argent?

M. MCKINNON: Dans le contrat des Grands lacs, je crois que le taux d'intérêt était de $6\frac{1}{2}$ p. 100 et la dépréciation était de $3\frac{1}{2}$ p. 100. Les chiffres équivalents que nous avons utilisés dans nos calculs au Canada pour le jumelage des pipe-lines, selon l'expression, était de $7\frac{1}{2}$ p. 100 et je crois que la dépréciation s'établissait entre $2\frac{1}{4}$ et $2\frac{1}{2}$ p. 100.

M. ANDRAS: De sorte que la dépréciation était moindre et le coût de l'argent plus élevé, mais le résultat net arrivait à moins de $1\frac{1}{2}$ de différence, compte tenu des autres considérations y compris la disance plus considérable.

M. MCKINNON: Oui. Il y a généralement un écart d'environ 1 p. 100, comme vous savez, dans le coût de l'argent au Canada et cela se reflète, en général, dans le taux de rendement.

M. ANDRAS: Oui. Maintenant, pour en venir à mon propre pays, à ma région, nous avons actuellement l'avantage d'un coût moins élevé des tarifs pour le gaz naturel livré dans la zone nord comparativement à la zone centrale, qui comprend notamment le Sud de l'Ontario. Nous nous sommes toujours plaint que plusieurs autres facteurs constituent un désavantage quand il s'agit d'attirer ou de soutenir l'industrie ou de lui faciliter la concurrence. Mais c'est là un domaine où, croyons-nous, nous avons l'avantage. Maintenant, je suis ardemment désireux qu'on me dise que cette différence de prix qui est maintenant un avantage pour nous sera maintenue lorsque les réductions à l'échelle prendront effet grâce à ce nouveau programme. Est-ce le cas?

On m'a donné des chiffres contenus dans le rapport à la page 4-25, je crois, qui indiquent une réduction tant soit peu problématique par millions de pieds cubes de gaz, en vertu de nouveaux contrats dans les différentes zones. Dans la zone Nord, elle serait de 3.4 cents du million de pieds cubes; dans la zone centrale, de 3.6 cents du million de pieds cubes. Je vois bien la diminution totale, mais cette diminution perpétuera-t-elle la différence au même pourcentage?

M. MCKINNON: Je ne puis pas vous dire, à main levée. Il faudrait qu'il y ait des changements dans le prix avec ces diminutions, et le volume en jeu influencerait également.

M. ANDRAS: Quelle est la politique en jeu, ici, M. Pépin. En vertu de la loi sur la *Trans-Canada Pipe Line*, ou en vertu de l'exécution des lois touchant tout ce régime, est-ce qu'on doit étendre à tout le réseau les économies à l'échelle ou les réductions de prix?

M. PÉPIN: Je ne sais si la loi prévoit la question. Je ne l'ai pas vue. Mais j'imagine que c'est plutôt la politique de la compagnie que la politique du gouvernement qui s'applique ici.

M. MCKINNON: Nous n'avons pas encore eu d'audience portant sur les taux de *Trans-Canada*. On a négocié les contrats directement avec les clients, qui sont les distributeurs, mais les prix à l'intérieur des zones, sont à peu près comparables les uns aux autres.

M. ANDRAS: Il y a deux échelles qui me préoccupent. L'une provient de l'expansion qui résulte principalement des besoins de l'est ontarien. Il s'agit ici du besoin d'expansion. Nous en avons aussi besoin, mais c'est là que tout a commencé—si, grâce à la voie américaine, le projet des Grands lacs, ou même si, grâce à l'expansion résultant du jumelage de la ligne du nord, les avantages

de prix à la livraison allaient à l'est canadien, ce serait dans l'ensemble une catastrophe pour nous. Dans une moindre mesure, ce serait désastreux pour nous que la différence qui existe actuellement soit diminuée.

M. PÉPIN: Un personnage très important dans cette industrie m'a dit hier que c'est seulement dans la mesure où *Trans-Canada* pourra transporter à un meilleur prix le gaz vers l'est du Canada, à Québec et dans le sud de l'Ontario qu'on pourra maintenir les avantages de prix dont jouit actuellement le nord de l'Ontario.

M. ANDRAS: Dans l'audience éventuelle portant sur les taux, est-ce que la Commission nationale de l'Énergie a le pouvoir d'exiger le maintien de cette différence de prix ou est-ce là une prérogative de la compagnie seulement?

M. MCKINNON: Premièrement, je pourrais signaler que tous les contrats passés avec les distributeurs sont déposés à la Commission et ils sont ouverts au public. Les distributeurs connaissent la nature des autres contrats, de sorte qu'ils négocient aussi durement qu'ils le peuvent; et je crois que c'est une excellente façon de négocier à distance, dans un esprit de concurrence, qui permet aux distributeurs de s'assurer le meilleur marché possible avec la compagnie. La compagnie a divisé sa ligne en un certain nombre de zones et je suppose qu'elle maintiendra une différence de prix entre les zones. J'aimerais aussi signaler que l'autorité de la Commission sur les taxes et les taux, en ce qui concerne *Trans-Canada* et portant sur une ligne où la compagnie possède le gaz, s'applique uniquement aux éléments du transport et non pas au prix de gros. Nous pouvons seulement déterminer si les éléments du transport sont justes et raisonnables; c'est-à-dire la différence entre le coût du gaz au moment où il pénètre dans les tuyaux de la compagnie et le prix de vente. C'est un calcul très complexe parce que le coût du gaz au moment où il pénètre dans le pipe-line de la compagnie peut varier selon le contrat d'achat à l'autre bout; de sorte que vous devez nécessairement fixer un moment.

M. ANDRAS: Il me semble que vos remarques justifient mes inquiétudes. Si j'interprète correctement vos paroles, c'est la puissance de l'industrie du Nord ontarien qui permettra de négocier avec *Trans-Canada* contre la puissance de l'Est canadien. Les industries de l'est du Canada—

M. MCKINNON: Si l'élément transport est déraisonnable entre les différentes zones, la Commission interviendra. Je crois par exemple que si la société *North-ern Central* qui fait la distribution dans votre région, considère qu'elle n'obtient pas un accord équitable de la part de *Trans-Canada* par rapport à la distance sur laquelle il faut transporter le gaz, elle demandera immédiatement à la Commission d'entendre sa cause.

M. ANDRAS: Et vous auriez la compétence de traiter d'un tel cas.

M. MCKINNON: Nous aurions immédiatement une audience publique.

M. PÉPIN: Au sujet des prix dans les différentes zones, la compagnie n'a exprimé aucun désir de changer sa politique actuelle.

M. ANDRAS: Dans un interview à la tête des lacs, un vice-président dont le nom m'échappe pour l'instant, a été un peu plus loin.

Sans manquer d'égards envers *Trans-Canada*, j'aimerais savoir quelle autorité possède la Commission nationale de l'Énergie, ou le gouvernement, d'intervenir pour que nous puissions grâce à l'intervention de l'État, conserver la différence avantageuse de prix dont nous jouissons actuellement.

Pour passer maintenant à un autre point, vous traitez assez longuement à la page 6-28, des effets de ce projet des Grands lacs sur la balance des paiements en dollars américains. J'en cite un passage:

Dans l'ensemble, les incidences sur le change étranger du projet des Grands lacs semblent, à la Commission, aller à l'encontre du projet parce qu'il constitue une charge au budget national, mais ne coûte rien à Trans-Canada.

En comparant le mouvement vers le Canada des dollars américains pour le paiement du gaz au mouvement des dollars canadiens vers les États-Unis pour le paiement des frais de transmissions et de premier établissement, et le reste, il semble que ce projet des Grands lacs creusera le déficit encore plus qu'il ne l'est actuellement? Mon interprétation est-elle juste?

M. MCKINNON: En supposant qu'on ne vende rien de plus aux États-Unis, oui.

M. ANDRAS: Eh bien, en vous appuyant sur les données que vous possédez actuellement concernant les contrats d'exportation, vous faites cette déclaration. Mais s'il n'y avait pas d'autres contrats d'exportation, la situation serait modifiée?

M. MCKINNON: Oui.

M. ANDRAS: Mais est-ce que tout en dépend? Est-ce que vous connaissez déjà le facteur?

M. MCKINNON: Nous avons tenu compte seulement des contrats d'exportation que nous avons sous les yeux et nous n'avons pas pris en considération...

M. ANDRAS: Conséquemment, dans l'état actuel des faits connus, il s'en suivra une augmentation du déficit net?

M. MCKINNON: D'après nos calculs, oui.

M. ANDRAS: C'est plutôt un désavantage qu'un avantage, dans ce sens?

M. MCKINNON: Oui, d'après les données que nous avons au moment de l'audience.

M. PÉPIN: Vous ne pouvez pas ignorer que 113 millions de pieds cubes de gaz sont en jeu, et qu'un autre 87 millions passent dans le pipe-line et la compagnie dans les lettres qu'elle m'adressait, a laissé entendre qu'elle avait un contrat assez sûr, portant sur 100,000 pieds cubes par jour et il y a d'autres possibilités. Même si nous ne pouvons pas considérer ces accords comme des contrats fermes, il faut en tenir compte en évaluant la situation.

M. ANDRAS: Laissez-moi vous demander ceci: L'effet des chiffres que vous venez de citer est-il inclus dans le rapport?

M. MCKINNON: Non, nous n'avons tenu compte que des témoignages présentés à l'audience.

M. ANDRAS: Je vois. Ces possibilités additionnelles très vraisemblables n'ont pas été prises en considération quand cette déclaration a été faite?

M. PÉPIN: Exactement.

M. ANDRAS: Je regrette de prendre tant de temps mais j'aimerais à finir cette question.

M. PETERS: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire avant de quitter ce point? La Commission dit maintenant, et M. Pépin l'a laissé entendre, que ces 87 millions de pieds cubes compris dans la première demande de la société des Grand lacs n'est pas un chiffre prévu?

M. PEPIN: C'est un chiffre ferme qui a fait l'objet d'un permis de la Commission nationale de l'Énergie.

M. PETERS: Ce n'est pas un chiffre prévu. Vous prévoyez des ventes à l'exportation beaucoup plus élevées que 87 millions.

M. MCKINNON: Pas dans ces calculs, monsieur Peters.

M. PETERS: Non, mais vous dites, en substance, que vos calculs n'ont aucune valeur; qu'il s'agit uniquement d'un calcul; que les prévisions seront sans doute beaucoup plus considérables. Le chiffre d'un député de l'Ouest ces jours derniers était de 300 millions.

M. ANDRAS: En toute justice, il y a une différence de temps entre ce rapport et le deuxième.

M. PETERS: Trans-Canada en réalité exporte du gaz et entend exporter du gaz plutôt que de transporter du gaz à travers les États-Unis. C'est un nouveau débouché américain plutôt que...

M. PÉPIN: Oui, mais ceci est...

M. PETERS: C'est un point que la *Federal Power Commission* décidera. Vous laissez maintenant entendre que les chiffres que vous invoquez et qui sont fournis par Trans-Canada, bien que réels, n'indiquent pas vraiment ce que sera ce pipe-line. Ce pipe-line sera une ligne d'exportation bien plus qu'une ligne de transmission.

M. PÉPIN: Dans une grande mesure, c'est à cause des engagements que Trans-Canada a pris et à cause de ces engagements, le but de la ligne sera légèrement modifié après cinq ans. Il n'y a pas là de contradiction. Le mémoire que la compagnie a présenté devant la *Federal Power Commission* n'a pas changé.

M. PETERS: Mais ce n'est plus une ligne de transmission de gaz canadien au Canada; c'est un pipe-line d'exportation vers les États-Unis, dont une partie viendra au Canada.

M. PÉPIN: Je crois qu'au lieu de jouer un rôle premier et essentiel de voie de communication ouest-est, le pipe-line prend désormais un double rôle, en ce qui touche l'avenir au moins, ou dans un avenir moyen, sinon un avenir immédiat. Je crois que c'est dans le meilleur intérêt du Canada.

M. ANDRAS: Mais il y a un problème de minutage.

M. PETERS: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur le président. Ce n'est peut-être pas dans le meilleur intérêt du Canada, monsieur Pépin, de faire trop état de ce point pendant que les audiences se poursuivent devant la *Federal Power Commission* aux États-Unis.

M. PÉPIN: Il n'y a pas de raison de le cacher. C'est dans la correspondance et la correspondance est destinée à être déposée et la *Federal Power Commission* est au courant de cela.

M. ANDRAS: D'autant plus que la *Federal Power Commission* découvrirait tout de même si nous ne disions pas un mot. C'est un facteur de première importance.

M. PETERS: J'ai une autre question supplémentaire. N'est-il pas également vrai que la Commission nationale de l'Énergie perd toute autorité sur l'aspect transmission à cause du caractère d'exportateur de Trans-Canada?

M. PÉPIN: On peut répondre de deux façons. D'abord, il est vrai que la *Federal Power Commission* contrôle ce pipe-line; mais, par contre, il est traditionnel pour la *Federal Power Commission* de ne pas abuser de ses pouvoirs.

M. PETERS: Ce pipe-line est le premier.

M. PÉPIN: Je parle aussi des autres exportations de gaz, en général.

M. PETERS: La seule chose comparable, à mon avis, est le *New York Central* qui voyage brièvement au Canada entre deux points des États-Unis, et qui s'arrête une seule fois au Canada, sous scellés. N'est-ce pas là la seule transmission comparable?

M. MCKINNON: Nous avons la *Lakehead Oil Pipe Line*, une filiale de *In-terprovincial*, qui passe par les États-Unis.

M. PETERS: Y a-t-il une station de puisage aux États-Unis?

M. MCKINNON: Oui; c'est là le seul pipe-line entre l'ouest et l'est du Canada.

M. PETERS: Mais y a-t-il une station de puisage ou est-ce tout simplement une transmission?

M. MCKINNON: C'est une transmission; et nous exportons aussi par ce pipe-line. Non seulement transportons-nous le pétrole dans l'est du Canada, mais nous approvisionnons le marché d'exportation aux États-Unis.

M. PETERS: Alors il y a une station de puisage.

M. PÉPIN: J'attirais justement l'attention du Comité sur la position adoptée par les deux pays dans cette affaire.

Quant au contrôle des États-Unis sur le pipe-line, nous l'avons réduit au minimum en nous assurant que le pipe-line principal resterait au Canada. C'est pourquoi nous avons établi les proportions de 50, 60, 65 p. 100.

M. PETERS: Quoi qu'il en soit, ce pipe-line possède aux États-Unis une capacité de 40 p. 100 supérieure et, de ce fait, elle est le pipe-line principal.

M. PÉPIN: Pardon?

M. PETERS: Le pipe-line sud possède une capacité de 40 p. 100 supérieure à celle du pipe-line nord; c'est certainement le pipe-line principal.

M. PÉPIN: Non, cela n'est pas juste. Il faut comparer les charges, non les diamètres; le débit, non les dimensions des tuyaux. Et il faut considérer aussi quelle quantité du gaz transporté dans le territoire américain est destiné à l'exportation.

M. PETERS: Peut-être faudrait-il comparer aussi, monsieur Pépin, le nombre de stations d'épuisement, la pression et certaines autres choses, mais, *ceteris paribus*, un tuyau de 36 pouces transporte 40 p. 100 plus de gaz, sous pression égale.

M. PÉPIN: En effet, il faut considérer la pression et aussi la quantité de gaz destiné à l'exportation dans le pipe-line *Great Lakes*. Il faut exclure cette quantité de vos calculs quand vous comparez le pipe-line du nord de l'Ontario et celui des Grands lacs.

M. PETERS: Je joue peut-être sur les mots, mais n'avons-nous pas l'assurance qu'une moindre quantité de gaz passera dans le pipe-line sud, plutôt que l'assurance qu'une plus grande quantité passera dans le pipe-line nord?

M. MCKINNON: Du gaz canadien?

M. PETERS: Oui.

M. PÉPIN: Ce n'est pas le volume de gaz dans les tuyaux qui nous préoccupe. Nous envisageons la question du point de vue canadien.

M. MARTIN (*Timmins*): J'aurais dû poser cette question au moment où nous discutons du sujet, mais il existe là-dessus une grande confusion que j'aimerais dissiper. On a parlé d'un coût de 440 millions de dollars pour la route américaine et d'un coût de 390 millions pour la route canadienne. Que veulent dire ces chiffres? Veut-on doubler le pipe-line existant? Veut-on construire un nouveau pipe-line au Canada? Veut-on construire un autre pipe-line sur la route déjà existante?

M. ANDRAS: Monsieur le président, nous avons convenu d'ajourner cette question. J'admets avec vous qu'il existe trop de confusion quant au moment précis, et au stade de construction, et ainsi de suite...

M. MARTIN (*Timmins*): Votre question portait, je crois, sur les coûts de construction. Mais ce que je désire savoir, c'est exactement quelle sorte de pipe-line on a proposé de construire et où on le construira. Va-t-on doubler le pipe-line existant, va-t-on en construire un autre sur la même route, ou va-t-on en construire un tout neuf.

M. MCKINNON: On a comparé la mise de fonds nécessaire pour construire à l'est de Winnipeg par rapport à celle qu'exigerait la construction dans la région des Grands lacs aux États-Unis, en se basant sur des volumes égaux de gaz pour l'est du Canada pour les années 1966 à 1975.

M. MARTIN (*Timmins*): Oui; mais par quelle méthode?

M. MCKINNON: Pour le pipe-line nord, un système de boucles serait viable.

M. MARTIN (*Timmins*): Des boucles sur la route existante?

M. MCKINNON: Oui.

M. ANDRAS: On lit à la page 6-15 de votre rapport:

Trans-Canada a déclaré que, dans 5 ans, le pipe-line *Great Lakes* sera viable même si le transport du gaz pour les marchés canadiens n'augmente pas. *Trans-Canada* pourra à ce moment étudier de nouveau l'opportunité d'un grand projet de boucles dans le nord de l'Ontario pour répondre à la demande des marchés du sud de l'Ontario et du Québec.

Cependant on a approuvé un nouveau projet qui réduit de cinq à trois ans le délai au bout duquel on commencera la construction de boucles sur la route nord; c'est-à-dire que l'on commencera au début de 1970. Comment la mention assez vague d'un projet possible dans cinq ans s'est-elle changée en un engagement précis qui commencera à se réaliser dans trois ans?

M. PÉPIN: C'est, je crois, à cause des promesses qu'ils ont faites de garder plus de 50 p. 100 de la charge dans les tuyaux du nord de l'Ontario.

M. ANDRAS: Ainsi, ils doivent juger qu'il est économiquement valide de réaliser ce projet au bout de trois années seulement; alors qu'au sujet d'un pipe-line américain sans l'alternative d'un pipe-line dans le nord, ils ne prévoyaient pas devoir commencer avant cinq ans. Il me semble que nous ne serions pas maintenant aussi pressés, si, au commencement, ils avaient concentré leurs efforts sur le doublage du pipe-line nord plutôt que sur le pipe-line américain.

M. PÉPIN: Ceci dépend de leurs prévisions de la croissance des marchés de l'est. Et aussi des engagements actuels de la compagnie. Ils ont dit que, en 1970,—et la Commission nationale de l'énergie a corroboré cette prédiction—ils commenceraient à construire des boucles sur la route nord-ontarienne.

M. ANDRAS: Je dis simplement qu'il aurait été aussi valide et aussi réalisable de concentrer leur pensée et leurs efforts sur le pipe-line nord plutôt que sur le pipe-line des Grands lacs.

M. PÉPIN: La Commission nationale de l'énergie a fait une étude du projet *Great Lakes* et du projet de boucles sur la route du nord de l'Ontario. Comme vous le mentionniez il y a cinq ou dix minutes, les résultats n'ont pas été aussi favorables au projet *Great Lakes* qu'on aurait pu s'y attendre. Néanmoins, le projet *Great Lakes* est plus avantageux. On a signé des contrats; on a fait du planning. Il faut tenir compte de tout cela quand on décide quel pipe-line serait le plus avantageux.

M. ANDRAS: Ce que je crains, monsieur Pépin, et je vous l'ai déjà dit, c'est que *Trans-Canada* vienne dire au gouvernement en place en 1970, avec des explications très plausibles et peut-être même très valables: «Je regrette beaucoup, mes amis, mais nous ne pouvons faire ceci maintenant», et le gouvernement devra étudier l'affaire à la lumière des faits de 1970.

M. PÉPIN: On ne peut prévoir ce que le gouvernement de 1970 trouvera bon de faire. En premier lieu, nous ne savons pas quel sera ce gouvernement, mais nous sommes certains d'une chose, monsieur Andras. . .

M. ANDRAS: Que ce soit dans cinq ans ou dans trois ans, je suggère. . .

M. PÉPIN: . . .c'est que les obligations de la compagnie existent réellement.

M. PETERS: Jusqu'à concurrence d'un million. . .

M. PÉPIN: Non, c'est un million pour chaque violation.

M. PETERS: Jusqu'à un montant maximum d'un million. Cela pourrait être \$1,000.

M. PÉPIN: Non. Je me souviens, parce qu'une longue discussion avait eu lieu à ce sujet.

M. PETERS: D'après la lettre, cela pourrait être «jusqu'à».

M. PÉPIN: Ne lisez pas la lettre; lisez plutôt le contrat en entier. C'est là le texte définitif.

M. MARTIN (*Timmings*): J'aurais une question supplémentaire, monsieur le président.

M. PÉPIN: Pour conclure, si le gouvernement en 1970 veut exiger que la compagnie respecte les engagements qu'elle a pris en 1966, ils auront tous les pouvoirs nécessaires pour le faire.

Nous ne pouvons contraindre le gouvernement de 1970 à employer les clauses punitives ou les stipulations du contrat.

M. MARTIN (*Timmins*): Monsieur le président, on nous dit que la décision de construire ces pipe-lines au sud est basée sur des facteurs économiques. Pourquoi ne pas s'attendre à ce qu'ils basent également leur décision sur des facteurs économiques dans cinq ans d'ici?

M. PÉPIN: Comme l'a dit M. Andras, et je suis d'accord avec lui, le planning déjà accompli par la compagnie est un facteur très important. On m'a dit que la compagnie avait dépensé trois millions de dollars pour ce planning. T.C.P. ne pourra justifier une telle dépense la prochaine fois.

M. MARTIN (*Timmins*): Comment la justifient-ils cette fois?

M. PÉPIN: Ils la justifient en affirmant qu'ils ont agi de bonne foi; qu'ils pensaient que ce projet favorisait les intérêts du Canada; qu'ils ne croyaient pas que le gouvernement le refuserait; et ainsi de suite.

M. MARTIN (*Timmins*): Même quand la Commission de l'énergie déclarait qu'une pénurie se ferait sentir?

M. PÉPIN: Oui. Et la compagnie était de bonne foi, puisque la Commission nationale de l'énergie a accepté la proposition tout en signalant au gouvernement un certain nombre de questions d'ordre public qu'elle considérait être hors de sa juridiction. A mon avis, voilà une autre preuve que la compagnie avait raison de prévoir la construction du pipe-line *Great Lakes*.

M. ANDRAS: On en revient tout de même à ceci: s'ils avaient opté pour l'autre projet, et s'ils avaient concentré leurs efforts et leur planning sur le pipe-line nord, cherchant à prouver qu'il était viable, c'est celui-là que nous construirions aujourd'hui au lieu de celui des Grands lacs.

M. PÉPIN: Il faut, dans ce cas, revenir à la comparaison des deux pipe-lines qu'a faite la Commission nationale de l'énergie. Le plan *Great Lakes* est encore le plus avantageux.

M. PETERS: Mais tout le monde savait qu'on pouvait construire le pipe-line à meilleur compte aux États-Unis. Mais nous avons décidé, dans l'intérêt du Canada, que nous aurions la *Trans-Canada* au Canada, et nous avons accepté ce principe. A l'origine, il n'était pas question de coût. Et aussi, monsieur Pépin, nous leur avons donné une grosse somme d'argent. Cette compagnie *Trans-Canada* est le chouchou du gouvernement. Nous avons construit le pipe-line tout entier pour eux et nous le leur avons cédé au prix coûtant, et ils ont été très heureux de l'obtenir au prix coûtant dix ans après sa construction. Nous l'avons construit, nous le leur avons cédé; l'argent importait peu. Je suis convaincu que s'ils avaient demandé un prêt pour construire à nouveau le pipe-line nord, nous y aurions consenti.

M. SHERMAN: Pourrais-je poser une seule autre question supplémentaire?

M. PETERS: Laissez-moi d'abord lire la clause:

Si le *Trans-Canada* ou l'*Interfield* omettait de s'acquitter des conditions ou des accords contenus dans ce contrat ou négligeait de les remplir, le Gouvernement du Canada pourrait perdre, de temps en temps, à la suite de chaque omission ou négligence, une somme déterminée par le Gouvernement du Canada, ne dépassant pas un million de dollars à la suite de tout retrait.

«Ne dépassant pas» ce qui veut dire «jusqu'à 1 million, pas un million, mais jusqu'à un million. En lisant le Code criminel et d'autres articles, lorsque vous dites «jusqu'à» ou, «ne dépassant pas», ceci veut dire toute somme qui atteint cette limite mais très rarement ce plein montant.

M. PÉPIN: Vous avez raison lorsque vous dites «jusqu'à», car le gouvernement a le droit de l'élever jusqu'à un million.

M. SHERMAN: Monsieur Pépin, je crois comprendre que l'une des principales considérations impliquait le risque de la perte possible du marché du Sud de l'Ontario si nous n'avions pas découvert une conduite dans le Sud de l'Ontario en deça de douze mois, je crois, ou en deça d'une période de presque douze mois. C'était l'une des principales considérations, n'est-ce pas?

M. PÉPIN: Ceci est exact, en effet.

M. SHERMAN: Il semblerait que cette considération précise l'emporterait sur...

M. PÉPIN: C'est ce que j'ai essayé de démontrer dans ma conférence à la Chambre, qu'il y a plusieurs de ces facteurs touchant ce problème qui sont à l'étude présentement. Quelques-uns ne sont pas trop favorables, mais d'autres le sont grandement.

En ce qui me concernait, c'était seulement une question de décider de quel côté penchait la balance. C'est pourquoi je suis parfaitement d'accord—et je l'ai déjà dit—pour convenir que ce projet présente quelques mauvais aspects, mais à tout prendre, «on balance» comme on dit en anglais, il est encore le meilleur.

M. SHERMAN: Il me semble, avec tout le respect que j'ai pour M. Peters et M. Martin, que c'est la réponse aux questions qu'ils ont soulevées en toute bonne foi. Il y a un facteur temps; il y a la perte possible d'un vaste marché; ceci était la considération majeure.

M. PETERS: Certainement pas. *Trans-Canada* aurait pu acheter de n'importe quel nombre de clients aux États-Unis dans l'exportation de la gazoline. Si la Commission du Pouvoir Fédéral ne permet pas l'octroi de l'autorisation pour la distribution à travers les États-Unis, il n'y a aucun doute qu'ils devront acheter de *Northern Gas*, qu'ils devront l'apporter du Sud, et qu'ils auront à agir ainsi suivant une base contractuelle. *Trans-Canada*, si elle veut conserver ces marchés devra acheter le gaz de *Northern* et le transporter. Et si la Commission du Pouvoir Fédéral, et ceci est très possible, en fait, c'est même très probable, ne permet pas cette exportation de gaz, parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne discutent pas de 87 millions mais de 500 ou 600 millions pieds cubes, alors nous devons construire de toute façon la conduite *Trans-Canada* au Canada pour avoir du gaz dans nos marchés de l'Est pour s'occuper de nos propres conventions importation-exportation.

Ceci est presque plus une politique nationale qu'une politique de *Trans-Canada* et l'argument que nous faisons ressortir est que nous pourrions agir aussi bien maintenant qu'attendre de devenir la victime du trust pétrolière de Washington, qui jouera évidemment un grand rôle dans ce domaine.

M. PÉPIN: Il me vient à l'idée, pendant que vous parlez de ceci: si la décision de la Commission du Pouvoir Fédéral était une décision négative, nous devons subir une pénible réestimation.

M. PETERS: Ceci est un bijou de remarque.

M. MARTIN (*Timmins*): Monsieur le président, si, comme on l'a fait remarquer, le facteur était la rapidité avec laquelle nous devons nous intégrer dans le marché du sud avant de le perdre, alors pourquoi, au nom du Ciel, si ceci est un facteur, nous plaçons-nous à la merci du caprice d'une Commission de puissance étrangère? Ceci ne me semble pas le moyen de résoudre un problème, à la hâte. Cette audition pourrait traîner pendant des mois ou pendant des années et elle pourrait être rejetée, et nous avons gaspillé deux ans à tenter d'atteindre ce marché.

M. PÉPIN: Vous assumez qu'aucune planification n'a cours dans le moment.

M. MARTIN (*Timmins*): Je ne sais pas.

M. ANDRAS: Monsieur le président, j'aurais encore environ quinze autres questions à vous poser, mais j'essaierai de les condenser en trois, parce que le temps presse.

On vient de soulever la question de la légalité de cette décision qui a trait à l'Acte des Pipe-lines Trans-Canada et la partie qui dit que le principal pipe-line sera au Canada. Y a-t-il eu un avis du ministère de la Justice au sujet de la légalité de la décision comme telle?

M. PÉPIN: La Commission de l'énergie nationale a exprimé son idée et possède un aviseur légal propre. Je crois que les entreprises que la Compagnie a décidé d'établir rendent évident le fait que la ligne principale demeure au Canada. Ceci est vrai pour maintenant, à cause de la loi du 50 pour cent, et ceci devient de plus en plus vrai, si vous le voulez ainsi, à mesure que la proportion de chargement transportée au Canada augmente jusqu'à 60 et 65 pour cent.

M. ANDRAS: De sorte que le texte exécutif ici est «50 pour cent ou plus» pour identifier la ligne du Nord comme étant la ligne principale, sans tenir compte du diamètre de la conduite et ainsi de suite. Ceci est votre...

M. PÉPIN: Il pourrait y avoir une discussion au sujet du pourcentage qu'il est nécessaire d'avoir pour pouvoir appeler une ligne «une ligne principale» et cette discussion pourrait être longue; mais nous avons cru que le 51 pour cent était suffisant, du moins au début, pour appeler ceci une ligne principale et ce pourcentage grimpe à mesure que les années avancent.

M. PETERS: Puis-je poser une autre question?

M. PÉPIN: Il y avait aussi d'autres aspects légaux à ceci. Peut-être vous rappelez-vous que dans le communiqué du 25 août nous nous sommes référés à «l'esprit» de l'Acte des Pipe-lines Trans-Canada dans le paragraphe 6, à l'effet que la ligne principale devrait être au Canada. On aurait pu évoquer d'autres points légaux complexes pour justifier le projet.

M. PETERS: Est-ce que la Commission de l'énergie nationale est prête à ne pas intervenir dans une demande d'injonction que nous tentons de faire à travers les tribunaux? Est-ce que la Commission est prête à nous permettre de faire cela à cause de la position de la Couronne?

M. PÉPIN: Monsieur le président répondra qu'il y a une autre possibilité d'appel.

M. MCKINNON: Je ne crois pas que la Commission devrait prendre position. C'est le gouvernement qui devrait prendre position à ce sujet.

M. PÉPIN: Je voulais seulement que vous citiez l'Acte, déclarant que pour une décision de ce genre, on peut faire appel en limites légales à la Cour suprême non pas sur les faits, mais sur la juridiction. N'est-ce pas ainsi?

M. MCKINNON: Oui, monsieur Peters parlait d'une injonction et je crois que ce serait au gouvernement de déterminer s'il veut intervenir ou non. Je ne crois pas que la Commission devrait le faire de son propre chef.

M. PETERS: Il y a une technicité quelconque, parce qu'une décision de la Couronne doit donner la permission pour autoriser une intervention pour le porter à la Cour suprême. Il doit y avoir un certain accord de façon à...

M. MCKINNON: Comme monsieur le Ministre l'a fait remarquer, monsieur, toute décision de la Commission peut en être appelée dans notre législation. Je ne crois pas qu'il y ait aucun intérêt de fait, mais il y en a de droit.

M. ANDRAS: Aux pages 3-23 vous dites que la province de l'Ontario n'a pas proposé d'intervenir, dans la demande originale. En fait, ils ne sont jamais intervenus, n'est-ce pas?

M. MCKINNON: Non, monsieur, je ne crois pas. Nous avons dressé une liste de tous ceux qui sont intervenus et je ne me rappelle pas que la province de l'Ontario ait été un de ceux-là.

M. ANDRAS: Il n'y a eu aucun changement alors?

M. MCKINNON: Non.

M. ANDRAS: Finalement, seulement pour résumer les questions; je n'ai pas calculé mentalement la différence de prix principale, mais il semblerait qu'elle ne soit pas très significative vu que la différence dans les coûts de transmission, qui comprennent l'investissement du capital productif et le coût de l'argent et la dépréciation, n'est pas significative, se reportant à cette différence de 1½ p. 100 dans les coûts de transmission; et si la balance des paiements, basée sur les faits comme ils ont été connus, n'est pas particulièrement favorable, et en fait je crois que l'on peut dire avec certitude que ceci est le seul fait qui ait été identifié de façon positive, alors la question de 64 dollars est celle-ci: le coût de la transmission n'est pas significativement moins élevé; la balance du paiement, selon ce rapport, est peut-être, en effet, défavorable. Quels sont les avantages d'une direction vers les États-Unis?

M. PÉPIN: Ceci est l'attitude du profane. J'ai déjà adopté la même attitude. J'ai constaté plus tard que lorsque l'on brûle du gaz, une différence de 5 p. 100 sur les cinq premières années est une considération majeure à des fins industrielles.

M. ANDRAS: Sauf que le facteur des cinq ans semble se répéter. Ce thème de 5 ans, l'imminence et, si je peux m'exprimer ainsi, l'opportunité de considérer les cinq prochaines années est un thème qui se répète tout le long de ce rapport.

J'ai eu l'impression que vous recommandiez finalement avec quelque hésitation, l'approbation du premier projet de Trans-Canada touchant les Grands lacs, non pas celui que nous avons maintenant, et que cette hésitation était due en grande partie à une pression du temps.

M. Sherman a montré la nécessité pour l'Ontario du Sud d'obtenir du gaz maintenant, et que ce projet des Grands lacs se réaliserait plus vite et ainsi de suite. Mais, Ciel! cinq ans représentent une si grosse goutte d'eau dans la mer du temps dans ce pays, pour les opérations à terme, et la scène économique pourrait, après cinq ans, grandement favoriser l'installation du réseau du Nord. Ceci se reporte à la question de 64 dollars. Pourquoi avons-nous pris cette direction?

M. MARTIN (*Timmings*): Avant qu'on réponde à la question, puis-je en poser seulement une autre? Je n'ai pas de copie du rapport de la Commission de l'énergie ici, mais je me souviens des statistiques qui montraient que dans les dix premières années, il y aurait une économie de quelque 75 millions dans le transport et les coûts de répartition. Mais elles révélaient aussi que si la conduite était construite à travers les États-Unis au lieu du Canada il y aurait une perte pour le Canada de 700 millions à 1 milliard au cours de cette même période de dix ans. En regard à cela...

M. ANDRAS: Ceci se réfère au facteur...

M. MARTIN (*Timmings*): Je pose la question: Pourquoi a-t-on pris la décision de l'approuver en tout premier lieu?

M. le PRÉSIDENT: Monsieur le Ministre, avez-vous un commentaire à faire sur les déclarations qu'ont faites M. Andras et M. Martin?

M. PÉPIN: J'allais répondre à ceci en répétant l'importance des cinq premières années pour le succès de ce projet, en ce qui touche l'établissement des marchés, rendant les importations inutiles et ainsi de suite. Comme a dit M. Sherman. Si on exploite de nouvelles routes des États-Unis, il sera très difficile de retourner aux arrangements nouvellement créés. Il y aurait aussi des difficultés à financer le projet.

M. ANDRAS: A ce sujet précis, dans votre rapport, vous faites aussi allusion au fait qu'il aurait pu être difficile, mais certainement pas impossible, d'avoir financé une route du Nord.

M. PETERS: Qu'est-ce qu'on a pensé en demandant au gouvernement de le financer de façon à rendre le projet réalisable? Vous parlez d'économie variant entre 14 millions et 49 millions contrairement à un milliard à action multiplicative au Canada. Certainement que le gouvernement prendrait en considération, si nécessaire, le fait de se servir de cet argent au moins pour faire face et pour subsister aux besoins de l'Est du Canada dans ce domaine. Nous l'avons fait pour les chemins de fer, nous l'avons fait pour beaucoup d'autres choses.

M. PÉPIN: Comme ils disent à la Chambre, ceci est une question hypothétique.

M. PETERS: Non, ce n'est pas une question hypothétique. Ceci peut arriver, monsieur le président. Ceci peut arriver très bientôt. Posons une question hypothétique. Que fera le gouvernement si la Commission du Pouvoir Fédéral ne permet pas la voie de transmission à travers les États-Unis?

M. PÉPIN: Le Conférencier répondrait à cette question se basant sur le fait que c'est une question hypothétique.

M. PETERS: Bien, je pose la question hypothétique, parce qu'elle est très plausible.

M. le PRÉSIDENT: Comme dirait M. Martin, ceci dépendra des circonstances et évidemment, comme nous le savons tous, les circonstances seront déterminées par les faits à mesure qu'ils surviennent.

M. SHERMAN: Puis-je poser une question hypothétique à M. Peters? Vous comparez l'action multiplicatrice à partir d'un aspect de la discussion avec des statistiques spécifiques données dans un autre aspect de la discussion. Ils ne se comparent pas—

M. PETERS: Ils sont tous les deux appuyés par la Commission de l'Énergie Nationale. Après avoir fait un relevé des coûts d'une part et les bénéfices de l'autre part dans les deux cas. La responsabilité de la Commission de l'Énergie Nationale, il me semble, devrait plus toucher l'économie du Canada que le besoin de Trans-Canada.

Le seul point auquel on ne s'est pas rapporté, en guise de réponse à la question de M. Sherman, est l'étude de la productivité de 1.5 qui est aussi un chiffre variable. Le consommateur économiserait dans les plus grands marchés, qu'ils soient à Montréal ou à Toronto, mais ce chiffre n'a jamais été vraiment étudié et j'aimerais voir une étude de sa productivité. Lorsque nous utilisons cette base de 14 millions jusqu'à dirons-nous, 50 millions, quel que soit celui dont vous voulez vous servir, je suis d'accord qu'il faudrait l'ajouter; mais je douterais encore que cela en ferait un facteur multiple produisant autour d'un million de dollars.

M. ANDRAS: Monsieur le président, si je le peux, je lirai dans le rapport la déclaration de la Commission au sujet de ce facteur multiplicateur qui apparaît à la page 6-29 de leur rapport:

Toute la certitude de Trans-Canada n'a pas considéré le fait que l'investissement de la voie de raccordement de la ligne actuelle vers le Nord de l'Ontario aurait des conséquences importantes sur l'impôt de toute une génération pour le Nord de l'Ontario et même significative pour le Canada tout entier. Un calcul de la Commission, utilisant les estimations de Trans-Canada, en rapport au coût, au temps et à la source des matériaux compris dans un programme de raccordement au Canada, suggère que ces «effets multiplicateurs» engendreraient un revenu dans le Canada, dans les dix années qui suivent le commencement de la construction, de l'ordre d'un milliard de dollars dans le cas d'une voie de raccordement de 36 pouces et de quelques 700 millions dans le cas d'une voie de raccordement de 30 pouces. Vu que ces chiffres n'ont pas été vérifiés par un contre-interrogatoire et sont alors mentionnés seulement parce qu'ils sont plus indicatifs que véritables, il apparaît que, quels que soient les chiffres exacts, le Canada perdrait de façon permanente ces effets de l'impôt d'une génération si la ligne des Grands Lacs était construite et une plus grande perte se produirait à chaque étape où les facilités des Grands Lacs augmenteraient au lieu des facilités au Canada.

Cet effet est atténué maintenant seulement par le fait que nous avons un engagement et une promesse à s'apparier à la ligne du nord à partir de 1970, ce que nous n'avions pas au moment où ce rapport fut présenté, mais c'est très significatif.

M. SHERMAN: Y a-t-il quelqu'un qui a mentionné l'effet multiplicateur résultant du fait d'apporter ce gaz dans le marché du sud de l'Ontario dans les douze à dix-huit mois prochains, et ce que cela allait apporter à l'économie du Canada?

M. PÉPIN: L'installation d'une fonderie dans la même région, sans doute à meilleur prix, sans compter un approvisionnement de gaz plus élevé, pourrait s'ajouter aux avantages que présente la construction d'une ligne dans le nord-ouest de l'Ontario.

M. ANDRAS: Eh bien, j'aimerais avoir les deux, monsieur le ministre.

M. PÉPIN: Voilà la minute de vérité, n'est-ce pas? Vous voulez tout avoir et la chose ne semble pas possible.

M. ANDRAS: Non, vous savez ce que je pense.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au cours des dernières minutes, nous en sommes venus à une meilleure compréhension, semble-t-il, grâce à l'intervention de MM. Andras, Martin et Peters, d'une part, et à celle de M. Sherman, d'autre part, de même qu'aux très claires explications du ministre qui s'est efforcé, comme toujours, de tenir compte de l'ensemble des opinions.

Ce qui m'amène à faire une proposition au Comité. Nous pourrions nous attarder considérablement sur certains détails. Il s'est écoulé une heure et demie, ce matin, au cours de laquelle M. Andras a questionné à fond, grâce à l'attitude généreuse du président qui lui a permis de parler si longtemps; il y eut nombre de questions supplémentaires, outre les commentaires de M. Pépin et de M. McKinnon.

A mon avis, il vaudrait mieux que le Comité vote le crédit 110 maintenant; nous pourrions poursuivre l'entretien à la prochaine réunion, bien que je me demande s'il serait vraiment profitable de délibérer davantage sur le sujet. Il m'a semblé, en particulier au cours des dernières minutes, que le Comité en est arrivé au nœud de la question. Quelques-uns l'interpréteront à leur façon, ce qui ne modifiera peut-être pas l'interprétation des autres. Je le dis parce qu'on m'a laissé entendre que cet article devait peut-être revenir bientôt à l'étude devant la Chambre, ce qui nous donnerait naturellement l'occasion de revenir sur le sujet.

Je me demande donc si vous seriez d'avis d'adopter ce crédit dès maintenant. En l'occurrence, il conviendrait de faire une proposition. Quelqu'un propose-t-il que nous adoptions le crédit?

M. ADDISON: Je propose.

M. SHERIDAN: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion? Ceux qui s'y oppose? La résolution est adoptée et le scrutin retournera à la Chambre.

M. PETERS: Vous dites que vous pouvez retourner le scrutin à la Chambre mais nous ne nous sommes réellement entendu sur rien, sauf sur ce qui nous séparerait.

Le PRÉSIDENT: Compte tenu de ce qui a été dit aujourd'hui, peut-on envisager une autre conclusion avant trop longtemps? Nous avons les deux côtés de la médaille.

M. PETERS: Je sais que je ne devrais pas poser la question suivante puisque le scrutin est passé mais j'aimerais demander à M. McKinnon pourquoi la Commission a permis l'installation du gaz en Ontario par le pipe-line transcanadien, à un taux plus élevé par U.T.B. qu'il n'avait d'abord été prévu?

A ce que je comprends, une unité vaut 100 U.T.B., et un excédent de propane ou de butane peut accroître cette teneur. Northern transporte du gaz comportant 117 U.T.B. Lors de la mise sur pied de l'importante usine Express—elle est évaluée à 200 millions de pieds cubes, ou à peu près, si je ne m'abuse—on a réduit l'unité à environ 100 ou peut-être 101, de sorte que dans ma région, il en coûte réellement de \$50 à \$75 de plus par année à chaque chef de maison.

M. MCKINNON: Tout d'abord, monsieur Peters, la Commission n'a pas approuvé la demande originale de Trans-Canada. La Commission n'était pas encore établie.

Trans-Canada achetait le gaz dans l'ouest canadien sur la base de l'U.T.B., c'est-à-dire que les actes de vente se faisaient surtout en fonction de l'U.T.B. Ils vendaient le gaz aux distributeurs de l'est sur une base volumérique, de sorte qu'ils pouvaient garantir que le gaz ne contiendrait pas moins de 1,000 U.T.B. Trans-Canada payait le gaz moins cher qu'il n'aurait payé 1,000 U.T.B. Quand l'usine Express a été mise sur pied, la teneur en U.T.B. a été réduite de 1,042 à environ 1,004 donc une réduction d'à peu près 3.64 p. 100.

J'ignore monsieur Peters, comment vous êtes arrivé au chiffre de \$50 à \$75. Pourriez-vous m'éclairer un peu?

M. PETERS: Il est arrivé que nous avons vérifié les chiffres mensuels de Northern; ils faisaient leurs calculs sur une base de 100 U.T.B. Vous prenez 1,000, ils se servaient de 100.

M. MCKINNON: Non, c'est de 1,000 qu'on doit se servir, monsieur Peters. C'est la façon normale de calculer.

M. PETERS: Ils se servaient de 100, ou à peu près, et ils obtenaient 116 ou 117, je crois; ce chiffre a été réduit à environ 101. Les intéressés me disent qu'en tenant compte du facteur froid établi par l'hydro d'Ontario aux fins de chauffage, c'est-à-dire la température multipliée par le nombre de degrés par jour, ils ont obtenu un chiffre qui a différé très peu au cours des trois dernières années. Mes électeurs m'écrivent que leur facture annuelle de chauffage est de \$50 à \$75 de plus qu'elles ne l'étaient auparavant.

Ainsi qu'en témoignent les ingénieurs, ce peut être attribuable en partie au genre de matériel installé dans les maisons lequel est, semble-t-il, minuté très précisément et d'une portée limitée; il se peut qu'en diminuant la portée il n'y a pas pleine utilisation du gaz brûlé. La chaudière n'est peut-être pas la même lorsque varie la teneur en U.T.B., selon qu'il s'agit de gaz manufacturé ou de gaz naturel ou que d'autres facteurs entrent en jeu. Quoi qu'il en soit, ils prétendent payer de \$50 à \$75 par année de plus dans le cas d'une maison moyenne.

M. MCKINNON: Il ne devrait pas y avoir une différence de 16 p. 100, monsieur Peters, car...

M. PETERS: Vous vous êtes servi du chiffre de 3½ p. 100.

M. MCKINNON: Non, monsieur Peters, vous mesurez la valeur calorifique du gaz d'après l'unité thermique britannique. Or, c'est d'après la base de 1,000 U.T.B. que Trans-Canada a traité avec la plupart des distributeurs.

M. PETERS: Je me trompe peut-être.

M. MCKINNON: Au début...

M. MARTIN (*Timmins*): Monsieur le président, il a tout à fait raison sur ce point. Dans le nord, le gaz se vendait en fonction des U.T.B. La chose allait alors; c'est seulement lorsque tous ceux qui avaient décidé de changer au gaz naturel l'eussent fait que l'usine a été construite et qu'on a drainé le gaz propane et le gaz butane; c'est alors qu'il est devenu plus coûteux de \$50 à \$75 de chauffer la maison, comme le dit M. Peters.

M. MCKINNON: Ca ne devrait pas être; et c'est une chose à laquelle il faudrait voir. A mon avis, la question relève du conseil ontarien de l'énergie dans la mesure où il s'agit du prix de détail; en effet, d'après le contrat que Trans-Canada a passé avec les distributeurs, il s'agissait de gaz d'une teneur de 1.000 U.T.B. Ils payaient le gaz selon l'U.T.B., ils payaient donc au début sur une base de 1,042 U.T.B. La différence dans ce cas se situerait aux environs de 3.64 p. 100. Le coût du chauffage n'aurait pas dû augmenter de plus de 4 à 5 p. 100.

Mes conseillers me disent qu'il faut environ 200,000 pieds cubes de gaz par année pour chauffer une maison ordinaire; en calculant le coût en fonction du tarif de la zone nord, on obtient à peu près \$250. Si vous comptez 5 p. 100 de \$250, soit \$12.50, vous avez environ \$1 par mois.

M. MARTIN (*Timmins*): Eh bien, il y a quelque chose qui ne va pas du tout.

M. MCKINNON: Sûrement. Je comprends votre problème Je ne vois pas d'où peut venir la différence.

M. PETERS: Il en a été question avec le conseil provincial de l'énergie. C'est exact que ces gens obtenaient plus pour leur dollar qu'il ne leur revenait, comme ils achètent une essence plus riche en octane qu'il ne leur faut parce que le concessionnaire n'en a plus de régulière. Certaines voitures ne l'utiliseront pas toute et n'en tireront aucun profit et vice versa; mais le fait demeure que les ventes ont été réglées d'après un certain gaz et qu'ils en ont obtenu un autre.

Le conseil provincial de l'énergie s'est penché sur le problème et leurs ingénieurs en ont déduit, d'une part, qu'on avait vendu aux gens un équipement qui fonctionnait pas particulièrement...

M. MCKINNON: Mon conseiller actuel a déjà été au service du gouvernement albertain pour ce qui est du gaz et il m'a dit qu'une différence de 5 p. 100 ne devrait vraiment pas se refléter dans le rendement du chauffage.

M. PETERS: On peut l'attribuer en partie à ce qu'on a permis de construire l'usine Empress.

M. MCKINNON: On nous a demandé d'étudier la question plus à fond. Je ne crois pas qu'on puisse mettre tout le blâme sur l'usine Empress.

M. PETERS: Ils ont délogé le propane.

M. MCKINNON: C'est exact, mais les contrats que Trans-Canada a passés avec les producteurs étaient sur la base de l'U.T.B. si je ne m'abuse. Or, étant donné la grande demande de propane, les producteurs auraient intérêt à réduire leur prix davantage, de toutes façon. Trans-Canada n'a jamais obtenu des producteurs l'assurance qu'ils...

M. PETERS: Les gens de NONG (maintenant Northern Central) ignoraient la teneur du gaz, au début. Il n'y a pas eu fraude, à proprement parler, mais on a négligé d'expliquer le fait qu'ils obtenaient un gaz de meilleure qualité que celui auquel ils avaient droit d'après le contrat.

M. MCKINNON: Je n'en sais rien, monsieur Peters. Comme je vous le disais, c'est au conseil ontarien de l'énergie d'étudier la question.

M. PETERS: Ils l'ont étudiée mais ils n'ont rien fait.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, merci beaucoup.

M. MARTIN (Timmins): En bien, il y a quelque chose qui ne va pas du tout. M. McKinnon: Surtout, je comprends votre problème. Je ne vois pas où peut venir la différence. M. Peters: Hier, j'ai été question avec le conseil provincial de l'énergie. C'est exact que ces gens obtenaient plus pour leur dollar qu'il ne leur revenait, comme ils achètent une essence plus riche en octane qu'il ne leur faut parce que le concessionnaire n'en a plus de régulier. Certaines voitures ne l'utilisent pas toute et n'en tirent aucun profit et vice versa; mais je fais remarquer que les ventes ont été réglées d'après un certain gaz et parfois en ont obtenu un autre. Le conseil provincial de l'énergie s'est penché sur le problème et leurs ingénieurs en ont débuté d'une part, qu'on avait vendu aux gens un équipement qui fonctionnait pas particulièrement bien. M. McKinnon: Mon conseiller actuel a déjà été au service du gouvernement à ce sujet et il m'a dit qu'une différence de 2 p. 100 ne devrait vraiment pas se refléter dans le rendement du chauffage.

M. Peters: On peut l'attribuer en partie à ce qu'on a permis de construire. M. McKinnon: On nous a demandé d'étudier la question plus à fond. Je ne dois pas du tout mettre tout le blâme sur l'usine Impres.

M. Peters: Ils ont délogé le propane. M. McKinnon: C'est exact, mais les contrats que Trans-Canada a passés avec les producteurs étaient sur la base de l'U.T.B. si je ne m'abuse. Or, étant donné la grande demande de propane, les producteurs seraient tentés à réduire leur prix à court terme. Mais Trans-Canada n'a jamais obtenu des producteurs l'assurance qu'il leur soit répudié à court terme à moins qu'ils

M. Peters: On peut l'attribuer en partie à ce qu'on a permis de construire. M. McKinnon: On nous a demandé d'étudier la question plus à fond. Je ne dois pas du tout mettre tout le blâme sur l'usine Impres.

M. Peters: Ils ont délogé le propane. M. McKinnon: C'est exact, mais les contrats que Trans-Canada a passés avec les producteurs étaient sur la base de l'U.T.B. si je ne m'abuse. Or, étant donné la grande demande de propane, les producteurs seraient tentés à réduire leur prix à court terme. Mais Trans-Canada n'a jamais obtenu des producteurs l'assurance qu'il leur soit répudié à court terme à moins qu'ils

M. Peters: On peut l'attribuer en partie à ce qu'on a permis de construire. M. McKinnon: On nous a demandé d'étudier la question plus à fond. Je ne dois pas du tout mettre tout le blâme sur l'usine Impres.

M. Peters: Ils ont délogé le propane. M. McKinnon: C'est exact, mais les contrats que Trans-Canada a passés avec les producteurs étaient sur la base de l'U.T.B. si je ne m'abuse. Or, étant donné la grande demande de propane, les producteurs seraient tentés à réduire leur prix à court terme. Mais Trans-Canada n'a jamais obtenu des producteurs l'assurance qu'il leur soit répudié à court terme à moins qu'ils

M. Peters: On peut l'attribuer en partie à ce qu'on a permis de construire. M. McKinnon: On nous a demandé d'étudier la question plus à fond. Je ne dois pas du tout mettre tout le blâme sur l'usine Impres.

M. Peters: Ils ont délogé le propane. M. McKinnon: C'est exact, mais les contrats que Trans-Canada a passés avec les producteurs étaient sur la base de l'U.T.B. si je ne m'abuse. Or, étant donné la grande demande de propane, les producteurs seraient tentés à réduire leur prix à court terme. Mais Trans-Canada n'a jamais obtenu des producteurs l'assurance qu'il leur soit répudié à court terme à moins qu'ils

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE 1966

Concernant

La question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

De l'Agence de développement régional, ministère de l'Industrie: M. W. J. Lavigne, commissaire; M. J. A. Teeter, commissaire adjoint; du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Davis
Faulkner
Forest
Fulton

Goyer
Grafftey
Hales
Hopkins
Langlois
(Chicoutimi)
Latulippe
Legault

McCutcheon
O'Keefe
Peters
Reid
Saltsman
Scott
(Victoria (Ont.))
Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 1^{er} décembre 1966

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique siège aujourd'hui à 11 heures quinze du matin. La réunion est présidée par M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Fulton, Hopkins, Legault, Saltsman (9).

Aussi présents: De l'Agence de développement régional, ministère de l'Industrie: MM. W. J. Lavigne, Commissaire; J. A. Teeter, Commissaire adjoint; Gordon Haase, économiste senior du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

Le président ouvre la réunion et le Comité reprend l'étude du sujet du programme des régions désignées et des critères y afférents.

Le président fait remarquer que certains groupes ont indiqué leur désir de paraître devant le Comité. La question est examinée par les membres du sous-comité du programme et de la procédure et l'on s'attend qu'un des groupes soit représenté à la prochaine réunion du Comité.

MM. Lavigne, Teeter et Goodman sont questionnés.

Le président remercie les témoins et fait remarquer que les fonctionnaires des ministères ont été questionnés et que tout est terminé.

A midi et demi, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 1^{er} décembre 1938

Le Comité permanent de l'Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique siège aujourd'hui à 11 heures quinze du matin. La réunion est présidée par M. Cashin.

Présents: MM. Andrieu, Bower, Cashin, Davis, Finkner, Fulton, Hopkins, Legault, Salsman (9).

Aussi présents: De l'Agence de développement régional, ministre de l'Industrie: MM. W. J. Lavigne, Commissaire; J. A. Tester, Commissaire adjoint; Gordon Hase, économiste senior du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre.

Le président ouvre la réunion et le Comité reprend l'étude du sujet du programme des régions désignées et des critères y afférents.

Le président fait remarquer que certaines questions ont été soulevées lors de la dernière réunion. La question est examinée par les membres du sous-comité du programme et de la procédure et l'on s'attend qu'un des groupes soit représenté à la prochaine réunion du Comité.

MM. Lavigne, Tester et Goodman sont questionnés.

Le président remercie les témoins et fait remarquer que les fonctionnaires des ministères ont été questionnés et que tout est terminé.

A midi et demi le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.
Le secrétaire du Comité, Fernand Despatie, (secrétaire) est adjoint.
Le secrétaire du Comité, Fernand Despatie, (secrétaire) est adjoint.

(Le mercredi)
Le Comité se réunit à 11 heures quinze du matin.
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 1^{er} décembre 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la réunion est ouverte. Quelques-uns de nos membres m'ont averti qu'ils s'en venaient nous rejoindre.

La dernière fois où nous nous sommes réellement rencontrés, c'est avec M. Pepin. Lors de notre dernière discussion portant sur le sujet de l'Agence de développement régional nous avons eu, je crois, un échange fructueux de questions avec le ministre et nous semblons avoir assez bien abordé de façon générale le problème, mais je crois que quelques membres ont mentionné qu'ils aimeraient poser certaines questions aux fonctionnaires eux-mêmes et nous avons rappelé ceux-ci aujourd'hui. Il se peut que les questions soient plus techniques. La plupart d'entre nous, du moins d'après les conversations avec les membres et d'après les questions qui ont déjà été posées, étions intéressés dans l'étendue de cette politique. Ces questions, comme vous le réalisez, s'adressaient plus au ministre qu'aux fonctionnaires mais il se peut que certaines questions soient de nature technique ou des questions de renseignement que nous aimerions voir répondre par les fonctionnaires.

Je voudrais aussi vous dire que nous avons des représentants de deux groupes différents qui paraîtront devant nous. Un des groupes vient du nord de l'Ontario et l'autre, de l'ouest de l'Ontario et nous en avons discuté avec le ministre à la dernière réunion, et il a été mentionné alors que cela peut être, en réalité, d'abord un problème à caractère provincial mais en même temps il a été admis unanimement qu'il nous serait utile de rencontrer ces gens parce que cela nous aiderait peut-être à mieux comprendre l'Agence de développement régional.

Une des choses qui ont peut-être causé le plus de discussions, c'est le fait que n'avons pas encore saisi aussi clairement que nous le pourrions la fonction réelle de l'Agence de développement régional, ce qu'elle fera et si oui ou non nous sommes d'accord avec la fonction et tout cela ne peut être vraiment déterminé avant que nous ayons tous bien saisi la fonction de l'agence comme elle est exposée dans la loi et comme elle est interprétée par les personnes qui la mettent en vigueur.

M. Hopkins a mentionné qu'il avait quelques questions à poser.

M. HOPKINS: M. le président, pourrions-nous savoir les noms des personnes qui sont ici. Je n'en ai rencontré que deux, brièvement.

Le PRÉSIDENT: Voici M. Lavigne aux côtés du président, voici M. Teeter, le commissaire adjoint et voici M. Haase.

M. HOPKINS: Merci. Je voudrais savoir quelles mesures prend le ministère de l'Industrie pour assurer la marche de leur programme. Qu'est-ce que vous faites du côté de la publicité? Faites-vous parvenir des renseignements aux différentes municipalités? Y a-t-il des enquêtes d'entreprises pour mesurer l'amélioration dans les régions où votre programme est en marche? Je crois que je vais d'abord m'en tenir à la publicité. Quelle publicité donnez-vous à l'objet de vos travaux?

M. W. J. LAVIGNE (*Commissaire, Agence de développement régional*): M. le président, c'est là un point sur lequel nous avons concentré nos efforts dans le passé, surtout à l'avènement du nouveau programme, le programme des octrois. Nous avons organisé une série de séminars à travers le pays en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les groupes locaux de développement. Nous avons commencé avec des séminars dans les villes clés des régions désignées à travers tout le pays, en allant jusqu'aux plus petites localités à mesure que nous étendions notre champ d'action.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. Il s'agit de l'Agence de développement régional dont nous avons discuté avec le ministre et ce matin nous ne faisons que questionner les fonctionnaires sur certains points techniques.

M. LAVIGNE: Le premier stade de la publicité était d'organiser des séminars à travers tout le pays, surtout dans les régions désignées, de façon à présenter le programme non seulement aux gens des gouvernements provinciaux mais aux gens des régions mêmes.

Depuis lors, bien sûr, nous avons rédigé des articles pour des périodiques canadiens et américains en ce qui a trait au développement industriel et au développement régional; ces périodiques ont une assez grande circulation. Nous avons une liste postale de plusieurs centaines d'organisations et d'entreprises auxquelles nous faisons parvenir tous les renseignements concernant le programme et, cela, sous forme d'exemplaires de la loi, de règlements, de communiqués de presse, et ainsi de suite. A mesure que nous élaborons un nouveau moyen de publicité, que ce soit une brochure ou un feuillet, nous le faisons parvenir par la poste à tous ceux qui figurent sur notre liste. Cette liste couvre des bureaux de comptables agréés, des ingénieurs-conseils, des avocats et des gens qui directement ou indirectement sont intéressés dans le travail du développement industriel.

Récemment, nous nous sommes inscrits dans six expositions américaines. Avec l'aide de nos succursales nous avons choisi six des plus importantes expositions commerciales américaines, où nous établissons un petit kiosque qui expose les principaux avantages de notre programme et nous avons envoyé deux de nos fonctionnaires à chaque exposition, non seulement pour assister à l'exposition, mais pour être à la disposition des gens qui veulent poser des questions et aussi pour être disponibles pour des interviews à la radio et télévision locales sur des sujets traitant des régions désignées au Canada. Nous avons assisté à deux de ces expositions, une à Cleveland et une autre à Louiseville. Je dois avouer que les résultats que nous en avons obtenus sont très encourageants en ce qui touche nos programmes de développement régionaux et en ce qui concerne les demandes d'information sur la possibilité d'établir des industries de différents genres ici au Canada, dans les régions désignées aussi bien que dans d'autres régions.

Nous avons fait suite à ces demandes par l'entremise de nos succursales.

M. HOPKINS: Monsieur Lavigne, vous et moi avons eu des discussions en ce qui concerne le problème de ma région en particulier, le comté de Renfrew et d'autres centres de l'Ontario qui ont des problèmes semblables dus à un manque de croissance économique. Avez-vous procédé à des études au sein du ministère de l'Industrie ou y a-t-il quelque autre agence gouvernementale qui a entrepris des études pour déterminer les genres d'industries qui pourraient s'établir dans certaines régions?

M. LAVIGNE: Nous disposons de modestes fonds pour entreprendre des études sur la possibilité de l'établissement d'industries dans les régions désignées. Ces études devraient nécessairement être mises en marche par le gouvernement

provincial. C'est-à-dire que nous espérons que le gouvernement provincial essaiera de nous convaincre de la nécessité de mettre en marche des études ou des enquêtes sur la possibilité de l'établissement d'un développement industriel quelconque dans leur province. Nous offrons de défrayer 50 p. 100 du coût des études. Nous avons eu des demandes provinciales d'entreprendre de telles études. Nous travaillons de concert avec les provinces sur le sujet des études de possibilités dans les régions désignées.

M. HOPKINS: Cela répond en partie à ma question suivante. Dans quelle mesure travaillez-vous avec les gouvernements provinciaux? Par exemple, en ce qui concerne les régions où la croissance économique est non existante, avez-vous rencontré le ministre par exemple dans le gouvernement provincial d'Ontario pour lui faire des recommandations ou le persuader d'établir quelque programme pour venir en aide à ces régions?

M. LAVIGNE: Oui, nous avons un de nos fonctionnaires affecté à la province d'Ontario et qui est en constante communication avec le *Department of Economic Development*. Le sous-ministre et moi-même rencontrons fréquemment le ministre et le sous-ministre pour l'Ontario. Nous avons entrepris des études en Ontario et nous avons demandé conseil au gouvernement provincial pour entreprendre ces études et, de fait, ils nous ont aidés à plusieurs reprises. Dans bien des cas, nous nous attendons à ce que les provinces nous aident à rédiger les mandats de ces études et aussi, dans certains cas, à nous aider à surveiller ces études et nous leur rendons disponibles dès qu'elles sont terminées.

M. HOPKINS: Monsieur le président, je veux encore poser une très importante question. Tout d'abord, nous croyons que nous nous heurtons plus ou moins à un mur ici. Si notre main-d'œuvre était demeurée chez elle nous aurions probablement été désignés mais des personnes doivent déménager dans d'autres régions pour trouver du travail et par conséquent notre pourcentage de chômeurs reste bas et nous ne pouvons pas être considérés comme faisant partie d'une région désignée selon les normes fédérales, qui sont strictement basées sur le pourcentage du chômage. Comme je le comprends, constitutionnellement il s'agit là de la seule base sur laquelle le gouvernement fédéral peut opérer un tel programme. N'est-ce pas?

M. LAVIGNE: Je crois que notre ministre a couvert ce sujet de façon assez complète lors des deux dernières réunions quant aux juridictions et quant à la façon dont il voit le programme s'intégrer dans le développement économique général de régions au Canada, oui.

M. HOPKINS: D'un autre côté, le gouvernement provincial affirme qu'il a le droit de décider si oui ou non l'industrie doit être décentralisée ou avoir des programmes d'encouragement à la décentralisation de l'industrie au sein de la province. Cela veut dire, en réalité, que l'industrie s'installera dans des régions désignées sous la juridiction fédérale avant de s'installer dans une région qui ne se développe pas économiquement mais qui, par contre, n'est pas désignée parce que le pourcentage du chômage ne justifie pas une telle désignation.

Deuxièmement, l'industrie ira vers des plus grands centres comme Toronto, Montréal, Hamilton ou Windsor, ce qui veut dire que des régions de l'Ontario, et cela s'applique aux autres provinces, qui manquent de croissance économique et qui n'ont pourtant pas le pourcentage nécessaire de chômage pour être désignées,

et si le gouvernement provincial en question ne prend pas les mesures appropriées pour introduire des lois qui décentraliseraient l'industrie ou qui, au moins, donneraient une forme quelconque d'encouragement à la décentralisation de l'industrie au sein d'une province, cela veut dire que ces régions sont laissées dans une situation stagnante.

Le gouvernement provincial d'Ontario a-t-il laissé entrevoir qu'il établirait un tel programme? Existe-t-il quelque chose qui servirait à promouvoir toute décentralisation industrielle au sein de cette province?

M. LAVIGNE: A ma connaissance, je serais porté à dire non, aux deux questions. Tout d'abord, il n'y a pas de programme en marche pour encourager la décentralisation de l'industrie en Ontario et, deuxièmement, je ne connais pas de propositions faites pour entreprendre un tel programme de la part du gouvernement provincial.

M. J. A. TEETER (*Commissaire adjoint, Agence de développement régional*): Puis-je ajouter, pour faire suite à la dernière remarque de M. Lavigne, que je crois que l'*Ontario Development Corporation, O.D.C.*, même s'il n'a pas de politique bien définie sur le fait de déléguer des pouvoirs en ce qui concerne certaines régions de la province, indique clairement qu'en vertu de leurs nouveaux pouvoirs législatifs adoptés cette année, étudiera plus favorablement le fait d'aider certaines de ces régions auxquelles vous faites allusion et peut-être sera moins enclin dans certaines circonstances à aider l'industrie dans la région la baie Georgienne où nous avons repris le temps perdu et nous nous sommes engagés dans un nouveau développement industriel considérable. C'est je crois dans ce sens que vous devez interpréter le travail d'ensemble des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les politiques et les programmes, avec actuellement plus d'emphase vers l'*O.D.C.*, dirigé vers d'autres parties de la province où nous n'intervenons pas et, deuxièmement, des parties plus éloignées des grands centres urbains du sud de l'Ontario.

M. HOPKINS: M. le président, puis-je poser une autre question. Supposons que plusieurs régions qui ont des frontières communes se réunissent et demandent à votre ministère, M. Lavigne, de vous joindre au gouvernement de l'Ontario pour discuter de ce qui peut être fait pour des régions privées de croissance économique, et je pense ici plus particulièrement à *Eastern Ontario Development Association*, qui pourrait fort bien agir comme corps intermédiaire, est-ce que le ministère fédéral de l'Industrie serait prêt à rencontrer le gouvernement de l'Ontario et avec un tel corps provenant d'une région qui a besoin de développement économique, discuter de ce problème et discuter de la possibilité d'un tel programme conjoint—si ce doit être un programme conjoint fédéral-provincial? Je pense ici que peut-être la province ne veut pas prendre l'initiative dans ce domaine, Pourquoi, je ne le sais pas. Si la province ne veut pas prendre l'initiative, peut-être alors pourrions-nous organiser une discussion entre le ministère fédéral de l'Industrie et le ministère ontarien, et peut-être le gouvernement pourrait-il offrir certaines sommes d'argent pour un tel programme; est-il possible d'entreprendre quelque chose pour les régions non économiquement développées, avec de telles conditions?

M. LAVIGNE: Je ne doute pas du tout que si nous étions invités par le gouvernement provincial à discuter de cette affaire, nous serions plus que disposés à participer et à faire tout ce que nous pouvons pour établir une forme quelconque de programme. Cependant, il est à remarquer ici que le gouverne-

ment provincial est assez jaloux de ses prérogatives et dans toutes les rencontres que nous avons tenues, nous n'avons jamais été invités à prendre place à une table de discussions.

M. HOPKINS: C'est là une chose qui me tracasse particulièrement, parce que la jalousie n'amène pas beaucoup d'industries et c'est pourquoi je dis que nous croyons nous heurter à un mur, mais j'apprécie les réponses que vous nous avez données. Merci, M. le président.

M. LAVIGNE: Si je le puis, M. le président, je voudrais revenir sur un point que vous avez mentionné en passant, et c'est le pourcentage de l'industrie qui se dirige vers les régions désignées. Je crois que vous avez laissé l'impression que les régions désignées détournent une bonne partie de l'industrie de ces régions privées de croissance économique. J'estime que notre programme attire moins de 5 p. 100 du total de l'expansion industrielle qui se fait en Ontario, ce qui est un très faible pourcentage du total de l'expansion industrielle. Il est certain que toutes les régions de l'Ontario ont une chance de participer à la croissance qui est en cours.

M. FAULKNER: M. le président, puis-je poser une question supplémentaire. Ne serait-il pas vrai de dire que ce n'est pas le programme des régions désignées qui met en danger les régions à croissance lente, mais des régions comme Toronto. Je ne sais pas si vous avez les statistiques concernant le nombre d'industries nouvelles qui se sont installées dans ce que nous pouvons appeler, de façon populaire, la région de Toronto, mais si mes renseignements sont exacts, il est très disproportionné. Je crois que de sérieuses critiques pourraient être dirigées contre le gouvernement de la province d'Ontario pour n'avoir rien fait pour enrayer les pouvoirs croissants d'appropriation de régions comme Toronto qui a son propre marché, son propre système de communications, et aussi inadéquat qu'il puisse être, est encore meilleur que dans la plupart des régions. Il me semble que de telles régions mettent sérieusement en danger des régions comme la vôtre, M. Hopkins, et les régions autour de Peterborough, que je représente, et particulièrement les régions qui s'étendent vers le nord. Il y a seulement une façon de pallier à cette situation et ce n'est pas au moyen d'une conception plus intelligente du développement régional. Que ce soit là la prérogative du gouvernement provincial ou celle du gouvernement fédéral, est un point à discuter, mais il semble bien acquis, à ce jour, aux niveaux fédéral et provinciaux, que c'est la responsabilité de la province. Aussi longtemps que vous travaillerez sous ce mandat et que la responsabilité demeure au niveau provincial, j'ose espérer qu'ils feront quelque chose à cet égard, bientôt.

M. HOPKINS: M. le président, puis-je apporter des commentaires à la déclaration de M. Lavigne. Il sait que ce sujet en particulier me tient énormément à cœur. Je crois que c'est grâce au ministère fédéral de l'Industrie que 5 p. 100 de la nouvelle industrie se dirige vers ces régions désignées parce que si la politique du gouvernement fédéral n'était pas basée sur le pourcentage, l'industrie n'irait presque pas dans ces régions. Je ne crois pas qu'il doive s'en faire, ou que personne ne doive s'en faire du fait que seulement 5 p. 100 s'y dirige, parce que 5 p. 100 est meilleur que le pourcentage qui existerait dans des conditions normales. Même si nous réussissons à détourner un certain pourcentage de l'industrie vers ces régions souffrant de non-croissance économique, c'est quand même beaucoup pour les municipalités en question. La taxe moyenne de propriétaire payée dans la ville de Pembroke a atteint un chiffre astronomique, et cela parce que le nombre d'industries est très disproportionné quant au facteur

résidentiel, parce qu'un bon nombre des habitants de la ville de Pembroke travaillent au camp militaire de Petawawa ou à Chalk River; alors une ville comme Pembroke devient une ville résidentielle avec quelques industries mais les résidents partagent le lourd fardeau des taxes. C'est pourquoi c'est si important dans cette partie du comté de Renfrew. J'espère que le ministère de l'Industrie, et plus particulièrement la province d'Ontario, commenceront sérieusement à étudier des politiques pour aider des régions comme la nôtre et, comme l'a dit Hugh Faulkner, autour de Peterborough, parce que si nous ne faisons rien à cet égard très bientôt, nous allons devenir une nation le long des Grands Lacs et je ne crois pas que c'est ce à quoi nous devons viser. Merci M. le Président.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le présent Comité ne représenterait pas une nation des Grands Lacs. M. Saltsman, vous n'êtes pas des Grands Lacs, n'est-ce pas? Non. Vous êtes de la périphérie. Il y a un point à éclaircir avant que M. Saltsman commence. Les questions, au cours de la présente réunion et au cours de la dernière réunion, ont fait allusion au fait que l'intérêt du développement régional ne se portait que sur le chômage. Si je comprends bien vos critères révisés d'il y a un an et demi, il y a d'autres facteurs que vous avez étudiés, comme les revenus touchés dans la région, qui ont donné une idée de cela. N'est-ce pas exact?

M. TEETER: Le revenu est une mesure de sous-emploi. Il essaie de tenir compte des facteurs saisonniers et aussi d'indiquer une situation de croissance lente ou de non-croissance, par le fait d'avoir un facteur de tendance vers le chômage dans nos critères. C'est un moyen de mesurer les chances d'emploi.

Le PRÉSIDENT: Tout cela pour dire que vous avez considérablement élargi vos critères qui avaient été établis d'abord en 1963.

M. DAVIS: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président. Le critère initial était le chômage.

M. LAVIGNE: Uniquement, oui.

M. DAVIS: Seulement et exclusivement. Dernièrement les considérations touchant le revenu ont été introduites. En tant que représentant d'une province à revenu moyen élevé, où les prix sont plus élevés et où les salaires sont aussi plus élevés, je suppose que si le revenu est un critère si important, cela affecte la Colombie-Britannique. Dans quelle proportion tient-on compte du revenu? Comme avant-propos à cette question, je veux dire que si nous avons 8 p. 100 de chômage en Colombie-Britannique, nous devrions recevoir de l'aide dans la même proportion que le 8 p. 100 de chômage dans d'autres provinces. Jusqu'à quel point ce critère du revenu nous a-t-il éliminé et modifié les plans initiaux?

M. LAVIGNE: Je voudrais dire au début de cette affaire de critères, que lorsque le programme a été introduit en 1963, le critère était basé sur le chômage estival selon une période de huit ans.

M. DAVIS: Chômage estival.

M. LAVIGNE: Oui, le chômage estival d'après une période de huit ans et l'an dernier, lorsque tout le programme a été inclus dans le critère, plutôt que de prendre le chômage estival sur une période de huit ans, le chômage a été établi

comme taux annuel sur une période de cinq ans. On a pensé qu'il suffisait de cinq ans pour déceler une situation critique. De plus, nous tenons également compte maintenant de l'augmentation de l'emploi, comme le disait M. Teeter, et pour permettre d'évaluer la situation du chômage, nous tenons maintenant compte du revenu familial provenant d'ailleurs que de la ferme. Voilà les changements essentiels. Nous étudions en outre seulement le niveau du revenu familial provenant de la ferme mais aussi son éventail. Si le revenu de quarante pour cent des familles dans une région donnée ne dépasse pas les trois mille dollars par année, celle-ci devient alors une « région défavorisée ». En résumé, nous tenons compte et de l'éventail du revenu agricole des familles, et du niveau de ce dernier.

M. TEETER: Je crois également, monsieur le président, que la discrimination à l'égard de la Colombie-Britannique dont a parlé M. Davis devrait en grande partie disparaître une fois que les données sur le chômage seront réparties sur une base annuelle. On aurait dû faire remarquer cette importante discrimination amenée par les anciennes normes, où l'on ne relevait que le taux du chômage durant les mois d'été; mais je pense qu'on a voulu éviter cette discrimination en répartissant les données annuellement.

M. DAVIS: Nous avons en Colombie-Britannique une anomalie de situation, en partie à cause des raisons d'ordre saisonnier, mais aussi parce qu'il y a quantité d'individus qui se rendent en Colombie-Britannique pour y trouver de l'emploi et qui y restent même s'ils n'en trouvent pas nous sommes donc souvent la troisième ou quatrième province quant au nombre de chômeurs, mais dans l'ensemble, nous n'avons qu'une seule région défavorisée. Pourquoi?

M. S. GOODMAN (*Assistant exécutif du sous-ministre du Travail et de l'Immigration*): J'allais justement faire des remarques au sujet de l'utilisation des données portant sur le revenu; elles peuvent s'appliquer jusqu'à un certain point à cette autre question de l'utilisation première des données portant sur l'emploi d'été, et du nombre de gens inscrits aux bureaux de l'assurance-chômage pendant cette période. La raison fondamentale pour l'utilisation de ces deux catégories de données n'affecte pas le concept lui-même, qui reste essentiellement au niveau du sous-emploi, modifié un peu par l'entrée d'un certain élément touchant l'augmentation de l'emploi; la raison pour laquelle nous nous servons des données sur le revenu c'est que cela constitue pour nous le seul moyen de déterminer le niveau du sous-emploi, le seul moyen valable pour nous donner les détails relatifs aux différentes régions, et qui nous sont nécessaires pour le genre de programme dont nous nous occupons. Nous ne voulons pas nécessairement prendre le revenu comme critère pour déterminer les besoins de ces régions, mais plutôt nous attaquer à ce problème du sous-emploi. Le seul moyen de nous y attaquer c'est en nous servant des données statistiques à notre disposition et des données relatives aux différentes régions géographiques, ce qui est assez difficile; voilà pourquoi nous nous servons des données sur le revenu. Nous n'essayons pas de mesurer le revenu ou de l'inclure; du moins ce n'était pas notre intention alors, et je ne sais pas ce vers quoi tend actuellement le Bureau de la mise en valeur régionale; ce que nous recherchions alors c'était un moyen de mesurer le sous-emploi et voilà pourquoi nous nous servions des données sur le revenu.

M. DAVIS: J'ai donc raison de croire que le facteur essentiel pour déterminer une région défavorisée est le sous-emploi.

Le PRÉSIDENT: Sauf qu'ils emploient des termes plus...

M. GOODMAN: Avec la différence que nous traitons jusqu'à un certain point le problème en tant qu'il est mesuré par le taux de croissance de l'emploi.

M. TEETER: A ce sujet, monsieur le président, la région principale qui constitue en Colombie-Britannique une région défavorisée est la région d'Okanagan, et elle comprend trois régions du Service national de placement: les régions de Penticton, de Kelowna et de Vernon. En autant que je me rappelle sans avoir les chiffres en main, monsieur Lavigne, ces régions répondaient aux normes du taux élevé du sous-emploi, et ce qui est intéressant, si vous consultez les statistiques du Bureau national de placement en ce qui touche les différentes régions de la province, vous verrez que le niveau du revenu est assez bas pour ces trois régions, le plus bas environ de toute la province, ce qui semble indiquer que nous n'avons pas seulement tenu compte du sous-emploi, mais que nous avons également choisi des régions les plus affectées par le sous-emploi et le revenu minimal.

M. FULTON: Il faudrait consulter les données sur le revenu. J'habite la région voisine et je pense que les gens de la région de Kelowna en particulier seraient étonnés d'apprendre que le niveau de leur revenu se classe parmi les plus bas dans la province. Il doit y avoir ici un facteur qui...

M. TEETER: C'est le sous-emploi. C'est la raison pour laquelle c'est une région défavorisée.

M. DAVIS: Si je me souviens bien, la raison est le niveau de l'emploi et non celui du revenu.

M. TEETER: Je viens justement de dire, monsieur Fulton, que le revenu est également assez bas dans ces régions. Ce n'est pas le critère de base, mais le revenu de ces trois régions est plus bas que celui des autres régions du Bureau national de placement dans la province.

M. LAVIGNE: Dans une partie de Kelowna, le taux annuel du sous-emploi dépasse le double de la moyenne nationale.

M. DAVIS: J'ai peut-être tort, mais je crois que cela dépend du fait que c'est une région fortement orientée vers l'agriculture. Il y a beaucoup de chômage saisonnier, y compris chez la main-d'œuvre féminine.

M. LAVIGNE: Vous avez parfaitement raison.

M. DAVIS: Il y a beaucoup de femmes qui bénéficient des prestations d'assurance-chômage pour le reste de l'année. Je ne sais pas si c'est exactement le genre de chômage dont nous voulons tous parler.

M. LAVIGNE: Je crois que vous avez raison de dire que l'économie de la vallée d'Okanagan dépend en grande partie de l'agriculture et du tourisme. Le tourisme, comme l'agriculture, bat son plein pendant l'été et il n'y a plus rien durant l'hiver. Je pense que ce qu'il faudrait là-bas c'est une plus grande diversification.

M. FULTON: J'aimerais poser une question au sujet de cette région. Vous pourriez peut-être me renseigner à ce sujet. Je devrais d'abord vérifier les faits, mais j'ai l'impression que la région de Salmon Arm qui ne fait pas partie de la vallée d'Okanagan mais qui la touche au nord dans sa propre vallée et par le lac Shuswap, et dont l'économie peut se comparer à celle de la vallée d'Okanagan: coupe du bois, culture des fruits, élevage des vaches laitières, j'ai l'impression donc que bien que la vallée d'Okanagan comme telle ait grandement profité du

fait d'être désignée comme région défavorisée, la région de Salmon Arm a très peu reçu, sinon pas du tout, et je me demande s'il y aurait une explication à cela.

M. LAVIGNE: Je ne crois pas que nous puissions vous fournir d'explication, monsieur Fulton, parce qu'il faut bien reconnaître que les avantages de ce programme sont mis à la disposition des industries dont les dirigeants sont libres de s'installer là où ils le désirent. L'effort nécessaire pour attirer l'industrie revient aux différentes municipalités au sein des régions défavorisées et qu'une municipalité constitue ou non l'endroit idéal pour une industrie, cela dépend des caractéristiques propres à chacune. Nous ne possédons aucun renseignement permettant de savoir pourquoi Salmon Arm n'a pas retiré autant d'avantages que les autres centres de la vallée d'Okanagan. Nous ne savons pas.

M. FULTON: Si je comprends bien, en fait vous ne prenez pas la responsabilité de diriger l'industrie. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation de votre part? Si vous en avez l'occasion, est-ce que vous recherchez les industries susceptibles de s'établir ailleurs et est-ce que vous leur suggérez telle ou telle région? De quelle façon procédez-vous?

M. LAVIGNE: Non, monsieur. Nous ne dirigeons absolument pas l'industrie. Je ne crois même pas qu'il serait possible de le faire. Lorsqu'un industriel quelconque s'adresse à nous, si c'est en Colombie-Britannique qu'il désire établir son industrie, nous le renvoyons au gouvernement provincial; nous faisons de même pour les autres provinces. Nous lui fournissons tous les renseignements qu'il demande sur les différents centres situés au sein d'une région défavorisée sans en faire valoir une au détriment d'une autre, mais lorsqu'il doit décider du lieu où il veut investir, le choix lui appartient et c'est pourquoi je dis qu'il appartient aux municipalités et au gouvernement provincial d'attirer l'industrie là où ils le veulent, quant à nous, nous ne tentons pas de les influencer.

M. FULTON: Est-il nécessaire qu'une industrie ait l'approbation du gouvernement provincial pour qu'elle soit susceptible de recevoir l'aide financière? Si une manufacture de boîtes, par exemple, désire s'installer dans telle région défavorisée, est-ce qu'il faut l'approbation du gouvernement provincial afin de lui accorder l'assistance aux termes de la loi?

M. LAVIGNE: Non, monsieur, c'est un programme qui relève entièrement du fédéral. Nous n'exigeons pas et nous ne recherchons pas l'approbation du gouvernement provincial pour faire bénéficier de ces avantages une industrie qui aimerait s'établir où que ce soit à l'intérieur d'une région défavorisée.

M. FULTON: Monsieur le président, j'aimerais revenir alors sur une autre question au sujet de la désignation des régions. D'après ce que vous avez dit, je ne comprends pas tellement s'il faut spécifiquement l'approbation du gouvernement provincial avant la création d'une région défavorisée dans le cadre de votre programme.

M. LAVIGNE: Non, bien qu'il y ait eu de nombreuses consultations avant que le gouvernement adopte le programme. Pour en arriver à la mise au point des normes, il y a eu une série de consultations avec les provinces puis il y a eu une conférence des sous-ministres à Ottawa, qui a précédé la conférence fédérale-provinciale où les consultations se sont poursuivies avec les premiers ministres. Il y a donc eu des consultations complètes avant que le gouvernement annonce la création du programme. Les gouvernements provinciaux ont eu toutes les possi-

bilités voulues de présenter leurs réclamations quant aux critères à établir et quant aux régions que ceux-ci allaient toucher et de fait, certains en ont profité.

M. FULTON: En pratique, vous attendez-vous à des recommandations de la part du gouvernement provincial avant de créer une région défavorisée?

M. LAVIGNE: Non, monsieur, c'est un procédé plus mécanique: les critères sont déjà établis, on fournit les données à la machine, si l'on peut dire, et les régions qui ressortent sont celles que l'on appellera régions défavorisées.

Le PRÉSIDENT: Il y a longtemps que M. Saltsman veut poser une question; ce sera ensuite le tour de M. Bower.

M. SALTSMAN: A mon avis, la question fondamentale dans cette affaire de régions défavorisées est de savoir s'il est vraiment possible de régler les problèmes des régions sous-développées du Canada par l'intermédiaire de ce procédé mécanique que nous avons mis au point où vous établissez des critères automatiques qui sont peut-être sans rapport avec des facteurs autres que le chômage et le niveau du revenu. Votre ministère a-t-il d'autres projets, c'est-à-dire est-ce qu'il étudie de nouvelles possibilités de venir en aide aux régions sous-développées à part ce moyen mécanique? J'aimerais savoir par là si vous étudiez à fond les régions défavorisées, si vous recherchez les possibilités qui s'y trouvent, si vous essayez de déterminer quelle sorte d'industrie pourrait s'y établir, afin de planifier en quelque sorte l'industrie, à l'échelle nationale?

M. LAVIGNE: J'aimerais, monsieur, pour vous répondre, revenir à une question qui nous a été posée. Notre Bureau poursuit de son propre chef des études dans ces régions et nous avons de plus un programme conjoint avec les provinces dans le cadre duquel nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement provincial afin de trouver quelles sont les possibilités industrielles. Je crois que l'on peut répondre «oui» à votre question, nous travaillons en ce sens.

M. SALTSMAN: Il reste que cela repose néanmoins sur une base assez vague plutôt que sur une base de travail concret en planification. M. Faulkner se demandait tantôt ce qui arrivera si des villes comme Toronto semblent tout attirer à elles. Est-ce qu'on va tenter—je comprends que cela soit difficile, parce qu'il y a le problème de juridiction fédérale-provinciale—comme plusieurs pays occidentaux l'ont fait déjà, de déclarer que certaines régions ont connu une croissance trop rapide et que cela crée des problèmes, et comme on encourage l'industrie en certains endroits, va-t-on par ailleurs la décourager en certains autres?

M. LAVIGNE: Je ne sais pas si nous serions en mesure de mettre un programme du genre en opération. Pour répondre à votre question, non, nous n'en sommes pas rendus à ce point. Je ne sais pas si notre système de gouvernement permettrait de dicter ses règles à l'industrie.

M. SALTSMAN: Je ne crois pas qu'il s'agisse de dicter beaucoup plus que ce que nous faisons maintenant. Il s'agirait de changer la base selon laquelle vous prodiguez vos encouragements ou vos découragements.

J'aimerais vous poser une autre question. Les journaux ont fait savoir que certaines provinces songeraient à créer des compagnies de la Couronne afin d'attirer l'industrie qui ne vient pas autrement à l'heure actuelle, ou à créer leur propre industrie à défaut d'autre chose; j'aimerais citer l'un de ces articles. Il

semble que le gouvernement conservateur aurait demandé au parlement provincial le pouvoir d'établir le commerce et l'industrie là où l'entreprise privée ne répond pas aux besoins du Manitoba. Il y a aussi au Nouveau-Brunswick la déclaration de M. DesBrisay à l'effet que la Compagnie de mise en valeur aurait averti l'industrie que dans le cas où les producteurs actuels continueraient à se contenter de desservir les marchés du Nouveau-Brunswick et des provinces de l'est à partir de leurs complexes du Canada central, elle construirait et mettrait elle-même en opération des complexes du genre dans la province. Et je crois savoir que le gouvernement terreneuvien s'occupe activement de mettre sur pied des compagnies dans la province.

Selon l'orientation actuelle du programme, ces usines, même si elles se trouvaient dans des régions défavorisées, ne seraient pas éligibles à l'assistance du gouvernement fédéral, n'est-ce pas?

M. LAVIGNE: Vous avez raison, monsieur. Évidemment, il faudrait ici faire la différence entre certains cas. A Terre-Neuve, par exemple, je crois que le gouvernement provincial met à la disposition des entrepreneurs les fonds nécessaires pour entreprendre certains développements industriels. Ce sont parfois des prêts importants à un taux d'intérêt raisonnable. La plupart des provinces ont des organismes de crédit foncier qui consacrent de l'argent à la mise en valeur industrielle, mais ces crédits ne sont peut-être pas aussi généreux qu'ils le sont à Terre-Neuve et sans doute aussi en Nouvelle-Écosse où ils ont les Biens industriels. Pour revenir au fond de votre question, au début, au moment de la mise au point et de la création de ce programme d'encouragement, en 1963, nous avions affaire à une exemption d'impôt de trois ans et à des crédits accélérés en biens d'équipement et les compagnies de la Couronne ne pouvaient évidemment pas bénéficier du programme. L'an dernier, lorsque le gouvernement a introduit le nouveau programme d'octrois en argent, on a tenté de rapporter les règlements touchant les octrois en argent au programme relatif aux exemptions d'impôt afin d'offrir le même genre d'avantages dans le cadre des deux programmes; les organismes qui ne paient pas l'impôt, comme les coopératives ou les compagnies de la Couronne ont donc été éliminés, de par les règlements, de ce nouveau programme d'octrois en argent.

Le PRÉSIDENT: Puis-je poser une question supplémentaire? est-ce de par la loi ou de par les règlements?

M. LAVIGNE: Si je ne me trompe pas, c'est de par la loi.

Le PRÉSIDENT: Les termes de la loi l'indiquent.

M. LAVIGNE: En effet, ils l'indiquent.

M. TEETER: Une correction, monsieur le président, c'est de par les règlements.

M. LAVIGNE: Les règlements, je m'excuse.

M. TEETER: J'aimerais ajouter cependant qu'en ce qui touche le fait d'accorder ou non une subvention de mise en valeur que ce soit pour établir quelque chose ou pour apporter des améliorations, cela dépend de celui qui en fait la demande, s'il est exempt de l'impôt fédéral pour son revenu complet ou pour une partie de son revenu provenant de ses activités; il s'agit de savoir si celui qui en fait la demande est oui ou non un contribuable. Vous verrez, monsieur Saltsman, qu'aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, une compagnie de la Couronne peut être exempte d'impôt, mais en ce qui a trait à ses activités secondaires, il se pourrait que l'interprétation de la loi soit telle qu'en descendant au deuxième ou

au troisième échelon des activités que celles-ci soient imposables. Si c'est le cas, j'ai l'impression que le fait nous obligerait et que nous pourrions alors songer à accorder une subvention de mise en valeur. Je crois que nous aurons bientôt à envisager un ou deux cas de ce genre.

M. SALTSMAN: Dans le cas alors où une province créerait une compagnie de la Couronne susceptible d'impôt, même si la somme de ses crédits provenait entièrement du gouvernement provincial, d'après votre interprétation, cette compagnie serait éligible à l'assistance du gouvernement fédéral aux termes du programme des régions défavorisées?

M. TEETER: Si elle devenait imposable, elle serait éligible à l'examen en vue d'une subvention, mais il faudrait toutefois garder à l'esprit les autres critères d'éligibilité, par exemple celui qui exige une part résiduaire égale à ce que serait la subvention gouvernementale.

M. SALTSMAN: Il s'agit d'une part résiduaire égale provenant de sources privées plutôt que publiques, n'est-ce pas? Faites-vous la différence entre les deux sources? C'est là où je veux en venir. Si vous avez une compagnie de la Couronne qui est propriété publique, où les crédits appartiennent aux fonds publics ou à la province, même si elle est imposable, elle ne répondrait pas aux exigences de cette clause.

M. LAVIGNE: Eh bien normalement, la part résiduaire est formée d'actions ordinaires, ou d'actions prioritaires non amortissables, ou de prêts immobilisés et non amortissables d'un actionnaire et si la province prend sur elle 95, ou 90 ou 85 pour cent du financement d'un programme important, vous n'avez évidemment pas d'équité de capital.

M. SALTSMAN: Si c'était converti d'un emprunt à une équité de capital, les exigences seraient-elles remplies?

M. LAVIGNE: Dans ce cas, oui.

M. SALTSMAN: En d'autres termes il n'y aurait de discrimination fondée sur la nature de la propriété, qu'elle soit privée ou publique?

M. LAVIGNE: En effet, à condition que la compagnie offre des actions au public sous la forme de parts résiduares.

M. SALTSMAN: Un instant. Si une province veut créer une compagnie de la Couronne et qu'elle ne peut elle-même acheter d'actions, elle ne les offrirait pas au public mais elle les retiendrait. C'est là où je veux en venir.

M. LAVIGNE: Elle pourrait prendre les actions ordinaires ou les actions prioritaires non amortissables comme part résiduaire, oui.

M. SALTSMAN: En autant que ce sont des parts résiduares et qu'elle les détient, si la compagnie est imposable, elle est alors éligible aux termes du programme?

M. LAVIGNE: En effet.

M. SALTSMAN: Une autre question. De quelle façon le programme des régions défavorisées s'engrène-t-il avec tous ses critères dans les projets d'une

province comme le Québec où l'on parle de diviser la province en dix grandes régions et en vingt-cinq sous-régions. Vos programmes s'engrènent-ils dans leurs programmes régionaux?

M. LAVIGNE: La province de Québec a dernièrement identifié ses régions économiques et je dois dire qu'heureusement notre programme s'engrène assez bien avec la répartition de leurs régions économiques.

Je vous donne l'exemple du lac Saint-Jean qui constitue une région économique de la province; quant à nous, nous en avons fait une région défavorisée. La même chose pour la Gaspésie, les régions du bas Saint-Laurent, la côte de la Gaspésie, qui constituent du point de vue économique des sous-régions et qui sont pour nous des régions défavorisées vis-à-vis notre programme. D'une façon générale, il me semble que les deux programmes s'engrènent assez bien. Bien sûr, les frontières de leurs régions économiques ne correspondent pas toujours à celles de nos régions défavorisées parce que nous nous intéressons aux différentes concentrations de main-d'œuvre et aux divisions du recensement tandis que leurs programmes ne tiennent pas toujours compte des frontières entre les différentes concentrations de main-d'œuvre et des divisions du recensement.

M. SALTSMAN: Avez-vous étudié d'autres façons d'aborder le problème, à cause des difficultés que crée la question de juridiction entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en ce domaine? Avez-vous songé à accorder des subventions particulières fondées sur le même principe aux provinces pour éviter certains conflits qui peuvent naître lorsque le gouvernement fédéral tente de planifier en certains endroits sous juridiction provinciale et où des programmes semblables existent déjà?

M. LAVIGNE: Je dois dire que le ministre a étudié la chose et qu'il y a eu des discussions au sein du ministère à ce sujet. La question a même été débattue avec quelques provinces, en fait, mais sans aboutir à une conclusion. Je ne crois pas que nous soyons assez au courant de cette affaire de mise en valeur pour nous permettre de procéder trop rapidement. Le programme n'est en vigueur que depuis l'été de 1963, c'est-à-dire depuis trois ans seulement, et déjà il a subi des changements radicaux parce que les provinces ont chacune leur façon d'envisager le problème. Je n'ai pas l'impression que nous pourrions aboutir actuellement à une entente complète entre les provinces à ce sujet.

M. SALTSMAN: L'entente se résumerait simplement pour votre part à mettre d'une façon ou d'une autre des crédits à la disposition des provinces, à cause de la différence d'attitude parmi les provinces quant à la manière d'envisager le problème, les régions défavorisées à constituer, et autres choses du genre; vous pourriez mettre les crédits que vous dépenseriez normalement, à la disposition des provinces en partant de certains principes. Ces principes pourraient être les mêmes critères, formant un pourcentage pour chaque province, chômage, lenteur de croissance et ainsi de suite, vous auriez ainsi plusieurs expériences en marche à cause du nombre des provinces, diverses opinions sur l'utilisation et la répartition de ces crédits et ce serait peut-être un meilleur moyen d'obtenir des réponses que d'essayer une administration centrale par le gouvernement fédéral. Les expériences plus nombreuses pourraient peut-être satisfaire tout le monde.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire une remarque supplémentaire relativement à la question de M. Saltsman où il y a une section à laquelle vous n'avez pas touché dans votre réponse, c'est-à-dire la référence qu'il a faite au sujet des provinces maritimes.

Vous avez—et je songe à sa première question au sujet de la planification et de l'approche d'ensemble—le Conseil pour l'exploitation de l'Atlantique, lequel remplit en partie cette fonction—du moins de la façon dont je l'entends—ou quelques unes des fonctions au sujet desquelles M. Saltsman demande si votre ministère en est chargé; cela n'est-il pas exact, et ils travaillent en ce sens conjointement avec les provinces?

M. SALTSMAN: Je suis au courant de cela, monsieur le président, et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai posé la question à savoir si les provinces ne seraient pas mieux placées pour s'occuper de ce genre de travail car je crois qu'une part du travail qui a été fait dans les régions de l'Atlantique m'a paru assez impressionnante, considérant les problèmes dont ils doivent s'occuper.

M. TEETER: Alors, monsieur le président, je crois que nous devrions également mentionner le programme de l'A.R.D.A., et en relation propre avec l'expérimentation que vous avez mentionné, M. Saltsman, je crois qu'il nous est possible de s'en rendre un peu compte au moyen des Fonds pour le développement avec la province du Nouveau-Brunswick au sujet de deux programmes. Je crois que d'autres suivront cet exemple et cela, non seulement dans les régions de l'Atlantique mais dans d'autres parties du pays.

Inhérent à ce projet d'ensemble qui sera développé, ce projet si dûment prôné, lequel s'attaque au problème de base qui est celui des revenus très bas dans ces régions, réside, bien entendu, cette question de croissance et de développement industriels pour s'emparer non seulement du surplus de la main-d'œuvre qu'il y a là maintenant mais aussi des surplus additionnels qui se développeront alors que les gens seront enlevés à leur terre, et ainsi de suite. Nous sommes, bien entendu, très impliqués dans ce genre de choses, d'un point de vue interdépartemental. Nous suivrons cette expérimentation de près et, il pourra en sortir très aisément quelques-unes de ces découvertes dont vous parliez et qui pourraient aussi bien s'appliquer à notre programme.

M. SALTSMAN: N'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'il existe ici un problème, même lorsque vous parlez du projet de l'A.R.D.A. Vous avez l'A.R.D.A. qui travaille d'un point de vue essentiellement agricole; vous avez le programme régional désigné travaillant dans une perspective essentiellement industrielle, et certaines questions furent soulevées à savoir si le tourisme est vraiment la meilleure chose pour plusieurs de ces régions dont nous parlons et qui ne reçoivent pas beaucoup d'encouragement. N'y a-t-il pas controverse pour obtenir une perspective unique sur la question plutôt qu'une perspective spécifiquement agricole ou spécifiquement industrielle? Toutes ces choses ne devraient-elles pas être considérées globalement pour que vous puissiez étudier la région entière et évaluer si le travail serait plus avantageux industriellement ou d'un point de vue agricole, ou en vue du tourisme ou dans d'autres perspectives? C'est là une des difficultés et je crois que l'A.R.D.A. a peut-être considéré la question dans une optique plus positive que ce programme ne l'a fait car ils ont fait ce genre d'étude topographique et ce genre d'analyse.

M. TEETER: Ils ont fait une étude de base plus poussée.

M. SALTSMAN: Ils ont fait une étude de base plus poussée que ce programme l'a fait. Votre ministère va-t-il considérer ces points globalement afin que vous

puissiez avoir une vue d'ensemble sur la région plutôt qu'un département s'en occupe dans une certaine perspective et qu'un autre s'en occupe dans une perspective différente?

M. TEETER: Eh bien, je crois qu'en tant que fonctionnaires nous serions de votre avis mais d'un autre côté M. Saltsman, je crois qu'en fait ce projet d'ensemble est réellement considéré et je me souviens bien que ces jours derniers cette question en rapport avec la formule d'ensemble d'un projet de développement économique global de l'A.R.D.A. a été fortement discutée entre les départements, si vous voulez, en rapport avec l'est de la Nouvelle-Écosse, là où le développement industriel serait considéré.

M. SALTSMAN: Quel ministre aurait la responsabilité de répondre aux questions à ce sujet, ou devriez-vous demander à trois différents ministres afin d'obtenir une réponse? Y a-t-il un ministre que nous, en tant que membres de la Chambre des Communes, pourrions rencontrer et à qui nous pourrions demander: «Quels progrès faites-vous en rapport avec cette perspective d'ensemble pour ce projet d'ensemble?»

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez demander au premier ministre. Il vous le dirait immédiatement.

M. SALTSMAN: Pas toujours.

M. LAVIGNE: Eh bien, je crois qu'il s'agit pour chaque bureau de fournir l'énergie qu'il peut pour contribuer au plan de développement total. S'il s'agissait de développement industriel je suppose que nous y serions impliqués, tandis que s'il s'agissait du point de vue de l'économie rurale, ce serait l'A.R.D.A. S'il s'agissait de structure interne, ce serait l'A.D.B.

M. FAULKNER: Est-ce vrai, monsieur Lavigne, qu'il n'existe pas de projet industriel d'ensemble?

M. LAVIGNE: Au sein du gouvernement fédéral?

M. FAULKNER: Au sein du gouvernement fédéral et je penserais probablement au sein des gouvernements provinciaux, du moins en Ontario.

M. LAVIGNE: Il n'y en a pas d'assez évident pour que le public puisse s'en rendre compte.

Le PRÉSIDENT: Tout juste avant M. Saltsman, j'allais dire que j'ai déjà eu—par l'entremise de l'exploitation des pêcheries—l'opportunité d'étudier toute cette question au sujet du rôle de l'A.R.D.A. et du rôle du développement régional et je crois qu'ils sont encore au stade de croissance, et je suis quelquefois plutôt frustré de voir qu'ils ne font pas certaines choses qui selon moi devraient être faites. Il me semble, particulièrement qu'en rapport avec cette planification d'ensemble dans laquelle l'A.R.D.A. est impliquée—ils en commentent une à Terre-Neuve à l'heure actuelle—qu'elle couvre plusieurs domaines, elle couvre tout l'ensemble. Vous avez dit qu'elle était centrée sur l'agriculture. Nous avons vu au Nouveau-Brunswick qu'elle comprend plus que cela et elle continuera, je pense, à prendre de l'expansion. Je crois que nous sommes encore au stade de croissance à ce sujet. C'est une toute autre question de savoir si nous ferions les choses que nous devrions faire.

M. SALTSMAN: Précisément pour cette raison, à savoir que nous sommes en pleine croissance, au stade expérimental, ne pourrait-il pas y avoir une recommandation de la part de ce comité pour qu'un ministre soit nommé pour assumer

la responsabilité d'une vue d'ensemble sur les régions du Canada qui ne se développent pas aussi rapidement qu'elles le devraient?

En d'autres mots, un ministre aurait la responsabilité d'incorporer tous ces programmes afin d'évaluer la situation globale car il semble y avoir un manque. Il se peut que ce soit un manque compréhensible et que ces choses arrivent seulement lorsque vous progressez.

Par exemple, vous bénéficiez d'octrois pour la construction des bateaux, vous avez une aide pour la pêche en haute mer, il se passe toutes sortes de choses là où vous voulez aider le gens de ces régions. Nous ne connaissons pas la relation qui existe entre la loi sur l'assurance-Chômage et cette question. Nous ne savons pas quel rapport y joue le programme de main-d'œuvre; en d'autres mots, le programme de mobilité. Devrions-nous déloger les gens plutôt que d'installer l'industrie. Il me semble que c'est ce qui manque dans notre approche pour aider les régions sous-développées du Canada. Ce n'est pas une approche unifiée. Il n'existe pas de lien entre les divers moyens que nous avons conçus, qui aiderait vraiment la région et nous saurions ainsi beaucoup mieux que maintenant ce qu'il y aurait à faire.

Le PRÉSIDENT: Je ne fais que suggérer qu'il se passe peut-être beaucoup plus de choses que ce que nous en savons à cause des comités inter-départementaux du gouvernement qui travaillent présentement à ceci. Peut-être devrions-nous avoir plus de renseignements, parce que je commence à me rendre compte qu'il se passe beaucoup plus de choses au niveau du travail du service civil. Je crois qu'ils coordonnent présentement leurs activités. N'est-ce pas exact?

M. LAVIGNE: C'est exact.

M. SALTSMAN: Même en assumant que ceci se passe au niveau du service civil, et j'imagine qu'il en est ainsi même s'il n'y a aucun programme officiel de présenté; je crois qu'il importe que le public et les membres du parlement sachent qu'il y a un ministre à qui nous pouvons aller ou un ministre avec lequel on doit entrer en rapport afin d'obtenir quelques-unes des réponses en ce qui concerne la vitesse et le taux de développement actuels dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: M. Andras m'a indiqué qu'il doit partir et voudrait poser une question. Par ailleurs, M. Bower a aussi une question à poser et il est avant M. Andras sur la liste. Auriez-vous objection à ce que M. Andras passe en premier? Je crois que sa question est courte. S'il se prolonge je l'interromprai de toutes façons, M. Bower.

M. ANDRAS: M. Lavigne, nous avons déjà conversé ensemble et je veux seulement savoir vers quoi nous nous acheminons. Je croyais avoir décelé quelque sympathie de la part du ministère de l'Industrie envers l'opinion que notre projet actuel pour les régions désignées ne serait qu'un projet affirmatif ou négatif. Il existe un ensemble de critères par tout le pays et si une région se qualifie on lui donne alors un ensemble d'encouragements, d'octrois en argent comptant, et ainsi de suite. J'ai essayé d'expliquer que ce pays possède une si grande variation des conditions économiques entre plusieurs régions, qu'il devrait y avoir plus de gradations dans les critères et, naturellement, il en suivrait une gradation dans l'encouragement. Les régions les moins favorisées, en termes d'expansion lente et de chômage, obtiendraient plus d'encouragement afin d'attirer l'industrie, mais alors vous vous rendriez, disons, jusqu'à la région de Toronto laquelle ne recevrait rien. Y a-t-il quelque développement en ce moment? Envisagez-vous quelque chose pour opérer ainsi ce genre d'expansion du programme?

M. LAVIGNE: Eh bien, en réponse à votre question, nous étudions toutes ces possibilités et avons eu plusieurs discussions au sujet de cette gradation des encouragements, mais je devrais faire remarquer qu'un des plus grands dangers dans cette gradation des encouragements réside en ce que vous diminuez une grande partie de leur effet. Si vous offrez 100 pour cent dans les régions réellement défavorisées et 50 pour cent dans les régions de type médium, vous commencez à réduire l'effet de l'encouragement parce qu'un stimulant convaincant est réellement nécessaire pour attirer l'industrie dans ces régions éloignées.

M. ANDRAS: Seulement pour intervenir à ce sujet, vous pourriez considérer l'encouragement actuel comme le point le plus bas de l'échelle et, afin que vous ne le réduisiez pas, vous pourriez donner aux régions plus défavorisées un encouragement beaucoup plus grand qu'il l'est actuellement. Je considère ceci comme un problème mais je ne le considère pas comme de réelle. . .

M. LAVIGNE: Le problème en est un de réduction et de diminution de l'effet ou du potentiel du stimulant. C'est là le danger, en réalité, parce que plus vous avez de régions plus vous réduisez. Plus vous graduez les encouragements, plus vous réduisez.

M. ANDRAS: Alors, classons-les selon le plan actuel pour en faire le stimulant minimum, et augmentons en gradation les autres. Voyez-vous un changement en ce qui concerne le facteur temps, dans ce programme régional désigné pour l'étendre dans les trois ou six prochains mois, ou l'année suivante?

M. LAVIGNE: Nous aurons bientôt une période de revision des statistiques afin de déterminer quelles régions ne se qualifient plus et lesquelles pourraient se qualifier. En même temps, naturellement, nous étudions tous les éléments du programme en vue de recommander au ministre certains changements, si ces derniers étaient nécessaires.

M. ANDRAS: Quand cette étude devrait-elle être terminée?

M. LAVIGNE: Au début de la nouvelle année.

M. ANDRAS: Au début de la nouvelle année, afin qu'en tant que ministère, si vous proposez des changements, ce pourrait être en juin?

M. LAVIGNE: Ce serait le bon temps pour le faire.

M. ANDRAS: J'ai plusieurs questions à poser mais je devrai m'en exempter, à part celle-ci. Pourriez-vous nous donner une idée assez claire sur la division juridique, ou sur le problème impliqué dans le développement économique régional entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial? D'après les conversations que j'ai eues avec plusieurs personnes, cette question semble bien incomprise.

M. LAVIGNE: A vrai dire, je ne suis pas certain d'être assez compétent pour pouvoir répondre à la question.

M. ANDRAS: Il y a définitivement un problème juridique en jeu?

M. LAVIGNE: Je ne connais pas la juridiction du gouvernement fédéral sur le développement économique régional.

M. ANDRAS: Vous dites que c'est fondamentalement l'une des responsabilités et l'un des droits du gouvernement provincial lesquels il protège. Est-ce là une hypothèse plausible?

M. LAVIGNE: Ce serait mon point de vue personnel, oui.

M. FAULKNER: Sur ce point justement, monsieur le président, je me demande s'il ne serait pas à l'avantage du comité d'avoir un débat sur ce sujet avec un témoin qui soit en mesure de nous conseiller? M. Saltsman et moi-même parlons en termes plutôt grandioses du rôle du gouvernement fédéral et aucun de nous ne connaît en fait les limites constitutionnelles de notre plan. Je ne sais si c'est faisable pour ce comité, mais je pense que cela pourrait nous être utile d'avoir quelque idée de ce qu'est notre juridiction avant de commencer.

Le PRÉSIDENT: La présidence n'émet pas d'objection à vous voir formuler votre désapprobation de vous-même, mais je voudrais, par égard pour notre collègue, faire remarquer qu'il n'est pas ici pour se défendre. Il est parti et vous êtes en train de blâmer lourdement le pauvre garçon.

M. ANDRAS: C'est une remarque très valable et je ne sais qui nous pourrions avoir, un expert en matière constitutionnelle, ou quelqu'un, pour traiter de cela, et c'est lié à la limite que met le fédéral à notre programme. M. Lavigne a exprimé avec beaucoup de soins l'opinion qu'il y a quelques réserves sur le point jusqu'où le ministère de l'Industrie sent qu'ils peuvent aller en raison de difficultés constitutionnelles pour mettre au point un programme national, par exemple. En tant que députés fédéraux, on nous presse tout le temps—je ne me soucie pas du parti—pour la mise au point de quelque programme national global pour la mise en valeur économique régionale. S'il existe un bloc constitutionnel, il devrait être affiché et connu.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'est un sac à malices. Il y a certains secteurs qu'évidemment vous. . .

M. FAULKNER: Je pense que nous devrions avoir un expert.

M. ANDRAS: Eh bien qui pourrions-nous avoir? Comme une recommandation générale à la présidence pourrions-nous organiser d'avoir le ministère de la Justice, ou qui que ce soit. . .

Le PRÉSIDENT: Non. Voyez-vous, c'est un cas où, si je puis exprimer mon opinion, nous avons certains secteurs qui sont clairement du ressort de la juridiction fédérale, et nous avons d'autres secteurs et ressources qui dépendent d'une juridiction mixte. Nous avons d'autres secteurs de juridiction provinciale. Si vous allez vous lancer dans un genre de projet vaste, vous allez toucher des secteurs qui impliquent les juridictions à la fois de la province et du gouvernement fédéral. Il me semble en fait que vous ne pouvez faire cela. Je dirais que vous ne pouvez mettre sur pied une démarche complète de cette façon sans conseil et soutien des provinces en question.

Regardez ce que nous faisons dans les Provinces Atlantiques, et en particulier à Terre-Neuve, où nous nous en tenons un peu plus aux faits sur ce sujet, nous ne sommes pas tout à fait aussi chatouilleux sur notre juridiction, où nous avons l'Office de mise en valeur atlantique, et ainsi de suite, et nous ne montons pas la garde autour de nos prérogatives aussi jalousement que nous sommes pré-occupés. . .

M. FAULKNER: Vous avez à la fois le provincial et le fédéral là-bas, mais l'Ontario diffère parce que le gouvernement fédéral a quelque sorte de dialogue. . .

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas avoir besoin d'expert pour me dire que je ne vais pas être capable de faire quelque chose dans cette région. Si vous n'avez pas

le soutien et la coopération des provinces en question, alors vous n'allez pas le faire. Il se peut que vous recueilliez des opinions plus éclairées que celle-ci, mais je ne pense pas que vous en ayez une plus juste.

M. HOPKINS: Monsieur le président, je sais exactement où M. Andras veut en venir, et c'est politique autant qu'économique. Le gouvernement fédéral a pris l'initiative de ce programme de secteur désigné et distribué parcimonieusement beaucoup d'argent pour aider beaucoup de secteurs canadiens; en ce qui concerne la province d'Ontario cela a énormément aidé les secteurs auxquels il s'est appliqué. Je pense, et M. Andras peut me contredire si j'ai tort, que le gouvernement fédéral est l'organisme unique qui ait essayé de faire quelque chose pour ces secteurs de chômage, et ils sont blâmés par les secteurs qui n'en n'ont pas bénéficié parce que leur programme ne s'applique pas là-bas. En effet, le seul type de programme qui pourrait tirer d'embarras les secteurs où la désignation fédérale ne s'applique pas se trouve sous la juridiction provinciale, et pourtant l'on blâme le gouvernement fédéral de ne rien faire.

M. ANDRAS: C'est très bien arrangé, il faut que je me sauve maintenant, mais c'est une tentative pour rendre à César ce qui est à César.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, ceci peut être vrai, mais n'accordez pas tout le crédit au gouvernement fédéral quand vous dites que le gouvernement fédéral est le seul gouvernement qui ait fait quelque chose pour cela. En 1950, nous avons commencé à faire quelque chose à Terre-Neuve et le gouvernement a adopté une attitude d'indifférence étudiée. Plus récemment la province de Nouvelle-Écosse est entrée aux *Industrial Estates*—vous remarquerez ce commentaire sans esprit de parti de ma part, M. Bower—et également la province du Nouveau-Brunswick, en sorte que le gouvernement fédéral est arrivé après que nombre des provinces aient été engagées dans ce domaine. Là encore j'illustre l'importance de l'initiative provinciale.

M. HOPKINS: M. le président, j'espère que lorsque vous vérifiez mes remarques, vous trouvez que j'ai raison d'avoir spécifiquement mentionné la province d'Ontario.

M. BOWER: M. le président, j'aimerais explorer ce sujet avec M. Lavigne. Étant donné que nous avons entendu beaucoup parler de la Nouvelle-Écosse du nord-est et du centre et de ce qui se fait là-bas pour leurs problèmes, et je ne veux certainement pas dénier la gravité de la situation de Cap-Breton par exemple et la nécessité de faire quelque chose là-bas, en fait je veux attirer l'attention sur l'autre extrémité de la province, le sud-ouest, j'ai choisi de l'aborder par une sorte d'historique.

Nous avons à Shelburne-Yarmouth deux industries, la pêche et le tourisme, autour desquelles tout tourne pour l'instant. Mais aussi désirables et bienvenus qu'ils soient, je ne crois pas qu'ils suffisent à amener cette région à son plein développement économique. Nous restons en arrière et je crois que nous avons souvent l'impression, dans le tintamarre fait autour des autres secteurs, que nous sommes un coin plutôt délaissé.

Que pourrait faire en particulier le ministère de l'Industrie là-bas pour amener l'utilisation de certaines ressources naturelles? J'ai spécialement à l'esprit les ports dépourvus de glace de cette région. Pourquoi ne les mettrait-on pas en jeu, dans ce sens que ce sont des secteurs où l'on pourrait établir une industrie, fondée sur l'importation par eau de matière première, le traitement

là-bas et l'exportation des produits par la côte, ce qui aurait de nombreux avantages pour la nation, non seulement autour du clocher, mais pour la question de la balance commerciale. Le ministère de l'Industrie a-t-il fait une étude de cette phase particulière de l'expansion dans cette région particulière? La région souffre de la même chose qu'a révélée M. Hopkins au sujet de sa région, où les impôts sont élevés jusqu'à la loi de diminution des revenus qui entrent, et afin d'obtenir un équilibre dans l'économie intérieure de la province il faut que nous redressions ce côté, comme M. Deutsch fait remarquer qu'il nous faut élever les provinces atlantiques. Cela implique peut-être plus que le ministère de l'Industrie, et à nouveau je pose la question—je crois qu'elle a été soulevée au cours du débat—au sujet de la coordination entre les différents ministères. Là-bas dans le hall, avant que nous n'entrions pour la réunion nous avons eu un brin de discussion et je faisais remarquer la nécessité, par exemple, d'une grande route transversale. Or, je me rends compte que c'est une route provinciale, mais dans quelles circonstances un projet tel que celui que j'envisage pourrait-il obtenir l'aide et le soutien fédéraux pour la réalisation de ce plan de mise en valeur, en incluant le transport approprié depuis Digby sur la péninsule à St-Jean et pour rejoindre le système des chemins de fer canadiens? J'aimerais demander si le ministère de l'Industrie a fait des études dans ces termes. La région dont je parle est certainement une région désignée, je le crois. C'est une déclaration plutôt générale mais il se fait tard et je m'efforce de faire tout entrer dans ma description. Peut-être le fais-je un peu trop rapidement. Pourriez-vous me donner vos idées sur le sujet qui puissent être utiles, parce que je sais que pour les gens là-bas c'est leur désir fondamental. Ils reconnaissent la nécessité d'une industrie secondaire là-bas en plus de ce que nous avons, la pêche et le tourisme.

M. LAVIGNE: Eh bien, pour être tout à fait franc, nous n'avons fait aucune étude traitant particulièrement de cette partie de la Nouvelle-Écosse, et traitant particulièrement du fait que vous avez un port dépourvu de glace. Comme je l'ai dit plus tôt, dans de nombreux cas nous prenons l'initiative d'études dans les secteurs désignés. En fait, la responsabilité d'entreprendre des études dans les secteurs désignés nous revient et nous avons entrepris plusieurs études dans les provinces maritimes. C'est une éventualité que nous n'avons pas étudiée. Il y a eu des choses de faites qui pourront aider indirectement. Par exemple, nos réglementations ont été amendées dans les derniers mois pour permettre le traitement du minerai que l'on extrait ou traite partiellement ailleurs au Canada. Cela offrira quelque possibilité, en particulier aux provinces maritimes, de lancer peut-être le traitement du minerai.

Je pense, monsieur, qu'ici le problème est de promotion industrielle et la province de Nouvelle-Écosse a bien, tout à fait à part du ministère de l'Industrie de Nouvelle-Écosse, les *Industrial Estates*. Ces deux organismes mettent activement en valeur l'industrie en Nouvelle-Écosse et je pense que voilà ceux qui devrait favoriser les installations industrielles dans cette partie de Nouvelle-Écosse. Or, ce n'est pas pour dire que nous ne sommes pas prêts à nous engager, prêts à entreprendre des études, ou quoi que ce soit, mais l'idée d'aller favoriser l'expansion industrielle d'une espèce particulière pour la région de Yarmouth, serait à plus juste titre, je pense, une prérogative du ministère de l'Industrie de Nouvelle-Écosse ou des *I.E.L.* Comme vous soulevez ce sujet, nous allons certainement étudier la possibilité d'entreprendre probablement une étude de la région de Shelburne-Yarmouth dans cet esprit.

Le PRÉSIDENT: Au plan de l'infrastructure cela impliquerait, évidemment, l'Office de mise en valeur atlantique, n'est-ce pas?

M. BOWER: Je le reconnais et j'affirme mes idées également sur la mise en valeur d'une énergie à faible prix de revient soit en domestiquant les marées du Funday, soit, espérons-le, par la découverte d'hydrocarbures au large des côtes, mais ceci est une présomption. Mais sur cette présomption, il me semble qu'avec ce rôle ou cette fonction, des régions comme la mienne peuvent connaître une expansion très réelle.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions pour nos visiteurs?

M. HOPKINS: J'ai juste deux commentaires à faire, M. le président, avant que nous finissions. Nous avons parlé ici des stimulants pour la nouvelle industrie. Je pense qu'est impliqué un autre facteur très important, et c'est l'industrie qui existe déjà dans des régions comme la mienne.

Maintes fois il nous faut jeter un coup d'œil sérieux aux problèmes qui existent dans l'industrie dans les secteurs à croissance non-économique parce que ces gens méritent beaucoup d'éloges de continuer à employer des gens dans la communauté et de faire face aux problèmes comme ils le font, et si nous en arrivons au stade où nous pourrions avoir des discussions de dominion à province au sujet de ce que nous allons faire pour les secteurs de croissance non économique, alors je pense que l'on devrait discuter quelque chose de précis au sujet des stimulants de l'industrie existante. Je crois qu'avec le système actuel de désignation, l'industrie existante y trouverait bénéfique. Par exemple, s'ils voulaient s'étendre ils obtiennent les mêmes privilèges que tout autre. Pourtant, je parle ici de l'industrie existante dans les secteurs où la désignation ne s'applique pas, et je crois qu'il faut les regarder sérieusement parce que leur présence nous est précieuse et que nous voulons faire quelque chose pour les tirer d'embaras, également.

En second lieu, le facteur de l'imposition en est un gros lorsqu'une industrie s'installe dans une région, et c'est aussi un facteur important pour l'industrie existante. C'est ce que je voudrais mettre au dossier comme suggestion pour de telles discussions de dominion à province: qu'un stimulant de l'industrie dans de telles régions, et un qui tirerait d'embaras l'industrie existante, serait un accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial par lequel certains critères seraient établis pour indiquer quel type de régions vous allez désigner comme régions de croissance non-économique, et que ces régions devraient recevoir des subventions plus importantes pour les frais de gestion de telles municipalités. Par exemple, si le gouvernement provincial donnait à une ville de 17,000 habitants comme Pembroke des subventions plus importantes, une partie pourrait en être versée par une contribution supplémentaire des fonds fédéraux aux provinces pour les aider à faire cela. Cela baisserait ainsi le taux de l'impôt dans une ville de cette nature et tirerait sans doute d'embaras l'industrie existante tout en étant un stimulant pour attirer les nouvelles industries. C'est une chose que j'aimerais voir discutée si une telle réunion se produit. Merci, M. le président.

Le PRÉSIDENT: M. Legault, vous aviez quelque chose?

M. LEGAULT: Juste une brève question, M. le président. M. Lavigne, en considérant les moyens que vous pouvez avoir, vous arrive-t-il de prendre en considération la question des transports? Nous pouvons avoir toutes sortes de programmes dans chaque ministère, et lorsque nous pensons aux millions qui sont dépensés ainsi je crois que nous créons en fait une anomalie en ce sens que

nous essayons de faire entrer quelque chose dans une région que nous ne pouvons justifier économiquement. Notre situation est unique: le pays est très vaste et la population si faible, et si nous soulevons quelque chose dans la conception de ce que fait l'A.R.D.A. avec certaines des fermes qu'ils achètent et rendent à la nature lorsqu'elles ne peuvent être mises en valeur économiquement, n'essayons-nous pas de mettre en valeur des régions sans pouvoir le justifier? Ce sera seulement un abonnement pendant des années et des années, l'engloutissement d'argent à cet endroit, alors qu'on pourrait le dépenser ailleurs et que nous pourrions à temps mettre au point un programme qui soit universel, et nous pourrions échapper à cet imbroglio d'engagements avec les provinces et à ces recherches pour trouver la juridiction de chacun de ces domaines particuliers d'argumentation. Voudriez-vous envisager d'essayer de trouver une formule pour les transports qui nous permettrait de mettre en valeur le pays davantage selon ses atouts et non par des moyens artificiels comme nous essayons de le faire?

M. LAVIGNE: Je crois pouvoir dire, pour répondre à votre question, que nous n'avons pas pris en considération le sujet des transports en particulier plus que tout autre facteur de situation industrielle. La conception du programme est de désigner une région du pays aussi vaste que vous pouvez, et vous laissez libre choix à l'industrie de tenir compte de facteurs tels que les transports.

M. LEGAULT: Mais, M. Lavigne, la chose est que je regarde cela quelque peu comme un appât pour amener l'industrie à s'établir dans un secteur. Or, ce qu'ils doivent peser est exactement quel bien cela fera si, après quelques années, ce stimulant est supprimé et qu'on les laisse perdre ce qu'ils ont gagné immédiatement après que l'on supprime le stimulant.

M. LAVIGNE: Eh bien, je suis heureux de dire, M. Legault, que notre expérience a été très heureuse jusqu'à présent. Nous n'avons pas encore de société qui soit allée au fossé après le lancement de ses opérations.

M. LEGAULT: Je sais, mais ceci est d'une importance considérable lorsque les industriels considèrent un certain endroit.

M. LAVIGNE: Je pense que nous pouvons compter sur le sens des affaires de l'industrie pour prendre une décision sur l'endroit où ils vont situer un aménagement. Je ne pense pas que l'industrie aille baser une décision finale sur le fait qu'ils vont recevoir une subvention d'un jet de la part du gouvernement fédéral pour établir leurs aménagements. Il vont juger le tableau à long terme et si les transports ne les favorisent pas, et vont détruire l'effet de notre subvention, alors ils ne vont pas s'établir dans une région désignée. C'est exactement ce qui se passe.

En réalité, économiquement parlant, ce programme ne vise qu'à compenser certains des désavantages que vous trouvez dans les régions désignées. C'est ce que doit peser l'industrie. Y a-t-il trop de désavantages dans une région désignée pour l'emporter sur la subvention que paie le gouvernement fédéral? Notre expérience a été très heureuse en ce que les entreprises privées qui se sont établies jusqu'alors semblent progresser avec une bonne tenue financière. Nous n'avons pas encore eu de société qui sombre, se déclare en faillite ou se retire des affaires. Nous étudions plus de 700 demandes et en avons approuvé quelque 300, à la fois pour l'exemption d'impôts et les subventions, jusqu'à présent. L'expérience a été très bonne.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous avons terminé notre interrogatoire des visiteurs officiels.

Lors de réunions précédentes il y a eu quelque discussion au sujet d'un certain nombre de groupes qui voulaient paraître devant nous, et je parlais du sujet avec M. Peters et M. McCutcheon à l'époque. D'une façon générale l'impression semblait être que si nous pouvions prendre le temps de le faire, cela serait peut-être une expérience qui en vaudrait la peine, en ayant à l'esprit certains des sujets que nous avons discutés ici aujourd'hui sur la question de juridiction, et tout. Cet après-midi je vais voir M. Bower ou M. McCutcheon et M. Peters à la Chambre parce que j'ai parlé à un groupe et j'ai dit, à titre d'essai, ce qui est sujet à discussion ici, que nous les aurions jeudi prochain. Il y a aussi un autre groupe. Il peut y avoir trois groupes en tout. On a émis la suggestion que peut-être en ce moment où les comités ont encore beaucoup de travail à faire, que les sujets les plus essentiels, c'est-à-dire les affaires émanant directement de la Chambre, devraient être traitées par les comités, et que nous devrions retarder un peu l'audition de quelques-uns des témoins, peut-être, pour l'instant en rapport avec les tâches globales du parlement. Je dois vérifier cela en cas de conflits, mais je pense que nous pouvons probablement arranger une ou deux de ces réunions.

M. HOPKINS: M. le président, avant que nous terminions je voulais seulement remercier M. Lavigne, M. Teeter et M. Haase pour leur participation ce matin et vous féliciter d'être un président très sympathique et compréhensif.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire que je suis d'accord à coup sûr avec la dernière partie de vos remarques. Merci beaucoup, messieurs.

Le Comité s'ajourne.

Les deux réunions précédentes il y a eu quelques discussions au sujet d'un certain nombre de groupes qui voudraient parler devant nous et je parlais du sujet avec M. Peters et M. McCutcheon à l'époque. D'une façon générale l'impression semblait être que si nous pouvions gagner le temps de le faire, nous aurions peut-être une assemblée qui ne voudrait pas se séparer et qui aurait certaines des questions que nous avons discutées ici aujourd'hui sur la question de l'industrialisation et tout. Cet après-midi je vais voir M. Bower ou M. McCutcheon et M. Peters à la Chambre parce que j'ai parlé à un moment et j'ai dit à propos d'activités qui ont été discutées ici, que nous les aurions peut-être prochainement. Il y a aussi un autre groupe. Il peut y avoir trois groupes en tout. On a émis la suggestion que peut-être en ce moment où les comités ont encore beaucoup de travail à faire, que les sujets les plus essentiels, c'est-à-dire les activités émanant directement de la Chambre devraient être traitées par les comités, et que nous devrions regarder un peu l'industrialisation quelques-uns des problèmes, peut-être pour l'instant en rapport avec les tâches globales du parlement. Je dois vérifier cela en cas de conflit mais je pense que nous pouvons probablement arranger une ou deux de ces réunions à l'automne pour avoir une réunion à l'automne.

M. JORDAN: M. le président, avant que nous terminions je voudrais seulement remercier M. Lavigne, M. Taylor et M. Hesse pour leur participation ce matin et vous féliciter d'être un président très sympathique et compréhensif.

Le président: Je dois dire que je suis d'accord à coup sûr avec la dernière partie de vos remarques. Merci beaucoup, très.

Le Comité s'ajourne au mardi 10 septembre 1952 à 10 heures.

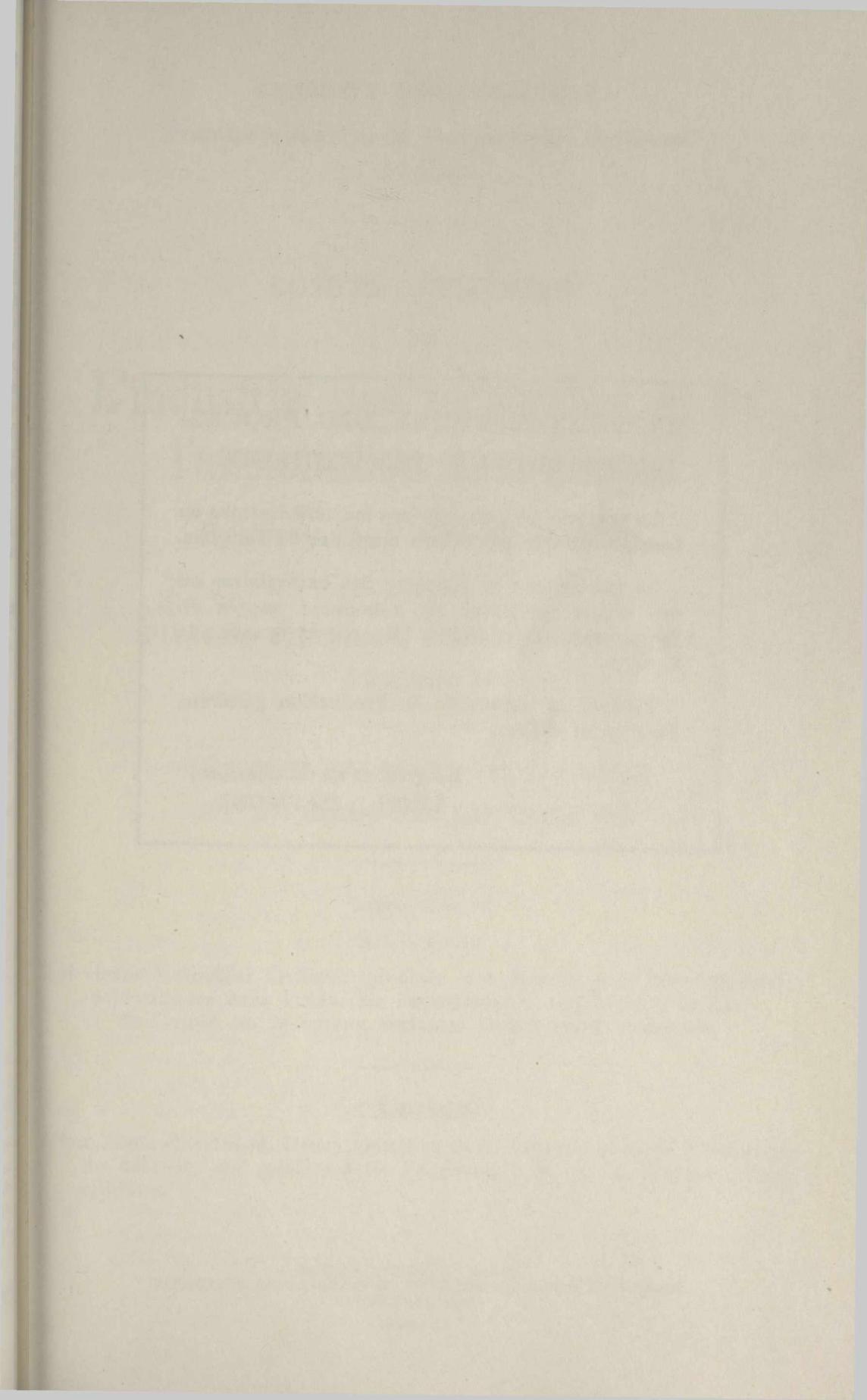
Notre président, M. Lavigne, a dit qu'il avait un sujet à proposer. Nous n'avons pas encore eu de réunions et il est possible qu'il y ait des choses à discuter.

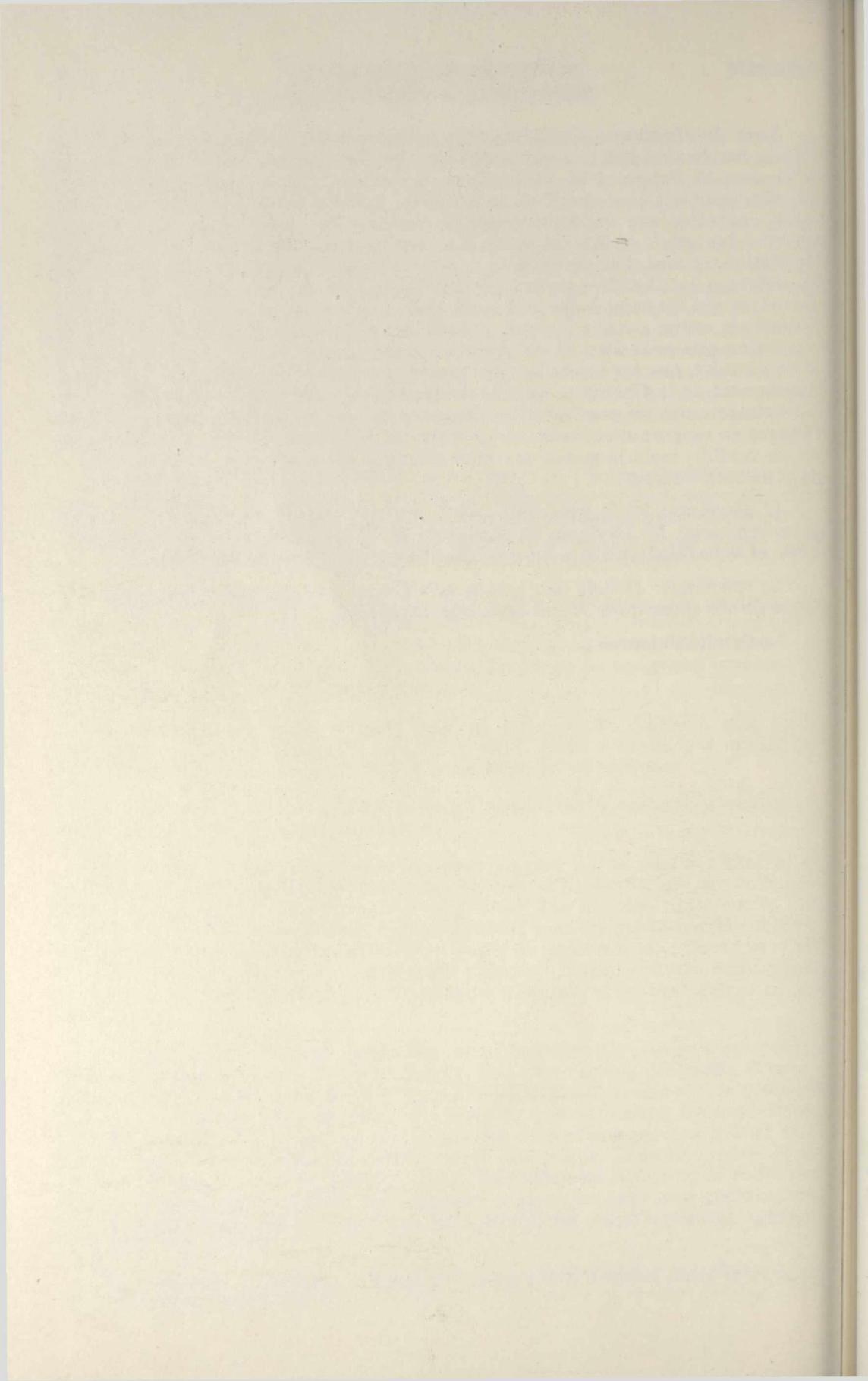
Le président a dit qu'il avait un sujet à proposer. Nous n'avons pas encore eu de réunions et il est possible qu'il y ait des choses à discuter.

Le président a dit qu'il avait un sujet à proposer. Nous n'avons pas encore eu de réunions et il est possible qu'il y ait des choses à discuter.

Le président a dit qu'il avait un sujet à proposer. Nous n'avons pas encore eu de réunions et il est possible qu'il y ait des choses à discuter.

Le président a dit qu'il avait un sujet à proposer. Nous n'avons pas encore eu de réunions et il est possible qu'il y ait des choses à discuter.





CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS

ENQUÊTES ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'Imprimerie de la Reine. Des prix réduits sont offerts aux membres du Comité.

Fascicule 14

Traduit au bureau de la Traduction générale
Secrétariat d'État.

REVENU 17 JANVIER 1967

LÉON J. RAYMOND

Concernant le

BILL C-252

Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense. Du ministère de l'Industrie: M. S. S. ... ministre.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCES DU MARDI 17 JANVIER

ET DU MARDI 24 JANVIER 1967

Concernant le

BILL C-252

Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense. *Du ministère de l'Industrie:* M. S. S. Reisman, sous-ministre.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

COMITÉ PERMANENT
DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION
ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme
et Messieurs

Addison	Fulton	O'Keefe
Andras	Goyer	Peters
Beaulieu	Grafftey	Reid
Bower	Hales	Saltsman
*Chatwood	Hopkins	Scott (Victoria (Ont.))
Davis	Latulippe	Sherman—24.
Faulkner	Legault	
Forest	McCutcheon	

(Quorum 9)

Secrétaire du comité.
Fernand Despatie,

*A remplacé M. Langlois (Chicoutimi), le 16 janvier 1967.

Concernant le

BILL C-233

Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement
scientifiques dans l'industrie canadienne et rapport à la loi
de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

TÉMOINS:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production
de défense. Du ministre de l'Industrie: M. S. S. Keisman, sous-
ministre.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 26 janvier 1967

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 10 janvier 1967, le Comité a complété son étude du Bill C-252, Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Que le paragraphe (1) de l'article 3 du bill soit modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 2 de la page 3.

Que l'article 3 du bill soit aussi modifié par le retranchement de son paragraphe (2) à la page 3 et son remplacement par ce qui suit:

«(2) Aucune dépense faite par une corporation pour la recherche et le développement scientifiques ne doit être prise en compte pour les objets de toute disposition de la présente Loi à moins que le Ministre, se fondant sur les renseignements qui lui sont présentés en conformité de la présente Loi et les autres renseignements qu'il considère pertinents, ne soit convaincu que la recherche et le développement scientifiques pour lesquels la dépense a été faite profiteront vraisemblablement au Canada s'ils sont couronnés de succès et, si le Ministre n'en est pas convaincu,

- (a) aucun montant payé à la corporation relativement à cette recherche et ce développement scientifiques, ni
- (b) aucun bien acquis par la corporation aux fins de cette recherche et ce développement scientifiques

ne doit être pris en compte pour les objets de toute disposition de la présente loi.»

Article 4

Que l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 4 du bill soit modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 12 de la page 4.

Que l'alinéa a) du paragraphe (2) de l'article 4 du bill soit aussi modifié par le retranchement des mots «au Canada» à ligne 28 de la page 4.

Article 14

Que l'article 14 du bill soit modifié par le retranchement de son alinéa h) à la page 14 et son remplacement par ce qui suit:

- (h) prescrivant, nonobstant l'article 5, les circonstances dans lesquelles et la manière dont les renseignements présentés au ministre du Revenu

national aux fins de l'article 72 ou 72A de la *Loi de l'impôt sur le revenu peuvent* ou doivent être utilisés dans la détermination des dépenses courantes admissibles d'une corporation;

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs au présent bill (fascicule n° 14) est annexé au présent rapport.

Le président,
RICHARD CASHIN.

NOTATION DE L'ÉTAT DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPLOITATION

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 16 janvier 1967, le Comité a complété son étude du Bill C-252, Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et approuver la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Que le paragraphe (1) de l'article 2 du bill soit modifié par le remplacement des mots «au Canada» à la ligne 2 de la page 1.

Que l'article 3 du bill soit aussi modifié par le remplacement de son paragraphe (2) à la page 3 et son remplacement par ce qui suit:

(2) Aucune dépense faite par une corporation pour la recherche et le développement scientifiques ne doit être prise en compte pour les objets de toute disposition de la présente Loi à moins que le Ministre, se fondant sur les renseignements qui lui sont présentés en conformité de la présente Loi et les autres renseignements qu'il considère pertinents, ne soit convaincu que la recherche et le développement scientifiques pour lesquels la dépense a été faite profiteront vraisemblablement au Canada et sont couronnés de succès et si le Ministre n'est pas convaincu par:

(a) aucun montant payé à la corporation relativement à cette recherche et ce développement scientifiques, ni

(b) aucun bien acquis par la corporation aux fins de cette recherche et ce développement scientifiques ne doit être pris en compte pour les objets de toute disposition de la présente Loi.

Article 4

Que l'alinéa (a) du paragraphe (1) de l'article 4 du bill soit modifié par le remplacement des mots «au Canada» à la ligne 12 de la page 4.

Que l'alinéa (a) du paragraphe (2) de l'article 4 du bill soit aussi modifié par le remplacement des mots «au Canada» à la ligne 28 de la page 4.

Article 14

Que l'article 14 du bill soit modifié par le remplacement de son alinéa (b) à la page 14 et son remplacement par ce qui suit:

(b) prescrivait, nonobstant l'article 5, les circonstances dans lesquelles et la manière dont les renseignements présentés au ministre du Revenu

ORDRES DE RENVOI

Le MARDI 10 janvier 1967

Que le Bill C-252, Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes, soit déferé au Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le LUNDI 16 janvier 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Chatwood soit substitué à celui de M. Langlois (*Chicoutimi*) sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 17 janvier 1967

(16)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 11 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Chatwood, Davis, Faulkner, Hales, Hopkins, Legault, Reid, Saltsman, Scott (*Victoria (Ont.)*)—(12).

Aussi présent: L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense.

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: MM. S. S. Reisman, sous-ministre; J. L. Orr, conseiller en recherches industrielles; D. H. E. Cross, agent de recherches industrielles.

Le président ouvre la séance et fait allusion à une lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en date du 28 novembre 1966, reçue en réponse à une demande de renseignement faite par M. Robert Andras, lors de la séance du 22 novembre 1966, au sujet des frais estimatifs de premier établissement qu'exige le projet des Grands lacs, établis en comparaison des frais de construction du tracé nord-ontarien. Il est convenu que le document soit déposé et laissé entre les mains du secrétaire du Comité (*désigné comme pièce 8*).

Le Comité procède à l'étude du bill C-252, intitulé: «Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes».

Le président met en discussion l'article 1 et invite le ministre à faire une déclaration préliminaire. A la fin de cette déclaration, le ministre est interrogé et il répond aux questions, secondé par M. Reisman.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

A midi et quarante, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

Fernand Despatie.

Le MARDI 24 janvier 1967

(17)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui, à 11 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Andras, Bower, Cashin, Faulkner, Goyer, Hopkins, Legault, Peters, Reid, Saltsman (10).

Autre député présent: M. Auguste Choquette.

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: L'honorable C. M. Drury, ministre, et MM. S. S. Reisman, sous-ministre, J. L. Orr, conseiller en recherches industrielles, D. H. E. Cross, agent de recherches industrielles, D. Kellough, E. Johnson, et W. Graham, fonctionnaires chargés d'appliquer le programme d'expansion industrielle. Du ministère de la Justice: M. N. M. Thurn, agent de la Section de la législation. Du ministère des Finances: MM. Vance, Forward et Whitehead (Secrétariat des sciences).

Le Comité reprend l'étude du bill C-252, intitulé: «Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

L'article 2 est adopté.

Article 3: Il est décidé que le paragraphe (1) de l'article 3 du bill soit modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 2 de la page 3, et que l'article 3 du bill soit modifié par le retranchement de son paragraphe (2) à la page 3 et son remplacement par ce qui suit:

«(2) Aucune dépense faite par une corporation pour la recherche et le développement scientifiques ne doit être prise en compte pour les objets de toute disposition de la présente Loi à moins que le Ministre, se fondant sur les renseignements qui lui sont présentés en conformité de la présente Loi et les autres renseignements qu'il considère pertinents, ne soit convaincu que la recherche et le développement scientifiques pour lesquels la dépense a été faite profiteront vraisemblablement au Canada s'ils sont couronnés de succès et, si le Ministre n'en est pas convaincu,

- (a) aucun montant payé à la corporation relativement à cette recherche et ce développement scientifique, ni
- (b) aucun bien requis par la corporation aux fins de cette recherche et ce développement scientifiques

ne doit être pris en compte pour les objets de toute disposition de la présente loi.»

Sur proposition de M. Andras, appuyé par M. Faulkner, il est *convenu*, sur division, que l'article 3 soit adopté dans sa forme modifiée.

Article 4: Il est décidé que l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 4 du bill soit modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 12 de la page 4. Que l'alinéa a) du paragraphe (2) de l'article 4 du bill soit aussi modifié par le retranchement des mots «au Canada» à la ligne 28 de la page 4.

M. Reid propose, avec l'appui de M. Legault, et il est *convenu*, sur division, que l'article 4 soit adopté dans sa forme modifiée.

Les articles 5 à 13 inclusivement sont adoptés.

Article 14: Il est décidé que l'article 14 du bill soit modifié par le retranchement de son alinéa h) à la page 14 et son remplacement par ce qui suit:

- (h) prescrivant, nonobstant l'article 5, les circonstances dans lesquelles et la manière dont les renseignements présentés au ministre du Revenu national aux fins de l'article 72 ou 72A de la *Loi de l'impôt sur le revenu* peuvent ou doivent être utilisés dans la détermination des dépenses courantes admissibles d'une corporation;

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 17 janvier 1967

● (11.10 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre; la séance est donc ouverte.

J'ai reçu une lettre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en date du 28 novembre dernier, dans laquelle il répond à une demande de renseignements faite par M. Andras, lors de la séance du 22 novembre, au sujet des frais estimatifs de premier établissement qu'exige le projet des Grands lacs, établis en comparaison des frais de construction relatifs au tracé nord-ontarien.

Es-ce convenu que ce document soit déposé et laissé entre les mains du secrétaire du Comité?

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Le Comité doit étudier aujourd'hui le bill C-252, intitulé: «Loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.»

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous le ministre et le sous-ministre de l'Industrie, ainsi que d'autres fonctionnaires du ministère qui portent divers titres. Nous avons presque un quorum parmi eux, ce qui, en fait, est vrai, étant donné qu'ils sont au nombre de neuf.

Pour commencer, je mets en discussion l'article 1 du présent bill et j'invite le ministre à faire une déclaration préliminaire.

Article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. C. M. DRURY (*ministre de l'Industrie*): Monsieur le président, je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte de comparaître aujourd'hui devant votre Comité pour discuter d'un bill qui, à mon avis, sera accepté comme un important projet de loi; je suis donc prêt à répondre aux questions que vous pourriez me poser. Si vous n'y voyez aucun inconvénient, il me semble qu'il serait utile à vos délibérations si je commençais d'abord par exposer les principales dispositions du bill. Cet exposé servira à renforcer le raisonnement et les principes dont s'inspire le programme que j'ai décrit au cours d'une déclaration précédente à la Chambre le 20 décembre dernier relativement à la deuxième lecture du bill.

Je suis convaincu que les membres du Comité s'accorderont à reconnaître que l'un des appels les plus impérieux à l'action, auxquels doivent répondre les nations industrielles de notre époque, est de découvrir la meilleure méthode qui leur permettra de réaliser les bienfaits du progrès scientifique et technologique. Alors que, d'une part, l'application de la science aux problèmes d'ordre militaire est bien organisée, d'autre part, l'exploitation de la science pour des fins pacifiques n'a pas été envisagée avec le même intérêt, bien que les possibilités de réaliser des avantages d'ordre économique et social soient immenses. Sous beaucoup de rapports, nous au Canada faisons œuvre de pionniers en inventant de nouvelles techniques en vue d'encourager l'exploitation rapide et efficace de la science par moyens compatibles avec les institutions de notre économie, fondée sur la libre entreprise.

La loi proposée sous le titre «Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques» a pour objet fondamental d'augmenter les moyens technologiques de l'industrie canadienne, en permettant aux corporations d'accroître leurs initiatives dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques. On prévoit que l'accroissement général du nombre de ces initiatives dans ce domaine aura pour résultat de donner à ces corporations une plus grande habileté à soutenir la concurrence étrangère, tant sur les marchés du pays que sur les marchés d'exportation, de sorte qu'elles dépendront moins de la technologie étrangère. Les buts particuliers que nous cherchons à atteindre sont les suivants: amener les corporations canadiennes à entreprendre de nouveaux programmes de recherche et de développement scientifiques et à augmenter le nombre actuel de ces programmes; en outre, assurer les installations et l'équipement nécessaires et suffisants pour l'exécution de ces travaux.

Comme le Comité le sait certainement, les dispositions de l'Article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu, en vertu desquelles une entreprise avait le droit de déduire un supplément de 50 p. 100 de ses dépenses de recherches scientifiques, ne sont plus applicables à compter de la fin de l'année d'imposition 1966. Le bill C-252 dont est saisi le Comité donne suite à l'intention du gouvernement de continuer à offrir un encouragement général à la recherche et à la mise au point sous forme de subventions directes pouvant être accordées à toutes les entreprises industrielles canadiennes qui font de la recherche ou de la mise au point. Ce nouveau stimulant doit entrer en application à partir de janvier 1966 de manière que les entreprises puissent choisir de se prévaloir de l'une ou l'autre loi en 1966, mais ensuite seule la nouvelle loi s'appliquera.

Bien qu'à première vue certaines dispositions du bill C-252 puissent sembler complexes, un grand nombre d'entre elles ont un caractère technique que l'industrie connaît déjà bien étant donné qu'elles correspondent à des dispositions semblables de la législation fiscale que ce bill remplacera. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles on passe d'un stimulant fiscal à un système de subventions dans ma déclaration précédente à la Chambre. En quelques mots, le stimulant fiscal est discriminatoire et injuste à l'égard des entreprises nouvelles ou des petites entreprises qui peuvent être incapables de faire des bénéfices dans les débuts de leur développement. Donc, son remplacement par un système de subventions élargira considérablement la possibilité de bénéficier du stimulant à la recherche et à la mise au point et l'on s'attend à ce que le nombre des entreprises remplissant les conditions pour profiter de cet avantage soit plus du double de celui des firmes qui demandent actuellement le bénéfice du stimulant fiscal.

Le bill prévoit des subventions payables avec effet rétroactif, ou, au lieu de cela, un dégrèvement, sur les impôts exigibles, de 25 p. 100 des dépenses de capital faites au Canada dans l'année pour la recherche ou la mise au point, et 25 p. 100 du montant par lequel les dépenses courantes admissibles faites au Canada dans l'année pour la recherche et la mise au point dépassent la moyenne des dépenses courantes admissibles faites au Canada dans les cinq années précédentes. Les subventions ne seront pas assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu et elles ne diminueront pas le montant des dépenses d'investissement déductibles aux fins de l'impôt.

Sont inclus dans les dépenses courantes admissibles tous les montants dépensés par la corporation ou pour son compte et les paiements faits par une corporation à une association approuvée, une université, un institut de recherches, une corporation de recherches sans but lucratif ou d'autres corporations pour les recherches et mises au point relatives à l'entreprise de la corporation. Y sont également inclus les remboursements de montants reçus par une corporation au titre des programmes à frais partagés du gouvernement fédéral pour l'aide à la recherche et à la mise au point, comme par exemple le programme du

ministère de l'Industrie pour le progrès de la technique industrielle et le programme d'aide à la mise au point du ministère de la Défense. Dans le calcul des dépenses courantes admissibles au cours de la période de subvention, il faut déduire du total des dépenses d'exploitation relatives à la recherche et à la mise au point tout revenu reçu par la corporation pour des recherches et mises au point effectuées pour d'autres.

Le stimulant peut être obtenu par les corporations canadiennes et les corporations de propriétaire de la Couronne qui sont imposables et font des affaires au Canada. Les organismes et institutions non assujettis à l'impôt sur le revenu ne sont pas admissibles. Dans ce contexte, j'aimerais répéter que ce stimulant pourra être obtenu par toutes les firmes constituées en corporation au Canada sans discrimination d'après le type ou la catégorie d'industrie, ni d'après la grandeur, la propriété ou les profits de l'entreprise.

En vertu de la loi proposée, lorsque des compagnies sont financièrement associées entre elles, il y a des dispositions destinées à faire en sorte que le total des subventions payables à chacune des compagnies ne dépasse pas le total des subventions auxquelles les compagnies considérées en groupe auraient le droit. Ces dispositions convenablement modifiées aux fins de la loi sont les mêmes que celles que renfermait l'article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Aux fins de la loi, la recherche et la mise au point scientifiques seront définies par règlement, d'une manière générale conformément à la définition internationale type élaborée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. La définition visera à comprendre toutes les activités techniques essentielles à la mise au point de produits ou procédés nouveaux ou améliorés.

Les demandes de subvention en vertu de la loi seront soumises après que les dépenses auront été faites et seront examinées pour voir si les dépenses encourues ont été calculées conformément aux dispositions de la loi et ont été faites de bonne foi pour des recherches et mises au point scientifiques qui, si elles réussissent, profiteront vraisemblablement au Canada.

Comme c'était précédemment le cas en vertu de l'article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu, il faut que les dépenses soient faites pour des travaux de recherche et de mise au point faits au Canada et relatifs aux activités de la corporation pour remplir les conditions d'obtention des subventions. Comme l'attribution de ce stimulant se fonde sur l'espoir d'un gain économique pour le Canada en contrepartie, il faut que nous encourageons le plus possible l'exploitation des résultats de la recherche et de la mise au point au Canada. C'est pourquoi, pour remplir les conditions d'obtention de ces subventions, une corporation devra fournir des garanties de sa liberté d'exploiter les résultats de cette recherche et de cette mise au point au Canada et également de sa liberté d'exploiter le produit qui en découle sur les principaux marchés d'exportation.

Les subventions seront payables sur le Fonds du revenu consolidé, avec l'autorisation du ministre de l'Industrie. Comme il est proposé que les prestations payables en vertu de la loi le soient jusqu'à ce que la loi soit, le cas échéant, modifiée ou abrogée, un rapport annuel au Parlement est prévu. En nous fondant sur nos projections actuelles du développement de la recherche et de la mise au point industrielles, nous estimons que le coût maximal du programme pour la première année complète de son application sera de l'ordre de \$30,000,000, et, si nos espoirs se réalisent, ce chiffre pourrait augmenter d'environ 20 p. 100 par an.

Le Comité se souvient peut-être que lorsque ce nouveau stimulant a été annoncé pour la première fois, des firmes furent invitées à soumettre leurs points de vue et leurs suggestions pour aider le gouvernement à rédiger la législation correspondante. Depuis lors, mon collègue, le ministre des Finances, et moi-même, ainsi que les fonctionnaires de nos deux ministères, avons eu de nombreuses discussions avec les représentants des principales associations d'industriels et

de métiers et avec les dirigeants de nombreuses compagnies. Leurs propositions ont beaucoup aidé à préparer cette législation et l'avant-projet de loi reflète ces discussions. Je puis dire que l'avant-projet de loi semble avoir été favorablement accueilli, et j'ajouterai qu'à la suite d'autres discussions plus récentes avec l'industrie, je proposerai plus tard à l'attention du Comité deux petites modifications de nature technique. Je dis tout cela, monsieur le président, parce que je voudrais faire comprendre que, pendant la préparation de ce bill, il y a eu de nombreuses consultations avec l'industrie, que nous avons examiné attentivement les propositions de l'industrie et que nous avons des raisons de croire que le bill est à la fois applicable et conforme aux besoins de l'industrie.

Ce nouveau programme est envisagé comme catalyseur du progrès technique qui, espère-t-on, aidera à améliorer la capacité de concurrence de nos industries et à élargir les marchés tant au Canada qu'à l'étranger pour leurs produits. On espère également qu'il aidera à créer une ambiance industrielle susceptible d'attirer les éléments les plus qualifiés de notre personnel scientifique, technique et de nos cadres. En outre, comme les investissements dans la recherche et la mise au point sont économiquement régénérateurs, le profit qui peut en résulter pour l'économie nationale pourrait représenter bien des fois la mise de fonds originale de ce programme.

Monsieur le président, je confie le bill au Comité.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions? Je vois que M. Davis lève la main.

M. DAVIS: Monsieur Drury, j'ai l'impression, et peut-être pouvez-vous me corriger, qu'en ce qui concerne ce soutien à la recherche nous allons du général au particulier. Précédemment les firmes qui faisaient des bénéfices pouvaient obtenir quelque réduction de leur impôt sur le revenu. Maintenant nous nous dirigeons vers un système de subventions à certaines firmes particulières pour un procédé ou un produit particulier. S'il en est ainsi, et si le programme devient en grande partie un programme de subventions à des firmes particulières pour des fins particulières; avez-vous l'intention de l'administrer?

M. DRURY: Des subventions seront accordées à des firmes particulières mais il n'y aura pas plus de particularisation qu'il n'y en avait dans le cas des arrangements de l'impôt sur le revenu conformément auxquels chaque compagnie devait être traitée séparément en ce qui concerne l'évaluation de son admissibilité à bénéficier d'abattements en matière d'impôts sur le revenu. Je fais remarquer qu'il s'agit d'une subvention générale à la recherche et à la mise au point, et lors de la détermination aussi bien de l'admissibilité que du montant de la subvention, il serait tenu compte de toutes les activités de recherche et de mise au point de la corporation et non pas seulement de certains projets particuliers. Pour administrer cela au ministère de l'Industrie il faudra de toute évidence un groupe qui devra être bien au courant des programmes de recherche et de mise au point des corporations faisant une demande de subvention et qui devra aussi être en mesure de prendre une décision sur l'admissibilité des travaux d'une corporation donnée au bénéfice d'une subvention, et de faire des recommandations en conséquence.

M. DAVIS: La forme d'aide accordée précédemment était en grande partie une aide rétroactive. En d'autres termes, la compagnie devait d'abord faire des bénéfices et ainsi de suite avant de pouvoir bénéficier de la déduction fiscale. Dans vos remarques de ce matin, vous avez dit quelque chose à l'effet que le montant de ces subventions particulières serait également déterminé rétroactivement. Mon interprétation est-elle exacte ou est-ce qu'une compagnie ou un autre organisme peuvent être assurés d'un montant d'aide bien défini avant d'entreprendre un programme?

M. DRURY: Le montant de la subvention est évidemment déterminé par les dépenses—dépenses d'investissement ou dépenses d'exploitation—de la compagnie. Ce n'est qu'après que les dépenses ont été faites que l'on peut voir exactement à combien elles s'élèvent, et, en conséquence, quel est le montant de la subvention. La corporation sera assurée qu'une subvention lui sera accordée.

M. DAVIS: Ce sera une assurance de principe donnée à l'avance mais sans indication du montant.

M. DRURY: Le montant sera déterminé par la corporation elle-même.

M. DAVIS: Dans la plupart des cas au cours de son programme?

M. DRURY: Pendant l'application de son programme.

M. DAVIS: Plus ou moins selon les sommes affectées au programme.

M. DRURY: Plus on affecte de fortes sommes, plus élevées sera l'octroi; quand on en affecte peu, l'octroi est plus faible. C'est dans cette mesure qu'on décide ce que seront les dépenses.

M. DAVIS: Peut-être votre ministère établira-t-il une limite maximum à ce propos; mais, en principe, l'affaire est réglée et ensuite la comptabilité est faite.

M. DRURY: Non, le ministère ne prévoit ni maximum ni minimum.

M. DAVIS: La seule limite à ce propos est donc ce que la société établit en fonction de son bilan?

M. DRURY: C'est cela.

M. DAVIS: C'est une limite efficace, j'imagine, puisque la société affecte jusqu'à 75 p. 100.

M. DRURY: C'est une restriction. Je tiens à faire remarquer aux membres du Comité qu'il ne s'agit pas ici d'un programme visant le financement de tous les travaux de recherches et de développement effectués par une société. Cette aide vise l'augmentation des travaux de recherches et de développement.

Mr. DAVIS: Une proportion de 25 p. 100 du capital?

M. DRURY: Vingt-cinq pour cent du nouveau capital.

M. DAVIS: Et 25 p. 100 de l'augmentation des dépenses d'exploitation ou des dépenses courantes au chapitre des travaux de recherches?

M. DRURY: Il s'agit de 25 p. 100 de l'augmentation par rapport à la moyenne des cinq années antérieures, ou moins, à supposer qu'on n'a rien fait du tout à ce sujet.

M. DAVIS: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Bower et, ensuite, M. Saltsman.

M. BOWER: M. Drury nous dirait-il si une entreprise peut savoir d'avance le montant qui sera admissible à l'obtention subséquente de la subvention?

M. DRURY: J'espère que cela ne posera pas trop de difficultés. Nous publierons un règlement dans lequel sera défini aussi précisément que possible quels travaux de recherches et de développement seront admissibles. On espère que ce règlement sera facile à comprendre pour ceux qui se livrent à ce genre d'entreprises; il appartiendra ensuite aux sociétés de décider quels montants elles veulent y affecter.

Certaines difficultés se posent actuellement dans l'interprétation ou la détermination de ce que sont les travaux de recherche et de développement dont l'admissibilité, aux termes de l'article 72A de la loi de l'impôt sur le revenu, incombe principalement au ministère du Revenu national; mais il n'est peut-être pas aussi au courant qu'il pourrait l'être à ce propos et il doit s'enquêter de façon constante auprès du ministère de l'Industrie et du Conseil national de recherche. J'espère que le choses pourront se régler plus rapidement et que ceux qui s'occupent de travaux de recherches et de développement y verront plus clair, vu que tout sera centralisé dans le ministère de l'Industrie qui, à ce propos, s'y connaît mieux et a plus d'expérience que le ministère du Revenu national.

M. BOWER: Quelque moyen d'en appeler est-il prévu pour les demandeurs? Par exemple, si une entreprise commence des travaux de recherches, qu'elle affecte des capitaux et augmente le rythme des travaux pendant sa période de base, puis qu'elle est ensuite déclarée non admissible, y a-t-il quelque moyen d'en appeler de cette décision?

M. DRURY: Le bill ne prévoit rien quant aux appels. En fait, je ne sache pas qu'aucune loi fédérale relative aux subventions comporte quelque disposition permettant d'en appeler, si une subvention est refusée. Il y a évidemment, comme dans le cas de tout citoyen qui demande une subvention et qui se la voit refuser sous prétexte qu'il ne répond pas aux exigences de la loi, le remède habituel à la disposition de tous, c'est-à-dire qu'on peut s'adresser aux tribunaux pour demander une interprétation judiciaire, si l'on n'est pas satisfait de l'interprétation administrative.

M. BOWER: Je songe aussi au doublement des efforts. Mettons que quatre ou cinq entreprises se livrent à la même sorte de travaux. Seront-elles toutes admissibles?

M. DRURY: Toutes, en effet. D'ordinaire, l'un des caractères du travail de recherches consiste dans la liberté de s'engager dans un domaine qui paraît très attirant et pour lequel une personne ou un groupe de personnes se sentent le plus compétentes. Parfois, on trouve ce qu'on cherchait directement; mais il arrive très souvent que des résultats fort utiles des travaux de recherches sont obtenus sous forme de sous-produits, d'à-côtés, si vous voulez. Toute tentative du gouvernement ou d'un de ses ministères en vue de définir et réglementer les travaux de recherches et de développement serait, à mon sens, freiner mal à propos les efforts en vue de trouver des choses nouvelles.

Au Canada, nous faisons beaucoup moins dans ce domaine que je voudrais certainement que nous fassions. Nous faisons beaucoup moins que ne font d'autres pays industriels, si nous comparons notre activité dans ce domaine avec la leur. Nous devons faire bien davantage.

Il est à espérer qu'avec le temps, le Conseil des sciences sera en mesure d'indiquer ce que doivent être nos objectifs et cet organisation purement consultatif pourra servir à éviter le double emploi ou une concentration indue des travaux de recherches dans un domaine.

M. BOWER: Monsieur Drury, je remarque que, pour être admissible, il faut que l'entreprise soit une corporation constituée. Que dire d'une entreprise appartenant à un particulier ou à une famille et qui n'est pas constituée en société?

M. DRURY: Le stimulant dont il est ici question constitue un domaine relativement nouveau pour le gouvernement et il nous faudra acquérir une certaine expérience à cet égard. On espère que grâce à ce projet de loi, même si le domaine d'activité ou les stimulants sont quelque peu restreints, il y aura une très forte expansion des travaux de recherches et de développement au pays. Quand nous aurons acquis un peu plus d'expérience avec les entreprises qui sont

les mieux organisées, ce sera peut-être alors le moment de nous occuper des entreprises non constituées ou des particuliers; mais on s'exposerait à l'échec si, dès le début, on s'efforçait de tout embrasser et d'en faire trop.

M. BOWER: Je ne veux pas qu'aucune de mes questions fasse croire que je m'oppose au projet de loi. Je trouve l'idée merveilleuse. Je songe seulement à la façon dont on l'appliquera. Le Canada doit faire plus de travaux de recherches qu'il n'en a fait jusqu'ici. Je ne m'oppose pas à ce qui est fondamentalement bon. Je ne fais que penser tout haut.

Le fruit de recherches faites au Canada peut passer à l'étranger. Je ne sais pas si je m'y opposerais ou si les autres membres du Comité s'y opposeraient; mais notre pays pourrait devenir un paradis pour les recherches. Autrement dit, les entreprises possédées à l'étranger pourraient trouver que, grâce aux octrois, notre pays est un endroit merveilleux pour faire des travaux de recherches à bon compte. Je dis immédiatement que plus on fera de recherches au Canada mieux ce sera. Je me demande si les députés ont des idées au sujet de cette vague inquiétude que je ressens en ce moment. S'il en était ainsi, ce serait peut-être tant mieux. On aura peut-être là la fin de cette fuite de cerveaux; attirons-en donc chez nous. Je n'ai pas de critiques à formuler. C'est une idée vague que j'ai et peut-être voudra-t-on y songer.

M. DRURY: Il s'agit d'une question intéressante et très importante que le ministère a longuement étudiée. Disons que l'objet fondamental du bill n'est pas de remédier à la fuite des cerveaux, dans la mesure où cela constitue un problème, même si le bill permettait, par ricochet, d'atteindre ce but louable. Le projet de loi ne vise pas à encourager les travaux de recherches au Canada pour les recherches en elles-mêmes, même si cet aspect de la question est également à considérer.

L'objet fondamental du bill est d'accroître l'exploitation au Canada de techniques améliorées grâce aux travaux de recherches et de développement. C'est pourquoi nous tiendrons à ce que les corporations admissibles ou qui recevront des octrois nous assurent qu'elles sont libres, qu'il n'y a pas de lois, de règlements constitutifs, d'ententes entre corporations qui les empêcheront d'exploiter au Canada le fruit de leurs travaux de recherches et de développement.

Il se peut bien que, pour une raison quelconque, le fruit de certains travaux de recherches ne puisse être exploité avec profit au Canada. Je ne pense pas que cette seule considération doive rendre une entreprise non admissible, pourvu qu'elle soit libre de tirer parti du fruit de ses recherches, du moment que cela est rentable. Sinon, elle l'exploitera en dehors du Canada.

Cependant, je ne pense pas qu'en face de ces deux considérations le présent projet de loi entraîne la création au Canada d'établissements de recherches ou suscite des travaux de recherches dont les résultats seraient destinés à être exploités à l'étranger, ce qui ferait du Canada, comme vous l'avez dit, un paradis pour les recherches.

M. BOWER: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Une autre question, monsieur Faulkner?

M. FAULKNER: Monsieur Drury, avez-vous dit qu'aux termes de ce projet de loi les seules recherches admissibles seront les recherches expérimentales, non pas les recherches fondamentales?

M. DRURY: Nullement; je n'ai pas dit cela.

M. FAULKNER: Lorsque vous parlez d'application pratique de la recherche et des possibilité d'exploitation de la technologie, n'y aurait-il pas lieu de ne pas tenir compte de la recherche en soi?

M. DRURY: Non, là n'est pas la question. Je dis seulement qu'une grande entreprise en quête de subventions, que ce soit pour la recherche comme telle ou la recherche d'application pratique, doit être en mesure de prouver que, quelque soit le résultat de cette recherche, qu'il n'existe, outre les problèmes économiques, aucune ligne de conduite ni d'obstacles politiques ou juridiques entravant son développement au Canada.

Le PRÉSIDENT: M. Saltsman est le prochain interlocuteur. Ensuite viendront MM. Andras, Hopkins, Hales, Chatwood et Faulkner.

M. HALES: Monsieur le président, j'ai une question à poser qui est connexe au sujet présentement discuté. C'est peut-être une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: S'il s'agit de question supplémentaire, elle est recevable.

M. HALES: Afin de mieux nous éclairer sur ce sujet, nous étudierons le cas d'une filiale canadienne d'entreprise américaine admissible à une subvention de 25 p. 100 pour recherche et travaux d'exploitation. Le résultat obtenu par cette recherche et par cette exploitation pourrait ou ne pourrait pas aboutir à sa fabrication au Canada. Y a-t-il des dispositions afférentes à ce bill en vue d'empêcher, le cas échéant, une entreprise dont le siège social est américain et acceptant une subvention de 25 p. 100 pour fins de recherche au Canada, de parvenir à créer un produit qu'elle fabriquera ensuite aux États-Unis?

M. DRURY: Rien dans le bill à l'étude ne peut empêcher une telle éventualité. Si l'entreprise découvre qu'il n'est pas économique ou pratique de fabriquer un produit au Canada, elle ne se verrait pas empêchée de le faire pour ces seules raisons. Nous voulons nous assurer que, avant qu'une subvention soit accordée, il n'existe pas au sein de ces entreprises une ligne de conduite qui leur soit propre ou des règlements particuliers ou autres conditions empêchant la fabrication de produits au Canada.

M. HALES: M. Drury ne jugerait-il pas utile d'insérer dans le bill à l'étude une disposition selon laquelle notre apport financier et notre aide à la recherche seraient des raisons exigeant la fabrication de certains produits au Canada?

Ce bill devrait l'énoncer clairement. Enfin de compte, il s'agit des deniers du contribuable canadien qui sont affectés à la recherche et à la mise en valeur, et les bénéfices qui en résultent devraient être répartis à l'avantage du contribuable canadien.

M. DRURY: Il va sans dire que c'est la ligne de conduite et certainement le but visé par le ministère de l'Industrie de se préoccuper du plein épanouissement pratique de ces projets.

Cependant, si l'on s'efforçait de préciser dans le bill à l'étude que des subventions seront accordées seulement si le produit fini est fabriqué uniquement au Canada, on en conclura que le gouvernement devra non seulement étudier en détail toutes les phases de la recherche et de l'exploitation de toute entreprise sollicitant une subvention, alors qu'il devra apprécier la valeur économique, dans la pratique et au sein d'un système économique de la libre entreprise, du bien-fondé de rentabilité de fabrication au Canada plutôt qu'ailleurs.

J'exprimerais l'avis que toute entreprise de recherche au Canada en serait vraisemblablement entravée aux termes du projet de la loi à l'étude si, selon les

dispositions de la loi, on exigeât, avec preuve à l'appui, que le produit soit fabriqué au Canada même s'il fût économiquement mal fondé de le faire.

M. HALES: Il me semble que ce devrait être le but à l'origine sans qu'il ne soit nécessaire de la mentionner dans le texte de la loi et qu'il faudrait étudier à fond le motif se rattachant à la demande de subvention comme il faudrait aussi s'assurer de l'endroit éventuel de fabrication.

M. DRURY: Ce serait imposer au gouvernement fédéral, pour une large mesure, le contrôle de la recherche et des projets dans le domaine de l'entreprise privée. Je crois cependant que, non seulement les grandes entreprises, mais également ceux qui s'occupent de recherche scientifique considéreraient une telle réglementation comme une entrave sérieuse.

M. HALES: Existe-t-il un projet de loi semblable aux États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, contient-il les dispositions dont j'ai parlé?

M. DRURY: Au meilleur de ma connaissance, il n'existe pas de lois semblables aux États-Unis. Il y a plusieurs dispositions particulières, dans certains secteurs, se rattachant aux subventions pour fins de recherche.

Nous possédons un autre programme dans lequel ne sont pas incluses les dispositions que vous avez proposées et auquel je me suis référé dans mes observations. Il s'agit du programme se rattachant au progrès de la technologie industrielle au Canada, selon lequel le gouvernement fédéral se charge de la responsabilité, en collaboration effectivement avec l'innovateur ou le fabricant d'un produit, de la moitié des risques financiers de sa rentabilité. Aux termes de ce programme, la moitié du coût se rattachant à la création d'un nouveau produit en particulier, selon le procédé de sa fabrication au Canada, est remboursable à titre de subvention par le gouvernement fédéral. La subvention est assujétie à la fabrication au Canada de ce produit, et non ailleurs. Si la création et la mise sur le marché de ce produit s'avèrent une réussite, la subvention par le gouvernement sera remboursée; sinon, elle n'est pas remboursable. Le programme se borne à la création de produits devant être fabriqués au Canada et nulle part ailleurs.

Si nous retournons au sujet précédent de discussion, nous remarquons que la disposition visant la fabrication entière au Canada semble extrêmement difficile dans la pratique et résulterait—ce qui est plus important—en un manque d'intérêt aux avantages du bill à l'étude. Le présent bill est de nature à stimuler. Si on le revêt de restrictions trop nombreuses, il deviendra boiteux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Davis, désirez-vous poser une question supplémentaire? J'espère que ce sera une seule question parce que M. Saltsman se montre très patient. Je permet une seule autre question et ce sera au tour de M. Saltsman.

M. DAVIS: Monsieur Drury, avant d'accorder, en principe, à une entreprise de poursuivre une recherche quelconque, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie, et peut-être ceux du ministère du Commerce, se réunissent afin d'évaluer un projet déterminé pour enfin décider si le Canada sera bien servi. C'est ce qui se produit au premier stage...

M. DRURY: Vous parlez maintenant d'un projet en particulier. Il n'est pas question d'examiner à fond les programmes de recherche. On pourrait citer comme exemples Imperial Oil et Dupont qui effectuent de la recherche considérable au Canada. Ils s'occupent de programmes étendus de recherche dans de nombreux domaines et au sujet d'une foule de produits. Nous n'avons pas

l'intention d'instaurer une bureaucratie qui soit au courant de tous les détails de ces programmes en étudiant le bien-fondé, la viabilité et les chances de succès économique, pour chacun d'eux en particulier, mais plutôt de nous assurer qu'une certaine entreprise, d'après son programme de recherche, est libre d'exploiter le fruit de son travail au Canada lorsqu'il lui est économiquement pratique de le faire.

Naturellement, nous tenterons d'attirer les fabricants à s'établir au Canada. Il y a de nombreuses façons d'en arriver à ce résultat. Cependant, de là à les obliger légalement à fabriquer leurs produits au Canada et d'exporter du Canada comme condition préalable serait, je pense, imposer de sévères restrictions qui seraient de nature à contredire toute la portée du bill actuellement à l'étude.

M. SALTSMAN: Monsieur Drury, je soupçonne l'existence d'une philosophie nouvelle ou le dévoilement d'une philosophie, selon la teneur de ce bill, dans lequel la science et la recherche apparaissent comme des sujets qu'on ne peut cadrer très nettement. S'il faut concevoir des programmes valables, il faut prévoir certains revers. Cependant, il faut beaucoup de liberté d'agir afin d'en préparer les voies. Je ressens beaucoup d'optimisme à l'idée que le projet de loi est l'augure d'une bonne attitude dans l'intérêt du Canada.

C'est un bill non discriminatoire au sens qu'une entreprise américaine, ou toute autre compagnie faisant affaires au Canada, peut se prévaloir des dispositions de cette loi. Je crois qu'elle suffira très amplement à s'opposer aux objections qu'on formule sans cesse à cause du peu de recherche faite au Canada. On ne peut tout avoir. Sans affirmer que nous aimerions qu'une société américaine fasse des recherches au Canada, cela ne veut pas dire que nous n'allons pas offrir d'encouragement ni que nous allons exercer une surveillance au point d'en annuler toute utilité.

M. DRURY: Je m'excuse d'interrompre, mais seules les sociétés canadiennes peuvent s'en prévaloir; les sociétés américaines n'y ont pas droit.

M. SALTSMAN: Je sais; mais s'il s'agit d'une société possédée par des Américains et qui est enregistrée au Canada, cela revient au même, n'est-ce pas? Il s'agit d'une subtilité de la loi. En d'autres termes, une société mère aux États-Unis peut avoir une succursale ou une compagnie enregistrée au Canada. De cette façon elle y serait admissible, n'est-ce pas?

M. DRURY: Oui, s'il s'agit d'une société canadienne employant des Canadiens et exerçant des affaires au Canada; la question de la propriété dans ce domaine n'est peut-être pas...

M. SALTSMAN: Cela n'empêcherait pas, j'en suis sûr, une compagnie américaine qui n'y est pas admissible maintenant—si l'encouragement en valait la peine et je n'en suis pas certain—d'ouvrir une succursale au Canada afin de profiter des dispositions de la loi, dès qu'elle aurait rempli les conditions exigées en ce qui concerne la période de base.

M. DRURY: Peut-être y aurait-il des portefeuillistes étrangers qui aimeraient profiter de cet avantage et qui déciderait de mettre sur pied au Canada un établissement de recherches et de fabrication qui relèverait d'une corporation canadienne, laquelle, soit dit en passant, tomberait sous le coup des lois canadiennes.

M. SALTSMAN: Je crois que cela va surmonter certaines des objections qu'on a soulevées il y a longtemps au sujet de la pénurie de moyens à la disposition de

nos chercheurs au pays, ou du fait que les succursales américaines n'effectuent pas autant de recherches au Canada qu'elles le devraient, étant donné qu'elles «achètent» leurs recherches et tout ce qui y a trait. C'est peut-être un prix assez élevé à payer, mais nous le payons probablement à l'heure actuelle sous forme de stimulants.

Un programme d'encouragement constitue une mesure positive. Je comprends pourquoi vous désirez prendre de telles dispositions. Songez-vous aussi plus tard à adopter un programme de «découragement» afin que si les compagnies établies au Canada et qui exercent des affaires assez importantes n'affectent pas une certaine proportion de leurs ressources à la recherche, elles soient passibles de peines fiscales? Nous leur offrons maintenant des encouragements ou des stimulants, et je conviens qu'il y a lieu de prendre de telles mesures positives mais, en toute justice envers le public canadien, il faudrait peut-être aussi tenir compte de l'envers de la médaille. Avez-vous songé à cette question?

M. DRURY: Par «découragement» vous voulez dire l'imposition d'une peine fiscale aux gens qui font ou ne font pas telle ou telle chose?

M. SALTSMAN: Vous pourriez prélever deux paliers d'impôt: l'un frapperait les gens qui font une certaine proportion de recherches au Canada, l'autre grèverait ceux qui n'en font pas. Il faudrait étudier la question. On imposerait effectivement une peine à ceux qui ne font pas au Canada autant de recherches qu'ils le devraient.

Je ne m'oppose pas aux aspects positifs de ce projet de loi, mais je me demande si nous pouvons résoudre ce problème en adoptant des mesures positives seulement; il y a un autre aspect dont il faudrait peut-être tenir compte.

M. DRURY: Cela tendrait à faire des distinctions injustes entre les compagnies canadiennes, en fonction des titres de propriété.

M. SALTSMAN: Non, telle n'est pas mon intention; cela viserait toutes les compagnies de la même façon que vos concessions fiscales s'appliquent maintenant à toutes les compagnies au Canada, qu'elles appartiennent à des Canadiens, à des Américains ou à d'autres. Je ne crois pas qu'elle comporterait de distinction injuste.

M. DRURY: Je vois où vous voulez en venir, mais il s'agit réellement d'une question très complexe. Vous vous souvenez que les principes directeurs donnés aux sociétés prévoient qu'une proportion raisonnable de la recherche et des travaux de développement de la société devrait s'effectuer au Canada; or, celui qui n'observe pas ces prescriptions commet une infraction au règlement si l'on peut dire. Cela constitue, jusqu'à un certain point, un «découragement».

Je crois qu'on susciterait beaucoup de difficultés en cherchant à mettre sur pied un programme précis et nettement élaboré, afin d'imposer des peines fiscales qui ne comporteraient pas de distinction injuste en ce qui concerne les titres de propriété, mais en essayant d'imposer des peines à ceux qui effectuent une plus forte somme de recherche à l'étranger qu'au Canada, ou *vice versa*. Cela ne s'appliquerait censément qu'aux sociétés qui effectuent des recherches et des travaux de développement dans plus d'un pays.

M. SALTSMAN: Je veux dissiper toute équivoque à ce sujet. Je ne veux pas établir de comparaison entre la somme de recherche effectuée au Canada et à l'étranger, car cela n'intéresse que les sociétés qui ne sont pas strictement canadiennes. J'envisage l'ensemble des recherches; on devrait encourager ceux

qui font une certaine proportion de recherche, quelle que soit la somme de recherche qu'ils effectuent à l'étranger, pourvu qu'ils affectent une partie des ressources de leur industrie aux recherches afin de créer le genre de société dont nous faisons état au pays. Il n'est pas juste, à mon avis, de faire une analyse détaillée de ce qu'ils font ou ne font pas à l'étranger. Nous devons jeter un coup d'œil sur l'industrie en général; les compagnies qui affectent une plus forte proportion de leurs ressources ou qui consacrent une plus grande partie de leurs initiatives aux recherches méritent une récompense, tandis que les autres seraient passibles d'une peine.

M. DRURY: S'il procédait de cette façon, le gouvernement fédéral assumerait, pour ainsi dire, une très importante fonction en ce qui concerne la direction des affaires de toutes les sociétés.

M. SALTSMAN: Mais vous l'avez réellement déjà fait...

M. DRURY: Non.

M. SALTSMAN: ...d'une façon positive en offrant des stimulants.

M. DRURY: Oui, vous le pouvez d'une façon positive. La société est libre d'en profiter. Mais ce n'est pas la même chose que de dire: «A moins que vous ne vous comportiez d'une certaine façon, nous allons vous imposer.» Cela équivaudrait à une véritable mainmise; et ce n'est pas du tout la même chose que d'offrir des stimulants.

M. SALTSMAN: Je ne veux pas aller trop loin à cet égard, mais lorsque vous offrez un stimulant tangible à une société, c'est la nation tout entière qui en fait les frais; par conséquent, ceux qui ne profitent pas de ces avantages doivent quand même en acquitter le coût. Il s'agit donc d'une forme indirecte d'impôt.

Je propose donc d'étendre cette pratique d'une façon un peu plus positive. En d'autres termes, utilisons les deux méthodes au lieu de nous borner à une seule en disant que l'une porte atteinte à la libre entreprise et l'autre pas. A mon avis, il s'agit d'une distinction très difficile à comprendre lorsqu'on songe aux conséquences d'une pratique qui consiste à aider une industrie aux dépens des autres secteurs de l'économie. Je reviendrai plus tard sur le sujet.

Avez-vous pris des dispositions pour offrir un encouragement aux groupes d'industries qui s'associent afin de faire des recherches collectives? Prenons des industries comme l'industrie du meuble et celle des appareils électriques ménagers qui veulent former une association commerciale afin d'effectuer des recherches, mettons, sur la rationalisation ou la normalisation des éléments qui pourraient être mis au point au pays. Le projet de loi comporte-t-il quelques dispositions afin de verser certaines sommes à un tel groupe pour lui permettre d'effectuer des recherches industrielles en commun?

M. DRURY: Pas directement. La plupart de ces associations commerciales sont des organisations sans but lucratif et n'ont pas de structure corporative comportant des fonctions normales, bien établies et bien comprises, ainsi que des responsabilités et des droits. Si un groupe de sociétés au sein d'une industrie désire effectuer des recherches collectives—et j'espère qu'elles le feront, car il s'agit d'une méthode souhaitable que nous cherchons à encourager—les sommes que les diverses sociétés versent à un tel groupe, qu'il soit constitué en société ou non, répondraient aux conditions prévues pour cette subvention en ce qui concerne les sociétés qui effectuent les versements. Mais l'association ou le groupe, ou le consortium, comme tel, n'étant pas constitué en société, ne pourrait présenter une demande directe.

M. SALTSMAN: Je me demande si votre ministère ne devrait pas étudier la question suivante. Je crois qu'il est souhaitable pour les industries, ou pour les gens intéressés à une industrie déterminée, de joindre leurs efforts en vue de recherches communes. Ne songeriez-vous pas à offrir quelques avantages spéciaux, aux termes de cette mesure, pour les encourager à se lancer dans ce genre d'activité, qui pourrait avoir comme résultat de plus grands avantages pour toute l'industrie et à moins de frais.

M. DRURY: Eh bien, cette technique fait maintenant partie du programme dont j'ai parlé pour l'avancement de la technologie industrielle. On rencontre des difficultés de comptabilité quand des subventions sont versées à des organisations sans but lucratif, ou à celles qui ne sont pas constituées en corporation, et j'espère qu'il sera bien compris qu'en effet des paiements effectués à un consortium de cette nature, formé en vue de recherches communes, seraient tant collectivement qu'individuellement—bien que non directement—seraient augmentés par cette subvention entre les mains de ces compagnies.

M. SALTSMAN: La difficulté qui découle des dispositions actuelles, c'est que ces compagnies ne reçoivent pas plus d'encouragement en agissant collectivement que si elles agissent seules. Il en est surtout ainsi dans les grandes compagnies.

M. DRURY: C'est vrai, elles ne touchent pas de stimulant en argent; mais je suis heureux de dire qu'il est devenu évident aux yeux d'un certain nombre d'entreprises industrielles que le plus efficace, le plus économique et, dans certains cas, le seul moyen de poursuivre des recherches est de le faire sur une base commune plutôt qu'individuellement.

M. SALTSMAN: Je voudrais voir dans ce bill une disposition aux termes de laquelle un genre de prime est versée à ceux qui poursuivent leurs recherches sur cette base, à titre d'encouragement aux autres de se livrer à cette activité. Je présume qu'ils peuvent, en vertu de ce bill, acheter leurs recherches d'une université ou d'une société de la Couronne et profiter des avantages qui sont disponibles. En est-il ainsi?

M. DRURY: C'est bien exact.

M. SALTSMAN: Voici une autre façon d'en arriver là. Les petites compagnies qui ne peuvent poursuivre leurs propres recherches pourraient s'adresser à l'*Ontario Research Foundation* et lui demander d'entreprendre un travail dont 25 p. 100 du coût serait payé si ces compagnies sont admissibles à la période d'octroi.

M. DRURY: C'est exact.

M. SALTSMAN: Je crois que c'est une caractéristique du bill qui en vaut la peine.

Je voudrais qu'on m'éclaircisse un point où l'on stipule, à la page 3:

(2) Lorsque le demandeur était associé à une ou plusieurs autres corporations au cours de la période d'octroi du demandeur, tout octroi dont le ministère autorise le versement au demandeur doit être d'un montant égal à 25 p. 100 de l'ensemble.

Y a-t-il quelque danger qu'une compagnie affiliée à d'autres compagnies aux États-Unis, ou dans tout autre pays, par des opérations comptables, puisse détourner une partie de cet argent? Je ne sais vraiment pas comment l'expliquer comme je voudrais le faire. . .

M. DRURY: Permettez-moi simplement de dire, en termes généraux, que le libellé de ce bill est très compliqué, dans quelques-unes de ses dispositions, à la suite des efforts du ministère de la Justice pour éviter cette éventualité. Comme je l'ai signalé dans mes premières observations, le langage, ou la technique, dont on s'est servi pour éviter ce genre de choses est celui qui a produit des résultats

raisonnablement encourageants jusqu'ici, quant à l'article 72 a) de la loi sur l'impôt sur le revenu, portant sur la corporation affiliée.

M. SALTSMAN: Au sujet de cette période de base, vous reconnaissez que, en proportion des frais croissants, vous n'avez pas prévu de dispositions pour ajuster la présente augmentation inflationnaire à la période de base; de sorte que, même si une compagnie n'augmente pas son volume global de recherches, sa période de base va changer. Autrement dit, sa période de base est déterminée d'après les frais encourus durant telle année, mais l'année suivante les frais peuvent augmenter, même si la compagnie ne poursuit pas plus de recherches qu'elle ne l'a fait auparavant, simplement parce que le coût de l'outillage ou celui du personnel ont monté, même s'il s'agit de la même entreprise.

M. DRURY: Présumeriez-vous, monsieur Saltsman, que toute augmentation des salaires équivaut à une augmentation de la productivité et du rendement?

M. SALTSMAN: C'est une très bonne question, mais je devrai répondre non; car il n'y a pas de relations constantes entre les deux.

M. DRURY: Ce n'est pas ce que nous entendons de la part des syndicats ouvriers.

M. SALTSMAN: Non; je ne crois pas que l'on puisse argumenter là-dessus. C'est une attitude assez difficile à défendre.

M. DRURY: C'est la vérité même, on ne peut pas, dans ce domaine du moins, établir une relation directe entre la production et la mise de fonds. L'apport en dollars peut être immense et la production très réduite, en somme; ou l'apport en dollars peut être très faible et la production très élevée, en langage économique. Le fait qu'on utilise une base de roulement établit, en quelque sorte, une compensation pour les augmentations des frais.

M. SALTSMAN: Vous pouvez avoir à songer à cette idée d'une base de roulement, afin d'accomplir ce que vous voulez accomplir, soit une véritable augmentation sur une période de base. Or, à moins que vous preniez cela en considération ou examiniez la chose et constatiez jusqu'à quel point cela devient un problème, il peut arriver que vous annulliez ce que vous tentez de faire en vertu de ce bill, soit d'augmenter la quantité globale de recherches plutôt que de vous contenter de subventionner les recherches qui se poursuivent déjà.

M. DRURY: C'est parfaitement vrai.

LE PRÉSIDENT: C'est à M. Andras de poser des questions.

M. ANDRAS: Monsieur Drury, dans vos observations du début, vous avez parlé de la définition s'appliquant aux recherches admissibles telles qu'elles sont généralement reconnues par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Voulez-vous entrer dans plus de détails à ce sujet? Quels sont les normes acceptables établies par l'OCED?

M. DRURY: Je présume qu'au fond le problème que nous essayons de résoudre ici porte sur ce que signifie le mot «recherche». Il y a deux façons d'étudier la question. Considérer la recherche sous l'aspect de l'«art», un terme que tout le monde comprend, et il y a des changements presque chaque année dans ce que comporte cette recherche. Depuis peu de temps il est devenu à la mode de désigner comme «recherche» ce qu'auparavant on aurait pu définir par des expressions plus prosaïques, comme «enquête économique» ou «investigation sociale», ou bien d'autres expressions. Ce que nous devons faire, c'est de trouver une définition qui s'appliquera aux choses qui semblent souhaitables, mais qui ne suivent pas nécessairement les modes changeantes.

Un des facteurs que le milieu industriel en est venu à considérer comme recherche importante est une phase de l'enquête économique qu'on appelle

«recherches sur le marché». L'objet de la présente mesure est de favoriser les améliorations des techniques: technique matérielle, technique industrielle, et ceci ne comprend pas les recherches sur le marché, bien que cette dernière expression s'applique généralement à une forme de recherches.

M. ANDRAS: Elle ne s'applique pas non plus, par exemple, aux recherches en relations industrielles.

M. DRURY: C'est vrai. La définition courante de l'Organisation de coopération et de développement économiques est la suivante:

...enquête systématique ou recherche, par des moyens expérimentaux ou analytiques, effectués dans un domaine de la science ou de la technique, y compris:

- (a) recherche fondamentale, qui est un travail entrepris en vue de l'avancement de la connaissance scientifique sans songer à une application déterminée, ou
- (b) recherche appliquée, qui consiste en un travail entrepris pour l'avancement de la connaissance scientifique en vue d'une application pratique et déterminée, ou
- (c) développement, qui consiste à utiliser les résultats de la recherche fondamentale et appliquée en vue de la création de nouveaux matériaux, ou de l'amélioration de matériaux, dispositifs, produits et procédés existants.

Puis ces dispositions corroborent ce que je disais:

...ne comprennent pas:

- (a) la recherche sur les marchés ou organisation systématique de la vente;
- (b) le contrôle de la qualité ou la vérification constante des produits et des matériaux;
- (c) la recherche portant sur les sciences sociales ou les humanités...

et vos recherches en relations industrielles tomberaient dans la catégorie suivante:

- (d) recherches sur les façons de procéder ou recherches dans les sciences psychologiques, sauf quand elles sont directement reliées à la découverte ou à l'amélioration de produits ou de procédés existants.

M. ANDRAS: A propos de ces expressions, ne reviennent-elles pas à s'appliquer à la recherche relative aux produits?

M. DRURY: Aux produits et aux procédés.

M. ANDRAS: Oui.

M. DRURY: Je le répète, le bill a pour objet de stimuler la recherche technologique au sein de l'industrie canadienne; il ne s'agit pas de faire de la recherche pour le plaisir de la recherche.

M. ANDRAS: C'est ma faute, mais je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le bill soigneusement. En le parcourant, toutefois, j'ai eu l'impression que, toutes autres choses étant égales, on autorisera l'octroi de subventions aux sociétés qui auront affecté des dépenses à la recherche; autrement dit, aux entreprises qui se seront déjà engagées à cette fin. Il n'est pas question d'autoriser l'octroi d'une subvention d'avance, ni pour une société de dire: «Nous voudrions faire de la recherche sur tel produit. Allez-vous nous accorder une subvention?» Je suppose qu'elle pourrait tenter sa chance en disant: «Pensez-vous que tel projet serait admissible?» Mais aucune subvention officielle ne sera accordée avant que des dépenses aient été effectuées.

M. DRURY: Non, pas avant que la société y ait affecté des dépenses. Pour que l'autorisation d'une subvention soit ensuite accordée, il faudra que le demandeur consente à se conformer aux exigences de la loi et qu'il affecte lui-même des dépenses au projet en cause.

M. ANDRAS: Je suppose que dans la pratique la plupart des sociétés présentant une demande diront: «Nous songeons à tel projet, croyez-vous que nous pourrions obtenir une subvention à cet égard?»

M. DRURY: En effet, ce cas se présentera souvent. L'intéressé devra, toutefois, s'assurer, dans la mesure où la chose est prévisible, que son projet répondra aux exigences de la loi.

M. ANDRAS: Je suis bien aise de voir la souplesse dont vous voulez, semble-t-il, doter la mesure, d'autant plus que, jusqu'à un certain point, il s'agit d'une nouvelle attitude. Toutefois, selon moi, la plupart des sociétés ou des particuliers qui voudront effectuer des travaux de recherche sur tel produit ou sur telle transformation s'inquiéteront surtout, en premier lieu, de la possibilité qu'en fin de compte l'expérimentation aboutisse à rien et qu'ils auraient dépensé beaucoup d'argent en vain; et, en deuxième lieu, qu'ils éprouveraient même de la difficulté à consacrer ensuite suffisamment de fonds à la recherche proprement dite. Ainsi, ce qui empêcherait les sociétés d'abord de s'y lancer serait surtout le risque de tout perdre l'argent qu'ils y auraient consacré et, ensuite la possibilité de ne pas pouvoir financer le projet au fur et à mesure que les travaux progressent.

Toutefois, si les recherches relatives à un produit ou à une transformation se révèlent fructueuses, la société en cause en établirait le prix de revient à un niveau qui lui permettrait de recouvrer ses dépenses de premier établissement, y compris la recherche et le reste. Autrement dit, l'initiative porterait des fruits.

En établissant le bill, avez-vous songé au recouvrement, sous forme de dividendes ou autrement, des fonds que le gouvernement placerait ainsi dans la recherche? Vous n'ignorez pas que, dans le cas d'un échec, l'argent ainsi placé par le gouvernement serait perdu, tout comme celui de la société en cause. Autrement dit, l'élément risque serait alors supprimé, tout en aidant au financement du projet, bien que vous autorisez ce dernier d'avance, ce qui signifie aller chercher de l'argent à la banque. Une fois l'affaire lancée et que, grâce à la recherche, le produit est mis sur le marché, le gouvernement ne serait-il pas justifié de dire: «Très bien; nous voulons toucher des dividendes à cet égard, au moins jusqu'à concurrence du recouvrement du montant de notre subvention. C'est tout ce que nous exigeons? Je ne veux pas créer d'entrave, mais il me semble que l'idée a du bon.

M. DRURY: Il faut, évidemment, rattacher cela à un produit en particulier. Vous avez touché, ou peu s'en faut, au principe dont s'inspire le programme destiné à l'avancement de la technologie industrielle; à cet égard, le gouvernement partage le risque. Si l'initiative est infructueuse, la subvention n'est pas recouvrable; si elle est fructueuse, la subvention est totalement recouvrable moyennant intérêt.

Le bill à l'étude vise plutôt le domaine dans son ensemble où il est assez difficile de faire la distinction entre une initiative particulière et un produit particulier. L'octroi d'une subvention à titre de stimulant vise à l'accroissement des travaux de recherche; ce n'est pas une récompense à la recherche, mais un stimulant destiné à accroître les travaux de recherche et de mise au point au Canada. Le bill vise un aspect de l'ensemble des activités des sociétés en matière de recherche et le stimulant prévu tend à les encourager à faire davantage, en ce sens que si elles y affectent des fonds elles seront gratifiées d'une subvention; tandis qu'à l'égard de la mise au point d'un produit en particulier et du risque des fonds qu'on y consacre, nous comptons—il me plaît de le signaler—un

programme qui s'inspire directement du principe dont vous avez parlé et qui vise particulièrement les produits.

M. ANDRAS: Une société pourrait-elle renoncer à cet autre programme afin de concerter tous ses efforts sous le régime de celui-ci?

M. DRURY: Elle peut, en fait, profiter des deux.

M. ANDRAS: Lui serait-il avantageux de déployer tous ses efforts en vertu de celui-ci plutôt que de celui-là, afin de ne pas avoir à rembourser?

M. DRURY: A mon avis, il ne déplaît pas trop à une société de rembourser, même avec intérêt, une subvention relative à un produit qui se révèle un succès sur le marché. Dans le cas d'un produit qui se révèle un échec, le programme destiné à l'avancement de la technologie industrielle prévoit une aide plus généreuse, car la subvention couvre la moitié du coût de la mise au point du produit, tandis qu'en vertu du bill à l'étude elle ne couvrira que le quart des dépenses supplémentaires y affectées.

M. ANDRAS: Cette différence considérable pourrait inciter les sociétés intéressées à opter pour l'autre programme, n'est-ce pas?

M. DRURY: Peut-être bien; mais, aux termes du programme destiné à l'avancement de la technologie industrielle, la demande doit énoncer un projet précis, qui sera examiné et apprécié, tandis qu'en vertu du programme prévu dans le bill à l'étude, la société est libre d'entreprendre une grande variété de travaux de recherche sans qu'ils soient scrutés et sans qu'elle ait à en fournir les détails.

M. ANDRAS: J'aurais un dernier commentaire à formuler; ce n'est pas une question que je pose. On a exprimé l'avis plus tôt ce matin que le gouvernement, dans sa bienveillance, se trouverait peut-être à subventionner des projets dont la réalisation se ferait à l'étranger. Il me semble qu'on ait admis cette possibilité dans l'article 3:

Les dépenses doivent vraisemblablement bénéficier au Canada.

Le projet serait également étudié de près, comme en témoigne l'article 12 où il est question en particulier de consultation avec le ministère du Commerce. Pour ma part, j'estime que vous êtes bien avisé, à ce stade initial, de ne pas mettre toutes sortes d'entraves dans le bill, bien que vous devrez peut-être vous y résigner plus tard.

M. DRURY: L'expérience a démontré, malheureusement, que les gens cherchent, puis trouvent, des échappatoires, et il incombe ensuite au gouvernement de rectifier ces lacunes.

Le PRÉSIDENT: L'heure de lever la séance approche et il reste encore deux interrogateurs. Je cède donc la parole d'abord à M. Hopkins, puis à M. Chatwood.

M. HOPKINS: Monsieur Drury, avez-vous bien dit que le programme visait les sociétés de la Couronne s'adonnant à la recherche?

M. DRURY: Il y a divers genres de sociétés de la Couronne. Certaines, notamment la *Polymer*, qui, autant que possible, fonctionne comme une société commerciale ordinaire laissée à l'entreprise particulière, seraient admissibles à recevoir des subventions.

J'essaie de songer à une société de la Couronne...

M. HOPKINS: Permettez que je vienne à votre rescousse. Une société de la Couronne, comme celle de l'énergie atomique du Canada, Limitée, pourrait-elle en bénéficier de quelque façon?

M. DRURY: Non, parce qu'une société de la Couronne, condition essentielle, doit être de la catégorie de celles qui paient l'impôt. Or, l'office de l'énergie atomique du Canada, Limitée, ne paie pas d'impôt sur le revenu.

M. HOPKINS: Lorsqu'une société—laissée à l'entreprise particulière—qui ne progresse plus et qui remplace une section de son entreprise par une section de recherches, et à supposer que les travaux de recherche effectués accroissent la valeur mais non l'ampleur de son commerce, la nouvelle section de recherches serait-elle admissible à recevoir une subvention?

M. DRURY: La subvention se rattache à l'ampleur de l'activité en matière de recherche, non à l'ampleur ou au progrès de la société en tant que telle. En théorie, une société pourrait accroître son activité en matière de recherche de l'ordre de zéro à 100 dans un an, mais à supposer que, pour une raison ou pour une autre, le volume global de ses affaires baisse de 50 p. 100, cette baisse ne revêtirait aucune importance vis-à-vis du bill à l'étude. Ce qui importe, c'est le rapport qui existe entre l'activité de recherche effectuée d'une année à l'autre. De zéro à 100, l'accroissement de l'activité serait 100. Ce serait en fonction de ce chiffre de 100 que la société serait admissible à recevoir une subvention.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Chatwood.

M. CHATWOOD: A l'alinéa visant les subventions, vous dites qu'elles doivent se rattacher à une activité déployée au Canada. Dans le cas des recherches en matière de pêche, mettons de pêche hauturière qui se ferait au large de la côte, bien que techniquement parlant elle aurait débuté au Canada, peut-on dire que ce genre d'activité serait également admissible à une subvention?

M. DRURY: C'est une question intéressante, à laquelle je ne puis répondre avec précision. La Société se trouve au Canada et je pense que dans la mesure où les recherches sont effectuées dans les limites de la zone de 12 milles, cela ne posera probablement aucun problème.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Drury, il nous faut tout d'abord obtenir cette zone de 12 milles.

M. DRURY: Je ne voudrais pas que ça prenne une éternité, mais en règle générale, les recherches effectuées par une société canadienne en dehors des eaux territoriales d'un autre pays y donnent droit. Or, si une société canadienne avait l'intention de poursuivre des recherches aux États-Unis ou au Royaume-Uni, ce ne serait plus justifié. Mais en haute mer, je suppose, ce serait une sorte de *no man's land*.

M. S. S. REISMAN (*sous-ministre de l'Industrie*): C'est alors que les dépenses sont évaluées, monsieur. D'après les conseillers, si les dépenses sont subies au Canada, il y a alors justification.

Le PRÉSIDENT: Ces dépenses ne seraient pas faites dans l'abstrait. De toute façon, s'il est permis au président d'intervenir—étant donné qu'une société de pêche doit disposer d'une zone opérationnelle quelque part.

M. CHATWOOD: Je n'exige pas une réponse définitive, mais vos conseillers pourraient peut-être étudier cette question et s'assurer que dans le cas de la haute mer...

M. DRURY: Il s'agit de la pêche hauturière, nous en prenons bien note.

M. ANDRAS: Monsieur le président, puis-je poser une autre question? Dois-je comprendre que les dépenses entraînées par toute initiative prise par une société canadienne dans un autre pays et concernant directement ces recherches ne pourraient être considérées comme partie intégrante de...

M. DRURY: Je ne pense pas avoir mentionné le terme «dépenses». J'ai fait état de recherches effectuées ailleurs qu'au Canada. Or, il est évident qu'une société de Winnipeg qui poursuit des recherches peut avoir besoin d'un microscope spécial qu'on ne peut se procurer qu'aux États-Unis ou en Suisse. Si c'était là le seul moyen de l'obtenir, il lui faudrait faire la dépense aux États-Unis ou en Suisse afin d'effectuer ses recherches. Les fonds consacrés à cet achat à l'extérieur du Canada feraient partie intégrante des dépenses qu'imposent ces recherches, et justifieraient la chose. Cependant, si la société de Winnipeg devait s'engager à faire effectuer ces recherches ailleurs qu'au Canada, le coût de ces recherches ne serait pas justifié. Suis-je bien compris?

M. ANDRAS: Même si ces dépenses étaient accessoires, mais d'une importance primordiale pour les travaux entrepris?

M. DRURY: En effet, car elles visent à stimuler la recherche au Canada; et par là, on entend la totalité des travaux de recherche.

M. CHATWOOD: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser. Ce bill accordera, je suppose, des subventions aux sociétés qui auparavant étaient subventionnées sous forme de dégrèvement d'impôts.

M. DRURY: Ainsi que d'autres sociétés.

M. CHATWOOD: Je crois que ces sociétés ne bénéficieront plus du dégrèvement d'impôts après 1967. Pouvez-vous nous certifier que ce projet de loi s'appliquera à tous les secteurs d'activité qui bénéficieraient auparavant du dégrèvement d'impôts et qui n'en jouissent plus à l'heure actuelle?

M. DRURY: Il est prévu que cette aide s'adressera à ces secteurs en vertu de l'article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu, et pour les raisons que j'ai mentionnées, un certain nombre d'autres sociétés ne se qualifieront peut-être pas pour se prévaloir totalement de cet article.

M. REISMAN: Ainsi que d'autres secteurs: cette définition a une plus grande portée.

M. SALTSMAN: Je constate qu'en vertu des dispositions de ce bill, les subventions sont franches d'impôt sur le revenu, ce qui, de fait, donnera vraiment lieu à des bénéfices considérables excédant les 25 p. 100 dont on semble faire état, selon l'avoir de chaque société. Pourquoi le ministre ou ses conseillers pensent-ils que cette disposition est indispensable?

M. DRURY: Ce à quoi nous visons actuellement est le droit d'imposer à raison de 150 p. 100 les fonds consacrés à la recherche et à la mise au point, ce qui signifie que cette majoration de 50 p. 100 de vos dépenses courantes fait perdre au ministère du Revenu le droit de frapper d'impôt ces 50 p. 100 supplémentaires. Le taux normal d'imposition d'une société se chiffre à environ 50 p. 100, de sorte que le ministère du Revenu finance, de fait, la subvention de 25 p. 100. Me suivez-vous?

M. SALTSMAN: En somme, vous allez accorder moins qu'auparavant.

M. DRURY: C'est exact.

M. CHATWOOD: Je n'ai pas très bien compris un point soulevé ce matin. Lorsqu'une subvention est accordée à une société pour fins de recherche, je crois

comprendre que si une autre société en fait la demande, elle peut s'entendre dire, qu'étant donné qu'il y a déjà trop de subventions qui sont accordées pour des recherches dans ce domaines, elle n'est pas admissible.

M. DRURY: Il n'y a pas de restriction de cet ordre.

M. CHATWOOD: Il n'y a donc pas de restriction, de sorte qu'un très grand nombre de sociétés pourront effectuer le même genre de recherches et vous leur accorderez 25 p. 100?

M. DRURY: C'est faisable.

M. CHATWOOD: Donc, si tous les requérants poursuivaient le même genre de recherches, ils seraient admissibles?

M. DRURY: En effet.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. CHATWOOD: Non, je n'avais que celle-ci.

M. LEGAULT: Je connais un cas où il est question d'une invention particulière...

Le PRÉSIDENT: Veuillez m'excuser un instant; je vois que M. Andras quitte la salle et M. Reid a mentionné qu'il y avait une autre réunion à midi et demi. Voulez-vous adopter l'article 1 avant de nous séparer. Dans le cas de l'affirmative, je vous demanderai de rester, sinon nous ne serons pas en nombre pour l'adopter.

Monsieur Legault, avez-vous une question à poser?

M. LEGAULT: Oui, monsieur le président, et elle est très courte. Le cas que j'ai mentionné concerne quelqu'un qui poursuit des travaux de recherche. Il s'agit comme dans le cas présent d'une unité d'enlèvement et d'écoulement. Il éprouve certaines difficultés d'ordre pécuniaire et quelqu'un qui a l'intention de créer une société lui a proposé d'acheter ses travaux. Ce n'est pas tout, cette société pourrait-elle obtenir une subvention si elle concluait ce marché et si le chercheur devenait actionnaire?

M. DRURY: Il est évident qu'une société nouvellement constituée doit commencer à zéro. Elle pourrait obtenir des subventions en vertu du présent bill dans la mesure où elle multiplierait ses dépenses pour la recherche et la mise au point. Comme je le dis, elle partirait de rien en ce qui concerne les dépenses courantes, de sorte qu'au cours de la première année d'exploitation, 110 p. 100 des dépenses courantes donneraient droit à la subvention de 25 p. 100 et aux 100 p. 100 de frais de premier établissement pour la recherche.

M. LEGAULT: On pourrait donc déterminer le montant particulier demandé par l'inventeur pour ses travaux ou la mise au point de son invention?

M. DRURY: Non, je ne pense pas que l'argent versé à un inventeur pour une invention déjà existante justifierait une subvention. Je suppose que dans le cas que vous avez mentionné, le chercheur espère recouvrer la totalité de ses frais en sus d'une petite compensation du fait qu'il a eu l'idée. Cette opération se ferait en partie sous forme d'actions et éventuellement, sous forme d'un versement en espèces. Il serait difficile de se prévaloir de cette transaction pour obtenir la subvention.

M. LEGAULT: Pourrait-on fixer un chiffre pour les frais entraînés par les travaux de recherche ou toute dette contractée par le chercheur pour mettre au point son invention?

M. DRURY: Non, je pense qu'il est un fait qu'il ne s'agit pas du remboursement des frais courants. Dans l'ensemble, il n'est pas fait allusion aux «dépenses courantes». Il s'agirait de recherches antérieures. Si je me souviens bien, il y a une disposition qui fait explicitement abstraction...

M. REISMAN: Il est fait abstraction des achats de brevets, de redevances ou de permis.

M. DRURY: De sorte que la réponse est non.

L'article 1 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau la semaine prochaine. J'espère que ce sera mardi. Nous étudierons alors le bill article par article, à moins que vous vouliez adopter tous les autres articles sur-le-champ?

Le MARDI 24 janvier 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le plaisir d'avoir avec nous encore une fois, le ministre de l'Industrie et ses fonctionnaires qui, de nouveau, sont plus nombreux que nous. Que cela ne nous gêne pas.

A la dernière séance, nous avons adopté l'article 1. Nous continuerons donc la discussion du bill article par article. L'article 2 est adopté.

Article 3—Octrois pour la recherche et le développement scientifiques.

L'hon. C. M. DRURY (*ministre de l'Industrie*): Monsieur le président, j'aimerais proposer deux amendements à l'article 3. On se souviendra qu'à la dernière séance, on a posé une question au sujet des dépenses en immobilisations pour l'outillage qui ne pouvait pas être acheté au Canada et qui est nécessaire à la recherche scientifique. Il y a des pièces importantes d'appareils scientifiques qui ne peuvent être obtenues qu'en dehors du Canada, qui ne sont pas disponibles ici. Il se peut qu'au paragraphe (1) de l'article 3, à la deuxième ligne, les mots «qui a effectué au Canada des dépenses» relatives à l'outillage de premier établissement empêchent l'achat d'outillage de premier établissement disponible uniquement hors du Canada. Pour contourner cette difficulté, j'aimerais proposer au Comité de rayer les mots «au Canada» à la deuxième ligne du paragraphe (1) de l'article 3 et à la deuxième ligne de l'alinéa (a) du paragraphe (1) de l'article 4. De même à la deuxième ligne de l'alinéa (a) du paragraphe (2) de l'article 4. J'aimerais signaler que ce changement permettra de rayer ces mots dans la mesure où ils s'appliquent aux dépenses en immobilisations effectuées hors du Canada. Je ferai cependant remarquer que l'élimination de ces mots ne permettra pas que des dépenses effectuées hors du Canada touchant la fourniture de bâtiments ou d'autres installations matérielles soient admises comme dépenses donnant droit à l'octroi. Je crois que le dernier paragraphe de l'article 2 y pourvoit suffisamment en établissant dans cette loi que «les dépenses affectées ou destinées à la recherche ou au développement scientifiques» ne comprennent que

les dépenses qui ont été encourues pour la poursuite de la recherche et du développement scientifiques au Canada ou pour la fourniture de moyens propres à servir une fin de ce genre et qui sont entièrement attribuables à une semblable poursuite ou fourniture au Canada. Cela élimine, par exemple, la construction d'un laboratoire dans un autre pays par suite de l'élimination des mots «au Canada» aux articles 3 et 4.

Le PRÉSIDENT: Le comité consent-il à l'unanimité à incorporer les changements proposés?

M. GOYER: Monsieur le président, à cause de la disparité des textes, il est plutôt difficile d'exprimer immédiatement les intentions que renferment les mots du ministre. Avez-vous un texte français de la modification proposée? J'aimerais voir les textes juridiques dans leur forme écrite avant de les approuver, car je n'en ai entendu que la lecture.

M. DRURY: Y-a-t-il un texte français du bill?

M. GOYER: En effet, il existe et il se trouve devant nous.

M. DRURY: Eh bien, franchement, il ne s'agit pas d'une modification «au Canada» y sont supprimés.

M. GOYER: Oui, je comprends, mais chaque fois qu'une modification à un bill est proposée, pourrions-nous l'avoir dans sa forme écrite tant en français qu'en anglais?

M. DRURY: Eh bien, franchement, il ne s'agit pas d'une modification officielle. Je croyais que ces délibérations étaient plutôt de caractère non officiel. Ainsi, monsieur le président, je propose que les mots «au Canada» dans le texte français du paragraphe (2) de l'article 3 soient supprimés; ensuite, que les mots «au Canada» dans l'alinéa (a) du paragraphe (1) de l'article 4 soient supprimés, et finalement que les mots «au Canada» de l'alinéa (a) du paragraphe 2 de l'article 4 soient également supprimés.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a proposé ces amendements. Si le Comité y consent à l'unanimité, nous pourrions peut-être les mettre aux voix.

M. SALTSMAN: La raison pour laquelle le ministre désire ce changement, c'est sans doute parce qu'il faut des précisions pour faire face aux circonstances lorsque l'outillage n'est pas disponible au Canada. Je crois que ce genre d'amendement affaiblit quelque peu la loi en rayant les mots, et j'aimerais mieux que le ministre trouve une autre façon d'arriver aux mêmes fins—peut-être en laissant le libellé actuel et en ajoutant un article prévoyant que si les instruments ne sont pas disponibles au Canada, l'organisme pourra, à sa discrétion, en autoriser l'achat ailleurs qu'au Canada. Je ne suis pas parfaitement convaincu que l'article de sauvegarde qu'il propose aurait un sens aussi clair qu'il le désire. Je crois que le but visé, c'est que ces achats se fassent au Canada autant que possible. D'un autre côté, il arrive que ces instruments ne soient pas disponibles au Canada et il s'agit de résoudre le problème. J'hésite cependant à agréer les modifications que le ministre propose en rayant les mots. J'aimerais que le ministre envisage un amendement différent et beaucoup plus précis stipulant comme condition, que ces instruments ne soient pas disponibles au Canada ou dans des circonstances favorables pour la pays.

M. DRURY: Monsieur le président, ce qu'on propose ici, c'est une façon détournée de renforcer les dispositions tarifaires. Nous avons un régime de tarifs douaniers qui a pour but d'encourager l'achat des produits canadiens de préférence aux produits d'importation. Les tarifs douaniers sont censés être négociés soigneusement, à un niveau assez élevé pour donner au fabricant canadien l'avantage qui lui est nécessaire; il semble un peu illogique d'essayer de modifier cet équilibre atteint grâce aux tarifs, qui fait actuellement à Genève l'objet de négociations, par une simple disposition comme celle-ci.

M. SALTSMAN: Je me rends compte de la difficulté, monsieur le président, mais d'un autre côté, vous laissez entendre que votre amendement veut assurer la disponibilité des octrois lorsque les instruments scientifiques ne se trouvent pas au Canada. Il semble que nous en arrivions maintenant à un autre domaine—je ne discute pas le point, je m'efforce seulement de le comprendre—un domaine où l'on pourrait laisser les compagnies libres d'acheter non seulement sur une base d'indisponibilité au Canada, mais aussi sur une base des prix ailleurs—ce qui est tout autre chose. La suppression des mots que vous proposez dans votre amendement le permettrait, si je comprends bien. Autrement dit, ce serait la course aux occasions, non seulement sur une base de disponibilité mais aussi sur une base de prix.

M. DRURY: C'est tout à fait exact. J'aimerais signaler que ce projet de loi a pour but d'encourager la recherche au Canada. J'ai aussi signalé que dans son ancien libellé, et dans sa rédaction actuelle, le bill ne permet pas d'aider à l'établissement en dehors du Canada, d'installations matérielles de recherche, ce qui voudrait dire encourager la recherche effectuée en dehors du Canada. Nous voulons éviter que le bill permette cela. Le bill, dans sa rédaction antérieure aussi bien que dans sa rédaction actuelle, ne permet pas d'accorder des octrois pour la recherche effectuée en dehors du Canada. Dans son libellé antérieur à l'amendement, le bill cependant aurait eu pour effet dans certains cas de ne pas permettre certaines recherches au Canada parce que l'outillage nécessaire n'aurait pas pu être fourni conformément aux conditions de l'octroi.

Cela ne laisse pas à celui qui fait de la recherche le choix entre le Canada et l'étranger pour l'achat de ses biens de capital, et en ce sens, le bill ne protège nullement les fabricants canadiens de matériel de nature scientifique ou autre—et je ne pense pas qu'il doive viser à les protéger.

M. SALTSMAN: Je vois où vous voulez en venir, mais j'ai encore des doutes. Une dépense faite au Canada ne pourrait-elle viser des services d'experts-conseils? Elle peut ne pas s'appliquer uniquement à du matériel.

M. DRURY: Cela se rapporte aux dépenses en immobilisations.

M. SALTSMAN: Mais on dit seulement «dépenses». Cela pourrait-il s'interpréter comme, disons, l'achat de services d'experts-conseils?

M. DRURY: Parlez-vous de l'article 2(3)c) lorsque vous mentionnez les dépenses?

M. SALTSMAN: Non; je parle de l'article 3(1), dont la deuxième ligne se lit:
... par une corporation qui a effectué au Canada des dépenses...

Il n'y est pas question de dépenses en immobilisations, mais seulement de «dépenses». J'en conclus qu'elles comprendraient tout ce pour quoi un octroi serait accordé.

M. DRURY: Plus loin, le même article précise les conditions auxquelles les dépenses seront admissibles; elles doivent être soit des dépenses en immobilisations, soit des dépenses courantes, et c'est dans ce contexte que les honoraires d'experts-conseils ne seront pas admissibles.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander des précisions au ministre?

M. DRURY: L'article 5 à la page 7 du bill, monsieur le président, définit les «dépenses courantes».

M. SALTSMAN: Cela ne répond pas encore à la question que j'ai soulevée, car le genre de dépenses n'est pas précisé ici et on pourrait supposer que les «dépenses» comprennent et les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations.

M. DRURY: Oui.

M. SALTSMAN: Cela revient à l'article 3, page 3.

M. DRURY: Si l'on se reporte à l'article 2(3), au milieu de la page 2, que j'ai mentionné tantôt, on verra que:

Toute mention dans la présente loi

c) de dépenses affectées ou destinées à la recherche et au développement scientifiques ne comprend que les dépenses qui ont été encourues pour la poursuite de la recherche et du développement scientifiques au Canada...et qui sont entièrement attribuables à une semblable poursuite...

Les dépenses engagées dans la recherche scientifique à l'extérieur du Canada, dans un autre pays, ne répondraient pas à cette définition.

M. SALTSMAN: Je sais, mais cet article semblerait indiquer que le programme de recherche même doit être au Canada. Cela ne nous inquiète pas; nous pensons que vous avez prévu des dispositions pour le programme de recherche lui-même. Mais je parle des éléments du programme de recherche que l'alinéa c) ne semble pas prévoir. L'un de ces éléments pourrait être les biens de capital et un autre, l'achat de conseils pour la recherche qui sont nécessaires pour le programme principal au Canada.

Je comprends vos idées sur le tarif et je comprends que vous soyez hostile à l'inclusion dans le bill de subventions supérieures à ce que peut comporter notre politique relative au tarif. Mais quand il s'agit de recherche, ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un programme de subventions à la recherche. Ce n'est pas un programme de tarif, mais certes un programme de subventions.

M. DRURY: Nous voulons stimuler la recherche.

M. SALTSMAN: Pareil programme ne devrait-il pas tenir bien compte—puisque nous avons accordé ce genre de protection—du fait que la recherche scientifique comporte bien des aspects accessoires au programme principal; qu'il faut encourager nos administrateurs, nos chercheurs et nos experts-conseils et tâcher d'avoir recours à leurs services même si cela coûte un peu plus cher—et je conçois bien que cela pourrait coûter plus cher. Mais ce semble violer le principe fondamental du bill que d'essayer de faire toutes les économies possibles

en disant: «Il serait peut-être préférable de faire faire une partie du travail par une équipe de recherche en Californie, si nous pouvons en trouver une, que de la faire faire à prix fort par un groupe au Canada».

Si nous voulons avoir un programme scientifique général de ce genre et si nous sommes prêts à accorder des octrois, il faut songer, me semble-t-il, à inclure dans le bill une protection quelconque pour encourager les travaux scientifiques accessoires dont ne peut se passer le programme central.

M. DRURY: Je vous dirai que le bill interdit effectivement les octrois à l'égard de dépenses pour des travaux de recherche effectués ailleurs qu'au Canada, et qu'il est impossible d'obtenir un octroi, sous le régime de ce bill, pour des travaux de recherche effectués par une équipe en Californie.

M. SALTSMAN: Étant donné que la recherche scientifique embrasse tout. . .

M. DRURY: Cela ne veut pas dire qu'elle «embrasse tout». Nous avons tâché de définir la recherche scientifique de manière à ce qu'elle ne comprenne pas tout. Mais une chose ne fait aucun doute; si l'on paye une rémunération à un Américain pour venir faire de la recherche scientifique ici, une partie de sa rémunération est un paiement à l'égard de l'expérience préalable qu'il peut avoir acquise dans la recherche dans un autre pays. Ainsi donc, en ce sens, le bill subventionne la recherche à l'étranger. Il est vraiment impossible de pousser cela jusqu'au bout de manière que chaque idée, chaque germe, chaque cent soient exclusivement pour les cerveaux canadiens. Mais pour ce qui est de la question que vous avez soulevée, soit qu'il pourrait être plus économique d'acheter la recherche d'une équipe de Californie que d'une équipe de Winnipeg, on n'aurait pas droit à un octroi en vertu de la présente loi pour de la recherche effectuée par une équipe de recherche ou une société commerciale de États-Unis ni pour acheter les résultats de la recherche effectuée ou à effectuer là-bas.

M. SALTSMAN: Je n'en suis pas certain. Pour y revenir, j'aimerais mieux que le bill précise très clairement et aussi souvent que possible que ces dépenses doivent se faire au Canada d'après le principe général qu'il faut vraiment encourager la recherche au Canada, quitte à laisser à la discrétion de celui qui sera chargé de l'application de la loi le soin de permettre les exclusions. J'estime que nous aurions ainsi une meilleure protection et que le problème ferait l'objet d'un examen plus approfondi, car il faudra présenter une demande d'exemption chaque fois qu'on voudra s'adresser à l'étranger pour des achats ou des services. Le responsable n'en pourrait pas moins prendre cette décision, et ce serait préférable à la suppression des mots «au Canada», car j'aime voir ce «au Canada» dans chacun des articles. Selon moi, tel est l'objet véritable du bill, savoir de prendre toutes les mesures possibles pour stimuler la recherche au pays de même que tous les travaux qui l'accompagnent.

M. DRURY: Alors nous nous mettons dans une situation peut-être difficile; nous administrerons, dans une certaine mesure, les programmes de recherche au Canada. En effet, si l'on donne au ministre le pouvoir discrétionnaire d'accorder un octroi pour l'achat de matériel quelconque, le ministre devra d'abord être convaincu que ce matériel est nécessaire—ce qui nécessitera un examen pour déterminer si le programme est valable—et, deuxièmement, que le produit canadien, s'il y en avait un, ne donnera pas satisfaction. Cela met le gouvernement à la tête de tous les programmes de recherche.

M. SALTSMAN: Cela ne le met pas à la tête de tous les programmes de recherche, mais l'oblige certes à répondre de toutes les dépenses effectuées à l'étranger, ce qui, sauf erreur, est l'objet du projet de loi. Cela met peut-être le ministre dans une position difficile, mais il est bien capable de se tirer d'affaires.

Le PRÉSIDENT: M. Faulkner désire poser une question, mais la présidence allait intervenir de toute façon.

M. FAULKNER: Je désire simplement appuyer l'attitude qu'a adoptée le ministre et examiner la portée des mots «au Canada» dans le bill. Je ne connais personne d'entre nous que la dimension canadienne rend plus enthousiaste que M. Saltsman; mais nous ne traitons pas d'une déclaration politique d'intentions; nous traitons d'un bill, d'un document juridique et c'est par un document juridique que nos intérêts sont le mieux protégés.

J'ai connu dans ma circonscription des sociétés qui, en face d'un choix entre un produit canadien et un produit étranger, ont souvent constaté la supériorité du produit étranger. Je pense que c'est juste. Il n'y a pas lieu de protéger le fabricant canadien au point où ce qui se passe à l'étranger dans l'industrie manufacturière perd toute espèce d'importance.

Si nous laissons «au Canada», l'interprétation juridique interdirait-elle l'achat de matériel scientifique à l'étranger?

M. DRURY: On m'informe que oui.

M. FAULKNER: Autrement dit, une société de ma circonscription ou d'une autre circonscription du pays désireuse d'accroître ses moyens de recherche, mais ne trouvant pas au Canada le matériel pour répondre à ses exigences, ne pourrait, sous peine de perdre son droit à un octroi, acheter ce matériel à l'étranger?

M. DRURY: C'est juste. Elle n'aurait pas droit à un octroi.

M. FAULKNER: Il me semble donc que c'est un amendement très intelligent, qui rallierait l'appui des fabricants canadiens.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions avoir une discussion interminable sur ce point très important. J'aimerais que nous soyons saisis de la dichotomie de la question afin que nous puissions voir si, oui ou non...

M. SALTSMAN: Personne ne s'oppose à ce que, si l'absence de matériel au Canada retarde la recherche, le bill renferme une disposition quelconque permettant même l'achat de services, au besoin, qui ne sont pas disponibles au Canada, afin de faire avancer le programme principal qui fait l'objet de l'octroi. Il s'agit de déterminer comment s'y prendre.

J'estime que la proposition dont le ministre a saisi le Comité est beaucoup trop vaste et tendrait non seulement à régler ce problème, mais encore à permettre d'autres choses qui, à mon sens, sont loin d'être aussi souhaitables. Je préférerais voir le ministre présenter un article particulier qui lui laisserait le soin d'accorder une exemption à l'égard de telle dépense au Canada si les faits dont il dispose indiquent que tel matériel ou tel service n'est pas disponible et ne peut le devenir.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si le Comité sait bien de quoi nous discutons sur ce point. Vous acceptez la raison que le ministre a donnée et que M. Faulkner a indiquée de ne pas limiter la recherche en les empêchant d'obtenir de l'outillage, mais le libellé ne vous plaît pas parce que, d'après vous, ce sera, en fait, étendre la portée de la loi. Donc, si le ministre peut nous montrer que ce cas-là est visé ailleurs dans la loi et qu'il pourra seulement accomplir ce qui d'après lui est nécessaire, alors l'affaire est réglée. Est-ce exact?

M. SALTSMAN: Le ministre, à mon avis, a deux objectifs en tête. Il ne s'agit pas seulement de mettre de l'outillage à leur disposition, outillage qui ne se trouve pas au Canada, il faut s'assurer que l'outillage importé l'est à des prix de concurrence sur les marchés mondiaux. Comme il s'agit essentiellement de protéger des spécialistes, il nous faut certains éclaircissements. C'est un domaine de la recherche où nous avons déjà accordé de la protection et nous devons peut-être envisager la protection d'activités scientifiques secondaires au Canada.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, vous n'acceptez pas le raisonnement.

M. SALTSMAN: Je répète que deux choses se trouvent en cause.

Le PRÉSIDENT: Je n'étais pas sûr à un certain moment si vous acceptiez la raison mais n'aimiez pas le libellé ou si vous rejetiez la raison.

M. SALTSMAN: Au début, nous pensions qu'il s'agissait seulement d'acheter de l'outillage qu'on ne pouvait pas se procurer au Canada. Mais le ministre a fourni des détails à ce sujet et le compte rendu indiquera qu'il a fait certaines déclarations concernant l'aptitude de ces compagnies à acheter à des prix de concurrence et que nous ne devrions pas nous servir de ce moyen comme un reflet de leur intention.

Le PRÉSIDENT: Avant que le ministre poursuive, monsieur Legault a cherché...

M. LEGAULT: Monsieur le président, je pensais que le paragraphe (2) de l'article 3 visait ce point puisque la décision est laissée à l'arbitraire du ministre lorsqu'un problème de cet ordre se pose. Même s'il est question du bénéfice que peut en retirer le Canada, ce paragraphe engloberait également toutes les situations qui n'exigeraient pas de décision qu'elles donnent ou non droit à un octroi, n'est-ce pas?

M. DRURY: Ce n'est pas l'objet du paragraphe (2).

M. LEGAULT: Mais il accorde cette latitude n'est-ce pas?

M. DRURY: Peut-être qu'une difficulté en l'occurrence consiste en la manière légèrement différente d'envisager, si on veut, la doctrine de gouvernement. Le bill est destiné à accorder une liberté maximum d'initiative à ceux qui s'adonnent à la recherche, avec un minimum de contrôle et d'ingérence de la part du gouvernement, limité à la surveillance—si je puis l'appeler ainsi—nécessaire à s'assurer que les fonds sont dépensés conformément aux objectifs de la loi. Tout article restrictif exigeant que le demandeur fournisse des renseignements pertinents au ministre, a tendance à retirer cette initiative aux chercheurs et à la confier regrettablement au gouvernement.

A l'égard de la recherche, peut-être plus que dans la plupart des autres domaines, c'est une attitude extrêmement regrettable et voilà pourquoi notamment je préfère me tenir à l'écart des suggestions voulant que nous incorporions

des suppléments dans cette loi, à la protection tarifaire, mais je n'aime pas non plus les efforts visant à faire relever ce domaine de la surveillance directe du gouvernement et de soumettre à un examen minutieux l'initiative utile d'équipes de chercheurs, simplement pour le plaisir d'épier et pour exercer la latitude accordée au ministre. De fait on permet, en vertu de ce bill, d'engager en dehors du Canada des dépenses nécessaires en immobilisations si la recherche au Canada doit en bénéficier. Par contre, on n'accorde pas les moyens financiers d'aider la recherche entreprise comme telle en dehors du Canada. Le bill est destiné à venir en aide à la recherche et non pas aux fabricants d'outillage de recherche.

Le PRÉSIDENT: Peut-être avez-vous déjà, monsieur le ministre, répondu à la question que monsieur Saltsman a posée. Dans ce cas, la nuance m'a échappé car d'après monsieur Saltsman la première fois en tout cas qu'il admet la raison dont s'inspire vos efforts mais qu'en supprimant les mots «au Canada» on accordera plus de latitude que vous n'en avez l'intention, d'après vous. A-t-il raison ou tort?

M. DRURY: Il n'a peut-être pas entièrement compris tous les mots du bill, mais je ne dirais pas qu'il a tort.

Le PRÉSIDENT: Est-ce la limite des possibilités?

M. DRURY: Je suis persuadé que c'est la limite.

Le PRÉSIDENT: L'article 5 en traiterait? Quelqu'un veut-il encore discuter de ce sujet?

(Français)

M. GOYER: Merci monsieur le président. Il est bien certain monsieur le ministre qu'il serait répréhensible de s'acheminer vers un protectionnisme excessif car, bien entendu, il entraînerait aussi un contrôle abusif de l'industrie par l'État. Il est certain aussi qu'il serait très difficile de préciser nos intentions dans le texte d'un bill qui dirait que, le Canada a nécessairement la priorité.

Mais j'aurais aimé que le bill souligne l'intention du gouvernement canadien d'accorder une véritable priorité qui ne serait pas contraire aux intérêts de la recherche: d'accorder vraiment la priorité à l'industrie canadienne pour lui permettre de fournir de l'outillage destiné à la recherche au Canada, car l'argument au fond c'est que lorsque nous octroyons des fonds à la recherche, ce sont des fonds que nous retirons aux citoyens et que nous distribuons. Donc, c'est de l'argent qui doit nécessairement rester au Canada et nous devons aussi faire face à d'autres dangers comme, par exemple, l'indifférence manifestée par certains Canadiens d'après lesquels tout ce qui se fait aux États-Unis est évidemment supérieur à ce qui se fait au Canada. Nous nous retirons dans un conservatisme administratif qui s'explique parce qu'un certain outillage n'a jamais été fabriqué au Canada et a toujours été fourni par l'industrie des États-Unis. Lorsque l'industrie canadienne trouve les moyens de fabriquer cet outillage, les gens sont sceptiques et soupçonneux car à leur avis la qualité manque et les normes de fabrication ne répondent pas aux besoins du marché, etc.

Donc, à mon avis, on devra trouver un moyen juridique quelconque d'indiquer très nettement l'intention déterminée du gouvernement d'accorder la priorité à l'industrie canadienne non seulement à l'égard de ce qui existe mais à l'égard des articles nouveaux produits au Canada car faute de quoi nous ne réaliserons jamais de progrès et l'industrie canadienne n'en bénéficiera pas.

Par conséquent, lorsque le bill sera présenté à la Chambre, s'il était possible d'indiquer nettement l'intention du gouvernement, l'industrie canadienne se trouverait rassurée et en outre l'administration serait obligée d'élargir ses vues et d'accepter aussi les nouveautés canadiennes.

M. DRURY: Voilà justement la tâche du ministère de l'Industrie, la principale et on y parvient de plusieurs façons surtout j'imagine dans le domaine des tarifs douaniers. Nous aidons les fabricants canadiens à présenter leur produits c'est la fonction du conseil des maquettes par exemple. Il y a plusieurs moyens d'y parvenir, mais s'ingérer dans les affaires de l'industrie canadienne au moyen d'un bill semblable destiné à la recherche, ce serait à mon avis aller trop loin et on embrouillerait simplement les choses. Au lieu d'encourager la recherche au Canada, nous éprouverions nos fabricants et les intérêts ne sont pas les mêmes. Ce bill a pour objet de satisfaire les ambitions principales dont vous avez parlé c'est-à-dire que si la recherche et la perfection technologique deviennent possibles à la suite d'une recherche intensifiée au Canada, les connaissances techniques de nos fabricants canadiens augmenteront et ils réussiront, je l'espère, à surmonter le sentiment répandu de la supériorité américaine. Mais si, par exemple, nous cherchons à trouver les moyens de protéger l'industrie de la fabrication par ce bill, nous irons à l'encontre des objectifs principaux, c'est-à-dire d'intensifier la recherche technologique au Canada.

(Traduction)

M. BOWER: Monsieur le président, à la suite de l'explication du ministre, le bill à mon avis renferme encore une échappatoire. J'aimerais envisager notre discussion en deux parties: les frais d'immobilisations et le coût des dépenses. Je suis enclin à accepter l'explication du ministre quant aux frais d'immobilisations mais j'ai peur qu'il y ait une échappatoire à l'égard des octrois accordés pour les dépenses. A mon avis, ce domaine devrait être plus étroitement surveillé.

J'ai pensé que des compagnies au Canada, filiales de maisons dont le siège social est à l'étranger, des entreprises étrangères, pourraient se lancer en affaires d'après ce libellé tel qu'il est modifié dans la loi, en adressant à leurs filiales au Canada une certaine tranche de leurs frais de dépenses destinés à la recherche...

Une VOIX: Engagés.

M. BOWER: J'établis une différence entre les capitaux et les dépenses. Le mot «dépenses» a un sens plus large bien que j'emploie le mot «coût» mais les octrois seront accordés pour les frais engagés. La compagnie «X» résidant dans le pays «A» envoie des factures à sa filiale résidant au Canada pour un certain nombre «X» de millions de dollars ou de centaines de millions de dollars dépensés en frais de recherches effectuées dans ses usines, dans son pays. Voilà à mon avis un domaine qui doit être étroitement surveillé et c'est ce qui me préoccupe d'après le libellé modifié du bill. A bien des égards j'en suis partisan, mais ce bill est destiné à encourager la recherche au Canada. Ce n'est pas un bill tafifaire. Très bien je suis d'accord. Je ne fais simplement qu'exprimer à nouveau ma crainte qu'il y ait une échappatoire dans le bill relativement à cette phase de ce que j'appelle les dépenses pour lesquelles on accordera vraisemblablement des octrois. Je ne suis pas convaincu que cette échappatoire ait été supprimée. Il pourrait y avoir des abus à moins que le bill ne renferme une disposition précisant que ce domaine sera surveillé par quelqu'un, vraisemblablement le ministre de l'Industrie.

M. DRURY: Monsieur le président, monsieur Saltsman voulait que les mots «au Canada» ou «Canada» apparaissent souvent dans le bill. Ils y apparaissent vraiment souvent. Cela paraît certainement au moins une fois dans presque

tout article de grande importance et, dans l'amendement proposé, nous avons enlevé les mots «au Canada» à trois endroits où ils se présentent. Mais un endroit où cela se présente, Monsieur Boower, est aux lignes 9 et 10 de la page 6, à l'article 5

l'ensemble des dépenses courantes au Canada.

Nous ne l'avons pas enlevé pour les raisons mêmes dont vous parliez et les dépenses courantes, ou ce que vous appelez des dépenses, faites au Canada ne pourraient pas être reconnues.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à la question qui a été posée, à savoir si oui ou non cela va plus loin, parce que dans un article c'est tout d'abord spécifiquement les dépenses en capital et dans l'autre il s'agit des dépenses courantes. Il me semble que les objections faites étaient tout d'abord basées sur le fait que cela dépasserait l'intention du ministre, en ayant rapport spécifiquement aux dépenses courantes.

Quelqu'un d'autre désire-t-il faire des commentaires à ce sujet? M. Peters, vous avez fait voir plus tôt que vous aviez une question à poser. Désirez-vous encore la poser?

M. PETERS: Je suis confus par toutes les expressions. Il me semble que nous devrions être certains... et je ne suis pas certain de ceci... que nous n'établissions pas un arrangement de pseudo-recherche au Canada au moyen de ce bill. Je croirais que nous sommes vraiment intéressés à établir un organisme de recherches canadien qui agira non seulement dans des cas spécifiques mais qui sera également une force à long terme. Ceci est certainement le but du bill. Je ne vois pas l'établissement de mesures de protection qui ne permettront pas à certaines des compagnies américaines d'avoir recours à leurs compagnies filiales et d'obtenir une diminution d'impôt en faisant une certaine partie de leurs recherches au Canada et, s'il le faut, en amenant au pays les personnes qu'il faut pour faire ces recherches, et de cette façon établir leurs recherches uniquement dans le but d'obtenir les avantages du présent bill. Par exemple, qu'est-ce qui va empêcher les producteurs d'automobiles, qui manufacturent plus ou moins au Canada, de concentrer ici leurs recherches si nous leur accordons des subsides pour faire ces recherches dans un but qui est spécifiquement désigné pour un usage en dehors du Canada? Je pense également, par exemple, au projet de recherches que va entreprendre la compagnie *Shell Oil* au Canada, et qui est une ramification de la recherche qui se fait dans le monde entier en matière de pipe-lines pour le transport de produits. Quel sera le but atteint par ce bill s'il est utilisé à de telles fins?

M. DRURY: Vous avez mentionné que les manufacturiers d'automobiles produisent de moins en moins au Canada. Je ne suis pas d'accord avec cette prémisse.

M. PETERS: Eh bien, monsieur, je ne fais pas partie de l'industrie de l'automobile. Je ne fais qu'écouter ce que disent les autres membres. Par exemple, prenez le cas de la recherche en matière de sécurité pour les automobiles que l'un des comités a eu la chance de voir; si ceci était transféré au Canada, le présent bill ne paierait-il pas pour cet usage fait par l'industrie de l'automobile?

M. DRURY: En tant que la chose concerne la recherche en ce domaine, la réponse serait affirmative. Ceci serait une recherche faite au Canada dans le but présumé de répondre à des besoins canadiens. Un certain nombre de personnes ont prié le gouvernement, à supposer que personne d'autre ne fasse ceci, que le gouvernement les fasse lui-même et paie lui-même pour ces recherches dont les résultats seront disponibles au monde entier. Il nous est impossible de ne rendre accessibles qu'aux Canadiens les découvertes faites par le Conseil national des

recherches. Ses résultats sont connus aux quatre coins du globe. Si ces recherches sont entreprises par les compagnies d'automobiles qui appartiennent à des américains et si le gouvernement du Canada ne payait que 25 p. 100 du coût au lieu de 100 p. 100, ceci semblerait être un usage utile des deniers publics.

Vous demandez quels seront les avantages apportés au Canada par les recherches en pipe-lines solides faites par la *Shell Oil*. Ceci produira d'abord au Canada des personnes et du matériel capables de faire reculer les frontières dans ce domaine particulier et l'on peut présumer, si les Canadiens sont entreprenants et intéressés, et je suis sûr qu'ils le sont, que le fait que ce travail est fait au Canada par des personnes qui sont dans un milieu canadien signifiera que l'entrepreneur canadien aura un meilleur accès à ce qui se produit, saura mieux ce qui se fait et en récoltera mieux les fruits qu'un autre entrepreneur qui n'est pas au Canada. Ceci s'appliquera aux petits manufacturiers de matériaux accessoires, aux petits manufacturiers en matériel de recherches et à tout ce qui se produit.

M. PETERS: Voilà ce que je veux dire. Si vous enlevez le «au Canada», cela n'incitera pas autant l'établissement du petit commerce de service, de l'entrepreneur ou de la machinerie technique qui sont nécessaires à la recherche au Canada. Il me semble que nous laissons acheter ces choses ailleurs. Dans le cas des ordinateurs, par exemple, il me semble que si la recherche nationale les fabriquait et pouvait disposer de l'argent que lui donnerait le présent bill, il aurait un ordinateur pouvant servir à toute la recherche au Canada. Si vous le faites en vertu de ce qui me semble être l'effet du présent bill, cela vous permettrait de garder votre ordinateur à l'Université Columbia ou ailleurs et d'y avoir recours parce qu'il n'est pas facilement disponible au Canada et qu'il n'y a pas d'équivalent. Si vous vous servez de l'argent de l'autre façon, le conseil de recherches se verrait obligé d'acheter ce matériel et ensuite l'entrepreneur au Canada pourrait travailler à partir de cela, n'est-ce pas?

M. DRURY: Eh bien, je pense vraiment qu'à la longue, peu importe les arrangements qui seront faits, ils seront efficaces du point de vue économique. Autrement vous vous construisez un château en Espagne et, dans ce cas particulier que vous mentionnez, la meilleure façon de procéder au début serait peut-être d'avoir recours à un ordinateur sur une base nord américaine plutôt que sur une base canadienne jusqu'à ce que les besoins en recherches canadiennes augmentent au point où l'usage d'un ordinateur canadien soit justifié. Ceci était, évidemment, le cas dans les services du gouvernement où, au tout début, au lieu d'acheter un ordinateur pour lui-même, le gouvernement a fait l'achat des services d'un ordinateur appartenant à l'étranger. Dès que les besoins du gouvernement pour un ordinateur sont devenus importants à tel point qu'il lui était rentable de posséder et de faire fonctionner son propre ordinateur, le gouvernement l'a alors acheté. Je crois que cela aurait été une erreur si l'on avait essayé d'organiser les choses en sorte que le gouvernement soit empêché d'acheter des services à l'extérieur seulement pour pouvoir dire que le gouvernement devrait posséder ses propres ordinateurs. Aidons l'industrie des ordinateurs, achetons-en un autre dont nous n'avons pas un réel besoin.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? M. Andras.

M. ANDRAS: Sur ce point particulier de la discussion, il me semble que l'article 2c), en page 2 a très nettement mentionné l'intention. Les paroles sont fortes de sens:

destiné et tout à fait attribuable à la poursuite de facilités ou à l'établissement de facilités pour la poursuite de la recherche scientifique et du développement au Canada.

Je crains que l'on essaie ici de trop réduire la portée de ce bill. Si je comprends bien, nous faisons en quelque sorte un nouveau départ avec le présent bill et j'aimerais beaucoup mieux voir la possibilité de faire certains abus à cet égard et d'ouvrir toutes grandes les portes afin d'encourager l'industrie à participer à la recherche canadienne que d'essayer de tout rédiger dans ce bill et le rendre tellement limité et précis que les gens ne s'en occuperont pas. Je pense que nous essayons présentement d'y mettre trop d'ordre.

Je suggère que nous acceptions la possibilité de voir quelques abus tirés de ces avantages. Le Canada pourrait encore en tirer un profit. Quand nous aurons une certaine expérience sur l'usage de ces octrois sur une période de 2, 3, 4 ou 5 ans, si nous voyons alors que l'on tend à en abuser, probablement dans le sens qui a été mentionné ici, alors, en nous servant de l'expérience pratique que nous aurons acquise, qu'est-ce qui nous empêchera de modifier le bill en vue de prévenir cela? N'essayons pas de restreindre présentement les choses et d'en faire quelque chose de si compliqué que la plus grande partie de l'industrie ne fera qu'ignorer cette question, à titre expérimental, et fermez les portes une fois que nous saurons de quelle porte nous parlons.

Une VOIX: Bravo, bravo.

M. ANDRAS: En autant que la chose est raisonnable.

Une VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Si nous en avons fini avec la discussion, nous pouvons avoir un proposeur et un secondeur pour que le paragraphe (1) de l'article 3 soit amendé en supprimant les mots «au Canada» à la ligne 33 de la page 2.

M. ANDRAS: Je le propose.

M. FAULKNER: Je seconde.

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: L'article 3 tel qu'il est amendé est-il adopté?

M. SALTSMAN: Voulez-vous arrêter là une seconde, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SALTSMAN: Je voudrais m'opposer à cela.

Le PRÉSIDENT: Vous vous opposez à la première proposition qui était l'amendement apporté à l'article 3?

M. SALTSMAN: Oui.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est adopté, mais non à l'unanimité. L'article 3 est maintenant amendé, et le ministre a un autre amendement.

M. DRURY: Oui, monsieur le président. Ceci est en réalité très technique. Je penserais peut-être demander à M. Reisman d'expliquer le but de cet amendement.

M. S.S. REISMAN (*sous-ministre*): On a suggéré d'amender l'article 3 en y supprimant le paragraphe (2), en page 2, et en le remplaçant par l'article suivant dont nous avons ici quelques exemplaires que l'on peut distribuer. Si vous me permettez de lire le nouveau paragraphe proposé, il serait comme il suit:...

Le PRÉSIDENT: On a porté à mon attention qu'il s'est produit un oubli malheureux qui, j'en suis certain, sera corrigé à l'avenir par le ministère de l'Industrie, et qui fait que nous n'avons pas d'exemplaire de cet amendement en français. M. Goyer sera peut-être en mesure de le comprendre. Je reconnais qu'il a fait ses études légales dans sa langue natale et il sera peut-être en mesure d'avoir de l'aide...

(Français)

M. GOYER: Non, je n'ai pas besoin d'aide. Il semble que les gens tiennent absolument à travailler dans une seule langue. Je suis venu ici pour travailler dans les deux langues. Dans la province de Québec, nous disons que nous travaillons dans les deux langues à Ottawa; pour qu'il en soit ainsi, il faut me donner la chance de le faire. J'espère qu'à l'avenir on tâchera de nous donner une traduction, car nous ne travaillons pas simplement pour le plaisir de parler...

(Traduction)

M. DRURY: Nous ferons le nécessaire pour obtenir ces traductions immédiatement.

Le PRÉSIDENT: Le ministre m'apprend qu'il cherche à obtenir une traduction de cet article. En attendant, M. Reisman on donnera la lecture en anglais et nous expliquera ce dont il s'agit.

M. REISMAN: Je vous remercie, monsieur le président. Le nouvel article proposé se lit comme suit:

«(2) Aucune dépense faite par une corporation pour la recherche et le développement scientifiques ne doit être prise en compte pour les objets de toute disposition de la présente loi à moins que le Ministre, se fondant sur les renseignements qui lui sont présentés en conformité de la présente Loi et les autres renseignements qu'il considère pertinents, ne soit convaincu que la recherche et le développement scientifiques pour lesquels la dépense a été faite profiteront vraisemblablement au Canada s'ils sont couronnés de succès et, si le Ministre n'en est pas convaincu,

- (a) aucun montant payé à la corporation relativement à cette recherche et ce développement scientifiques, ni
- (b) aucun bien acquis par la corporation aux fins de cette recherche et ce développement scientifiques

ne doit être pris en compte pour les objets de toute disposition de la présente loi.»

En guise d'explication,

Cette modification doit s'assurer que si une dépense n'est pas admissible au titre de dépense faite pour la recherche et le développement scientifiques qui profiteront vraisemblablement au Canada, ni cette dépense ni aucun montant payé relativement à cette recherche et à ce développement scientifiques, ne seront pris en compte dans tout calcul visant à déterminer les dépenses admissibles aux termes de la Loi; en outre, aucune des dispositions de la Loi ne doit s'appliquer aux biens acquis en vertu de cette dépense.

Maintenant, tout ceci semble très compliqué, mais permettez que j'explique en une ou deux phrases pourquoi cette modification est nécessaire.

Aux termes de la présente loi, certaines dépenses encourues pour la recherche et le développement, à moins qu'elles ne soient effectuées pour profiter au Canada, ne sont pas admissibles au versement d'un octroi. En faisant un calcul de toutes les dépenses admissibles, on supprime ces dépenses particulières sans verser un octroi en ce qui les concerne.

Ailleurs dans ladite loi, il est prévu que si une société obtient un paiement d'une autre corporation pour des services fournis relativement à la recherche et au développement, ce paiement sera déduit de son total lorsque la base d'un octroi sera calculée.

Cette modification d'ordre technique, ainsi proposée, veut simplement dire que si vous avez exclu la dépense initiale et ne versez pas un octroi en ce qui la concerne, alors tout paiement reçu d'une source extérieure relativement à cette dépense ne sera pas déduit; autrement, vous pénalisez la société.

Cette mesure ne vise qu'à assurer un régime harmonieux et équilibré. Si, en premier lieu, une dépense n'est pas incluse pour le versement d'un octroi, alors les paiements reçus relativement à cette dépense ne doivent pas être exclus; c'est tout ce que la mesure accomplit.

Pour mettre cette mesure en vigueur, il a fallu employer une phraséologie plutôt abondante. On a pris conseil du ministère de la Justice et ce sont d'ailleurs les fonctionnaires de celui-ci qui ont rédigé le texte. Toutefois je puis vous assurer que ladite modification ne vise qu'à donner de la symétrie au projet et non à pénaliser la corporation.

Le PRÉSIDENT: M. Faulkner?

M. FAULKNER: Monsieur le président, je voudrais poser deux brèves questions au sujet de cet article dans sa forme modifiée.

Dans l'application du présent projet de loi, le ministère a-t-il l'intention soit d'approuver soit de désapprouver les dépenses que se proposent d'effectuer les sociétés, bien avant que ces dépenses ne soient faites?

M. DRURY: Vous désirez savoir, n'est-ce pas, si le ministère approuvera les dépenses de ces sociétés. Eh bien, leurs dépenses ne seront approuvées ou ne seront admissibles que si elles sont effectuées dans le cadre de certains paramètres. On donnera à ces sociétés une réponse soit positive soit négative sur cette base, ce qui ne signifie pas que leurs dépenses seront approuvées d'avance, si celles-ci ne sont pas effectuées en conformité de certains paramètres qui ont été proposés. En somme, il s'agit d'approuver les paramètres et non les dépenses. Est-ce bien clair?

M. FAULKNER: Je ne dirai pas que votre explication est tout à fait claire; toutefois, il se peut bien que ce soit de ma faute.

M. DRURY: Si une société vient nous dire: «Nous allons dépenser \$100,000 pour développer une certaine idée d'une certaine façon et voici comment nous allons procéder; est-ce que notre dépense à cet égard sera admissible? Nous lui répondrons: Oui. Maintenant, il ne s'agit pas là d'approuver une dépense de \$100,000, mais plutôt d'approuver une dépense effectuée de la façon mentionnée. Si, en effet, la société n'effectue pas cette dépense conformément au paramètre proposé, alors l'approbation qu'elle recevra ne sera pas pour une dépense de \$100,000 et, par conséquent, pour un octroi de \$25,000. Est-ce que vous comprenez ce que je dis?

M. FAULKNER: Oui; mais il paraît que le but de la proposition, ainsi que la question des paramètres, seront discutées avec les fonctionnaires de votre ministère.

M. DRURY: C'est exact.

M. FAULKNER: Par conséquent, une société ne devrait éprouver aucune difficulté à soumettre aux fonctionnaires de votre ministère une proposition relative à une dépense qu'elle compte effectuer, en expliquant et l'objet et la dépense et les moyens qui seront utilisés à cette fin; elle peut donc, en ce faisant, s'attendre à recevoir une réponse assez nette et claire quant à la question de savoir si elle est admissible ou non au versement d'un octroi.

M. DRURY: En effet, c'est que nous comptons faire.

M. FAULKNER: C'est bien. Il se peut que l'autre question que je veux poser l'ait déjà été lors d'une séance précédente. S'il en est ainsi, vous pouvez me le dire et j'irai consulter le compte rendu.

Avons-nous, à un moment donné de nos délibérations, discuté de la signification du terme «profiteront vraisemblablement au Canada» et aussi de la manière de l'interpréter? Avons-nous fait cela?

M. DRURY: En effet.

M. FAULKNER: Je vais consulter le compte rendu.

M. SALTSMAN: Ce n'est qu'un prétexte pour avoir une explication de celle que vous avez donnée.

M. DRURY: Nous avons quelqu'un d'autre qui fait cela.

M. SALTSMAN: Pouvez-vous nous donner un exemple typique de la façon dont cette modification pourrait s'appliquer et aussi de ce qu'elle est censée corriger? Je crains fort de n'avoir pas bien compris pourquoi cette modification est nécessaire. Est-ce, par hasard, une activité quelconque d'une société qu'elle est censée redresser

M. DRURY: La société, dans ses comptes, sous la rubrique Service de recherches, indiquera le total des sommes dépensées. Une partie de ces sommes peut représenter des montants que lui ont versés une autre corporation. Maintenant, à titre d'exemple, la société «A» est occupée par un programme de recherche concernant le développement de la société Polymer et elle a, en outre, son propre programme de recherche; et le budget, si vous préférez, du département des recherches comprend des sommes d'argent provenant du fonds général de la corporation «A», mais ils font également, à forfait, certaines recherches spéciales dans leurs laboratoires pour le compte de la corporation «B», sur un aspect particulier des polymères. La corporation «B» a dépensé de l'argent au Canada afin de faire faire des recherches pour poursuivre son but, et elle a droit à la subvention. Nous ne voulons pas que les sommes d'argent versées par la corporation «B» pour obtenir des subventions et remises à la corporation «A», donnent droit aux subventions. Donc, l'argent reçu par la corporation «A» pour faire des recherches pour le compte de la corporation «B» ne donne à la corporation «A» aucun droit aux subventions.

D'après le premier libellé, il était possible qu'une partie des dépenses engagées par la corporation «A» soient jugées ne pas être conformes à la loi, et ces dépenses-là ne comptaient pas. Avant la modification proposée, toutefois, le texte n'éliminait pas, de l'autre côté de l'équation, l'argent reçu de la corporation «B» pour entreprendre des recherches véritables. Si vous l'enlevez d'un côté, il faut dépenses-là ne comptaient pas. Avant la modification proposée, toutefois, le texte incompréhensible.

Le PRÉSIDENT: Ils ont réussi à en voiler autant que possible le véritable but, afin de perpétuer un système en vertu duquel, nous, les avocats, avons retiré un bon revenu depuis assez longtemps.

Une VOIX: Et continuerons de le faire.

Le PRÉSIDENT: Oui. Je vous fais un discours sur la profession juridique avant que monsieur Saltsman ne le fasse, parce que je sais un peu ce qui se passe dans les coulisses.

Si le débat est terminé, il serait dans l'ordre que quelqu'un propose l'amendement et que quelqu'un l'appuie.

M. REID: Je le propose.

M. LEGAULT: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

(L'article 3 modifié est adopté.)

Sur l'article 4—*Montant des subventions.*

Le PRÉSIDENT: On a également proposé une modification à l'article 4.

M. HOPKINS: Je propose que l'article 4 soit modifié par la suppression des mots «au Canada» après le mot «demandeur» à la ligne 12 de la page 4.

M. REID: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est-il adopté?

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

Le PRÉSIDENT: Il y a aussi un amendement portant que, dans le paragraphe (2) de l'article 4, les mots «au Canada», aux première et deuxième lignes de la page 4, soient supprimés.

M. REID: Je le propose.

M. FAULKNER: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: L'amendement est-il adopté?

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

Le PRÉSIDENT: L'article 4 modifié est-il adopté?

M. SALTSMAN: Non. J'aimerais poser une question. Je ne sais si je soulève ce problème au bon moment, mais j'aimerais reprendre une question que je posais antérieurement, à savoir si nous ne pourrions pas fournir une autre indemnisation, particulièrement aux groupements et aux associations de moindre envergure, afin de leur permettre de faire des recherches conjointes, et une compensation plus élevée que les 25 p. 100 que prévoit le présent projet de loi pour les universités, les collèges, les instituts de recherches et les associations reconnues.

Je fais cette suggestion en raison du fait qu'il y a plusieurs petites entreprises et associations au Canada qui ne possèdent pas leurs propres installations de recherches, mais qui pourraient être encouragées à en mettre sur pied, et ce n'est certes pas la meilleure façon de faire ce genre de travail au pays. Je crois que nous devrions nous efforcer, en raison de la nature de notre industrie canadienne, d'encourager la recherche dans des organismes centraux, comme les universités et les centres de recherche du gouvernement.

J'ai demandé au Ministre, la dernière fois que je l'ai vu, s'il étudierait la chose. J'y ai songé depuis ce temps-là et j'en suis encore plus convaincu; j'aimerais que l'on insère dans le paragraphe (1) de l'article 4, là où l'on dit:

La subvention autorisée par le Ministre... doit être d'un montant au moins égal à 25 p. 100...

ou, après cela, les mots suivants ou l'équivalent:

...ou dans le cas de recherches effectuées par une association reconnue, une université, un collège, un institut de recherche ou un autre institut semblable.

Cette définition est tirée de l'article 5(1) a) (ii)(A) qui dit que le montant doit être de 50 p. 100.

Je crois que nous devrions encourager au Canada ce genre de recherches conjointes faites dans des institutions.

M. DRURY: Nous inviterions ainsi des maisons comme Du Pont à se défaire de leur propre laboratoire, et à réorganiser le même laboratoire avec les gens qui font le même travail sur un campus universitaire, et à obtenir ainsi une subvention double.

M. SALTSMAN: A la longue, ce serait tout à l'avantage du Canada. C'est sans regret que je verrais notre réseau de recherches s'engager dans cette voie.

M. DRURY: Peut-être, je ne suis pas prêt à dire le contraire. C'est quand même avec d'immenses précautions que je dirais, à l'heure actuelle, que nous devrions aller jusqu'à 50 p. 100, parce que ça se fait de façon collective, jusqu'à un certain point.

Je pourrais dire que c'est là un très bon point, parce que nombre de petites entreprises n'ont pas voulu, ou n'ont pas pu, se lancer elles-mêmes dans la recherche parce qu'il faut un certain minimum d'effort et de ressources pour que des recherches de cette nature donnent des résultats, et les maisons plutôt modestes ne peuvent se le permettre.

Nous, du Ministère, avons étudié le problème et nous avons cru que la présente loi nous le permettrait. En fait, des démarches fructueuses ont été entreprises à l'égard de l'industrie du meuble afin de convaincre les petites entreprises de s'unir afin de poursuivre des recherches communes. Elles sont enchantées des présentes dispositions qui leur permettront de le faire.

Il y a aussi une autre expérience qui a été tentée à ce sujet, à l'Université de Windsor. Une subvention est accordée à l'Université de Windsor afin de fonder un institut ayant pour but de diffuser la technologie dans l'industrie vraiment reliée géographiquement à l'Université de Windsor et de faire des recherches pour le compte des entreprises plus petites de Windsor. Nous avons bon espoir qu'advenant que la présente loi soit passée, et que nous puissions organiser avec succès l'aide financière directe que nous fournissons, nous espérons que, grâce à cette loi, l'aide financière cessant un bon jour, le système fera ses frais.

Ce serait, à mon avis, une optique tout aussi constructive et qui mènerait, à la longue, tout aussi bien à un emploi économique des ressources en général que ne le ferait votre proposition de fournir une aide continue. Nous ne savons pas si ça peut fonctionner, mais nous essayons de le trouver.

M. SALTSMAN: Je suis très heureux de vous avoir entendu dire certaines de ces choses. Peut-être 50 p. 100 est-il trop fort, il n'y a pas de problème à ce sujet. Je l'ai donné comme une indication de mon intérêt à ce problème, ou de ma bonne volonté, à tout prix, de dépenser de grosses sommes d'argent en recherche, si cela est nécessaire. Toutefois, j'aimerais encore voir, même s'il est faible, l'établissement d'un tel différentiel suivant les spécifications du bill nous donnant la possibilité de voir si ce genre d'encouragement produit son effet dans le sens que j'espère.

M. ANDRAS: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question afin d'éclaircir le point soulevé par M. Saltsman. N'y-a-t-il rien dans ce bill qui puisse empêcher une petite compagnie de contacter l'université ou une autre institution académique ou orientée vers la recherche, et de dire qu'elle aimerait faire ces

recherches de sa propre part selon les termes et la définition de la «recherche scientifique» de l'autre jour? Elle pourrait dire pouvoir fournir les 75 p. 100 du prix, le gouvernement fournissant les 25 autres p. 100 s'il était d'accord. Je veux dire qu'il pourrait n'y avoir aucun moyen de recherche sans aucun doute pour une petite compagnie, mais l'on pousse une université canadienne ou toute autre organisation de ce genre, ou association, ou groupement de gens, à fournir ces moyens. Est-ce désirable?

M. REISMAN: C'est certainement désirable. J'aimerais faire une remarque, monsieur, en rapport avec la référence de l'aide donnée à l'université de Windsor pour mettre sur pied un institut de recherche devant permettre d'aider les petites industries de cette région. J'aimerais faire remarquer, monsieur, que dans notre budget départemental nous avons envisagé une certaine somme d'argent pour étendre aux autres universités les mêmes avantages que ceux accordés à l'université de Windsor. Nous avons été contactés par trois autres universités avec lesquelles nous avons discuté, et nous avons les moyens dans notre budget, si nous pouvons en arriver à un accord satisfaisant, de développer ce système. Ceci s'accorde avec la suggestion de M. Saltsman d'employer ces ressources pour l'encouragement de petites entreprises, seules, soit groupées, à se servir des universités et autres institutions pour les aider à faire leur travail, chose qu'elles ne peuvent faire par elles-mêmes. Ceci est un très fort désir du gouvernement, et nous le soutenons, monsieur, autant que nous le pouvons.

M. GOYER: Pourrait-on connaître les nom des ces trois universités?

M. REISMAN: Des universités en question, l'une est en Nouvelle-Écosse et les autres en Ontario; mais nous nous attendons à recevoir des demandes de la part d'universités à travers tout le pays.

M. ANDRAS: Monsieur le président, je ne voudrais pas trop abuser du temps du Comité, mais il vient de me venir une pensée intéressante.

Dans ma région, le nord-ouest de l'Ontario, on souhaiterait qu'il soit procédé à de la recherche sur les produits forestiers, à l'université de Lakehead. Y aurait-il accord avec le bill à ce que cinq ou six, ou trois ou quatre telles compagnies de produits forestiers, ou corporations, s'associent et contactent l'université de Lakehead en disant: «Voici le type général de recherche sur l'utilisation des produits forestiers que nous aimerions vous voir entreprendre. Nous donnerons chacune 25 p. 100 du prix, le gouvernement fournissant 25 p. 100 du prix total, si vous le faites.» Pourraient-elles s'associer de cette manière et agir raisonnablement suivant la loi?

M. REISMAN: Oui, très certainement.

M. ANDRAS: Autrement dit le mot corporation n'entraîne ici aucune limitation?

M. REISMAN: Non.

M. ANDRAS: Du point de vue technique il leur faudrait mettre sur pied une compagnie de biens ou quelque chose de ce genre pour ce faire? Devraient-elles passer par toutes ces machinations?

M. REISMAN: Non, pas du tout. Les 25 p. 100 de la contribution de chaque compagnie lui seraient versés selon le bill.

M. ANDRAS: Oui, mais ils leur faudrait passer par quelque...

M. REISMAN: Non. Pour donner des chiffres si l'on envisageait un programme de recherche englobant une dépense annuelle de \$100,000, c'est ce que l'on paierait à l'université. Chaque compagnie verserait directement \$25,000 à l'université, soit en commun, soit individuellement. Chacune de ces trois compagnies recevrait du gouvernement une subvention de 25 p. 100 de ses \$25,000, le total atteignant \$100,000. Il n'y a aucune nécessité à former des compagnies intermédiaires.

M. ANDRAS: Je vais être très technique, mais supposons que l'association forestière canadienne désire le faire en opposition à une corporation individuelle.

M. DRURY: L'association forestière canadienne est une organisation sans but commercial, et de telles organisations n'ont pas droit à des allocations. L'association forestière canadienne ne pourrait le faire sur ses propres revenus. Elle ne pourrait être que le véhicule servant à le faire, mais l'argent devant servir à ce propos précis devrait provenir des compagnies qui financent l'association. Me suivez-vous?

M. ANDRAS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la clause 4.

L'article 4 est adopté.

M. REISMAN: Je me demande, monsieur le président, si je puis corriger ce que j'ai dit il y a un moment lorsque j'ai nommé les universités avec lesquelles nous sommes en contact au sujet de ce programme. On vient de me dire que nous avons des contacts très actifs avec l'université de Sherbrooke, dans le Québec, à ce même sujet.

Article 5—*Dépenses courantes, admissibles.*

M. SALTSMAN: Avez-vous accordé quelques pensées au genre d'organisation dont M. Andras parlait, une organisation sans but commercial. Je pense qu'elle entrerait dans le cadre de cette clause. N'y a-t-il eu aucun amendement de fait pour admettre ces organisations sans but commercial telles que l'association forestière. Pourquoi doit-on insister sur le fait qu'elles doivent toutes être des corporations à profit.

M. DRURY: Pas à profit, mais imposables.

M. SALTSMAN: D'accord, imposables. Pourquoi nous faut-il insister là-dessus? Est-ce que cela signifie que si elles sont sans but commercial elles ne peuvent bénéficier de ce privilège car il est lié à la notion d'impôt? Pourquoi ne pourraient-elles avoir l'allocation de 25 p. 100 si elles ne sont pas imposables.

M. DRURY: Eh bien, je suppose qu'en réalité la raison en est que l'on peut être assuré que le calcul du montant des allocations, ce qui signifie quelque sorte de vérification des dépenses de la corporation imposable, cette vérification est effectuée par le ministère du revenu national, ou de sa part, ou avec le droit d'effectuer une telle vérification. Dans le cas de corporation sans but commercial aucune vérification n'est effectuée ou exigée à des fins gouvernementales.

M. SALTSMAN: Oh, c'est un problème de comptabilité plutôt qu'un problème de principe.

M. REISMAN: Eh bien, monsieur, le but essentiel de la loi est de fournir des stimulants généraux aux industries par le développement de la recherche scientifique au Canada dans le domaine de leurs activités, leurs opérations industrielles, leurs institutions sans but commercial. Il n'y a pas d'exploitation des résultats des recherches et développements dans des buts industriels ou de fabrication. Ce ne sont pas des institutions de fabrication ou industrielles. Ils demeurent dans le cadre de l'institution de la loi.

M. SALTSMAN: Ils peuvent donc représenter un très grand groupe, une très petite compagnie, qui puisse ne pouvoir agir que de cette manière. Je présume que la tendance au Canada sera d'encourager la formation d'associations d'affaires de ce type.

M. DRURY: Eh bien, l'un des problèmes que soulève votre suggestion dès maintenant est que tout le travail de recherche fait par les universités devrait avoir droit à cette allocation.

M. SALTSMAN: Eh bien, pas nécessairement. Je pense...

M. DRURY: Eh bien, si ce n'est pas nécessaire, le fait de permettre aux organisations non imposables d'y avoir droit nous fixerait sur ce résultat. Vous limitez donc les organisations non imposables à quelque catégorie, et du fait de la grande variété des associations industrielles, certaines d'entre-elles sont très fortement organisées, d'autres sont libres, il est difficile de les associer. Maintenant, si vous voulez entrer dans ce domaine vous n'allez que chercher des problèmes et des ennuis. Il est beaucoup plus facile d'agir comme nous le faisons dans l'industrie du meuble, de faire comprendre aux firmes individuelles ce qu'elles peuvent faire en groupe et comment elles peuvent obtenir une allocation plutôt que d'essayer, et d'être prêt à le faire, de passer au peigne fin les livres de comptes des organisations sans but commercial.

M. SALTSMAN: Eh bien, ne serait-il pas plus facile pour l'industrie du meuble de travailler par l'intermédiaire d'une association? Je crois savoir qu'il y a 1,200 compagnies de ce genre au Canada. Il doit être bien difficile d'essayer de reconnaître ces 1,200 compagnies et d'essayer de les persuader d'agir en commun pour le bénéfice de l'industrie, au moins pour l'association. Je pense que votre ministère étudiera ce sujet afin de voir s'il est possible de faire quelque chose; j'aimerais qu'il existe une sorte d'association n'ayant pas les mêmes problèmes que toutes les autres. Il devrait exister un genre d'organisation répondant aux normes de cette loi, car je pense que cela serait très utile.

M. DRURY: J'espère que nous ne sommes pas moins intéressés que les membres du présent Comité dans l'expansion et l'élargissement des recherches au Canada. Si cela semble un bon débouché, nous essaierons et tracerons les plans de moyens de parvenir au but sans nous exposer à l'abus. C'est quelque chose que nous étudierons.

M. PETERS: Puis-je vous demander, monsieur, s'il y a similitude entre ce que M. Saltsman dit et ce que le Conseil national de recherches fait pour les *Allied Building Councils* par exemple? Ils doivent être cotisés de quelque façon aux fins de recherches que poursuit toute la division du Conseil national de recherches pour leur compte.

M. DRURY: Je n'en suis pas assuré. Il se peut que le Conseil national de recherches accomplisse du travail sur une base de contrat pour le *Allied Building Council*. C'est ce à quoi vous faites allusion, je crois.

M. PETERS: Nous sommes allés là-bas et on nous a montré toute une section qui était orientée vers les problèmes de la construction d'habitations.

M. DRURY: Presque tout cela est financé à 100 p. 100 par le budget du Conseil national de recherches.

M. PETERS: Il n'y a pas de cotisation.

M. DRURY: Non.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur l'article 5?

M. REID: La définition donnée pour l'admissibilité voulait que la compagnie soit un contribuable. Qu'arrive-t-il aux compagnies qui se débattent encore et qui ne sont pas des contribuables mais qui sont imposables?

M. DRURY: Elles sont toutes les mêmes, à peu près.

M. REID: Cela voudrait-il dire qu'une compagnie pourrait subir des pertes d'impôt ou se débattrait peut-être dans un...

M. DRURY: Imposable ne veut pas dire contribuable.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur l'article 5?

L'article est approuvé.

Sur l'article 6—*Période de base*

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas vous presser, vous pouvez avoir des questions à poser mais l'article 6 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

Les articles 7 à 13 inclusivement sont approuvés.

Sur l'article 14—*Règlements*

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre a quelques amendements.

M. DRURY: J'en ai un très simple, monsieur le président. Le paragraphe *h*) de l'article 14 se lit comme suit:

prescrivant, nonobstant l'article 5, les circonstances et manières dans lesquelles les dépenses courantes admissibles d'une corporation ne seront déterminées que d'après les renseignements fournis au ministre du Revenu national...

Cela limite les sources de renseignements, pour pouvoir déterminer l'admissibilité, à ceux que le ministre du Revenu national a déjà en sa possession et les renseignements provenant d'autres sources ne peuvent pas entrer en ligne de compte. Je crois que cela n'a pas été dûment limité et nous préfererions ne pas limiter la détermination à ces seuls renseignements. Par conséquent, la suggestion est que le paragraphe (*h*) soit abrogé et remplacé par les mots suivants:

prescrivant, nonobstant l'article 5, les circonstances et manières dans lesquelles les renseignements soumis au ministre du Revenu national, aux fins des articles 72 et 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu, peuvent être utilisés ou le seront lors de la détermination de l'admissibilité des dépenses courantes d'une corporation.

Cela veut dire qu'au lieu d'un règlement prescrivait que ces seuls renseignements soient utilisés, le nouveau paragraphe prévoira un règlement qui

déterminera comment et de quelle façon les renseignements obtenus du ministre du Revenu national seront utilisés.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un pour proposer cet amendement? M. Reid propose, M. Hopkins appuie. Êtes-vous prêts à vous prononcer...

M. SALTSMAN: Pourquoi cela semblait-il nécessaire, en plus de la déclaration que c'était indûment restrictif? Pourquoi était-il nécessaire d'apporter cet amendement pour remplacer le paragraphe h)?

M. DRURY: L'ancien libellé limitait l'établissement d'admissibilité aux renseignements obtenus du ministre du Revenu national. Il peut y avoir des cas où une corporation, pour une raison ou une autre, ne produit pas de déclaration d'impôt sur le revenu. Il se peut qu'elle ne soit pas imposable. Si elles n'ont pas à payer d'impôts, en raison d'une disposition concernant une perte, certaines corporations ne produisent pas de déclarations d'impôt sur le revenu. Par conséquent, pour ces corporations vous ne disposez d'aucun renseignement. Le ministre du Revenu national déclare n'avoir aucun renseignement et cela prescrit que la seule source à laquelle nous pouvons nous reporter pour éclaircir le sujet est ce qui se trouve entre les mains du ministre du Revenu national.

M. SALTSMAN: Ne pourraient-ils pas fournir ces renseignements quand même au ministre du Revenu national?

M. DRURY: Ils le pourraient.

M. SALTSMAN: Si les corporations voulaient jouir de l'octroi, elles pourraient fournir ces renseignements au ministre du Revenu national. Je voudrais que ces choses demeurent dans ce ministère.

M. REISMAN: Laissez-moi vous donner un exemple précis d'un problème qui s'est présenté et qui nous a amenés à proposer cet amendement. Nous avons le cas d'une corporation qui, en vertu de l'article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu, a demandé de profiter des avantages de la loi pour entreprendre des recherches et des travaux de développement. Il faut se rappeler qu'en vertu de l'encouragement de l'impôt sur le revenu, aucune distinction n'était faite entre des dépenses de capital et des dépenses courantes. L'octroi était versé sur la base de plus-value, englobant les dépenses courantes et les dépenses de capital. Nous avons le cas d'une entreprise qui lors de la présentation des renseignements au ministère du Revenu national pour obtenir les avantages, n'ont pas séparé ces dépenses, courantes et dépenses de capital, parce que cela n'aurait fait aucune différence. Ils se rendent maintenant compte que si les renseignements qu'ils ont fournis au ministère du Revenu national, renseignements qui ne faisaient pas la distinction, sont les seuls renseignements dont peut disposer le ministère de l'Industrie en vertu de la présente loi, ils seront frappés de pénalité pour ne pas avoir fait la distinction entre dépenses courantes et dépenses de capital. Ce que cela veut dire c'est que le ministère de l'Industrie peut maintenant obtenir des preuves de cette corporation à l'égard de ce qu'étaient ses dépenses dans son année de base, de façon à ce qu'elle obtienne un octroi en conformité du but et des dispositions d'une loi et ne soit pas retenue par un ensemble antérieur de renseignements incomplets qu'elle avait soumis au ministère du Revenu national. Tout ce que cela apporte c'est que l'amendement permet de tenir compte de tout ce que sait le ministère du Revenu national plus tout autre renseignement que nous pouvons obtenir directement de l'entreprise dûment vérifié et dûment appuyé de documents. Il semblait que c'était une chose raisonnable à faire et c'est pourquoi nous avons fait cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Si je peux me permettre de faire quelque chose que les membres de ma profession ne font que rarement, plus précisément, donner un conseil juridique, si je me souviens et c'est un vague souvenir—selon mon cours de droit, il est toujours préférable de regarder les choses positivement plutôt que négativement. Cette remarque ne sert qu'à démontrer que nous, avocats, ne sommes pas si mauvais que cela après tout.

Un MEMBRE: J'ai toujours cru que lorsqu'un avocat donne un conseil gratuitement, le conseil ne vaut pas grand-chose.

L'amendement est approuvé.

L'article, amendé, est approuvé.

Les articles 15 à 17 inclusivement, sont approuvés.

Sur l'article 18—*Le ministre peut obtenir des renseignements*

M. PETERS: Cette disposition permettra-t-elle au ministre seulement d'obtenir les renseignements aux fins de la présente loi?

M. DRURY: C'est exact.

L'article est approuvé.

L'article 19 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Dois-je faire rapport que le bill a subi des modifications?

Des VOIX: Oui.

M. PETERS: Puis-je proposer au Président que le présent bill soit imprimé de nouveau avec ses modifications avant de le rapporter à la Chambre, autrement nous aurons les mêmes difficultés que nous avons eu avec les autres bills.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons rapporter le bill tel que modifié.

M. PETERS: Alors toutes les modifications devront être introduites de nouveau en Chambre.

Le PRÉSIDENT: Non, je crois que nous pouvons le rapporter avec ses modifications.

M. REID: Dans le Comité des Transports, toutes les modifications que nous avons apportées ont été imprimées de nouveau et ont été approuvées. M. Pickersgill a depuis introduit une nouvelle modification.

Le PRÉSIDENT: Je crois que tout se fait d'un seul coup.

M. REID: Cela peut se faire.

M. PETERS: Comme le secrétaire se rappellera, cette question est venue sur le tapis à l'occasion de discussions sur d'autres bills qui ont été modifiés par le Comité, et soit que les modifications sont introduites de nouveau devant la Chambre ou que le bill soit imprimé de nouveau avec les modifications.

M. REID: Oui, il faut qu'il soit imprimé de nouveau avec les modifications.

Le PRÉSIDENT: Dois-je rapporter le bill tel que modifié?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous avons terminé nos délibérations concernant le Bill C-252. Je remercie le ministre et ses fonctionnaires de leur collaboration et je

remercie les membres de leur participation à la discussion. Avant d'ajourner, je tiens à vous rappeler que nous avons encore quelques affaires à régler en ce qui concerne le développement régional. Nous avons quelque difficulté à trouver le temps et l'endroit pour tenir nos réunions, alors je crois qu'il s'écoulera probablement deux semaines avant que nous puissions fixer l'horaire d'une série de réunions à cette fin, en tenant compte du montant considérable de travail des Comités. Cependant, avant cela j'entrerai en communication avec des représentants des diverses parties qui siègent au Comité, M. Bower, M. Peters et M. Saltsman.

S'il n'y a pas autre chose, nous ajournons jusqu'à nouvelle convocation du président.

Des voix: Oui.

M. PRÉSIDENT: Dois-je faire rapport que le bill a été adopté?

M. PRÉSIDENT: Nous pouvons reporter le bill tel que modifié.

M. PRÉSIDENT: Alors toutes les modifications de ce bill ont été adoptées.

M. PRÉSIDENT: Puis-je proposer au Président que le présent bill soit imprimé de nouveau avec ses modifications avant de le reporter à la Chambre?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: Le rapport de la Commission est imprimé avec les modifications.

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

M. PRÉSIDENT: C'est une question de procédure. Le rapport de la Commission est-il imprimé avec les modifications?

1905-1907

COMITÉ PARLEMENTAIRE

DE

L'INDUSTRIE DES PRODUITS DE LA PÊCHE

VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'annonçant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,

LÉON J. RAYMOND.

5961 SRAM 2 JUUL DU ENNAES

Concernant

la question du programme des régions désignées et des critères qui lui sont applicables.

TÉMOINS:

De comité de la région désignée de Mount Forest, Ontario: MM. Harry Bridle, président; Ross McLellan, secrétaire; Dan Murphy, Godwin; E. B. McInnes, Hanover; H. P. Noonan, Clinton; Dave Kilberg, Listowel; William Irwin, Painswick; Arnold Patterson, Orangeville et C. Schwartz, Walkerton.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU JEUDI 2 MARS 1967

Concernant

la question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

Du comité de la région désignée de Mount Forest, Ontario: MM. Harry
Bridle, président; Ross McLellan, secrétaire; Dan Murphy, Goderich;
E. B. McInnes, Hanover; H. F. Noonan, Clinton; Dave Kilberg,
Listowel; William Irwin, Palmerston; Arnold Patterson, Orangeville
et C. Schmaltz, Walkerton.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Addison
Andras
Beaulieu
Bower
Chatwood
Davis
Faulkner
Forest

Fulton
Goyer
Grafftey
Hales
Hopkins
Latulippe
Legault
McCutcheon

O'Keefe
Peters
Reid
Saltsman
Scott
(Victoria (Ont.))
Sherman—(24).

(Quorum 9)

Le secrétaire du comité,
D. E. Levesque.

MM. Wahn, Whelan et Lind ont remplacé MM. Addison, Andras et Hopkins le 1^{er} mars 1967.

Concernant

la question du programme des régions désignées et des critères
qui les déterminent.

TÉMOINS:

Du comité de la région désignée de Mount Forest, Ontario: MM. Harry
Bridle, président; Ross McLellan, secrétaire; Dan Murphy, Goderich;
E. B. McInnes, Hanover; H. R. Noonan, Clinton; Dave Kilberg,
Listowel; William Irwin, Palmerston; Arnold Patterson, Orangeville
et C. Schmalz, Walkerton.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1^{er} mars 1967

Il est ordonné—Que les noms de MM. Wahn, Whelan et Lind soient substitués à ceux de MM. Addison, Andras et Hopkins sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté

Le greffier de la Chambre des communes,

LÉON-J. RAYMOND.

Messieurs Bower, Cashin, Davis, Paulsen, Paves, Paul, Paton, Reid, Saltzman et Whelan. (16)

Autres députés présents: MM. Eric Winkler, L. McKelvey.

Aussi présents: MM. Harry Bridle, président du comité de la région désignée de Mount Forest; Ross McLellan, secrétaire du comité; Arnold Pearson, maire d'Orangeville; Connie Brodenick, Melancthon; Arnold Brutsaie, Amaranth; Edna Marshall, Dufferin County; C. Schmaltz, Walkerton; E. B. McInnes, Haverhill; Dan Murphy, Goderich; Walter Keifer, Drayton; Dave Kilberg, Listowel; William Irwin, Palmerston; George Bridge, Palmerston; George Joint, Lucknow; John Livermore, Clinton; H. F. Noonan, Clinton; Cam Proctor, Walkerton; Gordon Haase, économiste principale du ministère de l'Industrie; J. E. Chernick et T. K. Sheyang, du conseil économique du Canada.

Le Comité résume l'étude du problème des régions désignées et des critères qui s'y rapportent.

Le président présente MM. Bridle, McLellan et Murphy, et demande à M. McLellan de présenter les autres délégués.

M. McLellan donne lecture du mémoire de la délégation et le Comité procède à l'interrogatoire des témoins.

Il est décidé—que le mémoire, les tableaux et les graphiques seront ajoutés en appendice au compte rendu du jour.

(Voir l'appendice 7.)

À midi et quarante, l'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie de leur mémoire très bien présenté, et le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

D. E. Levesque

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1^{er} mars 1967

Il est ordonné—Que les noms de MM. Wain, Whelan et Lind soient substitués à ceux de MM. Addison, Andras et Hopkins sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE
Le greffier de la Chambre des communes,

LÉON L. RAYMOND, M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Lafontaine

et Membres:

Andras	Fulton	O'Keefe
Andras	Goyer	Peters
Andras	Grafton	Reid
Andras	Hales	Saltsman
Andras	Hopkins	Scott
Andras	Laurippe	(Victoria (Ont.))
Andras	Legault	Sherman—(24).
Andras	McCuscheon	

(Quorum 9)

Le secrétaire du comité,
D. E. Levesque.

MM. Wain, Whelan et Lind ont remplacé MM. Addison, Andras et Hopkins le

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 2 mars 1967
(18)

Le Comité permanent de l'industrie, de la recherche et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 h. 40, sous le présidence de M. Cashin.

Présents: Messieurs Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Hales, Lind, Peters, Reid, Saltsman et Whelan. (10)

Autres députés présents: MM. Eric Winkler, Elwood Madill, et R. E. McKinley.

Aussi présents: MM. Harry Bridle, président du comité de la région désignée de Mount Forest; Ross McLellan, secrétaire du comité; Arnold Patterson, maire d'Orangeville; Connie Broderick, Melancthon; Arnold Brunside, Amaranth; Eldon Marshall, Dufferin County; C. Schmaltz, Walkerton; E. B. McInnes, Hanover; Dan Murphy, Goderich; Walter Keifer, Drayton; Dave Kilberg, Listowel; William Irwin, Palmerston; George Bridge, Palmerston; George Joint, Lucknow; John Livermore, Clinton; H. F. Noonan, Clinton; Cam Proctor, Walkerton; Gordon Haase, économiste principale du ministère de l'Industrie; S. E. Chernick et T. K. Shoyama, du conseil économique du Canada.

Le Comité résume l'étude du problème des régions désignées et des critères qui s'y rapportent.

Le président présente MM. Bridle, McLellan et Murphy, et demande à M. McLellan de présenter les autres délégués.

M. McLellan donne lecture du mémoire de la délégation et le Comité procède à l'interrogatoire des témoins.

Il est décidé—que le mémoire, les tableaux et les graphiques seront ajoutés en appendice au compte rendu du jour.

(Voir l'appendice 7.)

A midi et quarante, l'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie de leur mémoire très bien présenté, et le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 2 mars 1967

(18)

Le Comité permanent de l'industrie de la recherche et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 h. 40, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: Messieurs Bower, Cashin, Davis, Faulkner, Hales, Lind, Peters, Reid, Salzman et Whelan. (10)

Autres députés présents: MM. Eric Winkler, Elwood Madill, et R. E. McKinley.

Aussi présents: MM. Harry Bridle, président du comité de la région désignée de Mount Forest; Ross McLellan, secrétaire du comité; Arnold Paterson, maire d'Oran-Geniville; Connie Broderick, Melancton; Arnold Brunside, Amaranth; Eldon Marshall, Dufferin County; C. Schmalz, Walkerton; E. B. McInnes, Hanover; Dan Murphy, Goderich; Walter Keiser, Drayton; Dave Kilberg, Listowel; William Irwin, Palmerston; George Bridg, Palmerston; George Join, Lucknow; John Livermore, Clinton; H. F. Noonan, Clinton; Sam Proctor, Walkerton; Gordon Hase, économiste principal du ministère de l'Industrie; S. E. Chetnick et T. K. Shoyama, du conseil économique du Canada.

Le Comité résume l'étude du problème des régions désignées et des critères qui s'y rapportent.

Le président présente M. Harry Bridle, McLellan et Murphy, et demande à M. McLellan de présenter les autres députés.

M. McLellan donne lecture du mémoire de la délégation et le Comité procède à l'interrogatoire des témoins.

Il est décidé—que le mémoire, les tableaux et les graphiques seront ajoutés en appendice au compte rendu du jour.

(Voir l'appendice 7.)

A midi et quarante, l'interrogatoire des témoins étant terminé, le président les remercie de leur mémoire très bien présenté, et le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 2 mars 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui avec nous le premier groupe venu de l'extérieur pour se présenter devant nous. Nous avons ici un groupe de l'ouest de l'Ontario embrassant les comtés de Bruce, Wellington, Huron et Dufferin. Il a préparé un mémoire qu'il a, je pense, distribué. Ce n'est pas un très long mémoire. Le secrétaire de leur association de développement, M. Ross McLellan, vous le dira, puis les deux autres messieurs le commenteront. Auparavant je vais demander à M. McLellan de présenter les représentants des différentes villes de cette région, qui sont venus de l'ouest de l'Ontario pour être avec nous ce matin. Monsieur McLellan, voulez-vous le faire? A l'appel de votre nom voulez-vous vous lever de façon à ce que le Comité puisse voir quelqu'un venant de l'ouest de l'Ontario.

M. ROSS McLELLAN (*Mount Forest*): Merci, monsieur le président. Les villes et leurs représentants sont: Walkerton, Clarence Schmaltz et Ted McCannell; Hanover, E. B. McInnes; Orangeville, Arnold Patterson; Dufferin County, le préfet Eldon Marshall; Armaranth Township, Arnold Burnside; Melancthon Township, Connie Broderick; Clinton, John Livermore, H. F. Noonan et Cam. Proctor—they sont en train d'essayer de faire pression ou quelque chose de ce genre; ils ont une importante délégation; Lucknow, George Joint; Palmerston, Wililam Irwin et George Bridge; Listowel, Dave Kilberg, le seul représentant de la Confédération; Drayton, Walter Keifer; Goderich, Dan Murphy; Mount Forest, notre président, Harry Bridle, et moi-même.

Maintenant, messieurs, ceci a commencé en décembre 1965. La résolution d'origine a été adoptée par le conseil municipal de Mount Forest. Je vais vous la lire:

Étant donné que la méthode actuelle d'aide à certaines municipalités par l'emploi de régions désignées de faible accroissement a créé des avantages pour de telles municipalités de préférence à d'autres municipalités voisines où existent des problèmes d'accroissement semblables ou bien souvent plus sérieux, et étant donné que l'on se rend compte si cette aide sous sa forme actuelle est considérée comme nécessaire et si elle doit s'effectuer sur une base impartiale, il convient de décider que dans ces régions désignées de faible accroissement il est recommandé que des régions totales opposées à des municipalités individuelles soit ainsi désignées, et que toutes les municipalités d'une telle région aient droit au même type d'assistance, et en particulier que la région s'étendant de Goderich à Orangeville s'étendant au nord de la route provinciale n° 9 soit considérée comme tel.

Maintenant ceci a été adopté par le conseil et approuvé par 41 municipalités, et je pense que vous en avez tous une copie. Vous connaissez les noms des municipalités et il est dit...

M. HALES: Je n'arrive pas à trouver cette résolution.

Une voix: Cela se trouve derrière.

M. McLELLAN: Ceci est la résolution d'origine. Vous noterez que la route n° 9 se dirige vers l'ouest à partir d'Orangeville, nous l'avions prévue d'aller tout droit sur Goderich. A notre première réunion qui fut approuvée par 47 municipalités, cette ligne avait été prévue allant vers l'ouest, d'Orangeville à Arthur, puis elle fut orientée vers le sud-ouest, comme vous pouvez le voir sur la carte et arrive juste au nord de Sarnia. C'est la différence entre la résolution originale et ce que nous vous présentons aujourd'hui. J'ajoute que ce dossier a été présenté à M. Drury en novembre dernier.

Lorsque le gouvernement fédéral présenta la loi sur les régions désignées pour soulager les malaises du chômage, il le fit après de nombreuses recherches et études. Le diagnostic était sans restriction du point de vue des statistiques disponibles. Ce cas ressemble au diagnostic d'un médecin à propos d'un patient, mais là s'arrête la similitude. Le médecin qui a à cœur l'intérêt de son patient prescrit des doses limitées de médicaments pour guérir le patient. La prescription est limitée et peut se renouveler seulement si nécessaire. Une trop grande dose pourrait être fatale. La législation sur les régions désignées pourrait fonctionner de la même manière. Un abus des effets guérisseurs de cette législation peut inverser la cure et créer de nouveaux problèmes, presque aussi importants que le problème de chômage d'origine. La région d'Owen Sound pourrait être citée en exemple. Le 31 juillet 1965, 748 personnes étaient inscrites pour un emploi, 407 hommes et 341 femmes. Comme résultat des bénéfices de la désignation, il a été fournie 1,575 emplois industriels. Il y aura besoin de 1,842 ouvriers, le nombre des emplois atteignant 3,417. Il y a une tache sur mon second chiffre. Je pourrais me tromper au sujet des ouvriers, mais n'importe comment le total est bien net, 3,417. Les conditions qui en ont résulté ont obligé le bureau Owen Sound à mettre des annonces hors de sa région pour des ouvriers, bien que certains des établissements proposés soient encore à l'état de projet.

Lorsque le nombre des occasions d'emploi ainsi créées dépasse largement la main-d'œuvre disponible, les ouvriers ont la possibilité de se vendre au plus offrant ce qui constitue une menace directe d'inflation. Cette condition amène aussi à la redistribution de l'effectif ouvrier, mais s'il fallait placer un plafond aux conditions suivant lesquelles une région peut demeurer désignée il y aurait vraiment moins de nécessité pour le ministère de la Main-d'œuvre de déplacer des gens.

Les solliciteurs présentent la suggestion suivante qui, pensent-ils, devrait étendre des bénéfices déjà prouvés de la loi sur les régions désignées à d'autres problèmes canadiens. Il est recommandé lorsqu'une région est désignée suivant la formule actuelle basée sur le pourcentage de chômeurs enregistrés, que cette région demeure désignée jusqu'à ce que les possibilités de travail créées par l'industrie nouvelle égalent 90 p. 100 du chômage enregistré au moment de la désignation. Il est souhaitable, alors, que le ministre redésigne la région et que les bénéfices puissent servir aux régions du service national de l'embauche, ne serait-ce qu'en raison du chômage.

Les statistiques du gouvernement de l'Ontario font remarquer que pour chaque centaine d'ouvriers industriels gagnée par une région, il fallait 117 ouvriers supplémentaires dans la région pour les servir. Les situations non industrielles ainsi créées feraient plus que couvrir les 10 p. 100 non couverts par les possibilités industrielles. Les municipalités solliciteuses pensent que le lent accroissement qui caractérise cette région est aggravé, en plus, par la proximité de la région désignée. Le lent accroissement a entraîné la moyenne des salaires par tête et la moyenne des salaires par famille bien en dessous de la moyenne nationale. Ce problème est national et exige un remède national.

Les statistiques du chômage ne révèlent pas l'état véritable de l'industrie de cette région, ne montrent pas le grave besoin de pousser à l'industrialisation de la région simplement pour empêcher la situation de se détériorer plus, et amener l'économie locale au niveau de la moyenne nationale. Une grande proportion de gens, originaires

de la région, sont obligés de partir ailleurs pour s'assurer un emploi, si bien qu'un pourcentage disproportionné d'habitants de cette région est formé d'étudiants ou de personnes ayant dépassé l'âge de l'activité, et comme tels ne sont pas inscrits pour un emploi. La faible proportion d'activité industrielle de la région entraîne de faibles taxes municipales. De ceci résulte un accroissement de la charge supportée par les propriétaires qu'exige le maintien des taux des taxes municipales, charge particulièrement coûteuse pour les propriétaires âgés à revenus fixes.

L'accroissement du coût de l'éducation est un problème à tous les échelons du gouvernement, mais est particulièrement pesant pour les régions à lent accroissement. L'enseignement élémentaire et secondaire doit être assuré à une large proportion de la population rendant les prix de cet enseignement relativement plus élevés que dans les régions d'industrialisation moyenne. A la fin de leurs études, un grand nombre de membres de la communauté doivent quitter la région pour s'assurer un emploi. Le problème du coût de l'enseignement est alors aggravé du fait que les municipalités n'ont de revenus de taxes en provenance ni de l'industrie à laquelle l'enseignement municipal a préparé les ouvriers, ni des résidents dont ils auraient besoin s'ils étaient employés chez eux.

En raison du manque d'industries dans la région la finance municipale est devenue un cercle vicieux, et de même que lorsque l'on jette une pierre dans l'eau, les cercles en s'agrandissant font intervenir d'une façon préjudiciable d'autres aspects de l'économie de la vie communautaire. Le manque de taxes industrielles partageant le poids des impôts entraîne un accroissement des taxes sur les affaires ce qui à son tour entraîne l'élévation des prix pour les consommateurs. Ceci signifie un fardeau supplémentaire pour le chef de famille qui déjà paie une grande partie des taxes municipales du fait du manque d'impôts municipaux.

Les municipalités soumissionneuses croient que beaucoup des durs problèmes de leurs résidents pourraient être résolus si leur développement industriel s'alignait sur la moyenne nationale. Elles réclament leur incorporation au programme de régions désignées comme devant leur permettre d'amener l'économie de la région à des normes dont bénéficie le reste de la nation.

Vous remarquerez que la liste des 47 municipalités est annexée au dossier, et je n'en dirai pas plus. Nous avons un autre passage relatif à la carte au dos, mais je crois que l'un des derniers orateurs en parlera. C'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur McLellan. M. Bridle a maintenant quelque chose à nous dire.

M. HARRY BRIDLE (*Mount Forest*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, nous sommes ici représentant 47 municipalités situées dans l'ouest de l'Ontario comme le montre la carte annexée à ce dossier, pour vous présenter, monsieur le président, ainsi qu'à votre Comité, notre avis sur le fait que cette région a été entièrement dédaignée par la législation actuelle et passée destinée à soulager le faible développement et les bas salaires des ouvriers. La législation actuelle utilise principalement l'importance du chômage comme critère. Ceci a conduit à amener des endroits comme Owen Sound, Collingwood, Penetang et Midland, de même que les régions au nord de nous, à être incluses dans le programme d'aide aux industries s'installant dans cette région, ce qui a provoqué une vague d'activité industrielle en cet endroit. Messieurs, nous prétendons que cela n'a pas été juste envers les municipalités que nous représentons aujourd'hui. Le fait d'être entourés au sud par le fer à cheval doré et au nord par des régions désignées—qui, à propos, n'ont été désignées qu'en raison de l'important chômage saisonnier de marins pendant les moins d'hiver—nous a placés dans une position défavorable, d'autant plus que toute industrie désirant s'installer ou se réinstaller ne s'intéresse qu'aux régions désignées, du fait des considérations financières que cela implique.

Comme vous pouvez le voir sur l'orientation de la population en annexe, cette région a souffert d'une perte de population au cours des 60 dernières années. Il y a eu un léger accroissement dans les villes et environ 45 p. 100 de diminution dans les communes, ce qui s'est produit au détriment des entreprises commerciales qui s'y trouvent.

En plus de tout cela, le manque d'industrie dans cette région a entraîné la disparition de nos jeunes qui doivent s'en aller pour trouver un travail qui leur convienne. Chaque année, 90 ou 95 p. 100 des diplômés de nos écoles secondaires s'en vont en ville car nous n'avons pas de situations à leur offrir. Cela veut dire que nous payons cher pour les instruire et que nous les perdons ensuite. Ceci, messieurs, est un souci pour nous qui sommes les représentants élus et souhaitons voir nos administrés profiter de certains développement et de salaires plus élevés, comme cela se passe actuellement en d'autres régions du Canada.

Comme vous pouvez le voir sur ce tableau de revenus des ouvriers en annexe, notre région est affligée d'un taux de revenus très bas, mais si nous pouvions y attirer quelques industries, cela serait un bénéfice pour tous ceux qui y vivent. Nous vous prions donc humblement, monsieur le président, ainsi que votre Comité, si la législation des régions désignées doit être revue et si votre Comité remet la moindre recommandation au gouvernement, de penser à cette partie ouest de l'Ontario, et nous espérons sincèrement que quelque chose sera fait pour nous aider à attirer l'industrie impérieusement souhaitée, ce qui permettrait à nos gens de profiter de l'existence agréable dont profitent beaucoup de gens en d'autres régions du Canada, tout ceci, messieurs, vous étant respectueusement soumis.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bridle.

M. DAN MURPHY (*Goderich*): Messieurs, mon nom est Dan Murphy et afin de me présenter un peu plus complètement, je dirai que je suis né à Mount Forest, dans l'Ontario, la ville qui est à l'origine de ce Comité et où résident notre président et notre secrétaire, et j'exerce la profession d'homme de loi à Goderich qui, avec une population d'un peu moins de 7,000 habitants, est la plus grande agglomération des quelques 40 qui sont représentées ici aujourd'hui.

J'espère que je en couvre aucun terrain couvert soit par M. McLellan soit par M. Bridle. Je veux revoir d'une manière générale le problème qui existe dans cette région. Je pense qu'il est probablement évident pour la plupart des membres, mais je tiens à en parler rapidement. Je puis dire que je connais le genre de problèmes de changements ou amendements apportés à ce type de législation. Je connais les problèmes des juridictions fédérale et provinciale; le problème de la détermination de la responsabilité de l'accroissement économique, qu'il soit provincial ou fédéral, et de la responsabilité de la promotion industrielle.

Tout d'abord si je puis vous donner un aperçu, la ville de Goderich—et vraiment ce dont je parle affecte la région toute entière, mais je connais mieux la ville—est très fortunée en ce sens qu'elle possède une industrie. Ce n'est pas le cas de beaucoup de celles qui là ont perdu certaines de leurs industries naturelles, meubles, aliments et choses de ce genre. Il y a une industrie à Goderich. A l'automne dernier nous avons célébré le 100^{ème} anniversaire de la découverte du sel, et comme je l'ai dit au ministre, j'espère que nous n'allons pas être tous renvoyés à nos mines de sel après l'audience d'aujourd'hui. Dans tous les cas, le problème est, je crois, mis en évidence d'une façon dramatique sur cette carte, qui a été publiée dans le *Financial Post* vers septembre 1966, et qui montre comme le dit votre mémoire:

... les nouveaux projets industriels importants de l'Ontario, chacun impliquant des dépenses de \$100,000 ou plus, publiquement annoncés entre la mi-65 et la mi-66. Les chiffres placés près des noms des lieux représentent le total des nouveaux projets de chaque communauté; les détails et dépenses sont énumérées...

La carte parue dans le *Financial Post* n'a pas le cercle rouge que j'ai tracé moi-même, mais à part cela elle est la même. Cette région au nord est maintenant désignée. Quelques-uns de ces endroits ne le sont pas; Brantford l'a été mais ne l'est plus; naturellement Windsor l'était; mais en général cette région ne l'est pas. Cependant en cette période particulière, des industries se sont installées ici, des industries se sont installées là. Aucune ne s'est implantée dans la région qui est représentée ici aujourd'hui. Il serait facile de dire: Eh bien, vous n'aurez pas d'industries dans cette région, désignation ou pas désignation, car ce'st une région essentiellement agricole.

Cela n'est pas vrai. Parlant plus particulièrement de Goderich, nous ne nous attendons pas à voir s'y installer une industrie chaque année, mais jusqu'à l'adoption de cette législation, nous en avons eu notre part. Nous avons eu l'usine de la *Shaeffer Pen*—leur seule usine canadienne—après une compétition avec une trentaine d'autres municipalités. Je peux vous dire bien sincèrement que nous ne l'obtiendrions pas aujourd'hui si nous étions opposés à quelques-unes de ces municipalités. Cette région n'avait pas un accroissement dramatique, mais lent et régulier. Je pourrais parler de certaines autres petites industries qui se sont implantées dans quelques-unes de ces villes, mais depuis l'adoption de cette législation celle-ci a simplement étouffé cette région.

Il n'y a pas de problèmes pour un endroit comme Stratford ou tout autre endroit situé près du fer à cheval doré. Ils présentent de tels avantages naturels que les compagnies qui envisagent de s'y installer continuent à le faire, ces avantages naturels ayant plus de poids que les avantages sur les taxes. Par exemple, 1966 est l'année la plus importante du point de vue de la promotion industrielle. Il est arrivé à Stratford en 1966 plus de compagnies qu'au cours de n'importe quelle année précédente, même après la désignation de toute la région située au nord. Cela donne quelques idées des avantages naturels de cette région. Nous n'avons pas le même genre d'avantages et avant l'adoption de cette loi nous avons dû lutter pour réunir l'activité industrielle que nous avons, mais maintenant ce genre de loi nous a pratiquement étouffés à mort.

Je voudrais parler rapidement des critères qui ont été utilisés. Naturellement il est facile de répondre, eh bien redésignez cette région ou très probablement elle le sera automatiquement si elle tombe dans le domaine de la loi, et vous serez revenus là où vous étiez auparavant, et personne ne sera touché. Je ne pense pas que ce soit la réponse. Il est facile de dire: eh bien c'est une question de développement économique et de responsabilité provinciale, à moins que vous ne parliez de promotion industrielle, ce qui n'est pas réellement du domaine fédéral, et je ne crois pas que ce soit la bonne réponse. Je suis ici pour vous dire que je crois—et ceci est ma respectueuse opinion—qu'il faudrait désigner cette région pour un court moment et lui donner le même stimulant qu'à la région du nord, et je voudrais recommander ce que je pense être un amendement intéressant à la loi actuelle, en n'oubliant pas que c'est une loi fédérale et que les facteurs sont à responsabilité fédérale et provinciale.

Si vous regardez la loi actuelle, sans l'examiner en détail, il y a trois moyens principaux pour être désigné. Le premier est le fait que vous ayez un facteur de chômage élevé, ce qui n'existe pas dans cette région et n'existera jamais. Les gens ne restent pas dans cette région pour être sans emploi; ils s'en vont. Si vous êtes sans emploi, vous irez à Owen Sound, Stratford, ou quelque autre région. Vous n'allez pas rester dans ces petites communes. Ce n'est pas tant une question de chômage qu'une question d'emploi, si bien que cela ne nous correspond pas.

Deuxièmement, il y a la combinaison du chômage et de la moyenne annuelle des revenus inférieurs à la moyenne nationale du revenu familial de \$5,400. A nouveau nous ne faisons pas partie de cette catégorie. Nous tombons bien en dessous de la moyenne annuelle du revenu familial, mais nous n'avons pas le chômage requis.

Le troisième domaine est celui de tout service national d'emploi dans lequel la moyenne annuelle de revenu familial non fermier est inférieure à \$4,500. Nous n'en faisons pas partie. C'est là la partie de la loi que je trouve injuste pour cette région, et elle paraît illogique jusqu'à un certain point lorsque l'on regarde les chiffres. Dans la région que je représente—Goderich et la région couverte par le bureau d'assurance-chômage—la moyenne du revenu familial non fermier est d'environ \$4,600. Bruce qui est représenté ici a environ \$4,500 et Wellington près de \$5,000. Je ne suis pas sûr de la situation à Dufferin, mais par exemple pour la région de Owen Sound, qui a été désignée, le revenu individuel moyen est de \$4,560. Ceci est vraiment dans le comté Grey. Le revenu individuel moyen dans le Huron où nous sommes—revenu industriel—est d'après le dernier recensement d'environ \$3,400 à \$3,500.

Je crois qu'il serait peut-être possible de faire une ou deux choses. Je reconnais que les statistiques disponibles qui sont celles du recensement de 1959 sont celles qui peuvent fournir le revenu familial. Cependant, dans une région de faible population comme celle-ci où, de l'aveu de tous, certaines zones—disons la zone agricole—se portent bien, il y a des médecins, des avocats, des dentistes qui ont un revenu très élevé car ils sont rares. Ce revenu élevé est naturellement utilisé pour la détermination du revenu familial moyen, mais je trouve illogique que ces régions qui ont un revenu familial plus élevé que celle-ci, avec un certain chômage, soient désignées et que nous ne le soyons pas. Je propose respectueusement que si vous utilisez le revenu familial, vous preniez \$4,500 au lieu de \$4,250. Si vous regardez les statistiques cela n'affectera pas toute la province de l'Ontario, pas plus que le reste du Canada, mais toutes les régions représentées ici aujourd'hui, plus quelques autres, elles sont toutes des régions à développement économique lent, sans chômage réel puisque les gens ne restent tout simplement pas sans emploi.

Ce que je considérerais comme un meilleur critère est le salaire moyen de l'ouvrier industriel. Ceci est inclus à notre mémoire. Si vous regardez le dos de notre mémoire, toutes les villes sont énumérées et proviennent de renseignements sur le recensement. Maintenant, il se situe—je suppose que Goderich est le plus élevé du fait de sa mine—de \$3,500 jusqu'à \$2,700. Ceci est pour moi beaucoup plus significatif que l'emploi du revenu familial annuel non fermier. Ce sont les salaires moyens des ouvriers industriels et je dois dire qu'ils sont plus bas que dans toute autre région que je connais et qui ont été désignées. C'est le genre de chose qui, pour moi, a une plus grande signification.

Certains pourraient dire: vous êtes vraiment intéressés par le revenu réel; autrement dit par la prise en considération du coût de la vie et l'étude du revenu réel, mais ces statistiques sont pratiquement impossibles à trouver. Je trouve qu'il y a un certain mérite à proposer d'utiliser les renseignements du plan de pension du Canada ou des impôts, plutôt que ce revenu familial annuel non fermier de 1961, car je ne crois pas que l'on y trouve le vrai tableau. Il n'est pas question pour moi que cette région, même sans chômage, ait été plus, beaucoup plus, défavorisée que cette autre région au nord qui s'est trouvée avoir un chômage suffisant pour correspondre à cette formule magique.

En conclusion, lors de la rencontre avec le ministre—et bien sûr ceci a été librement mentionné dans la presse—l'objection opposée à un mémoire en provenance d'une région comme celle-ci est la suivante: eh bien, ceci n'est pas exactement du domaine de la responsabilité fédérale; ceci est réellement du domaine provincial. L'accroissement économique—un lent accroissement économique est du domaine provincial et la promotion industrielle est du domaine provincial. Je ne dis pas que la question de l'accroissement économique ne soit pas du domaine provincial; je suis d'accord qu'elle l'est. Je dis que la législation actuelle dont nous parlons est rédigée avec

soin afin de tomber dans les limites de la politique fédérale, mais lorsque vous en arrivez aux paragraphes (b) et (c) qui traitent du revenu annuel moyen, cela consiste pour moi à légiférer sur la lenteur du développement. Les mots sont utilisés dans la parution des nouvelles émises par le bureau du ministre. Je n'en connais pas la date, mais il est dit à la page 6, la dernière page:

Devant les problèmes économiques auxquels doit faire face le Canada et ses différentes régions, le gouvernement a été convaincu de l'obligation d'insister spécialement sur le besoin d'expansion des industries de fabrication et de développement du Canada. Nous sommes déterminés à nous assurer qu'une part de cette expansion prend place dans des régions où l'emploi industriel et les possibilités de salaire ont eu tendance à ne pas être ce qu'il aurait fallu. Le nouveau programme de faveurs capitales est établi afin de permettre une contribution valable à l'accomplissement de ce but.

Maintenant, en effet, je crois que nous parlons de régions à lent accroissement tout autant qu'à un important chômage chronique. Le préambule à la loi parle «d'accroissement lent»—admis par tous—«combiné au chômage». Tout ce que je tiens à dire ici est que la région représentée ici, en raison des conditions géographiques, ne montre pas d'important chômage. L'utilisation complète du service de placement national comme guide est à mon avis une erreur, si vous le permettez. Elle découpe des régions géographiques. Elle ne correspond pas aux régions géographiques nationales; elle coupe à travers. Je ne cherche pas à critiquer, mais cette région est désignée. Kincardine, qui se trouve à 15 miles au sud de Port Elgin, a des problèmes chroniques—fermeture d'industries du meuble—mais n'a pas été désigné tandis que Port Elgin l'était. Pourquoi? Parce que dépendant d'un service de placement national différent. Pour moi, cela est ridicule. A franchement parler, nous ne pouvons nous permettre de souffrir de cette législation. Nous vivons dans une région agricole prospère, mais dans les villes il y a des centres d'enseignement; ce sont ces villes qui font l'éducation de ces gens. Clinton, l'une des plus grandes écoles techniques industrielles de l'ouest de l'Ontario se trouve là. D'importantes additions vont s'effectuer à Goderich et Exeter en matière d'éducation technique. Cela coûte très cher. La plupart des grandes écoles se trouveront finalement dans les villes, si bien qu'il faut à ces villes cette répartition industrielle. Elles doivent être au moins capables de lutter sur un pied d'égalité. Je crois qu'avec la législation actuelle, non seulement nous ne pouvons lutter sur un pied d'égalité, mais nous sommes sérieusement désavantagés.

Je ne sais si je puis ajouter quelque chose d'autre, réellement, en conclusion. Je vous recommande deux articles que la plupart d'entre vous, messieurs, avez eu sans doute l'occasion de lire, l'un de M. David W. Slater sur le développement économique. A propos du développement régional, il dit ceci:

Le but le plus important, mais non le seul, du développement régional est de chercher l'obtention de rétributions comparables pour des gens comparables ayant des activités comparables dans différentes régions. Un second but important est la réduction très nette des inégalités d'opportunités offertes aux gens de différentes régions, et en particulier d'empêcher la pauvreté d'engendrer la pauvreté. Un quatrième but est de redresser les inégalités et les inefficacités créées par l'homme, et de partager les fruits du développement parmi les différentes régions.

En conclusion, je voudrais recommander quelque chose à l'attention du Comité, car nous ne tombons pas dans les limites de la législation. Je pense à nouveau à cette publication de nouvelles. Elles traitent de la législation et des paragraphes (a), (b), (c), (d), (e), et (f), et en particulier du paragraphe (c) qui spécifie:

Une zone de service de placement national dans laquelle la moyenne du revenu familial annuel non fermier soit inférieure à \$4,250.

Je recommanderais donc que cette mesure soit modifiée afin de se lire comme il suit: «Une région de service d'emploi national où le revenu moyen par année provenant de sources non agricoles serait de moins de \$4,600 par famille», au lieu de \$4,250 ou, dans l'alternative, au lieu de se baser sur le revenu familial annuel, de se baser sur le revenu industriel moyen par travailleur. Je n'ai pas d'autre recommandation à formuler et je ne possède pas de chiffres ici; je devrai consulter les statistiques. Mais, si nous jugeons, avec les statistiques disponibles, qu'il faille faire une revue du revenu familial annuel, je suggère qu'il soit haussé à \$4,600 et le résultat sera ainsi plus significatif. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant entendu les points de vue de nos trois représentants et je crois que plusieurs députés aimeraient leur poser des questions ou formuler des commentaires. Avant de leur passer la parole, je voudrais féliciter ces trois messieurs qui ont su nous exposer leurs problèmes de façon magnifique et nous soumettre leurs recommandations. Avant que je ne demande aux députés de faire leurs commentaires ou de poser leurs questions, il y aurait peut-être d'autres membres de la délégation qui voudraient ajouter quelque chose. Voulez-vous vous avancer, monsieur? Parlez dans le microphone et identifiez-vous.

M. E. McINNES (*Membre du conseil, ville de Hanover*): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, mon nom est Elwyn McInnes. Je suis conseiller de la ville de Hanover. Je n'en suis pas certain, mais je pense que Hanover vient immédiatement après Goderich quant à sa superficie et elle compte une population de près de 5,000 âmes.

Essentiellement, notre ville est une ville du meuble depuis 1850. La raison pour laquelle je vous mentionne le fait est que nous sommes à peu de distance d'Owen Sound, environ 32 milles. D'ici quelques semaines ou quelques mois, on ouvrira dans cette ville une nouvelle usine de meubles et de divers articles de bois, capable de donner du travail à 350 personnes. L'ouverture de cette usine touchera notre ville, sans aucun doute. Je représente une industrie qui a lancé un vaste programme d'expansion en 1965. L'ancienne compagnie a été acquise par une nouvelle société nouvellement formée à l'aide du capital public et a lancé un programme d'expansion de 2.5 millions. Au moment où ce programme d'expansion était lancé, on a annoncé que la région située au nord allait être désignée.

Nous avons déjà requis les services d'une importante compagnie de construction et avons dépensé la somme de \$100,000 pour acquérir l'emplacement et construire les fondations. Les choses allaient bien. Onze milles plus au nord se trouvait une région désignée. Qu'allions-nous faire? Devions-nous nous arrêter et aller plus au nord pour profiter des avantages accordés à une région désignée? Toutefois, la direction a soigneusement étudié la situation et a décidé qu'au stade où nous en étions, il valait mieux demeurer près de l'usine originale. Nous avons donc deux usines, le vieil édifice de quatre étages qui est complètement indépendant et le nouvel édifice de 200,000 pieds carrés qui nous a permis d'accroître notre production. Nous sommes maintenant inquiets de ce qui peut arriver d'ici quelques mois, vu que nous avons collaboré avec le gouvernement provincial pour augmenter notre personnel à 300 employés, payés à l'heure, qui suivent un programme de formation. Ce programme nous a coûté cher à cause de nombreuses erreurs auxquelles on peut s'attendre quand nous avons affaire à des employés sans aucune expérience, et nous n'avons maintenant aucun moyen pour les garder à notre service. Quand ils ont acquis une certaine formation, ils croient qu'ils peuvent occuper un autre emploi et peuvent facilement aller ailleurs.

Une autre raison de cette inquiétude est qu'en juin 1966, nous avons fait une enquête, avec l'aide de l'*Ontario Housing Corporation*, auprès de tous les employés de notre ville et dans notre industrie en particulier nous avons constaté que 42.5 pour cent viennent de l'extérieur de la ville. Ils peuvent venir de n'importe où, de distances variant d'un mille à 20, 25 et 30 milles. S'ils viennent ainsi vers l'est en parcourant 15 ou 20 milles, ils peuvent aussi facilement se diriger vers le nord, où il y a une région

désignée, et y trouver de l'emploi. Je crois qu'il y a lieu d'être inquiet. Cette décision de nommer une région désignée a donné un coup à notre région et je voudrais que vous considérez mon intervention comme une plainte, si minime soit-elle. Merci beaucoup.

M. WINKLER: Monsieur le président, pourrais-je poser une question à M. McInnes?

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Winkler. Pourriez-vous vous asseoir près d'un microphone, S'il vout plaît; c'est la seule façon d'obtenir l'enregistrement de vos propos, monsieur Winkler.

M. WINKLER: J'aimerais demander à M. McInnes si la nouvelle usine fonctionne à plein rendement?

M. MCINNES: Pas tout à fait, monsieur Winkler.

M. WINKLER: Avez-vous de la difficulté à trouver des employés?

M. MCINNES: Nous devons accepter les ouvriers qui nous sont envoyés par le ministère de la Main-d'œuvre. Nous devons collaborer avec ce ministère et aussi avec les responsables de ce programme de formation. Nous avons beaucoup d'hommes, mais l'aptitude de certains d'entre eux n'est pas formidable et il y a eu beaucoup de changement dans le personnel au cours de l'année dernière.

M. WINKLER: Croyez-vous que cette situation est due au fait qu'il y a une région désignée située juste au nord de la vôtre?

M. MCINNES: Oui, parfaitement, parce que plusieurs jeunes gens ne semblent pas se soucier de la sécurité que nous leur offrons. Ils disent: Oh, je peux avoir un autre emploi dès demain. Nous savons très souvent où ils vont.

M. WINKLER: Merci.

Le PRÉSIDENT: M. Saltsman?

M. SALTSMAN: J'essaie de relier ce que M. McInnes a dit aux avantages qui pourraient être dévolus à Hanover si cette ville faisait partie d'une région désignée à l'heure actuelle et je ne puis y parvenir. Cette ville a souffert de façon assez évidente du fait qu'il y a une région désignée tout près, mais si Hanover faisait actuellement partie d'une région désignée, est-ce que cela pourrait aider? Il s'agit en réalité d'une question de différences de salaires ou de préférences qui fait que vos employés partent et le fait de placer Hanover dans une région désignée ne veut pas nécessairement dire que ces gens reviendraient à Hanover, à moins que d'autres facteurs également entrent en jeu.

M. MCINNES: A l'heure actuelle, nous sommes à négocier une nouvelle échelle de salaires vu que le contrat est expiré et normalement la prochaine convention devrait durer jusqu'en 1968. La situation est plutôt difficile actuellement. La semaine dernière, il y a eu des entretiens et je crois que si on donne aux autres compagnies de boiserie la chance de faire concurrence aux industries du Nord en ce qui touche les salaires, les travailleurs devraient être mieux traités. En ce qui a trait à l'expansion industrielle, je dois ajouter que nous faisons partie d'une région industrielle et qu'il y a place pour des industries secondaires. Nous avons beaucoup de demandes, mais il n'y a pas trop de programmes d'aide. Nous avons le terrain voulu, nous avons les services; aussi, nous ne faisons qu'attendre.

M. SALTSMAN: J'essaie simplement de comprendre comment le fait de placer Hanover dans une région désignée pourrait aider à résoudre le problème que vous avez soulevé, soit la perte d'ouvriers.

M. MCINNES: Je crois que cela...

M. WINKLER: Pourrais-je vous aider un peu?

M. MCINNES: Très bien.

M. WINKLER: C'est le manque d'opportunités par les industries qui s'établissent à Owen Sound située, comme M. McInnes l'a dit, quelques milles à peine au nord. Ces ouvriers vont là où on leur fait meilleures offres d'emploi.

M. SALTSMAN: Oui, mais cela n'a rien à voir avec les régions désignées, n'est-ce pas? Il s'agit bien plutôt de la question des salaires versés dans diverses régions.

M. WINKLER: Peut-être. Les conditions de salaires sont certainement la raison pour laquelle ils changent de place, mais pourquoi une telle situation se produit-elle, disons, dans les villes d'Owen Sound et de Midland? C'est simplement parce qu'elles ont eu cet avantage.

Le PRÉSIDENT: MM. Whelan et Winkler sont des nouveau-venus au Comité. Si vous avez déjà eu des désaccords avant de faire partie de notre Comité, où habituellement règne l'harmonie, je vous prierais de vous contenir un peu. Nous avons toujours eu un Comité qui a travaillé dans une parfaite harmonie.

M. WINKLER: Je vous ai averti hier, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui mais à ce moment-là je ne savais pas que M. Whelan venait aussi, ce qui, j'en suis sûr, n'aide pas votre cause et j'ai beaucoup de sympathie pour vous, M. Winkler.

M. WINKLER: Mais cela ne me dérange pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Bien, avons-nous complété...

M. REID: Pourrais-je poser une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Reid.

M. REID: Le problème que vous avez soulevé au sujet des employés n'en est pas un de désignation ou de non-désignation; il me semble que les jeunes gens que vous voudriez embaucher et garder à votre service veulent simplement aller ailleurs parce qu'il y a plus de chances d'avancement, c'est tout.

M. McINNES: C'est exact, monsieur. Le problème n'existe pas qu'ici. Je crois comprendre que le problème existe aussi à Welland et dans d'autres villes hautement industrialisées. Ce n'est qu'un des facteurs qui contribuent à la situation actuelle.

M. REID: Ces ouvriers désirent vivre dans une plus grande ville. Ils sont à la recherche de meilleures opportunités. C'est un autre problème. C'est un problème que la désignation en soi ne peut régler.

M. McINNES: Bien, c'est difficile à dire.

M. DANIEL MURPHY (*Goderich*): Le problème fondamental n'est pas celui des jeunes gens qui partent. Vous avez également des jeunes gens qui quittent Owen Sound, même si cette ville fait partie d'une région désignée.

M. McINNES: C'est vrai.

M. MURPHY: Le même problème existe à Kitchener. La région de Kitchener-Waterloo est grande et l'on se plaint là aussi qu'on ne peut garder ses ingénieurs. C'est toujours un problème. Nous ne sommes pas ici simplement parce nous perdons nos jeunes employés, mais si nous ne pouvons consacrer une croissance industrielle suffisante, nous ferons faillite. Nous ne serons même pas en position de former nos jeunes gens afin de leur permettre d'aller travailler dans les grandes villes.

M. REID: C'est un problème que nous pourrions peut-être aborder dans notre prochaine série de questions.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres membres de la délégation qui désireraient apporter leurs commentaires? Oui, M. Noonan, pourriez-vous vous approcher d'un microphone? M. Noonan, devrais-je dire, est un des plus éminents membres de cette délégation puisqu'il vient de Terre-Neuve.

Une VOIX: Nous ne lui en tiendrons pas rigueur.

M. H. F. NOONAN (*Clinton*): Merci, monsieur le président, messieurs, tout ce que j'allais dire est que tout est relatif. A Clinton, qui est une petite place et qui est à l'abri des hauts et des bas de la province ou du dominion, nous avons une population de quelque 3,200 âmes. Malheureusement, au cours des cinq dernières années, nous avons perdu 10 p. 100 de notre population. Afin de bien faire comprendre le problème à chacun d'entre vous, laissez-moi vous indiquer que si vous preniez 10 p. 100 de la population de la ville dans laquelle vous résidez et trouviez soudain que ces 10 p. 100 vont partir dans un an ou deux, vous vous trouveriez en face du même problème que celui qui existe à Clinton et vous apporteriez la même attention aux résultats de cette conférence. Merci.

Le PRÉSIDENT: Il est dix heures et trente. J'ai votre nom sur la liste de ceux qui veulent adresser la parole, M. Saltsman, de même que celui de quelques autres députés, mais je me demande si ces messieurs n'ont rien d'autre à dire? Les députés pourront par la suite poser leurs questions. Je crois que cette procédure permettra d'avoir une discussion plus ordonnée.

M. DAVID KILBERG (*ville de Listowel*): Mon nom est David Kilberg et je représente la ville de Listowel. Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'avais préparé une intervention tenant compte d'un grand nombre de points, mais la majorité d'entre eux ont déjà été abordés par les autres membres de la délégation représentant notre région. Je vois toutefois que les membres du Comité s'intéressent à la question-pourquoi notre région devrait être désignée et pourquoi nous avons besoin d'aide.

Je représente la ville de Listowel, et je ne voudrais pas parler uniquement des problèmes de Listowel parce que nous sommes venus ici pour tenter un effort commun, mais je crois que les problèmes particuliers à chaque municipalité constituent une partie du problème d'ensemble. Je comprends qu'on recommande aux municipalités de demeurer en bonne position financière et qu'elles doivent à cette fin avoir au moins 40 p. 100 d'évaluation industrielle et commerciale. Je dois vous dire—et j'ai ici les statistiques sur lesquelles je ne m'attarderai pas à moins qu'on ne me demande de le faire—qu'à Listowel, au lieu des 40 p. 100 recommandés, nous avons 18 p. 100 de l'évaluation totale.

Toute municipalité doit faire face à de nombreuses demandes, comme l'ont dit les autres orateurs dans le domaine de l'éducation des enfants, bien que nous les perdions. Mais, en même temps, nous devons fournir certains services à nos gens et avec cette basse évaluation commerciale et industrielle nous ne sommes pas en mesure de continuer à donner tous les services et à répondre à toutes les demandes faites par le gouvernement aux municipalités, de sorte qu'au lieu d'avancer, nous reculons. Merci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires? N'oubliez pas de mentionner votre nom.

M. William IRWIN (*maire de Palmerston*): Je puis dire que je parle au nom de mes collègues de la municipalité. Naturellement, étant maire de la ville de Palmerston, je vais parler de ma propre ville. C'est la raison de ma présence ici. Au cours des années passées, nous avons eu des hauts et des bas. Je parle des chemins de fer et de tout et de notre population qui est plutôt éparpillée. Il n'y a plus maintenant qu'une

douzaine de trains qui passent chez nous. C'est là que débutent les difficultés dans les petites villes. Je suis heureux que nous puissions encore tenir le coup. J'ai eu l'honneur d'appuyer une motion présentée par notre bon ami, M. Eric Winkler, dans la ville de Walkerton, lors d'une rencontre avec les représentants du Canadien-National et je vois que nous jouissons encore d'un peu des avantages de ce mode de transport.

La raison principale de mon intervention est que notre école secondaire est située dans la ville de Palmerston et ce serait une des meilleures, grâce aux gouvernements qui nous ont permis de donner suite à notre projet. L'école secondaire du district, qui est une école régionale, pourra recevoir 1,000 élèves en 1969. J'en viens maintenant aux industries. Ceux qui sortent de l'école technique s'en vont vers les régions métropolitaines, ce qui est tout naturel. Nous n'avons aucune industrie chez nous.

J'ai obtenu l'assurance du principal de l'école qu'il peut inclure au programme scolaire les cours appropriés pour répondre aux besoins des industries qui pourraient éventuellement s'établir chez nous. L'école compte actuellement quelque 800 élèves. Elle en aura plus de 900 ou 1,000 en 1969. L'école Norval est pleinement qualifiée et offre tous les cours disponibles dans les grandes cités; soit le cours académique menant à tout cours universitaire ou à l'école normale; le cours de formation des infirmières; un cours commercial de quatre ans; un cours de secrétaire de cinq ans et cours de comptabilité qui dure également cinq ans; des cours de quatre et cinq ans en mécanique d'automobile; des cours en électricité, en menuiserie, en ajustage mécanique, en dessin et en agriculture; des cours de formation professionnelle, de soins infirmiers et hospitaliers de deux ans pour les filles; des cours de débossage d'auto, d'entretien de service-station, de construction et de soudure.

Avec ce que nous avons dans notre ville, nous pouvons offrir à notre population des services de qualité égale à ceux qui sont offerts dans les autres villes, sauf le service postal. Je puis affirmer avec justesse et dire aux citoyens de cette ville que je suis fier d'être maire depuis quatre ans. Messieurs, je voudrais que ma ville progresse, évidemment, mais voilà: nous n'avons aucune industrie sauf le moulin à fourrage et notre école secondaire qui constitue une industrie en soi. Nous avons 38 professeurs, un principal et un vice-principal. Nous avons aussi le centre de Palmerston pour enfants arriérés qui pourrait retirer de grands avantages d'une meilleure situation ouvrière.

Comme un copain de Listowel l'a déjà dit, on a là-bas les soupes Campbell qui emploient des gens de toutes les villes avoisinantes, mais nous aimerions avoir une industrie dans notre propre place pour aider à notre économie locale. Nous ne voudrions pas faire montre de trop d'avidité, mais nous aimerions bien voir une industrie s'établir chez nous. Merci beaucoup, messieurs.

Le PRÉSIDENT: M. Patterson a déjà indiqué qu'il voudrait ajouter quelque chose et après son intervention je permettrai aux membres du Comité de commencer à interroger les témoins. Monsieur Patterson, voulez-vous vous avancer, s'il vous plaît.

M. Arnold PATTERSON (*Maire d'Orangeville*): Mon nom est Arnold Patterson et je suis à l'heure actuelle maire d'Orangeville. Dès les premiers instants, j'ai donné mon appui au mémoire que l'on vient de vous présenter. J'estime que les villes situées dans la région occidentale de l'Ontario et dont on parle dans ce mémoire font face à un réel problème économique. Je voudrais vous entretenir durant un moment de ma propre ville d'Orangeville. Depuis 1960 nous avons connu une excellente croissance industrielle et la population de notre ville a connu une augmentation de 50 à 60 pour cent. Je pense que c'est très important pour le comté de Dufferin. Les statistiques disponibles pour l'Ontario indiquent en effet que le revenu agricole moyen dans le comté de Dufferin était l'un des plus bas de toute la province. Le comté de Dufferin est également le plus petit comté de l'Ontario et le taux de sa taxe est l'un des plus élevés de la province. Par conséquent, en fournissant du travail à Orangeville, on a beaucoup aidé les fermiers du comté de Dufferin.

Nous avons continué à accueillir de nouvelles industries jusqu'à l'automne de 1965, lorsque la région située au nord de la nôtre a été choisie comme région désignée et nous avons remarqué que depuis ce temps nous n'avons pratiquement reçu aucune nouvelle demande provenant d'industries intéressées à venir chez nous. En fait, nous n'avons accueilli aucune nouvelle industrie depuis ce temps et nous croyons que nous sommes en fort mauvaise posture à cause du fait qu'il y a juste au nord une région désignée. Je dois insister sur ce point. La même chose se présentera si les régions situées à l'ouest deviennent également régions désignées et je crois que nous n'avons aucune chance d'accueillir de nouvelles industries tant que les régions adjacentes seront régions désignées. Un tel état de fait crée un sentiment de frustration et nous ne voyons pas l'utilité de dépenser de l'argent en promotion industrielle tant que cette situation existera.

La suggestion que j'aurais à vous faire, en ce qui touche les intérêts de ma propre localité, est que si l'on a guéri les malaises de la région située au nord de la nôtre en la choisissant région désignée, il faudrait maintenant lui retirer cette désignation. Je veux bien tenter ma chance. Je pense que si les critères décrits dans ce mémoire étaient appliqués, le comté de Dufferin pourrait devenir région désignée au même titre que ceux de Huron, Wellington et Bruce. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Patterson. J'ai ici la liste des députés qui veulent poser des questions ou faire des commentaires: MM. Faulkner, Saltsman, Reid, Whelan et Lind. Je pourrais peut-être aussi, par la même occasion, présenter à la délégation les membres du Comité. Les membres de la délégation se sont présentés, alors je vais leur présenter les membres du Comité. En commençant à ma gauche, M. Whelan, député d'Essex-sud; M. Reid, de Kenora-Rainy River; M. Saltsman, de Waterloo sud; M. Faulkner, de Peterborough; M. Bower, de Shelburne-Yarmouth-Clare; M. Peters, de Timiskaming; M. McKinley, M. Winkler et M. Lind, et M. Hales que, je crois, vous connaissez probablement tous. Monsieur Faulkner, voulez-vous poser la première question?

M. FAULKNER: Monsieur le président, je voudrais d'abord dire que les commentaires que l'on vient de nous présenter relativement à cette région m'ont bien surpris. J'ai eu l'occasion de passer quelque temps au sud de Goderich l'été dernier et j'en ai récolté l'impression que vous vivez dans l'une des plus belles régions de l'Ontario, ce qui n'est pas facile à admettre pour une personne qui vient de Peterborough. Telle fut mon impression. C'est une région magnifique du pays mais en ce qui a trait aux industries, je ne me surprends pas trop des impressions émises. Toutefois, quand M. Bridle parle des bons côtés de la vie, j'ai eu le sentiment que vous en jouissez abandonnement; ce ne fut peut-être qu'un jugement superficiel de touriste.

Je crois que le mémoire est très louable et qu'il touche à plusieurs régions au sujet desquelles, en tant que membres du Comité, on nous a souvent posé des questions. Cette question de croissance lente et de développement régional, par opposition au simple niveau de chômage, est un sujet que nous avons abordé avec le ministre et les fonctionnaires de son ministère. Je ne puis concevoir, Monsieur Murphy, si nous nous attachons au problème spécifique du niveau du revenu familial, comment vous parviendrez à résoudre le problème que vous avez soulevé en tentant de dresser une ligne pour séparer une communauté d'une autre. C'est un problème très difficile. Je ne crois pas que vous pourrez le résoudre en adoptant simplement l'amendement que vous proposez.

M. MURPHY: Puis-je répondre à votre question?

M. FAULKNER: Oui.

M. MURPHY: Il est toujours difficile de tracer une ligne mais tout ce que je puis dire, c'est ceci: cette région n'a pas été touchée par le fait qu'on a choisi une région désignée et je ne crois pas qu'elle le sera par le fait qu'on en désignera une autre à cause de l'attrait qu'elle a pour les industries, attrait qu'une petite ville ne possède pas. Par exemple, je ne sais pas que Parry Sound ait accueilli de nouvelles industries depuis qu'elle fait partie d'une région désignée, Thornbury non plus et Meaford non plus. Ceci vous met sur un pied d'égalité. Je dois ajouter que nous ne pensons pas non plus que chacune de nos petites villes va devenir un grand centre industriel, mais chacune aura sa chance d'accueillir une nouvelle industrie et chacune pourra faire concurrence à l'autre. Quand nous avons tracé cette ligne, nous avons éprouvé de la difficulté et je crois que vous le comprendrez si vous regardez cette carte qui ne montre aucune cité; j'estime que cette carte parle par elle-même.

M. FAULKNER: Je suis d'accord avec vous, mais je voulais insister sur la question que vous avez soulevée, que de toute façon il faut surmonter ce problème d'avoir à tracer une ligne. A moins de désigner tout le pays...

M. MURPHY: Non, vous devez tracer une ligne.

M. FAULKNER: ... nous sommes aux prises avec un problème de lignes et nous ne pouvons pas l'éviter. Le Comité ne peut éviter ce problème, à moins, comme je l'ai déjà dit, de désigner tout le pays et je crois que l'existence de ces lignes constitue un problème avec lequel nous devons apprendre à vivre. Nous pouvons peut-être discuter de la position de ces lignes et juger si elles sont tracées de façon juste et équitable.

M. MURPHY: Elles ne devraient peut-être pas se croiser, du point de vue géographique.

M. FAULKNER: Mais ceci nous ramène à tout ce problème que vous avez déjà soulevé, celui du gouvernement régional et de la juridiction constitutionnelle. Je voudrais vous dire à nouveau que nous avons passé beaucoup de temps à étudier cette question avec le ministre, et vous vous en rendriez compte si vous pouviez lire le compte-rendu des séances antérieures, et de nombreux problèmes se rattachent à celui-là.

Il n'y a qu'un autre sujet que je voudrais aborder et c'est un renseignement que je désirerais obtenir. J'aimerais savoir qui vous avez comme commissaire industriel dans la région que vous représentez. Qui avez-vous, à plein temps, pour tenter d'attirer de nouvelles industries et promouvoir le développement de la région?

M. Gordon HAASE (*économiste principal, ministère de l'Industrie*): La plupart de ces villes ont des commissions industrielles. Il y a un organisme de développement du *mid-west* de l'Ontario et celui de la baie Georgienne. Je dois dire qu'il y a une promotion industrielle très active dans cette région.

M. FAULKNER: Pouvez-vous me fournir une autre explication? Vous avez l'Association de développement industriel de la baie Georgienne qui, je suppose, dépasse...

M. HAASE: Oh, oui, dépasse largement cette région...

M. FAULKNER: Oui.

M. HAASE: ... mais en comprend une bonne partie.

M. FAULKNER: Oui; quelle est-elle, en gros?

M. Clarence SCHMALTZ (*Walkerton, Ontario*): Le conseil de développement régional de la baie Georgienne comprend les comtés de Grey, de Bruce, une partie du comté de Dufferin, celui de Simcoe et le district de Parry Sound qui longe le nord de la baie Georgienne. Le conseil de développement du *mid-west* englobe la balance de la région. Il y a un employé à plein temps à Stratford et je crois qu'il a aidé toutes les

villes à établir des comités industriels. La même constatation vaut pour les comtés de Grey, de Bruce, et la région située au nord, Simcoe, Parry Sound et le district de Muskoka.

M. FAULKNER: Ainsi, la région dont nous parlons est desservie par deux organismes chargés de promotion industrielle qui, dans les deux cas, s'étendent au-delà des frontières de la région qui nous intéresse actuellement. En d'autres termes, la Commission industrielle du *mid-west* dessert également Stratford et les régions situées plus au sud. Y a-t-il des représentants de l'une ou l'autre de ces commissions au sein de la délégation?

M. FAULKNER: Oui, je vois. Chacune de ces deux commissions a donc un commissaire industriel à plein temps?

M. SCHMALTZ: Dans notre cas, nous en avons deux.

M. FAULKNER: Pourriez-vous me dire de quel budget il dispose pour promouvoir les intérêts de la région? Pourriez-vous me donner des chiffres?

M. SCHMALTZ: Il dispose d'un budget de \$55,000.

M. FAULKNER: De \$55,000, je vois. Y a-t-il un budget semblable pour le sud?

M. SCHMALTZ: Je suppose que oui, peut-être pas aussi élevé. En fait, je crois que la commission de la baie Georgienne a le budget le plus élevé des neuf conseils régionaux de développement de l'Ontario.

M. FAULKNER: Cette commission ne s'intéresse-t-elle qu'au développement industriel, ou au tourisme également et ...

M. SCHMALTZ: Elle ne s'intéresse pas au tourisme, mais au développement régional. Naturellement, nous travaillons de concert avec les associations touristiques, mais ce n'est pas là notre but premier.

M. FAULKNER: Avez-vous fait une estimation de la sorte d'industries que cette région pourrait attirer?

M. SCHMALTZ: Oh, oui.

M. FAULKNER: Oui? Votre commission industrielle a-t-elle eu des contacts avec des compagnies américaines ou canadiennes qui seraient peut-être intéressées à établir des usines dans votre région? Ces contacts ont-ils été faits à l'aide des brochures ...

M. SCHMALTZ: Pas tous, nous avons un agent à temps partiel à Toronto, un gérant de banque à sa retraite, qui consacre deux ou trois jours de travail par semaine à cette fin dans la région de Toronto et quant à notre gérant général, il s'est même déjà rendu en Europe afin de promouvoir les intérêts de notre région.

M. FAULKNER: Quand vous avez tenté ces efforts en vue d'attirer de nouvelles industries dans votre région, ce problème des régions désignées s'est-il présenté et est-ce une raison pour laquelle vous n'avez pu obtenir de nouvelles industries?

M. SCHMALTZ: Notre gérant général, qui réside à Midland, a évidemment la majeure partie de la région désignée sous sa juridiction, de même que la partie sud des comtés de Grey et de Bruce, qui ne font pas partie de cette région désignée et il admet franchement qu'il ne peut même pas penser à inviter une industrie à s'établir dans le sud des comtés de Grey ou de Bruce à cause des programmes d'aide dont elles pourraient jouir s'il s'agissait d'une région économique. Il faut se rappeler que nous n'avons qu'à aller à 11 milles au nord de Walkerton et Hanover pour nous trouver dans une région désignée.

M. FAULKNER: A-t-il réellement essayé ou s'il ne fait qu'émettre une supposition?

M. SCHMALTZ: Non il a essayé.

M. FAULKNER: Ces industries ont-elles manifesté de façon non équivoque leur intention de ne pas s'établir dans ces secteurs à cause des avantages financiers qui attirent au nord?

M. SCHMALTZ: Oui, je le crois bien.

M. FAULKNER: Les compagnies qui ont dit cela sont-elles par ailleurs situées au nord? Pouvez-vous me donner des exemples précis de compagnies qui sont situées en dehors de votre secteur, mais qui avaient songé à s'établir dans le vôtre, et l'argument qui les guidait était celui de la désignation?

M. SCHMALTZ: Bien, lorsqu'une compagnie a décidé de s'établir dans un endroit précis, même si nous avons des rapports dans l'industrie, il est rare qu'elle révèle son nom. Nous faisons constamment affaire avec nos correspondants de l'industrie; chaque année, nous sommes entrés en communication avec 12 ou 15 de ces compagnies, même avant qu'on ait désigné le secteur du nord et nous continuons nos rapports avec eux, ne sachant pas qui ils sont; personne ne le sait d'ailleurs. Même le ministère des Questions économiques et de l'Exploitation de l'Ontario . . .

M. MURPHY: Monsieur Faulkner, puis-je répondre à une partie de cette question en donnant un exemple précis? Je fais partie de la commission industrielle de Goderich; un peu avant la fin de notre dernière rencontre, nous étions entrés en négociations avec une compagnie qui portait son attention sur 21 ou 22 municipalités. En dernier ressort, le choix se limite à Owen Sound et à Goderich. Les administrateurs se rendent à Goderich et l'un d'eux se met à examiner une maison; c'est alors que leur président décide que: «ici, on ne joue pas». Sur ce, ils se rendent à Owen Sound. En ce dernier lieu, il y a l'avantage de la taxe . . .

M. FAULKNER: Est-ce bien la raison qu'il a donnée?

M. MURPHY: Il m'a confié personnellement cette raison.

M. FAULKNER: N'y avait-il pas d'autres raisons?

M. MURPHY: Nulle que je sache. Je puis vous donner un exemple d'une compagnie américaine avec laquelle nous faisons affaire présentement; elle bâtit des morceaux et j'essaie de leur prouver qu'en vertu de cette loi, ils ne sont pas qualifiés pour agir ainsi à cause du genre de leur industrie. Si je ne parviens pas à le convaincre, il ne viendra pas à Goderich.

M. FAULKNER: Oui.

M. MURPHY: Il viendra . . . bien, je ne puis pas dévoiler le nom de l'autre endroit, mais il s'agit d'un raisonnement très simple. Si, pour lui, la question se ramène au fait qu'il manque d'installations modernes, je puis essayer de le convaincre qu'il ne répond pas aux exigences de la loi. C'est à cette seule condition qu'on peut le sauver.

M. FAULKNER: Oui.

M. MURPHY: Je pense qu'un autre point d'influence est très bien illustré dans le cas que M. McInnes a cité. Si la compagnie n'avait pas déjà enfoncé les bases de son installation dans le sol au moment où l'on formulait le programme de désignation, il ne fait aucun doute qu'elle ne serait pas restée là.

M. SALTSMAN: J'aimerais aussi mettre dans les registres ce que je vais lire à l'instant; il s'agit d'une chronique tirée du *Globe and Mail* datant du 10 février 1966 où Roll McLellan, alors commis du comité de Mount Forest, fait la déclaration suivante:

Nous étions sur le point de donner naissance à une nouvelle industrie, mais la compagnie décida de se retirer de notre comté et de bâtir dans un secteur désigné à cause des avantages financiers que ce programme offrait.

M. FAULKNER: Oui, je ne le conteste pas. Personnellement, je viens d'un secteur qui n'est pas désigné aussi et nous avons passé par toute cette gamme d'arguments qui fait l'objet de notre rencontre, aujourd'hui. Je suis tout à fait ouvert, vous pouvez me rectifier sur ce point, et c'est la raison pour laquelle je fais appel à votre expérience. Toutefois, en ce qui concerne mon secteur, je crois que le programme consistant à désigner certains secteurs n'a jamais été un obstacle majeur quand il s'est agi d'attirer l'industrie nouvelle. Ce facteur put être marginal, mais il ne constituait pas le facteur unique. Il s'en trouvait bien d'autres comme la disponibilité d'un système d'aéroport.

Dans la région de Peterborough, nous étions privés d'un service d'aéroport à l'année longue; or j'ai constaté que ce fait était le facteur principal qui empêchait l'industrie de fleurir chez nous. Nous avons eu des exemples dramatiques de gens prétendant que tous leurs problèmes trouvaient leur source dans le concept de la désignation des secteurs; toutefois, quand nous avons fait la mise au point avec les personnes en jeu, nous nous sommes vite rendus compte qu'il y avait bien d'autres problèmes en cause. Je ne conteste pas le problème général qui vous confronte; j'essaie uniquement d'évaluer jusqu'à quel point les problèmes actuels se rattachent spécifiquement au programme de la désignation des secteurs. Je me demande aussi à ce sujet quelles sont les suggestions que vous pouvez offrir pour améliorer cette situation?

M. MURPHY: Bien, à Goderich par exemple, si cela peut vous intéresser, l'aéroport offre ses services à longueur d'année.

M. WHELAN: Centralia.

M. MURPHY: Oui, Centralia. Je pense qu'il serait beaucoup trop facile de tout ramener à une question de croissance économique et de responsabilité provinciale; ou encore à une question de promotion industrielle et de responsabilité locale ou provinciale. Quiconque jette un coup d'œil sur cette législation est forcé d'admettre qu'elle embrasse non seulement le chômage mais aussi la croissance économique; la législation est très claire sur ce point.

M. SALTSMAN: Au tout début, je tiens à exprimer combien votre présence parmi nous me rend heureux. C'est un bonheur dont tous les membres de ce Comité ont rêvé. C'est en effet un privilège que d'avoir parmi nous des experts qui vivent cette expérience et qui nous permettent de plonger au cœur de la question et d'en connaître toute la magnitude. Je pense que les renseignements dont vous nous avez fait part aujourd'hui sont extrêmement précieux et j'ose espérer que vous serez tolérant envers les questions qui vous sembleront peut-être trop précises; c'est que ces questions nous intéressent vivement. Puisque nous avons de véritables experts en cette matière, nous serons très spécifiques dans les questions que nous poserons.

J'étais moi-même mêlé à un de ces programmes fiasco de désignation régionale. Comme chacun sait, Brantford était désigné au moment où Galt ne l'était pas... je conserve encore ce mémoire... et chacun reconnaît la sottise d'une telle ligne de conduite aussi bien que les difficultés qui pèsent sur le dos des communautés quand un phénomène de ce genre se produit. Ce que je viens de vous dire ne règle pas le problème et n'indique pas non plus de marche à suivre. Je crois que tout le monde admet qu'il s'agit d'un problème grave. A mon avis, personne ne prétend que nous en connaissons la solution complète, mais nous espérons que le travail de ce Comité saura apporter quelques réponses pratiques. J'ai fait lecture du programme qui se trouve dans le rapport de la commission Carter et je vois que même cette commission accuse les programmes du Gouvernement visant la croissance régionale, de n'être pas plus qu'un coup de fusil dans les ténèbres. C'est vraiment ce qu'ils sont: un coup de fusil dans le noir. Je ne crois pas que ce soit prémédité; notre connaissance sur ces programmes est peut-être limitée et je souhaite qu'on trouve remède à ce problème.

J'aimerais vous questionner sur les propositions fondamentales qui touchent directement cette question et nous verrons après si nous pouvons retourner aux problèmes de base. Il semble y avoir trois sortes de solutions qui sont généralement offertes pour

régler la croissance trop lente de certains secteurs. L'une d'entre elle consiste à faire pénétrer de plus en plus l'industrie dans le secteur. Il est clair que la tendance actuelle est d'emménager l'industrie. L'autre solution consiste à déplacer les gens en vertu d'un programme de mobilité, d'un programme de rééducation de la main-d'œuvre. On a suggéré un troisième concept qui situerait le problème en dehors de ces deux propositions; ce serait plutôt une question d'équilibrer les opportunités; autrement dit, il faudrait équilibrer l'évaluation industrielle, peut-être. Je pense que vous avez signalé ce point dans votre mémoire; monsieur Kilberg de Listowell déclare que l'évaluation industrielle s'élevant dans les environs de 18 p. 100 pose un problème très grave pour une communauté de dimension moyenne. Quelles mesures faut-il prendre pour maintenir le niveau d'éducation quand nous avons besoin d'une évaluation industrielle suffisante pour garantir le taux des dépenses d'éducation, laquelle est pour ainsi dire conçue pour l'exportation? Vous instruisez vos jeunes pour qu'ils quittent votre secteur et plus ils augmentent leurs connaissances, plus il leur sera facile de devenir une force mobile et de quitter les lieux. Vous voyez donc les conséquences graves de ce problème; à ce sujet je vous pose cette question: quel est, selon vous, l'aspect de ce problème qui touche le plus directement votre municipalité? Est-ce une question d'évaluation industrielle contre l'évaluation résidentielle? Est-ce une question de garder notre jeunesse unie à la famille? Est-ce une question d'expansion pour l'expansion?

M. MURPHY: Voulez-vous que je réponde à cette question?

M. SALTSMAN: Qu'un membre de ce groupe y réponde et je vous saurai gré.

M. MURPHY: Je ne puis vraiment pas répondre au nom de tout le Comité. Je serais d'avis que le problème central réside dans l'évaluation industrielle contre l'évaluation municipale. Je ne crois pas que nous arrivions jamais à garder nos jeunes Ontariens de l'ouest puisque des lieux beaucoup plus vastes que ceux-là ne peuvent même pas les tenir. Il s'agit d'une opinion personnelle, naturellement.

M. SALTSMAN: Bien, s'il en est ainsi, j'en suis peiné. Allez-y.

M. KILBERG: Ma réponse à votre question, Monsieur Saltsman, s'exprimerait ainsi: nous avons établi aujourd'hui, je le crois bien, que les petites municipalités nécessitent une attention toute spéciale. Dans le monde moderne des affaires, les grosses compagnies continuent de s'agrandir, semble-t-il, alors que les petites rétrécissent. Il en va de même des municipalités. Vous voudrez bien noter que les grandes villes sont industrielles. Les centres plus petits se détériorent au même moment. La solution que j'ai à offrir est donc très simple: il s'agit de porter une attention toute spéciale sur les petites municipalités qui vivent au sein de ce secteur pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins, comme je le disais déjà.

M. SALTSMAN: Je me demande si je suis sur la bonne voie quand je ramène ce problème à une question de taxation et d'opportunités égales pour les communautés de moins grande envergure, mais qui sont importantes en elles-mêmes, plutôt que de m'attarder à d'autres causes? Il nous faudrait en conséquence un meilleur système de taxation qui soit conçu pour appuyer les activités de la communauté plutôt que de suivre la philosophie de l'expansion qui fait de l'expansion une fin en soi.

M. MURPHY: Je pense que vous simplifiez un peu trop la question. Vous devez vous rappeler qu'au sein de cette région, il existe des municipalités (je n'aime pas parler de Goderich puisque j'y demeure) qui ont développé leurs égouts contre les tempêtes, leur système d'eau et jouissent d'une industrie féconde. Ils ont payé ces progrès; et quand vous êtes sur le marché de l'industrie, vous n'avez pas d'autre choix que de l'accueillir désormais. Vous ne pouvez plus empêcher l'industrie d'entrer dans votre communauté.

M. SALTSMAN: Permettez-moi d'exposer le problème de cette façon: actuellement, nous avons en partage le pire des deux mondes. D'un côté, nous ne bénéficions

aucunement de ce qu'on appelle la libre entreprise; celle-ci permet aux différents commerces de baser leur décision uniquement sur des facteurs économiques. Autrement dit ils s'établiront dans une municipalité qui leur offrira des services, des terres qui ont déjà l'installation des services, ou encore une force de travail. Voyez-vous, quand nous offrons des attractions spéciales, nous faussons cette réalité. D'un autre côté, les avantages provenant d'une attitude mûrie et pensée ne peuvent pas se trouver en disant: «Voici, nous sommes en présence d'une municipalité qui peut nous offrir une main-d'œuvre et des services; il nous suffit de diriger l'industrie en cet endroit.» Ces deux manières d'aborder le problème sont employées dans divers pays. Mais nous obtenons une sorte de moyen terme qui nous donne ni les avantages de la première ligne de conduite ni ceux de la deuxième, quoiqu'il y ait des avantages d'un ordre différent.

S'il était possible de trouver une solution pour que les municipalités cessent de se faire concurrence à l'échelle industrielle... et ça, c'est tout un problème. Tous les secteurs que je connais ont des municipalités qui se font une concurrence farouche. Ces municipalités nomment des commissaires de l'industrie, font partie d'associations du milieu de l'ouest, suivent la politique de «fais un pauvre de ton voisin»..... c'est ainsi qu'on a qualifié cette sorte d'attitude, quand les municipalités essaient de se voler à qui mieux mieux. La nation globale n'a rien à gagner d'une telle pratique de cambriolage industriel. Ces municipalités ne créent rien de nouveau et ne développent pas d'industries additionnelles.

Si l'argument veut que l'on considère ce problème d'évaluation industrielle en maintenant qu'elle doit être également répartie entre les gens, peu importe où se trouve l'industrie, à Toronto, Kitchener ou ailleurs, ce genre d'évaluation doit être disponible pour tout le monde, si l'on veut mettre fin à cette ignominieuse chasse à l'industrie; l'industrie doit pouvoir en outre aller là où se trouve sa meilleure chance de survie, là où l'avenir brille le plus. En principe, croyez-vous que cette suggestion puisse aider à porter remède à ce problème?

M. MURPHY: Personnellement, je ne le crois pas.

M. SALTSMAN: Puis-je avoir d'autres commentaires?

Le PRÉSIDENT: Cette question a une portée très lourde.

M. SALTSMAN: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Ceci donne lieu à toute une gamme...

M. SCHMALTZ: Monsieur Saltsman, ceci ne réglera en rien le problème de notre exportation première: celle de nos gradués d'écoles secondaires. Ce que vous dites n'apportera pas de remède à ce problème.

M. SALTSMAN: Bien, y a-t-il une manière de remédier à ce problème?

M. SCHMALTZ: Lors d'une conférence économique qui eut lieu à Barrie, le Directeur du *Canada Manpower Center* d'Owen Sound nous dit que depuis la désignation d'Owen Sound, il reçoit une moyenne de 4 ou 5 demandes de renseignements chaque semaine de la part d'anciens résidents qui veulent revenir. Donc, autrement dit, si l'opportunité industrielle existe, il y a une grande chance que les gens restent là où ils sont. Personne n'aime à se déraciner et à déménager ailleurs. Le peuple préfère demeurer à l'endroit qui l'a vu naître; je crois que c'est le problème majeur.

Je comprends l'énormité du problème auquel vous avez à faire face. Je pense que la dernière étude du Conseil économique du Canada, telle que rapportée dans la presse, frappe juste quand elle affirme que les statistiques dont ce Comité dispose en matière industrielles sont absolument archaïques. Voilà bien l'épithète qu'il leur donne.

M. SALTSMAN: Je vois que vous exprimez aussi cette opinion dans les faits divers.

Les chiffres indiquant le chômage se maintiennent à un niveau très bas parce que la jeunesse tout entière quitte le district aussitôt après la graduation dans le but de trouver du travail dans des plus grands centres d'emploi comme Kitchener.

M. SCHMALTZ: C'est ce qui se produit.

M. SALTSMAN: C'est une attitude compréhensible.

M. SCHMALTZ: Dans ma ville, 50 p. 100 des taxes que je paie sur l'évaluation commerciale va dans la caisse consacrée à l'éducation 50 p. 100!

M. SALTSMAN: Je crois que ce phénomène se produit maintenant dans toutes les municipalités.

M. SCHMALTZ: Je suis d'avis que le taux est plus élevé dans nos secteurs que dans les villes.

M. SALTSMAN: Nous avons une évaluation industrielle et résidentielle extrêmement favorable et on en est venu au point où 50 p. 100 de cette évaluation tombe dans la caisse de l'éducation.

Il reste à savoir si votre 50 p. 100 vous donne autant de facilités d'éducation dans vos secteurs qu'il le fait dans les miens où l'évaluation industrielle est supérieure. Tout se centre autour de cette question; vous pouvez peut-être vous permettre 50 p. 100 et pas plus, mais ce pourcentage vous donne-t-il ce dont vous avez besoin?

M. SCHMALTZ: Non, ce pourcentage ne nous rend pas justice.

M. SALTSMAN: Puis-je vous interroger dans cette ligne? Croyez-vous qu'il est injuste de désigner le secteur d'Owen Sound? N'est-elle pas placée dans une situation industrielle avantageuse?

M. SCHMALTZ: Non. Je puis répondre catégoriquement que non. On a introduit cette législation et elle a accompli son œuvre. Elle a créé 6,500 emplois dans le secteur proche des lacs. Sa mission est accomplie. Le chiffre de 117 ouvriers de service pour chaque centaine d'employés de l'industrie prouve qu'elle a créé du travail pour plus de 15,000 personnes alors qu'à l'époque de la désignation, il y avait 3,000 ouvriers en chômage. Donc, la législation a bien rempli ses fonctions.

M. HALES: Puis-je poser une question supplémentaire? Elle est très importante. Peut-on enlever à Owen Sound sa désignation? Peut-elle être retirée du secteur désigné? Si cela est possible, quand et comment cela peut-il se faire? Un membre du département ou quelqu'un d'autre peut-il répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Ceci est régi en vertu de la loi; n'est-il pas vrai qu'à un certain point...

M. REID: On la contrôle chaque année.

M. MURPHY: On m'avertit que la calculatrice nous le dira aux environs du 1^{er} avril. Je n'en suis pas certain, toutefois.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à poser une question supplémentaire; vous ne pourrez peut-être pas y répondre et alors il nous faudra faire appel aux autorités départementales.

M. HALES: J'aimerais qu'on réponde à ma première question.

M. MURPHY: Bien, c'est ce qui m'a été dit.

M. HALES: Je n'aborderai pas cette question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vois, Bien, y a-t-il des secteurs désignés qui ne le sont plus?

M. MURPHY: Monsieur Hales, j'ai parlé aux autorités de ce département et ils me disent qu'ils ne seront probablement plus désignés à partir du 1^{er} avril.

M. HALES: Eh bien alors, nous n'avons pas à changer les critères pour qu'elle soit dite désignée. Elle n'a qu'à atteindre ces points de critère et elle sera alors dite désignée.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas sûr de cela, monsieur Hales. Je songeais au cas de Brantford, mais, comme je l'ai dit, j'ai certainement compris qu'on en arrive à un point. Mais je crois que nous pourrions éclaircir la question à notre prochaine séance.

M. HALES: Je crois que M. Saltsman serait d'accord pour admettre que Brantford a été dite désignée parce que les critères ont été changés. C'est ainsi qu'elle a été dite désignée. Mais je crois que le groupe ici présent ce matin aimerait une réponse à cette question. Le fait que cette région serait dite désignée résoudrait une foule de leurs problèmes.

Le PRÉSIDENT: Le principe que vous avez soulevé ne serait pas résolu.

M. MURPHY: La réponse n'est pas là; cela aiderait certainement, mais, vous savez, la présente attitude est celle d'un chien de jardinier.

M. PETERS: Monsieur le président, puis-je poser une autre question? Il y a quelques années, j'étais passablement familier avec certaines parties de cette région et il me semble qu'on réduit l'étendue du problème en désignant la partie septentrionale de la région d'Owen Sound. Évidemment, Owen Sound n'avait pas 3,000 chômeurs, ni aucune des municipalités de la région. Le chômage s'étendait sur une vaste région rurale. Quels avantages ces collectivités rurales retirent-elles maintenant de la stimulation des chances d'emploi dans le nord, plutôt que de se fier entièrement aux effets marginaux de l'introduction de nouvelles industries? Cela n'a-t-il pas grandement influencé même les collectivités qui n'ont apparemment pas eu d'avantages industriels?

M. SCHMALTZ: Il y a eu un certain effet: il y en aura un pour un certain nombre d'années. Mais on atteint, je crois, un certain point de saturation.

M. PETERS: Si je comprends bien, vous appartenez au conseil, l'organisme établi par le ministère de l'Économique de l'Ontario. Vous n'êtes donc plus réellement un organisme libre. Mais, chaque municipalité y appartient. Chaque municipalité devra s'apercevoir qu'elle aura plus de travailleurs en emploi qu'elle n'en a, même s'ils sont employés dans une autre région. Ne peut-on pas calculer cela? Il me semble que nous devrions savoir la nature de ce bénéfice marginal dont jouissent les municipalités qui n'ont pas d'usines, mais qui reçoivent un avantage économique considérable du fait que ses gens sont maintenant employés et sont capables de payer des impôts à la municipalité où ils habitent.

M. SALTSMAN: Je propose, monsieur le président, que ce n'est pas un avantage mais un gros désavantage. Revenons à ce que M. McInnes a dit au sujet d'Hanover. Envisagez la situation qui confronte Hanover. Elle devient une ville fédérale et l'évaluation industrielle sera ailleurs.

Le PRÉSIDENT: J'espère que M. Saltsman en arrive à une conclusion, parce que j'ai plusieurs autres membres qui m'ont indiqué leur intention de faire des observations.

M. SALTSMAN: Eh bien, je vais tirer une conclusion, monsieur le président, bien que j'aie le temps de poser plusieurs questions additionnelles. Je veux dire que certains membres de ce Comité sont très impatients.

J'aimerais simplement finir cette affaire de Hanover. Encore une fois, c'est une des difficultés d'avoir une région désignée si proche d'une région où on peut attirer des employés. Parce que Hanover, si cette manufacture commence à attirer des personnes de Hanover pour travailler dans sa nouvelle usine, se trouvera de nouveau du mauvais côté de la clôture en ce qui concerne les rapports industriels-résidentiels. Ses coûts augmenteront, ses impôts augmenteront en conséquence, et c'est un des problèmes qu'il nous faut affronter.

Eh bien, on vous a posé la question auparavant, au sujet de tirer une ligne. Je crois que M. Faulkner vous a demandé de tirer une ligne. Comment arrêtons-nous ce procédé de désignation? Si une région est désignée, attirera-t-elle l'industrie de la région au sud; par exemple, du comté d'Essex? Quelle région aura alors des griefs et demandera d'être désignée? Supposons que nous désignons la région limitée par les comtés de Dufferin, Huron, Wellington et Bruce, qu'est-ce qui arrive aux régions immédiatement au-dessous? Vont-elles commencer à crier?

M. MURPHY: Je ne crois pas qu'elles seront touchées. Maintenant, la région qui m'est particulièrement familière en ce qui concerne la concurrence pour l'évaluation industrielle est celle de Stratford, London un peu moins, Waterloo et Kitchener. Lorsque nous présentons nos brochures à l'industrie, elles sont toujours représentées, surtout Stratford. Eh bien, je constate que la désignation n'a pas du tout touché Stratford, parce qu'elle a plusieurs autres avantages naturels qui ne sont pas contrebalancés par l'avantage fiscal.

M. SALTSMAN: Eh bien, Stratford est un cas particulier. A la fermeture de certains des ateliers des chemins de fer dans cette ville, elle s'est trouvée avec une vaste étendue d'espace.

M. MURPHY: Non, pas maintenant. Chris-Craft, par exemple, s'est installée à Stratford l'an dernier. Chris-Craft aurait évidemment pu aller à Orillia, mais elle est allée à Stratford. J'ai assisté à quelques-unes de ces réunions et, sans donner trop de détails, le deuxième choix n'était pas une région désignée. Le Festival a certainement influencé les directeurs; où ils habitent et des choses de cette nature. Je n'ai pas constaté que Stratford, ou certainement pas Kitchener ou Waterloo, ont été touchées par la désignation. Pour répondre directement à votre question, vous observerez que cette région est entourée de villes: Sarnia, London, Stratford, Waterloo, Guelph, Brampton. Elle est entourée de villes.

M. SALTSMAN: J'ai un mémoire quelque part concernant le nombre d'occasions où la ville de Kitchener et la ville de Waterloo ont eu des difficultés parce que Elmira était une région désignée et qu'on commençait à déménager à Elmira. De nouveau, vous les voyez...

M. MURPHY: Avez-vous dit que Elmira est désignée?

M. SALTSMAN: Ou l'était, je crois.

M. MURPHY: Non, Elmira n'a jamais été désignée.

M. SALTSMAN: Alors, je m'excuse. Mais disons que Elmira était désignée; ceci ne crée pas de problème. Toutefois, j'aimerais laisser cette question pour le moment et simplement poser ma dernière question qui revient à la première. Pouvons-nous réellement résoudre votre problème avec ce genre de programme, ou devons-nous envisager un autre genre de programme, un programme qui tient compte du besoin d'égaliser les chances sans se soucier du lieux où les gens habitent? En d'autres termes un programme de péréquation des impôts en vertu duquel il ne serait peut-être pas important de savoir où les industries se situent, pourvu que les bénéfices provenant de l'évaluation industrielle se répartissent entre tous.

M. MURPHY: Je ne crois pas que ce soit la réponse. Je crois que c'est la réponse là où les régions rurales sont pauvres, où tous les gens sont réellement satisfaits de déménager dans une sorte de fer à cheval en or, si on peut ainsi l'appeler. Je ne crois pas que ce soit la réponse dans une région comme celle-ci où la région agricole est prospère. Nous ne pouvons pas laisser ces villes devenir des villes-dortoirs, si vous voulez ainsi dire, parce que cela ne fait que nuire au prestige de la région. Assurément, les fermes familiales s'agrandissent, mais vous les verrez tout simplement disparaître et devenir, à mon avis, la propriété de grandes sociétés. Nous nous approchons lentement

de cette situation, mais je crois qu'on y a paré par l'agrandissement des fermes familiales, soit de 500 à 1,000 acres. Il y a aussi la question du prestige. Il faut que les gens veuillent demeurer là. Je crains qu'aux termes de votre système de péréquation, les fermes s'en iront tout simplement et disparaîtront tranquillement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur, vous vouliez faire un commentaire?

M. KILBERG: En réponse encore à la question de M. Saltsman, je crois que nous savons tous que cette région est si compacte, les municipalités sont si proches l'une de l'autre, qu'il semble que nous soyons très rapprochés. Maintenant, je répondrai à la question de la façon suivante: avec le même programme, peut-être que la désignation pourrait se faire ici et là à travers la région, plutôt que dans un seul endroit. Si le même programme pouvait être mis à exécution en ne désignant que certains endroits, un endroit pour un certain temps et peut-être un autre par la suite, il appartiendrait au Comité de calculer quelle devrait être la distance d'un endroit à un autre. C'est probablement une réponse qui permettrait au programme de continuer.

M. SALTSMAN: En réalité, c'est de la planification.

M. KILBERG: C'est de la planification.

M. SALTSMAN: C'est de la planification précise, presque de la direction précise. Que vous l'appeliez un stimulant d'une sorte ou d'une autre, il demande un programme de détermination au préalable des endroits où, à votre avis, les industries devraient s'établir et d'offres d'encouragement pour qu'elles s'y établissent. Mon interprétation est-elle exacte?

M. KILBERG: Oui, nous laissons la chose aux bonnes grâces du Comité, et espérons que vous trouverez une solution au problème.

Le PRÉSIDENT: Merci. Monsieur Reid?

M. REID: Merci, monsieur le président. J'aimerais demander certaines questions d'ordre général au sujet de la consolidation des services du gouvernement de l'Ontario qui est faite présentement. Y a-t-il un endroit dans la région que vous représentez, messieurs, où le gouvernement de l'Ontario est en train de consolider les différents services qu'il offre? Par exemple, dans ma région en particulier, ils ont consolidé tous les services dans les deux villes du Fond du Lac. J'aimerais savoir s'il existe un point central dans votre région où, disons, les bureaux principaux du ministère des Terres et Forêts et du ministère du Bien-être seraient situés et ainsi de suite. Ils ne font pas cela?

M. McLELLAN: Eh bien, ils le font dans une certaine mesure.

Un SÉNATEUR: Ils le font à l'égard du ministère des Terres et Forêts, dans une certaine mesure.

M. REID: Oui, ils le font.

M. McLELLAN: Vous parliez des services de bien-être.

M. REID: Eh bien, je parle des services du gouvernement de l'Ontario. Ce dernier essaie de diviser la province en une variété de régions, et établir un certain montant de sous-structure gouvernementale régionale. Je veux savoir s'il existe un centre dans la région que vous avez représentée où un tel processus est commencé.

M. SCHMALTZ: Non.

M. REID: On ne le fait pas? D'où sont administrés les bureaux du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral?

M. SCHMALTZ: Ils sont dispersés à travers la région.

M. REID: Ils sont dispersés? Il n'y a aucune consolidation? Rencontrez-vous beaucoup de difficultés du fait que les organismes des gouvernements fédéral et provincial travaillent les uns contre les autres?

M. SCHMALTZ: Oui, beaucoup. Dans quel domaine?

M. REID: Eh bien, par exemple, là où vous avez les Terres et Forêts entrant en conflit avec d'autres développements municipaux et autres choses de cette nature, ou même en conflit avec le gouvernement fédéral.

Une VOIX: Nous n'avons plus de conscience.

M. REID: Cela m'intéresse beaucoup, parce qu'un des problèmes qu'envisage le Comité est qu'il n'existe aucune méthode réellement éprouvée pour stimuler l'accroissement dans une région donnée. Nous n'en connaissons pas assez de la dynamique du développement régional. Nous savons, comme l'a dit M. Saltsman, que le programme de développement régional est du tir à l'aveuglette, un essai. Fondamentalement, il est destiné à faire une seule chose, et cette chose est de s'occuper du chômage. Je crois qu'il a assez bien réussi dans ce domaine particulier. Malheureusement, le programme n'a été effectif, je crois, que dans 6 ou 8 p. 100 des régions qui ont été désignées, ce qui veut dire, de fait, qu'environ 90 p. 100 des régions qui ont été désignées n'en ont reçu aucun bénéfice.

Alors, une des propositions qui a été formulée, et qui est même incorporée dans la loi, est le plan du Québec, en vertu duquel on choisit un centre régional. La province est divisée en régions et chaque région devient une masse commune, un centre de développement économique, dans une région. Maintenant le gouvernement de l'Ontario a désigné certains districts en Ontario comme des régions et il a, au moyen d'une variété de dispositions, essayé de consolider les services qu'il offre dans ces régions. Je constate que votre région comprend 47 municipalités et comtés. Maintenant, je veux savoir quel endroit est considéré comme le centre. Si vous veniez à Goderich, et que vous vouliez magasiner ou que vous vouliez faire affaire avec une agence du gouvernement où iriez-vous?

M. SCHMALTZ: Eh bien, c'est surtout une affaire provinciale.

M. REID: En d'autres termes, il n'y a pas de bureau régional?

M. Harry BRIDLE (*Mount Forest*): Si nous voulons savoir quelque chose, les bureaux provinciaux sont à Toronto et c'est là où nous allons.

M. REID: Il n'existe aucune décentralisation des services gouvernementaux.

M. MURPHY: Il n'y en a pas, mais je ne sais pas...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. Je me demande si vous pourriez vous rapprocher du microphone, monsieur Schmaltz?

M. SCHMALTZ: Le ministère de l'Agriculture par exemple est à Walkerton. Le ministère du Bien-être est à Wingham, qui est éloigné de 25 milles. Et les Terres et Forêts sont dans un autre centre. Alors, le tout est réparti à travers la région. Ce que le gouvernement provincial commence à faire, c'est de demander aux conseils régionaux de développement des suggestions pour savoir comment ces services pourraient être consolidés dans une région économique. Ils nous le demandent maintenant, mais ils ne font encore rien dans nos régions.

M. REID: Est-ce que vous exercez une certaine pression?

M. SCHMALTZ: Oui, en effet.

M. MURPHY: Pour répondre partiellement à votre question portant sur les vastes régions désignées comme non avantageuses, je suppose qu'elles n'ont pas eu non plus d'industrie auparavant.

M. REID: Oh, c'est probablement très vrai.

M. MURPHY: Cette région en a eu.

M. REID: Oui, je comprends parfaitement votre problème.

M. MURPHY: Les industries viendront s'installer ici.

M. REID: Si vous n'avez pas ce problème de la région du nord.

M. MURPHY: Certes, je crois réellement que cette région devrait être stimulée actuellement.

M. REID: En plus de centraliser les services du gouvernement de l'Ontario, il me semble que les 47 municipalités et les 3 comtés forment une vaste administration. A-t-on pensé à une formation plus rationnelle des villes et des comtés?

M. BRIDLE: C'est actuellement en cours. L'administration régionale est la question la plus importante de l'Ontario et le sujet actuel de la conversation. Peel et Halton parlent de s'organiser en une administration régionale. Mais nous ne savons pas quand notre région s'en formera une, car son développement n'est pas aussi rapide que ces autres centres.

M. REID: Il me semble que cela devrait vous être avantageux.

M. MURPHY: Il y a une question d'orgueil local. Les conseils de comté ne veulent pas disparaître, vous savez.

M. REID: Si vous voulez attirer l'industrie, votre vrai problème consistera à placer l'administration dans l'ambiance requise. A mon avis, si vous avez une région mal divisée en zones concurrentielles dont quelques-unes ont des difficultés naturelles, vous travaillez contre vos intérêts.

M. MURPHY: Vous ne trouvez pas cela dans les commissions industrielles.

Le PRÉSIDENT: Avec la permission du Comité, mon intervention sera dans le même sens que celle de M. Salzman et d'une certaine manière que celle de M. Reid; nous en avons causé auparavant avec quelques membres du Comité. A mon avis, maintenant que vous avez 47 municipalités; à cause de la proximité de la région située au nord de vous, ce qui arrivera réellement, c'est que toute industrie qui viendra dans la région s'établira dans la zone désignée. Il semble donc que M. Hales a traité le bon sujet, car votre vrai problème concernant cette loi porte sur l'établissement possible d'une industrie dans cette région et se rappelant les autres facteurs qui militent en votre faveur, il me semble très naturel que cette industrie aille dans la zone désignée.

Si vos régions étaient toutes désignées, beaucoup de vos municipalités se croiraient au jeu de bingo et auraient encore une chance, mais suivant la loi des moyennes, les industries ne viendront que dans certains endroits. Dans le même ordre d'idées que l'exposé de M. Reid, cela me présentait des difficultés réelles en considérant la requête de l'organisme de développement régional qui demande de s'établir dans des régions plus sophistiquées et plus développées, comme l'Ouest de l'Ontario, plutôt que dans les

régions comme le nord du Nouveau-Brunswick, celui de l'Ontario ou Terre-Neuve qui n'ont pas ce développement. Vous n'avez pas les municipalités concurrentes, ainsi vous pouvez choisir 3, 4 ou 5 centres naturels d'expansion que l'on peut développer. Dans votre cas, si vous deviez suivre entièrement cette sorte de planification, vous devriez peut-être faire cela, car, à moins de désigner toute la province d'Ontario, vous rencontrerez dans les municipalités ontariennes exactement le même problème qui existe dans beaucoup de vos municipalités.

A mon avis cela met en relief une question portant sur le programme de la province d'Ontario, car, selon moi, pour faire disparaître quelques-unes de ces injustices, on doit introduire d'autres éléments qui n'existent pas dans votre cas, parce qu'aujourd'hui vous croyez, semble-t-il, qu'on devrait donner à votre municipalité une chance égale, ou autant de chance que possible, comparaison faite avec d'autres municipalités. Ce qui vous est réellement arrivé à cause de la désignation de la zone située sur la périphérie, c'est de concurrencer avec vous. Les industries qui iraient s'établir dans le nord du Nouveau-Brunswick ne sont pas celles qui vous causeraient un problème. Ce sont les industries qui vont dans cette région. A mon avis, si on nous désigne des régions dans la province d'Ontario, ce sera un problème que nous devons scruter dans la présente étude du programme. M. Saltsman, avez-vous des observations à faire?

M. SALTSMAN: Vous avez soulevé la question très importante qu'il existe peut-être une bonne raison pour désigner des zones particulières quand il s'agit de vastes régions. Par exemple, par suite des recommandations et des études, on devrait peut-être désigner toutes les provinces maritimes et on ne devrait faire aucune désignation de toute la province d'Ontario. Ou bien, vous pouvez prendre tout le nord de l'Ontario, par exemple.

Le PRÉSIDENT: Dans le cas du nord de l'Ontario, s'ils se mettaient d'accord sur les parcs industriels, ils pourraient choisir 4 ou 5 places. La seule différence et le problème vous voyez, est de déménager 25 milles pour se trouver près d'une industrie, comme chez vous, par exemple. J'essaie de débattre le sujet de la manière la plus complète possible. Lorsque vous allez à Owen Sound, vous êtes à 15 milles de 5 nouvelles industries ou vous vous trouvez à 50 milles de 5 nouvelles industries. Si en d'autres régions du pays, en particulier dans le nord de l'Ontario et dans les provinces maritimes, on était à proximité de 50 ou 100 milles d'une industrie, ce serait bien convenable, car leur développement n'a pas encore rejoint le vôtre. Il y a peut-être ainsi deux sortes de problèmes qui se présentent dans votre étude portant sur la tâche de l'enseignement et sur votre location d'impôts municipaux qui créent actuellement bien des problèmes à vos municipalités locales.

M. WINKLER: Monsieur le président, pour rejeter les arguments que vous avez avancés, quelques-uns des messieurs qui sont ici, y viennent pour la quatrième et peut-être pour la cinquième fois. Ils croient représenter une région particulière possédant un problème commun. Voilà ce qui les a réunis. Ils reconnaissent que les difficultés à maintenir leurs municipalités proviennent de la situation que le gouvernement a créée au nord d'eux, et nous concédons que c'était un bon programme. Tous admettent, je crois, que c'était un bon programme. Les frais occasionnés par le maintien des municipalités que ces messieurs représentent s'accroissent au même rythme que toutes les autres municipalités de la province d'Ontario sans ces avantages et sans aucun espoir de voir diminuer la hausse des frais, tandis que de fait on subventionne les milieux urbains plus considérables. Je crois que c'est une des questions fondamentales.

Le PRÉSIDENT: Oui, j'admets certainement cela, M. Winkler, mais ici nous ne faisons que penser tout haut pour essayer de trouver une solution, car il peut bien arriver qu'à la suite d'une enquête plus approfondie et avec le temps, vous pourrez constituer ici une région.

M. WINKLER: Puis-je poser une question très courte? Quelle est l'autorité du Comité? Vous savez que je ne suis pas membre du Comité, mais quelle autorité le Comité a-t-il par rapport à l'exposé de ce matin? A-t-il quelque autorité?

Le PRÉSIDENT: M. Winkler, vous vous rendez compte, je crois, que nous possédons la même autorité que tout autre comité. En terminant l'étude du budget de l'organisme d'aménagement régional nous pouvons faire des propositions au ministre, au ministre et à la Chambre, sur les mesures ultérieures à prendre. J'avais l'intention d'en parler à la fin de la réunion. Je pourrais dire que nous avons dépassé certainement notre temps normal, car ces réunions durent habituellement une heure et demie, mais ce matin, notre secrétaire a eu la prévenance de s'assurer que la salle, retenue par nous à 9.30 heures, ne soit pas prise à 11 heures. Si des membres devaient se rendre à d'autres réunions de comité, ils pouvaient y aller, mais puisque ces messieurs sont venus de si loin pour être présents, nous aimerions à passer le plus de temps possible avec eux.

M. REID: Monsieur le président, puis-je—

Le PRÉSIDENT: Je regrette de vous interrompre, mais c'est un des sujets sur lesquels je dois le faire. Je ne suis pas comme quelques autres présidents de comité, comme M. Whelan et quelques autres qui parlent continuellement. Allez-y, M. Reid.

M. REID: Un des problèmes de tout programme d'aménagement régional ou du programme de l'ARDA est la discrimination qu'il comporte. Vous ne pouvez certes pas éviter la discrimination dans cette sorte de programme. Or, vous savez que nous avons un problème quelque peu constitutionnel, que le programme d'aménagement régional doit se baser sur le chômage, car il relève de la compétence du gouvernement fédéral et en glissant presque discrètement dans les niveaux de revenus, le gouvernement fédéral a pu le changer en un certain programme d'aménagement régional tout en n'allant pas aussi loin et aussi vite que lui et les membres du Comité aimeraient à le voir aller.

Maintenant, il y a d'autres organismes du gouvernement fédéral qui ne sont pas limités. Je me réfère au programme de l'ARDA. Or, l'ARDA a fait une étude considérable de la région de Gaspé et du nord du Nouveau-Brunswick et il me semble bien que dans ces études et ces programmes recommandés dont quelques-uns ont été adoptés, on ait dépassé de beaucoup ce que nous pourrions appeler la zone de rénovation rurale.

Le PRÉSIDENT: C'est le sujet que j'ai essayé de faire ressortir; il s'agissait d'une région moins développée.

M. REID: Oui, mais l'argument que je veux signaler ici est que le programme de l'ARDA n'est pas interprété avec autant de largeur de vues qu'en d'autres provinces. En Ontario le programme de l'ARDA se limite uniquement aux activités agricoles, tandis qu'en d'autres provinces il a une plus grande étendue, il va même aider le développement de la petite industrie, voilà ce que nous recherchons surtout dans cette région particulière.

Or, je voudrais savoir si les membres de la délégation se sont enquis si l'ARDA pouvait de quelque manière établir un programme dans leur région en coopération avec le gouvernement provincial qui, malheureusement le contrôle, et si cette organisation avait fait des observations au gouvernement provincial concernant l'amélioration de leur

programme de développement régional qui, actuellement, semble avoir pour but de raffermir le développement industriel dans la région du «golden horseshoe».

M. SCHMALTZ: Quiconque est familier avec le programme ontarien de l'ARDA se rend compte qu'il ne fait pas pour l'Ontario ce qu'il fait pour le Québec.

M. REID: C'est exact.

M. SCHMALTZ: Le Conseil d'aménagement régional de la Baie Georgienne auquel j'appartiens a reçu l'an passé cinq mémoires qu'il a examinés très attentivement et que l'ARDA, selon lui, devrait accueillir favorablement. M. Crown est le directeur de l'ARDA. Ces refus de M. Crown et de son conseil d'administration d'étudier les propositions nous a incités à demander une réunion avec tout le conseil dans le but de connaître les raisons pour lesquelles ils continuaient à décliner pour notre section de l'Ontario des propositions qui étaient opportunes dans la province de Québec et opportunes, vous pourriez dire, dans les provinces de l'Ouest et les maritimes. Il nous semble que l'ARDA exerce une discrimination dans son programme ontarien.

M. REID: En réalité, il y a plus d'argent d'investi dans un programme que dans l'autre et il a été probablement...

M. LIND: Puis-je poser une question supplémentaire pour éclaircir un point ici, M. Reid? Je connais très bien M. Crown. Je l'ai connu pendant plusieurs années et avec tout le respect qui lui est dû, l'obstacle est-il au niveau provincial ou au niveau fédéral?

M. SCHMALTZ: Il est au niveau provincial.

M. LIND: Le refus provient du niveau provincial?

M. SCHMALTZ: Je ne dis pas qu'il provient de M. Crown; ce pourrait être de son conseil d'administration.

M. LIND: Eh bien, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui refuse d'aider.

M. SCHMALTZ: Non.

M. LIND: Je ne voulais qu'éclaircir ce point. Merci, Monsieur Reid.

M. REID: J'essaie d'explorer d'autres voies, car, selon moi, tant que nous aurons des difficultés constitutionnelles, nous gênerons sérieusement son expansion et puisque le Comité spécial s'intéresse à l'aménagement rural, j'aimerais qu'il examine d'autres programmes. Un autre qu'on doit introduire à la Chambre, c'est le Fonds de développement économique rural.

M. MURPHY: Pourquoi parlez-vous de limites? Seulement en examinant la troisième manière suivant laquelle vous pouvez être désignés:

Une zone du Service national de placement où le revenu annuel moyen d'une famille non agricole est inférieur à \$4,250. Maintenant, c'est une partie de la loi.

M. REID: Oui, mais le deuxième article l'atténue. Rappelez-vous que la partie C comprend deux articles.

M. MURPHY: Oui, je vois le deuxième article.

M. REID: Le deuxième article impose une restriction à cela et je cite l'article 2 de la partie C:

Une zone de service national de placement dans laquelle au moins 40 p. 100 des familles non agricoles ont un revenu annuel moyen inférieur à \$3,000.

M. MURPHY: C'est exact. Maintenant, je ne vous dis que cela.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, le gouvernement fédéral en utilisant le revenu national, selon vous, dévie des conditions qui, à leur avis, président à son emploi. L'article qu'il vient de lire vise une région qui doit avoir un chômage particulier, mais que vous l'acceptiez ou non, le principe président à l'utilisation des chiffres du revenu comprend aussi bien l'emploi que le chômage, ainsi il est encore rattaché à l'emploi qui est de la compétence fédérale.

M. MURPHY: C'est vrai, mais je dis simplement que, lorsque vous affirmez l'existence de réels problèmes, je pourrais changer l'un ou l'autre de ces deux chiffres et vous auriez la même loi pour toute cette région, ainsi il ne s'agit pas réellement d'un problème constitutionnel, si vous voulez changer le chiffre pour \$4,600.

M. REID: Ces chiffres sont tirés des moyennes nationales, de sorte que, si vous voulez les changer, vous devrez hausser ou baisser la moyenne nationale.

M. MURPHY: Oui, mais je ne crois pas que vous puissiez supprimer la question simplement en disant que cet article contient un problème constitutionnel. Par exemple, comme je l'ai dit auparavant, Bruce a un revenu de famille non agricole d'environ—s'il était de \$4,400 plutôt que \$4,250, Bruce serait compris dans cette région.

M. REID: Avec les \$3,000?

M. MURPHY: Je le crois. Ce serait le fait de plusieurs parties de cette région.

Le PRÉSIDENT: C'est au tour de M. Whelan qui parlera très brièvement.

M. WHELAN: Merci de la suggestion. Tout d'abord, je propose que les provinces entrent aussi dans la concurrence, car elles ont une législation différente. M. Reid a fait remarquer que les provinces font un emploi différent de la loi de l'ARDA. Elles l'ont utilisée d'une manière différente que la province d'Ontario, à leur grand avantage, je dirais.

Je voudrais d'abord demander si quelqu'un peut me donner une idée des conditions de logement dans chacune de ces villes. Peut-on se procurer un logement? Y a-t-il un système d'égouts; y a-t-il un service d'eau?

M. MURPHY: Certainement je puis parler au nom de Goderich. Il est certain qu'il y a une quantité de services à Goderich et si, je suppose, une grande industrie venait s'y installer, vous adresseriez des demandes aux autorités responsables du logement à Toronto, comme l'a fait Owen Sound, soit dit en passant, et vous pourriez probablement construire cinquante ou soixante-quinze maisons à supposer que vous les exigiez.

M. WHELAN: Je viens de passer une couple de jours dans deux grands centres métropolitains, London et Toronto, où les entrepreneurs et autres personnes nous ont présenté des mémoires et nous ont exposé toutes les formalités administratives qu'ils ont remplies. Je vois tous les politiciens municipaux des alentours et, en ayant été un pendant quelque quatorze ans, j'ai compris une partie de ce qu'ils ont dit. Ils nous ont donné une preuve qu'il a fallu plus de trois ans pour obtenir finalement l'approbation d'une subdivision. Naturellement, la valeur du terrain a augmenté terriblement pendant ce temps. Voici ce que je veux dire: si une industrie voulait venir s'installer, vous n'avez aucun moyen de savoir si elle sera approuvée en temps. Avez-vous des subdivisions disponibles pour l'industrie, et autres?

M. MURPHY: En ce qui concerne l'industrie, il y a un an une usine d'avions a étudié la possibilité de venir à Goderich à cause de l'aéroport et des installations de réparation, etc. Or, elle n'est pas venue. Je pourrais dire que cela n'a rien à voir avec la désignation. Elle est allée se fixer dans une autre région non déterminée, mais on s'y est heurté à un problème de logement. En plus de ce que nous avons, je crois qu'il fallait encore cinquante ou soixante maisons et le ministre de Toronto nous avait assuré que si

l'usine prenait six mois pour construire un édifice, nos plans seraient approuvés et nos logements construits.

M. WHELAN: Je ne fais que dire que, selon moi, vous pourriez faire de meilleures constructions convenant au salaire des ouvriers car de nos jours, aucun travailleur n'a le moyen de s'acheter un logement à Toronto. M. Winkler a déclaré auparavant, je crois que vous fournissez des subsides aux grandes régions métropolitaines et cela est plus évident chaque jour à mesure que plus de choses y sont concentrées. Certains gouvernements, non pas ceux que nous avons ici, dirigent l'établissement de l'industrie. Quelqu'un de vous est-il d'avis que nous devrions avoir une loi indiquant à l'industrie où aller s'établir?

Le PRÉSIDENT: Oui, voici quelqu'un qui a une déclaration à faire à ce sujet.

M. George BRIDGE (*Palmerston, Ontario*): Je puis probablement répondre à cette question. Je crois que nous avons une ville se situant dans la moyenne de cette région. C'est une ville où passe un chemin de fer. Autrefois soixante-cinq trains y entraient et en sortaient chaque jour. Actuellement, le nombre en est réduit à environ une douzaine. Or, si nous abordons la question du logement, nous en avons à prix modiques, et, pour répondre probablement à une autre question, dans six de ces maisons trente-trois enfants fréquentent l'école publique. Nous sommes obligés d'instruire ces enfants. Maintenant qu'ils sont instruits, il n'y a plus de travail depuis que le chemin de fer est disparu de notre ville; ils vont être forcés de s'éloigner et l'instruction que nous leur avons fournie servira aux plus grands centres qui possèdent une industrie.

Un autre point que j'aimerais à souligner est la perte de nos ateliers, de notre service de wagons, de notre entrepôt à marchandises, etc., depuis que nous n'avons plus de chemin de fer. Ainsi notre terrain est accessible à l'industrie à un coût très bas.

M. WHELAN: Je ne dis pas cela parce que je le préconise, mais plusieurs l'ont proposé et quelques pays, comme nous l'avons étudié, possèdent une législation qui indique à l'industrie où elle doit aller et où elle ne doit pas aller.

M. BRIDGE: Les provinces centrales de l'ouest, je crois, ont travaillé dans ce sens, mais nous n'avons rien dans notre région.

M. WHELAN: Mais, préconisez-vous ce genre de loi?

M. BRIDGE: Oui.

M. WHELAN: Peut-être que la plupart d'entre vous connaissent que la région d'où je viens a été désignée, mais l'expérience montre que la désignation ne suffit pas pour implanter une industrie dans une municipalité. Je me rappelle une des . . .

M. MURPHY: Cette municipalité avait-elle une industrie avant le désignation?

M. WHELAN: Je ne voudrais pas dire qu'elle l'avait auparavant, mais la raison de la terrible souffrance de notre région et de tout le comté est la décision de la *Ford Motor Company* de quitter Windsor, ce qui a exercé une sombre influence sur toutes les municipalités et sur la ville de Windsor. Elles récupèrent actuellement leurs pertes, mais elles ne l'auraient jamais pu si elles n'avaient pas été dans un territoire désigné. Or, beaucoup de municipalités ont essayé d'attirer l'industrie, mais elles ne possédaient pas d'égout, ni d'eau, voilà pourquoi elles n'ont jamais eu d'industrie. Quelques-unes de ces municipalités qui ont depuis été désignées ont installé des usines de traitement des eaux résiduaires qu'elles n'avaient pas auparavant et, par suite de l'entente commerciale sur les automobiles, deux nouvelles industries ont annoncé leur projet d'établissement, l'une à Leamington et l'autre à Windsor. Une emploiera 200 ouvriers et l'autre, je crois, 400 ou 600 personnes en tout.

Elles s'en vont là. Windsor vient tout juste d'entreprendre son usine de traitement des eaux-vannes. C'est une des raisons pour lesquelles ces usines sont venues dans cette région. Maintenant, je constate que ce qui nous est arrivé n'était pas imputable à l'action d'un gouvernement quelconque, mais à ce qu'a fait l'industrie elle-même à la ville de Windsor. Elles sont déménagées et on n'a pas trouvé qu'il était économiquement faisable que la *Ford Motor* déménage à Toronto. On n'a jamais pu convaincre personne qu'il était sage économiquement que la *Ford Motor* déménage à Toronto, mais ça fait tout un boucan dans Windsor et les environs pendant plusieurs années, parce que le chômage a atteint jusqu'à 30 p. 100 là. Présentement il n'y a pratiquement pas de chômage dans cette région. Il y en a un peu, mais il y en aura toujours.

M. PETERS: Monsieur le président, j'aimerais faire une offre pour Elliot Lake. Nous avons une ville qui peut loger 50,000 âmes et M. Whelan aide à payer le chauffage de quelques-unes de ces maisons qui sont vides. S'il vous faut faire venir une industrie là où il y a des facilités de logement, nous devons songer à notre propre ville, qui appartient en bonne partie aux contribuables du Canada, qui a des logements pour un grand nombre de personnes et que nous chauffons. Vous, comme contribuables, chauffez ces maisons que personne n'habite et qui valent \$25,000.

M. WHELAN: Vous ajoutez du poids à mon affirmation que l'industrie ne va tout simplement pas là où il y a des logements mais va où elle peut rendre le meilleur service. Peut-être M. Peters propose-t-il que nous disions à une industrie que, quand elle voudra, elle devra se rendre à Elliot Lake. Je ne sais pas si c'est ça qu'il a à l'idée ou non.

Une des choses qui a mis notre région en danger, a été le manque de bonnes routes. Nous en avons depuis un an maintenant et, encore une fois cela a aidé l'industrie de cette région. Avez-vous des super-routes ou de vrais raccords directs qui permettraient un transport rapide par camion dans cette région?

M. MURPHY: On ne s'est jamais plaint du transport à aucune des réunions auxquelles j'ai participé avec l'industrie. Je dirais que nous avons d'assez bons moyens de transport dans cette région et un transport rapide dans les régions métropolitaines, meilleur que dans votre région, sauf votre respect. Il n'y a pas de super-route, mais cela s'en approche. Le transport est rapide.

M. WHELAN: Le dernier tronçon vers la route 401 n'est terminé que depuis un an. Les entreprises de camionnage peuvent s'attendre à des économies parce qu'elles peuvent se rendre à Montréal en moins de temps et ne passent pas par les villes. Avez-vous des routes d'évitement chez vous? J'ai déjà beaucoup voyagé dans cette région. J'y suis allé la dernière fois il y a environ deux ans, mais j'ai dû passer par presque toutes les villes.

M. MURPHY: Cela dépend de la localité où vous expédiez. Une industrie avec laquelle nous avons des pourparlers voulait expédier beaucoup à Sarnia. Évidemment, la route est directe.

M. WHELAN: Je me demande si les routes sont semblables à celles d'autres régions où il y a ces moyens rapides de transport.

M. MURPHY: Vous pouvez prendre la route 401 à Kitchener.

M. BRIDLE: Je viens de Mont Forest c'est assez éloigné de Goderich, au moins 45 milles.

M. WHELAN: Les organismes régionaux de mise en valeur ne sont-ils pas établis par la province?

M. SCHMALTZ: Si.

M. WHELAN: Quand M. Reid vous a demandé si la province établissait les régions je crois que vous avez dit «non».

M. SCHMALTZ: J'ai dit «oui».

M. REID: J'ai demandé si la province d'Ontario centralisait ses opérations. Elle a un programme distinct qui n'est pas connexe ou qui ne semble pas connexe du fait qu'elle établit les conseils régionaux de mise en valeur et fournira à ces conseils des octrois qui égaleront ceux qui seront levés localement.

M. WHELAN: Je sais, nous avons la même association de mise en valeur chez nous et j'ai compris que la province...

M. SCHMALTZ: Il y en a neuf dans l'Ontario.

M. REID: C'est pour ça que j'ai posé la question. Je savais qu'il y avait des projets régionaux et je voulais savoir si c'était le gouvernement de l'Ontario qui les fait.

M. WHELAN: Je désire faire une observation. J'en ai déjà parlé, monsieur le président. On nous a signalé qu'à Toronto les gens qui gagnent \$6,000 ou \$7,000 ne peuvent y acheter une maison et j'ai déclaré dans ces réunions que d'une façon ou d'une autre il faut exiger que l'industrie déménage de cette région. Même notre grand spécialiste—je ne veux pas le citer longuement—le professeur McLuhan signale que la région n'a plus trop d'importance pour ce qui concerne sa situation, parce que les moyens de communication sont instantanés et les moyens de transport sont bons. Je crois que ce que nous faisons dans la région métropolitaine de Toronto est horrible. Selon la statistique des économistes, la concentration de notre population va s'accroître et en peu d'années, elle sera dans quelque cinq centres dans tout le Canada. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire, à part de prendre une mesure législative pour y mettre un frein.

M. BRIDLE: Je crois que nous perdons probablement de vue tous les autres projets de mise en valeur. Nous sommes tous des représentants élus et nous savons que c'est ce qui arrive. Voici notre problème fondamental: Nous avons eu de la difficulté auparavant à faire concurrence au «fer d'or». Nous savions qu'on y avait des facilités à offrir, tellement plus que nous en avions. Lorsque ce projet a été introduit dans le nord il fonctionnait et il a fonctionné. Il est périmé depuis six mois maintenant et d'autres industries se sont probablement établies dans cette région. Nous demandons que cette région que nous estimons être la moins développée économiquement de la région qui a été désignée, soit désignée pour nous donner certains avantages sur le «fer d'or». Messieurs, j'estime que l'industrie se retire de ce centre. Nous en avons la preuve dans la région située au nord de la nôtre, qui a obtenu de très importantes industries.

Je suis le président industriel de Mount Forest. Si nous avions quelqu'un qui viendrait à Mount Forest et emploierait 1,000 hommes cela signifierait une mise de fonds formidable. Mais plusieurs petites industries de moindre importance emploient de 70 à 200 personnes. Nous pouvons certainement digérer ça, comme disait le monsieur de Listowel. Quant au zonage des lieux, je ne crois pas qu'il puisse se faire. Je pense que la chose la plus juste, ce serait que la région au nord de la nôtre ne soit plus région désignée et si la nôtre est désignée, je crois que nous aurions beaucoup d'espoir de continuer comme avant, c'est-à-dire à croître lentement.

M. Whelan a parlé du logement. Nous avons ce problème à Mount Forest. Nous manquons de maisons, mais nous allons construire dans deux subdivisions parce que

nous avons un peu de croissance naturelle. Des gens de Mount Forest vont travailler à Guelph, à Waterloo, à Kitchener et à Fergus. Nous logeons ces personnes et instruisons leurs enfants et cela règle nos difficultés.

C'est gentil; certes la ville s'accroît. Je suis marchand sur la principale rue. Les gens apportent leur paye chez eux et la dépensent sur la rue principale. C'est sûrement à mon avantage, mais pas à celui de la municipalité. Nous instruisons ces enfants mais notre évaluation industrielle n'augmente pas. Voilà notre problème.

Nous sommes ici pour vous demander que le jour où cette région sera désignée, ce qui aura lieu prochainement je crois, alors qu'elle soit désignée pour peu de temps, mettons pendant un an ou deux, pour nous donner l'occasion d'obtenir des industries. J'estime que les industries démenagent d'ici. On en voit la preuve dans les grandes industries qu'a obtenues la région située au nord d'ici. Je vous remercie, messieurs.

LE PRÉSIDENT: C'est à vous maintenant, monsieur Lind.

M. LIND: Je vous remercie, monsieur le président, je ne dirai que quelques mots.

Monsieur Bridle, j'ai une brève observation à faire. Je remarque que dans votre exposé vous ne vous intéressez qu'à l'industrie de votre ville quoique nous sachions que la région en bordure du lac Ontario soit une attraction touristique formidable. Cela signifie une affluence d'affaires grâce à l'industrie touristique. Mais ce qui m'étonne dans votre exposé, que j'ai suivi avec beaucoup d'attention, c'est que la dernière année dont vous parlez soit 1961.

M. BRIDLE: Ce sont les chiffres du gouvernement fédéral et c'est la dernière année à l'égard de laquelle on peut avoir les chiffres.

M. LIND: Je sais, mais chaque année toute municipalité adresse au Bureau municipal de l'Ontario la statistique de la population et des salaires. J'imagine que les chiffres de 1966 sont prêts maintenant.

J'aimerais bien connaître la différence entre 1961 et 1966.

M. MURPHY: On s'est servi des chiffres de 1961 parce que ce sont les chiffres qui servent au ministère pour établir si vous avancez ou reculez aux termes de sa mesure législative.

M. LIND: Je vois, monsieur Murphy, mais vous vous êtes servi également de la statistique des salaires de 1961.

M. MURPHY: Le ministère fait de même.

M. LIND: Oh, je vois.

M. SCHMALTZ: Le gouvernement fédéral n'accepte pas les chiffres de la province d'Ontario.

M. LIND: Je vois et je le regrette.

M. BRIDLE: Notre comité devait décider quelles statistiques employer et comme nous savions que le gouvernement fédéral n'accepte pas la statistique provinciale nous avons employé ces chiffres-là.

M. LIND: Je vous remercie, votre explication est très logique.

L'autre point concerne les commissions industrielles établies dans la région. Je suppose que la commission industrielle est établie pour l'ensemble de la région, y compris Owen Sound et Midland. La ville de Barrie est-elle également comprise?

M. BRIDLE: Vous parlez maintenant de l'association provinciale de mise en valeur.

M. LIND: Bien, ce monsieur a parlé du commissaire et du sous-commissaire industriels.

M. SCHMALTZ: Barrie a sa propre commission industrielle.

M. LIND: La ville de Barrie n'a-t-elle jamais été une région désignée?

M. SCHMALTZ: Non.

M. LIND: J'aime toujours prendre Barrie pour exemple. Les gens y sont allés de leur propre initiative et ils ont obtenu beaucoup d'industries pour cette région grâce à la commission industrielle agressive qui y a été établie.

M. MURPHY: Grâce à beaucoup d'avantages géographiques naturels, monsieur Lind.

M. LIND: Je sais qu'il y a beaucoup d'avantages naturels, mais permettez-moi de vous signaler, monsieur Murphy, que vous avez un des meilleurs ports de l'ouest du lac Huron et il vous permet d'avoir un taux de fret—qui est le taux égalisé de la région—peu élevé grâce au port naturel de Goderich.

M. MURPHY: C'est un port naturel pour le sel et le grain, mais à part ça, ce n'est pas un port commercial.

M. LIND: La navigation des lacs peut venir aussi.

M. MURPHY: Juste pour le sel et le grain.

M. LIND: Si une industrie du lieu avait besoin de marchandises, celles-ci pourraient venir par le lac, n'est-ce pas?

M. MURPHY: Nous avons beaucoup étudié cette question. Il y a le problème de la grosseur des navires et le problème des débardeurs. Comme vous savez, nous exportons je ne sais combien de classeurs par année à l'Europe et nous n'avons pu nous servir de navire. On emploie toujours le train.

M. LIND: On utilise toujours le train, mais cela vous permet d'égaliser vos taux de fret, n'est-ce pas?

M. MURPHY: En partie.

M. LIND: J'aimerais dire un mot d'une autre région et je reviens à la municipalité que je connais bien. Qu'est-ce que le gouvernement municipal a fait dans chacune de ces villes pour amener l'industrie? A-t-on fait un relevé de la main-d'œuvre disponible?

M. MURPHY: Je dirais qu'on a fait beaucoup.

M. LIND: Sur le nombre de logements qui sont disponibles?

M. MURPHY: Oui.

M. LIND: Des terrains pourvus des services sont-ils accessibles à l'industrie?

M. MURPHY: Il y en a à Goderich, à Hanover et dans d'autres municipalités que je connais.

M. LIND: Avez-vous fait un relevé de l'électricité qu'on pouvait utiliser?

M. MURPHY: Oh oui. Nous avons amplement d'électricité à prix modique presque partout dans la région.

M. LIND: A-t-on été agressif pour essayer de vendre l'industrie à cet égard?

M. MURPHY: Je dirais oui.

M. LIND: La seule question supplémentaire qu'il me reste à poser a trait au futur abri et l'amélioration de l'abri. La Société centrale d'hypothèques et de logement fournit-elle des prêts directs dans votre région?

M. MURPHY: Oui.

M. LIND: Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: A vous ensuite, monsieur Winkler.

M. WINKLER: Monsieur le président, je serai très bref, parce que je dois partir. Je devrai essayer d'oublier ceux qui ont parlé plus longuement. Je regrette que M. Faulkner soit parti. Vous savez, les gouvernements sont tout puissants. Je me souviens, il y a de cela quelques années, que le gouvernement avait pris la décision de construire une entreprise passablement importante dans le nord et M. Faulkner s'adonne à en avoir reçu la responsabilité. C'est là une façon de désigner les régions. Un gouvernement peut s'imposer et peut unilatéralement faire quelque chose pour une région. Toutefois, on a retiré le projet de cet endroit pour le confier à M. Faulkner qui en profite d'une façon ou de l'autre. Vous savez comment les choses se passent, monsieur le président. Je vais maintenant parler au nom de...

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des conseils à donner pour que les choses aillent encore mieux particulièrement pour Saint-Jean-Ouest, monsieur Winkler?

M. WHELAN: J'ai perdu un poste de recherches comme cela en 1957.

M. WINKLER: La décision initiale était la bonne, mais on l'a tout de même changée.

Voici où je veux en venir maintenant: les exposés qu'on a présentés ici, à mon humble avis, ont été rebattus à satiété. Ces personnes sont tout d'abord venues et nous n'avons pu rencontrer le ministre à ce moment. Nous avons passé beaucoup de temps avec les représentants du ministère. Nous savons maintenant, bien entendu, qu'ils s'y sont rendus une autre fois et ont rencontré le ministre. Maintenant, évidemment, elles comparaissent devant le Comité. Les membres du Comité, à mon humble avis, sont habituellement de bons hommes de politique pratiquants et j'espérais qu'ils prendraient une décision en faveur de cette délégation.

A mon avis, on a eu tendance ce matin à s'éloigner du but de la visite de la délégation aujourd'hui, en passant de l'autorité fédérale à l'autorité provinciale. Mais ces gens sont ici pour présenter leur problème au niveau fédéral et c'est là qu'ils veulent être entendus et qu'ils veulent obtenir une réponse. Ils ne demandent rien d'autre que l'égalité.

Je vais même faire un pas de plus que M. Bridle; même si la région n'est plus désignée, ces gens sont agressifs; ils ont fourni des efforts depuis des années. Je sais que mon ami, Tubby, ici, à travaillé à se tuer, Tubby Schmaltz et Walkerton.

Ils ont fourni de gros efforts. Ils perdraient un excellent homme si celui-ci décidait de partir. Tous ces messieurs agissent de la même façon dans leurs villes. Cela, je le sais, et je le sais très bien.

Je crois, cependant, que la délégation ne demande que l'égalité dans la région qu'elle représente. A mon avis, ces gens ont été, jusqu'ici, plus que fréquemment rebutés. On ne leur a jamais donné «oui» ou «non» comme réponse, on persiste à les tenir en suspens. J'espère que le Comité fera au moins ceci, qu'il recommandera au moins au ministre que la région représentée par ces gens soit désignée si telle est son intention. Je le sais, j'ai essayé de le forcer à s'engager, mais il refuse. A mon avis, il est temps qu'il arrête ces gens-ci de dépenser leur propre argent et leur temps en venant ici inutilement.

L'économie de cette partie de l'Ontario ou de toute partie du Canada, ou de toute partie de l'Amérique du Nord ne m'inquiète pas. A mon avis, nous avons devant nous un avenir magnifique. Mais, dès maintenant, ces gens ne veulent qu'obtenir une égalité de chances avec leur région voisine en ce qui concerne les modifications apportées par le gouvernement à la loi dont vous êtes saisi. C'est possible. Vous savez aussi bien que moi que la chose est possible si le ministre le permet. A mon avis, les personnes ici présentes sont venues en toute sincérité à chaque fois. D'après moi, je vous le dis et je le leur dis très franchement, à chaque visite, ils ont reculé et se sont éloignés de leurs

buts et de leurs objectifs. Vous m'avez dit plus tôt que tout ce que vous pouvez faire est de recommander la question et j'espère que vous le ferez parce que le gouvernement ne nous a pas accordé les audiences qu'il aurait dû.

M. MURPHY: Monsieur Winkler, vous pensez que cette région peut être désignée sans modification de la loi?

M. WINKLER: Oui.

M. MURPHY: Comment?

M. WINKLER: Simplement en fonction de la croissance achevée. Si vous lisez la déclaration du premier ministre à la Chambre des communes lors de l'introduction de la loi, c'est le premier plan . . .

M. MURPHY: Je ne veux pas engager de discussion à ce sujet. Si ce que vous dites est exact, j'en serais heureux, mais d'après ma lecture de la loi, si vous lisez la loi et les règlements, je ne pense pas que cette région puisse être désignée sans modification de la loi. Si j'ai tort, je serais très heureux de le savoir.

M. PETERS: Il n'y a pas de doute à ce sujet; la loi doit être modifiée.

M. WINKLER: Comme vous l'avez proposé vous-même, il faut changer un chiffre et à ce propos, nous bénéficions de l'affluence de la société actuelle dans cette partie du pays comme tout le monde, mais en même temps, nous faisons piètre figure quand vient le temps de saisir des occasions de développement industriel. Si tout ce qu'il faut pour permettre à cette région de saisir cette occasion est d'apporter cette modification, à mon avis, il incombe au gouvernement de l'effectuer.

Vous tous qui êtes ici ce matin savez très bien que Owen Sound, Collingwood, Midland, sont toutes saturées par l'industrie maintenant. Elles sont absolument saturées par cette industrie et elles ont commencé avant nous en premier lieu. Il ne s'agit que d'une décision pratique, commandée par le bon sens. Comme Harry Bridle disait, «confiez-nous-la pour une brève période de temps et nous ferons le reste du travail.»

M. MURPHY: Mais vous admettez que la loi doit tout d'abord être modifiée?

M. WINKLER: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winkler, c'est exact. La loi devra être modifiée. Toutefois, je dirai quelque chose sur cette question de la décision du Comité à la fin des commentaires.

Monsieur Winkler, c'est dommage que vous ne restiez pas. Vous devriez vous lancer dans la politique.

M. WINKLER: Ces messieurs me connaissent suffisamment.

Le PRÉSIDENT: Nous aussi, Eric. L'interlocuteur suivant est M. Hales.

M. HALES: Monsieur le président, je vous remercie beaucoup. Je serai très bref parce qu'il est maintenant midi cinq. Nous avons couvert plusieurs points très intéressants ce matin et, à mon avis, il est bon que notre Comité ait entendu les vues de ces personnes qui se sont donné la peine de venir ici pour présenter leur mémoire.

Une petite phrase et je passe aux recommandations que nous a présentées ce groupe. Nous commettrions une erreur, à mon avis, en ne nous arrêtant pas à leurs recommandations. Mais auparavant, notre Comité ferait peut-être bien de songer à signaler à la Chambre et au ministre, que ce programme de développement rural est

probablement anticonstitutionnel et que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'occuper du tout de ce plan de développement rural, qu'il s'agit d'une question d'ordre provincial qui devrait peut-être être laissée au niveau provincial. Un groupe de gens de cette région ne devrait pas venir jusqu'à Ottawa pour présenter leurs vues mais devrait les soumettre à un gouvernement plus immédiat, celui de leur propre province.

En outre, le critère fixé ici peut s'appliquer à la province de l'Ontario mais n'aurait pas le même effet dans votre province de Terre-Neuve. Les chiffres peuvent sembler exagérés à Terre-Neuve. Je vous laisse donc décider si nous avons constitutionnellement le droit de nous occuper de ce domaine. Toutefois, nous le faisons et ces personnes sont ici; nous étudierons donc leurs recommandations. L'avant-dernier paragraphe de la page 2 se lit comme suit:

Il est recommandé, lorsqu'une région est désignée conformément à la formule actuelle fondée sur le pourcentage de chômeurs inscrits, que la région demeure désignée jusqu'à ce que les occasions d'emploi créées par l'industrie future correspondent à quatre-vingt-dix pour cent des chômeurs inscrits au moment de la désignation.

Maintenant, sauf tout le respect que je dois à M. Murphy, qui a qualifié mes remarques plus tôt «d'attitude de chien de jardinier», à mon avis, c'est exactement ce que vous avez dans vos recommandations, si je ne m'abuse? Vous parlez peut-être d'attitude ou de cas de chien de jardinier, mais ainsi la région située au nord de chez vous, la région désignée de Owen Sound-Collingwood, en viendrait peut-être à atteindre 90 p. 100 des chômeurs inscrits et, par conséquent, perdrait sa désignation, selon vos recommandations.

M. MURPHY: Monsieur Hales, elle perdra sa désignation ce printemps-ci en vertu de la loi actuelle, de toutes façons.

M. HALES: Vos recommandations ne préconisent-elles pas la fin de la désignation?

M. MURPHY: Oui, mais vous devez vous rappeler que le mémoire a été rédigé il y a quelque temps déjà. Nos renseignements...

M. HALES: Vous voulez dire ce mémoire-ci?

M. MURPHY: Ce mémoire.

M. HALES: C'est celui que vous avez apporté et il est à jour en ce qui nous concerne aujourd'hui.

M. MURPHY: Pardon?

M. HALES: Il est à jour en ce qui nous concerne aujourd'hui.

M. MURPHY: Oui, sauf qu'il a été préparé avant notre rencontre avec le ministre. Selon nos renseignements actuels, qu'ils soient vrais ou faux, cette région au nord, en vertu de la loi actuelle, perdra sa désignation au printemps de cette année.

M. HALES: Parce que 90 p. 100 des chômeurs inscrits...

M. MURPHY: Non, pas, parce...

M. HALES: Mais ce serait conforme à vos recommandations?

M. MURPHY: Oui, c'est cela.

M. HALES: Ainsi, vous n'accuseriez pas mes remarques de faire chien de jardinier?

M. MURPHY: Voici: je ne suis pas ici autant pour essayer d'obtenir une autre région désignée que de faire désigner cette région. C'est une façon positive d'envisager les choses.

M. HALES: Mais votre recommandation désigne cette région?

M. MURPHY: C'est très exact.

M. HALES: Je voulais bien exposer la question au Comité. Votre recommandation maintenant repose sur cet objectif. C'est ce que vous avez soumis au Comité pour que je l'accepte. Je devrais proposer au Comité de recommander la mesure au ministre. Vous nous l'avez présentée et je devrais recommander qu'elle soit présentée au ministre sous cette forme.

M. MURPHY: Est-ce nécessaire maintenant?

M. HALES: Autre chose. A mon avis, il est extrêmement ridicule pour le ministère de régler la question en se fondant sur des chiffres de 1961 qui ont six ans de retard. S'il n'accepte pas les chiffres de la province de l'Ontario, il est d'autant plus nécessaire que les provinces règlent la question, à mon humble avis. Toutefois, ces gens sont ici et à mon avis nous devrions les inviter à formuler les autres recommandations qu'ils peuvent avoir. Apparemment, votre mémoire ne renferme que cette recommandation.

M. MURPHY: Outre ce que contient le mémoire, j'ai formulé une recommandation dans mon exposé, sur la façon, à mon avis, de modifier de façon précise la loi.

M. HALES: Monsieur le président, nous devons à tout prix entendre cette recommandation aussi.

Le PRÉSIDENT: J'ai pris note des recommandations mais, bien entendu, celles-ci feront partie du compte rendu, tout comme les autres questions qui auront été traitées par les autres interlocuteurs en plus des points mentionnés dans le mémoire.

M. HALES: Monsieur le président, c'est tout ce que je voulais discuter. A mon avis, notre Comité devrait accepter et présenter ces deux recommandations en les faisant suivre par la chaîne appropriée.

M. SALTSMAN: Monsieur le président, j'ai une brève question complémentaire à poser à ce sujet. Cette recommandation sur l'emploi d'un certain pourcentage des chômeurs comme critère pour désigner les régions ou à d'autre fins constitue un véritable problème. L'évaluation des chômeurs, seule, constitue un véritable problème. En premier lieu, les données statistiques ne sont pas exactes; je veux dire pour prouver qu'il y en a 90 p. 100, entre autres choses. En second lieu, vous pouvez tomber sur une région qui ne compte pas de chômeurs mais qui perd rapidement les éléments de sa population, perte qui ne figure pas dans les chiffres du chômage. Un des points que doit considérer ce Comité est de déterminer si nous nous fondons sur un critère approprié pour désigner les régions ou aider les régions qui croissent difficilement ou si nous devons trouver une meilleure méthode d'examiner ce problème plutôt que de nous fier à quelques chiffres qui, premièrement, ne sont pas tellement, à mon avis, exacts. Nous avons rencontré le même problème pour la région de Brantford à cause de ces chiffres du chômage et je pense que le même problème se présente dans la région qui compte des débardeurs. Les chiffres relatifs au chômage ne sont pas exacts ni précis. J'aimerais que le Comité étudie de façon plus approfondie cet aspect de la question.

Le PRÉSIDENT: M. McKinley est le dernier à poser des questions.

M. MCKINLEY: Je n'ai qu'une ou deux questions qui seront très brèves. Je suis très heureux de voir, sauf si je ne m'abuse, que la région des Hurons est maintenant comprise dans la région que vous voulez faire désigner.

M. MURPHY: En fait, Exeter n'est pas l'une des municipalités que représente cette déclaration, mais s'il y avait une désignation je ne pourrais concevoir de la laisser en dehors.

M. MCKINLEY: Auparavant j'ai été un peu troublé par le fait que la superficie exigée avant allait se scinder. Je suis très content de voir cela. Je crois que les gouvernements pensent au bien d'ensemble d'un pays lorsqu'ils présentent une loi. Une chose peut-être que nous avons oublié de mettre en avant dans ce mémoire qui pourrait leur donner davantage à penser—monsieur Whelan l'a brièvement mentionné—c'est ce que nous avons entendu au sujet de la disette de nourriture qui se produira dans les années à venir. J'étais dans l'Ouest il y a quinze jours et j'ai découvert qu'ils épuisent rapidement l'approvisionnement en graines d'alimentation sur lesquelles nous comptons beaucoup en Ontario. Ces usines, ces secteurs industriels et résidentiels suppriment quantité de bonne terre de ferme productive alors qu'on pourrait les transférer dans des centres qui seraient encore proches pour le transport aux endroits où ils utilisent la production et ils devraient être dans le secteur dont parlent ces hommes.

Il y a de nombreux endroits où les cultivateurs ne peuvent gagner leur vie et cette terre serait mieux utilisée pour des usines, des industries et des aménagements résidentiels pour loger les gens qui s'occupent et travaillent pour ces industries. Je crois que, dans le tableau d'ensemble de notre pays, c'est une des choses les plus importantes que nous devrions signaler au gouvernement, parce que cette disette de nourriture arrive. Nous avons des secteurs dans cette région où ils ne peuvent pas faire pousser le maïs et avec l'épuisement des graines d'alimentation de l'Ouest, il nous faudra utiliser le maïs que nous cultivons en Ontario, mais nous construisons des maisons, des usines et des grandes routes supérieures sur le terrain même qui est le plus productif. C'est une soumission que nous devrions avoir dans les dossiers avec le mémoire présenté. Également, en parlant des maisons, je pourrais mettre en avant le fait qu'il y a 360 maisons vides à Centralia dont on pourrait certainement se servir. De belles maisons attendent là-bas vides. Je crois qu'il y a une certaine responsabilité de la part du gouvernement fédéral de nous donner quelque assistance pour remplir ces maisons puisqu'ils les ont mises là, les gens ont construit des magasins et organisé des services pour servir à tous ces gens et maintenant les voilà partis. De fait ils portent la responsabilité et je voulais simplement faire ressortir ce fait.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes réunis depuis presque trois heures et...

M. PETERS: Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. Je suis en désaccord complet avec monsieur Hales sur les aspects constitutionnels du sujet. Il se peut qu'il soit mieux renseigné que moi parce que je soupçonne que c'était son gouvernement qui a présenté le programme de mise en valeur régionale le premier.

Une voix: Non.

M. PETERS: Eh bien, il n'avait pas tant à faire avec cela que je pensais. Le fait est, lorsque nous parlons du programme de mise en valeur régionale, qu'il était destiné à l'origine à solutionner le problème du chômage; en conséquence, nous avons utilisé les chiffres de chômage à l'époque. Depuis lors le Premier Ministre, et certainement maintenant le gouvernement, tend à placer le programme de mise en valeur régionale dans l'action pour la guerre contre la pauvreté. Il dépend du secrétaire de la guerre contre la pauvreté pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Non, il n'en dépend pas.

M. PETERS: Eh bien si, monsieur le Président, il en dépend. Je viens d'avoir une longue discussion avec le secrétaire cette semaine...

Le PRÉSIDENT: Eh bien, cela se peut. C'est peut-être la sémantique.

M. PETERS: Elle le comprend et certainement le Premier Ministre dans son propre discours cette année l'a compris, et il se peut que nous devions le regarder. Également je m'oppose violemment à monsieur Hales sur le fait que les gouvernements provinciaux devraient être ceux qui désignent ce genre de législation, nous bougeons seulement aussi vite que les gouvernements, en particulier en Ontario. Je crois que c'est un fait que le gouvernement d'Ontario n'a pas regardé depuis longtemps au-delà de la ceinture dorée. Ils n'ont absolument rien fait pour les gens au-delà de la ceinture dorée et sa périphérie. Quelqu'un a mentionné Barrie—la périphérie de la ceinture dorée est allée jusqu'à Barrie, parce que cela se trouve sur la route nationale 401. Cela lui est étroitement lié et c'était une région où les salaires étaient terriblement bas. En fait nous pensions qu'ils allaient avoir de bas salaires dans cette région et ce n'est pas mon désir, et je ne pense pas que ce soit le désir de quiconque à l'intention de faire des plans pour un pays.

Monsieur le Président, je pense que nous allons devoir convoquer les fonctionnaires du ministère de l'économie de l'Ontario pour décider s'ils veulent ou non participer à une agence de mise en valeur régionale. Il n'est pas tout à fait vrai que nous suivions ces critères. Il n'est pas vrai que nous ayons suivi ces critères. Par exemple, nous avons désigné plusieurs communautés qui, à mon avis, n'utilisaient aucun des critères; une d'entre elles, je crois, est l'île Manitoulin et l'autre les chutes de l'Esturgeon. Je pense que nous avons fait des exceptions. Je pense que le gouvernement d'Ontario a délibéré avec nous et fait des choix qui n'ont absolument rien à voir avec les critères. Je pense que nous avons survolé les critères au passé.

J'ai eu l'occasion d'être candidat à Collingwood à une époque dans le domaine provincial et j'ai fait un discours là-bas comme un mineur venant de Timmins, sachant que vous travailliez 365 jours par an si la compagnie pouvait vous en persuader, ce qu'ils ont fait de nombreuses années, et lorsque j'ai suggéré d'introduire une autre industrie à Collingwood pour fournir aux ouvriers des chantiers navals, qui ne travaillaient que l'hiver, à reconstruire des bateaux, un travail à temps complet, ils dirent: «Diable que voulez-vous donc faire? Nous avons l'assurance-chômage pendant l'été. Nous avons des châlets d'été le long de la côte et nous n'avons surtout pas l'intention de travailler plus de six mois.» Si vous vous serviez des chiffres et trouviez que cela était dans l'intérêt national, alors c'est que vous avez une case de vide. De toute évidence, je ne fus pas élu à Collingwood. Cette proposition ne les intéressait pas.

Monsieur le Président, c'est un fait que toute la région—et je l'ai traversée nombre de fois—n'appartient pas à la même catégorie d'expansion économique que la région qui se trouve au nord de nous. Ils ont de l'industrie. Il est vrai que c'est saisonnier, il y a beaucoup, beaucoup de communautés dans cette région qui sont très, très pauvres. J'estime que cette région est une région sous-développée économiquement. Ils n'ont pas connu beaucoup d'expansion. Vous pouvez regarder les chiffres. Les chiffres montrent que certaines d'entre elles ont baissé avec les années. Il me semble que ce que ces gens essaient de nous dire, contrairement à ce que dit monsieur Hales, c'est que nous devrions faire quelque chose pour les régions à développement lent, pour quoi ne pas changer les critères sous cet aspect.

Je ne suis tout simplement pas d'accord que vous enleviez la désignation d'une région pour donner le bénéfice à une autre. Je pense qu'il est beaucoup plus juste de dire que vous désignez une plus grande région, ou bien vous utilisez l'ancien terme que nous avions de régions proches aux régions d'assurance-chômage nationale, comme base, mais il me semble que ces gens qui viennent ici, viennent à nous parce qu'ils n'ont rien pu faire en Ontario. Ils n'ont pas pu se mettre d'accord avec l'Ontario. L'Ontario a établi ces agences de mise en valeur, qu'ils ont changées maintenant en conseils, et ils n'ont pas donné satisfaction. Ils n'ont eu de succès en aucune façon, moyen ou forme, ce sont des agences gouvernementales que le gouvernement a oubliées. Quand ces gens

viennent ici, vous observez et vous voyez représentées toutes les municipalités de la région, vous avez à faire face au fait qu'ils sont allés des centaines de fois au gouvernement provincial. Il n'y a probablement pas un de ces dirigeants qui ne vote pas tory, et je suis sûr que presque toute le monde . . .

M. MURPHY: Oh, je ne dirais pas cela.

M. PETERS: Eh bien, j'ai été dans cette région et la plupart d'entre eux soutiennent ce parti. Ils ont tout simplement été incapables de parler aux gens en Ontario. En écoutant le président d'un autre comité qui était au Manitoba il était évident que le gouvernement provincial tirait plein avantage de la législation fédérale. Ils en abusaient même. Ils entraient dans ces domaines, je suis sûr—comme l'a dit monsieur Whelan,—où le programme ARDA n'avait jamais eu l'intention d'aller. Ils y sont entrés et le gouvernement fédéral a continué à apporter sa coopération.

Je pense que le problème en Ontario se trouve dans le gouvernement d'Ontario et le fait qu'on nous a attirés dans cette histoire de fous d'avoir un programme de coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral, plutôt que de faire face à la réalité qu'il entre dans les responsabilités de la nation de veiller sur les régions de mise en valeur. Je pense que c'est le nœud du problème. La raison pour laquelle ces gens sont ici c'est parce qu'ils se rendent compte qu'ils n'aboutiront à rien sur la base selon laquelle ils agissent. Je m'oppose complètement à la proposition que cela soit remis au gouvernement provincial. Je pense que le gouvernement fédéral devrait prendre ses responsabilités et je pense que le critère a changé à partir du chômage. Il y avait une quantité très importante et en accroissement de chômage il y a cinq ans. Ce n'est plus un facteur.

Les gens s'intéressent, comme l'a dit monsieur Winkler, à l'égalité des chances dans les régions, et si les gens de cette région, comme dans les autres régions, n'ont pas égalité des chances d'emploi, je suis d'avis que nous ne pouvons pas renvoyer ces gens à la province d'Ontario en leur disant qu'ils vont recevoir de l'aide là-bas. Il va nous falloir l'apporter nous-mêmes.

M. HALES: Monsieur le président, puis-je avoir un temps égal pour la réfutation?

LE PRÉSIDENT: Si le président pouvait juste dire une chose . . .

M. PETERS: Je ne pensais pas à vous, monsieur Hales.

LE PRÉSIDENT: J'allais simplement dire que j'ai remarqué que soustrait à la présence des électeurs et des votants, ce comité connaissait un degré inhabituel de bon temps et d'amusement, mais à l'instant où apparaissent sur scène les votants et les électeurs nous avons des discours politiques d'Eric Winkler et maintenant du NPD. Alors franchement, monsieur Hales, à coup sûr sur la base du parti politique, il semble que je dois donner la parole à monsieur Reid pour veiller à ce que nous ayons un temps égal pour le gouvernement. Monsieur Reid a un commentaire.

M. REID: Je n'ai pas de commentaire; j'ai une question. Monsieur Peters a émis la suggestion que nous devrions convoquer le ministère de l'Économie du gouvernement d'Ontario. Si je comprends bien, nous n'en n'avons pas le droit, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT: Monsieur Peters me l'a mentionné, mais je pense que ce serait un procédé très inhabituel pour un comité de la Chambre des communes que de convoquer les ministres de la Couronne de la province d'Ontario. Je crois que peut-être il y a d'autres moyens pour arriver au but désiré sans entrer dans des confrontations de cet ordre.

M. PETERS: J'aurais volontiers moins de lumières que les ministres.

M. REID: La seconde question, monsieur le président touche au concept de mise en valeur régionale. Si je comprends bien il n'y a pas une province qui n'ait réclamé la mise en valeur régionale dans ses propres limites comme sa propre région, et la raison pour laquelle nous avons le programme de mise en valeur régionale de cette façon vient de ce que c'est la seule clef du gouvernement fédéral pour s'introduire dans ce domaine dans la situation constitutionnelle actuelle.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, j'allais dire quelque chose, monsieur Reid, pour essayer de résumer parce que...

M. WHELAN: Pourrais-je poser une toute petite question?

Le PRÉSIDENT: Une toute petite question, oui, si vous êtes capables de poser de toutes petites questions, monsieur Whelan.

M. WHELAN: Ne s'appelaient-elles pas tout d'abord régions de surplus de main-d'œuvre?

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon?

M. WHELAN: Régions de surplus de main-d'œuvre n'était-il pas la première terminologie donnée par le gouvernement précédent; au lieu de régions désignées?

Le PRÉSIDENT: Eh bien, cette fois c'était un nouveau...

M. HALES: Nous avons accordé certaines subventions dans un autre cadre, mais par l'intermédiaire du gouvernement provincial. Le gouvernement provincial venait à Ottawa et disait, nous voudrions désigner cette région, puis nous l'approuvions ou non; mais la province venait. Cela marche en sens inverse.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, voilà trois heures que nous parlons, et dans l'esprit des commentaires de monsieur Winkler—je suis désolé qu'il ait quitté la réunion ainsi que monsieur Peters—je penserais tout d'abord que certainement beaucoup d'entre vous, à titre de politiciens et fonctionnaires élus, estiment qu'il n'entre pas dans les pouvoirs de ce comité de garantir la désignation de votre région, non plus que dans le cadre de notre comité de recommander la désignation d'une région particulière. Nous avons eu devant nous le ministre et les fonctionnaires du ministère et avons eu quelques bonnes discussions sur le sujet, parce que quelques-unes des difficultés proviennent de la nature de la conception de ce programme; c'est-à-dire qu'à la base c'était un programme traitant du chômage ou du sous-emploi, étendu peut-être jusqu'à la guerre contre la pauvreté. Nous trouvons d'autres facteurs, comme l'ont dit monsieur Saltsman et d'autres membres du comité, tels que l'expansion régionale, les régions à faible croissance, la centralisation des aménagements, tout entre en considération lorsque nous discutons de cela. Comme je vous l'ai illustré—nos pas au sens de clocher, mais dans ce sens que nous parlions simplement de la côte du Labrador par exemple, ou un endroit où il n'y a pas de routes—vous entrez dans toute la base, où l'ARDA est impliqué, d'édifier l'infrastructure de base dont jouissent déjà beaucoup de vos régions; vous pouvez voir la différence entre cela et le problème que nous avons particulièrement illustré dans votre mémoire.

Je crois que vous êtes conscients que selon la méthode actuelle d'étendre l'agence de mise en valeur régionale, même si les critères étaient changés pour couvrir l'ensemble ou une grande partie de la région que vous représentez, il y a encore, comme on l'a fait remarquer, d'autres régions, en particulier des municipalités plus petites, qui soulèveront des questions similaires à celle que vous avez soulevée. En résumé voilà pourquoi je pense que dans l'approche d'ensemble du problème monsieur Saltsman a posé en fait une très bonne question lorsqu'il parlait de la base de l'impôt municipal.

Il me semble que votre problème s'est, à vrai dire, accentué, du fait qu'une région, attenante à la vôtre, qui dans le cours normal des événements comme je le comprends peut se comparer à elle, a été désignée. On pourrait peut-être éviter qu'à l'avenir une telle situation ne se produise en choisissant des régions de croissance régionale; mais, je le répète—et je ne puis trop vous souligner ce fait—cette mesure comme l'a fait remarquer M. Hales, entraînerait ou devra assurément entraîner la participation des gouvernements provinciaux. En décidant de la ligne de conduite à adopter pour mettre sur pied des programmes de croissance régionale au sein d'une province déterminée comme l'Ontario, on explorerait peut-être de nouvelles voies. A mon avis, le gouvernement de l'Ontario a ici une responsabilité qu'il pourrait peut-être éventuellement exercer dans le cadre des programmes fédéraux.

Je le répète, dans les régions où le problème est plus simple, il est plus facile d'obtenir ce genre de coopération. Si vous êtes aux prises avec la pauvreté proprement dite, vous voilà vis-à-vis du problème comme tel et il faut le résoudre. Mais lorsqu'il s'agit d'un problème plus compliqué, comme le vôtre par exemple, c'est une autre question et, à mon avis, ces deux dernières années ont fait ressortir les difficultés qu'il comporte. Je puis vous assurer toutefois que dans les réunions que nous avons tenues dans le passé nous nous sommes toujours beaucoup intéressés à ce programme. Les membres du Comité, dont quelques-uns sont absents aujourd'hui parce qu'ils font partie d'autres comités qui siègent ailleurs ou de comités qui siègent en même temps que nous, continueront à étudier ce problème en vue de faire certaines propositions au ministère. Bien entendu, il nous faudra peut-être en mettre quelques-unes à l'épreuve et nous concerter avec les fonctionnaires du ministère au sujet des moyens à prendre pour les mettre à exécution.

Selon M. Winkler ou quelqu'un d'autre, vous êtes venus ici en vous disant: «Nous voilà, un groupe de braves types, et nous allons nous asseoir et M. Saltsman va déclarer: «Ces messieurs me semblent être de braves types qui ont le sentiment d'avoir un grave problème à résoudre; recommandons donc que leur région soit désignée.» Étant vous-mêmes des fonctionnaires élus,—du moins, certains d'entre vous—vous vous rendez compte, j'en suis sûr, que ce n'est pas de cette façon que cela se produira; toutefois, nous espérons être en mesure de faire certaines propositions concrètes et ainsi être utiles au ministre et à ses fonctionnaires dans la tâche entreprise en vue d'améliorer le présent programme, qui est assez récent comme vous le savez. Par conséquent, à mon avis, il devra être révisé continuellement à cause de ces autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

Je voudrais aussi mentionner autre chose au sujet des recommandations que nous entendons faire. Nous nous sommes réunis tout d'abord avant Noël et c'était à cette occasion que vous deviez comparaître devant nous pour la première fois; mais à cause du mauvais temps—chose qui, comme vous le savez, n'est pas un événement ordinaire pour un citoyen de Terre-Neuve—vous n'avez pu vous rendre ici. Depuis, nous avons abordé l'étude de certaines mesures législatives que nous avons renvoyées à la Chambre des communes. Je ne saurais vous dire avec certitude, mais au cours de la nouvelle session de la législature qui est prévue pour après Pâques ou à peu près, nous passerons en revue le budget des dépenses du ministère de l'Industrie. A cette occasion, nous devrons probablement poursuivre l'étude que nous faisons au sujet de l'agence de développement régional parce que, ayant fait comparaître devant nous un groupe de provenance d'une certaine région, il nous faudra probablement accorder le même privilège à d'autres groupes qui viendront d'autres régions. Je ne pourrai vous dire en ce moment à quelle date approximativement cela aura lieu.

J'ignore ce que le ministre vous a dit au sujet des modifications qui, selon toute probabilité, seront apportées au programme cette année. Je vais peut-être discuter ce point avec lui. Je tiens de nouveau à vous dire combien l'expérience d'aujourd'hui nous a été très utile. Plusieurs d'entre nous ont discuté les problèmes que vous nous avez

soumis, mais c'est une chose que de les discuter loin du lieu où ils existent, comme c'est le cas en ce moment dans cette salle de comité où nous sommes réunis, et c'est autre chose que d'avoir des gens comme vous que ce problème préoccupe beaucoup comparaître devant nous. Je sais que c'est pour moi-même, comme pour tous les membres du Comité, une expérience très utile qui nous fournit l'occasion d'étudier le problème sous ses aspects les plus vastes.

Je vous remercie d'être venus. Je sais que vous venez de loin et que vous avez entrepris ce voyage à vos propres frais, ce qui est une preuve de l'intérêt que vous portez à ce problème. J'espère qu'en fin de compte votre visite portera des fruits, mais je suis sûr que vous comprenez qu'en tant que comité de la Chambre des communes nous ne faisons pas de recommandations au sujet de régions particulières, mais plutôt au sujet de questions de politique générale.

Quelqu'un parmi vous voudrait peut-être, pour terminer, faire une déclaration avant que nous levions la séance.

M. SCHMALTZ: Monsieur le président, au nom de notre groupe, je vous remercie ainsi que les autres membres du Comité de l'accueil chaleureux que vous nous avez fait. Nous comprenons très bien que le Comité ne peut que nous entendre et ensuite faire des recommandations, et je crois que vous l'avez fait avec impartialité. Encore une fois, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Il y a autre chose, mentionnée par quelqu'un, qui est mêlée à cette question. Il s'agit d'un programme de décentralisation de l'industrie, qui est différent de celui qui fait l'objet de notre discussion ici. Le présent programme n'est pas maintenant, dans le sens qui est entendu, en lui-même un programme de décentralisation de l'énergie. Je mentionne ce point à titre d'exemple des difficultés que comporte ce genre de programme qui vise essentiellement à régler le problème du chômage qui, il y a deux ans, était encore plus grave que maintenant. Aujourd'hui, nous touchons à des questions plus subtiles et compliquées, dont le règlement en toute probabilité prendra du temps et nécessitera une collaboration mutuelle de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

APPENDICE 7

MÉMOIRE

concernant les régions désignées

présenté au

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

le 2 mars 1967

Lorsque le gouvernement fédéral a présenté la loi concernant les régions désignées, qui a pour objet de soulager les maux du chômage, il l'a fait après beaucoup de recherches et une étude de la question. Son diagnostic était complet dans la mesure où il avait utilisé des statistiques disponibles à cet égard.

Le cas est analogue à celui d'un médecin qui fait le diagnostic de la maladie d'un client, mais là s'arrête l'analogie.

Le médecin, ayant à cœur les intérêts de son client, prescrit de petites doses d'un médicament pour son rétablissement et son bien-être. L'ordonnance est restreinte et ne doit être répétée qu'en cas de nécessité. Une trop forte dose pourrait être fatale.

La législation concernant les régions désignées pourrait s'appliquer de la même façon. Une dose excessive de ses éléments curatifs pourrait renverser la guérison et créer de nouveaux problèmes, presque aussi graves que le problème initial du chômage.

Citons, à titre d'exemple, la région nord-est-sud de Owen Sound.

Le 31 juillet 1965, 748 personnes, soit 407 hommes et 341 femmes, s'étaient fait inscrire au bureau de placement. En conséquence des avantages découlant du programme de désignation, 1,575 emplois industriels ont été créés; et comme on aura besoin aussi de 1,842 travailleurs dans les services, le nombre de nouveaux emplois atteindra 3,417. Par conséquent, le bureau de placement de Owen Sound (nord-est-sud) a été obligé, au moyen d'annonces publicitaires, de faire des offres d'emplois aux travailleurs en dehors de sa région, bien que quelques-uns des établissements qu'on se propose de construire soient toujours au stade de dessin.

Lorsque les possibilités d'emploi sont bien plus nombreuses que la main-d'œuvre disponible, les travailleurs sont à même de vendre leurs services au plus offrant, ce qui constitue une menace directe d'inflation.

Cette situation a également pour résultat d'induire l'effectif ouvrier à se déplacer pour aller s'établir ailleurs, mais si l'on mettait un «plafond» sur les conditions, en vertu desquelles une région demeure désignée, le ministère de la Main-d'œuvre se verrait moins souvent obligé de déplacer les gens.

Les requérants font la proposition suivante qui, à leur avis, permettra de répandre les bienfaits déjà reconnus de la législation concernant les régions désignées à d'autres parties du Canada, où il existe des problèmes.

Lorsqu'une région est désignée selon la présente formule, fondée sur un pourcentage de chômeurs inscrits, ils proposent qu'elle demeure désignée, jusqu'à ce que des offres d'emplois, créés par l'industrie qui vient s'y implanter, soient égales à 90 p. 100 des chômeurs inscrits lors de la désignation.

Les requérants proposent, en outre, que le ministre désigne alors la région de nouveau et offre les avantages de la désignation à d'autres régions du Service national de placement, dont c'est le tour d'en profiter à cause du chômage qui sévit dans leur territoire.

D'après les statistiques fournies par le gouvernement de l'Ontario, pour chaque centaine de travailleurs industriels qu'une région pouvait obtenir, il fallait par contre encore 117 travailleurs dans la région pour leur assurer les services nécessaires. Les emplois non industriels ainsi créés étaient alors amplement suffisants pour compenser la proportion de 10 p. 100 non couverte par les possibilités d'emploi industrielles.

De l'avis des municipalités qui présentent cet exposé, la lente croissance qui caractérise cette région est accentuée davantage en raison de sa situation à proximité de la région désignée.

A cause de cette lente croissance, la moyenne des salaires par personne et la moyenne du revenu familial sont bien inférieures à la moyenne nationale. Il s'agit donc d'un problème national qui nécessitera des mesures nationales pour sa solution.

La statistique du chômage ne révèle pas la véritable situation critique de l'industrie dans cette région, ne fait pas ressortir la grande nécessité qu'il y a d'attirer l'industrie vers cette région afin d'empêcher la situation de se détériorer davantage et de placer l'économie de la région au niveau de la moyenne nationale.

Une forte proportion de la population, originaire de la région même, est obligée d'aller ailleurs pour se trouver de l'emploi, de sorte qu'un nombre disproportionné de ses citoyens sont de l'âge des étudiants ou ont atteint un âge où ils ne sont plus admissibles aux emplois; par conséquent, tous ces gens ne se sont pas fait inscrire au bureau de placement.

Comme il y a peu d'industries dans la région, les évaluations municipales sont basses, de sorte que les propriétaires fonciers ont à supporter un fardeau encore plus lourd étant tenus comme ils le sont de prendre à leur charge les taxes municipales. Les propriétaires d'âge avancé, qui sont à leur retraite, éprouvent particulièrement de la difficulté à supporter ce fardeau, étant donné qu'ils touchent un revenu fixe.

Les frais croissants d'éducation constituent un problème à tous les échelons de gouvernement, mais il sont particulièrement onéreux pour ces régions à lente croissance. Il faut assurer l'éducation, aux niveaux primaire et secondaire, d'une plus forte proportion de la population, de sorte que les frais d'éducation, toutes proportions gardées, sont plus élevés que dans des régions où l'industrialisation est à un niveau moyen.

A la fin de leurs études, un nombre considérable des jeunes membres de la collectivité sont obligés de quitter la région pour se trouver de l'emploi. Le problème des frais d'éducation s'accroît alors, du fait que les municipalités ne peuvent obtenir leurs recettes fiscales des industries pour lesquelles l'éducation municipale avait préparé l'ouvrier, ni de la maison dont celui-ci aurait besoin s'il pouvait trouver de l'emploi dans la collectivité même.

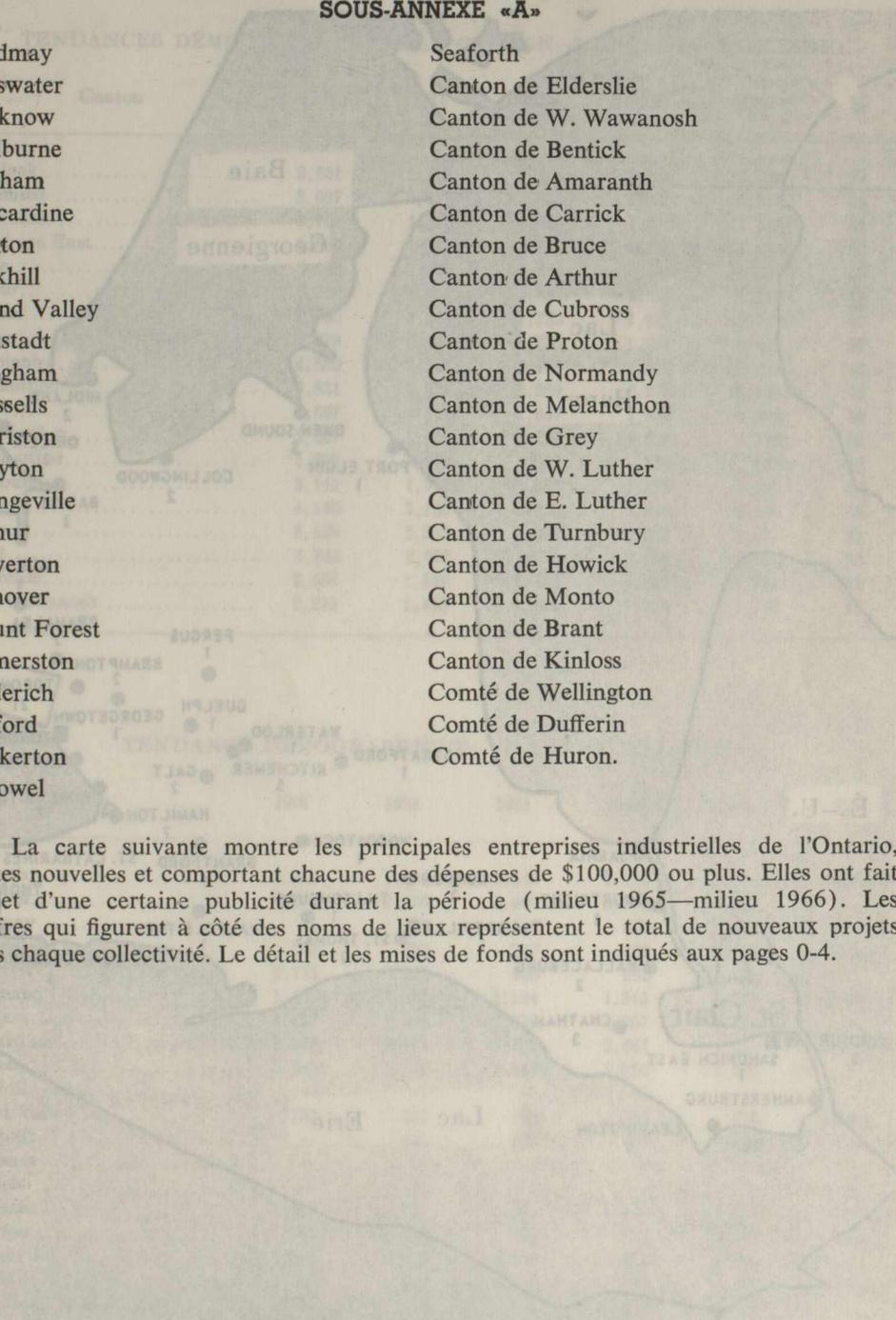
Comme il n'y a pas suffisamment d'industries dans la région, le financement municipal est devenu, pour ainsi dire, un cercle de frustration qui va se multipliant en des cercles encore plus larges, comme à la suite d'une pierre qu'on jette à l'eau, pour atteindre et englober tous les autres aspects de la vie économique de la collectivité, à leur grand détriment.

Le manque d'évaluation industrielle, qui permettrait de partager les charges fiscales, donne lieu à une augmentation des impôts sur l'évaluation commerciale et, par conséquent, fait augmenter les prix des biens de consommation; ce qui signifie que le propriétaire de maison, qui paie déjà une plus forte proportion des taxes municipales à cause du manque d'évaluation industrielle, doit supporter un autre fardeau.

Les municipalités qui présentent cet exposé sont d'avis que les graves problèmes d'ordre financier de leurs citoyens pourraient en grande partie être résolus si le développement industriel sur leur territoire pouvait approcher le niveau de la moyenne nationale.

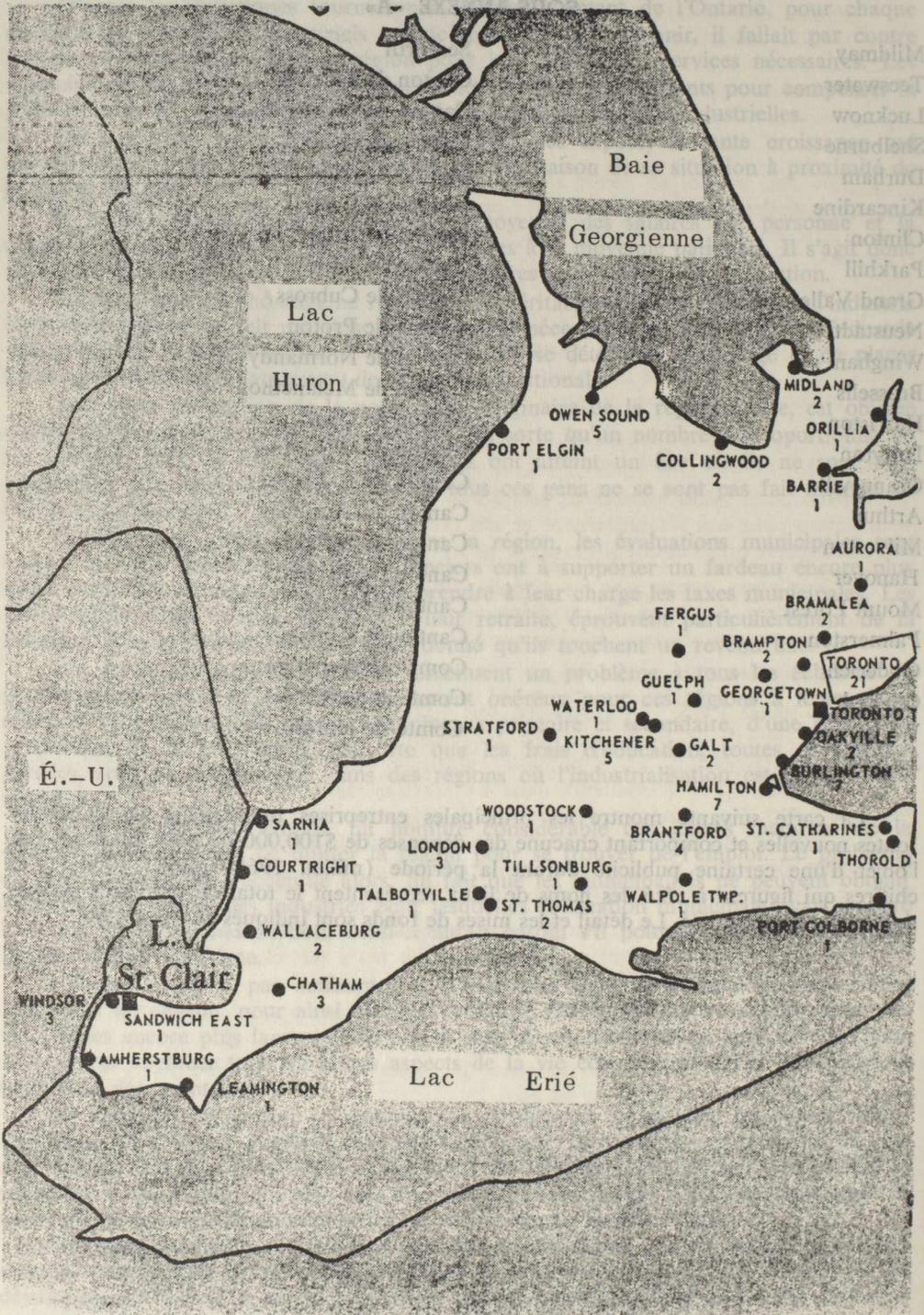
Elles demandent donc à faire partie du Programme des régions désignées, ce qui leur assurerait le moyen de porter l'économie de la région à des niveaux d'excellence que le reste du pays a atteints.

SOUS-ANNEXE «A»



Mildmay	Seaforth
Teeswater	Canton de Elderslie
Lucknow	Canton de W. Wawanosh
Shelburne	Canton de Bentick
Durham	Canton de Amaranth
Kincardine	Canton de Carrick
Clinton	Canton de Bruce
Parkhill	Canton de Arthur
Grand Valley	Canton de Cubross
Neustadt	Canton de Proton
Wingham	Canton de Normandy
Brussels	Canton de Melancthon
Harriston	Canton de Grey
Drayton	Canton de W. Luther
Orangeville	Canton de E. Luther
Arthur	Canton de Turnbury
Milverton	Canton de Howick
Hanover	Canton de Monto
Mount Forest	Canton de Brant
Palmerston	Canton de Kinloss
Goderich	Comté de Wellington
Clifford	Comté de Dufferin
Walkerton	Comté de Huron.
Listowel	

La carte suivante montre les principales entreprises industrielles de l'Ontario, toutes nouvelles et comportant chacune des dépenses de \$100,000 ou plus. Elles ont fait l'objet d'une certaine publicité durant la période (milieu 1965—milieu 1966). Les chiffres qui figurent à côté des noms de lieux représentent le total de nouveaux projets dans chaque collectivité. Le détail et les mises de fonds sont indiqués aux pages 0-4.



... doivent donc faire partie du Programme des régions désignées, ce qui leur assurait le moyen de porter l'économie de la région à des niveaux d'excellence...
... le reste de la région a obtenu...

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES PAR CANTON—L'OUEST DE L'ONTARIO

Canton	1901	1931	1951	1956	1961	%
Bentinck.....	3,551	2,264	2,124	2,136	2,226	37
Egremont.....	3,607	2,311	2,051	2,036	1,939	46
Amaranth.....	2,798	1,673	1,581	1,612	1,643	41
Garafraxa East.....	1,895	1,115	1,061	1,135	1,143	39
Bruce.....	3,109	1,660	1,369	1,362	1,306	58
Arthur.....	2,961	2,057	1,628	1,693	1,717	42
Culross.....	2,955	1,958	1,732	1,811	1,769	40
Proton.....	3,378	2,091	1,735	1,648	1,617	52
Normanby.....	4,630	2,788	2,476	2,516	2,384	48
Melancthon.....	3,831	2,571	2,289	2,275	2,147	46
Grey.....	3,557	2,311	1,967	1,936	1,909	46
West Luther.....	2,207	1,419	1,224	1,228	1,252	43
East Luther.....	1,698	1,049	902	854	885	48
Turnbury.....	2,141	1,517	1,381	1,373	1,466	34
Howick.....	4,140	3,130	2,859	2,810	2,758	33
Minto.....	3,128	2,255	2,084	2,082	2,077	34
Brant.....	4,349	2,627	2,721	2,695	2,800	36
Elderchie.....	2,458	1,542	1,336	1,259	1,214	51
West Wawanosh.....	2,218	1,458	1,190	1,776	1,177	41

TENDANCE DÉMOGRAPHIQUE—VILLES ET VILLAGES

	1901	1931	1951	1956	1961	%
Seaforth.....	2,245	1,686	2,118	2,128	2,255	le même
Listowel.....	2,693	2,676	3,469	3,644	4,002	50
Mildmay.....	—	685	847	870	847	23
Teeswater.....	930	792	797	866	919	le même
Lucknow.....	1,111	973	908	962	1,031	1
Shelburne.....	1,188	1,077	1,184	1,245	1,239	le même
Durham.....	1,422	1,750	1,839	2,067	2,188	54
Kincardine.....	2,077	2,465	2,672	2,667	2,841	37
Clinton.....	2,547	1,789	2,547	2,896	3,491	37
Parkhill.....	—	—	—	—	—	—
Grand Valley.....	751	591	628	655	634	le même
Neustadt.....	—	455	481	490	493	le même
Wingham.....	—	—	—	—	—	—
Brussels.....	—	—	—	—	—	—
Harriston.....	1,637	1,296	1,494	1,592	1,631	le même
Drayton.....	791	558	541	573	646	18 recul
Orangeville.....	2,511	2,614	3,248	3,887	4,593	83
Arthur.....	1,285	1,021	1,088	1,124	1,200	le même
Milverton.....	698	983	1,055	1,070	1,111	59
Hanover.....	1,392	3,077	3,533	3,943	4,401	216
Palmerston.....	1,850	1,543	1,573	1,550	1,554	16 recul
Goderich.....	4,158	4,491	4,931	5,886	6,411	45
Clifford.....	608	437	510	533	542	11 recul
Walkerton.....	2,971	2,431	3,264	3,698	3,851	30
Mount Forest.....	2,019	1,801	2,291	2,438	2,623	30

MOYENNE DES SALAIRES DES OUVRIERS D'INDUSTRIE (1961)

						Femmes	Hommes
	1961	1956	1951	1946	1941	\$	\$
Seaforth.....	2 788	2 819	2 249	2 130	4 180	1 804.00	2 838,00
Listowel.....	2 077	2 082	2 081	2 285	2 128	1 582.00	3 141,00
Lucknow.....	2 070	2 085	2 751	2 037	4 349	1 822.00	2 889,00
Shelburne.....	2 214	2 221	1 732	1 843	2 428	1 642.00	2 790,00
Durham.....	1 777	1 778	1 180	1 488	2 218	1 397.00	2 931,00
Kincardine.....						1 830.00	3 479,00
Wingham.....						1 546.00	3 466,00
Harriston.....						1 302.00	3 016,00
Orangeville.....						1 604.00	3 499,00
Milverton.....						1 603.00	3 013,00
Hanover.....						2 081.00	3 432,00
Palmerston.....						1 678.00	3 257,00
Goderich.....						1 641.00	3 501,00
Walkerton.....						1 848.00	3 264,00
Mount Forest.....						1 464.00	2 843,00

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCES DU JEUDI 9 MARS ET DU

VENDREDI 17 MARS 1967

concernant

la question de fond du programme des régions désignées
et des critères qui les déterminent.

Y COMPRIS

1. Huitième rapport à la Chambre
 2. Liste des témoins
 3. Liste des appendices
 4. Liste des pièces à conviction
-

TÉMOINS:

De la Northeastern Ontario Regional Development Council, North Bay, Ontario: MM. Léo DelVillano, vice-président; John Cram, Cobalt, Ontario, et A. C. Kilgour, North Bay, Ontario.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

25625-1

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-septième législature
1966-1967

COMITÉ PERMANENT
DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et Messieurs

Beaulieu	Goyer	O'Keefe
Bower	Grafftey	Peters
Chatwood	Hales	Reid
Davis	Latulippe	Saltsman
Faulkner	Legault	Scott (Victoria (Ont.))
Forest	Lind	Sherman
Fulton	McCutcheon	Wahn
		Whelan—(24).

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.

M. Asselin (Richmond-Wolfe) a remplacé M. Whelan le 16 mars 1967.

M. Jamieson a remplacé M. O'Keefe le 16 mars 1967.

TÉMOINS:

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 21 mars 1967

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, dépose le

HUITÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi qui lui a été donné le vendredi 3 juin 1966, le Comité a été saisi du sujet suivant, pour étude et rapport:

«Que le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit autorisé à étudier la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.»

Le Comité a tenu 5 séances et entendu le témoignage des personnes dont les noms suivent, sur le sujet précité:

1. L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense.
2. M. S. S. Reisman, Sous-ministre de l'Industrie.
3. M. W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional.
4. M. J. A. Teeter, commissaire adjoint, Agence de développement régional.
5. M. F. V. S. Goodman, Adjoint spécial du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
6. M. Harry Bridle, président du Comité des régions désignées, de Mount Forest (Ontario).
7. M. Ross McLellan, secrétaire du Comité des régions désignées, de Mount Forest (Ontario).
8. M. Dan Murphy, Goderich (Ontario).
9. M. Arnold Patterson, maire d'Orangeville (Ontario).
10. M. E. B. McInnes, Hanover, (Ontario).
11. M. H. F. Hoonan, Clinton (Ontario).
12. M. Dave Kilberg, Listowel (Ontario).
13. M. William Irwin, Palmerston (Ontario).
14. M. C. Schmaltz, Walkerton (Ontario).
15. M. Léo DelVillano, vice-président du *Northeastern Ontario Regional Development Council*, North Bay (Ontario).
16. M. John Cram, Cobalt, (Ontario).
17. M. A. C. Kilgour, North Bay (Ontario).

En conséquence, vu l'état de la question et le Comité ayant terminé son enquête, il fait rapport en ces termes:

(a) Le ministre de l'Industrie a attiré l'attention du Comité sur les fins que se propose le programme d'encouragement de l'Agence de développement régional. Le Ministre a dit au Comité que le fait que le ministère de l'Industrie ait été formé pendant une période de chômage chronique qui inquiétait le Gouvernement a été en grande partie responsable du caractère qu'a revêtu le développement régional, tel qu'il existe aujourd'hui.

Le gouvernement a mis en œuvre ce programme pour encourager le développement industriel des districts où le chômage était chronique et grave. La loi pertinente n'a nullement l'intention de proposer l'adoption d'un plan de développement industriel sur une base nationale. Le programme n'a eu souci que des régions où le chômage est à l'état chronique et où l'embauche ne progresse que lentement. La législation visant le développement régional ne prévoit pas un programme d'ensemble du développement régional comme tel. On a plutôt voulu y désigner, pour les fins de ce programme, les régions du pays, où qu'elles soient, que la statistique officielle désigne comme étant affligées depuis fort longtemps de problèmes de chômage, alliés à des conditions défavorables.

C'est un fait de la vie économique que les localités à l'intérieur d'une province, ou même les provinces entre elles, se disputent souvent les chances de développement industriel accessibles au Canada dans son ensemble. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit soigneusement éviter de sembler se poser en concurrent et doit agir avec prudence et après mûre réflexion dans tout programme ayant des ramifications régionales.

La législation adoptée en 1963 prescrivait une révision des régions désignées, afin de déterminer leur admissibilité continue aux bénéfiques. En même temps, le ministre revoyait le programme et y apportait certains changements, aux critères de désignation et à la forme d'aide possible aux industries s'établissant dans des régions désignées.

Dans certaines des dites régions, l'expansion industrielle y a fait écho de façon très marquée et les profits dérivant des emplois ont bientôt commencé à corriger les conditions de chômage qui avaient tout d'abord motivé la désignation de la région. Comme résultat, la révision du programme a conduit à la radiation de trois régions du Service national de placement de la liste des régions désignées.

Un autre angle du programme régional est la relation qu'il a avec les projets de développement régional de chaque province. Le Ministre s'est déclaré d'accord avec le principe que les programmes, à chaque niveau de gouvernement, devraient s'harmoniser, en particulier dans le domaine du développement régional. Cela impliquerait que chaque niveau assumerait la responsabilité d'agir quand on lui demanderait de le faire. Le Ministre a exprimé son intention de maintenir au plus haut niveau possible le degré de collaboration avec les provinces qui considèrent que ce programme est étroitement lié à leur propre programme de développement régional. C'est pourquoi les changements apportés à la loi l'an dernier, en ce qui a trait aux nouveaux critères, l'ont été seulement après une série de discussions en profondeur avec les provinces. Quant à la question de coordination entre le programme de développement régional et les projets du même ordre adoptés au niveau provincial, le Ministre a fait remarquer que le même problème de coordination existe entre les organismes du gouvernement fédéral eux-mêmes. Les problèmes fédéraux qui ont de telles répercussions de développement régional, comprennent le programme de l'ARDA, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et certains programmes mis sur pied par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le Ministre a exprimé l'opinion que ces divers programmes se complètent l'un l'autre, en ce qu'ils visent à atteindre le plein emploi à travers le Canada.

Le Ministre a parlé au Comité de quelques-unes des réussites du programme. Le 30 septembre 1966, on avait reçu 798 demandes, de sociétés

commerciales qui manifestaient leur intention de s'établir dans des régions désignées. Sur ce nombre, 620 demandes avaient été approuvées, ou étaient à l'étude, et une décision finale était attendue dans 23 autres cas.

Le 30 septembre 1966, le montant global en placement de capital que représentaient lesdites demandes s'élevait à un milliard et quart de dollars. Les nouveaux emplois qui seraient créés à la suite de ces placements se chiffrent à près de 40,000.

Le Ministre a terminé son rapport en déclarant que le ministère était conscient de l'existence de certaines imperfections. Cependant, le ministère a mis sur pied un programme d'étude et de travail pratique de développement en profondeur afin de combler ces lacunes. Ses fonctionnaires étudient actuellement la possibilité de fixer aux régions désignées des limites géographiques qui ne soient pas celles du SNP, afin de délimiter le plus précisément possible les régions marginales. Ce problème fait l'objet d'une étude par les fonctionnaires du bureau fédéral de la statistique et autres organismes intéressés.

La révision du programme qu'a entreprise le Ministère est sur le point d'être terminée. Comme résultante, on nous a laissé entrevoir des changements possibles des régions désignées, avant le 1^{er} avril 1967.

(b) Le Comité a entendu des commentaires des deux groupes intéressés au sujet de certains problèmes reliés à celui du développement régional, sans compter d'autres aspects de la question qui ont été soulevés par des membres du Comité eux-mêmes.

Le Comité a entendu le témoignage d'une délégation représentant 47 municipalités de quatre comtés de l'ouest de l'Ontario, à savoir, Bruce, Wellington, Huron et Dufferin.

On peut résumer les vues exprimées par les délégués en disant qu'ils s'inquiétaient du fait que leurs municipalités n'avaient attiré aucune nouvelle industrie depuis quelques années. Le rythme de croissance industrielle de ces quatre comtés est plus lent que celui des régions métropolitaines plus considérables de l'Ontario.

Ils ont aussi exprimé le souci que leur cause le mauvais effet qu'a eu sur les quatre comtés la désignation de la région de la Baie Georgienne. Ils ont fait remarquer que la désignation de la région de la Baie Georgienne, qui est en fait située dans une région distincte du SNP, n'était en réalité qu'une partie d'un tout économique ou géographique naturel plus étendu, qui comprend les quatre comtés déjà mentionnés. Ils soutiennent que toute nouvelle industrie qui pourrait par ailleurs être portée à s'établir dans leurs quatre comtés serait néanmoins fortement tentée de le faire dans la région de la Baie Georgienne, à cause des mesures d'encouragement dont elle profiterait et parce qu'au surplus, pour les fins d'un développement industriel, rien de particulier ne distingue les quatre comtés de la région de la Baie Georgienne.

Ils ont donc demandé que les quatre comtés soient désignés afin de les mettre sur un pied de concurrence égale avec la région de la Baie Georgienne.

Ils ont convenu que cela ne pourrait être fait aux termes de la loi actuelle et ils ont spécifiquement recommandé que la législation soit modifiée pour permettre la désignation d'un district dans lequel le revenu familial moyen ne découlant pas de l'agriculture, est inférieur à \$4,600.00 plutôt qu'à \$4,250.00 ou, comme autre solution, que le revenu moyen des travailleurs de l'industrie soit utilisé comme base plutôt que le revenu annuel par famille.

Le Comité a l'impression que d'autres régions du Canada, dont la position est semblable à celle des quatre comtés mentionnés ci-dessus, pourraient faire les mêmes propositions.

Le problème essentiel que pose cette situation provient du fait que la désignation se fonde sur les régions du SNP plutôt que sur la région économique ou géographique.

Cela a fait constater au Comité que dans certains cas la désignation d'une région peut vraisemblablement avoir un mauvais effet sur la région voisine, ou du moins, il semble qu'il en soit ainsi. La délégation de l'ouest de l'Ontario a soulevé un autre problème qui, de l'avis du Comité, pourrait vraisemblablement se poser partout au pays; il a trait au désir de chaque municipalité d'attirer autant d'industries que possible, afin d'alléger le fardeau que les taxes municipales font porter aux propriétaires de maisons d'habitation.

Le Comité convient qu'il s'agit là d'une sphère de discussion bien différente et que son mandat ne la couvre pas. Cependant, le Comité est d'avis que ce souci de croissance industrielle dans le but d'alléger le fardeau des taxes municipales a été l'une des causes les plus importantes de la concurrence active que se sont faites diverses régions du pays en vue d'attirer des industries.

Les délégués du North Eastern Ontario Regional Development Council ont exposé d'autres points de vue au Comité. Même si la plupart de leurs commentaires ont été semblables à ceux que le Comité avait déjà entendus par ailleurs, ils ont permis de relever certaines différences de motivation à la réaction au programme d'encouragement de l'Agence de développement social. Les différences ainsi relevées découlent en grande partie de la position géographique du Nord de l'Ontario et du fait qu'ils doivent compter sur les industries primaires. Le plus cher désir de ces gens est qu'un programme soit élaboré pour stimuler la croissance des industries secondaires du Nord ontarien. Ils ont fait remarquer que dans le passé, quand une partie au moins du Nord ontarien a été inscrite comme région désignée aux termes de ce programme, elle n'a pas réussi à attirer les industries au même degré que les autres régions du Canada comprises dans le programme.

On peut résumer leurs points de vue en disant que le Nord ontarien devrait être désigné comme région pour les fins du développement régional. Tout en reconnaissant qu'il ne suffirait pas, pour atteindre ce but, que cette région soit désignée par l'Agence de développement régional, ils étaient d'avis que cet aspect serait fort important dans tout programme de développement régional. Eux aussi sont d'avis que pour en arriver là il faudrait élargir les normes. Ils ont fait remarquer que dans l'ensemble le chômage n'est pas un problème aussi grave que celui de la migration vers d'autres régions et la lenteur de la croissance économique. Il a semblé au Comité que ce qu'ils voulaient réellement exprimer est qu'il devrait exister un plan d'ensemble dont le but serait d'attirer des industries secondaires dans des régions qui, comme le Nord ontarien, sont traditionnellement des régions de développement des ressources.

(c) Le Comité voit fort bien les difficultés inhérentes à l'élaboration d'un programme qui réussisse à résoudre tous les problèmes soulevés. Il reconnaît également que l'Agence de développement régional n'est qu'un des instruments avec lesquels on peut s'attaquer au problème du chômage et de la croissance économique trop lente. Certains de ces problèmes découlent des différences qui peuvent exister entre les objectifs des régions économiques et les objectifs nationaux. Une autre difficulté peut naître d'inégalités à l'intérieur d'une même région économique. Le fait que le ministère étudie actuellement la possibilité de trouver une base essentielle pour la désignation, autre que celle des régions du SNP, a donné de l'espoir au Comité. L'opinion du Comité est que les régions du SNP ne s'identifient pas nécessairement aux régions naturelles géographiques ou économiques.

Le Comité est aussi au fait qu'une autre difficulté peut surgir de la grande différence qui existe entre les régions du pays où le taux de croissance industrielle et de développement économique a été moindre que dans les centres industriels importants.

Ainsi, les problèmes de développement économique et de croissance industrielle dans l'ouest de l'Ontario et dans certaines parties du pays sont différents de ceux des régions du Canada, qui de tout temps ont connu un haut degré de chômage, de croissance économique lente et un niveau de vie considérablement inférieur à celui de la moyenne nationale. Alors se pose la question des difficultés inhérentes à l'adoption d'un programme qui traiterai exactement de la même façon les régions comme celles de l'ouest de l'Ontario, d'une part, et celles de l'est du Québec et des provinces de l'Atlantique, d'autre part. Le premier cas propose l'existence d'îlots ou de régions dans le pays, qui soient comparativement rapprochés de zones fortement industrialisées, mais qui n'ont néanmoins pas joui du même degré de développement. Quant au deuxième cas, il met en cause des régions qui ont des problèmes plus fondamentaux. Au surplus, il y a des régions, comme le Nord ontarien, qui ont en commun avec l'est du Québec et les provinces de l'Atlantique un problème découlant de leur situation géographique, parce qu'elles sont éloignées du centre de la vie industrielle du Canada.

Cela est également vrai de l'ouest du Canada, quoique à des degrés divers. Il en découle un problème d'une complexité évidente pour ceux qui sont chargés de la mise en œuvre du présent programme ou qui tentent de le modifier, notamment, le fait qu'il doive servir à différentes fins dans différentes régions du Canada.

Le comité est d'avis que les problèmes essentiels soulevés à la fois par les membres du Comité et par les deux délégations qui ont soumis leurs points de vue ont trait, du moins en partie, au concept de développement économique régional. Avant de modifier le programme de façon à s'attaquer aux problèmes énoncés plus haut, particulièrement en ce qui touche le concept de développement régional et de planification régionale, il faudra en discuter avec les provinces et les consulter dans toute la mesure du possible.

Comme conclusion de ce qui précède, le Comité soumet respectueusement les recommandations suivantes:

- (1) Que le ministère de l'Industrie poursuive sa révision du programme, spécialement en ce qui touche les normes à suivre dans la désignation des régions;
- (2) Que le Comité ait ultérieurement l'occasion d'étudier plus à fond le programme de l'Agence de développement régional.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicules n^{os} 10, 11, 13 15 et 16) sera déposé plus tard.

Le président
RICHARD CASHIN.

Le Comité est ainsi en fait un organisme de liaison entre les différents secteurs de la grande industrie qui existe entre les régions du pays où se font les recherches et de développement économique à des moments où dans les centres

ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 9 mars 1967

Il est ordonné.—Que les noms de MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*) et Jamieson soient substitués à ceux de MM. Whelan et O'Keefe sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 9 mars 1967

(19)

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 heures 45 du matin. M. Cashin, président du comité, préside la réunion.

Présents: Messieurs Bower, Cashin, Chatwood, Faulkner, Legault, O'Keefe, Peters, Whelan, Wahn (9).

Autre député présent: M. Murdo Martin (Timmins).

Aussi présents: De la *Northeastern Ontario Regional Development Council*, messieurs Léo DelVillano, vice-président; C. H. Hewitt, administrateur général; John Cram, Cobalt, Ontario; A. C. Kilgour, North Bay et T. A. McGuire, North Bay, Ontario. *Du ministère de l'industrie:* M Gordon Haase, économiste sénior.

Le président présente les témoins et les prie de soumettre leurs observations au comité.

Le comité interroge les témoins.

A midi et vingt-cinq l'interrogatoire des témoins étant terminé, le président ajourne le comité au jeudi 16 mars 1967.

Le VENDREDI 17 mars 1967

(20)

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h. 40 du matin. Le président du comité, M. Cashin, préside la réunion.

Présents: Messieurs Cashin, Faulkner, Jamieson, Laflamme, Legault, McCutcheon, Lind, Peters, Reid, Wahn (11).

Le comité étudie le projet d'un rapport à la Chambre des communes.

Après discussion il est proposé par M. Faulkner, appuyé par M. Wahn,

Résolu—Que le président présente ledit rapport comme HUITIÈME RAPPORT du Comité à la Chambre des communes.

A 9 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du comité,

D.-E. Lévesque.

APPENDICE

INDEX:

	<i>Fascicule n°</i>	<i>Page n°</i>
TÉMOINS		
L'honorable J.-L. Pepin, ministre des Mines et des Relevés techniques.....	1	8
	9	237
	12	323
L'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense.....	8	209
	10	261
	11	291
	14	387
Monsieur J.-P. Drolet, sous-ministre adjoint (Mines).....	1	26
	2	39
	5	129
M. R. B. Toombes, chef suppléant, Division des ressources minérales.....	1	27
Monsieur John Convey, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	2	36
M. R. B. Code, ministère des Mines et des Relevés techniques	2	36
Monsieur Y.-O. Fortier, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	2	36
Monsieur J. M. Harrison, sous-ministre adjoint, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	3	71
	4	93
Monsieur J. D. Ives, Direction de la géographie, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	3	61
Monsieur J. H. Hodgson, Direction des observatoires fédéraux, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	3	64
Monsieur K. M. Pack, directeur de l'administration, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	3	77
Monsieur W. M. Cameron, directeur, Direction de la science maritime.....	4	105
Monsieur T. M. Patterson, directeur, Direction des ressources hydrauliques.....	4	92
	5	127
Monsieur A. T. Prince, directeur, Direction des recherches hydrauliques.....	4	93
	5	122
M. E. W. Humphrys, administrateur général, <i>Northern Canada Power Commission</i>	5	133
Monsieur N. G. Gray, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	5	129
L'honorable J. Watson MacNaught, président, Office fédéral des combustibles.....	6	143
Monsieur G. W. McCracken, Office fédéral des combustibles..	6	153
Monsieur A. Brown, Office fédéral des combustibles.....	6	148
Monsieur Lovett, Office fédéral des combustibles.....	6	149

INDEX:

INDEX:

	<i>Fascicule n°</i>	<i>Page n°</i>
TÉMOINS		
Monsieur J. W. McNeil, directeur, Direction de la mise en valeur des ressources, ministère des Mines et des Relevés techniques.....	7	171
Monsieur Ian N. McKinnon, président, Office national de l'énergie.....	7 8	175 323
Monsieur B. G. Ballard, président, Conseil national des recherches.....	8	211
Monsieur G. M. Brown, président, Conseil des recherches médicales.....	8	212
Monsieur Buck, ministère des Mines et des Relevés techniques	9	249
Monsieur S. S. Reisman, sous-ministre, ministère de l'Industrie	10 14	281 404
M. W.-J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional.....	10 11 13	278 305 356
Monsieur J. A. Teeter, sous-commissaire, Agence de développement régional.....	10 13	280 358
Monsieur F. V. S. Goodman, adjoint spécial au sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.....	13	361
Comité de la région désignée de Mount-Forest:		
Monsieur Harry Bridle, président.....	15	437
Monsieur Ross McLellan, secrétaire.....	15	435
Monsieur Dan Murphy, Goderich, Ontario.....	15	438
Monsieur E. B. McInnes, Hanover, Ontario.....	15	442
Monsieur H. F. Noonan, Clinton, Ontario.....	15	445
Monsieur Dave Kilberg, Listowel, Ontario.....	15	445
Monsieur William Irwin, Palmerston, Ontario.....	15	445
Monsieur Arnold Patterson, Orangeville, Ontario.....	15	446
Monsieur C. Schmaltz, Walkerton, Ontario.....	15	448
Conseil d'aménagement du territoire du nord-est de l'Ontario:		
Monsieur Léo Del Villano, vice-président.....	16	498
Monsieur John Cram, vice-président.....	16	495
Monsieur A. C. Kilgour, North Bay, Ontario.....	16	497
APPENDICES		
1. Subventions attribuées au comité consultatif sur les recherches géographiques pour 1966-1967.....	3 3	83 84
2. Ministère des Mines et des Relevés techniques (état des prévisions budgétaires et des dépenses).....	3	85
3. Ministère des Mines et des Relevés techniques (relevés des glaces en mer).....	5	137

INDEX:

	Fascicule n°	Page n°
APPENDICES		
4. Frais d'opération et revenus des houillères canadiennes, 1964.....	6	164
5. Subsidés attribués en 1965-1966 pour le transport du charbon de Nouvelle-Écosse.....	6	167
6. Écarts entre les coûts à pied d'œuvre du charbon de Nouvelle-Écosse à Montréal en 1964.....	6	167
7. Exposé, tableaux et graphiques de la région désignée de Mount-Forest, Ontario.....	15	479

PIÈCES DÉPOSÉES

Le secrétaire du comité a reçu la garde des pièces suivantes :

- 1, 2, 3 et 4. Carte montrant la délimitation du plateau continental.
- 5 et 6
 - a) Relevé des glaces en mer, région des Îles de la Reine Élisabeth, été de 1962.
 - b) Relevé des glaces dans le golfe Saint-Laurent, hiver de 1962
7.
 - a) Extraits de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers
 - b) Rapport pour 1962 portant sur les combustibles d'origine minérale, le pétrole et les produits de la houille
8. Estimé des coûts d'immobilisation du projet des Grands lacs calculés sur une base compatible avec celle des coûts afférents au tracé du nord-ontarien.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 9 mars 1967

● (9.50 a.m.)

LE PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre, je vous prie. Nous avons parmi nous ce matin trois représentants du *Northeastern Ontario Regional Development Council*: Messieurs DelVillano, Kilgour et Cram. Nous adopterons la même procédure que celle que nous avons suivie lorsque nous avons entendu la délégation de l'ouest de l'Ontario. Nous demanderons à ces messieurs de débiter par un résumé de leurs représentations afin de leur fournir l'occasion d'apporter leurs commentaires, puis les membres du comité pourront leur poser des questions et formuler leurs observations. Je cède d'abord la parole à M. Cram, mais auparavant puis-je vous demander de vous assurer qu'il se trouve un microphone en face de vous lorsque vous prenez la parole. De même, je vous serais obligé de bien vouloir donner votre nom afin de faciliter la transcription de l'enregistrement de nos délibérations. Je demande à M. Cram d'exposer les vues du groupe qu'il représente.

M. John CRAM (*Northeastern Ontario Regional Development Council*): Monsieur le président, messieurs les membres du comité, mon nom est John Cram et je suis originaire de Cobalt, en Ontario, ville qui est située dans le comté de Timiskaming. Ma première occupation est l'exploitation d'une usine métallurgique et d'affinage desservant les exploitations argentifères de la région.

Je représente ici le *Northeastern Ontario Regional Development Council* en ma qualité de deuxième vice-président. Notre président, monsieur Austin Hunt, s'est vu dans l'impossibilité d'être présent. Quelques minutes avant midi, hier, notre administrateur général, M. Cecil Hewitt, qui est ici présent, m'a demandé si nous pourrions venir à cette réunion. Je compte que vous serez indulgents et que vous comprendrez que je n'ai reçu qu'un fort court préavis.

Je tiens à dire notre appréciation à M. Peters, député de Timiskaming, de nous avoir invité à comparaître devant le comité. Je suis le seul qui soit l'un de ses commettants. Nous avons des représentants de Cochrane-Sud et de Nipissing, qui ne représentent cependant pas l'ensemble de notre circonscription mais, compte tenu des limitations qui nous ont été imposées, c'est le mieux que nous ayons pu faire.

Ne nous ne sommes pas tout à fait sûrs des attributions de votre comité, mais nous croyons savoir qu'il doit s'occuper de la désignation, du développement industriel et de problèmes connexes; aussi, dans cette optique, nous nous attacherons à vous exposer nos vues au nom du *Northeastern Ontario Regional Development Council*. Nous avons collaboré assez étroitement avec cet organisme en vue de découvrir si possible certaines solutions à ces problèmes et nous vous donnerons donc notre point de vue au plan de notre région. Ainsi que certains d'entre vous le savent—puisqu'ils étaient présents—ce comité du nord fut organisé par M. Dickerson, maire de North Bay et il a eu l'occasion de se rendre à Ottawa à deux reprises. Il a également fait des représentations au gouvernement d'Ontario, il y a quelque temps, de concert avec le *Northeastern Ontario Regional Development Council*. Nous avons ce rapport par-devers nous et nous pourrions vous en laisser un exemplaire. Il aborde le problème du niveau provincial. Plusieurs des problèmes auxquels nous avons à faire face sont en effet, probablement, de caractère provincial, mais je pense, néanmoins, que comme nous-mêmes, vous êtes probablement d'avis que la désignation telle qu'elle existe actuellement est largement

futile. Elle ne répond pas à l'objectif en fonction duquel elle a été instituée. Peut-être envisageait-on qu'elle serait efficace, mais comme il arrive souvent, elle est loin de posséder des moyens d'action capables de produire les résultats attendus.

Nous sommes conscients, bien sûr, que ce problème se pose à l'échelle du pays, car je ne crois pas que ces problèmes nous soient propres, ils sont de caractère national; nous, de la région du nord ontarien, pensons qu'elle s'avère parfaitement inutile et, pourtant, notre région est un territoire en voie de développement. Comme point de départ, j'exprime l'avis que nous devrions nous efforcer d'accomplir quelque chose en cette année de notre centenaire, soit 100 années depuis l'époque où certaines parties du pays furent réunies, et pour une large part d'abord parce qu'il était possible de les mettre en valeur, c'était le rêve de sir John A. Macdonald pour le développement du Canada. Le gouvernement de l'époque n'hésita pas à immobiliser de vastes sommes et à hypothéquer l'avenir sans hésitation pour pousser une voie ferrée à travers l'arrière-pays peuplé seulement par le bison, les tribus indiennes et quelques colons aux environs de Winnipeg et en Saskatchewan. Ce qui a été accompli tient au fait que le Canada a pu être développé en tant que pays parce que nous avons su fournir les moyens de réaliser sa mise en valeur. Je crains qu'aujourd'hui, 100 ans plus tard, avec 90 p. 100 des électeurs habitant—ce qui est en fait le gouvernement—des régions telles que la péninsule de Niagara, le «fer à cheval doré», la région des environs de Montréal et quelques autres, vivent dans un territoire qui, sur le plan de la prospérité, occupe le deuxième rang à l'échelle mondiale, l'on ne porte pas un bien vif intérêt au développement, si ce n'est dans le dessein d'investir et, même là le nombre n'est pas très considérable.

Peut-être en ce centième anniversaire de notre pays, dont les origines ont été marquées par un esprit de développement, nous sommes sur le point de nous rendre compte que nous devons développer le pays au cours des prochains cent ans, et que les fonds qui y seront engagés produiront fruit dans un autre siècle, à l'époque de notre deux centième anniversaire, tout comme c'est le cas aujourd'hui après cent ans.

Il me semble que le moment est venu de penser en ce sens: dans notre région, comme dans le cas de bien d'autres, nous possédons de nombreuses ressources naturelles qui sont effectivement un handicap pour nous. Notre économie est fondée sur les matières premières et en ce qui concerne le transport, les subsides et autres avantages nous jouissons d'une situation satisfaisante qui permet d'expédier ces matières sur les centres de transformation, mais lorsqu'il s'agit de développer le pays en vue de l'industrie ou de l'agriculture nous ne recevons que peu d'encouragement.

Si vous jetez un coup d'œil sur ce qui se passe dans le sud de l'Ontario, ou à Québec, ou le long des rives du Saint-Laurent, vous constaterez que nous retirons toutes les terres agricoles fertiles—ou presque, et nous les aurons toutes prises dans un prochain avenir—de la production, pour les affecter à des aménagements domiciliaires ou à l'édification de complexes industriels. Dans vingt-cinq ans nous chercherons des terrains de culture, et pourtant les gens des régions de Timmins, Cochrane et Mattawa qui désirent se livrer à l'agriculture ne peuvent le faire économiquement à cause de la faible densité de la population. Que cela nous plaise ou pas nous serons tenus de mettre ces régions en valeur pour assurer la production de denrées alimentaires non seulement à partir du sol mais aussi par l'élevage du bétail, du porc et ainsi de suite. Si nous tenons à ce que ces régions soient développées il nous faudra revenir à ce qui se faisait il y a cent ans et fournir à ces gens les moyens de produire économiquement. Telle est l'idée maîtresse qui m'a frappée au cours de toutes les études que nous avons faites de cette question. Sans m'aventurer dans trop de détails au sujet de la désignation—et c'est là une opinion personnelle, car je ne crois pas que tout le monde soit d'accord avec moi—nombreux sont ceux qui estiment qu'il y aurait lieu de désigner le nord, tout simplement. Bien sûr, certains habitants de la Nouvelle-Écosse prétendent qu'il y aurait lieu de désigner la Nouvelle-Écosse, mais par ailleurs si nous désignons le nord, est-ce à dire que des industries telles que INCO seront celles qui en tireront profit. Elles bénéficient déjà de nombreux avantages. Peut-être serait-il possible de

mettre sur pied, sous une nouvelle appellation, un autre mode de développement qui ne soit pas applicable nécessairement à tous les types d'industries, car les industries exploitant les matières reçoivent peut-être une aide suffisante, mais une assistance qui favorise ce que l'on est convenu d'appeler les industries secondaires ou la fabrication de produits finis ou l'agriculture dans les régions reculées.

Je pourrais m'étendre sur plusieurs aspects de cette question. Je crois, cependant, que je n'irai pas plus loin. Nous tenterons de donner suite à ces observations par un mémoire qui sera fondé sur la documentation que nous avons soumise aux autorités provinciales ainsi qu'à vous-mêmes en diverses circonstances, mais orienté d'un point de vue d'ensemble. Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Kilgour, désirez-vous maintenant offrir quelques commentaires?

M. A. C. KILGOUR (*North Bay, Ontario*): Oui, monsieur le président, je vous remercie. Mon nom est A. C. Kilgour et je ne représente pas la *Northeastern Development Association* mais les chambres de commerce du nord-est de l'Ontario, en ma qualité de président de cette association. Ma profession est celle d'agent d'immeubles. Je suis d'accord avec M. Cram à l'égard de plusieurs des points qu'il a soulevés.

Je suis d'avis que les régions désignées présentent un élément de concurrence très injuste par rapport aux régions qui n'ont pas été désignées. Nous en avons vu de nombreux exemples dans le nord ontarien et je crois qu'il en va de même des régions septentrionales du Canada. J'ai l'impression qu'au cours des premiers cent ans de Confédération nous avons développé une région-frontière avec les États-Unis qui ne dépasse pas cent milles de profondeur et j'aimerais croire, comme M. Cram l'a souligné, qu'au cours du siècle à venir nous nous employerons à mettre en valeur une étendue s'étendant sur un autre cent milles. Je n'ai pas de doute que nous possédions les ressources à exploiter et je suis convaincu que face à l'explosion démographique qui se manifeste à travers le monde il serait préférable que cette mise en valeur demeurât entre les mains de Canadiens avec l'aide de ceux qu'ils voudront bien inviter à collaborer avec eux, plutôt qu'elle ne se fasse par des gens de extérieur. Je ne crois pas que dans 50 ans la situation mondiale permettra pour bien longtemps que se crée un vacuum tel que celui qui existe aujourd'hui au Canada. Cela ne peut pas être. Nous ne saurions être égoïstes au point de ne pas croire que nous compterons une population de 25 ou même 35 millions dans 50 ans, occupant la superficie que nous habitons aujourd'hui, et qui comprend les terres les plus riches de l'univers. Aussi je suis d'avis qu'il vaudrait mieux inviter quelqu'un à dîner plutôt que d'avoir à subir la venue d'intrus, car, autrement, nous devons affronter des hordes d'hommes noirs, jaunes ou bruns. Je ne crois que nous puissions éviter ce phénomène et je suis sûr que nous nous rendons compte que nous pouvons pas pousser l'égoïsme jusqu'à occuper une telle étendue de la surface du globe sans accueillir des immigrants en très grand nombre. L'ère la plus prospère de l'histoire des États-Unis—et au fait de celle du Canada également—fut marquée des plus forts apports de nouveaux citoyens.

Nous en avons les moyens. Nous avons une surabondance de chemins de fer et nous nous empressons d'en abandonner des embranchements. Pourquoi n'en tirons-nous pas parti en établissant des gens le long des emprises? Nous paraissions souffrir d'un complexe qui exige que tout soit subventionné de quelque manière. La désignation de certaines régions constitue un subside à l'industrie installée dans ces régions. Nous possédons les ressources hydrauliques nécessaires pour produire l'énergie et pourtant la nation dépense des sommes énormes à construire des lignes à haute tension pour transporter l'énergie depuis les régions septentrionales vers le sud. De même nous amenons le gas naturel de l'Ouest à travers le nord de l'Ontario. Je sais que M. Peters a fait valoir ces arguments à la Chambre des communes. Nous sommes tout près de ressources d'énergie et de gaz et pourtant nous ne bénéficions pas de taux spéciaux du fait que nous sommes à proximité de ces ressources. Au contraire, il y a égalisation et la population du sud de l'Ontario jouit du même taux que nous du nord de la province. Je crois bien, d'ailleurs, qu'il en est de même de tout le Canada. Les gens du nord versent des subsides aux gens du sud en leur permettant de bénéficier de taux égaux

pour l'énergie, le gaz, etc; et ce phénomène se répète non seulement dans le cas du nord mais aussi de l'ouest. Nous ne jouissons pas de taux préférentiels. Dans des circonstances ordinaires, si ce n'était de mesures de contrôle artificiel nous devrions bénéficier de taux inférieur à ceux dont jouissent ceux qui habitent des régions plus éloignées de la source, et malgré tout nous ne connaissons pas un taux moins élevé.

Je n'ai pas tenté de justifier ces avancés par des données chiffrées mais je sais qu'il serait facile de le faire. Le coût des nouvelles lignes de transmission à haute tension se chiffre par des milliards au Canada, non seulement pour l'énergie de Québec mais aussi en Ontario, et le Manitoba de son côté est en train d'installer des lignes à haute tension à un coût extrêmement élevé pour transporter notre énergie du nord au bénéfice des gens du sud, et avec raison, mais peut-être pas un taux uniformément égal. Si nous devons connaître des taux égalisés et nous charger des subsides à la fois, nous n'avons pas à rougir dans ce cas d'exiger un subside de quelque sorte en manière de compensation.

Les forcés armées, les banques et autres institutions versent depuis un certain nombre d'années ce qu'on est convenu d'appeler une prime d'isolement. Telle est le nom sous lequel elle est connue dans l'armée américaine et aussi dans l'armée canadienne, je crois. Les banques paient de plus hauts salaires à leurs caissiers à Kapuskasing que dans les succursales de *Yonge Street* du fait le l'isolement.

M. O'KEEFE: Nous sommes aussi isolés à Terre-Neuve, comme vous le savez.

M. KILGOUR: En dehors des premiers cent milles de régions développées, toute la population de ce pays est isolée. Je ne qualifie pas ces régions de terres perdues, plutôt de terres-frontières, et je pense que nous avons raison d'être fiers du développement que nous avons accompli le long de la frontière canadienne, mais nous devons être prêts à pousser ce développement plus loin en direction du nord. Les Russes et les Suédois l'ont fait; pourquoi pas nous? Cochrane est considérée comme étant située dans la partie septentrionale du nord-est de l'Ontario, portant combien de gens savent qu'elle n'est pas plus au nord que Winnipeg et que de fait elle est légèrement plus au sud qu'Edmonton. Nous ne savons pas tirer parti de ce fait, et peut-être y aurait-il lieu de mettre ce fait en valeur par une publicité plus intense.

Au lieu du processus de désignation je propose—je lance l'idée comme point de départ—que nous accordions à toute la population qui habite au nord du premier cent milles depuis la région-frontière et à l'industrie qui travaille sur d'autres transformations que les matières premières, un dégrèvement horizontal d'impôt de 15 p. 10. Je ne tiens pas, bien sûr, à ce que cet avantage soit accordé à INCO ou à *Texas Gulf*—à titre d'exemples dans notre région—mais à toute personne qui fabrique ou produit autre chose que des matières premières et qu'elle reçoive une subvention d'isolement d'environ 15 p. 100 sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les corporations, la taxe de vente, etc. Nous sommes désavantagés du fait que nous subventionnons les régions du sud d'une certaine manière, et j'oserais croire que peut-être au cours des cent années qui viennent nous nous emploierons à mettre en valeur une autre tranche de cent milles d'un bout à l'autre du Canada.

Le président de *Rambler Motors* a mentionné au cours du voyage hier soir que le Canada est formé d'une bande de 100 milles de largeur sur 3,000 milles de longueur et je ne crois pas que cette situation puisse durer bien longtemps dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi que l'a fait remarquer M. Cram nous avons grandement bénéficié d'avoir saisi le taureau par les cornes—si je puis me permettre de mêler les métaphores—en poussant un chemin de fer d'un océan à l'autre comme épine dorsale du Canada, mais je pense que nous devrions de nouveau saisir le taureau par les cornes et mousser la production dans les régions du nord.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. Kilgour. M. DelVillano, désirez-vous faire quelques commentaires?

M. LEO DELVILLANO (*Vice-président, Northeastern Ontario Regional Development Council, North Bay, Ontario*): Oui, monsieur le président. Qu'il me soit permis tout

d'abord de vous remercier ainsi que vos collègues de nous avoir fourni l'occasion de comparaître devant vous. Je note que nous trouvons en face de représentants de toutes les régions du Canada. Mon nom est Léo DelVillano et je suis originaire de Timmins. J'occupe le poste de premier vice-président du *Northeastern Development Council* et je suis maire de la ville de Timmins depuis 10 ans. Nous avons étudié notre région de l'Ontario depuis assez longtemps et je sais que ce que nous avons à dire s'applique à de nombreuses régions du Canada.

Je sens que tout le monde recherche une réponse à ce critère de désignation et même si j'ai le sentiment d'avoir une réponse à tout—plusieurs d'entre nous ont aussi ce sentiment—nous devons d'abord convaincre ceux qui ont mission de gouverner.

Je regrette que les honorables Dury et Marchand ne soient pas présents, car je crois sincèrement qu'ils auraient eu intérêt à entendre ce que nous avons à dire. Je sais par ailleurs qu'ils seront mis au courant car, si je saisis bien, ces représentations sont enregistrées. La raison qui me fait désirer que ces deux ministres soient au fait dès le tout début est que non seulement notre région du Canada offre des possibilités, d'autres régions en possèdent aussi, et je crois que grâce à des réunions comme celles-ci nous pouvons en arriver à une solution répondant aux besoins de ce pays qui fait l'envie de l'univers, et particulièrement en cette année du Centenaire que nous célébrons à travers le pays tout entier.

Je tiens à faire remarquer à ceux sur qui repose une certaine responsabilité dans ce domaine—et on l'a déjà souligné—que même si bon nombre de ces initiatives sont du ressort des autorités provinciales, je suis convaincu que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre de développer toute les ressources dont le pays est doté puisqu'il servirait ainsi l'intérêt de la nation tout entière et non seulement notre propre région. S'il devait jamais arriver—ce dont il a déjà été question—que le pays dût compter une onzième province et que nous organisions la contrée qui s'étend du Labrador au Manitoba et jusqu'à Parry Sound, nous aurions sûrement là la plus vaste province du Canada.

M. CHATWOOD: Quelle partie du Labrador?

M. DELVILLANO: La partie occidentale, je le regrette. Nous aimerions bien vous inclure. Certains parmi nous ont préconisé cette entreprise.

M. WHELAN: Et vous avez en même temps incorporé les plus épineux problèmes.

M. DELVILLANO: J'en arrive à noter que l'on nous impute de soulever ces problèmes parce que nous laissons parfois entendre que nous avons tiré la courte paille. Nous pensons également que nous devrions retirer plus d'avantages de la part des deux niveaux de gouvernement, et non pas du gouvernement fédéral uniquement. Je n'ignore pas que nous nous adressons en ce moment aux autorités fédérales. Les possibilités de ces régions sont immenses. Le fait a été démontré par la découverte de *Texas Gulf*, de même qu'aux environs de la baie James et de la baie d'Hudson et leurs bassins où les possibilités de ces régions ont été mises à découvert. Nous ne faisons pas preuve d'égoïsme en réclamant tout ce à quoi nous croyons avoir droit. Nous aimerions très certainement obtenir le maximum de ce qui puisse nous permettre de mettre nos régions en valeur.

D'autre part, en dehors de deux régions du nord-est de l'Ontario et d'une du nord-ouest de cette province, les régions embrassant la région à la tête des Grands Lacs, Sault-Sainte-Marie et Sudbury, le reste de cette partie de la province voit sa population décroître, comme l'attestent les statistiques. La seule raison en est que lorsque la population tombe en chômage—et le critère de désignation est le niveau du chômage—elle ne reste pas impassive. Si les gens veulent travailler ils finissent par trouver un emploi quelque part. Toutefois, ils doivent quitter leurs familles dans la région jusqu'à ce qu'ils

soient établis ailleurs, et parfois à jamais, pour ne revenir qu'au cours des fins de semaine ou lorsqu'ils le peuvent. Dans ces cas les municipalités doivent supporter le fardeau du coût des services rendus.

Or, je crois que le critère devrait tenir compte—bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'en discuter à fond—de deux autres facteurs outre le chômage, le niveau de vie et le déclin de la population. Une explosion démographique se produit dans d'autres régions de l'Ontario et ailleurs au Canada, mais certaines de nos régions assistent au déclin de leurs populations, antithèse absolue d'une explosion démographique, parce que des gens quittent qui pourraient s'avérer utiles à nos régions si nous possédions les industries que nous recherchons et dont nous avons besoin.

Le Canadien-Pacifique et le Canadien-National ont réalisé leurs fortunes, ou leur infortune, en s'acheminant d'est en ouest et je crois que le moment est venu de commencer à pousser l'expansion du nord au sud ou du sud au nord. Je songe souvent à l'aspect romanesque du nord ontarien, mais j'hésite à mentionner le mot «nord». On a fait remarquer ici que Timmins est situé à une latitude beaucoup méridionale que Winnipeg et que le reste du territoire des provinces des Prairies. Notre ville est située à 65 milles au sud du 49° parallèle et si la personne qui a tracé une ligne à travers le Canada—je pense que c'était Franklin—l'avait tirée en travers du 49° parallèle Timmins se trouverait dans le territoire des États-Unis. Il m'arrive souvent de mentionner ce fait à des personnes instruites qui paraissent tout étonnées et semblent se demander à quoi je veux en venir. Pour moi il s'agit là d'un fait et je sais que vous tous ici présents le savent. Ce fait est que nous sommes au Canada et que nous devrions à coup sûr faire valoir nos possibilités. Ces possibilités sont réelles et nous sommes coupables de défaillance si nous n'arrivons pas à tirer ces questions au clair. J'estime être un parfait idiot cet individu qui a eu l'audace d'écrire cet article où il affirme que le nord de l'Ontario ne sert de rien au sud de la province.

Messieurs, de mon point de vue, la région du nord de l'Ontario a produit beaucoup. Je ne sais pas combien d'entre vous se souviennent de la dépression, mais nous avons soutenu le reste du Canada par nos camps aurifères. Je n'aime pas à les qualifier de «camps» mais ils représentaient assurément une concentration de gens dont les espoirs étaient tendus vers le progrès de cette partie de l'Ontario pour le reste du siècle. Je me souviens de l'époque alors que le reste du Canada souffrait vraiment et que nous le soutenions grâce à ce simple produit qui s'appelle l'or, que certains d'entre vous n'estiment pas comme étant de bien grande valeur, mais je vous dis que si vous pouviez me remettre tout l'or qui gît à Ottawa je vous démontrerais comment faire progresser véritablement l'économie canadienne. Il est clair que mes propos tiennent au fait que je suis originaire d'une région aurifère mais, messieurs, j'aimerais que tous les représentants du Canada puissent se rendre à Kirkland Lake pour constater ce qui s'y est produit, en poussant jusqu'à la mine Porcupine, à Timmins, et voient comment s'est déroulée l'exploitation des mines d'or. Nous avons sans aucun doute besoin des suppléments que nous recherchons.

Et il y a plus encore. Bien des gens sont ébaudis par le développement réalisé par *Texas Gulf*. Nous savons que c'est en fait une réalisation considérable, mais l'automatisation a eu pour effet que peu de gens y trouvent de l'emploi par comparaison avec l'exploitation des mines ouvertes il y a de nombreuses années et qui ont fourni de l'emploi à de nombreux travailleurs. Nous vivons dans l'espoir de découvrir d'autres minéraux—je l'ai déjà dit—dans la région du nord de la province et nous avons sans conteste besoin d'assistance non seulement en ce qui touche les régions minières, mais comme l'a fait observé l'un de mes collègues, mais à l'égard de l'abandon de certains embranchements ferroviaires. Vous ne devez pas oublier que certains de ces points divisionnaires dans le nord de l'Ontario ont été durement frappés comme en d'autres régions du Canada et vous avez à faire face à une population en attente qui a besoin d'aide. Le développement est une aspiration qui a inspiré tous les efforts depuis les débuts du Canada. Nous savons que c'est toujours possible et ce qu'il nous faut est d'obtenir l'aide qui nous permettra de résoudre les problèmes qui nous affrontent.

Nous nous rendons tous compte que la population est concentrée dans les régions de Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Calgary et dans les autres centres importants, mais pour ma part je me rends compte que le seul moyen d'attirer la population est de lui offrir quelque chose de nature à l'intéresser. Je pense que lorsque nous vous présenterons notre mémoire, Messieurs, nous vous signalerons pourquoi nous devrions compter une population croissante, au lieu d'une population décroissante, et pourquoi nous réclamons des industries.

Maintenant permettez-moi de me référer au développement des pays étrangers. Au Japon, par exemple, durant de nombreuses années les industries étaient toutes concentrées dans le sud du pays, rien dans le nord. Un beau jour quelqu'un a demandé pourquoi le sud avait tout, le nord rien. Depuis lors ils ont décentralisé l'industrie et l'ont répartie à travers le pays. Pourquoi ne pouvons-nous pas en faire autant? Je ne parle pas seulement pour le nord de l'Ontario, mais pour les populations du nord-ouest du Québec et pour celles du nord-ouest de l'Ontario qui sont dans cette situation et mes remarques s'appliquent probablement à l'ensemble des provinces. Je remarque que nous avons ici des représentants des provinces Maritimes; je suis certain qu'ils réclament eux aussi de l'aide. J'aime à me rappeler toujours l'adage que nous sommes les gardiens de nos frères mais il en est de nos frères qui nous oublient. Ils font des milliards de dollars dans certains régions et ils oublient les autres régions. Il n'y a pas de raison pourquoi—je ne devrais pas dire qu'il n'y pas de raison, car ils invoquent sûrement une raison et je présume que c'est une question de coût—nous ne pourrions pas répartir l'industrie à travers le pays afin de secourir la population. Nous réclamons pour notre secteur de l'Ontario. Par exemple, Cochrane a perdu les services du chemin de fer. Hearst a perdu la bourse des produits forestiers, ou le marché si vous préférez le dénommer ainsi. Les deux sont allés en déclinant. Les mines d'or de Kirkland Lake ont presque toutes cessé leur exploitation, sauf une et une autre qui travaille par intermittence. Timmins a perdu plusieurs mines d'or et nous prévoyons qu'une des plus importantes cessera son activité durant la présente année. Une des mines qui devaient abandonner l'exploitation dans quelques semaines a dévouvert de nouveaux filons de minéral. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas découvrir de nouvelles veines de minerais ailleurs au pays.

Les ressources touristiques que possède le Canada devraient certainement entrer en ligne de compte. Certains endroits qui ne comptent que 200 ou 300 habitants pourraient en compter 2,000 ou 3,000 durant la belle saison. Lorsque le ministère de l'Industrie demande de répondre à des questionnaires, je suis convaincu qu'il faut faire entrer tous ces aspects en ligne de compte dans la marche sur la pointe des pieds—si l'on peut dire—des gouvernements de qui relève le service, qu'il soit fédéral ou provincial. Je pense qu'il importe peu de départir les juridictions: l'avantage, voilà ce que nous recherchons. Ce type qui écrit dans un certain journal de Toronto et qui prétend que le nord de l'Ontario ne vaut rien pour le reste du Canada, j'aimerais qu'il commence par peser le pouvoir d'achat du nord de l'Ontario. Je ne sais pas où il trace la ligne de démarcation. Les uns la font passer juste au nord d'Orillia, les autres à North Bay. J'ignore laquelle des deux régions correspond exactement au nord de l'Ontario. A mon sens on ne devrait pas employer du tout l'expression «nord de l'Ontario»; il serait plus juste de dire «la plus grande partie de l'Ontario» ou «la très grande partie de l'Ontario», car ces régions renferment toutes ces possibilités.

A mon sens, monsieur le président, nous devrions mettre en cause les normes de désignation. Certaines gens n'aiment pas le programme des régions désignées. D'autres disent: «Vous avez eu l'avantage de la désignation durant un an et demi, pourquoi n'en avez-vous pas tiré profit?» Voilà, messieurs, lors de la mise en route du programme, beaucoup de personnes—y compris les gros industriels—n'en ont pas saisi le sens. Les uns ne l'ont pas compris parce que certains centres du sud de l'Ontario ont obtenu immédiatement des industries en raison de la désignation et je m'en réjouis pour eux, mais nous devons apprendre que l'ensemble de la province de l'Ontario mérite autant qu'une partie quelconque. Certaines choses me font rire en ce qui touche à l'informa-

tion sur le Canada. Je pense que je connais la géographie du Canada autant que quiconque mais je me demande combien de gens savent ce qui se passe même en Ontario. Je disais à un interlocuteur que l'on peut se baigner dans l'eau fraîche en Ontario et en eau salée aussi: il m'a ri au nez.

Une voix: C'est assez froid.

M. DELVILLANO: Bien en été l'eau se réchauffe passablement sous ces latitudes et il est possible de se baigner dans l'eau salée, même en Ontario. Je fais cette remarque juste en passant mais pouvez-vous concevoir que quelqu'un ignore la géographie de sa province et se permette de faire des comparaisons en ce qui regarde l'industrie? Ces gens ne connaissent pas grand chose non plus en ce qui touche à l'industrie. Peu leur importe d'où viennent le cuivre, l'or, le zinc, le nickel et l'acier; il leur suffit de savoir qu'ils peuvent acheter à la première quincaillerie les articles dont ils ont besoin et ignorer complètement quelle est leur provenance.

Maintenant en ce qui regarde nos ressources naturelles, nous en avons beaucoup et nous devons les mettre en valeur. Je pense aussi qu'en considérant attentivement le programme des régions désignées, nous pouvons aider à aménager non seulement notre secteur de l'Ontario, mais peut-être aussi le reste du Canada. Pour la gouverne du monsieur de la Nouvelle-Écosse, je crois savoir que l'idée de ce programme a pris naissance dans le cerveau d'un simple ouvrier de la Nouvelle-Écosse qui lisait tout ce que le gouvernement dépensait, des millions de dollars, pour stimuler une région de sa province. Je m'en réjouis pour vous mais cet homme croit que le gouvernement fait erreur et le représentant de la Nouvelle-Écosse pourrait y réfléchir et voir à quelle conclusion il arrivera. Il se disait: «Vous savez le besoin de coke à travers le monde est grand et la Nouvelle-Écosse possède d'importantes mines de charbon; pourquoi donc ne pas installer une cokerie, approvisionner la région avoisinante en gaz de charbon et expédier le coke sur tous les marchés du monde?» C'est peut-être un rêve, mais de bonnes idées prennent naissance dans le cerveau de gens simples qui font travailler leur imagination. Ils savent que le commerce mondial a assuré les moyens de subsistance de petits pays comme l'Angleterre. Néanmoins le Canada que baignent trois océans ne sait pas en tirer tous les avantages. J'avance cela à titre de suggestion à l'intention du représentant de la Nouvelle-Écosse, mais les suggestions ne manquent pas qui sont tout aussi pertinentes pour le reste du Canada, le nord de l'Ontario compris.

Monsieur le président, je vous remercie de nouveau de nous avoir permis de vous faire cet exposé, même si ce fut passablement à l'improviste. Je prenais part à Toronto à un congrès de prospecteurs et d'exploiteurs et l'appel de comparaître m'a été faite hier seulement. Heureusement Air Canada m'a permis de faire le voyage de nuit. Encore une fois grand merci.

Le PRÉSIDENT: Merci à vous, monsieur DelVillano. Monsieur Lévesque, le greffier m'informe que M. Hewitt nous adressera un exemplaire de votre mémoire que nous verrons à faire distribuer aux membres du Comité. Nous pourrions alors examiner de plus près les questions qui y sont traitées.

Plusieurs membres du Comité ont fait savoir qu'ils désirent poser des questions ou faire des observations. La liste porte les noms de M. O'Keefe, M. Whelan, M. Peters, M. Chatwood et M. Martin.

M. O'KEEFE: J'ai juste quelques brèves questions à poser, monsieur le président. J'ai noté la critique adressée par M. Cram au Programme des régions désignées. Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur, je suis en désaccord avec vous parce que je sais que dans ma région plusieurs millions de dollars y ont été affectés en application du nouveau programme et que des centaines de nouvelles maisons y ont été construites en procurant ainsi de nouveaux emplois. Ne pensez-vous pas que ce sont là des avantages?

M. CRAM: Pour votre région en particulier, oui; néanmoins le programme n'a pas aidé le nord de l'Ontario du tout. Voilà le point. Je ne crois pas que le programme dans son ensemble atteigne ce résultat. Peut-être chez vous en particulier mais pas ailleurs. A cause de son mode d'administration et d'après les données du Bureau fédéral de la statistique, c'est ainsi qu'il joue. A moins d'avoir une bonne moyenne, vous ne pouvez tirer une conclusion d'un cas particulier.

M. O'KEEFE: Mais je pense que vous l'avez qualifié d'injuste.

M. CRAM: Je ne sais pas si j'ai prononcé le mot injuste; mon intention était de dire qu'il procure un traitement presque préférentiel à certaines régions, alors que d'autres, selon les données statistiques, n'en retirent rien pour la plupart, bien qu'elles soient aussi méritantes que les premières à longue et à courte échéance.

M. O'KEEFE: Mais n'est pas le cas de chaque mesure législative, savoir qu'elle défavorise certaines régions?

M. CRAM: Je le sais mais il ne s'ensuit pas que nous ne devons pas les examiner pour tâcher de les adapter à l'ensemble.

M. O'KEEFE: Je suis d'accord, monsieur. Voulez-vous définir l'isolement, monsieur Kilgour?

M. KILGOUR: Ma définition de l'isolement par rapport au Canada—si vous voulez serrer le terme—je dirais que sont isolées toutes les régions situées au delà du fer à cheval doré qui comprend Toronto, Hamilton, London, Niagara, Oshawa et le complexe de Montréal.

M. O'KEEFE: Tout ce qui est situé au-delà de ces régions est isolé?

M. KILGOUR: Presque, à la rigueur. Cette situation n'est pas particulière au Canada; c'est un phénomène mondial. La tendance est de construire de gigantesques régions métropolitaines avec tous les maux qu'elles comportent, comme les problèmes du transport, du logement, de la pollution de l'air et de l'eau. La situation n'est pas particulière au Canada; ces conditions règnent à travers le monde. Certains peuples se rendent compte de ces maux et ils tentent d'y porter remède au moyen de la décentralisation, mesure qui comporte des avantages.

M. O'KEEFE: Sûrement, monsieur, vous ne prétendez pas que tout ce qui est situé en dehors de votre fer à cheval doré, sauf Montréal, soit dans un état d'isolement?

M. KILGOUR: Non, je pourrais exempter Winnipeg et Vancouver, mais de façon générale, ce que je tente . . .

M. O'KEEFE: Diriez-vous les Maritimes?

M. KILGOUR: Vous faites quelque chose à ce sujet dans les Maritimes, n'est-ce pas; du moins en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick?

M. O'KEEFE: Particulièrement à Terre-Neuve, monsieur.

M. KILGOUR: Oui. Vous avez tous un programme d'aménagement.

M. O'KEEFE: J'ai entendu préconiser l'immigration; je pense que l'on a dit l'immigration «noire, brune et jaune». Il n'y aurait sûrement pas d'objection à un accroissement naturel du nombre de Canadiens au moyen de l'augmentation du taux de la natalité?

M. KILGOUR: Le Canada compte une population de 20 millions. Je ne crois pas que nous puissions résoudre le problème uniquement au moyen de l'accroissement naturel démographique, si nous continuons de progresser au même rythme que dans le passé. Les Philippines à elles seules comptent 80 millions de population; numériquement, la race blanche est inférieure au départ et l'accroissement naturel ne fait qu'empirer la situation.

M. O'KEEFE: Vous interdiriez la pilule?

M. KILGOUR: Je devrais peut-être dire accentuer, non pas empirer la situation. Ce sera une progression naturelle.

M. O'KEEFE: Je ne fais pas de rhétorique; je suis sérieux, monsieur Supprimez-vous la pilule?

Le PRÉSIDENT: Monsieur O'Keefe, je doute que votre question soit dans les règles.

M. O'KEEFE: Si l'immigration a de l'importance pour le Canada, pourquoi porter obstacle à l'accroissement numérique des Canadiens?

Monsieur le président, j'ai un dernier commentaire à faire. J'ai la certitude que M. Chatwood, tout comme le président, se réjouira d'entendre dire que vous n'avez aucune ambition territoriale à Terre-Neuve ni au Labrador. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je signale que M. Chatwood est le député du Labrador. Il s'intéresse donc au nord.

M. CRAM: Le nord ou le sud du Labrador?

Le PRÉSIDENT: L'ensemble du Labrador.

M. DELVILLANO: Nous le prendrons tout entier, si vous voulez.

Le PRÉSIDENT: Le suivant sur liste est M. Whelan.

M. WHELAN: Je ne sais pas si je viens d'une région isolée ou non mais nous ne disons pas qu'elle fait partie du fer à cheval doré. Je reconnais aussi que l'Ontario possède des eaux fraîches, des eaux polluées et des eaux salées. Les économistes nous disent qu'indépendamment de tout ce que l'on voudra ou tentera de faire, le «grand tronç» ou quel que soit le nom que l'on voudra lui donner, comptera probablement d'ici une dizaine d'années deux fois sa population actuelle. Le grand tronç, c'est la région le long du Saint-Laurent et sur les bords des Grands lacs. La région métropolitaine s'étendra probablement depuis Oshawa jusqu'aux chutes Niagara. On prétend que ce sera un mouvement d'expansion naturelle. Soutenez-vous qu'il appartient au gouvernement provincial, ou à n'importe quel autre gouvernement, de dire à l'industrie où elle doit s'installer?

M. KILGOUR: Je pense que les autorités se rendent compte des maux qu'engendre cette progression et à mon avis il faut faire quelque chose à ce sujet.

M. WHELAN: Oui, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Pensez-vous que la loi doit indiquer où l'industrie doit s'implanter?

M. KILGOUR: Oui, je pense qu'il faut remédier à cette situation qu'engendre la pollution, et que sais-je, et rendre la décentralisation attrayante.

M. WHELAN: Pensez-vous qu'il faille légiférer sur la question de l'installation de l'industrie?

M. KILGOUR: Je ne favorise pas la coercition sous quelque forme législative que ce soit.

M. WHELAN: Je tente de vous signaler que nous ne pouvons pas diriger l'industrie à moins de recourir à la planification obligatoire.

Une VOIX: Vous pouvez l'encourager, pourtant.

M. KILGOUR: Vous pouvez l'encourager. C'est bien cela. Nous proposons que vous lui assuriez des encouragements, mais que vous la laissiez libre de choisir d'en bénéficier ou non. Si au moyen d'encouragements vous rendez la décentralisation attrayante plus qu'à présent, elle voudra bénéficier des avantages.

M. WHELAN: Malgré les encouragements très pressants que lui offrent les régions désignées, nous ne réussissons pas à divertir l'industrie des régions métropolitaines

autant que nous le désirons. Nous voudrions la diversifier beaucoup plus qu'elle ne l'est présentement. Mais le mouvement de centralisation continue encore en Ontario, tout particulièrement dans la région du fer à cheval doré.

M. KILGOUR: C'est possible, mais...

M. CRAM: Les encouragements ne suffisent peut-être pas à attirer l'industrie ailleurs.

M. KILGOUR: La sorte d'encouragements n'est pas appropriée; les normes qui servent à la désignation sont fausses.

M. WHELAN: J'irais jusqu'à signaler qu'à Windsor, au temps où il n'y avait aucun encouragement quelconque, la ville a passé par une période quasi-catastrophique lorsque la compagnie Ford Motors est déménagée. Elle n'a pas fermé toutes ses portes mais une forte proportion de ses moyens de production ont été installés à «Pourceauville». A cette époque nous nous trouvions dans une situation critique avec un taux de chômage de 30 p. 100 dans notre secteur. Il n'y avait aucun encouragement offert à la compagnie d'aller s'installer là-bas. Jamais aucune justification économique n'a été établie en faveur de cette mesure qui a causé dans la région un grand désarroi durant des années. La région s'en est remise seulement lorsqu'elle a été désignée.

M. KILGOUR: C'est juste. La désignation comporte des avantages et je pense que c'est un excellent moyen dans la mesure où on l'applique, seulement je trouve que ses normes sont fausses. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. M. Legault vous dira que dans la région de Nipissing—dont je suis résident—nous n'avons eu aucun programme particulier visant le chômage parce que les gens qui n'y trouvaient pas d'ouvrage déménageaient mais nous perdions notre population. La seule norme appliquée à la désignation était de déclarer un certain nombre de chômeurs. Brantford a éprouvé une période de chômage lors de la transformation d'une industrie. Brantford a été désignée durant six mois ce qui a stimulé seize industries, et quand l'établissement transformée a rouvert ses portes, il n'a plus été question de chômage. C'est une merveilleuse mesure là où elle est mise en œuvre mais elle ne s'applique pas partout et elle favorise une concurrence injuste...

M. WHELAN: Elle a porté fruit chez nous. L'ancien maire de Timmins a signalé ce que le chômage et l'assistance sociale apportent à une région. L'impôt foncier et toute la structure financière sont en déséquilibre; les services de ville installés pour desservir la municipalité restent inactifs et inutilisés. C'est le désarroi dans les finances de la municipalité comme cette région l'a tant éprouvé.

M. DELVILLANO: Monsieur Whelan, je me porte à la défense de Toronto que vous avez désignée sous le nom de «Pourceauville». Les choses ne se sont pas passées ainsi. La compagnie n'est pas allée à «Pourceauville» comme vous dites. Toronto a pu bénéficier de ce changement dans une certaine mesure, mais je trouve bonne la décision d'aller à Oakville car cette municipalité en a tiré avantage. Il n'y avait rien auparavant à cet endroit. Ce n'est pas Toronto mais plutôt Oakville. C'est là le mal, les gens disent certains endroits, certaines villes bénéficient de la mesure. Dans le moment Toronto est le dortoir de certains employés dans cette région mais dans l'ensemble et au cours des sept ou huit dernières années, Oakville et Windsor y ont trouvé leur avantage à cette décentralisation de l'industrie.

M. WHELAN: Décentralisation sans nécessité: la région a obtenu plus que de besoin alors et encore maintenant.

M. DELVILLANO: Je ne serai jamais d'accord avec vous sur ce point.

M. WHELAN: Vous venez de dire que certaines régions obtiennent toutes les industries et que vous n'obtenez rien. Maintenant vous prenez parti pour elles.

M. DELVILLANO: Je ne me range pas de leur côté, je dis simplement que c'est un exemple de ce que l'on peut faire.

M. WHELAN: Oh, si, vous y êtes. Le compte rendu prouvera que vous vous êtes rangé de leur côté.

M. DELVILLANO: Très bien, vous dites que je me suis rangé de leur côté. En ce qui me concerne, je crois que l'on peut aider chaque municipalité. Quand une nouvelle industrie arrive dans la province, on peut leur dire que s'ils vont à Kirkland Lake, ils auront de la main-d'œuvre à leur disposition. Il y a un stimulant à aller là-bas parce que le gouvernement fédéral va s'arranger pour qu'il y ait quelque profit à vous mettre à la disposition de cette région. En dépit de ce qu'ils disent, le marché se situe dans tout le pays. Je remarque que beaucoup de la machinerie que nous utilisons dans notre partie de la province vient d'Angleterre et d'aussi loin au sud que la Californie, donc le transport ne devrait pas être un facteur aussi important, bien que cela nous tue dans notre région parce que nous n'avons que deux voies pour aller dans les régions à forte densité. M. Cram a conclu une étude sur le fret dans ce ton, et d'autres municipalités font une étude approfondie. C'est quelque chose d'autre qui vient à l'idée de s'étendre au nord et au sud, comme à l'est et à l'ouest.

M. WHELAN: Je retiens de ce que vous avez dit que vous n'avez pas de problème de chômage dans le nord.

M. DELVILLANO: Je vous demande pardon, j'ai dit que nous en avons, excepté que—et c'est pourquoi j'aurais souhaité que le ministre de la Main-d'œuvre fût ici aujourd'hui—ils ont un critère pour compter les chômeurs. Je me demande pourquoi le dernier endroit où vous allez pour employer quelqu'un est le bureau d'emploi. J'ai interrogé le directeur là-dessus un jour et il a sauté au plafond. Il a dit: «De quoi parlez-vous?» Je dis alors: «Si je veux engager un ouvrier, je ne vais pas au service d'emploi parce que les chômeurs ne s'inscrivent pas là. Ce ne sont que les gens qui cherchent à faire un profit s'ils remplissent les conditions.» Le dernier endroit où les chômeurs vont chercher du travail est le bureau d'emploi, et je me demande pourquoi.

M. WHELAN: Je ne pense pas que ce soit vrai dans toutes les régions.

M. DELVILLANO: Je vais vous dire ce qui se passe dans ma région. Je suis allé dans les mines et ils ont là-bas des bureaux d'emploi; la personne qui cherche du travail va dans ces bureaux au lieu des bureaux d'emploi. Dites-vous que cela ne se produit pas dans votre région?

M. WHELAN: Non.

M. DELVILLANO: Eh bien, je suis prêt à parier que si je passais deux jours dans votre région je trouverais beaucoup de gens qui ne sont pas inscrits au bureau d'emploi. Beaucoup de gens me disent cela et je ne les crois pas, parce que j'ai vu cela arriver dans de nombreuses régions.

M. WHELAN: Je pense que probablement vous en trouveriez quelques-uns, mais je pense que la première chose que font la grande majorité des gens qui arrivent dans un centre de main-d'œuvre est d'aller au bureau d'assurance-chômage, s'ils ont un livre avec des timbres dedans. On n'a jamais attiré mon attention sur un grand nombre de gens dans ma région qui n'utilisent pas les services qui s'y trouvent. A titre de représentant élu il est de mon devoir de porter à la connaissance de ces gens que ces services sont là pour eux et ils font un travail énorme en ce qui me concerne.

M. DELVILLANO: Oh, je n'ai pas dit cela. Je dis qu'ils le font. Je les envoie aussi là-bas, mais je me demande pourquoi beaucoup d'entre eux ne vont pas vers le bureau.

M. WHELAN: Eh bien, peut-être n'ont-ils pas les connaissances suffisantes ou bien ils manquent de renseignements appropriés. Je ne sais. Il y a une autre question que j'aimerais poser, monsieur le président. Je crois que c'est monsieur Kilgour qui a fait mention de l'énergie électrique dans le nord, il a souligné que vous subventionnez le sud et que vous avez de vastes ressources en eau pour produire davantage d'énergie électrique. Cette énergie serait-elle exploitée pour l'instant s'il n'y avait pas le fait qu'elle était distribuée au sud? Ces exploitations d'énergie n'aident-elles pas le nord en ce moment?

M. KILGOUR: En ce qui concerne l'emploi, non. Au stade de la mise en valeur, oui. A titre d'illustration, il y a six centrales d'énergie sur les rivières Abitibi et Mattagami avec une seule personne pour les faire fonctionner depuis une centrale automatisée, en sorte qu'il n'y a pas grand avantage pour nous au point de vue du rôle des salaires, une fois que l'énergie est mise en exploitation. Je parle du Canada septentrional. L'Hydro de l'Ontario a mis en exploitation, dirais-je, la plus grande partie de nos emplacements possibles dans le nord de l'Ontario. Je pense aussi à la mise en valeur du Labrador, et je crois que l'aide apportée par le gouvernement fédéral au gouvernement du Manitoba a concouru à la mise en valeur de l'énergie récemment dans les terres du nord. Alors, comme contribuables, nous nous occupons de payer l'exploitation de lignes à haut voltage, qui sont très chères à installer mais sont efficaces une fois en exploitation. A titre d'usagers de l'Hydro nous aidons à payer cela mais nous n'avons pas plus d'avantage en étant plus près de la source d'énergie que celui qui vit quatre ou cinq cents milles plus loin. C'est un taux égalisé. Remarquez bien, nous avons suffisamment de gens pour que cela n'aille pas coûter beaucoup à une personne pour le subventionner mais, en même temps, si la distance et l'isolation offrent des désavantages il devrait aussi y avoir avantage à se trouver proche de la source d'énergie. Cependant, nous n'avons pas cet avantage, en sorte que de cette façon je dirais que nous subventionnons ces autres gens.

M. WHELAN: Mais il n'y a pas assez d'industrie dans le nord pour utiliser cette énergie.

M. KILGOUR: Pas comme c'est maintenant, mais en 1867 il n'y avait pas beaucoup de gens non plus qui se servaient de l'énergie électrique. Ainsi, je pense que nous avons besoin d'immigration. Je pense que la population est notre besoin numéro un. Si nous avons la population, nous aurons l'industrie; si nous avons l'industrie, nous aurons la population.

M. CRAM: Je pense que ce qui a soulevé cette question d'énergie plus que toute autre chose est que l'an dernier l'Hydro d'Ontario a changé ses tarifs, et le président de l'Hydro d'Ontario a dit à la télévision il y a un ou deux jours que nous n'en ressentirions pas l'effet pendant un temps. Néanmoins, le directeur de la région du nord-est a fait un tour à notre usine il y a quelques mois pour nous dire que les tarifs montaient, et ils ont monté. Le schéma qu'ils ont prévu pour la province maintenant est égalisé, ceux qui consomment 5000 kilowatts et plus par mois ont un tarif bas et les petits utilisateurs ont un tarif élevé. Eh bien pour quelqu'un qui utilise dans les 1,000 kilowatts, ce que je me trouve à savoir parce que c'est à peu près ce que nous utilisons et nous sommes un des plus gros utilisateurs en dehors des très grosses industries, nous payons approximativement 10 p. 100 de plus. En ce qui concerne la mise en valeur de notre région particulière d'Ontario, cela n'aide pas. C'est un obstacle, parce que les petites industries doivent commencer petit—à moins qu'il ne s'agisse d'une grosse mine—mais si vous parlez d'une industrie secondaire elle doit habituellement être petite par nécessité, et il leur faut payer un tarif plus élevé que quelqu'un dans le sud.

M. WHELAN: C'est là où j'essaie d'en arriver. S'il y avait un vrai programme installé pour attirer l'industrie, vous avez le sentiment que l'Hydro serait une machine parfaite à utiliser...

M. CRAM: Eh bien, c'est une chose, mais seulement une petite partie de la réponse.

M. WHELAN: ... pour exploiter cela. Vous utilisez l'électricité dans votre procédé de fonderie. S'il y avait un tarif d'Hydro bon marché et—comme le dit M. Kilgour—la source d'énergie est là-bas, ce pourrait être un stimulant pour plus d'industries qui utilisent l'énergie électrique.

M. CRAM: C'est une chose, mais vous avez besoin de beaucoup plus.

M. KILGOUR: Je ne dis pas que je sois contre ce programme d'égalisation. Je pense que vous devez travailler pour le bien du plus grand nombre de gens. Je ne dis pas que ce soit erroné, mais par cette méthode d'avoir raison tout le temps où nous subventionnons, en conséquence je n'ai pas honte de dire que nous devrions être subventionnés d'une autre façon. Je ne dis pas que vous devriez supprimer cette forme particulière de subsides, parce que c'est probablement une bonne forme pour le plus grand nombre de gens au Canada, mais je ne pense pas que nous devrions avoir honte de revenir dire que nous voulons un subside. Je propose qu'une méthode possible de le faire est de dire: «Très bien, celui qui habite le pays avec le désavantage d'être dans une certaine mesure isolé obtiendra un abattement dans la structure des ses impôts.»

Le PRÉSIDENT: Si je puis dire quelque chose à cet instant. Je remarque que nous approchons de onze heures et nous ne pouvons dépasser cette heure. Certains membres peuvent être dans l'impossibilité de rester. J'attire seulement l'attention des membres là-dessus pour que nous puissions continuer les interrogatoires. Monsieur Whelan, avez-vous d'autres questions?

M. WHELAN: Je suppose que le président se rend compte qu'il prend maintenant aussi du temps. J'ai trois ou quatre questions encore, mais elles sont courtes. Elles peuvent amener de longues réponses, je ne sais.

Les tarifs de chemin de fer sont-ils identiques dans le nord? Je crois avoir entendu MM. Peters et Martin parler des tarifs de chemins de fer dans le nord sur le Northland d'Ontario. Il a mentionné qu'avec ce service vous ne savez jamais quand le train arrive ou quand il part ou quand il va arriver à destination. Les tarifs sont-ils comparables là-bas? La province d'Ontario subventionne-t-elle ce chemin de fer?

M. CRAM: Eh bien je ne sais si je devrais témoigner de cela en tenant compte du fait que deux honorables membres ont dit combien cette ligne était mauvaise mais, par ailleurs, si vous analysez le tarif de la tonne par mille elle est certes compétitive. Cependant, il y a beaucoup moins de tonnage et par conséquent, plus loin l'usine va s'installer, plus le dirigeant paie un tarif élevé parce qu'il est un petit exploitant et qu'il doit transporter sur une plus grande distance. En ce qui concerne les subsides du gouvernement d'Ontario, si cela produit une perte le gouvernement d'Ontario la paie, je soupçonne.

M. WHELAN: Oui.

M. CRAM: Théoriquement c'est censé être une route de mise en valeur, mais parce qu'ils ont des bénéfices je n'ai pas entendu dire qu'ils baissent leurs tarifs encore.

M. WHELAN: C'est ce que je voulais dire.

M. CRAM: Je pense que nous nous éloignons de l'idée avec laquelle nous avons commencé dans ce pays il y a un siècle de mise en valeur, où l'on mettait l'accent sur les transports, et l'O.N.R. s'en éloigne aussi. Le but de sa présence là-bas est pour la mise en valeur. Dans l'ensemble je pense qu'ils font un assez bon travail. Les trains sont en retard lorsqu'il y a des blizzards, et certains de ceux qui ont vécu là-bas ont vu le rare qui était en retard, mais ils ne font pas un trop mauvais travail. Pour être tout à fait honnête, nous venons juste de finir une enquête où nous avons demandé à toutes les municipalités, tous les genres d'associations, tous les types d'industries—vous le citez

—en incluant tous les membres des deux chambres leurs commentaires sur le soi-disant problème du transport et des tarifs de fret. En ce qui concerne la région desservie par l'O.N.R., il n'y a eu que deux municipalités desservies qui aient fait des commentaires après des demandes répétées, et l'une d'elles a fait ses commentaires par l'intermédiaire de sa commission industrielle. Ce n'était pas tant sur l'exploitation du chemin de fer, c'était sur quelques idées nouvelles, quelques-unes d'entre elles étaient bonnes et ont été mises en avant. L'autre a dit que ce n'était pas trop un problème qu'ils puissent voir sauf qu'il en coûtait davantage pour obtenir des marchandises de North Bay dans cette ville particulière sur la ligne que de Toronto. La raison pour dire cela est qu'ils n'avaient pas regardé le tarif. Ils comparaient probablement ici avec voiture, ou autre chose. En sorte qu'il n'y a pas vraiment tant de mécontentement lorsque vous allez analyser les tarifs, sauf qu'ils sont élevés.

Le PRÉSIDENT: Un supplément de M. Martin.

M. MARTIN (*Timmins*): Je pense que là nous avons mis le doigt sur l'un des problèmes essentiels du nord, et c'est l'ensemble du système de transport. La structure des transports que nous avons mis au point dans ce pays se fondait sur—et cela était logique il y a cent ans—l'idée d'un tarif subventionné pour les matières premières envoyées aux centres de transformation. Comme je le dis, cela était logique il y a cent ans. Cela peut être sensé dans certaines régions isolées aujourd'hui où il y a un corps de minerai à exploiter et que le filon de minerai n'est pas assez important pour garantir la dépense en capitaux qu'entraîne la construction d'emplacements urbains, d'écoles et de tous les autres aménagements, mais dans des endroits comme le nord, dont parlent ces messieurs, cela n'a pas de sens du tout. Ce que cela fait en effet est de rendre plus économique l'envoi des matières premières de ces régions pour les amener là où il y a congestion, pollution et utilisation impropre de sol vital, et ainsi de suite, que de les mettre en valeur localement.

Comme exemple type, on a mentionné l'égalisation de l'énergie du nord au sud, mais ce n'est qu'une égalisation dans un sens parce que vous payez 12 cents de plus par gallon d'essence à Timmins qu'à Toronto. Or, je suis sûr qu'il n'en coûte pas 12 cents de transporter un gallon d'essence, en particulier lorsque vous l'emmenez par trains entiers en grandes quantités. En fait, j'ai parlé un jour à l'association des camionneurs—ils sont au courant des affaires—pour leur demander quel serait le coût raisonnable. L'un d'eux disait que s'il pouvait obtenir une franchise de trois cents par gallon il lancerait une flotte de camions sur la route demain. Ce sont quelques-unes des inégalités qui causent ces problèmes.

Ce qui se passe maintenant c'est que nous envoyons ces matières premières aux plus grands centres de transformation. C'est une partie du problème là-bas, la congestion et la pollution que nous avons mentionnées, et nous devons maintenant faire face à la situation où nous devons envoyer de l'eau fraîche pour enrayer leur pollution, nous devons envoyer de l'énergie pour enrayer leur congestion, et tout ce que nous faisons augmente le problème. Il était intéressant de remarquer qu'ils semblaient tous d'accord, soit que nous devrions leur offrir un pot-de-vin, les forcer ou les conduire, pour dire qu'il fallait faire quelque chose au sujet de la direction de l'industrie. Au stade actuel de mise en valeur cela cause davantage de méfaits que de bienfaits.

M. WHELAN: Seulement deux questions encore. Je pense que monsieur Martin a résumé assez bien leurs problèmes. J'ai rendu visite au comité de l'agriculture pendant une courte période en février à Lakehead, et en parlant familièrement avec beaucoup des personnes à qui nous avons rendu visite—nous visitons les aménagements de silos à Lakehead et étudions les actions de l'office du blé—ils ont indiqué qu'ils se sentaient

négligés par la province d'Ontario. Est-ce le sentiment général dans le Nord que la province d'Ontario a fait mauvais usage de cette partie de l'Ontario à leur propre profit?

M. CRAM: Les gens du Labrador ne se sentent-ils pas également négligés parfois? C'est une chose naturelle. Sans aucun doute monsieur Chatwood a l'impression qu'ils reçoivent d'excellents services. Parce qu'ils sont plus proches de Winnipeg ils ont l'impression qu'ils peuvent communiquer avec Winnipeg presque instantanément alors qu'ils pensent qu'il y a des enfants abandonnés en d'autres endroits, mais je ne crois pas que ce soit vrai dans l'ensemble.

M. WHELAN: Je pense que tous ceux qui ont témoigné devant le comité aujourd'hui ont fait remarquer qu'en 1867 ils ont décidé de construire des chemins de fer afin de vraiment construire notre pays. Mais une des choses qu'à titre de député fédéral je découvre aujourd'hui, et à laquelle, je crois, ne se trouvaient pas confrontés les députés fédéraux de 1867, est le fait d'avoir des provinces qui essaient de se construire des empires à elles, et peut-être des pays à elles, et qui prennent la mouche chaque fois que nous, parlementaires fédéraux, essayons de faire quelque chose de profitable. Oh, oh, ne mettez pas les pieds chez nous . . .

M. CRAM: Croyez-vous qu'ils n'avaient pas ce problème en 1867?

M. WHELAN: Non, pas comme maintenant.

M. CRAM: Le Haut et le Bas Canada et les Maritimes?

M. WHELAN: Oh oui, je sais qu'ils avaient des problèmes.

M. DEL VILLANO: J'aimerais répondre à votre question en disant que nous sommes négligés, oui, et nous pouvons vous le prouver par les gens impliqués.

M. WHELAN: J'ai une question sur l'agriculture, et ce sera la dernière. Je suis président du comité de l'agriculture et, évidemment, j'ai beaucoup lu sur le Nord, mais je n'ai jamais visité le secteur agricole de là-bas. Je crois qu'il existe des possibilités de mise en valeur plus poussées là-bas. Avez-vous des idées ou des programmes à nous suggérer pour la mise en valeur de l'industrie agricole là-bas?

M. KILGOUR: Je pense que c'est absolument vital. Je pense que c'est l'une des industries de base que nous n'exploitons pas convenablement, et pourtant nous avons la plus grande ceinture d'argile et la plus petite ceinture d'argile dans le nord de l'Ontario et le nord-ouest du Québec, ce qui égale probablement toute la région cultivée au sud de Winnipeg dans le Manitoba. Pour l'instant nous avons des programmes dirigés par diverses organisations afin de tirer le plus d'avantages du programme A.R.D.A. Je crois que le gouvernement d'Ontario dans son dernier discours du trône a mentionné qu'ils aller enquêter à nouveau sur le financement de petites fermes et y regarder encore. Peut-être pas particulièrement les petites fermes, mais la mise en valeur des fermes et leur financement, en se rendant compte que la petite unité n'est peut-être plus applicable et que nous devons travailler sur 1,000 acres.

M. WHELAN: Vous êtes aussi au courant que l'Ontario a tiré moins d'avantage pratiquement que toute autre province de l'A.R.D.A.? Nous ne pouvons leur imposer l'A.R.D.A.

M. KILGOUR: C'est exact, et je voudrais dire que de nombreuses organisations comme la nôtre incitent à mieux se servir de l'A.R.D.A.

M. WHELAN: Voici ma dernière question. Parlant en tant que président du comité de l'agriculture, des forêts et de la mise en valeur rurale, votre organisation s'intéresserait-elle à ce que nous décidions d'arranger un programme pour visiter le Nord et l'étudier à titre de groupe fédéral?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'agriculture, monsieur Whelan?

M. WHELAN: Je parle de mettre le Nord en valeur de façon appropriée et d'informer les membres de notre comité, qui, je trouve, n'en savent pas assez sur le Canada et devraient en savoir davantage sur cette partie du Canada.

Le PRÉSIDENT: Quand vous dites «notre Comité», faites-vous allusion à ce Comité ou à un des autres comités?

M. WHELAN: A un des autres comités qui pourraient venir en aide à ce Comité, et aider les gens du nord de l'Ontario à développer leur territoire.

M. CRAM: Le *Northeastern Ontario Regional Development Council* accepterait volontiers n'importe lequel de vos comités ou alors tous vos comités, et organiserait une tournée et verrait à ce qu'on vous guide bien et à ce que vous rencontriez les personnes convenables.

M. WHELAN: Merci.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons un problème de temps. Avec l'indulgence du président du Comité de l'agriculture, je voudrais m'accorder une minute. Bien que M. Whelan soit un nouveau venu dans notre Comité, dans les quelques réunions auxquelles il a participé, il s'est certainement efforcé de se mettre sur un pied d'égalité avec M. Bower qui est un des participants à nos réunions les plus consciencieux et un membre de longue date. Après quelques autres réunions, M. Whelan sera candidat au prix pour le plus grand nombre de questions posées à cause de sa grande connaissance de l'agriculture et à cause de tous les autres sujets qu'il peut soulever.

Je voudrais dire une chose qui peut entraîner d'autres questions . . . je pense que de toutes façons, M. Peters ou M. Legault y viendront probablement . . . c'est que nous avons déjà traité de la question mais vos critiques sur le programme de développement des territoires ne résolvent pas le problème que vous voudriez voir résolu. Je pense que nous devons garder deux choses à l'esprit. La première est que le programme de développement des territoires a été conçu d'abord pour combattre le chômage. Ce dont nous parlons réellement maintenant, particulièrement dans le cas de l'Ontario contrairement aux provinces atlantiques, est quelque chose qui constitue un départ et qui ne peut être accompli, particulièrement en Ontario, dans le moment présent selon le programme de développement des territoires, et il s'agit d'une politique de décentralisation de l'industrie qui implique certainement des initiatives de la part des gouvernements provinciaux.

Maintenant, ceci est une autre question. Par exemple, dans la province de Québec, c'est une question de politique. Dans la province du Manitoba, c'est le contraire, on veut centraliser. Dans les provinces atlantiques, comme il arrive, puisque nous sommes tous *under designation* à cause du chômage, tout le territoire est impliqué, mais même dans les provinces atlantiques, il y a des politiques en vue de la centralisation. C'est parce qu'ils en sont à un stade différent de développement que le nord, ils ne connaissent pas autant de développement que le nord. Mais nous avons appris du nord et de l'ouest de l'Ontario—et nous apprendrons probablement la même chose de l'est de l'Ontario—qu'il y a un problème semblable de décentralisation de l'industrie. Je ne fais que mentionner cela pour orienter nos commentaires.

La seconde chose, évidemment, est la taxe municipale de base. Même avec la décentralisation, vous aurez des municipalités sans industries. Je fais ces commentaires à ce moment-ci dans l'espoir de favoriser les questions à venir. Monsieur Peters, vous êtes le suivant sur ma liste.

M. PETERS: Monsieur le président, puis-je m'excuser et expliquer et au Comité et aux représentants du nord, mon inefficacité dans les arrangements qui ont été faits. La *Northeastern Ontario Regional Development Association* s'est beaucoup intéressée à ce problème depuis un certain temps mais moi . . . peut-être d'une manière irréfléchie, me plaçant d'un point de vue politique . . . j'étais d'opinion qu'une autre agence formée par le premier ministre aurait probablement plus d'influence sur le ministre de l'industrie de façon à faire modifier la nomination et les critères qui sont derrière que tout autre

corps qui pourrait comparaître devant nous. On a pris des dispositions pour former un comité, et trois membres de ce Comité ont été nommés membres de ce comité-là ce sont M. Legault, M. Martin et moi-même. Je pense que M. DelVillano en faisait aussi partie et probablement M. Cram aussi. Il n'a pas été possible de réunir ce groupe. Je pense que plusieurs des membres étaient d'accord qu'il y aurait un certain avantage à utiliser toute influence possible sur le ministre de l'Industrie pour faire changer ces critères. Toutefois, j'apprécie certainement le fait qu'ils aient été capables de venir. J'ai eu une discussion avec M. Hewitt, le secrétaire, à ce sujet et je suis content qu'ils aient pu être avec nous, même dans ces circonstances où ils n'ont certainement pas eu le temps de se préparer.

En regardant une partie des documents qui ont attiré mon attention durant une certaine période de temps, j'ai été intéressé par un article paru dans le *Monetary Times* de mai 1960 dans lequel le ministre de la planification et du développement de l'Ontario soulignait, entre autres choses, que grâce à la renaissance dans la conscience du monde des possibilités du nord de l'Ontario, le besoin s'est avéré évident d'une planification sérieuse, consciencieuse. Le développement industriel planifié est essentiel pour s'assurer que le schéma de croissance, une fois établi, produise une économie générale expansionniste et solide. Les jours de la planification isolée sont passés définitivement. Nous considérons maintenant le nord de l'Ontario comme une région devant être développée comme un tout économique fort capable de résister aux tempêtes économiques qui, dans le passé, ont souvent fait des ravages dans diverses industries primaires. Toutefois, c'est avec la plus grande assurance que je puis dire qu'au moyen d'une planification censée et d'un développement ordonné, le nord de l'Ontario peut considérer son futur comme l'étoile la plus brillante à l'horizon du monde.

Maintenant, il est aussi intéressant de noter dans cet article du ministre de la planification et du développement, qui est responsable d'au moins la moitié des opérations de développement dans plusieurs secteurs de l'Ontario, qu'on n'a porté aucune considération à la nomination des territoires ou, en fait, au travail du ministère de l'industrie dans le domaine fédéral. A mon avis, c'est là une des grandes faiblesses. Franchement, j'ai été très impressionné, monsieur le président, par vos commentaires, ainsi que par ceux de M. O'Keefe, au sujet du fait que le développement par nomination a réussi à Terre-Neuve et n'a pas réussi du tout dans d'autres parties du pays, et je pense particulièrement au nord de l'Ontario. Nous sommes conscients du développement qui s'est effectué à Brantford. . . Je pense que c'est le haut point du programme de l'Ontario . . . alors que seize industries se sont développées dans une très courte période de temps. Je pense qu'il est prudent de dire qu'il n'y a pas eu de coopération entre les gens du provincial et le ministère fédéral de l'industrie.

Si je puis faire allusion à un autre comité, le comité de l'agriculture, de la forêt et du développement rural, nous avons été très impressionnés par l'exposé présenté au gouvernement du Manitoba à Winnipeg. Leur ministre de l'agriculture nous a présenté un exposé dans lequel il soulignait que sur cette base de coopération nommée ARDA, le gouvernement du Manitoba a dépensé beaucoup plus que les cinquante p. 100 du programme. On consentait à dépenser ceci en plus de leur cinquante p. 100 parce qu'on prévoyait que le gouvernement fédéral doublerait chaque dollar qu'on dépenserait et que c'était de bonnes dispositions. Ce genre de dispositions ne s'est pas avéré apparent en Ontario et je pense que c'est une des raisons pour lesquelles j'ai suggéré que nous invitions des personnes officielles du gouvernement de l'Ontario pour qu'elles nous disent pourquoi elles ont refusé de coopérer au programme de développement du territoire du gouvernement fédéral d'après les territoires nommés.

Au début, nous avons fixé les critères pour cela sur la base du chômage. Je pense que tous ceux qui ont comparu au Comité—et j'ai assisté à un certain nombre de présentations au Cabinet—ont dit que nous ne connaissons pas le chômage comme tel dans le nord de l'Ontario. Nous manquons d'employés, en réalité. Je pense que M. Kilgour, lorsqu'il a mentionné l'immigration, a probablement souligné une autre grande faiblesse que nous avons, à savoir que si nous voulons recruter du personnel pour nos mines, nous devons le faire chez les personnes non instruites. Nous instruisons nos enfants et ils ne veulent pas travailler aux salaires qu'ils touchent dans les mines. Ils n'entreprendront pas ce genre de travail parce que c'est un travail très pénible et très dangereux. Nos gens ne voudront pas l'entreprendre. Les mines ne se sont pas construites par des personnes instruites, elles se sont construites avec des mesures de l'immigration qui ont amené des personnes qui n'avaient absolument pas d'instruction et malgré tout nous avons fixé nos conditions d'immigration pour éliminer—des travaux forestiers dans le nord de l'Ontario et des travaux miniers en Ontario—l'arrivée de personnes qui travaillent dans ces deux industries primaires. Donc, nous avons une pénurie de main-d'œuvre en ce qui concerne les critères, et malgré tout, nous sommes assez stupides dans le nord de l'Ontario pour éduquer nos enfants d'une façon telle qu'il leur est impossible de demeurer dans le nord, et de cette façon ils entraînent cet exode d'une grande force de travail vers les secteurs qui ont reçu l'industrie secondaire.

Voici, le gouvernement fédéral est encore une fois impliqué dans ce problème particulier. Comme l'a dit M. DelVillano, si vous lui donniez l'or qu'on produit au Canada et qu'on possède dans le trésor, il le vendrait probablement pour plus de \$35 l'once, et je suis plutôt porté à penser qu'il le ferait. Je pense que le chiffre de \$35 auquel nous maintenons le cours de l'or n'est pas réaliste en termes de notre économie. Nous ne pouvons pas justifier ce fait sur le plan national. En d'autres mots, cela a été un de nos plus grands atouts pour balancer nos paiements aux États-Unis parce que ceux-ci l'achèteront à \$35 mais probablement pas à \$39. A \$75 je suis assez certain qu'ils ne seraient pas particulièrement intéressés.

M. WHELAN: Puis-je vous poser une question, M. Peters? Si on élevait le prix de l'or, alors il ne serait pas nécessaire d'accorder des subsides aux mines d'or?

M. PETERS: Évidemment que cela ne serait pas nécessaire. Je suggérerais que si le prix de l'or montait, M. DelVillano connaîtrait une grande occasion de vendre ces droits auxquels il s'intéresse depuis un certain temps. Je pense que dans le nord de l'Ontario, nous pourrions développer un accroissement de l'industrie primaire, mais je pense que tout le monde sera d'accord—et cela me préoccupe—que ce sont des personnes comme moi qui ont travaillé dans les mines plusieurs années et qui ont investi les gains qu'elles avaient dans la communauté qui ont aidé au développement du capital social. Comme exemple de cela, vous avez maintenant des villes comme Kirkland Lake. Si vous voulez un exemple très fort, prenez le cas d'Elliot Lake, pour lequel vous et moi payons toujours parce que nous avons investi \$90 millions pour construire des maisons qui ne peuvent être louées maintenant parce qu'il n'y a personne là. Toutefois, nous avons érigé le capital humain et les gens ont déjà investi et nous n'avons toujours pas d'industrie et nous ne semblons pas pouvoir obtenir de l'aide de ni l'un ni l'autre des gouvernements fédéral ou provincial.

Je voudrais demander à M. Kilgour quels en seraient les effets si les critères que le gouvernement utilise étaient changés? J'aimerais dire qu'à mon avis, lorsque ce programme a commencé nous n'avions pas tort de concevoir des territoires sur une base de chômage car on avait grand peur dans le pays que nous ne soyions à la veille de faire face à une récession. Je pense que chaque politicien au Canada a été terrifié à l'idée que la situation du début de 1933 se répète, et pour cette raison, on a fait tous les efforts pour éliminer ce qui semblait être un cycle de chômage. Ceci, évidemment, s'est maintenant

réglé, et je pense que le programme y est pour quelque chose. Maintenant qu'il n'y a plus de chômage—et je pense qu'on est d'accord en général au Canada qu'il n'y a pas de grave problème en aucun territoire au Canada en ce qui concerne le chômage—qu'arriverait-il au nord de l'Ontario en général si nous changions les critères du chômage au manque de croissance de l'embauchage?

M. KILGOUR: Bien, M. Peters, on a suggéré d'autres critères comme alternative. Si nous considérons—et je pense que ces chiffres sont disponibles—le taux national de croissance et peut-être le taux national de croissance désiré—ce serait peut-être mieux d'après les chiffres de votre conseil économique—et si nous considérons n'importe lequel territoire qui croît à un taux inférieur que cela et si nous l'appelons territoire à croissance lente, cela pourrait être une solution à votre problème. Je pense qu'avec la mobilité actuelle de la main-d'œuvre que vous ne maintiendrez pas de couches de chômage en un endroit en particulier, et je pense que c'est ce qui est arrivé au nord de l'Ontario. Vous ne maintenez pas les personnes en chômage où il n'y a pas d'embauchage, donc elles disparaissent. Si vous considérez les chiffres, vous verrez que vous n'avez pas enregistré de chômage car elles sont occupées à s'inscrire et à obtenir des emplois dans les régions frontières.

M. MARTIN (*Timmins*): Un mineur de minerais dur ne demeure pas sans emploi, il opte pour la Colombie-Britannique ou quelque'autre endroit.

M. KILGOUR: Je pense que la mobilité de la main-d'œuvre est tellement plus grande qu'elle ne l'était. En fait, votre législation de la main-d'œuvre et la pratique du ministère de la Main-d'œuvre est d'aider les gens à se déplacer, on les paiera pour se déplacer des territoires où il y a un chômage, alors comment établir une zone de chômage et obtenir les avantages de la conception en ayant du chômage? Peut-être serait-ce une idée d'amener quelques trains pleins de gens, de les faire inscrire, ensuite, obtenir votre plan et ensuite ces personnes sont libres de se déplacer si elles en ont envie.

Cela ne constitue pas la méthode convenable d'obtenir une estimation d'une croissance lente. Ce qui nous préoccupe, c'est tout le nord du Canada—je préfère me tenir éloigné du nord-est de l'Ontario, particulièrement parce que c'est la partie qui nous préoccupe—et je pense que c'est tout le nord du Canada qui doit croître et qui doit croître rapidement pour la seule fin de notre préservation.

M. DELVILLANO: Monsieur le président, en réponse à M. Peters, et avant que nous laissons cette partie, je ne pense pas qu'aucun d'entre nous n'a suggéré que cela change, mais on devrait l'ajouter à cause de ces personnes qui déménagent. Nous pouvons parler de l'aide qu'on accorde aux personnes qui se déplacent, mais je connais un cas individuel—peut-être que la machinerie n'a pas été mise en fonctionnement dans ce cas—où un homme meurt de faim à Toronto parce qu'il doit pourvoir aux besoins de sa famille à Timmins et il a déménagé par l'intermédiaire de ce plan d'aide à l'instruction. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez au sujet du changement de votre emploi, mais ces municipalités ont investi une grande partie de l'argent des contribuables dans le but de se développer et maintenant nous perdons des gens.

Je dirais que l'exemple le plus important de cela au Canada est Kirkland Lake. Vous le savez parce qu'il s'agit de votre territoire. Voilà les maux qui devraient être corrigés. Nous ne suggérons pas que les critères soient changés mais que cela soit pris en considération car la solution peut en découler. Je pense que c'est résoudre le problème.

M. PETERS: Pourrais-je poser une question à M. Kilgour? En faisant cela, je pense que les gouvernements porteront toujours une certaine attention aux anomalies qui sont créées par cela. Prévoyez-vous une extension des programmes conçus aux territoires à croissance lente, entraînant une situation préjudiciable où que ce soit?

M. KILGOUR: Oui. Je pense que c'est une concurrence injuste. Nous devrions avoir soit les territoires planifiés dans tous les territoires à croissance lente ou soit ne pas avoir de territoires planifiés du tout. Par exemple, prenez le nord-est de l'Ontario en comparaison à Parry Sound, qui est planifié. Dans ma vocation d'agent de biens immobiliers il y a eu des occasions innombrables où des gens ont dit qu'ils aimeraient s'installer dans le nord-est de l'Ontario mais qu'ils ne peuvent pas se le permettre. Vous avez créé un stimulant artificiel et on déménage à Collingwood ou à Midland, et je félicite ces communautés d'obtenir de telles choses. Nous avons des industries qui ont définitivement pris la décision de s'installer à Collingwood plutôt qu'à North Bay et c'est principalement dû à cette concurrence injuste. Nous nous développons toujours aussi lentement à Collingwood que nous l'avons toujours fait, donc de cette façon je dirais que c'est injuste. Soit que vous ayez tous les territoires à croissance lente avec un soi-disant programme stimulant, soit que vous n'ayez pas de programme stimulant dans aucune des régions.

M. WHELAN: Je ne veux faire qu'un commentaire sur un point qui est très important, M. le président. Il a dit qu'il y a un homme qui meurt de faim à Toronto et si cela doit entrer dans le rapport qu'il y a un homme qui meurt de faim à Toronto, alors c'est l'affaire de la main-d'œuvre et il est de notre ressort en tant que députés fédéraux de voir à ce qu'on s'occupe de ce cas immédiatement.

Le PRÉSIDENT: Bien, peut-être qu'à la fin de la réunion vous pourrez obtenir le nom de l'homme de la part de la personne qui l'a mentionné.

M. DELVILLANO: Bien, M. le président, je vous donnerai beaucoup plus que le nom d'un homme. Je parle à partir du fait que certains d'entre nous engraisent alors que d'autres maigrissent. Ils ne crèvent peut-être pas de faim mais ils n'ont certainement pas assez d'argent pour subsister, mettons les choses sous cet angle.

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas voulu dire qu'il mourait littéralement de faim, alors?

M. CRAM: Je pense que la question a surgi lorsque M. Whelan s'est enquis au sujet de l'instruction et pourquoi les gens instruits ne travaillent pas dans les mines. D'abord nous n'en avons pas besoin, comme M. Peters le souligne.

M. WHELAN: Je n'ai pas demandé cela.

M. CRAM: Quelqu'un demandait si ce n'était pas vous.

M. WHELAN: M. Peters a dit que les gens instruits ne travailleraient pas dans les mines. Quelqu'un a demandé pourquoi on ne les payait pas mieux.

M. CRAM: Le fait est que nous les instruisons et que nous les exportons. Les mieux payer ne les incite pas à travailler dans les mines. Ceux qui se font instruire ne veulent tout simplement pas travailler là indépendamment de ce que vous les payez. Cela n'est qu'au niveau des mineurs, mais cela touche les professionnels aussi bien.

M. WHELAN: Une des choses...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, M. Whelan, mais je vais permettre à M. Cram de compléter sa remarque et ensuite je vais retourner à M. Peters parce que nous manquons de temps et M. Legault...

M. WHELAN: Nous avons jusqu'à deux heures trente si nous voulons. C'est un sujet très important.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais dire que dans toutes les réunions que nous avons eues à ce Comité vous êtes le premier membre que j'ai dû rappeler à l'ordre.

M. WHELAN: Bien, peut-être suis-je le membre qui est le plus intéressé par les problèmes auxquels ce Comité doit faire face. Je veux dire, et vous ne m'en empêcherez pas, que M. Peters dit que les immigrants ne sont pas instruits. Voici, j'ai un frère qui est marié à une Finlandaise et son père a travaillé dans les mines lorsqu'il est arrivé au

Canada et il était colonel dans l'armée finlandaise avant de venir au Canada et il avait une instruction universitaire. Plusieurs de ces personnes—et je suis un défenseur convaincu de l'immigration—arrivent au Canada pour faire ce genre de travail. Je connais un mineur qui veut venir au Canada maintenant et je ne peux pas obtenir du ministère de l'immigration qu'on l'y autorise.

Le PRÉSIDENT: Un moment. Nous allons retourner aux remarques de M. Cram. Nous sommes quelque peu en dehors du sujet. M. Whelan peut réserver ses problèmes personnels avec le ministère de l'immigration pour un autre forum.

M. CRAM: Je ne suis pas d'accord pour dire que nous sommes totalement en dehors du sujet parce que nous en sommes à cette question de l'instruction et de la main-d'œuvre dans nos industries primaires. Ce n'est pas en vue de construire des industries manufacturières et c'est pourquoi nous ne pouvons pas les garder, nous n'avons pas ces industries. Nous n'en avons pas besoin et nous ne pouvons pas les faire entrer en tant qu'immigrants. Nous pouvons faire entrer le Colonel finlandais, mais il ne veut pas travailler dans les mines.

M. WHELAN: Il l'a fait pendant huit ans.

M. CRAM: Alors nous l'avons manqué. Je vous donnerai un exemple personnel. M. le président, on m'a accordé la parole. Si nous nous reportons aux jours de la dépression nous découvrirons que plusieurs ingénieurs ainsi que des personnes très instruites ont travaillé dans les mines, mais c'était dans des circonstances inusitées qui ne prévalent pas aujourd'hui dans aucun genre d'industrie.

Le PRÉSIDENT: C'est exact. M. Cram, vous avez des difficultés et je m'en excuse, mais le Comité est agité aujourd'hui.

M. CRAM: Aux jours de la dépression, ils ont travaillé ici, et la plupart de mes confrères de classe de l'ouest sont allés à Timmins et à Kirkland Lake et un grand nombre d'entre eux ont eu la vie dure. Aujourd'hui ils ne recommenceraient pas. Mon fils aîné est diplômé de Queens en génie chimique et il a travaillé dans des usines minières et métallurgiques à travers le pays. Finalement, un jour, nous étions à la recherche de mineurs et il a dit: «Pourquoi ne me prenez-vous pas?» Il est resté six mois puis il a déclaré: «Au diable tout cela, je retourne à l'université et j'entre en droit.» C'était trois ans après qu'il eut reçu son diplôme en génie. Il a dit «Il y a plus de filles, il y a plus de bars, il y a plus de ski, il y a plus de tout dans le sud. Il n'y a rien ici. Je me fiche de ce que vous payez.» Nous lui avons offert \$10,000 par année, un jeune homme de vingt-trois ans, mais il ne voulait pas rester.

Une VOIX: Vous lui avez donné la mauvaise éducation.

M. CRAM: Maintenant qu'il est avocat, il peut faire de la politique!

M. WHELAN: C'est ce qui ne va pas dans la politique.

Le PRÉSIDENT: Je constate que M. Wahn et moi sommes dans un ensemble inusité de circonstances. Les avocats sont plutôt en minorité ici aujourd'hui et certainement, comme vous pouvez le voir, M. Wahn s'est montré un des membres qui a la meilleure conduite dans ce Comité.

M. WHELAN: Il n'a pas beaucoup ajouté à la question non plus.

M. KILGOUR: Je pense que chacun apprécie la contribution que les avocats apportent à la vie politique au Canada.

Le PRÉSIDENT: Et personne ne l'apprécie plus que les avocats eux-mêmes.

M. WHELAN: Personne n'en bénéficie plus qu'eux non plus.

Le PRÉSIDENT: M. Peters va résumer ses questions.

M. PETERS: Je ne vois pas pourquoi nous sommes obligés de partir à moins que. . .

Le PRÉSIDENT: Bien, il y en a parmi nous qui ont d'autres engagements à cette heure.

M. PETERS: Un des problèmes auxquels nous devons faire face dans le domaine fédéral réside dans l'argument ridicule qu'on emploie au sujet de la juridiction et de la constitution séparées et toute cette histoire. Je pense que les gens de Terre-Neuve. . . et jusqu'à un certain point les gens des Maritimes et certainement ceux du domaine agricole au Manitoba . . . ont surmonté cette situation par la coopération. Je sais que le *Northeastern Ontario Regional Development Council* n'est plus une association. C'est plutôt une réalisation du ministère de la planification du gouvernement de l'Ontario. Quelle coopération a été fournie par le gouvernement provincial pour aider au développement des régions planifiées? Une partie de ces régions sont planifiées.

Timmins a été planifié déjà mais alors je pense que la planification a été mal faite. Sturgeon Falls est maintenant inclus dans cette région planifiée. Manitoulin Island est planifié. Quelle coopération les gens du gouvernement provincial apportent-ils aux régions planifiées en ce qui concerne le conseil?

M. DELVILLANO: Monsieur le président, on a dit qu'on coopérerait entièrement avec nous à n'importe quelle suggestion que nous ferions quant à ces endroits. Maintenant, quelle coopération existe-t-il entre eux et le gouvernement fédéral, je ne sais pas, mais le ministre s'est adressé à nous et M. Hewitt et M. Cram se souviendront qu'à une de nos réunions, il a dit qu'il désire une coopération entière de la part de ces corps de façon à ce que nous puissions recueillir les bienfaits du programme ARDA. maintenant, c'est allé plus loin qu'une simple suggestion, sauf que certains des membres du *Northeastern Regional Development Council* ont avancé des idées sur la façon de développer certaines régions en rapport à leur intérêt à l'agriculture. Une des choses que nous avons avancées devant M. Hewitt s'est présentée parce que le secrétaire-gérant faisait l'élevage des troupeaux de bœufs, non seulement dans certaines régions mais dans tout le secteur. Nous nous sommes occupés de dindes depuis plusieurs années à Manitoulin et nous avons obtenu beaucoup de succès. Certains d'entre nous n'aiment peut-être pas la dinde mais les ventes sont très élevées. Toutefois, il y a eu coopération dans ces phases. Maintenant, nous espérons agrandir nos cadres dans ce domaine, et à partir de ce que nous avons entendu ici aujourd'hui, je pense que nous allons donner plus de renseignements à ce sujet.

M. PETERS: Ce membre pourrait-il m'expliquer, s'il y a coopération, pourquoi les gens de Terre-Neuve . . . tout leur territoire est planifié et tout le Nouveau-Brunswick est planifié et il y a des régions économiques assez bonnes, je suppose dans les deux régions . . . n'ont pas pu profiter pleinement du programme de planification et que nous ayons été incapables de le faire? Voici, il n'est pas tout à fait vrai que cette planification relève entièrement du gouvernement fédéral. Si vous voulez consulter la liste des régions planifiées en Ontario, vous verrez que la politique est impliquée. Il y a au moins deux secteurs dans notre région qui sont planifiés et qui n'ont aucune relation avec tout critère. Je pense que même M. Lavigne, ou le représentant officiel du ministère ici, vous diront qu'ils ne peuvent pas y faire face. Toutefois, il y a eu une réunion en Ontario. Maintenant, à cette réunion où les régions planifiées ont été établies, pourquoi tout le nord de l'Ontario n'a-t-il pas été planifié en tant que région plutôt qu'en tant qu'un ou deux endroits?

M. DELVILLANO: Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

Le PRÉSIDENT: Bien, M. Peters, la raison pour laquelle le nord de l'Ontario en entier n'a pas été planifié est que le nord de l'Ontario tout entier n'était pas propre à la planification.

M. PETERS: Certains de ceux qui furent désignés ne l'étaient pas non plus.

Le PRÉSIDENT: Bien, je pense que cette remarque pourrait être contestée.

M. DEL VILLANO: Monsieur le président, je pense qu'une rencontre du genre de celle-ci devrait probablement être, tel que préconisé par M. Peters, faite en collaboration avec quelques membres du ministère des Affaires économiques et de l'Expansion de la province. Je pense qu'il y aura à l'avenir une meilleure collaboration, les deux ministres l'ont mentionné, et j'ai lu un article dans le journal, il y a deux ou trois jours, à l'effet que certaines personnes des deux gouvernements ne profitent pas pleinement d'un certain concours, lequel est disponible. Aussi, je pense que ce sera pour nous un défi que de mener cette affaire à bonne fin. Notre réunion annuelle aura lieu bientôt et nous continuerons dans cette voie. Je pense, bien sûr, qu'il y a une certaine collaboration, mais celle-ci ne s'étend pas jusqu'à inclure les autres provinces que vous avez mentionnées.

Ainsi, je ne crois pas que les choses aillent trop bien, puisqu'à une émission de télévision que j'ai vue récemment, on indiquait que les prix étaient élevés et les salaires bas, cela dans une des provinces dont vous venez de parler. Voilà l'exemple d'un endroit où tout n'est pas rose, tel que vous venez de le mentionner. Nous aimerions voir un élargissement des critères de désignation. Le chômage y fait pour beaucoup et ces autres choses aussi. M. Kilgour me disait ce matin: «Bien sûr, vous faites des suggestions, mais quelle est la solution? Voici, mettons ces suggestions en pratique et voyons si nous pouvons arriver à une solution. Je sais que c'est un problème.

M. PETERS: Considérer le domaine entier du développement du territoire et de la désignation ne constitue qu'un aspect du problème, seriez-vous d'accord, à titre de conseiller, pour expérimenter sur tout le territoire et pour amener le gouvernement fédéral à élargir les critères? Croyez-vous que le gouvernement provincial et le conseil pourraient en tirer profit? En d'autres termes, y aura-t-il expansion du nord ontarien, si nous permettons un changement des critères? S'il y a désignation, même dans les conditions actuelles, y aura-t-il expansion du nord ontarien?

M. DEL VILLANO: Je le crois. Les industries de soutien viendraient s'y établir en nombre plus important, que maintenant.

M. PETERS: Serait-ce là par exemple, le stimulant nécessaire pour amener les milliers d'employés pour le développement secondaire de la proposition faite par Gulf Sulphur?

M. DEL VILLANO: Je dirais le troisième développement. Oui, je le crois vraiment.

M. CRAM: Je pense qu'un des points à ce sujet est, et le ministère de l'expansion économique de Toronto continue d'appuyer sur ce point, quelle que soit l'aide fournie, quelqu'un de la région doit avoir une idée quant à ce qui doit être tenté. Nous ne pouvons pas nous reposer sur vous pour étudier la situation du nord ontarien et nous dire ce qui doit être fait. Or, je crains que l'on soit très sensible à ce sujet et certains groupes dissidents de la population se plaignent: «Nous n'avons pas d'aide à ce sujet car nous ne sommes pas désignés». Ils s'attendent à ce que vous, ou ceux de Toronto, proposiez quelque chose quant à ce qui doit être fait et nous donniez les fonds nécessaires pour le faire. Mais la seule façon valable de procéder, et elle fonctionne à l'heure actuelle jusqu'à un certain degré, dans les régions nordiques, est que quelqu'un possédant quelque initiative et débrouillardise fasse une proposition et soumette une étude quant à la possibilité de réaliser ce projet. Si l'idée est vraiment bonne, une aide n'est même pas nécessaire, mais parce que beaucoup d'entre elles, à cause d'un manque d'accessibilité du marché, sont difficiles à faire démarrer, nous avons besoin d'aide si nous voulons les développer.

Or, le gouvernement ontarien, le ministère de l'économie et le ministre, et cela non seulement de par notre intervention, mais parce qu'ils ont travaillé sur ce sujet, ont

indiqué qu'ils avaient quelque assurance de pouvoir compter sur l'aide du gouvernement fédéral pour implanter beaucoup de ces choses. A l'heure actuelle, rien ne s'est produit en ce qui les concerne. Or, vous messieurs, n'êtes pas très éloignés et une proportion tout même assez importante de la population canadienne y est impliquée alors s'ils ne profitent pas de l'ARDA et de quelques autres avantages offerts par le gouvernement fédéral, pourquoi ne les invitez-vous pas à consulter votre comité, tel que nous l'avons fait? Ceci pourrait aider, car ils sont dans une meilleure position de répondre à quelques-unes de ces questions que nous le sommes.

M. PETERS: Je crains qu'il n'y ait un peu de mauvaise volonté.

M. CRAM: Ce n'est pas ce qu'ils nous disent. Peut-être êtes-vous peu disposé à les inviter.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que ce soit le rôle de ce comité que d'inviter formellement le gouvernement provincial à nous joindre.

M. CRAM: Ils pourraient vous accompagner avec un autre groupe.

Le PRÉSIDENT: Je n'en suis pas sûr. Tel que M. Peters l'a mentionné ce serait sans doute une façon de procéder très inhabituelle que d'amener le gouvernement provincial devant un comité de la Chambre des Communes. Tel que je l'ai dit il y a d'autres moyens d'organiser une rencontre entre ce ministère et le gouvernement fédéral au sujet de vos problèmes. Une façon de faire progresser cette situation serait de présenter le problème aux deux gouvernements, au fédéral et au provincial.

M. CRAM: Cependant, le problème est, qu'en deux occasions, alors que le comité chargé d'enquêter sur les affaires du nord était présent, le Premier Ministre et le ministre de l'Industrie, de même que d'autres alors présents, nous laissèrent plus ou moins entendre que nous devrions nous adresser au gouvernement de l'Ontario et non pas à eux, cependant, ils semblaient des plus intéressés et contents d'entendre ce que nous avions à dire et nous assurèrent que nous aurions de leurs nouvelles. Jusqu'à présent, nous n'avons encore rien reçu.

Le PRÉSIDENT: Voici, j'avais l'intention de commenter cet aspect particulier de votre dossier, à la fin de cette rencontre. Or, puisque M. Legault a exprimé le désir de dire quelque chose, je lui laisse la parole. Le suivront messieurs Martin et Chatwood.

M. LEGAULT: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. J'ai bien apprécié les commentaires faits par messieurs Cram, Kilgour et DelVillano. Monsieur Cram m'a bien impressionné lorsqu'il a dit qu'il considérait la désignation comme étant dérisoire. Je peux très bien apprécier cette remarque, car au nord ontarien c'est exactement ce qu'on pense.

Donc, on a parlé de Collingwood, de Brantford, et je pourrais citer une autre ville Cornwall, lesquelles ont tiré profit de façon assez intensive de ces régions désignées. Je pense que l'une des raisons qui furent à l'avantage de Cornwall, Collingwood et Brantford, fut que ces villes à cause de la question transport, représentaient des sites favorables à l'établissement d'industries. Si vous jetez un regard sur Collingwood, située sur la Baie Georgienne, et sur Cornwall, situé sur la voie maritime, elles avaient un atout et on ne peut vraiment pas blâmer l'industrie d'avoir choisi ces villes, pour s'établir. Pourquoi cela ne signifie-t-il rien dans notre région? Tout simplement parce que cela ne signifierait qu'une mesure temporaire et tout gain réalisé par l'industrie serait éliminé aussitôt la désignation retirée. Ce serait pour eux un faux appât. Aussi nous revenons au même problème, celui du transport, et monsieur Martin a soulevé la question de savoir pourquoi un gallon d'essence coûte à Timmins, douze cents de plus

qu'à Toronto. Je pense que l'on a développé l'idée que le nord ontarien est un endroit à être exploité et exploité seulement. Ainsi, nous n'avons rien fait paraître pour intéresser les gens à s'établir de façon permanente. Je pense que nous devrions nous attaquer au problème du transport. Il me répugne de voir que l'on s'intéresse aux taux en vigueur à Crowsnest et aux Maritimes et que l'on néglige celui du nord ontarien. Je ne peux pas dire que nous demandions cette considération. Je pense que c'est une condition qui devrait exister partout au Canada, car tout endroit sujet à être développé, devra justifier sa position. Nous avons aujourd'hui des taux si bas pour expédier nos matières premières, que tous sont intéressés à venir s'établir au Nord-Ontario. Toutefois, nos taux pour ramener le produit fini sont si élevés que cela décourage quiconque à venir s'établir ici, et tout produit fini tombe dans la catégorie sujette aux taux élevés.

M. MARTIN (*Timmins*): Pour compenser la subvention accordée pour le coût peu élevé.

M. LEGAULT: M. Kilgour a soulevé le point que d'une certaine manière, nous subventionnons le sud. Ils ne savent pas si les taxes qu'ils devraient payer pour ramener l'industrie au nord seraient justifiées. Je pense qu'il serait peut-être préférable que les membres repensent s'il serait possible d'y arriver soit avec l'aide du provincial soit avec celle du fédéral.

Voici à titre d'exemple comment nous atteignons cet objectif? Je pense que nous y allons à tout hasard. Je peux vous parler de ce projet qui fut élaboré par une personne du Nouveau-Brunswick, désireuse d'établir dans notre région une plantation de pommes de terre et ceci fut mentionné déjà. Or pourquoi ce projet ne fut-il pas développé, pourquoi n'en a-t-on pas poursuivi l'enquête? Je me suis adressé au Ministère de l'Agriculture à ce sujet et on m'a répondu que ce projet était vraiment bon, mais n'a abouti à rien par suite d'une mauvaise administration. La personne en question savait opérer l'affaire, mais ne savait pas l'administrer. Voilà un cas où je pense que l'IDB fait erreur, car les conditions qu'ils imposent sont pratiquement les mêmes que celles imposées par une banque ordinaire. Rien n'est réparti d'après le potentiel.

Nous pourrions aussi parler de l'industrie touristique. Il y a là de grandes possibilités, mais si on ne possède pas de matériel ou de finances, on ne peut obtenir d'autorisation, quel que soit l'endroit où on s'est établi. Je suis au courant d'un assez bon nombre d'endroits, et je suis sûr que tel est aussi le cas pour vous, messieurs, lesquels pourraient bien mériter la considération de l'IDB, mais un homme à moins qu'il n'ait de bons supporteurs, ne sera pas considéré.

Discutons d'un autre sujet qui fut aussi soulevé, celui des marinas. Celles-ci seraient d'un grand secours. Ce sont de ces petites choses qui contribueraient à développer le nord ontarien. En ce qui concerne les marinas, à moins que quelqu'un ne possède le capital nécessaire, il ne peut obtenir aucune considération de la part de l'IDB. Pourquoi ne pas suggérer que des prêts de l'ordre de ceux qui furent alloués aux fermiers de la région, soient versés à ceux qui veulent faire du tourisme une affaire rentable, et de cette façon ils pourraient obtenir de l'argent d'après leurs possibilités? Que possède un fermier, si ce n'est le potentiel? C'est sur cette base que l'on devrait considérer la question des marinas.

Il y a bien d'autres sujets, le transport par exemple. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour essayer d'améliorer le transport. J'ai suggéré que nous essayons d'amener Air Canada à desservir toute la ligne, disons de Sault Ste. Marie, en passant par Timmins, North Bay, Ottawa et Montréal, mais non, toute personne empruntant cet itinéraire doit passer par Toronto. Cela ne contribue-t-il tout simplement pas à diriger l'affluence vers cette région? Si nous pouvions obtenir un meilleur système de transport et des fonds monétaires sur une basse d'affaire, je pense que ce serait l'idéal.

On a discuté, il y a quelque temps, la question de l'élevage du bœuf. Je pense que l'on a abordé le sujet, dans son entier, de la mauvaise manière, parce qu'on a tenu compte des propos de Monsieur Stewart, Ministre de l'Agriculture de l'Ontario, au sujet

de ce qui est arrivé lorsqu'on a amené des bœufs de qualité dans la zone argileuse. Après quelques années, on a réalisé que tout le projet tombait à l'eau et encore une fois, par suite d'une mauvaise administration. Voilà le genre d'aide dont nous n'avons pas besoin, nous n'avons pas besoin qu'on nous subventionne, mais qu'on nous amène une bonne administration, et en ce qui concerne nos ressources, nous avons besoin qu'elles soient développées et non pas seulement exploitées.

Donc une des questions que j'aimerais poser à Monsieur Cram est celle-ci: si l'Association du Développement du Nord-Est de l'Ontario n'exerce pas de pression sur le fait que l'on pourrait mettre de l'argent à la disposition des fermiers, aux mêmes conditions, que l'argent qui est mis à la disposition des exploitants de l'industrie touristique, qu'une pression pourrait être exercée afin qu'une étude soit faite pour savoir exactement, quels seraient les produits le plus propices à la culture, dans le nord de l'Ontario. Nous avons mentionné ceci à des maintes reprises. Pourquoi le transport est-il si peu coûteux lorsqu'il s'agit d'expédier nos matières premières et qu'il devient si dispendieux lorsqu'il s'agit de ramener des produits finis ou d'exporter des produits finis? Ce sont là des sujets bien définis qui devraient être étudiés et je pense que l'on devrait apporter grand soin à trouver une solution s'appliquant à notre région.

M. CRAM: En ce qui concerne le premier point, je pense que l'on a noté que ceci serait un bon sujet à discuter au meeting.

M. LEGAULT: J'aimerais porter à votre attention, monsieur Cram, que j'ai assisté à bon nombre de réunions, comme vous le savez, et il semble que nous creusions toujours dans la même mare de boue. Nous nous attaquons aux problèmes, mais nous n'atteignons pas les gens concernés. ARDA en est un qui pourrait être résolu par le Ministère de l'Agriculture. En ce qui concerne la question des régions désignées, celle-ci pourrait être résolue par le Ministère de l'Industrie. Nous savons que ceci ne nous apporte absolument rien. Nous pourrions frapper directement à plusieurs autres ministères, mais nous devrions le faire selon un plan bien défini.

M. CRAM: Vous pouvez certainement amener la discussion en ce qui concerne les exploitants de l'industrie touristique, mais vous êtes également président ou vice-président du Conseil du Tourisme de l'Ontario, n'est-ce-pas?

M. DELVILLANO: Comme vous le dites, ils nous ont assisté. Vous nous avez indiqué une autre façon d'aborder le problème et je pense que le secrétaire en a pris note.

M. LEGAULT: J'aimerais apporter des points définis. Ne demandons pas la charité. Cherchons à justifier notre position. Si nous ne pouvons pas justifier notre existence, alors nous cherchons certainement la charité. Cependant je pense que nous avons une raison pour le faire.

Messieurs, j'ai une idée, laquelle, je pense, devrait être discutée maintenant. Au bureau d'aménagement, nous avons essayé pendant des années de préparer quelque chose d'intéressant, mais personne, dans la région où nous étions, ne voulait faire de plan pour l'avenir. On ne se servait du bureau d'aménagement que pour corriger des erreurs faites dans le passé ou pour se trouver une solution à la personne qui ayant acheté des terres, se trouvait prisonnière de celles-ci, ne pouvant y amener une route. Nous avons essayé de prévenir ceci en demandant à chaque municipalité de prendre des dispositions pour l'avenir et de réserver du terrain pour l'usage public, mais aujourd'hui, on s'intéresse plus aux \$50 ou \$100 qu'aux \$100,000 lesquels seront nécessaires afin de pouvoir à ces régions dans environ 25 ans. Telles sont les choses auxquelles nous devons nous préparer.

M. DELVILLANO: Ceci est une situation bien localisée.

M. LEGAULT: Bien, c'est la situation qui prévaut dans tout le nord de l'Ontario.

M. DELVILLANO: Non, dans notre région, nous avons établi des plans pour l'avenir et je suis certain que beaucoup d'autres régions l'ont fait également.

M. LEGAULT: Ce sont des choses qui évolueront. Vous vous rendez certainement compte que d'ici 25 ans des gens vont se présenter, si nous rendons la situation plus intéressante. Excusez-moi, monsieur Cram, je vous ai interrompu au début, alors que vous parliez des projets des touristes.

M. CRAM: Eh bien, comme je l'ai dit, en ce qui concerne le Conseil de tourisme, vous pouvez lui présenter votre problème directement, mais nous devons aussi nous en occuper au sein du conseil. Neil est premier vice-président et notre directeur général est ici. La réunion annuelle a lieu bientôt et nous nous assurerons que ce sujet soit soulevé. Je crois que cet argument est bien fondé. Nous pouvons seulement dire que nous le prendrons en considération, mais je suis passablement sûr que c'est le genre d'effort que ces gens-là voudraient certainement appuyer. Ça a l'air d'une bonne idée.

Quant au transport: on a soulevé cette question en demandant pourquoi les tarifs sont si ridiculement bas, par exemple, pour expédier des boulettes de fer, ce qui a été dans les journaux, quand on les compare aux frais de transport d'autres marchandises qui entrent au Canada. Il est beaucoup plus facile de transporter aux États-Unis un train de marchandises que d'apporter au Canada un paquet de cinq costumes pour un magasin. Quelqu'un doit le payer. Je ne crois pas que nous puissions pousser cette politique de subventions jusqu'à ce point-là. J'en approuve le principe, mais nous ne pouvons pas le faire au même tarif.

A propos de costumes, un bon exemple serait le suivant: supposons que vous avez un magasin de vêtements pour hommes et que vous deviez payer votre loyer, votre chauffage, vos salaires—supposons que vous ayez trois vendeurs—et que vous vendez 100 costumes. Eh bien, vous payez tout cela comme frais généraux et disons que vous faites un profit de \$9 par costume, par-dessus cela. Puis votre commerce prend de l'essor et vous commencez à vendre 150 costumes et vos frais généraux sont les mêmes, à part le fait que les vendeurs n'ont pas tout à fait autant de pauses-café le matin. Au lieu de gagner seulement \$9 là-dessus, il fait peut-être un profit supplémentaire de \$8.57. Eh bien, si vous transportez aux États-Unis un train de boulettes de fer, au lieu d'apporter un wagon de fret brut pour tout un tas de clients, le même principe joue à la puissance.

Je ne pense pas que nous puissions jamais espérer avoir les mêmes tarifs, mais je suis sûr que si vous, ou qui que ce soit, étudiez les tarifs qu'on nous accorde, vous conclurez qu'ils sont assez réalistes et basés sur les faits du marché. Remarquez qu'il sont élevés, mais nous sommes plus loin. Timmins a suggéré auprès de la Commission industrielle que nous devrions peut-être avoir une sorte d'«apponement», comme dans l'ouest du Canada. Eh bien, cela mérite réflexion, mais il y a d'autres implications. Leurs tarifs plus élevés représentent peut-être, en fait, une protection automatique. Vous demanderez peut-être comment l'on peut encourager quelqu'un à établir une petite industrie secondaire dans notre région alors qu'on doit faire concurrence à ces tarifs élevés. En fait, je crois que c'est le contraire, lorsqu'il s'agit d'établir une industrie sur une petite échelle. Cela constitue une protection automatique pour les petits entrepreneurs. La plus grande partie de l'industrie de transformation qui va démarrer, ou qui pourrait démarrer dans le nord—à part, mettons l'exploitation d'une grosse mine, ce qui diffère de l'établissement d'une petite industrie de manufacture—doit d'abord se consolider et trouver quelque chose à vendre dans la région. En faisant cela, elle ajoute ces 50 ventes supplémentaires dont j'ai parlé et elle peut alors commencer à vendre meilleur marché. Voilà l'une des réponses ou réfutations que nous offrent les compagnies de transport et je crois que nous devons regarder ce problème en face.

Il y a en ce moment dans le nord du Canada des produits que nous utilisons—des matières premières et des produits manufacturés—pour lesquels nous payons des frais de transport élevés. Nous apportons et vendons ces produits aux mines des usines de transformation et ils sont utilisés en grandes quantités. On a fait des études de

rentabilité sur quelques-uns de ces produits, mais il n'y a rien là-haut qui justifie un investissement dans ce genre de choses parce que nous n'avons aucune politique à long terme pour encourager des industries à croissance rapide qui échapperaient au problème d'Eliott Lake que vous avez mentionné. C'est là ce que nous devons faire d'une façon ou d'une autre.

Qualifiez ces régions de «désignées» ou de ce que vous voudrez, cela m'est égal; mais nous devons aboutir à quelque chose qui étudiera ce qui va arriver—vous pouvez suggérer la commission de planification—dans vingt ans d'ici, dans une ville qui démarre au moment ou meurt Eliott Lake. Kirkland Land en est maintenant menacé. Timmins l'a presque été, Larder Lake l'est et Cobalt est plongé dans ce problème. Les responsables du logement voulaient amener ces gens ici pour voir quelques petites communautés, et le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont tous les deux envoyé des représentants qui ont tenu ces propos : «Et comment ces gens vont-ils payer ces maisons? La situation ici est sans espoir.» Remarquez qu'en 1903 et en 1905 ils n'envisageaient pas le problème comme cela, mais c'est ce qui se produit. Si les gisements de la *Texas Gulf* n'avaient pas été découverts près de Timmins, ce dépérissement se serait sans doute produit là également. Ils ont eu de la chance parce qu'ils ont trouvé ces gisements juste à côté d'une mine qui était sur le point de fermer, si bien qu'ils avaient et les ouvriers et les installations. Autrement, les conseillers de M. Del Villano là-haut se seraient aussi retrouvés avec ce problème sur les mains. C'est pourquoi ces municipalités ont été «désignées». La *Texas Gulf* s'est présentée par pur hasard et les a sortis du pétrin, mais nous n'allons pas toutes les en sortir, si nous ne faisons pas de projets pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé, monsieur Legault?

M. LEGAULT: Monsieur Cram, une autre étude se réfère aussi à la déclaration de M. Kilgour, déclaration, je crois, très appropriée, sur la possibilité de subventionner le sud. Pour justifier cette exploitation, croyez-vous que l'on puisse faire quelque chose quant au prix de nos ressources pour pour que celui-ci soit peut-être plus raisonnable?

M. CRAM: Je ne vois pas exactement ce que vous voulez dire.

M. LEGAULT: Eh bien, pourrais-je mentionner seulement cet exemple? Nous avons parlé du transport et nous y revenons toujours. Je veux parler de l'industrie du bois. Je crois qu'on peut descendre à Toronto et y acheter du bois de construction tout aussi bon marché qu'on peut l'acheter à la scierie.

M. CRAM: Bien sûr, cela vient de ce qu'on l'achète en grande quantité. C'est meilleur marché dans certains endroits que lorsqu'on va l'acheter à côté à la scierie, mais c'est parce qu'on l'achète aux termes d'un contrat important et cela coûte beaucoup moins cher à un gros entrepreneur de le vendre à une personne par ici que d'en vendre quelques branches dans le nord, alors qu'il doit fournir la même quantité de travail administratif. Je ne sais pas comment l'on peut établir des lois pour contrôler cela, pas plus qu'on peut ordonner en vertu d'une loi que des gens aillent habiter là-haut.

M. MARTIN (*Timmins*): Vous pouvez aller à Toronto pour y acheter votre bois et louer les services de la *Star Transfer*—qui l'a déjà transporté de la scierie de Timmins à Toronto—pour le rapporter à Timmins et économiser \$8 au mille en ne l'achetant pas à la scierie de Timmins.

M. CRAM: C'est ridicule. Je croyais que vous parliez des produits tels que les boulettes de fer. Nous ne pouvons pas en changer le prix, même si Arnold et Murdo ont donné à entendre au cours de leur campagne électorale qu'ils pouvaient le faire. C'est une organisation liée. On ne peut pas changer le prix des boulettes parce que c'est le propriétaire qui les extrait. On a fait une étude de rentabilité et on est allé trouver la compagnie de chemins de fer en disant: «Voilà, nous pouvons faire ceci et cela avec ce minéral. Cela va nous coûter tant en fin de compte pour les passer dans nos hauts-fourneaux et en faire de l'acier. Cela va nous coûter tant pour l'extraire, le

rouler, et ainsi de suite. Nous avons un programme qui s'étend sur 25 ou 30 ans. Cela va coûter tant pour amortir ce capital. Nous disposons de tant pour le transport. Voulez-vous faire des affaires avec nous ou non?» Alors, les chemins de fer ont pris l'affaire en main, ils se sont battus pour obtenir ce tarif et l'ont obtenu.

M. DELVILLANO: Monsieur le président, je crois que M. Legault veut parler d'autre chose, il pense à l'alimentation du nord de l'Ontario en gaz naturel et en électricité. Est-ce que les gars qui habitent à côté devraient payer ceux-ci moins cher que ceux qui habitent, disons à Toronto, ou à l'extérieur de Toronto où passe la ligne de transmission? C'est l'une des choses dont vous voulez parler, n'est-ce pas?

M. LEGAULT: Non, pas forcément. Je crois que c'est exactement ce qu'a signalé M. Martin à propos de cette situation ridicule qui consiste à faire renvoyer ses propres produits et à les payer moins cher après les avoir exportés—si je peux employer cette expression—qu'en les achetant à l'exploitant lui-même.

C'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chatwood, y a-t-il une question que vous voulez soulever?

M. CHATWOOD: Je serai bref, monsieur le président, car je vois qu'il se fait tard. Si je comprends bien, ces messieurs présenteront plus tard un mémoire écrit. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Ils nous l'enverront et celui-ci sera compris dans les procès-verbaux et distribué aux députés.

M. CHATWOOD: J'attends cela avec impatience car la discussion a été intéressante. Je suis sûr que les questions qui ont été soulevées ce matin y seront comprises.

M. CRAM: Avez-vous dit que vous voulez que ce mémoire soit lu?

M. CHATWOOD: Non, non. J'ai employé ce terme dans un sens général. Il peut venir par le courrier ou de toute autre façon.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez l'expédier dans un camion de bois en route pour ici!

M. CHATWOOD: Cela pourrait présenter un problème, monsieur le président, parce que nous parlions de trains à fret uniforme, ce qui diminuait les frais de transport; mais si vous chargez la paperasse dans un train de boulettes de fer, cela cesse d'être un train à fret uniforme.

M. KILGOUR: Nous essaierons de le garder assez bref pour pouvoir l'expédier par avion plutôt que comme fret.

M. CHATWOOD: Parfait. Il est clair, je crois, que les programmes de l'ARDA intéressant les régions «désignées» et ainsi de suite, ont été efficaces dans certaines régions où la requête a été faite par l'entremise du gouvernement provincial en question, et je suppose que dans votre mémoire écrit vous allez essayer de découvrir les raisons pour lesquelles cela n'a pas marché de façon satisfaisante dans votre région. C'est une question à laquelle je ne pense pas que nous puissions fournir de réponse ce matin.

Je m'intéresse à un sujet mentionné par M. Kilgour parce que plusieurs allusions à ma circonscription ont été faites ce matin. Il a dit qu'on devrait mettre en valeur 100 milles tous les 100 ans et comme certaines portions de ma circonscription se trouvent à bien au-delà de 1000 milles de la frontière, j'ai bien peur de ne pas vivre assez longtemps pour voir cela. En tous cas, cette région est actuellement mise en valeur.

On a signalé que certaines mines ne recrutent pas leur personnel par l'intermédiaire du centre de la main-d'œuvre. Je connais certaines mines dont les bureaux du personnel s'en servent, et ils ont adopté la politique d'envoyer tous les postulants, ou la

plupart d'entre eux, au centre de la main d'œuvre. Le résultat a été que les gens vont automatiquement dans ces régions particulières et, ce qui est avantageux pour la société, que lorsque celle-ci cherche un employé, si elle s'adresse au centre national de la main-d'œuvre, généralement elle...

M. DELVILLANO: Vous pouvez parler tant que vous voudrez mais cela n'est pas pratique, ça ne marche pas comme ça. Dites ce que vous voudrez.

M. CHATWOOD: Ce que j'essaie de dire est que ça ne marche pas parce que les sociétés ne recrutent pas leur personnel par l'entremise du centre de la main d'œuvre. Si un homme sait qu'il a une meilleure chance de trouver du travail en allant directement à la société, alors c'est ce qu'il fera.

M. DELVILLANO: Je n'ai jamais vu tant de gens se méprendre pareillement. Ils s'y rendent pour y trouver du travail. Si on leur dit qu'il n'y en a pas, ils s'en vont et se trouvent du travail tout seuls. Alors pourquoi insistez-vous pour perdre du temps en refusant de comprendre? Allez-y et regardez ce qui se passe. Venez à Timmins, venez à Toronto et je vous les montrerai.

M. CHATWOOD: Vous ne comprenez pas ce que je veux dire, monsieur DelVillano.

M. DELVILLANO: Mais oui, je comprends.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, je vais devoir rappeler le témoin à l'ordre, parce que nous sommes en retard. Monsieur Chatwood, vous pouvez finir vos commentaires.

M. CHATWOOD: Bien. Ce que je suggère est qu'en doublant le service, on n'arrive pas au même effet. Maintenant je suis sûr que ça na marche pas dans certaines régions, comme vous le dites, et j'ai essayé d'expliquer pourquoi.

M. Cram a parlé du prix de l'électricité et toute la question d'un réseau électrique national est en jeu, bien entendu. Dans certaines régions, mais pas spécialement celle dont nous parlons, l'électricité se déplace dans des directions différentes à des moments différents et cela pourrait conduire à une situation très compliquée, bien qu'il n'en soit pas ainsi dans ce cas précis.

Il a aussi soulevé la question de savoir si les gens qui habitent dans la partie de ma circonscription située au Labrador se sentent isolés. Je crois qu'en général les gens vivant en dehors des villes ont ce sentiment d'isolement et, bien sûr, il y a naturellement un manque de services lorsqu'une nouvelle région se développe. Ils n'ont pas les mêmes services qu'à la ville, et on doit se battre continuellement pour essayer d'obtenir ceux-ci dans toutes ces régions. Étant donné l'heure, monsieur le président, je crois que je ferais mieux de m'arrêter.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Chatwood. La circonscription de M. Chatwood est Grand Falls-White Bay Labrador.

Une VOIX: Je croyais que c'était dans l'est du Québec!

M. MARTIN (*Timmins*): Monsieur le président, je crois qu'il a été signalé très clairement par...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. C'est très bien, à la prochaine campagne M. Chatwood signalera que c'est la politique du Nouveau parti démocratique.

M. MARTIN (*Timmins*): Dans le passé, les programmes fédéraux, tel le programme de travaux d'hiver dans les régions désignées, n'ont simplement pas été assez flexibles ou assez adaptables pour être de quelque utilité que ce soit dans la solution des problèmes du nord de l'Ontario. La discussion a porté sur un domaine très vaste, mais je crois qu'elle est revenue au problème qui a été si bien exposé par M. Legault, à savoir que l'une des façons de résoudre ces problèmes est d'appliquer la politique d'égalisation aux frais de transport. Après tout, le prix de l'or est uniforme dans le monde entier, ainsi que le prix du gaz et de l'électricité, comme nous l'avons signalé. Si vous allez aux États-Unis vous pouvez appeler n'importe quel endroit aux États-Unis pour un dollar. C'est le genre d'égalisation peut être réalisée si on se met à la tâche, et

je crois qu'avant de pouvoir résoudre les problèmes du nord, il faudra faire quelque chose dans ce domaine.

Voici un autre sujet qui n'a guère été abordé aujourd'hui: nous sommes tous conscients, je crois, des difficultés que présente le partage des compétences provinciale et fédérale. C'est un problème général à travers le pays. L'une des choses que le gouvernement fédéral peut faire, il me semble, est d'annoncer et de promouvoir la politique qui consisterait à transformer et à manufacturer les matériaux à leur source d'extraction, toutes les fois que c'est possible du point de vue économique. Si cette politique était adoptée et encouragée vigoureusement, cela résoudrait les problèmes du nord de l'Ontario. Une fois que cette politique serait adoptée et mise en pratique, les problèmes se résoudraient d'eux-mêmes. Après tout, quelles ressources avons-nous là-haut? Nous avons de l'or, du fer, du nickel, de l'argent, du zinc, de l'amiante et de l'uranium, pour n'en nommer que quelques-unes, mais ce sont là les principales productions et si ces matières premières étaient mises en valeur, manufacturées et transformées à leur lieu d'origine où elles auraient toutes les installations possibles, et si elles jouissaient de l'égalisation des prix de transport (qui représente «l'amende» qu'on a toujours dû payer), alors ces problèmes se résoudraient d'eux-mêmes. Et avec la mise en valeur sur place, la population se multiplierait, attirant d'autres industries de transformation qui ne sont pas apparentées aux ressources premières.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Martin, je vous remercie.

M. CRAM: Puis-je ajouter un commentaire sur cette idée? Je suis absolument d'accord que ce serait une idée magnifique si quelqu'un disait que nous devons extraire, broyer, fondre, raffiner le cuivre et en faire des tôles à la source de la mine, et si nous, qui sommes dans l'industrie de l'argent, essayions de faire approuver cela par le gouvernement provincial—les mines que nous exploitons sont heureusement, de ce point de vue, situées dans une seule province—je suppose que, s'il le désirait, celui-ci pourrait voter des lois. Pourtant, je ne pense pas que n'importe quel groupe de politiciens, d'un parti ou d'un autre et qu'il soit ou non au pouvoir, quand on regarde le problème en face, et à moins d'en venir au socialisme intégral, je ne pense pas qu'un tel groupe pourrait dire honnêtement à la société *Texas Gulf*, par exemple, qu'elle doit transformer ses matériaux sur place. Que vont-ils faire à propos de la *Falconbridge* qui expédie ses matériaux en Norvège depuis des années et continue de le faire, et que vont-ils faire de la société *INCO*, qui expédie à Port Colborne ses résidus en Angleterre où ils sont traités et transformés en colbalt et réexpédiés ici pour empêcher notre prix de monter?

Suivant la même idée—et dans un sens M. Peters en sait plus que moi à ce sujet—dans l'industrie de l'argent, il y a une mine qui expédie ses matériaux aux États-Unis, et à un tarif très avantageux. Si cette compagnie n'avait pas été enregistrée avant 1917, le gouvernement pourrait dire que cela nécessite un permis, mais lorsque les représentants de cette société vont voir les ministres—et le Cabinet s'est même réuni pour en discuter—et que ceux-ci leur disent qu'ils ne peuvent pas expédier leur matériaux aux États-Unis, ces représentants vont leur répondre: «Alors, pourquoi n'empêchez-vous pas *Falconbridge* d'expédier ses matériaux en Norvège?» Quand on veut faire face au problème, cela revient à de la politique pratique. Ça a l'air excellent mais je souhaiterais que ça puisse marcher.

M. MARTIN (*Timmins*): Je dirai, monsieur le président, que j'ai grandi à environ 15 ou 20 milles des mines *Thetford* dans la province de Québec où se trouve la plus grande mine d'amiante du monde. Elle fonctionne depuis une centaine d'années. Lors de leur plus grande activité, les *Thetford Mines* et *Black Lake* ont employé quelque 1,700 hommes. Les matériaux étaient tous expédiés aux États-Unis et leur transformation fournissait de l'emploi à 28,000 personnes aux États-Unis. Voilà notre problème.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Legault?

M. LEGAULT: Une question supplémentaire, monsieur le président. Nous savons qu'en ce moment une étude est en cours—et ceci recoupe les compétences fédérale et

provinciale—sur nos ressources hydrauliques. Je crois que nous devrions dès maintenant prendre des mesures à ce sujet, et que le gouvernement devrait adopter une politique destinée à protéger les régions d'où proviennent ces eaux; ce devrait être également étudié avec soin, afin de répondre éventuellement aux besoins de futures industries. A l'heure actuelle, notre évaluation de nos réserves ne fait que mettre une plus grande quantité d'eau à la disposition des industries du sud, permettant ainsi une expansion de plus en plus considérable de ces dernières et, de cette manière, nous serons exploités comme auparavant.

Le PRÉSIDENT: M. Kilgour désire ajouter quelque chose.

M. KILGOUR: Je vous remercie de me permettre ces quelques mots, monsieur le président. Je me demandais comment je pourrais aborder le sujet du canal de la rivière aux Français avant que M. Legault en parle. Ce dernier a également fait remarquer qu'il est possible que Cornwall et Midland aient été avantagés en raison de leurs ports, mais vous pourriez construire un canal, plus précisément pour les péniches, et dans lequel le ministère des Transports n'engagerait qu'une somme peu élevée, allant de la rivière aux Français sur les Grands lacs, ou si vous préférez sur la Voie maritime du Saint-Laurent, jusqu'à la base du *Ontario Northland Railway*. Il ne s'agit ici que d'une très courte section du grand canal projeté et qui date de fort longtemps; la question fut soulevée de nouveau avant la guerre de 14-18, mais fut tuée dans l'œuf par la ville de «Hog Town» mentionnée précédemment par quelqu'un; on construisit alors le canal Welland au lieu du canal de la rivière aux Français, allongeant ainsi de quelque 248 milles la distance entre Montréal et Sault-Sainte-Marie.

Toutefois, je désire vous faire remarquer que le fait d'avoir invité ici le *North-eastern Ontario Regional Development Council* indique qu'il existe une coopération et une liaison entre les autorités fédérales et provinciales; nous voulons signaler aussi qu'il est peut-être nécessaire d'établir un organisme bien déterminé destiné à coordonner les lignes de conduite municipales, provinciales et fédérales en matière de développement, et qu'un comité de l'ARDA qui pourrait coordonner les efforts entrepris dans le même sens par les divers secteurs serait peut-être extrêmement avantageux.

J'ai parlé d'une éventuelle remise d'impôt dans les régions isolées. Cette expression n'est peut-être pas judicieuse, tout comme l'expression «régions désavantagées» n'était pas bien choisie pour désigner certaines régions, mais j'emploierai «déduction due à l'isolement» en attendant de trouver mieux. Celle-ci peut sembler représenter une somme d'argent considérable, mais si l'on considère qu'environ 90 p. 100 de la population vivent dans un rayon de 100 milles et que seulement 10 p. 100 des gens sont isolés, vous ne perdrez pas énormément de revenus en établissant une déduction de plus ou moins 15 p. 100 au bénéfice de 10 p. 100 de la population globale; je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en inquiéter outre mesure. Je pense que cette question devrait être tout au moins abordée, et qu'elle devrait faire l'objet de discussions assez approfondies permettant de l'écarter en toute bonne foi si elle n'est pas jugée pratique.

Avec votre permission, monsieur le président, je tiens à remercier M. Hewitt et le *Northeastern Ontario Development Council* de m'avoir permis de me présenter devant vous sans appartenir à leur organisme. Je n'appartiens pas en effet à cette excellente agence, n'étant que membre de la Chambre de commerce du Nord-Est de l'Ontario. Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur.

M. PETERS: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots sur la question des transports, qui pourraient présenter un certain intérêt. Il y a quelques jours, je suis descendu du train du National-Canadien en gare de North-Bay, avec deux heures et demie de retard. A cette occasion, deux faits intéressants sont à signaler. En arrivant en gare, j'ai rencontré un haut fonctionnaire qui était venu trouver sa fiancée, et qui

attendait son arrivée depuis deux heures. Lorsque le train entra en gare, la demoiselle n'était pas à bord, et notre sujet avait perdu son temps. Pour ma part, je suis descendu du train en compagnie d'un monsieur qui avait quitté l'Italie la veille, et qui se retrouva au Canada sept heures plus tard. Il arriva à North-Bay le matin suivant, pour s'apercevoir que l'autobus de l'Ontario Northland à destination de Timmins était parti depuis vingt minutes. Vous pouvez donc juger de la synchronisation qui existe dans le nord de l'Ontario. J'ai conseillé à cette personne d'aller jusqu'à Sudbury et de prendre ensuite l'avion jusqu'à Timmins; après un voyage transatlantique d'une telle rapidité, il est en effet ridicule de s'entendre dire par un employé des chemins de fer: «Il y aura un autre autobus à cinq heures cet après-midi».

Je désire également vous remercier, monsieur le président, pour tout le temps que vous avez bien voulu nous accorder ce matin.

Le PRÉSIDENT: Bien que le bill ait été mentionné, je ne crois pas que ce sujet soit placé sous notre juridiction.

M. WHELAN: La *Canadian Development Corporation* a fait l'objet de nombreux commentaires, et nous avons assisté à l'expansion de sociétés de la Couronne dans des régions où l'entreprise privée ou le monde du commerce n'ont pas créé ce genre de choses. Je pense plus particulièrement à la *Polymer Corporation*, de Sarnia, et je pourrais en nommer plusieurs autres, et le monde du commerce ne croit pas que nous devrions donner une expansion aussi rapide que possible à la *Canadian Development Corporation* pour réaliser les projets mentionnés par M. Martin, c'est-à-dire le traitement de l'amiante et ainsi de suite, qui seraient entrepris dans les régions septentrionales par une société établie sous l'égide de la *Canadian Development Corporation*.

M. DELVILLANO: Monsieur le président, avant d'abandonner la question soulevée par M. Martin, quelqu'un a mentionné que bien qu'on ait autorisé la compagnie Falconbridge à faire traiter son minerai en Norvège, en Finlande où ailleurs, cela ne voudrait pas dire que nous devrions continuer dans cette voie. Certains diront: «Mais si l'on donne la Falconbridge en exemple?» Dans ce cas, cela nous est bien égal. M. Martin a établi une excellente comparaison: «Au Canada, 1,700 mineurs sont employés dans les mines d'amiante, et aux États-Unis, l'industrie de l'amiante emploie 28,000 personnes. Ce qui est arrivé hier ne doit pas nécessairement se répéter demain. Oublions le passé, et travaillons pour le bien du Canada. Si la mine *Sherman* ou la *Texas Gulf* décide de fabriquer des poutres d'acier ou tout autre produit, qu'elle le fasse dans notre région.

Nous pouvons certainement prévoir certaines améliorations, car elles accusent un retard. Au cours de ma vie, j'ai assisté à une expansion industrielle considérable, et je crois qu'elle ira en augmentant dans l'avenir. Il vous faudra trouver de nouveaux sites d'implantation pour cette expansion, et notre région est toute indiquée par rapport au reste du Canada.

Monsieur le président, je désire à mon tour vous adresser mes remerciements pour avoir bien voulu nous écouter, mais je tiens aussi à déclarer que nous sommes des Canadiens, et que nous avons droit aux mêmes égards que ceux qui sont accordés aux autres régions du Canada.

M. WHELAN: Je n'ai pas terminé ma brève remarque. L'accord sur l'industrie automobile a certainement causé un effet considérable. Cette industrie est assujettie à une loi sur le pourcentage de fabrication qui doit être produit au Canada. Cet alignement sommaire du coût est partagé dans certaines régions, mais en général, un plus grand nombre d'emplois ont été mis à la disposition des Canadiens.

Un dernier mot, monsieur le président. Je suis surpris que les membres venant des régions du sud du Canada et les témoins n'aient pas invité aujourd'hui quelques représentants de la presse du Nord, car je crois que ces derniers auraient glané d'excellents renseignements dignes d'être diffusés. Ces nouvelles devraient être publiées

dans la presse, et l'opinion des témoins et des membres du Comité aurait du être portée à la connaissance du public.

Le PRÉSIDENT: En ma qualité de président, le moment est venu pour moi de résumer la situation. En premier lieu, deux représentants du Nord de l'Ontario, MM. Legault et Peters, ont exprimé il y a quelque temps l'opinion que l'organisme d'expansion de leur région ou quelque autre association devrait à un moment donné être invité à exprimer son point de vue. Il nous a été quelque peu difficile d'organiser cette réunion mais, voici environ une semaine, nous avons pu enfin préparer une audience. Entre-temps, les événements regrettables de la semaine dernière ont entraîné une modification de l'horaire de la Chambre, et nous étions donc les seuls à siéger ce matin. Monsieur Peters s'est tenu en contact avec ces messieurs, et je pense que certaines informations pourront être publiées.

En second lieu, je profite de votre présence pour vous dire que nous sommes heureux d'avoir pu connaître vos opinions. Vous pensez peut-être «Que va-t-il arriver? Qu'allons-nous faire maintenant? Ne s'agit-t-il pas tout simplement d'un interlocuteur parmi tant d'autres? Devons-nous encore discourir?» Je suppose que certains d'entre vous sont des hommes politiques, l'ont été ou aimeraient l'être, et je crois que vous serez donc à même de comprendre certains de nos problèmes.

Je crois avoir dit à onze heures que tous les groupes qui se sont présentés devant nous doivent comprendre et situer ce dont nous parlons. Vos remarques concernant l'agence de développement régional sont irréfutables, étant donné que dans de nombreux cas, cet organisme ne répond pas à vos exigences. Cependant, je crois que le meilleur conseil que je puisse donner en réponse à la question «Qu'allons-nous faire maintenant», dans le cas des besoins de certaines régions mais surtout du Nord de l'Ontario en tant que partie plus ou moins homogène de la province, c'est un programme dans le genre du programme de développement du Nord de l'Ontario qui permettrait de regrouper toutes ces choses; à ce sujet, l'initiative revient évidemment à la province. Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement fédéral renvoie la balle en disant «Il s'agit d'un domaine provincial», ou que la province déclare «par contre, le gouvernement fédéral s'occupe de l'incitation fiscale, et ainsi de suite». Je crois que lorsque nous parvenons à un accord, la province doit prendre certaines décisions quant à ses programmes de développement régional, et c'est à partir de là que le gouvernement fédéral peut activer la venue de nouvelles industries par un programme d'expansion régionale ou de quelque autre manière.

En ce qui a trait aux provinces de l'Atlantique, elles ont mené des études durant de nombreuses années en vue de mettre au point un programme d'expansion des provinces de l'Atlantique; dans ce domaine, elles ont obtenu de meilleurs résultats que vous. Toutefois, comme l'a fait remarquer l'un d'entre vous, de nombreux problèmes subsistent dans les provinces de l'Atlantique. Cela ne veut pas dire que toutes ces choses vont pour le mieux, mais il existe une certaine opinion favorable envers un programme d'expansion impliquant le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral par l'entremise de l'agence de développement régional, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et de l'ARDA. Donc, ce dont on a vraiment besoin est une analyse raisonnée de ces projets d'expansion des régions du Nord, et c'est ce que nous voulons dire lorsque nous faisons état d'une coopération entre les deux gouvernements. J'espère que vous ne considérez pas comme perdu le temps que vous avez passé ici, car ce domaine nous intéresse et lorsque les audiences seront terminées, nous ferons quelques recommandations générales.

L'expansion et la stimulation économique régionale est un domaine relativement nouveau, et je crois que nous hésitons sur les initiatives à prendre. Des modifications

ont été apportées à divers programmes, et continueront de l'être. J'insiste sur l'importance pour la province de déterminer la nature des priorités dans sa propre région, car dans les cas où les provinces ont respecté cette exigence, la collaboration du gouvernement fédéral a été rendue plus facile.

Messieurs, je vous remercie de votre visite, et je remercie également les membres du Comité de leur présence.

M. DELVILLANO: Avant de partir, monsieur le président, pourriez-vous me donner votre nom s'il vous plaît?

Le PRÉSIDENT: Certainement, Richard Cashin.

M. DELVILLANO: Et quel est votre titre?

Le PRÉSIDENT: Je suis président du Comité de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Nous vous ferons parvenir un exemplaire du compte rendu de cette séance dès que la traduction sera terminée.

M. KILGOUR: Est-ce que nous le recevrons assez tôt pour la préparation de notre mémoire?

Le PRÉSIDENT: Le délai est d'environ un mois.

M. DELVILLANO: Un mois?

M. WHELAN: Si vous disposez de quelques traducteurs dans votre région, vous pouvez nous les envoyer ici.

Le PRÉSIDENT: Nous manquons de traducteurs.

M. DELVILLANO: Monsieur le président, pourquoi ne pas nous envoyer les rubans magnétiques, et nous nous chargerons de les faire déchiffrer.

Le PRÉSIDENT: Si vous connaissez quelques traducteurs dans votre région, il est possible qu'ils trouvent un emploi ici, mais il faudrait qu'ils viennent habiter Ottawa.

M. CRAM: Monsieur Cashin, messieurs, je me fais le porte-parole du *Research and Development Council*, du comité du Nord et des autres groupes pour exprimer leurs regrets de ne pas être présents, en raison du trop bref délai. Il ne s'agissait certes pas d'un manque d'intérêt, et en leur nom, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à vendredi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. RICHARD CASHIN

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 17

MERCREDI 26 AVRIL 1967

Y compris

HUITIÈME ET NEUVIÈME RAPPORTS À LA CHAMBRE

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

25627-1

INDUSTRIE, RECHERCHES ET EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Richard J. Cashin

Vice-président: M. Ovide Laflamme

et

M. Asselin (<i>Richmond- Wolfe</i>),	M. Fulton,	M. McCutcheon,
M. Beaulieu,	M. Goyer,	M. Peters,
M. Bower,	M. Graftey,	M. Reid,
M. Chatwood	M. Hales,	M. Saltsman,
M. Davis,	M. Jamieson,	M. Scott (<i>Victoria, Ontario</i>),
M. Faulkner,	M. Latulippe,	M. Sherman,
M. Forest,	M. Legault,	M. Wahn—24.
	M. Lind,	

(*Quorum 9*)

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.

MERCREDI 26 AVRIL 1967

Y compris

HUITIÈME ET NEUVIÈME RAPPORTS À LA CHAMBRE

RAPPORT À LA CHAMBRE

(Réimpression)

Le MARDI 21 mars 1967

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi qui lui a été donné le vendredi 3 juin 1966, le Comité a été saisi du sujet suivant, pour étude et rapport:

«Que le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit autorisé à étudier la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.»

Le Comité a tenu 5 séances et entendu le témoignage des personnes dont les noms suivent, sur le sujet précité:

1. L'honorable Charles M. Drury, ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense.
2. M. S. S. Reisman, sous-ministre de l'Industrie.
3. M. W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional.
4. M. J. A. Teeter, commissaire adjoint, Agence de développement régional.
5. M. F. V. S. Goodman, Adjoint spécial du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
6. M. Harry Bridle, président du Comité des régions désignées, de Mount Forest (Ontario).
7. M. Ross McLellan, secrétaire du Comité des régions désignées, de Mount Forest (Ontario).
8. M. Dan Murphy, Goderich (Ontario).
9. M. Arnold Patterson, maire d'Orangeville (Ontario).
10. M. E. B. McInnes, Hanover (Ontario).
11. M. H. F. Noonan, Clinton (Ontario).
12. M. Dave Kilberg, Listowel (Ontario).
13. M. William Irwin, Palmerston (Ontario).
14. M. C. Schmaltz, Walkerton (Ontario).
15. M. Léo DelVillano, vice-président du *Northeastern Ontario Regional Development Council* North Bay (Ontario)
16. M. John Cram, Cobalt (Ontario).
17. M. A. C. Kilgour, North Bay (Ontario).

En conséquence, vu l'état de la question et le Comité ayant terminé son enquête, il fait rapport en ces termes:

a) Le ministre de l'Industrie a attiré l'attention du Comité sur les fins que se propose le programme d'encouragement de l'Agence de développement régional.

Le Ministre a dit au Comité que le fait que le ministère de l'Industrie ait été formé pendant une période de chômage chronique qui inquiétait le Gouvernement a été en grande partie responsable du caractère qu'a revêtu le développement régional, tel qu'il existe aujourd'hui.

Le Gouvernement a mis en œuvre ce programme pour encourager le développement industriel des districts où le chômage était chronique et grave. La loi pertinente n'a nullement l'intention de proposer l'adoption d'un plan de développement industriel sur une base nationale. Le programme n'a eu souci que des régions où le chômage est à l'état chronique et où l'embauche ne progresse que lentement. La législation visant le développement régional ne prévoit pas un programme d'ensemble du développement régional comme tel. On a plutôt voulu y désigner, pour les fins de ce programme, les régions du pays, où qu'elles soient, que la statistique officielle désigne comme étant affligées depuis fort longtemps de problèmes de chômage, alliées à des conditions défavorables.

C'est un fait de la vie économique que les localités à l'intérieur d'une province, ou même les provinces entre elles, se disputent souvent les chances de développement industriel accessibles au Canada dans son ensemble. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit soigneusement éviter de sembler se poser en concurrent et doit agir avec prudence et après mûre réflexion dans tout programme ayant des ramifications régionales.

La législation adoptée en 1963 prescrivait une révision des régions désignées, afin de déterminer leur admissibilité continue aux bénéfices. En même temps, le ministère revoyait le programme et y apportait certains changements, aux critères de désignation et à la forme d'aide possible aux industries s'établissant dans des régions désignées.

Dans certaines desdites régions, l'expansion industrielle y a fait écho de façon très marquée et les profits dérivant des emplois ont bientôt commencé à corriger les conditions de chômage qui avaient tout d'abord motivé la désignation de la région. Comme résultat, la révision du programme a conduit à la radiation de trois régions du Service national de placement de la liste des régions désignées.

Un autre angle du programme régional est la relation qu'il a avec les projets de développement régional de chaque province. Le Ministre s'est déclaré d'accord avec le principe que les programmes, à chaque niveau de gouvernement, devraient s'harmoniser, en particulier dans le domaine du développement régional. Cela impliquerait que chaque niveau assumerait la responsabilité d'agir quand on lui demanderait de le faire. Le Ministre a exprimé son intention de maintenir au plus haut niveau possible le degré de collaboration avec les provinces qui considèrent que ce programme est étroitement lié à leur propre programme de développement régional. C'est pourquoi les changements apportés à la loi l'an dernier, en ce qui a trait aux nouveaux critères, l'ont été seulement après une série de discussions en profondeur avec les provinces. Quand à la question de coordination entre le programme de développement régional et les projets du même ordre adoptés au niveau provincial, le Ministre a fait remarquer que le même problème de coordination existe entre les organismes du gouvernement fédéral eux-mêmes. Les problèmes fédéraux, qui ont de telles répercussions de développement régional, comprennent le programme de l'ARDA, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et certains programmes mis sur pied par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le Ministre a exprimé l'opinion que ces divers programmes se complètent l'un l'autre, en ce qu'ils visent à atteindre le plein emploi à travers le Canada.

Le Ministre a parlé au Comité de quelques-unes des réussites du programme. Le 30 septembre 1966, on avait reçu 798 demandes de sociétés commerciales qui manifestaient leur intention de s'établir dans des régions désignées.

Sur ce nombre, 620 demandes avaient été approuvées, ou étaient à l'étude, et une décision finale était attendue dans 23 autres cas.

Le 30 septembre 1966, le montant global en placement de capital que représentaient lesdites demandes s'élevait à un milliard et quart de dollars. Les nouveaux emplois qui seraient créés à la suite de ces placements se chiffraient à près de 40,000.

Le Ministre a terminé son rapport en déclarant que le ministère était conscient de l'existence de certaines imperfections. Cependant, le ministère a mis sur pied un programme d'étude et de travail pratique de développement en profondeur afin de combler ces lacunes. Ses fonctionnaires étudient actuellement la possibilité de fixer aux régions désignées des limites géographiques qui ne soient pas celles du SNP, afin de délimiter le plus précisément possible les régions marginales. Ce problème fait l'objet d'une étude par les fonctionnaires du bureau fédéral de la statistique et autres organismes intéressés.

La révision du programme qu'a entreprise le Ministère est sur le point d'être terminée. Comme résultante, on nous a laissé entrevoir des changements possibles des régions désignées, avant le 1^{er} avril 1967.

b) Le Comité a entendu des commentaires des deux groupes intéressés au sujet de certains problèmes reliés à celui du développement régional, sans compter d'autres aspects de la question qui ont été soulevés par des membres du Comité eux-mêmes.

Le Comité a entendu le témoignage d'une délégation représentant 47 municipalités de quatre comtés de l'ouest de l'Ontario, à savoir, Bruce, Wellington, Huron et Dufferin.

On peut résumer les vues exprimées par les délégués en disant qu'ils s'inquiétaient du fait que leurs municipalités n'avaient attiré aucune nouvelle industrie depuis quelques années. Le rythme de croissance industrielle de ces quatre comtés est plus lent que celui des régions métropolitaines plus considérables de l'Ontario.

Ils ont aussi exprimé le souci que leur cause le mauvais effet qu'a eu sur les quatre comtés la désignation de la région de la Baie Georgienne. Ils ont fait remarquer que la désignation de la région de la Baie Georgienne, qui est en fait située dans une région distincte du SNP, n'était en réalité qu'une partie d'un tout économique ou géographique naturel plus étendu, qui comprend les quatre comtés déjà mentionnés. Ils soutiennent que toute nouvelle industrie qui pourrait par ailleurs être portée à s'établir dans leurs quatre comtés serait néanmoins fortement tentée de le faire dans la région de la Baie Georgienne, à cause des mesures d'encouragement dont elle profiterait et parce qu'au surplus, pour les fins d'un développement industriel, rien de particulier ne distingue les quatre comtés de la région de la Baie Georgienne.

Ils ont donc demandé que les quatre comtés soient désignés afin de les mettre sur un pied de concurrence égale avec la région de la Baie Georgienne.

Ils ont convenu que cela ne pourrait être fait aux termes de la loi actuelle et ils ont spécifiquement recommandé que la législation soit modifiée pour permettre la désignation d'un district dans lequel le revenu familial moyen ne découlant pas de l'agriculture, est inférieur à \$4,600.00 plutôt qu'à \$4,250.00 ou, comme autre solution, que le revenu moyen des travailleurs de l'industrie soit utilisé comme base plutôt que le revenu annuel par famille.

Le Comité a l'impression que d'autres régions du Canada, dont la position est semblable à celle des quatre comtés mentionnés ci-dessus, pourraient faire les mêmes propositions.

Le problème essentiel que pose cette situation provient du fait que la désignation se fonde sur les régions du SNP plutôt que sur la région économique ou géographique.

Cela a fait constater au Comité que dans certains cas la désignation d'une région peut vraisemblablement avoir un mauvais effet sur la région voisine, ou du moins il semble qu'il en soit ainsi. La délégation de l'ouest de l'Ontario a soulevé un autre problème qui, de l'avis du Comité, pourrait vraisemblablement se poser partout au pays; il a trait au désir de chaque municipalité d'attirer autant d'industries que possible, afin d'alléger le fardeau que les taxes municipales font porter aux propriétaires de maisons d'habitation.

Le Comité convient qu'il s'agit là d'une sphère de discussion bien différente et que son mandat ne la couvre pas. Cependant, le Comité est d'avis que ce souci de croissance industrielle dans le but d'alléger le fardeau des taxes municipales a été l'une des causes les plus importantes de la concurrence active que se sont faites diverses régions du pays en vue d'attirer des industries.

Les délégués du *North Eastern Ontario Regional Development Council* ont exposé d'autres points de vue au Comité. Même si la plupart de leurs commentaires ont été semblables à ceux que le Comité avait déjà entendus par ailleurs, ils ont permis de relever certaines différences de motivation à la réaction au programme d'encouragement de l'Agence de développement social. Les différences ainsi relevées découlent en grande partie de la position géographique du Nord de l'Ontario et du fait qu'il doit compter sur les industries primaires. Le plus cher désir de ces gens est qu'un programme soit élaboré pour stimuler la croissance des industries secondaires du Nord ontarien. Ils ont fait remarquer que, dans le passé, quand une partie au moins du Nord ontarien a été inscrite comme région désignée aux termes de ce programme, elle n'a pas réussi à attirer les industries au même degré que les autres régions du Canada comprises dans le programme.

On peut résumer leurs points de vue en disant que le Nord ontarien devrait être désigné comme région pour les fins du développement régional. Tout en reconnaissant qu'il ne suffirait pas, pour atteindre ce but, que cette région soit désignée par l'Agence de développement régional, ils étaient d'avis que cet aspect serait fort important dans tout programme de développement régional. Eux aussi sont d'avis que pour en arriver là il faudrait élargir les normes. Ils ont fait remarquer que dans l'ensemble le chômage n'est pas un problème aussi grave que celui de la migration vers d'autres régions et la lenteur de la croissance économique. Il a semblé au Comité que ce qu'ils voulaient réellement exprimer est qu'il devrait exister un plan d'ensemble dont le but serait d'attirer des industries secondaires dans des régions qui, comme le Nord ontarien, sont traditionnellement des régions de développement des ressources.

c) Le Comité voit fort bien les difficultés inhérentes à l'élaboration d'un programme qui réussisse à résoudre tous les problèmes soulevés. Il reconnaît également que l'agence de développement régional n'est qu'un des instruments avec lesquels on peut s'attaquer au problème du chômage et de la croissance économique trop lente. Certains de ces problèmes découlent des différences qui peuvent exister entre les objectifs des régions économiques et les objectifs nationaux. Une autre difficulté peut naître d'inégalités à l'intérieur d'une même région économique. Le fait que le ministère étudie actuellement la possibilité de trouver une base essentielle pour la désignation, autre que celle des régions du

SNP, a donné de l'espoir au Comité. L'opinion du Comité est que les régions du SNP ne s'identifient pas nécessairement aux régions naturelles géographiques ou économiques.

Le Comité est aussi au fait qu'une autre difficulté peut surgir de la grande différence qui existe entre les régions du pays où le taux de croissance industrielle et de développement économique a été moindre que dans les centres industriels importants.

Ainsi, les problèmes de développement économique et de croissance industrielle dans l'ouest de l'Ontario et dans certaines parties du pays sont différents de ceux des régions du Canada qui de tout temps ont connu un haut degré de chômage, de croissance économique lente et un niveau de vie considérablement inférieur à celui de la moyenne nationale. Alors se pose la question des difficultés inhérentes à l'adoption d'un programme qui traiterait exactement de la même façon les régions comme celles de l'ouest de l'Ontario, d'une part, et celles de l'est du Québec et des provinces de l'Atlantique, d'autre part. Le premier cas propose l'existence d'îlots ou de régions dans le pays, qui soient comparativement rapprochés de zones fortement industrialisées, mais qui n'ont néanmoins pas joui du même degré de développement. Quant au deuxième cas, il met en cause des régions qui ont des problèmes plus fondamentaux. Au surplus, il y a des régions, comme le Nord ontarien, qui ont en commun avec l'est du Québec et les provinces de l'Atlantique un problème découlant de leur situation géographique, parce qu'elles sont éloignées du centre de la vie industrielle du Canada.

Cela est également vrai de l'ouest du Canada, quoique à des degrés divers. Il en découle un problème d'une complexité évidente pour ceux qui sont chargés de la mise en œuvre du présent programme ou qui tentent de le modifier, notamment, le fait qu'il doit servir différentes fins dans différentes régions du Canada.

Le Comité est d'avis que les problèmes essentiels soulevés à la fois par les membres du Comité et par les deux délégations qui ont soumis leurs points de vue ont trait, du moins en partie, au concept de développement économique régional. Avant de modifier le programme de façon à s'attaquer aux problèmes énoncés plus haut, particulièrement en ce qui touche le concept de développement régional et de planification régionale, il faudra en discuter avec les provinces et les consulter dans toute la mesure du possible.

Comme conclusion de ce qui procède, le Comité soumet respectueusement les recommandations suivantes:

- 1) Que le ministère de l'Industrie poursuive sa révision du programme, spécialement en ce qui touche les normes à suivre dans la désignation des régions;
- 2) Que le Comité ait ultérieurement l'occasion d'étudier plus à fond le programme de l'Agence de développement régional.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n° 10, 11, 13, 15 et 16*) sera déposé plus tard.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD CASHIN.

Le MERCREDI 26 avril 1967

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Le mardi 21 mars 1967, le Comité a présenté son HUITIÈME RAPPORT ayant trait à la question du programme des régions désignées et des critères qui les déterminent.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 10, 11, 13, 15, 16 et 17*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD CASHIN.

PROCÈS-VERBAUX

(Réimpression)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit ce matin 9 h. 40, À HUIS CLOS, sous la présidence de M. Cashin.

Présents: MM. Cashin, Faulkner, Forest, Jamieson, Laflamme, Legault McCutcheon, Lind, Peters, Reid, Wahn (11).

Les membres du Comité étudient un projet de rapport à la Chambre.

Après discussion, sur proposition de M. Faulkner, appuyé par M. Wahn,

Il est décidé,— Que le président présente ledit rapport à la Chambre comme le HUITIÈME RAPPORT.

A 9 h. 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.

PROCES-VERBAUX

(Réimpression)

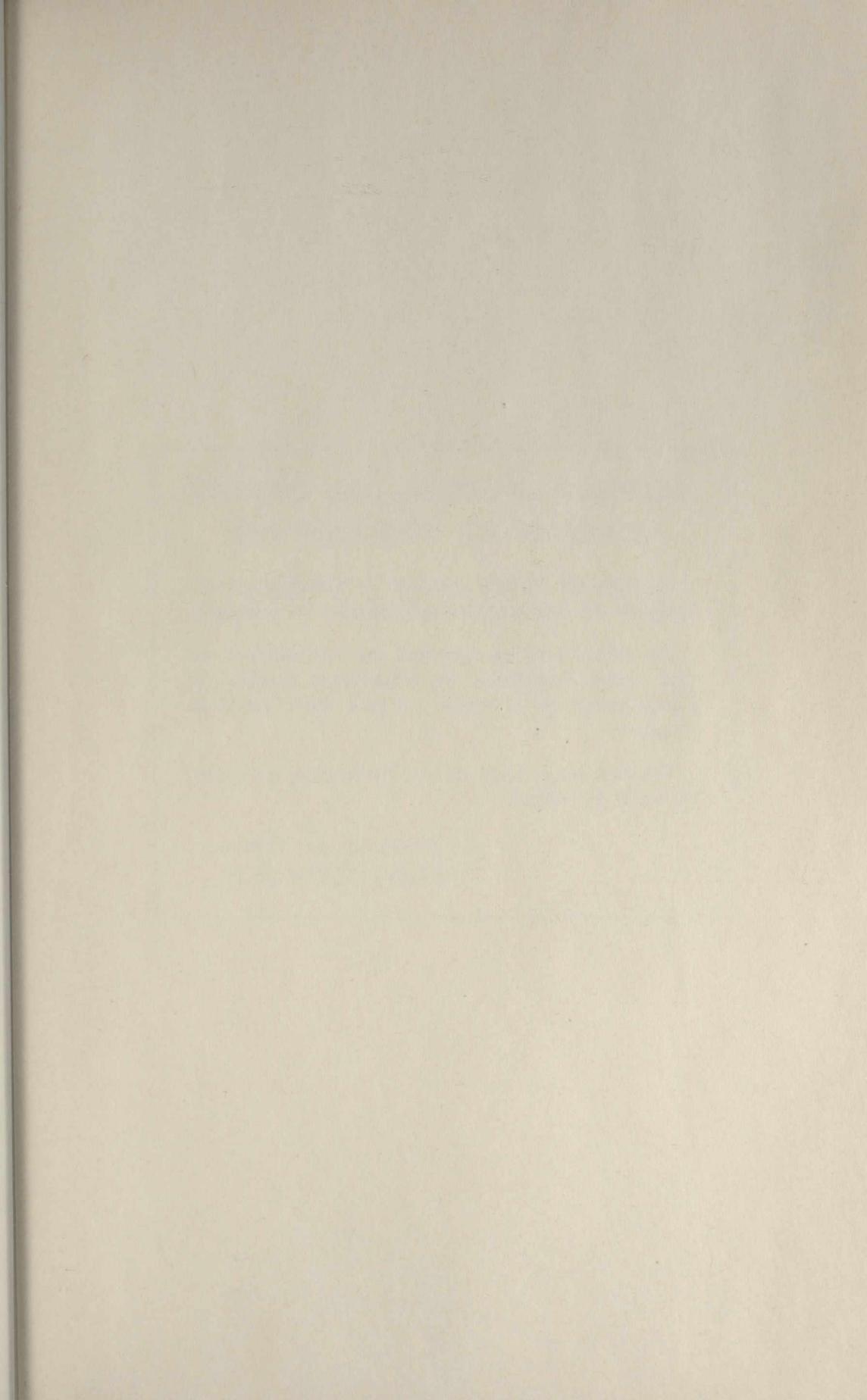
Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation
géologique se réunit ce matin à 9 h. 40. À HUIS CLÔS, sous la présidence de M.
Cashin.
Présents: MM. Cashin, Faulkner, Forest, Jamieson, Laframboise, Legault,
McCutcheon, Lind, Peter, Reid, Wain (11).

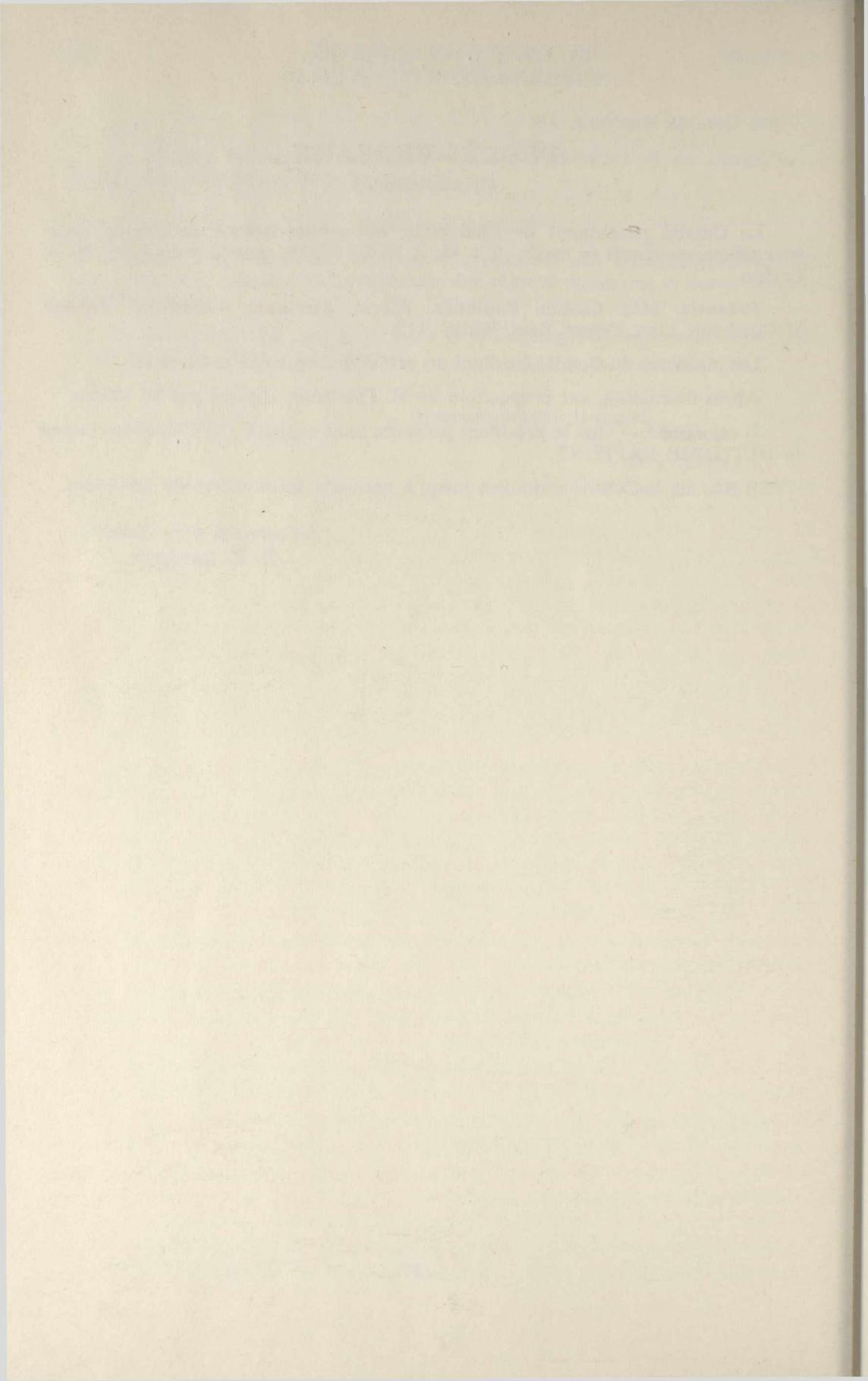
Les membres du Comité étudient un projet de rapport à la Chambre.
Après discussion, sur proposition de M. Faulkner, appuyé par M. Wain,
il est décidé — Que le président présente ledit rapport à la Chambre comme

le HUITIÈME RAPPORT.

À 9 h. 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
D. E. Levesque.



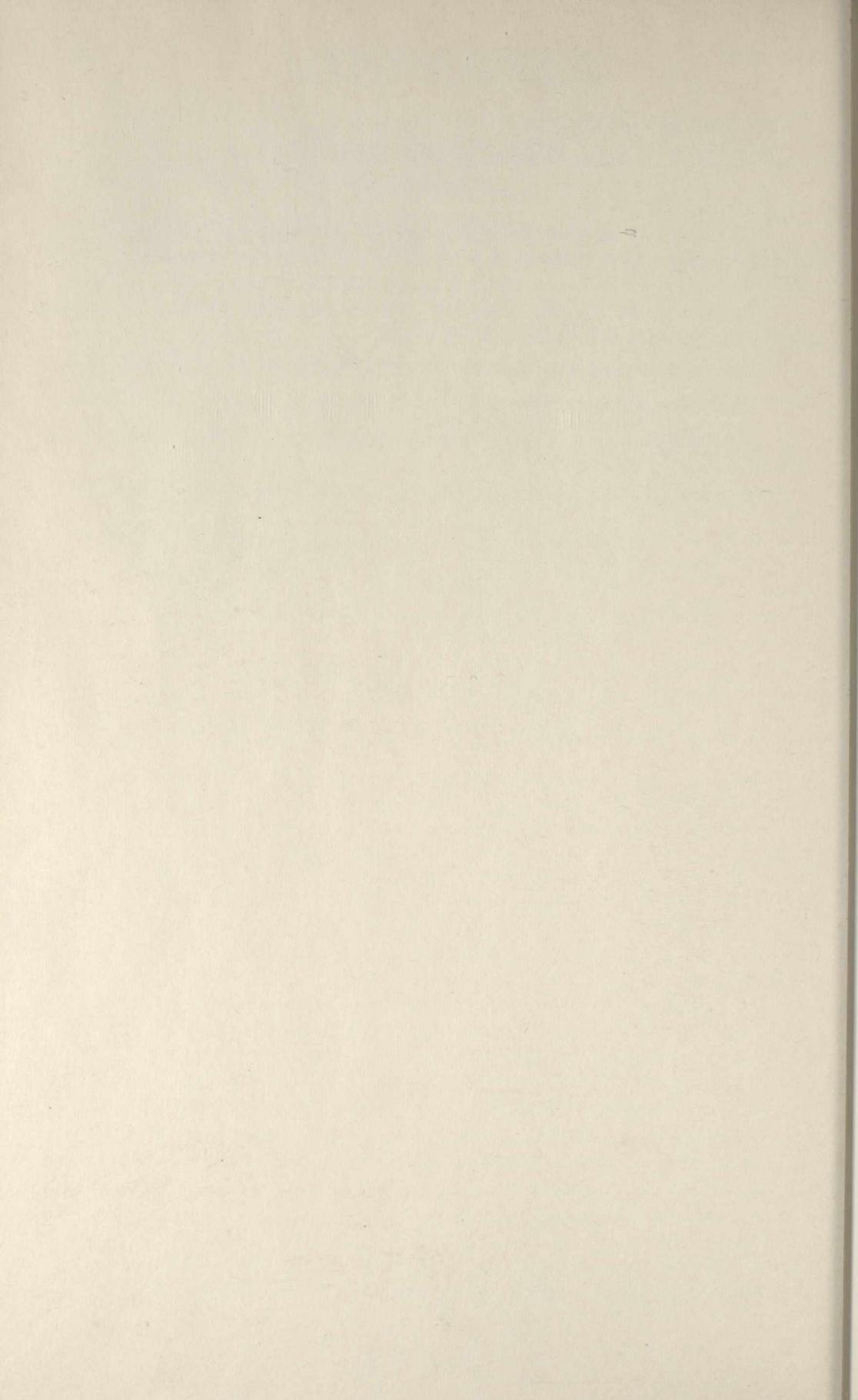


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

Acquired through the purchase of the
rights in the copyright in the
work by the University of Chicago
Library. The work is now in the
public domain.

Printed in the United States of America
by the University of Chicago Press

Copyright © 1963 by the University of Chicago
Library



RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en
français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Les prix varient selon le
Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

18

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.



INSTITUTIONAL HISTORY
 OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

This volume contains the history of the University of California from its founding in 1868 to the present. It covers the early years of the university, its growth, and its development into one of the leading universities in the world.

The University of California was founded in 1868 by the state legislature. It was the first university in the United States to be founded by a state legislature. The university was founded in Berkeley, California.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
 BERKELEY, CALIFORNIA

